



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

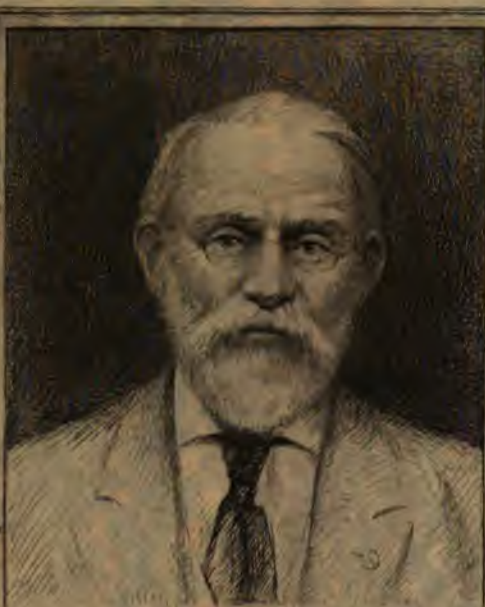
B 50039 6

LIBRAIRIE ANCIENNE  
et MODERNE

BADIOU-AMANT

7, Rue du Plat, LYON

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

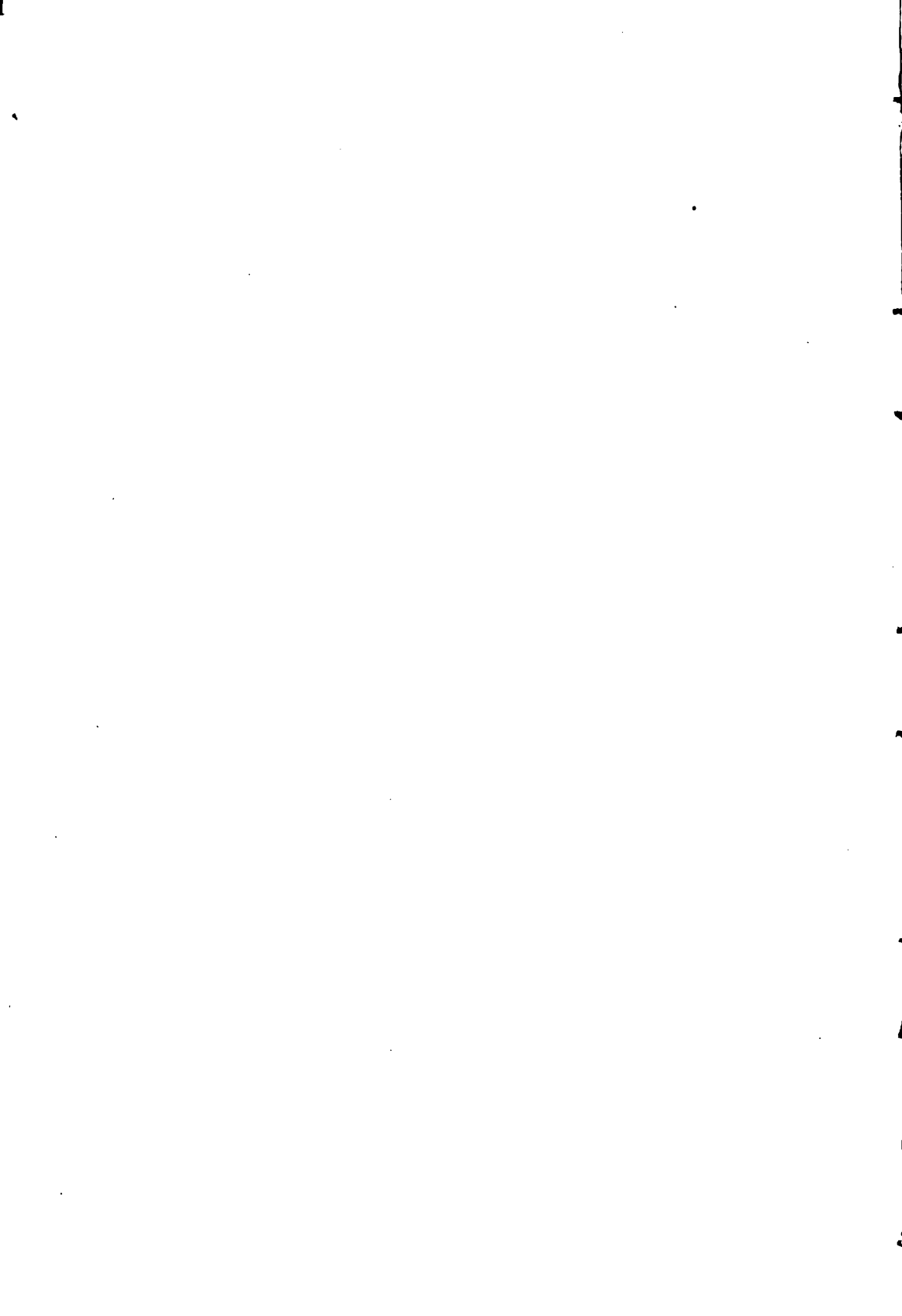


SILAS WRIGHT DUNNING  
BEQUEST  
UNIVERSITY OF MICHIGAN  
GENERAL LIBRARY

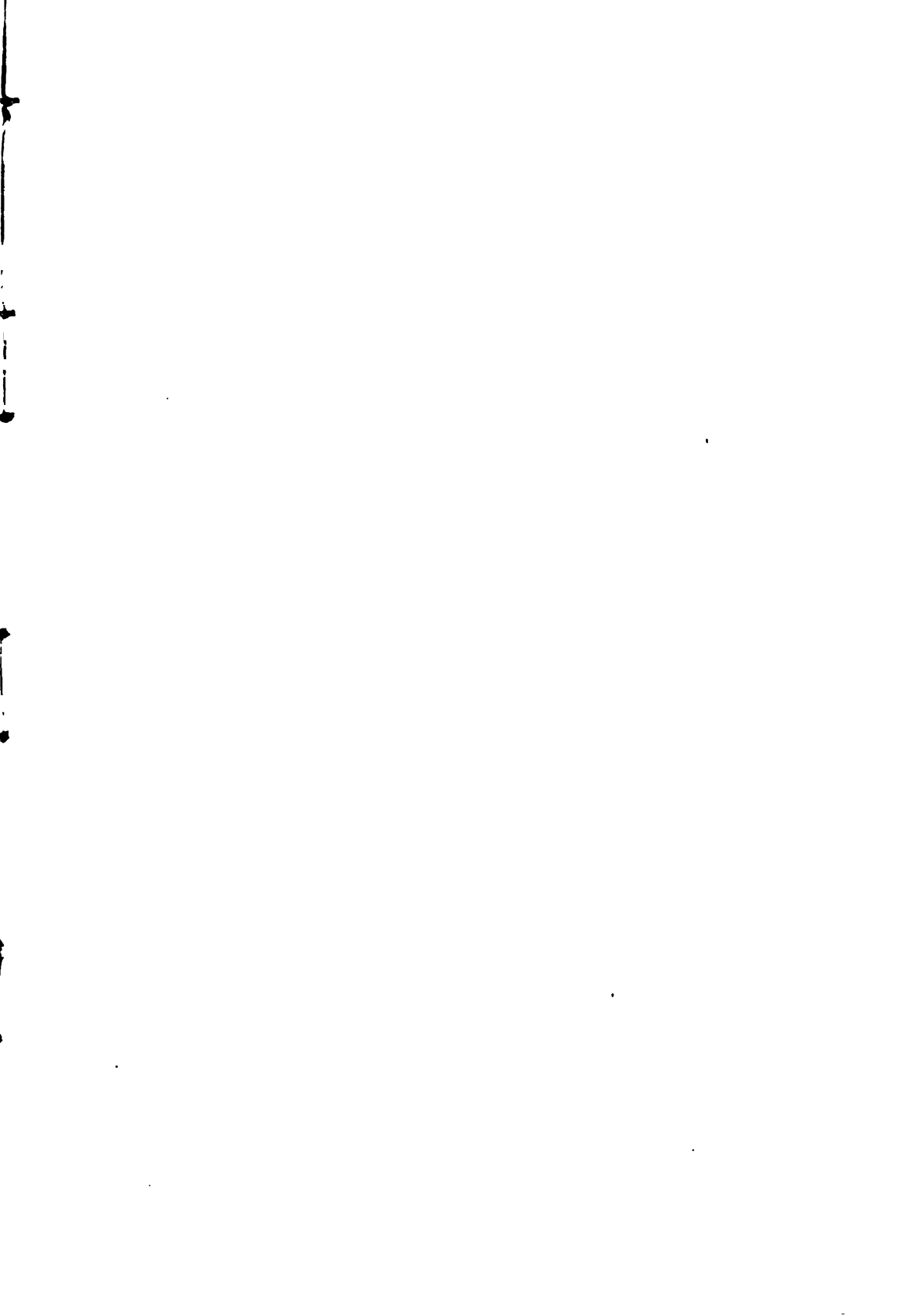


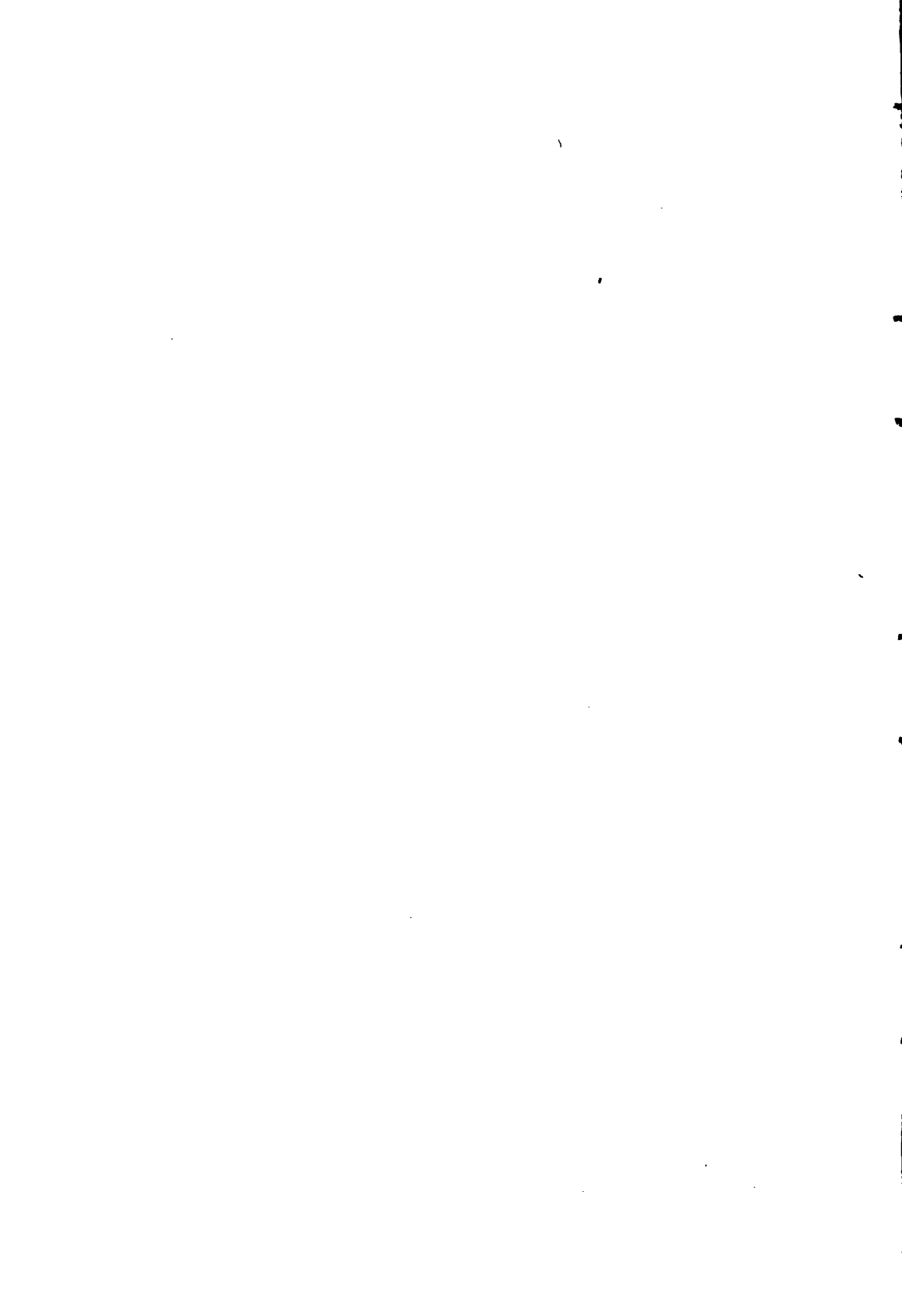
10/2/2011  
10/2/2011

#C  
611  
781  
S8









**SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE**  
**D'ARCHÉOLOGIE ET DE STATISTIQUE**  
**DE LA DROME.**

---

TOME IV. 1869

VALENCE, IMPRIMERIE DE CHENEVIER ET CHAVET.

BULLETIN  
DE  
LA SOCIÉTÉ (DÉPARTEMENTALE)  
D'ARCHÉOLOGIE  
ET  
DE STATISTIQUE  
DE LA DROME.

---

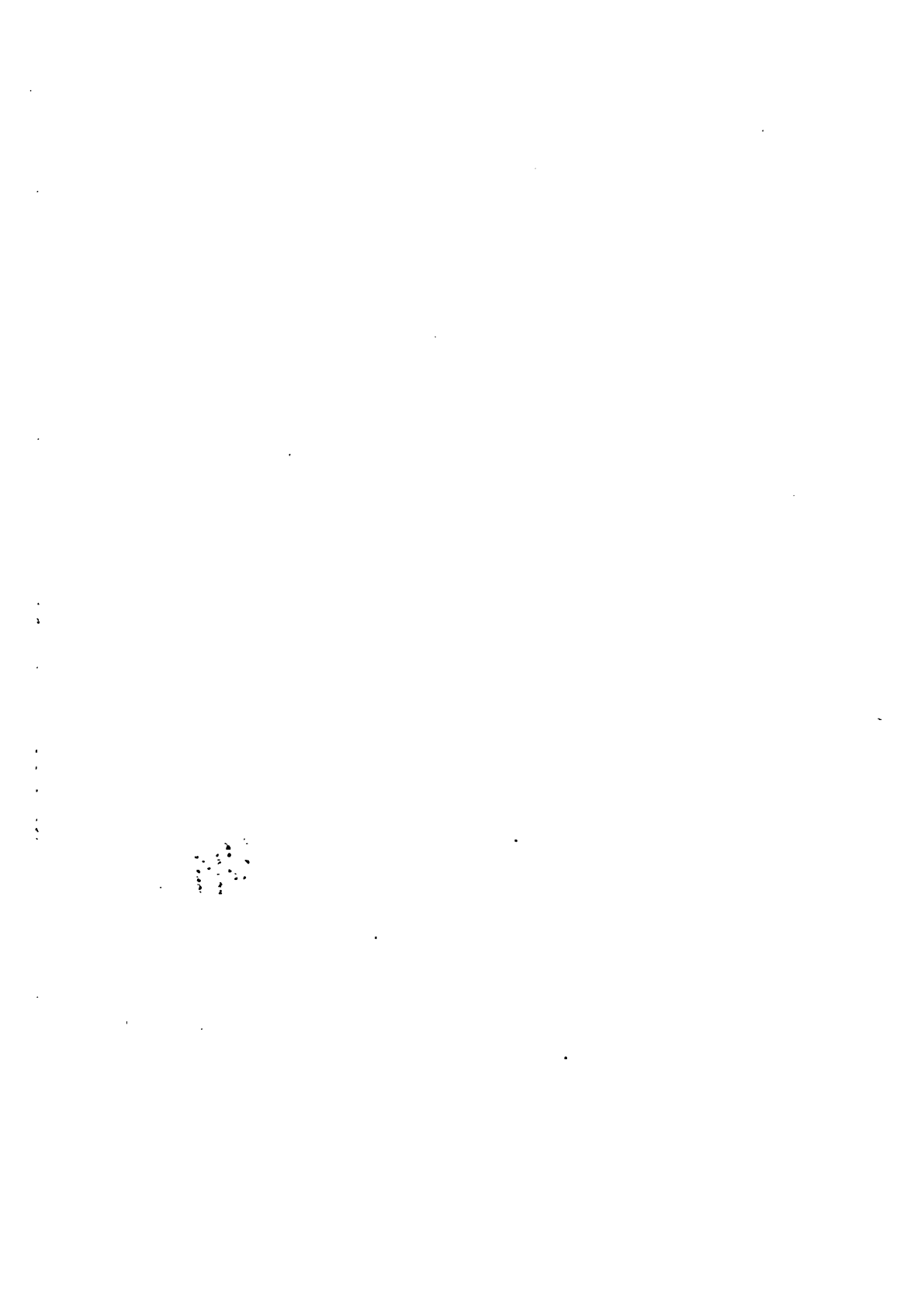
*Colligite ne pereant.*

TOME QUATRIÈME.

---

VALENCE  
AU SÉCRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

1869



Dumming  
Nihoy  
5-4-27  
13603

---

# LE CROMLECH

DE

## SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS.

---

Les monuments celtiques ou mégalithiques sont tellement rares en Dauphiné que le savant M. Long déclare n'en avoir rencontré aucun dans son exploration minutieuse du pays des Vocontiens.

Aussi, informé par diverses personnes de l'existence, à Saint-Barthélemy-de-Vals, d'un *cimetière gaulois* et d'un ensemble de pierres droites ou couchées connues sous le nom de *roches qui dansent*, ai-je tenu à éclaircir les points de ce problème historique ou naturel.

Dans ce but, le 6 mai 1867, je lus à la Société le rapport suivant, dont elle vota l'impression. Toutefois, avant de le publier, je crus devoir soumettre mon opinion à un homme compétent, M. le baron Durand de Fontmagne, qui a bien voulu m'adresser la réfutation en règle qu'il en a faite.

---

### RAPPORT DE M. LACROIX.

MESSIEURS,

Au sommet du coteau qui domine le village de Saint-Barthélemy<sup>1</sup> et la fraîche vallée de la Galaure, entre Marnas et Saint-Victor, se dresse, depuis des siècles, au milieu des ronces et des pins, un ensemble de pierres curieuses que le vulgaire plaçait jadis sous la protection des fées, et qu'on emploie aujourd'hui dans les constructions rurales.

---

(1) Commune du canton de Saint-Vallier, à 7 kilomètres du chef-lieu et à 37 de Valence.

De ce point, l'œil embrasse un panorama splendide, depuis le défilé pittoresque de Vals jusqu'à Châteauneuf. Ici, s'élèvent au-dessus des peupliers nombreux qui bordent la rivière, d'ordinaire paisible, le clocher à flèche de Saint-Uze et la fumée noire de ses usines; là, sur un mamelon de sable, apparaît la vieille église de Sainte-Agathe, dépendance de l'abbaye de Tournus, le village de La Motte, le château des Latour-Maubourg, le fort des Poitiers à Mureils, et plus loin le manoir des Montchenu. Partout, des souvenirs historiques ou légendaires peuplent le paysage, et le site convenait parfaitement à une station religieuse dans les âges lointains.

A la vérité, le monument de Douévas <sup>1</sup> n'a été guère connu jusqu'ici que des cultivateurs du voisinage et des potiers qui exploitent la mine de grès béante à sa base. Cependant il a fixé depuis longtemps l'attention des curieux.

« Dès l'année 1837, dit M. de Colonjon <sup>2</sup>, on nous avait signalé ces roches étranges et bizarres, dont l'arrangement, pour quelques-unes, devait être le fait de l'homme; nous nous y rendîmes, et grand fut notre étonnement en présence de cet amas de pierres de toutes formes, de toutes dimensions, les unes droites, les autres couchées et où régnait cependant une sorte de symétrie.

» Des notes et des esquisses, prises à une seconde visite, nous permirent de reconnaître des menhirs, une pierre branlante, un autel ou chaire, un trilithe, des dolmens, un véritable cromlech enfin. »

Depuis lors, plusieurs blocs ont disparu sous le marteau des carriers <sup>3</sup>, et pourtant les archéologues n'ont cessé de s'y rendre. J'ai fait comme eux, et je viens, au souvenir des encouragements sympathiques dont une première communication faite ici-même a été l'objet, vous apporter, Messieurs, le tribut des efforts combinés de plusieurs de nos savants et dévoués collègues.

(1) Un terrier de Diane de Poitiers écrit *Doyvas*. Peut-être ce nom vient-il de *douva*, qui, en langage vulgaire, signifie petite élévation.

(2) Mémoire manuscrit envoyé à la Société.

(3) « Nous les avons vues en grand nombre, de 1837 à 1840, remplissant les intervalles qui sont vides aujourd'hui et formant une double enceinte elliptique; il existe encore des personnes qui ont gardé le souvenir de ce que nous affirmons, et ce n'est que depuis 15 à 18 années que les défrichements et la culture ont fait disparaître la régularité de ces courbes, et que la plupart des pierres plantées verticalement ont été déplacées, renversées, fracturées pour être employées à diverses constructions. »

(*Mémoire précité.*)



Le premier de tous, M. H. de Colonjon, déjà cité, sous l'impression laissée dans son esprit par la vue des *roches qui dansent*, comme on les appelle dans le pays, avait depuis longtemps émis son opinion sur leur destination primitive; malheureusement, sa conviction trouvait peu d'écho dans une région où les Celtes ont laissé de si faibles souvenirs. Mais, le jour de récompense pour sa foi paraît enfin devoir luire, et si j'ose le remplacer aujourd'hui, ce n'est point dans l'intention de lui disputer le mérite de sa découverte, mais pour la faire consacrer par cette assemblée reconnaissante.

De son côté, M. Caize m'a fourni d'utiles renseignements sur les temples et cimetières celtiques ou druidiques.

Le plan géométrique des lieux est dû à M. le maire de Saint-Barthélemy et à M. Poinçot, agent-voyer en chef.

Fort du concours précieux de ces hommes éclairés, je crois pouvoir aujourd'hui déclarer à notre jeune et forte association qu'il y a là un sujet d'études à la fois intéressant pour notre histoire locale et pour la connaissance des mœurs et de la religion des Allobroges, nos ancêtres; car la science archéologique vit surtout par les souvenirs et les enseignements du passé.

Les monuments celtiques de la France, des principales contrées de l'Europe et même de l'Asie-Mineure comprennent les *peulvans* ou *menhirs*, les *lichavens* ou *trilithes*, les *pierres branlantes*, les *cromlechs*, les *dolmens*, les *alignements*, les *allées couvertes* et les *tumuli* ou *barrows*.

Les *menhirs*<sup>1</sup> sont des pierres longues plantées verticalement. Nombreuses et dispersées çà et là, elles prennent le nom de *pavé des géants*; polies, isolées, rondes ou ovales, on les appelle *palets de Gargantua*. Des fouilles faites à leur base ont mis à nu des sépultures. Dulaure y voit des bornes consacrées au dieu Mark, le Thot des Égyptiens, l'Hermès des Grecs, le Terme des Latins. Il ajoute que des chartes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles les qualifient de *pierres dressées* et *d'anciennes limites*, et qu'une inscription latine sur un menhir de la Haute-Marne indique les confins d'une peuplade du Barrois. Au témoignage d'Olaus Magnus, les *peulvans* sont des idoles ou des trophées qui marquent le théâtre d'une victoire<sup>2</sup>; cet auteur en a vu en Suède

---

(1) De *men*, pierre, *hir*, longue. Peulvan vient de *peul*, pilier, et de *van*, pierre.

(2) *De gent. sept. variis condit.* — Bas., 1567, in-fol., p. 35.

avec des caractères runiques sur leur face, et il place en Danemark des pierres grossièrement sculptées et des obélisques funéraires, sur les bords de la mer, qui représentent des têtes, des pieds et des mains.

Ajoutons que ces blocs, parfois considérables, portent les noms de *pierres fichés* ou *fites*, *chaires au diable*, *haute borne*, etc.

Les *trilithes* ou *lichavens* <sup>1</sup>, avec leurs trois pierres, dont deux placées verticalement et la troisième horizontalement, forment une porte rustique.

Un *dolmen* <sup>2</sup> rappelle une table de grès ou de granit plus ou moins longue, épaisse d'un à trois pieds, placée sur d'autres pierres, au nombre de trois au moins et de quinze au plus. Parfois établi sur un plan incliné, ce monument, divisé par des pierres placées de champ à l'intérieur, est creusé en forme de bassin arrondi formant une sorte de vase mis en communication avec d'autres par des rigoles destinées à faire écouler le sang des victimes. Il en est même qui sont percés d'un trou, réservé sans doute au même usage.

Sur quelques-uns se voient de grossiers dessins en creux ou en relief. Enfin, des sépultures trouvées autour des *dolmens* ont fait croire que les prêtres et les guerriers y choisissaient leur tombeau. Au moyen âge, des seigneurs en firent leur tribunal de justice, à Vienne, notamment, au dire de Chorier <sup>3</sup>.

Le peuple connaît ces roches sous les noms de *pierres des fées*, *pierres levées*, *pierres couvertes*, *palais de Gargantua*, *table d'Annibal*, etc. <sup>4</sup>.

Quant aux *pierres branlantes* en granit, en calcaire ou en grès, comme à Fontainebleau, elles comprennent un, deux ou trois blocs : l'inférieur ayant la forme ovoïde à sa base, et le supérieur celle d'un parallélogramme. Ici, le dernier repose horizontalement sur deux pierres couchées dans le même sens; là, il s'appuie sur une seule pierre, couchée horizontalement ou perpendiculaire sur ses lignes; ailleurs, il est contigu à l'inférieur par divers points, ou séparé de lui par une cale servant de pivot.

(1) *De lech*, table, *van*, pierre.

(2) *De dol*, table, *men*, pierre.

(3) *Antiquités de Vienne*.

(4) Près de Barcelonnette (Basses-Alpes), une sorte de dolmen porte ce dernier nom, d'après M. Gaize.

Certains peuples faisaient de ces blocs, œuvre de la nature ou de l'art, des monuments funébres ou symboliques par rapport au mouvement de l'univers; d'autres les consultaient pour en avoir des oracles, ou pour connaître l'innocence ou la culpabilité des accusés, selon qu'elles oscillaient plus ou moins à leur contact.

On trouve ces monuments dans le creux d'un vallon solitaire, sur les hauts sommets ou dans la profondeur des bois, selon que le prêtre avait besoin de mystère ou de soleil <sup>1</sup>.

Mais, franchissant les *barrows* et les *allées couvertes*, arrivons aux *cromlechs*, puisque les *roches qui dansent* en affectent la forme.

Des menhirs et des trilithes, rangés à une certaine distance les uns des autres, sur un plan circulaire, demi-circulaire ou elliptique, composent les monuments de cette espèce. Cependant, on en trouve de concentriques et d'autres qui sont entourés de fossés ou accompagnés de dolmens. Le nombre de leurs pierres est sacré : il ne saurait y en avoir moins de 12, mais on en compte parfois 19, 30 et même 60, selon le nombre des dieux reconnus dans le pays. Le plus souvent on remarque au centre un *hyrmensul* (pierre du soleil), ou un *seyra* (sphère druidique), représentant la divinité suprême. M. Batissier <sup>2</sup> en indique en Sardaigne et dans les îles Baléares, qui ont au centre un autel, et il pense que ces enceintes de pierres servaient de temples, de cours de justice, de lieux de réunion pour les assemblées publiques et la proclamation des chefs, ou de cimetières. Gilbert de Nogent <sup>3</sup>, auteur du XIII<sup>e</sup> siècle, penche vers la dernière destination; Sieborg fait des cromlechs danois des hippodromes ou des lieux d'assemblée; Pausanias y voit des idoles. « Dans les temps les plus reculés, dit-il, tous les Grecs rendaient les honneurs divins à des pierres brutes qui leur tenaient lieu de statues <sup>4</sup>. »

Munis de ces renseignements divers, transportons-nous à Douévas pour y rechercher un temple ou un cimetière, selon que l'on adopte l'une ou l'autre opinion.

La première enceinte, au point A, mesure 44<sup>m</sup> 20 de circonférence; elle est formée de blocs disposés en rond, d'après une échelle ascen-

(1) *Bulletin de la Société d'archéologie*, etc., du département de Seine-et-Marne, 2<sup>e</sup> année; Meaux, 1865, p. 65 et suiv.

(2) *Histoire de l'art monumental*; Paris, Furne, 1845, in-8<sup>o</sup>.

(3) *De vitâ sua*, lib. II, cap. X.

(4) ΕΛΛΑΔΟΣ ΠΕΡΙΗΓΗΣΕΩΣ ΑΧΑΙΑ.

dante de hauteur. Le 6°, représentant un hémisphère, une tribune ou un autel, a 1<sup>m</sup> 50; le 5° a 2<sup>m</sup> et le 4° et le 3° forment un lichaven; leur élévation est de 3<sup>m</sup> 20 et de 4<sup>m</sup>; le 2°, de 6<sup>m</sup> 50 de haut, est une pierre branlante posée sur un bloc ovoïde et maintenue debout par une section de la roche principale; le 1<sup>er</sup> a 8<sup>m</sup> 45.

Autour de ce groupe principal, et à *vingt mètres* précis de distance, les blocs B, C, D, F, véritables *menhirs*, mesurent, le 1<sup>er</sup>, 6<sup>m</sup> 50 de haut sur 9<sup>m</sup> 20 de tour; le 5°, 5<sup>m</sup> 30 sur 10<sup>m</sup> 80; le 3°, 2<sup>m</sup> 50 sur 8<sup>m</sup> 40; le 4°, 3<sup>m</sup> 40 sur 10<sup>m</sup> 60.

Couchées sur le sol, brisées ou déplacées, les autres pierres qui les reliaient ensemble n'offrent plus de caractère saillant. Mais à 35, 36 et 37 mètres du point A, d'autres blocs de forme irrégulière indiquent une 3<sup>e</sup> enceinte; la 4<sup>e</sup> devait être, à en juger par les restes, à 54, 55 ou 56 mètres, et la 5<sup>e</sup> à 80 mètres. Enfin, d'autres roches colossales ou très-petites marquent les avenues du sanctuaire ou du champ des morts.

Si maintenant nous recherchons les rapports de ce monument avec les cromlechs déjà connus, il est facile d'en trouver un certain nombre. De l'autel ou de la chaire placée au midi, le prêtre ou l'orateur pouvait être vu de la foule placée devant; l'espace est grand, le sol plat; des chênes et des pins, ainsi que les blocs échelonnés de distance en distance, colonnes puissantes de grès, figuraient à merveille les voûtes et les nefs de nos temples.

Toutes les données de la tradition sur les monuments celtiques se retrouvent à Saint-Barthélemy. Le pied de Gargantua, l'Hercule gaulois, est parfaitement visible sur une pierre voisine du point A, à l'est, et le souvenir des fées, architectes présumés du tout, s'unit à celui de cimetière antique dans les croyances populaires.

Le *Moniteur* du 25 avril, en louant le travail présenté par les délégués des Sociétés sávantes, conclut en faveur de la destination funèbre des dolmens, menhirs, etc.; n'est-ce pas là toute une révélation en faveur des *roches qui dansent*?

Toutefois, des hypothèses, malgré leur vraisemblance, ne suffisent pas, vous le comprenez, Messieurs, pour nous prononcer sur les points multiples et controversés que soulève l'existence des monuments celtiques. Il nous reste une dernière épreuve à tenter dans des fouilles entreprises sous la direction de l'un de nous, de M. de Colonjon, par exemple, dont le zèle égale le savoir, et qui, le premier, a signalé ce cromlech. Je ne doute pas que la Société ne veuille les prescrire dans un bref délai et user de son influence pour obtenir la conservation de ces curieuses pierres.

Quelques faits signalés par M. de Colonjon rendent encore désirables les fouilles proposées. Ainsi, de 1825 à 1830, on découvrit, au-dessous du château de Rochain, à un kilomètre de là, vers le nord-ouest, plusieurs tombes en mollasse avec des couvercles de même nature ou en bois, des fragments d'armes, des vases en terre et des médailles romaines ou gauloises; malheureusement, on n'attachait pas alors une grande importance à ces vieilleries, et tout fut dispersé ou détruit. En 1810 ou 1811, dans la propriété de M. Ithier, dite de Mercurolet, sur Claveyson, commune limitrophe de Saint-Barthélemy, douze autres tombes furent mises à jour; elles étaient rangées symétriquement sur deux lignes parallèles, mais il n'y avait autre chose dedans que des débris d'ossements humains. A Villeneuve et à Saint-Uze, en 1828, semblables découvertes furent faites.

N'est-ce pas une preuve que cette région a été peuplée dès les temps les plus anciens et que le Douévas pourrait bien répondre à nos espérances et à nos vœux <sup>1</sup>?

Avant de terminer cet exposé déjà long, laissez-moi vous dire, Messieurs, que l'opinion de M. de Colonjon et de ceux qui l'ont secondé dans ses recherches, a rencontré des contradicteurs.

Les géologues et le savant M. Lory, entre autres, nient tout-à-fait le caractère monumental ou religieux des *roches qui dansent*. Les sables, analogues à ceux de Larnage (débris d'un granit kaolinisé remaniés par les eaux), de la base du coteau de Douévas deviennent, dans le haut, purement quartzeux et sont même durcis irrégulièrement, par places, par un ciment siliceux, qui souvent y a formé des concrétions de calcédoine ou de petits cristaux de quartz très-nets. « Il résulte de cette imprégnation siliceuse irrégulière des blocs de grès très-durs, de formes bizarres, qui restent en saillie parce que les sables environnants ont été entraînés; ces blocs de grès rappellent ceux de Fontainebleau: un d'eux, remarquable par sa position d'équilibre instable, et ressemblant au premier abord à un *menhir*, est connu dans le pays sous le nom de *roche qui danse* <sup>2</sup>. »

Je suis loin de nier la merveilleuse puissance de la nature dans le cromlech de Douévas; mais il me semble bien difficile, avec elle seule, d'expliquer la distance précise de quatre blocs au moins de la 2<sup>e</sup> enceinte et de plusieurs des enceintes successives. N'est-il pas reconnu,

(1) Voir *Cartulaire de Saint-Chaffre*, publié par M. l'abbé Chevalier.

(2) *Description géologique du Dauphiné*, 3<sup>e</sup> partie, p. 622.

d'ailleurs, aujourd'hui, que les dolmens, menhirs, etc., appartiennent tous, à peu près, aux gisements au milieu desquels ils sont érigés, et que les matériaux de nos monuments primitifs ont été employés à la place même où la nature les avait offerts? Vouloir qu'ils soient partout en granit, comme en Bretagne, c'est conclure de la partie au tout.

Il reste une autre difficulté qu'un habile archéologue m'a promis de formuler dans le *Bulletin* <sup>1</sup>: c'est que de tous les monuments celtiques connus jusqu'à ce jour aucun ne présente des blocs du volume et du poids de ceux de Saint-Barthélemy.

Je ne suis pas en mesure, on le conçoit, de combattre cet argument par des preuves *de visu*; toutefois, sans parler du monolithe de Locmariaker, de 64 pieds de long et du poids de 4,000 quintaux <sup>2</sup>, je noterai, avec M. Plessier, que souvent des fouilles peuvent modifier les hauteurs connues, comme il est arrivé depuis peu pour le *menhir* de Saint-Brice, qui, de 1<sup>m</sup> 70, est arrivé à 4<sup>m</sup> 20.

Quant aux moyens employés pour l'érection de ces roches colossales, à une époque où la dynamique n'avait pas encore révélé ses ressources, M. l'abbé Puyo les trouve dans la foi des populations primitives <sup>3</sup>. La vigueur de ces races robustes, fait-il observer avec raison, s'exaltait à la pensée du but sacré qu'il fallait atteindre. Au jour fixé, tous les hommes valides de la peuplade partaient, et, au signal du druide, des milliers de bras, agissant à la fois, dressaient sur leur base les roches dont notre âge étudie curieusement la destination.

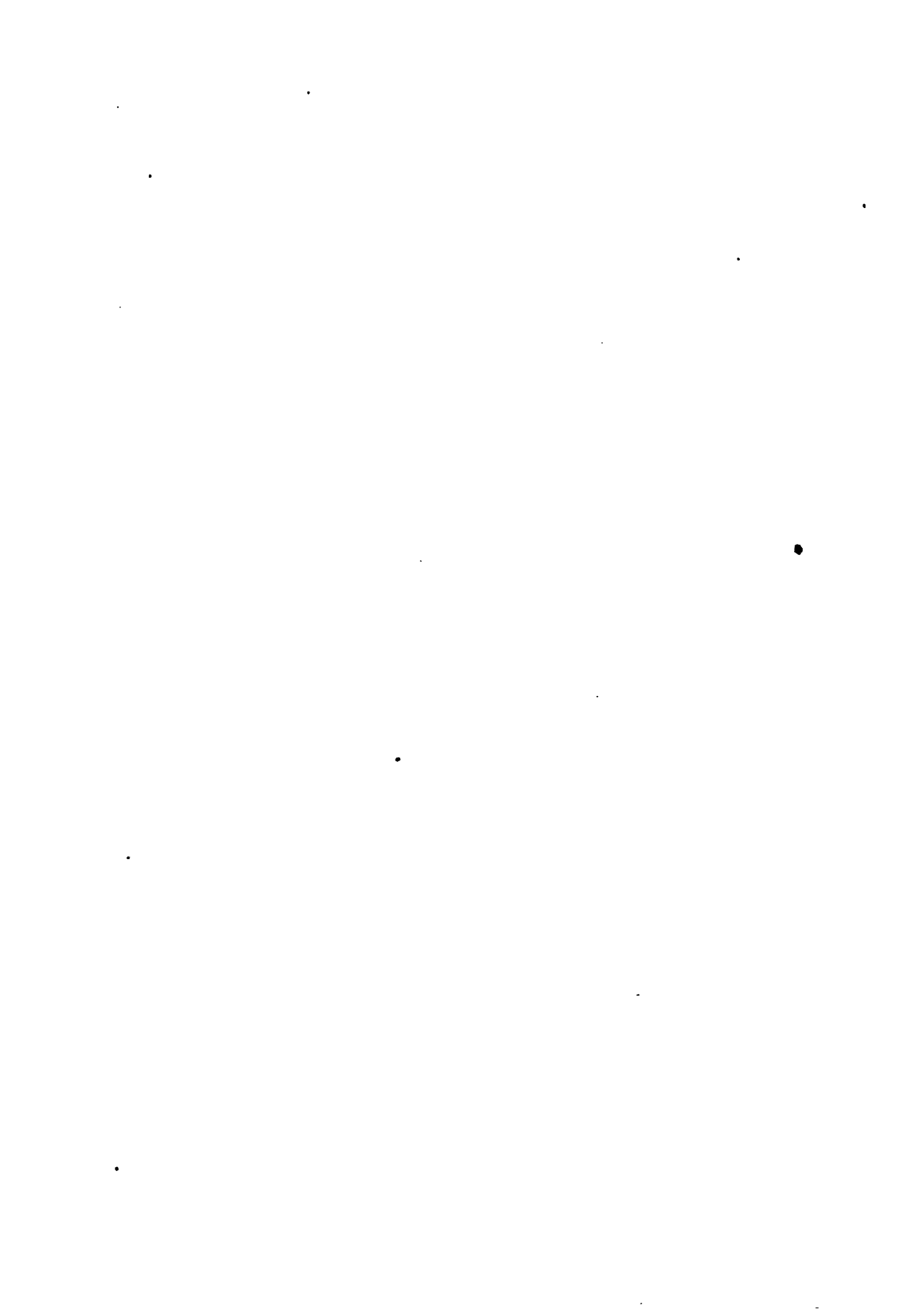
Maintenant, vous connaissez, Messieurs, le monument de Saint-Barthélemy-de-Vals. Il est à 2 kilomètres du village, au sud-ouest, dans la direction de Ponsas, du Rochain et de Saint-Victor. On y arrive par Saint-Vallier, par Saint-Donat ou par Tain et Chantemerle, en quittant la route à Marnas ou à Saint-Barthélemy même. La course est facile, les points de vue sont admirables, les chemins excellents, la végétation splendide. Allez, et vous serez satisfaits du voyage <sup>4</sup>.

(1) M. le baron Durand de Fontmagne.

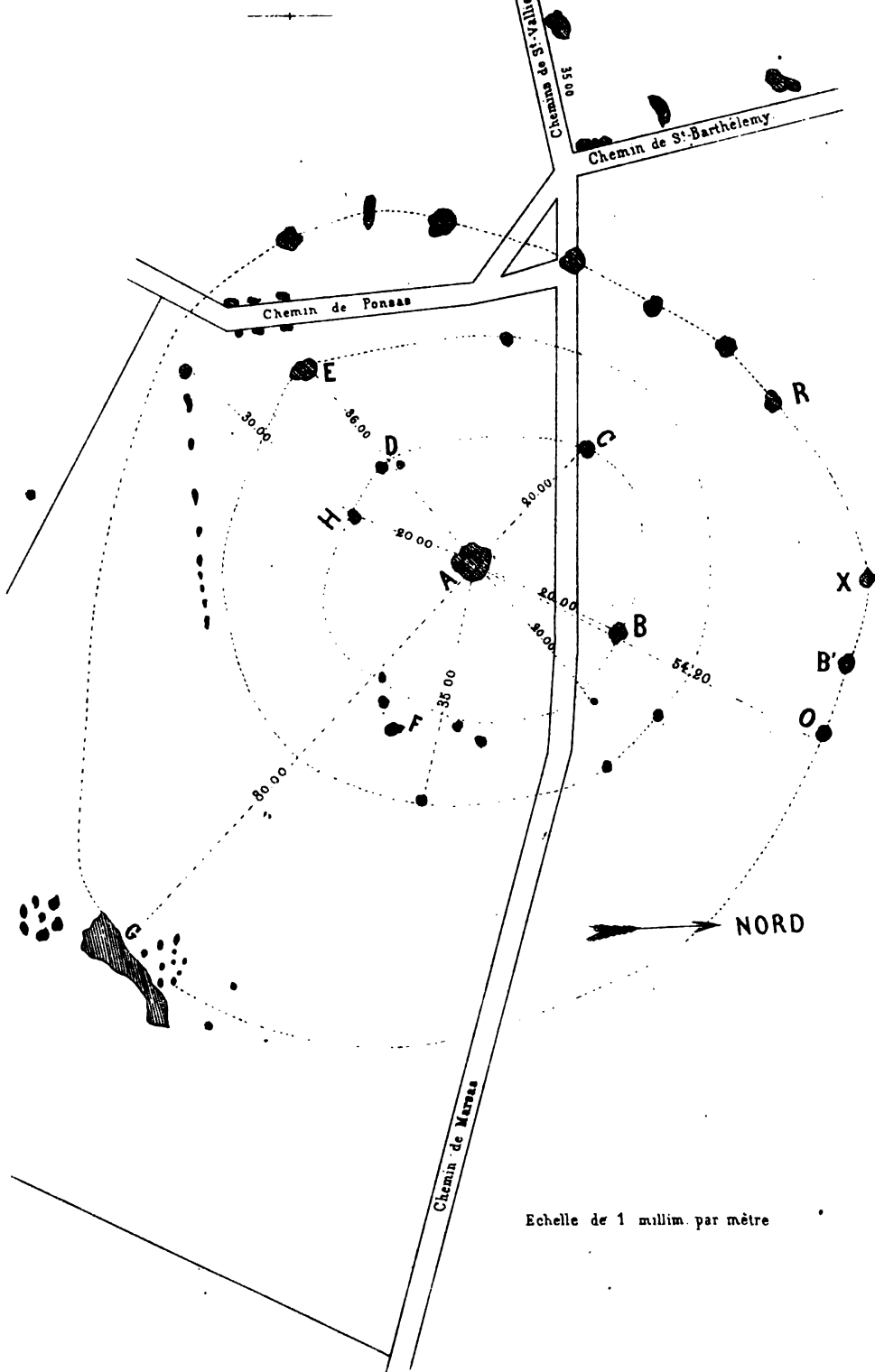
(2) MAHÉ, *Antiquités du Morbihan*.

(3) *Bulletin de la Société d'archéologie, etc., de Seine-et-Marne*, loc. cit.

(4) Une somme de 150 fr. a été votée à la suite de ce rapport pour faire les fouilles qui y sont demandées.



# PLAN DU CROMLECH DE DOUÉVAS



Echelle de 1 millim. par mètre



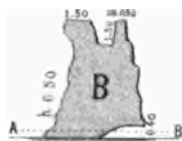
DESCRIPTION DES ROCHES PRINCIPALES



N° 1 hauteur 8.45  
 N° 2 h — 6.50  
 N° 3 h — 4.00  
 N° 4 h — 3.20  
 N° 5 h — 2.00  
 N° 6 h — 1.50

La hauteur des  
 autres est de  
 0<sup>m</sup> 50 à 1<sup>m</sup> 50  
 (Table ou autel)

Elevation suivant AB

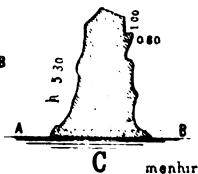


haut. 2.50



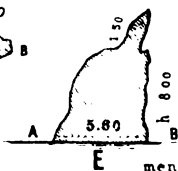
menhir

Elevation suivant AB



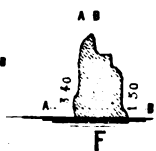
menhir

Elevation suivant AB



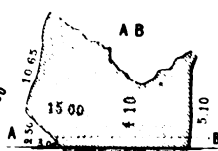
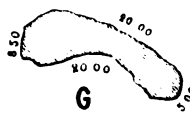
menhir

Elevation suivant



F

Elevation suivant



G



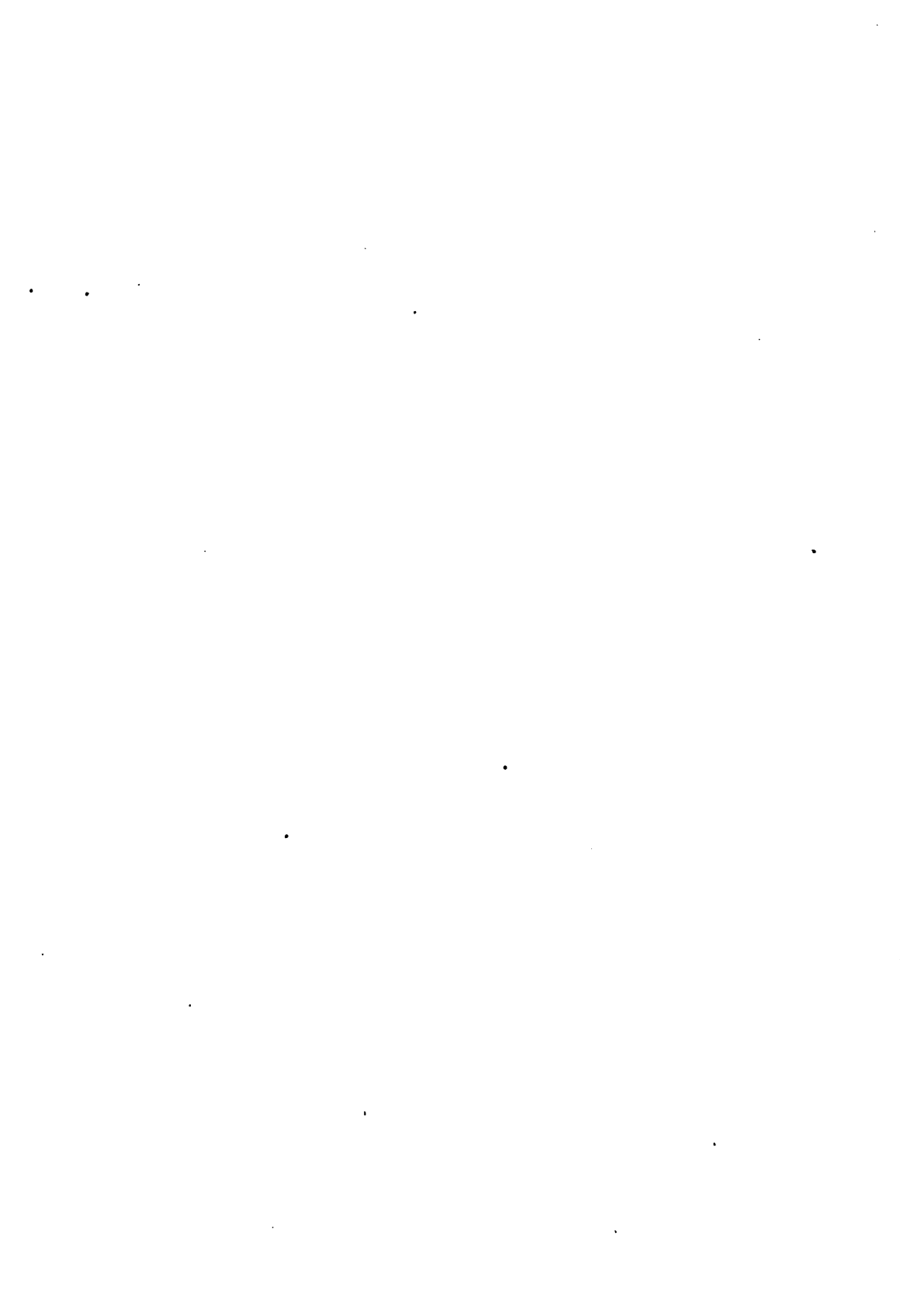
haut. 1.20



haut 1.50



haut 0.90



## OBSERVATIONS

de M. le baron DURAND DE FONTMAGNE.

*A Monsieur FAYARD, conseiller à la Cour impériale  
de Lyon.*

MONSIEUR,

Je réponds beaucoup trop tardivement au savant rapport de M. Lacroix sur les pierres de Douévas, commune de Saint-Barthélemy-de-Vals. Je regrette de ne pas avoir une plume aussi pittoresque et imagée, mon travail en serait d'une lecture plus facile et plus attrayante. Reconnaisant toute mon impuissance, je réclame votre indulgence, et la suite vous convaincra que j'en ai besoin.

Le travail sur lequel vous avez désiré avoir ma modeste opinion, se divise en deux parties :

1° Une dissertation sur l'ensemble des monuments que l'on appelait autrefois celtiques ou druidiques, et auxquels on donne aujourd'hui le nom de mégalithiques, probablement pour ajouter un peu plus d'obscurité dans les discussions qui en traitent.

2° La description du monument de Douévas et les preuves qui permettront de le classer parmi un des premiers.

Toutes les questions qui se rattachent à l'ensemble des monuments celtiques étant étudiées, il faudrait un gros volume pour les traiter chacune complètement ; comme je ne puis abuser de votre patience et ayant d'ailleurs peu de confiance en mes forces, je ne ferai que les effleurer, bien heureux si je ne suis pas obscur et ennuyeux.

D'après M. Lacroix, les monuments celtiques seraient les *peulvans* ou *menhirs*, les *lichavens* ou *trilithes*, les *pierres branlantes*, les *cromlechs*, les *dolmens*, les *alignements*, les *allées couvertes* et les *tumuli* ou *barrows*.

## PEUVANS OU MENHIRS.

Les menhirs plantés çà et là prennent le nom de *pavé des Géants*; isolés, de *palets de Gargantua*; on les appelle encore *Pierres fichées* ou *fites*, *Chaires au diable*, etc. <sup>1</sup> On les appelle encore de bien d'autres noms, car il n'y a pas un menhir en France qui n'ait le sien propre. Aucun de ces noms n'est générale, aucun ne remonte bien haut, j'entends à l'origine. Je ne connais pas de réunion de menhirs s'appelant *pavé des Géants*; il n'y a que la pierre de Poitiers qui porte le nom de *palet de Gargantua*, et c'est un dolmen. Du reste, je le répète, chaque monument celtique a son nom particulier dans la localité où il se trouve, nom qui lui a été donné sans aucun souci historique, et seulement à cause de sa conformation, de sa position ou de toute autre cause; il ne paraît pas bien nécessaire de les rapporter.

Le nom de *menhir*, qui, tout le monde le sait, ne signifie que pierre longue, n'est certainement pas celui que nos anciens pères lui donnaient. Les Bretons les appelaient ainsi par la même raison que l'on les appelle *petra erecta*, *saxum erectum* <sup>2</sup> dans les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : haute roche, pierre levée, fichée, dans les lieux où l'on parlait français; *peyra levada* (pierre levée), dans le Languedoc, etc. La recherche de leur origine et de leur signification est toute récente, ainsi que pour les autres monuments. Legrand d'Aussy, je crois, a été l'inventeur de la plupart des noms bretons dont nous nous servons aujourd'hui <sup>3</sup>, et du temps de Pennant, d'après Cambry, qui partage cet avis, le pluriel de *menhir* était *main-hirion* <sup>4</sup>. A la fin du siècle dernier, on s'en occupait si peu que Robin, dans ses *Remarques sur le camp de César* (Saumur, 1764), dit :

(1) Rapport de M. Lacroix.

(2) DULAURE.

(3) LEGRAND D'AUSSY, *Mémoires de l'Institut*, t. II, an VII, p. 549 et suivantes.

(4) CAMBRY, *Monuments celtiques*, p. 102.

« Les pierres couvertes de Bagnaux auprès de Saumur et celles » du pont de Cé à Rablay m'embarrassent ; je ne sais si on doit » les regarder comme un ouvrage des Romains ou des Barbares » qui leur *succédèrent* dans les Gaules. » Et il penche à les trouver gothiques <sup>1</sup>. Remarquez que Robin était un savant fort instruit, et qu'il s'agit du plus magnifique dolmen, situé dans la contrée la plus riche de France en monuments semblables, sans en excepter la Bretagne. Montfaucon, Caylus <sup>2</sup>, Courtépée, si minutieux pour la Bourgogne, qui tous rassemblent tout ce qu'ils peuvent trouver sur les druides et les Celtes, ne se faisant pas faute de leur attribuer le temple de Montmorillon <sup>3</sup> et celui de Landleff <sup>4</sup>, ne disent pas un mot des menhirs et des dolmens, alors bien plus nombreux qu'aujourd'hui, ou, s'ils en parlent, c'est pour leur donner une origine toute différente. Il ne faut donc pas, à mon avis, mettre une grande importance aux noms donnés aux différents menhirs.

Dans quel but ont-ils été élevés ? Je crois que depuis les âges les plus reculés on leur a attribué toutes les significations possibles, et les savants de nos jours, ou, plutôt, ceux qui se sont occupés de ces questions sans les avoir trop étudiées, n'ont pas manqué de renchérir. On a confondu à plaisir les menhirs avec toutes les pierres imaginables, avec celles qui leur ressemblaient le moins, par exemple, avec les batyles <sup>5</sup>, qui étaient de petites pierres portatives. Ainsi, en prenant au hasard de mes notes :

Dulaure soutient que les menhirs sont des pierres tremblantes en l'honneur du dieu Mark, le Thot des Égyptiens, l'Hermès des Grecs, et Olaus Magnus en a vu portant des caractères runiques<sup>6</sup>,

(1) *Monuments gaulois du département de Maine-et-Loire*, par GODARD-FAULTRIER, p. 2.

(2) Caylus appelle les menhirs des *roches solitaires*, t. II, p. 318.

(3) *Mémoires de la Société des antiquités de l'Ouest*, t. 1, p. 42.

(4) *Dictionnaire de Joanne*, au mot *Landleff*, et beaucoup d'autres auteurs.

(5) FALCONNET, *Mémoires de l'académie des inscriptions*, 1<sup>re</sup> série, t. VI, p. 513 et suivantes et ci-plus bas aux *pierres branlantes*.

(6) *Loc. cit.*

ce qui, dans tous les cas, ne prouverait pas une haute antiquité, car les caractères runiques remonteraient tout au plus à Odin <sup>1</sup> et étaient encore en usage au XI<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>.

Lefèvre leur donne une destination tantôt funéraire, tantôt monumentale <sup>3</sup>.

M. Mérimée les considère comme des idoles grossières ou simples pierres destinées à désigner une sépulture <sup>4</sup>.

D'après M. de Barraut, ils sont dédiés à la mémoire d'un guerrier mort sur le champ de bataille <sup>5</sup>.

M. de Caumont, essayant de résumer ce qui a été dit, indique trois opinions : 1<sup>o</sup> ces pierres étaient destinées à honorer les dépouilles mortelles des Celtes, parce qu'on a souvent trouvé des ossements enterrés près d'elles ; 2<sup>o</sup> c'étaient des espèces d'idoles regardées comme l'emblème de la divinité ; 3<sup>o</sup> quelques-unes ont pu être élevées pour perpétuer la mémoire d'événements historiques, tels que les batailles <sup>6</sup>.

M. le chanoine Bourassé croit qu'ils représentent un rayon du soleil <sup>7</sup>. M. Godard Faultrier, le savant conservateur du musée d'Angers, partage son opinion, parce que, dit-il, un menhir est un obélisque et qu'un obélisque est un rayon du soleil ; et il donne en preuves : 1<sup>o</sup> que l'obélisque de Rome de la place du Peuple était dédié au soleil ; 2<sup>o</sup> que, d'après Hérodien, les habitants d'Édesse adoraient une pierre énorme dédiée au soleil ; mais il oublie de prouver qu'un menhir soit un obélisque <sup>8</sup>. Il croit encore que les menhirs peuvent être des batyles, ou peulvans dieux, s'appuyant sur Arnobe, écrivain du III<sup>e</sup> siècle, qui

(1) *Histoire du Danemarck*, par MALLET, p. 1260.

(2) *Mémoires de la Société royale des antiquités du Nord*, 1845-1849, in finem.

(3) *Merveilles de l'architecture*, par André LEFÈVRE.

(4) *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, 1836.

(5) *Mémoires de la Société des lettres, etc., de l'Aveyron*, t. IV, p. 677.

(6) *Cours d'antiquité monumentale*, p. 69.

(7) *Mémoires de la Société archéologique de la Touraine*, t. I<sup>er</sup>, p. 75-80.

(8) *Monuments gaulois du département de Maine-et-Loire*, p. 39-42.

dit : « Aussitôt que j'apercevais une pierre huilée, j'allais la baigner, comme si elle eût renfermé quelque vertu divine, et je lui parlais <sup>1</sup>. »

Je m'arrête.

Il est jusqu'à présent impossible de savoir directement quel était l'usage des menhirs sous les druides, puisqu'ils ne nous ont rien laissé; mais en recherchant dans les anciens auteurs ce que représentaient les pierres dressées chez les peuples avec lesquels nos Celtes ont eu des rapports, on peut arriver avec assez de probabilité à connaître l'usage de celles que nous étudions.

Dans la Bible on trouve : « Vous élèverez de grandes pierres que vous enduirez de chaux, afin de pouvoir écrire toutes les paroles de la loi <sup>2</sup>. Jacob, après le rêve de l'échelle, prit la pierre qu'il avait mise sous sa tête et l'érigea comme un monument, répandant de l'huile dessus: et cette pierre, dit-il, que j'ai dressée comme un monument, s'appellera la maison de Dieu <sup>3</sup>. Jacob, après s'être réconcilié avec Laban, prit une pierre, et en ayant dressé un monument dit : apportez des pierres, et en ayant ramassé plusieurs ensemble, ils en firent un lieu élevé, etc., etc.; et Laban le nomma le *monceau du témoin*, et Jacob, le *monceau de pierres du témoignage*, chacun selon la propriété de sa langue <sup>4</sup>..... Ce lieu élevé et cette pierre que j'ai dressée, serviront de témoins entre vous et moi. Vous ne ferez point d'idoles ni d'images taillées; vous n'élèverez point de colonnes, ni de monuments et vous n'érigerez point dans votre terre de pierre remarquable pour l'adorer; car je suis le Seigneur votre Dieu <sup>5</sup>.

» Après que vous aurez passé le Jourdain.... (dit Dieu à Josué), prenez douze pierres très-dures que vous placerez dans le camp au lieu où vous aurez cette nuit dressé vos tentes,.... afin qu'à

(1) *Monuments gaulois du département de Maine-et-Loire*, p. 46.

(2) DEUTÉRONOME, ch. XXVII.

(3) GENÈSE, ch. XXVIII.

(4) *Idem*, ch. XXXIV.

(5) LÉVITIQUE, ch. XXXVI.

» l'avenir, quand vos enfants vous demanderont que signifient  
 » ces pierres, vous leur répondiez... : ces pierres ont été mises  
 » en ce lieu pour servir aux enfants d'Israël de monument  
 » éternel... qui dira : Israël a passé à sec au travers du lit du  
 » Jourdain, Josué <sup>1</sup> fit alliance ce jour-là avec le peuple, de la  
 » part du Seigneur..... et il prit une très-grande pierre..... et  
 » il dit à tout le peuple : Cette pierre que vous voyez, vous  
 » servira de témoignage qu'elle a entendu toutes les paroles  
 » que le Seigneur vous a dites <sup>2</sup>. Les Philistins furent taillés en  
 » pièces et Samuel prit une pierre qu'il plaça entre Maspha et  
 » Sen et appela ce lieu la *Pierre du secours* <sup>3</sup>. »

Homère <sup>4</sup>, Plutarque <sup>5</sup>, Hérodien <sup>6</sup> montrent que l'usage  
 d'élever des pierres sur des monuments funéraires existait en  
 beaucoup d'endroits.

D'après Pausanias, Hercule, ayant vaincu les Orchoméniens,  
 posa une pierre comme monument de sa victoire <sup>7</sup>. M. Maudet  
 de Penhonet fait remarquer qu'Hercule était un nom commun  
 à plusieurs chefs phéniciens et peut-être celui de tous. D'après  
 Bochard, plusieurs d'entr'eux ont élevé des colonnes commémoratives  
 un peu partout <sup>8</sup>; Strabon dit même : « C'était la  
 » coutume parmi les anciens d'élever de ces sortes d'obélisques,  
 » comme la colonne de Regium <sup>9</sup>. » D'après Diodore de Sicile,  
 Sémiramis fit élever une pyramide d'une seule pierre, qui fut  
 mise au nombre des merveilles du monde; il dit aussi que les  
 Saces dressèrent à leur reine Zarime un tombeau magnifique  
 qui était une pyramide triangulaire <sup>10</sup>, et encore que Sésostris

(1) Josué, ch. IV.

(2) *Idem*, ch. XXIV.

(3) Rois, l. I<sup>re</sup>, ch. VII.

(4) *Iliade*, l. XI.

(5) *Vie d'Alexandre*, édition de 1717.

(6) *Liber* IV.

(7) BÉOT., l. IX.

(8) *Recherches historiques sur la Bretagne*, 1<sup>re</sup> partie, p. 76.

(9) *Geog.*, l. XVII.

(10) Livre I<sup>er</sup>, section 2 et livre II.



laissait des colonnes partout où il passait. On trouve dans Ammien Marcellin que les Arabes, les Perses, les Scythes et les peuples antérieurs plaçaient des colonnes et érigeaient des pierres comme souvenirs d'événements. Et plus spécialement, les Gaulois indiquaient les espaces qu'ils appelaient lieues par des pierres blanches<sup>1</sup>. Quinte-Curce, faisant arriver l'armée d'Alexandre dans la Sogdiane, dit qu'ils avaient déjà traversé les termes de Bacchus, qui étaient des pierres à intervalles rapprochés<sup>2</sup>. Élien dit que les Gaulois étaient dans l'usage d'ériger des monuments à la mémoire de ceux qui étaient tombés en combattant pour la patrie<sup>3</sup>, et cet usage s'est perpétué; car Olaus Magnus rapporte que l'ancienne coutume des Goths et des Suénois était d'élever des pierres, comme les pyramides d'Égypte, qui avaient de 10 à 30 pieds d'élévation, dans les endroits où les combats avaient été les plus rudes, et on en a trouvé où étaient des épitaphes telles que celles-ci : Moi, Utus, combattant pour la patrie, j'ai tué 32 guerriers et j'ai reçu la mort des mains de Rollo. — Je suis Ingolrus, descendu dans la tombe ceint de mon épée, dans un âge avancé, couvert de blessures. — Abs-tenus, faisant le bien pendant la paix et cherchant la gloire dans les combats, a mérité une louange éternelle<sup>4</sup>. Cette dernière, à mon avis, serait moins ancienne, à cause de la louange des actions pendant la paix, qui sort des habitudes des anciens habitants du Nord. Enfin, il est certain que plusieurs peuples différents ont adoré des pierres plus ou moins grosses. Pausanias le dit des Pélasges dont les idoles étaient de simples pierres brutes comme la pierre que l'on donnait à Hyette en Béotie pour une antique image d'Hercule. A Phares on adorait 30 pierres simplement équarries, sous le nom de Divinité, et il remarque que ces pierres étaient les anciens simulacres des Grecs. Hérodien cite la pierre de Pessinunte, qui était un aérolithe.

---

(1) CAMBRY, *loc. cit.*, p. 276.

(2) MAUDET DE PENHONET, *loc. cit.*, p. 72.

(3) *Mémoires de l'académie celtique*, t. V, p. 349.

(4) MAUDET DE PENHONET, *loc. cit.*, p. 75.

Tous les auteurs sont pleins de mentions de toute espèce de pierres adorées ; mais le plus souvent ce sont des pierres portatives ou contenant des signes ou représentant, plus ou moins grossièrement, des sujets.

Il serait facile de multiplier ces exemples ; mais il me semble que j'en ai assez donné, et peut-être trop, pour prouver que chez tous les peuples de l'antiquité on a employé les pierres sacrées à toute sorte d'usages, et qu'il doit en avoir été de même chez nos ancêtres. Cependant, à cause de la pureté du dogme religieux que tous les anciens reconnaissent dans la religion druidique, à cause du silence complet des anciens auteurs sur l'adoration des pierres parmi eux, je ne crois pas que les menhirs aient jamais été adorés. On comprendrait difficilement que César qui a dû en voir partout, puisqu'ils étaient innombrables, et qui a parlé avec détail de la religion, n'en eût pas parlé, si c'étaient les dieux du pays.

Il n'est pas possible non plus d'admettre que ce soient des monuments funéraires. On peut dire que ce n'est que très-rarement que l'on a trouvé sous eux des traces funèbres, et encore les auteurs qui mentionnent ce fait inspirent en général peu de confiance, et, au contraire, tous ceux qui ont fouillé avec soin et dont les études sont spéciales, s'accordent à dire que l'on ne trouve rien sous les menhirs. Cambry en a fait fouiller plus de trente et n'a jamais rien trouvé <sup>1</sup>, et je puis affirmer que je ne connais aucun auteur moderne qui ait jamais découvert des ossements sous les menhirs. En Bretagne, où les fouilles se font si admirablement, on n'a rien pu constater d'une manière certaine.

Je crois donc que les menhirs étaient chez nos ancêtres, comme chez la plupart des nations dont ils tirent leur origine, des pierres de souvenir, de rappel ; on élevait une ou plusieurs pierres toutes les fois que l'on voulait rappeler à la mémoire des descendants un événement majeur, une bataille, un combat particulier, une limite, un lieu où auraient été faits un traité, un

---

(1) D'après LEGRAND D'AUSSY, *Mémoires de l'Institut*, t. II, an VII, p 553.

accord, une alliance, une tombe mémorable; ce n'était pas la tombe, mais cela indiquait qu'il en existait une, cette dernière destination étant commune, et l'on voit encore aujourd'hui beaucoup de menhirs placés ordinairement deux par deux et indiquant l'ouverture d'un dolmen. Dans l'Ardèche on les appelle des *pleureuses*.

#### LES LICHAVENS.

La plupart des auteurs et surtout ceux qui n'ont pas approfondi la question en parlent. Je n'en ai jamais vu, et, cependant, j'ai été dans bien des endroits désignés pour en contenir. J'en ai demandé dans tous les pays et ne connais personne qui ait été plus heureux. On a souvent indiqué comme lichaven de vieux dolmens ruinés dont il ne restait que partie des supports de côté, et encore plus souvent des pierres naturelles qui se trouvaient dans des lieux où probablement, jamais auparavant, on n'avait aperçu de monuments religieux.

Les seuls lichavens certains sont ceux qui composent le monument de Stonehenge, à 6 milles de Salisbury, et encore ce ne sont pas des lichavens, comme on veut les entendre, car s'il y a deux pierres qui en supportent une autre, cela fait partie d'un cercle complet d'un monument spécial, et il serait aussi à remarquer que ce n'est pas très-ancien. Les pierres inférieures portent un tenon qui s'engage dans une mortaise creusée dans la pierre horizontale <sup>1</sup>, et, si toutes ou presque toutes les pierres celtiques portent des traces du travail de l'homme, contrairement à l'opinion autrefois généralement reçue, le travail est grossier et sans recherche. A propos du monument de Mercure, *Acervum Mercurii*, dont il est question dans la Bible <sup>2</sup>, Cambry rapporte <sup>3</sup> que ces amas de pierres étaient appelés Margemah ou Merkoles; ils sont ainsi décrits par le rabin Nathan : « Ces autels » à Mercure étaient disposés de manière qu'une pierre en couvrit

(1) CHARTON, *Voyageurs anciens et modernes*, t. I<sup>er</sup>, p. 230.

(2) *Proverbes de Salomon*, l. XXVI.

(3) *Loc. citat.*, p. 191.

» une d'un côté deux de l'autre, enfoncées en terre et une  
 » troisième par dessus. » Un autre rabbin, Sèphen Achmana, dit  
 la même chose. Mais remarquez qu'il s'agit d'un amas de pierres  
 disposées comme dessus, et que là encore ne se retrouve pas  
 ce monument, le lichaven. Je suis donc fondé jusqu'à présent  
 à dire que le lichaven ou trilithe n'existe pas, et qu'il n'y a pas  
 de monument spécial formé de trois pierres, dont l'une est  
 supportée par les deux autres.

#### DOLMENS.

Un dolmen rappelle une table de grès ou de granit plus ou  
 moins longue, épaisse d'un à trois pieds, placée sur d'autres  
 pierres au nombre de trois au moins et de quinze au plus. Ce  
 monument, divisé par des pierres de champ à l'intérieur, est  
 creusé en forme de bassins arrondis formant une sorte de vase  
 mis en communication avec d'autres par des rigoles destinées  
 à faire écouler le sang des victimes. Il y en a même qui sont  
 percés d'un trou réservé, sans doute, au même usage <sup>1</sup>.

Je regrette d'avoir à contredire presque tous les termes de  
 cette définition.

Il reste des tables de dolmens en pierres de toute nature : on  
 prenait toujours la pierre la plus voisine, et il n'est pas exact  
 de dire que l'on allait exprès les chercher à une distance plus ou  
 moins éloignée. Dans toutes les parties de la France, on m'a  
 toujours indiqué la provenance probable ou certaine des pierres  
 composant les dolmens, et elle était toujours aussi voisine que  
 possible. J'ai vu l'emplacement d'où avait été extraite la  
 magnifique dalle du dolmen de Livernon, appelé la *Pierre  
 martine*, et il est à quelques mètres. Si donc il avait été de règle  
 de choisir certaines pierres et de les prendre au loin, on n'y  
 aurait pas manqué pour le plus magnifique dolmen de la région  
 méridionale.

L'épaisseur de la dalle supérieure, des pierres de support varie  
 dans des limites beaucoup plus étendues que de un à trois pieds,  
 et il y en a de toutes sortes; ce qui est facile à constater en con-  
 sultant les mesures de tous les dolmens que j'ai prises sur les

---

(1) Rapport de M. Lacroix.

lieux, et, au hasard, je trouve que dans les dolmens de l'Ar-dèche, près de Bérias, canton de Bannes, arrondissement de Largentière, qui sont très-nombreux et très-serrés, l'épaisseur des dalles supérieures varie de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,50; qu'il y en a peu de cette dernière dimension et qu'il y a des parties de la pierre qui n'ont souvent pas plus de 0,04 à 0,05. Dans le beau dolmen de Saint-Antoine-du-Rocher, canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), je trouve que l'épaisseur des pierres varie de 0,40 à 1,50, et je suis certain que si je cherchais dans mes notes, j'en trouverais de plus épaisses, bien que je ne crois pas en connaître qui atteigne deux mètres. Mais ceci n'indique aucun parti pris : on se servait des pierres telles qu'on les trouvait ou les prenait à la carrière.

Le nombre de trois pierres au moins et de quinze au plus est loin d'être sacramentel pour les dolmens. Je ne crois pas qu'il en existe qui n'ait que trois supports, attendu qu'il y aurait un côté qui aurait été vide, et, comme les dolmens sont incontestablement des tombeaux, d'après l'avis unanime des savants les plus compétents et les plus instruits, ce que du reste j'espère prouver plus bas, on ne comprendrait pas un tombeau ouvert; ce serait absolument contraire aux idées de tous les peuples, dans tous les temps et dans tous les lieux. Les exceptions très-rarees que l'on pourrait citer confirmeraient la règle. De plus, tous les dolmens ont été enterrés, au moins tous les dolmens tombeaux : ceci est un fait qui ne peut être prouvé, mais il faut qu'un de ces monuments soit bien détruit, si on n'aperçoit pas aux environs la trace du tumulus qui le recouvrait. Dans les pays qui recèlent encore des fouilles à faire, les dolmens que l'on trouve intacts sous tumulus sont tellement semblables à ceux du même pays déjà connus, et la trace du tumulus existant dans la plupart, on est fondé à dire que tous ces monuments ont été recouverts. Je donnerai plus bas d'autres raisons. Si donc ils étaient enterrés, on ne peut admettre qu'un des côtés ait été laissé vide; la terre s'y serait immédiatement introduite, et on ne peut croire un instant que cela fût de peu d'intérêt pour nos ancêtres, surtout si l'on veut réfléchir qu'ils étaient mis au tombeau avec leurs armes, leurs habits, qu'ils croyaient

emporter dans la vie future et que certainement ils n'auraient pas laissé souiller à plaisir par l'introduction de la terre. Enfin, tous les dolmens intacts que l'on découvre ont quatre supports, et ceci sans exception. Dans certains, un des supports est remplacé par une petite muraille en pierre sèche ; mais ceci n'infirmes pas mon opinion. Du reste, il existe des dolmens dans lesquels tout ou partie des supports sont remplacés par des murs en pierre sèche, et notamment à Notre-Dame-de-Châlons, près du Bourg-Saint-Andéol, où les dolmens portent le nom de Jaïandas ; à Cazevielle, au-dessous du pic de Saint-Loup, canton des Matelles (Hérault). En Bretagne et ailleurs, les dolmens ne sont pas non plus astreints à n'avoir que quinze piliers ; les exemples abondent. Je ne citerai que les dolmens les plus connus : Gavr'innis, dont les supports de l'allée sont au nombre de vingt-trois, et ceux de La Chambre, de quatre ou cinq, et Essé, entre Renne et Vitri (Ille-et-Vilaine), dont le monument est composé de quarante-deux blocs. Il a du reste dix-neuf mètres de long, c'est le plus grand que je connaisse.

Le dolmen, dans l'intérieur, n'est jamais incliné, et quant à sa position sur le flanc des montagnes, il faut distinguer : cette remarque est généralement vraie, sauf cependant des exceptions très-nombreuses pour les dolmens du midi de la France ; mais elle n'est pas exacte pour ceux du centre et de l'ouest, qui sont surtout en plaine. Du reste, dans mon opinion, bien qu'il me fût difficile d'en donner des preuves bien certaines, il y avait des dolmens partout, dans les plaines comme sur les hauteurs ; mais comme, dans le premier cas, la terre a été plus vite cultivée et que souvent on a eu besoin des pierres pour des constructions ou des routes, les monuments ont bien vite disparu, d'autant que l'on y attachait très-peu d'importance.

Nous voici arrivés à la grande question de l'usage des dolmens. Sont-ils des autels, sont-ils des tombeaux ? L'honorable Monsieur Lacroix se prononce pour la première opinion, avec l'accompagnement des bassins, cuvettes, rigoles, trous, pour faire couler le sang des victimes.

Cette discussion a fait noircir beaucoup de papier. Maintenant la question est jugée, et l'opinion de l'autel a été abandonnée

par l'unanimité des savants spéciaux ; ce qui me dispensera d'une longue dissertation.

En fait, les dolmens sont des tombeaux : par la meilleure raison, c'est que l'on n'en découvre pas un, sans exception, qui ne contienne des ossements humains, des poteries, et, s'ils n'ont pas déjà été bouleversés et fouillés, tout ce qui comporte une inhumation complète. Il en est même bien peu des plus détruits où l'on ne puisse rencontrer encore quelques débris, mais il faut les chercher avec patience et à l'aide de la loupe, ce qui n'étonnera personne, si l'on songe que plusieurs de ces dolmens sont dévastés depuis des siècles. Mais, je le répète, on ne trouvera jamais un dolmen inviolé, un dolmen sous tumulus qui ne renferme tout ce que doit contenir un tombeau. La destruction de ces monuments a été surtout encouragée par la coutume qu'avaient les Celtes d'ensevelir avec le défunt ses plus belles armes, ses bijoux ; l'or était relativement très-commun en Gaule et les tombeaux en contenaient souvent beaucoup. En second lieu, ces vieux restes d'un peuple vaincu avaient conservé aux yeux de la multitude le souvenir des anciens rites qui accompagnaient les funérailles ; plus tard bien certainement on y attacha des idées religieuses, plus ou moins bien définies et qui ont donné lieu aux superstitions qui ont persisté longtemps : les écrits de Grégoire de Tours<sup>1</sup>, de saint Éloi<sup>2</sup>, les décrets des conciles d'Arles (452), 2<sup>e</sup> de Tours (567), de Nantes, à la fin du règne de Charlemagne<sup>3</sup>, les capitulaires de Charlemagne, les décrets de Louis-le-Débonnaire en font foi, et ces adorations de pierres continuaient même en certains endroits de la France dans le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. On comprend facilement alors que la nouvelle religion chrétienne ait cherché à détruire des restes qui rappelaient celle des druides. On ne peut pas attribuer à d'autres motifs la rage de destruction

---

(1) LESCURE, *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*, t. I<sup>er</sup>, p. 116.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or*, t. XII, p. 219, et dans MARTIN, t. I<sup>er</sup>, p. 69.

(3) GODART, *Cours d'archéologie sacrée*, page 76.

(4) GRUTER, p. 62, N.° 9.

qui a bouleversé tous ces tombeaux : dans ceux de Berias, on le constate partout, la pierre supérieure est presque toujours renversée et brisée ; ce qui ne peut être expliqué par aucune autre raison, car pour entrer dans le dolmen il y avait toujours le côté des pieds où l'entrée était facile, le tumulus étant percé. Le dolmen ne peut pas être un autel, car tout dolmen était enterré, sous un tumulus, formé soit avec des pierres recouvertes de terre, soit avec de la terre seule. La trace de ces élévations se retrouve autour de la plupart de ceux qui nous restent et elle est plus ou moins accusée suivant la plus ou moins grande conservation du monument ; on comprendrait du reste difficilement que cela n'eût pas été ainsi. Ils contiennent tous des ossements humains. Quel est le peuple, en quel temps, en quel lieu, qui, après avoir pris la peine de dresser des monuments aussi colossaux que les dolmens, n'eût pris aucun soin pour assurer la conservation et le respect de ce qu'ils contenaient. Ils sont solidement établis pour supporter le poids des terres ; mais ils ne sont jamais clos assez hermétiquement pour empêcher toutes sortes de violations, s'ils étaient restés en plein air. Si donc les dolmens ont été sous tumulus, ils ne peuvent avoir servi d'autels.

Les bassins et cuvettes qu'une ardeur scientifique trop grande et le besoin de découvertes nouvelles ont fait trouver sur la plupart de leurs tables supérieures, n'existent que dans l'imagination. M. Mérimée se demandant si les dolmens étaient des tombeaux ou des autels, dit : « Dans aucun de ceux que j'ai » examinés, je n'ai vu ces rigoles, dont on a tant parlé, prati- » quées de main d'homme et destinées à l'écoulement du sang » des victimes égorgées ; tous, sans exception, m'ont montré » une pierre brute en dessus, ayant quelquefois certaines » cavités, mais naturelles, et telles qu'en présentent toutes les » pierres extraites d'une carrière <sup>1</sup>. »

Comme exemple de la facilité avec laquelle on a trouvé des bassins sur les dolmens, je citerai le fait suivant. Dans le tome

---

(1) *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, p. 308.



XVI des *Mémoires des antiquaires de France*, p. 41, on indique la pierre de Poitiers comme ayant des rigoles à sang parfaitement caractérisées; on donne leur longueur, leur largeur, etc.; on y trouve des bosses faites de main d'homme, des cercles qui représentent bien des choses, et ceci est rapporté par le président de la Société archéologique de Poitiers. Quelque temps après, cette même Société envoya une commission pour éclaircir la question et s'assurer des faits, et il fut déclaré qu'il n'y avait rien, absolument rien, qui indiquât le travail de l'homme

Du reste, dans mes courses, entreprises depuis plusieurs années et dans la plus grande partie des contrées de la France qui contiennent des monuments celtiques, j'ai vu bien des tables de dolmens signalées comme ayant des bassins et des rigoles, et je n'ai jamais aperçu autre chose que le résultat du travail de l'eau de pluie et du temps: toujours ce travail et son résultat se trouvent identiquement semblables dans les pierres ou rochers de même nature qui couvrent le sol environnant.

A la Chapelle Vendômoise, près Blois (Loir-et-Cher), existe un dolmen assez célèbre qui a été décrit tout spécialement par M. de Petigny<sup>1</sup> et reproduit, très-largement, vu l'importance que l'on donnait à ses assertions, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*<sup>2</sup>. Il compose un autel complet, avec tous les accessoires; d'après lui, on y trouve quatre chambres, des escaliers pour monter sur la plate-forme, des cuvettes, des rigoles, etc., etc.; il poursuit ainsi: « On remarque, sur la » grande dalle, une rigole aboutissant à un bassin qui commu- » niquait, par une ouverture étroite et oblique, avec la chambre » inférieure. Le prêtre se plaçait au-dessous de cette ouverture » et recevait le sang des victimes qui inondait son visage et ses » vêtements; il montait ensuite sur la plate-forme, pour pa- » raitre au peuple comme un fantôme sanglant. Cette cérémo- » nie se conserva sous le nom de taurobole. » Il est difficile de pousser plus loin la force de l'imagination. J'ai vu ce dolmen;

(1) *Histoire archéologique du Vendômois*.

(2) Tome XXVII, 2<sup>e</sup> série, année 1863, p. 120.

il n'y a absolument rien de tout cela : il est de grandeur moyenne et de la forme ordinaire à ceux du centre de la France ; il a une chambre et une antichambre ; la première a 4<sup>m</sup>10 de long sur 2<sup>m</sup> 80 de large et 1<sup>m</sup> 50 de haut , mesures prises à 1 mètre du sol ; les pierres se trouvent un peu inclinées , selon l'usage ; les dimensions seraient plus grandes au niveau de la terre , et la seconde chambre a 2<sup>m</sup> de long ; les cuvettes et les rigoles n'existaient pas le moins du monde. Au moment où je l'examinais , un orage des plus violents versait sur la dalle plus d'eau que tous les sacrifices possibles , et toute la nuit il avait plu ; la pierre suintait à peine en trois ou quatre endroits , et le trou qui correspondait au creux le plus grand du dessus , probablement celui de M. de Petigny , donnait l'eau à peine goutte à goutte dans le coin du dolmen ; il aurait été fort difficile de la recevoir.

Je ne continue pas la réfutation de pareilles absurdités. Tels sont les résultats de mes courses et de mes recherches sur tous les dolmens à bassins , *ab uno disce omnes*. Ce dolmen , du reste , était sous tumulus , bien que ce soit nié par M. de Martonne <sup>1</sup> , qui en a assez peu vu pour le citer comme un des plus beaux et des plus grands de France ; et la preuve qu'il était sous terre , c'est qu'il y est encore à demi. Une autre indication qui confirme que l'usage des dolmens était intérieur et non extérieur , résulte de cette remarque : quoi qu'en disent les auteurs superficiels , toutes les pierres des dolmens sont taillées , elles ont toutes été plus ou moins dégrossies , afin de présenter à l'intérieur une surface plane. Quelques-uns , dans le midi et l'ouest , tous , à peu près sans exception , dans le centre , ont eu leurs côtés nivelés , équarris , afin de faciliter l'adhérence des supports entre eux ou avec la dalle supérieure , et jamais on ne trouve ce travail de nivellement sur la partie du dehors. De plus , lorsque le toit se compose de plusieurs pierres , dans les grands dolmens ou dans les allées , en dedans elles se trouvent toujours appareillées de manière à présenter un même niveau , comme un plafond , à l'intérieur ; au contraire , à l'extérieur on a laissé à la pierre toute son épaisseur , et elles présentent tou-

---

(1) *Dolmen de la Chapelle Vendômoise* , Paris , 1865.

jours, des différences de hauteur qui vont jusqu'à un mètre. Il est souvent fort difficile de marcher sur un dolmen.

Il y aurait encore une considération tirée d'un autre ordre d'idées pour repousser l'hypothèse du dolmen autel. On n'a cherché à propager cette hypothèse que pour donner des tableaux assombris à grand renfort d'imagination, et pour montrer les druides sacrifiant d'innombrables victimes sur le haut des dolmens, au sein de forêts impénétrables, et au milieu d'un peuple immense épouvanté. Le malheur, c'est que l'on n'a pas réfléchi que jamais chez aucun peuple on n'avait sacrifié *sur* l'autel : on immolait la victime à côté de l'autel, en bas, par terre, et l'autel ne servait qu'à supporter le feu pour consumer une partie de la victime, et c'était la cérémonie de brûler qui avait lieu sur l'autel. On l'arrosait avec le sang que l'on recueillait dans un vase *ad hoc* ; on répandait divers autres liquides, de l'encens, des poudres, etc. ; mais jamais on ne faisait monter les grandes victimes sur l'autel pour les égorger : je dis les grandes, les petites, comme les colombes, étaient saignées au-dessus de l'autel, qui recevait leur sang. Je suis déjà tellement long que je ne cherche pas à prouver mon assertion, ce qui serait facile : on pourrait au besoin voir les gravures de Montfaucon ou de Caylus pour les autels. Si donc les dolmens avaient été des autels, par impossible, on a égorgé les victimes par terre et non dessus.

Voici une autre difficulté : c'est que, de tous les genres de sacrifices indiqués par les auteurs, aucun n'aurait pu avoir lieu sur une surface aussi petite, aussi accidentée que celle des dalles des dolmens ; aucun auteur ancien et sérieux ne nous dit que l'on égorgeait les victimes humaines comme on le fait pour les moutons. Tacite, *Sur les Germains*, donnerait un mode de sacrifice des prisonniers de guerre, dont on reçoit le sang dans un immense bassin d'airain, et qui pourrait avoir lieu sur une petite surface, mais plane ; il a reproduit, presque dans les mêmes termes, ce qu'Hérodote dit des Scythes ; mais cela ne peut s'appliquer aux dolmens.

De tout cela, je me crois fondé à conclure, avec la grande majorité de mes savants collègues de la Société polymathique

de Vannes, savants très-spéciaux sur la question, que jamais les dolmens n'ont été des autels, mais simplement des tombeaux.

J'ai évité de parler des pierres à bassins, rochers naturels, adhérents au sol, qui auraient été, d'après le savant docteur Fouquet, les autels des druides, cette opinion n'ayant pas été adoptée et n'étant pas émise dans le rapport auquel je réponds.

Sur quelques dolmens se voient de grossiers dessins en creux ou en relief <sup>1</sup>. Je n'en connais aucun. Dans le beau travail de MM. Louis Galle et de Cussé, sur les inscriptions des monuments de Bretagne, il n'est jamais question que de dessins intérieurs. Dans les grossières sculptures du dolmen de Port-Fessan (Loire-Inférieure), dont on a fait beaucoup de bruit, et que la Société de Nantes a fait mouler, on ne doit voir, conformément à l'avis des membres savants qui la composent, qu'un jeu de la nature et rien du travail de l'homme. J'ai vu ces moulures, et cette opinion ne me paraît pas douteuse. Cela confirme encore mon opinion, du reste admise généralement, que le dolmen devait avoir un usage intérieur.

#### PIERRES BRANLANTES.

Quant aux pierres branlantes, elles comprennent encore deux ou trois blocs, l'inférieur ayant la forme ovoïde à sa base, le supérieur celle d'un parallélogramme..... Certains peuples faisaient de ces blocs, œuvres de la nature ou de l'art, des monuments funèbres ou symboliques, par rapport au mouvement de l'univers; d'autres les consultaient pour en avoir des oracles ou pour connaître l'innocence ou la culpabilité des accusés, selon qu'elles oscillaient plus ou moins à leur contact <sup>2</sup>. Je me suis spécialement occupé des pierres branlantes, et j'ai préparé un travail sur cet objet : j'en ferai le résumé aussi complet que possible.

Je ne connais et n'ai jamais entendu parler d'une pierre branlante composée d'un seul bloc, il faudrait qu'elle reposât sur la terre, et son oscillation se comprendrait difficilement.

---

(1) Rapport de M. Lacroix.

(2) *Idem.*

Je ne crois pas qu'il en existe non plus composées de trois blocs. Cependant Rosny <sup>1</sup> dit que la base de celle d'Uchon est composée de deux cristaux semblables et très-comprimés. Ils le sont même tellement que l'ayant moi-même longuement examinée, j'ai cru que le support n'était formé que d'un seul roc. Du reste on comprendrait peu une roche branlante formée de trois pierres, l'une serait inutile.

Les auteurs modernes ont donné aux pierres branlantes toute sorte de significations, mais sans preuve. Pline, qui est toujours cité comme en parlant, et dont aucun ne rapporte les paroles, pour bonne raison, dit : <sup>2</sup> Auprès d'Arpasa, ville d'Asie, il y a un gros rocher fort curieux à voir, lequel se bouge à le toucher seulement d'un doigt, et néanmoins pour qui le voudrait pousser à toute force de corps, il demeure ferme. Il n'est aucunement question d'aucun rite, d'aucun caractère religieux. D'après M. le chanoine Bourassé <sup>3</sup>, Ptolémée-Ephestion fait la description d'un grand batyle qui se rapporte à cette espèce de monuments que nous avons appelés pierres branlantes ; il dit : On voyait sur les bords de l'Océan une pierre gigantesque qui pouvait être mise en mouvement par la tige d'une fleur, mais qui résistait à toute force humaine <sup>4</sup>. Vous remarquerez que, sauf l'appellation de batyle, on a pris le soin de faire de la pierre un symbole religieux, alors que les batyles étaient des petites pierres portatives <sup>5</sup>, expression qui ne se trouve pas, paraît-il, dans l'auteur ; cette pierre n'est indiquée que comme une curiosité. D'après M. de Baumefort <sup>6</sup>, Strabon, liv. III, rapporte qu'il se trouvait au fond de l'Espagne, sur les bords de la mer, des pierres auxquelles les voyageurs adressaient des prières,

(1) *Histoire de la ville d'Autun.*

(2) Livre XI, chapitre 96.

(3) *Mémoires de la Société archéologique de la Tourraine*, t. I<sup>er</sup>, p. 75, année 1842.

(4) Cité par PHOTHIUS, *Bibliothèque*, N.° 190 à 476.

(5) Voir l'excellent travail de M. FALCONNET, *Académie des inscriptions*, t. I<sup>er</sup>, p. 513 et suivantes.

(6) *Sur les monuments celtiques du Gard*, Lyon, 1863, Vingtrinier, p. 37.

après les avoir fait changer de position, mais qu'ils ne pouvaient visiter que de jour, les dieux occupant ce séjour pendant la nuit. Bien qu'elles soient citées comme pierres branlantes, on voit qu'il ne s'agit pas de ce genre de pierres qui précisément ne peuvent pas changer de position.

Je ne connais pas d'autres auteurs anciens qui en parlent, et aucun ne leur attribue un sens religieux; du reste, cette opinion est récente et ne s'appuie absolument sur aucune preuve. Courtépée <sup>1</sup>, dans la description de la pierre d'Uchon, qui a été longtemps une des principales pierres branlantes connues, trouve ce monument fort singulier, et en découvre un autre à Detter, aux environs; mais il ne leur attribue aucun rapport avec le culte des druides. Et certes, il n'était pas difficile pour leur en trouver à l'occasion. Dulaure, qui ne devait pas en avoir vu, les compare aux oscilles des Grecs et des Romains, figures suspendues à des arbres, à des colonnes et que l'on mettait en mouvement pour détourner les enchantements, ou aux monales des Romains, que les prêtres mettaient en mouvement et portaient même autour des champs, pour obtenir de la pluie, et il se demande si les pierres branlantes n'avaient pas le même but <sup>2</sup>. Ce n'est que fort récemment que l'on a voulu faire entrer les pierres dont s'agit dans la religion des druides, et, dans la ferveur des nouvelles découvertes, on en a indiqué qui n'ont jamais remué depuis le commencement du monde. Ainsi, M. Baudot père cite, d'après Dulaure, la pierre à l'est de Thiers (Puy-de-Dôme) <sup>3</sup>, et cette pierre s'appelle, en effet, *la pierre qui danse*; mais cela ne lui arrive que le jour de la Saint-Jean, entre les douze coups de minuit. D'autres ont vu des pierres branlantes dans les pierres de Carnac : Cambry, d'après Baudot père, dans la *pierre qui corne* de Rochefort-sur-Brevan (Côte-d'Or) <sup>4</sup>, qui est une pierre percée, faisant

---

(1) Tome III, page 173.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XII, année 1836; — DULAURE, p. 75-94.

(3) *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. I<sup>er</sup>, p. 178.

(4) *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, année 1826, t. VII, p. 16 et suivantes.

augmenter le volume de la voix quand on pousse des cris dans le trou qui la traverse, etc., etc. On cite encore parmi les pierres branlantes celle de Livernon (Lot) : elle remue en effet et est même une des plus instables. Au moment où je l'examinais, il faisait un vent assez fort qui fit continuer très-longtemps le mouvement que je lui avais imprimé avec la main ; mais cette pierre forme la dalle supérieure d'un magnifique dolmen et se trouve en équilibre sur deux pointes des pierres de ses supports. Ce dolmen a été un tombeau incontestablement. On y a trouvé une épée en bronze, exactement semblable à celles que l'on trouve dans les dolmens des environs, au milieu d'ossements humains et de fragments de poteries <sup>1</sup>, et il était sous tumulus, dont il existe encore 0<sup>m</sup> 60 à 0<sup>m</sup> 70 de pentes. Il s'appelle *la pierre martine*, et la dalle supérieure, celle qui remue, a 7 mètres de longueur sur 3<sup>m</sup> et 0<sup>m</sup> 60 d'épaisseur. Je ne crois pas que ceux qui la citent comme pierre branlante, l'eussent indiquée s'ils l'avaient vue. Car on ne peut admettre qu'ils eussent fait jouer au couvercle d'un dolmen tous les rôles divers attribués aux pierres branlantes. D'autres <sup>2</sup> admettent parmi les pierres branlantes ou *pierres qui virent*, certains blocs qui, comme celui de Poligny et d'autres, servent de montre solaire par les ombres qui virent autour d'elles. Je m'arrête, je n'en finirais pas, si je voulais citer tous les auteurs sérieux qui ont vu des pierres branlantes dans des endroits qui n'en avaient jamais eues, ce qui prouve combien la question a été légèrement étudiée.

Legendre d'Aussy <sup>3</sup>, à la fin du siècle dernier, dit, en résumant son article, que les écrivains qui ont parlé des pierres branlantes croient que c'est un ouvrage des hommes, mais que la plupart des physiciens les regardent comme un de ces effets du hasard qui dans l'arrangement respectif des rochers ont dû nécessairement avoir lieu quelquefois. On peut en dire encore autant de nos jours <sup>4</sup>. A propos de la pierre d'Uchon, M. Four-

(1) DELPONT, *Statistique du département du Lot*, 2 vol. petit in-4°.

(2) DAVID DE SAINT-GEORGES, ARBOIS, SAVEL, impr. en 1845, 2<sup>e</sup> partie, p. 12.

(3) *Mémoires de l'Institut*, t. II, an VII, p. 549 et suivantes.

(4) *Histoire de la ville d'Autun*.

net, illustre professeur de géologie, à Lyon, et l'un des savants les plus éminents et les plus consciencieux que je connaisse, considère la pierre d'Uchon et les nombreuses pierres branlantes de l'Auvergne comme parfaitement naturelles. M. Des Moulins <sup>1</sup>, à propos de deux rocs branlants du Nontronais, conclut qu'ils sont parfaitement naturels et appartiennent à la géologie par leur origine; il est vrai qu'il ajoute, probablement pour être agréable à ses collègues archéologues et pour rester dans la règle ci-dessus, qu'ils appartiennent à l'archéologie par leur usage, ceci sans preuves. Je pourrais continuer à citer des opinions semblables sur presque toutes les pierres. S'il m'est permis d'y ajouter ce que j'ai vu, je dirai que toutes les pierres branlantes que j'ai examinées sont formées de blocs de granit à angles émoussés et que toujours elles sont entourées de pierres de même nature, de même forme et dans la même position. Il serait assez singulier que les druides, voulant élever un monument sacré, eussent toujours et sans exception été le faire au milieu de pierres naturelles semblables; il faut encore remarquer que dans les pays où la nature du terrain est granitique, ces rocs branlants abondent, alors qu'il n'existe pas aux alentours un seul monument druidique, cromlech, dolmen, menhir, et qu'au contraire dans les pays très-riches en dolmens, menhirs, cromlechs, etc., mais où les pierres sont calcaires, on ne trouve pas une seule pierre branlante.

Dans le premier cas se trouvent tous les environs de Pont-Gibaud (Puy-de-Dôme), la vallée du Sidobre, près Castres (Tarn), etc.; et dans le second, la Bretagne, aux environs de Carnac, Bérias, près Saint-Ambroix (Gard), où les dolmens se touchent presque, le Larsac, aux environs de la Vacquerie (Hérault), etc., etc.

Il me semble indubitable qu'il faut conclure que les pierres branlantes sont naturelles et que jamais la main de l'homme n'a concouru à leur érection; mais qu'il est fort possible que

---

(1) *Bulletin monumental* dirigé par M. de CAUMONT, t. 15, p. 97.



dans certaines localités le fait singulier de leur oscillation, provoquée, par une force souvent assez faible, ait frappé les populations et leur ait fait admettre l'intervention des puissances supérieures. Mais rien, absolument rien n'autorise à penser que les druides s'en soient servi dans leur religion et leur aient donné une valeur quelconque.

#### CROMLECHS.

Le rapport de l'honorable M. Lacroix copie la définition des cromlechs de Batissier <sup>1</sup>, qui est très-loin d'être un auteur spécial pour les monuments qui nous occupent. D'après cet auteur, le nombre des pierres composant les cromlechs serait sacré, et ne pourrait être moindre de 12, mais on en compte parfois 19, 30 ou même 60, d'après le nombre des dieux reconnus dans le pays.

Ceci est tout à fait erroné, et je ne crois pas que l'on trouve deux cromlechs ayant le même nombre de pierres.

En Angleterre, où ils sont beaucoup plus nombreux, on en voit qui ont depuis 9 pierres jusqu'à plus de 100 <sup>2</sup>, et je puis dire que ceux que j'ai vus en Écosse, près d'Inverness, étaient composés d'un nombre de pierres beaucoup plus considérable. En France, nous n'avons que très-peu de cromlechs et je n'en connais de bien certains qu'en Bretagne. M. Jehan de Saint-Clavien <sup>3</sup>, auteur spécial et fort érudit, n'en compte que 8 ou 10 en France; bien que ce chiffre me paraisse faible, il est incontestable qu'ils sont très-rares, à moins que l'on ne veuille admettre comme cromlechs les cercles de petites pierres qui entourent fort souvent la base des dolmens sous tumulus.

On retrouve des cromlechs dans tous les temps, dans tous les lieux et servant à toute sorte d'usages. Moïse dressa un autel au pied de la montagne et douze monuments de pierres,

(1) *Histoire de l'art monumental*, p. 314.

(2) CAUMONT, *Cours d'antiquité monumentale*, p. 87, citant Norris Brewer, *Introduction to the beauties of England and Wales*.

(3) *Bulletin de la Société polytechnique du Morbihan*, 1864, 1<sup>er</sup> sem., p. 16.

selon le nombre des douze tribus d'Israël <sup>1</sup>. Bien que ce ne soit pas dit, il est difficile d'admettre que ces pierres ne fussent pas en rond autour de l'autel : c'est la seule disposition qui pût maintenir l'égalité de position entre les pierres représentant les tribus.

Dans la description du bouclier d'Achille <sup>2</sup>, on voit que les vieillards réunis en conseil dans l'enceinte sacrée étaient assis sur des pierres polies. Ce passage est souvent cité; mais je ne le trouve pas très-concluant, car il n'y est pas indiqué qu'ils étaient en cercle.

Les hauts-lieux dont il est si souvent parlé dans la Bible, sont nommés en Hébreu *chamaruins*, et, selon dom Calmet, ce mot signifierait des enclos découverts où l'on entretient du feu en l'honneur de Baal. Strabon en parle dans divers endroits et les nomme *pyreia* <sup>3</sup>.

D'après le savant Pelloutier <sup>4</sup>, Strabon et Hérodote, les Celtes ne voulaient pas que l'on labourât les lieux consacrés, et c'est pour cela qu'ils portaient dans les lieux où ils avaient l'habitude de tenir leurs assemblées un grand nombre de grosses pierres. Strabon assure, sur le rapport d'Artémidore, qu'on trouvait aussi de ces amas de pierres en Espagne, et Quinte-Curce dit qu'Alexandre-le-Grand en trouva jusque dans la Scythie.

L'usage d'entourer les lieux sacrés d'un cercle de pierres s'est conservé beaucoup plus tard. Wormius nous apprend que les rois danois étaient élus dans un cercle de douze pierres, au milieu desquelles était une pierre plus élevée sur laquelle on plaçait le trône royal <sup>5</sup>. Bodin et beaucoup d'autres auteurs rapportent que les juges s'asseyaient sur les pierres du cercle.

(1) EXODE, ch. XXIV, verset 4.

(2) *Iliade*, chant 18.

(3) DE COUGNY, CAUMONT, *Bulletin monumental*, t. XXXII, p. 483, 484.

(4) *Histoire des Celtes*, Paris, Quiltau, 1770-1771, 8 vol. in-12, t. I<sup>er</sup>, p. 151.

(5) GAMBRY, *Monuments celtiques*, Paris, Sotranneau, libraire, 1 vol. in-8°, p. 282.

On trouve aujourd'hui dans l'Inde beaucoup de vrais cromlechs entourant un tombeau, et formés d'une ou de deux enceintes ; ils sont très-clairement décrits dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XIX, p. 4-14, année 1849.

Il serait facile de multiplier les citations qui prouveraient que chez tous les peuples, et on peut presque dire dans tous les temps, on a entouré de pierres les lieux que l'on désirait soustraire aux usages de la vie ordinaire, soit que ces lieux fussent employés à des pratiques religieuses, soit qu'ils continssent des monuments funéraires, soit qu'ils rappelassent des souvenirs sacrés.

Puisqu'il s'agit d'un monument de France, il faut, ce me semble, le comparer à ceux du même pays. Or, en laissant de côté les cercles de pierres plus ou moins certains et en général composés de pierres très-petites qui pouvaient entourer les dolmens sous tumulus, et qui ne sont pas admis par la majorité des savants, les cromlechs que nous connaissons sont très-peu nombreux. Bien que je les aie cherchés avec soin, je ne puis citer que celui de l'île aux Moines de Carnac et quelques-uns analogues dans les îles de Bretagne. Je me rappelle encore celui de Kerkouno, près Plouarmel, qui est un carré-long. Tous ces cromlechs sont composés de pierres dont les plus hautes ont à peine deux mètres de haut, espacées régulièrement, mais assez rapprochées. La plupart des pierres composant les cercles de l'Écosse ou de l'Angleterre atteignent à peine un mètre ; je ne parle pas du monument de Stonehenge qui est unique, n'a pas d'analogue en France ou ailleurs et ne peut servir de terme de comparaison ; du reste la taille des pierres et les mortaises qui servent à les réunir l'une à l'autre pourraient bien leur faire attribuer une antiquité relativement peu reculée.

Appliquant les observations précédentes au rassemblement de pierres de Douévas, près Saint-Barthélemy, il me semble incontestable qu'on ne peut leur attribuer en rien le caractère des monuments druidiques ou mégalithiques. D'abord et avant tout, quelques-unes, sinon toutes, sont adhérentes au sol, sont des rochers. Or, je mets en fait que je ne crois pas qu'un seul des monuments celtiques connus ait une seule de ses pierres

mise en place par la nature. On trouverait peut-être, et encore je n'en suis pas certain, un dolmen dont un des côtés aurait été formé par un rocher; mais je dis peut-être, car le dolmen situé dans le centre de la France, et auquel je fais allusion, ne fut que très-imparfaitement vu par moi; mais, dans les milliers d'autres que j'ai vus ou dont j'ai lu les descriptions, dans les menhirs, seuls ou réunis, que je puis citer, pas un n'est fixé au sol : ce seul caractère suffirait pour empêcher de placer les pierres dont il s'agit au nombre des monuments reconnus comme ayant été construits par les druides, si tant est que les druides aient eu part à ces monuments; ou bien il faut admettre que c'est un monument unique, *sui generis*, et dont on ne connaît ni l'usage ni la destination.

De plus, en regardant le plan fait avec beaucoup de soin et qui accompagne le rapport, on voit que les trois rangées de pierres que l'on veut bien y indiquer sont loin d'être à égale distance les unes des autres, tandis que cette égalité est parfaitement conservée dans ceux d'Écosse, d'Algérie ou d'Asie, les seuls que je connaisse à plusieurs rangs de pierres.

Mon opinion bien arrêtée est donc, non pas que le monument de Saint-Barthélemy n'ait pas été utilisé par les druides ou par toute autre corporation que l'on voudra, cela je n'en sais rien, mais qu'il ne ressemble pas du tout et par aucun point à ceux qui sont connus, que j'ai vus ou étudiés.

Baron DURAND DE FONTMAGNE.

---

Je remercie bien sincèrement mon savant contradicteur de l'intéressante réfutation qu'il a bien voulu faire de mon travail. Je n'ai jamais eu d'autre but que de provoquer la discussion des hommes compétents sur les roches de Douévas. Les fouilles ultérieurement faites donneront raison à l'un de nous, et je les attends sans crainte.

A. LACROIX.

---

# ESSAI HISTORIQUE

SUR

# LA BARONNIE DE CLÉRIEU

ET SUR

LES FIEFS QUI EN ONT DÉPENDU (1).

---

## CHAPITRE PREMIER.

---

### La maison de Clérieu (Suite).

---

Une obligeante communication de M. Henry Morin-Pons, le savant auteur de la *Numismatique féodale du Dauphiné*, nous ramène aux armoiries des Clérieu et nous fournit l'occasion de dire un mot des sceaux des seigneurs de cette maison.

Le plus ancien est celui de Guillaume l'Abbé (charte de 1194) représentant une main tenant deux clés. Nous l'avons rapporté en son lieu.

Les quatre autres, que nous connaissons, appartiennent au XIII<sup>e</sup> siècle. Le cartulaire des hommages de la baronnie, plusieurs fois cité déjà, décrit celui de Guillaume Gratepaille, où figuraient deux clés et qui pendait aux chartes de 1221 et 1231 relatives à l'hommage de Reymond de Charmes pour Veaunes. Valbonnays fit graver celui de Roger (1253). Nous avons dit plus haut qu'il est parti : d'un côté deux clés adossées, de l'autre un échiqueté. Quant à celui qui vient d'entrer dans le curieux cabinet dauphinois de M. Morin-Pons et qui probablement est

---

(1) Voir 3<sup>e</sup> livraison, p. 273, 4<sup>e</sup> livr., p. 16, 6<sup>e</sup> livr., p. 253, 8<sup>e</sup> livr., p. 56 et 11<sup>e</sup> livr., p. 405.

le seul existant aujourd'hui, il est en cire jaune et ne diffère du dessin de Valbonnays qu'en ce qu'il ne présente qu'une clé au lieu de deux. On lit S SILVIONIS DE CLARIACO. Enfin, le P. Columbi en relate un d'un Silvion, où l'on retrouve les clés (1). D'un autre côté, d'après G. Allard, dont l'exactitude n'est pas précisément proverbiale, les Clérieu portaient d'or à une clé en pal de gueules; mais selon Salvaing de Boissieu (2), dont l'opinion a été suivie par M. de Rivoire La Bâtie dans son *Armorial*, d'azur à deux clés adossées d'or. Dans ces temps reculés, les armoiries se modifiaient souvent, suivant le caprice ou l'ignorance de leurs possesseurs.

Comme les Clermont, les Sassenage, les Poitiers et les Arthaud, les Clérieu conférèrent la noblesse. On en a un exemple dans l'anoblissement de Pierre Faure ou Fabri, en 1328, par Guichard de Clérieu, coseigneur de Tullins du côté de sa femme (3).

(1) *Nobilissimæ Clariacensium gentis arma habes in alterius Silvionis sigillo addito ad tabulas anno millesimo ducesimo quinquagesimo octavo scriptas. Equum gerebat, et ab utraque sculi parte extra ipsum clavem erectam.* (COLUMBI, *De rebus gestis Valent. episcop.*, 1652, p. 20, et ap. *Opuscula*, p. 255). — Le cheval est évidemment une de ces figures équestres si fréquentes dans les monuments de ce genre et qui n'avaient pas de caractère héraldique.

(2) *De l'usage des fiefs*, Grenoble, 1731, 1<sup>re</sup> partie, p. 317.

(3) CHORIER, t. II, p. 304. — LA ROQUE, *Traité de la noblesse*, Rouen, 1735, p. 97. — Dans le III<sup>e</sup> vol. de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes d'Orléans de La Mure*, contenant les pièces justificatives, et publiée récemment (Lyon, imp. L. Perrin, 1868), Roger et Graton de Clérieu sont mentionnés (p. 79, 80, 81, 89, 106, 108), dans des actes relatifs à des faits que nous avons exposés en leur lieu.

## CHAPITRE II.

## Clérieu sous les Poitiers.

Les comtes de Valentinois et Diois, de la maison de Poitiers, furent, comme on l'a souvent dit, les seigneurs les plus puissants de la province après les Dauphins (1). Leurs possessions s'étendaient en outre sur une partie considérable du Vivarais. Ébauchées par André Duchesne, les savants auteurs de l'*Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne* et ceux de l'*Art de vérifier les dates*, les annales de cette race illustre sont dignes de tenter l'ambition de quelqu'un de nos vaillants érudits dauphinois. Pour notre part, nous nous garderons de mettre la main à une œuvre aussi ardue qui ne touche qu'incidemment à notre sujet. Nous nous contenterons de suivre sous cette dynastie nouvelle les destinées désormais fort amoindries de la baronnie de Clérieu; mais, comme on sait qu'antérieurement au testament de Guichard les Poitiers exerçaient déjà des droits sur cette terre, il est nécessaire de remonter plus haut.

Selon l'opinion la plus généralement accréditée aujourd'hui, Aimar, tige de la seconde race des comtes de Valentinois, était

---

(1) Selon la déclaration faite le 30 nov. 1391 par Louis II, dernier comte de Valentinois, ses comtés qu'il entendait transporter au Roi renfermaient 27 villes ou châteaux, 11 forteresses et 200 fiefs ou arrière-fiefs (P. ANSELME, t. II, p. 196). Sur ce nombre, 78 localités hommées à l'évêque de Valence (COLUMBI, *ap. Opuscula*, p. 316). Il faut remarquer que Louis II et son prédécesseur avaient déjà aliéné beaucoup de terres, que les possessions de la branche de Saint-Vallier ne sont pas comprises dans cette énumération, et qu'enfin cette maison eut de nombreuses seigneuries dans d'autres parties de la France.

bâtard de Guillaume IX, comte de Poitiers, et, par son mariage avec la fille de la comtesse de Marsanne, acquit des possessions considérables sur les deux rives du Rhône. Leur petit-fils, Aimar I<sup>er</sup>, comte de Valentinois, épousa Philippa de Fayno, dame de La Voulte et de la coseigneurie de Clérieu, qu'elle tenait, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, de son aïeul Roger I<sup>er</sup> de Clérieu, en même temps qu'elle apportait du chef paternel la baronnie de Fay, Chanéac et plusieurs autres terres importantes. Ce riche héritage se divisa : Philippa, ayant eu deux enfants, Guillaume mort avant ses parents, en laissant postérité, et Jossierande, première femme de Pierre de Bermond, seigneur d'Anduse, Sauve, etc., légua, par son testament du 30 mai 1246, la ville de La Voulte et quatre autres terres en Vivarais à Roger de Bermond d'Anduse, second fils de sa fille. Le 7 des ides de septembre 1251, elle disposa de la coseigneurie de Clérieu en faveur du même personnage, qui la céda aussitôt à Roger de Clérieu et à Silvion, son fils, à condition qu'ils le défendraient contre le comte de Valentinois (1). Mais ce traité n'eut pas d'effet. Philippa, revenant sur ses premières dispositions, fit donation entre vifs de cette coseigneurie à son autre petit-fils, Aimar II, comte de Valentinois, qui fut aussi son successeur à la baronnie de Fay (2). Ce fut cet Aimar, et non son grand-père, comme il est dit dans l'*Histoire des grands officiers*, qui acquit par échange, aux calendes de mars 1238, et non le

---

(1) Inv. de la ch. des comptes de Dauphiné.

(2) 5 des calendes d'octobre 1250, donation par Philippa, comtesse de Valentinois, à Aymar de Poitiers, fils de feu Guillaume de Poitiers, fils de ladite dame, des châteaux et terres de Fayn, Montréal, Queyrières, de Mezenc de Chanéac, Chamberliac, plus, de toute sa terre de La Roche-de-Glun et de Clérieu, avec leurs péages, droits, etc., sauf ce qu'elle avoit à Pierre-Gourde et la Voulte, qu'elle avoit légué à Rougier, à Philippe, enfants de Jossierande, sa fille (Inv. de la Ch. des comptes). Cette date de 1250, peut-être inexacte, serait antérieure à la libéralité en faveur de Roger d'Anduse et prouverait que Philippa avait plusieurs fois changé de résolution. En tout cas, la coseigneurie demeura aux Poitiers.



8 des calendes de mars 1230, la terre du Pouzin, d'Armand et Pierre du Pouzin (1).

Depuis longues années, les Poitiers, déjà installés dans la moitié de la ville de Crest, soutenaient contre les évêques de Die et de Valence une lutte incessante, qui dégénéra souvent en guerre ouverte. Le haut domaine de la part de Silvion de Crest, héritier de l'ancienne maison seigneuriale, cédé à l'église de Die, avec celui d'Aoste et Divajeu, avait été transféré au commencement du siècle, par l'évêque Humbert, au Dauphin (2). Aymar II résolut de l'acquérir, afin d'augmenter ses droits. Il conclut, en mars 1267, un traité avec le Dauphin Guigue, échangeant la parerie de Clérier, ainsi que la moitié du péage de La Roche et du nouveau péage, contre les droits du prince sur Crest, Aoste et Divajeu, avec le pouvoir d'en poursuivre, au besoin par les armes, la restitution sur l'évêque de Valence, qui, est-il dit dans l'acte, les avait usurpés. Le Dauphin s'engage, en ce cas, à aider le comte de Valentinois à entrer en possession (3). Il y avait là une confusion volontaire entre le haut domaine et la propriété du fief donnée en 1226 par Silvion de Crest, doyen de Valence, à l'évêque de cette ville (4). Le samedi avant les Rameaux 1267, le comte ordonna aux habitants de Clérier de reconnaître le Dauphin (5).

(1) P. ANSELME, t. II, p. 187. Nous avons sous les yeux la charte originale provenant des papiers de Moulinet, qui nous a été communiquée par M. Emile Giraud. Aymar y est appelé « *Ademaretus de Pictavia filius quondam Willelmi comitis Valentiniensis* ». Ce diminutif ne conviendrait guère à un vieillard, mort d'ailleurs, selon toute apparence, quelques années auparavant. Quant au titre de comte de Valentinois, attribué à Guillaume II, qui n'avait pas régné, il a pu lui être donné du vivant de son père, ce qui n'est pas sans exemple. En échange du Pouzin et d'autres fiefs en Vivarais, Armand et Pierre du Pouzin, le père et le fils, obtinrent les châteaux de Montoisson et Upie, le droit d'albergue à Amboinil et diverses propriétés. Ils formèrent la tige de la maison de Montoisson, éteinte plus tard chez les Clermont.

(2) VALBONNAYS, t. I<sup>er</sup>, p. 121.

(3) Arch. de la Ch. des comptes. — G. ALLARD, *Mélanges*, p. 363. — COLUMBI, *De rebus gestis Valent. episcop.*, 1652, p. 148 et ap. *Opuscula*, p. 310. — CHORIER, t. II, p. 147.

(4) COLUMBI, *De rebus gestis Valent. episc.*, p. 55 et ap. *Opuscula*, p. 266

(5) Inv. de la Ch. des comptes. — P. ANSELME, t. II, p. 188. — CHORIER, t. II, p. 147. — G. ALLARD, *Comtes de Graisivaudan*, p. 384.

Le 12 des calendes de mai 1277, Aimar II fait son testament, rapporté par Duchesne (1). On voit dans ce document qu'il avait des différends avec plusieurs abbayes, parmi lesquelles celle de Rompon en Vivarais. Il témoigne le désir que les questions en litige soient réglées sans recours à la justice. On se souvient que, presque au début de ce travail, nous avons soutenu l'identité de Silvion I<sup>er</sup> de Clérieu avec ce Silvius, qui, dans une charte rapportée par M. l'abbé Rouchier, fait en 977 des concessions de terrains au prieuré de Saint-Pierre de Rompon. Notre hypothèse se trouve pleinement confirmée par les dernières volontés du comte de Valentinois. Il est évident qu'il devait à son aïeule Philippa des droits sur la contrée où était située l'abbaye, peut-être même des prétentions sur les terrains cédés deux siècles auparavant. A l'heure de la mort, il reconnaissait implicitement l'injustice de ses procédés envers les moines.

Aimar III, fils aîné et successeur d'Aimar II, se regardant comme lésé par l'échange qui avait donné à son père la haute justice de Crest, Aoste et Divajeu, dont la possession n'était pas sans troubles de la part des évêques de Valence, obtint en 1283 du nouveau Dauphin, Humbert I<sup>er</sup> de La Tour, désireux de créer des partisans à sa dynastie naissante, la résiliation de l'acte précédent et la restitution de la parerie de Clérieu, que l'*Histoire des grands officiers de la Couronne* semble confondre avec le haut domaine de cette terre resté cependant toujours au pouvoir des Dauphins. Roger, seigneur de Clérieu, fut un des intermédiaires de cette convention. Mais, à la suite d'une sentence arbitrale rendue le 12 avril 1285 par le sénéchal de Beaucaire, fixant la part de Guillaume de Poitiers, seigneur de Chanéac, frère d'Aimar, dans la succession paternelle, à une rente de vingt mille sols viennois, le comte inféoda audit Guillaume, en paiement de cette somme, la baronnie de Fay et la coseigneurie

---

(1) *Comtes de Valentinois, preuves*, p. 11. « *Item, voluit et præcipit quod quæstiones seu quærimonias quas.... Domus de Rumpona.... et alias Domus religiosæ de terra sua faciunt contra eum, inquisita veritate, de plano et sine strepitu iudicii emendentur.* »

de Clérieru, pour les tenir de lui en arrière-fiefs, et lui-même rendit directement hommage à son suzerain pour ces terres, le 10 août 1308 (1).

Guillaume étant mort en 1321, les fiefs engagés entre ses mains firent partie de l'apanage d'un autre Guillaume de Poitiers, fils d'Aimar III et déjà seigneur de Saint-Vallier par sa mère (2). Ce fut en sa faveur que le testament de Guillaume Graton établit une substitution générale, dans le but évident de réunir les parties, depuis longtemps divisées, de la sirerie de Clérieru. Les 8 mars et 4 décembre 1327, Guillaume reçut, avec Guichard de Clérieru, les hommages d'Hugues Lobet et de Pierre d'Hauteville. Le mercredi après l'octave de Pâques 1328, lui-même rend hommage à Aimar IV, que son père avait associé, de son vivant, à la dignité comtale. Dans l'acte de reconnaissance figurent la parerie de Clérieru, le château ou fief de Chantemerle, le château d'Albon « *Castrum suum de Albone cum toto suo tenemento* », le fief qu'y tient de lui Hugues de Gorcia, seigneur de Reviran en Vivarais et de *Salinacio*, le château de *Messenco*, enfin celui de Raphael, tenu par Hugues de Furcata (3).

La mort de Guichard, arrivée, selon toute apparence, vers la fin de 1335, amena de graves complications. Nous avons déjà vu qu'il avait choisi pour héritier le comte de Valentinois au lieu et place de Guillaume de Poitiers, désigné dans le testament de Graton. Le différend, à ce sujet, entre les deux frères, fut terminé par une sentence arbitrale du 24 août 1336, rendue en faveur du comte (4). Une compétition autrement redoutable s'éleva du côté du Dauphin, qui soutenait que Clérieru, étant un fief rendable, faisait naturellement retour au suzerain par l'extinction de la race et que Guichard n'avait pu en disposer ; que,

(1) Inv. de la Ch. des comptes. — CHORIER, t. II, p. 173.

(2) On a de lui un acte qui affranchit de toutes contributions les terres de Jean et Guigue Maloc, de Curson.

(3) Reg. de la Ch. des comptes de Dauph., livre intitulé *Copiz plurimarum litterarum Mistraliarum*, coté N, fol. 485, extrait impr. (au XVII<sup>e</sup> siècle).

(4) P. ANSELME, t. II, p. 186 bis.

d'ailleurs, le comte, étant déjà homme lige du Roi, devenait inhabile à posséder le susdit fief pour lequel on devait l'hommage par préférence à tous autres princes. Dès le 9 janvier 1336, Humbert II avait investi Guillaume des terres de Clérieu et de Chantemerle, préférant son agrandissement à celui du comte de Valentinois. Mais cet acte n'ayant pas eu de résultat, il paraît que le Dauphin mit la main sur les seigneuries en litige (1). Les négociations furent aussi longues que difficiles ; elles n'aboutirent que sept ans après, comme nous le verrons plus tard.

Quelque temps auparavant, l'éternelle lutte entre les Poitiers et les évêques de Valence, qui s'étendait souvent à leurs alliés et amis, avait amené un événement accueilli, malgré la rudesse de ces temps, par une réprobation universelle. Dans les premiers mois de l'année 1332, l'archevêque de Vienne, Bertrand de La Chapelle, que l'on savait être dans les intérêts de son suffragant, l'évêque de Valence, accomplissait une tournée pastorale dans son diocèse dont Clérieu faisait partie. Au mépris de son caractère sacré et des règles de la hiérarchie féodale, que l'on ne pouvait alors enfreindre sans manquer à l'honneur, Guillaume de Poitiers, à la fois son diocésain et son homme lige, à cause de certaines portions de la baronnie relevant de l'église de Vienne, eut l'audace de faire enlever le prélat et de le retenir en captivité au château de Clérieu. Le seigneur de Saint-Vallier espérait tirer de grands avantages d'une aussi importante capture, mais les calculs du félon chevalier furent cruellement déçus. Cette triste affaire eut un si grand retentissement qu'il jugea prudent de relâcher bientôt son prisonnier. Celui-ci s'empressa de se rendre à Avignon, auprès du Pape, pour se mettre sous sa protection et lui demander conseil et appui. Le 6 avril, dans une lettre venue jusqu'à nous, il réclamait justice du Dauphin, lui rappelant les devoirs imposés par le serment d'allégeance qui le liait à l'église de Vienne. Guigues VIII ordonna à son vassal de fournir ample satisfaction au prélat offensé. Quant à Jean XXII, qui occupait la chaire de saint

---

(1) Inv. de la Ch. des comptes. — *Factum du comte de Saint-Vallier*. Grenoble, 1759, p. 29 et 35.

Pierre (1), il avait d'excellentes raisons pour se montrer très-sévère à l'égard d'un genre d'attentat fréquent dans le siècle où Boniface VIII avait succombé sous les mauvais traitements et les outrages, où les bandes de Duguesclin devaient rançonner, dans son palais, un autre souverain pontife. Aussi remplit-il la Chrétienté de ses plaintes. Il réussit à associer à sa cause le roi de France et divers princes ; il fulmina l'excommunication contre le coupable et lui imposa la plus humiliante expiation. Dans la cathédrale de Vienne, devant le peuple et le clergé rassemblés, l'orgueilleux seigneur de Saint-Vallier fut contraint d'implorer, à genoux, une torche à la main, le pardon de l'archevêque, assis sur son trône pontifical. Le chapitre de Saint-Maurice fit exécuter un groupe en bronze, représentation fidèle d'une peine dont il importait de perpétuer le souvenir. Ce monument périt avec tant d'autres dans le sac de la cathédrale par les Calvinistes (2).

(1) Charvet, qui place le fait en 1336, fait naturellement intervenir le pape Benoît XII, mais nous nous en sommes tenu aux dates fournies par la pièce que cite Valbonnays.

(2) VALBONNAYS, t. I<sup>er</sup>, p. 294 et t. II, p. 231. — CHARVET, p. 468. — LE LIÈVRE, p. 386. — COLLOMBET, t. II, p. 304.

Pour en finir avec Guillaume, nous donnons, pour les amateurs de statistique, l'extrait suivant de l'inventaire de la Ch. des comptes. Saint-Marcellin, 2<sup>e</sup> vol. Clérieu, Curson et Veane. Chapitre III, comptes de châtellenie :

« Au f<sup>o</sup> 60 du cartulaire des comptes de châtellenie du Viennois de 1339, couvert de parchemin comme tous les autres, il y a le compte des revenus de la terre de Clérieu rendu par Reynaud Falavel, châtelain, lesdits revenus consistant en 13 sétiers froment, 5 sétiers émine seigle, 17 sétiers un quartal et demi vin, 3 émines un quartal et demi orge, un civier comble et demi ras de noyaux, un quartier de lapin, 11 poules trois quarts, 49 s. 9 d. de cense, le tout de l'ancien patrimoine de Guillaume de Poitiers. S'ensuivent les autres revenus de ladite châtellenie ou baronnie de Clérieu acquis de nouveau, premièrement 98 sétiers de la baylie dudit lieu, 21 sétiers froment de celle de Chanos, 23 sétiers une émine froment de celle de Chantemerle, 200 sétiers froment du vingtain de Clérieu, 20 sétiers froment du vingtain de Chantemerle, 5 sétiers froment du muage, 40 sétiers froment de la ferme des moulins de Clérieu, 6 sétiers un quartal froment de l'albergement des moulins de Chantemerle, 4 sétiers un quartal froment des moulins du Mas, 4 sétiers émine froment des caisses du jardin et de l'hospice de Clérieu.

### Le châtement infligé à Guillaume n'arrêta pas la guerre, qui

plus 42 sétiers seigle de ladite baylie de Clérieu, 11 sétiers émine deux pugnerées seigle de celle de Chanos et de Curson, un sétier seigle de celle de Chantemerle, 200 sétiers seigle du vingtain de Clérieu, 48 sétiers seigle de celui de Chantemerle, 7 sétiers émine seigle du muage de Clérieu, 4 sétiers 5 pugnerées seigle de la Bâtie de Chanos et de Curson, 40 sétiers seigle des moulins de Clérieu, 12 sétiers 3 quartaux seigle des moulins de Chantemerle, 8 sétiers seigle des moulins du Mas, 41 émines de la ferme du four de Clérieu, 24 sétiers seigle de la ferme du four de Chantemerle, 3 quartaux seigle du chevallage, un sétier seigle des investitures, 14 sétiers seigle des censes de Silvonet de la Blache, plus 11 sétiers 5 pugnerées avoine de ladite Bâtie de Clérieu, 7 sétiers 3 quartaux 3 pugnerées avoine des Bâties de Chanos et de Curson, 2 sétiers 3 quartaux avoine de celle de Rancon (*sic*), 3 sétiers avoine du vingtain de Chantemerle, 82 sétiers 3 quartaux avoine des muages, 4 sétiers avoine des gardes de Chantemerle, 3 sétiers 3 quartaux avoine des gardes de Chavanes, 64 sétiers avoine des chevallages, 12 sétiers avoine du bucherage de la forêt de Cizey, 15 sétiers avoine des menus bans de Clérieu et de Chanos, plus 140 sétiers transailles des muages, 7 sétiers orge de cense et muage, 8 saumées 3/4 vin de cense, 7 saumées un baral vin des muages, 25 saumées vin du vingtain des dépendances de ladite Baronnie, 220 saumées vin du vingtain de Clérieu, 26 saumées vin des vignes de Romans, 25 saumées vin des vignes delphinales, un civier comble et demi ras de noyaux, 2 quartaux noyaux du muage, 5 civiers fèves de cense, 151 poules des susdites bailliveries et de muage, 10 canards des censes de Chantemerle, 60 lapereaux des susdites baylies, pour les droits de chasse et de muage, 8 moutons des troupes et des paquerages, 3 douzaines de perdrix pour le droit de chasse, une livre de cire des gardes de Chantemerle, 2 florins de la garde des Lombards, plus 4 l. 10 s. 9 d. de cense de la baylie de Clérieu, 58 s. 4 d. de celle de Chanos, 6 l. 19 s. 10 d. de celle de Chantemerle, 22 s. de celle de Rancon, 2 s. 6 d. du chevallage, 13 l. 10 s. des muages de Clérieu, 6 l. 11 s. 2 d. de ceux de Chanos, 7 l. 10 s. de ceux de Chantemerle, 112 s. 8 d. de ceux de Rancon, 58 s. de lod, 60 s. de la leyde, du poids et du banchage, 3 s. du péage de Curson, 4 s. 9 d. du péage de La Roche de Gluy, 50 s. de layat, 9 l. 16 s. 8 d. des Claines, 70 s. des pâquerages, 35 l. 4 s. des judicatures, 23 l. des compositions, 10 l. pour le revenu du pré delphinal, 44 l. de la pêche de l'étang, 7 l. 10 s. des langues de bœuf. »

Après avoir défalqué les revenus des terres appartenant aux seigneurs de Clérieu, il serait curieux de comparer ces chiffres, que nous donnons suivant la copie faite pour nous par les employés des Archives de l'Isère, avec les impôts directs et indirects payés aujourd'hui par les communes ci-dessus nommées. Il est bien entendu qu'il faudrait tenir compte de la différence du pouvoir de l'argent. En outre, ce document nous renseigne sur l'étendue des cultures dans le mandement de Clérieu.

tendit, au contraire, à se généraliser de plus en plus. A la suite de ses entreprises sur Romans et plusieurs autres localités de la juridiction de l'archevêque, le Dauphin ayant été excommunié par ce dernier, les Romanais, appelés aux armes au son du beffroi de la ville, envahirent, enseignes déployées, le 31 mars 1341, sans aucune déclaration préalable et sous la conduite du corrier et de leurs autres officiers, le mandement de Clérieu, en haine d'Humbert II, suzerain de la localité, qui en avait pris sans doute possession en vertu de ses prétentions non encore réglées. Le châtelain dut se soustraire par la fuite à la fureur de cette bande, et plusieurs de ceux qui l'accompagnaient furent tués ou blessés mortellement. Avec toutes les imprécations que la haine peut inspirer, on cracha sur l'écusson aux armes du Dauphin et on l'attacha en signe de dérision à la queue d'un cheval; les piliers de justice furent enlevés et brûlés sur la place de Romans. Aux mois d'avril, de mai et de novembre, ces invasions se renouvelèrent. Conduites par un chef qui avait reçu le surnom de Tartarella, ces troupes de pillards parcouraient les territoires de Peyrins, Clérieu, Pisançon, portant partout le meurtre, la dévastation et l'incendie et rentrant chaque fois les mains chargées de butin (1). Ces excès fournirent à Humbert le prétexte, depuis si longtemps attendu, d'établir son autorité sur Romans.

Dans tout ce récit, il n'est pas question de Guillaume, dont on ignore la date précise de la mort, mais qui, dès le 8 septembre 1339, avait disposé, par testament, de la parerie de Clérieu et de la seigneurie de Saint-Vallier en faveur de son frère Amé, révoquant un acte du même genre par lequel, un an auparavant, il donnait son héritage au Dauphin. Dans le traité du 28 mars 1342, entre le Pape et Humbert II, Amédée de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, est au nombre des cautions du Dauphin (2). D'un autre côté, Louis I<sup>er</sup> de Poitiers avait succédé à son père, Aimar IV, comme comte de Valentinois en même temps que

---

(1) VALBONNAYS, t. II, p. 440. — GIRAUD, *Essai*, t. II, p. 143, 156.

(2) GIRAUD, *id.*, nouv. pièces justificatives, p. 147.

comme successeur de Guichard. Le roi Philippe de Valois avait élevé des prétentions sur les possessions de Clérieu situées dans le royaume, s'appuyant sur une clause du testament du dernier Silvion, qui les lui aurait attribuées en cas d'extinction de la race, sans doute aussi sur son droit de suzerain. Mais le Roi de France, qui songeait, en vue d'événements prochains, à se faire une clientèle puissante en Dauphiné, changea bientôt de conduite à l'égard du comte, qu'il nomma son lieutenant général en Languedoc et qu'il investit des seigneuries de Châteaubourg, Rac et Garauson, saisies par les officiers de la Couronne (1). Les traités, qui du mois de février au mois d'août engagèrent, au profit de la France, l'avenir du Dauphiné, permirent à la protection royale de s'étendre plus loin. Tout était convenu avant qu'on eût obtenu la signature delphinale, et, dès le 8 août 1343, François de Theys, seigneur de Thorane, un des premiers gentilshommes de la province, attirés dans les intérêts français et qui tenait la châtellenie de Clérieu, la rendit, par ordre du Roi, à Louis de Poitiers. Ce fut le 17 du même mois, dans le monastère de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne, qu'eut lieu la transaction relative à l'héritage de Guichard. L'évêque de Clermont, le chancelier Guillaume Flotte et d'autres membres du conseil représentaient le Roi; le fameux Amblard de Beaumont, Jacques de Brunier, chancelier de Dauphiné, qui l'un et l'autre avaient pris une grande part au transport de la province, Jean d'Hauteville et François de Theys, dont il vient d'être question, agissaient avec divers chevaliers et jurisconsultes au nom d'Humbert II. Il fut conclu que les droits du comte n'étant nullement établis, le Dauphin cédait aux prières du Roi de France, en inféodant à Louis I<sup>er</sup> de Poitiers la baronnie de Clérieu et Chantemerle, à la réserve de La Roche-de-Glun et Monteux. L'hommage du fief

---

(1) P. ANSELME, t. II, p. 193. — J.-J. GUIFFREY, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, p. 22, où il est parlé des châteaux de *Garaçon* et du *Boc*, au lieu de *Garauson* et *Rac*. — L'inventaire de la Chambre des comptes mentionne, à la date du 23 août 1342, un hommage au comte de Valentinois, comme seigneur de Clérieu, par noble Pierre de Vernous, fils de Jarenton, pour tout ce qu'il possède au mandement de Garauson.



du seigneur de Crussol, quoique dépendant de la première de ces terres, fut attribué au comte de Valentinois (1), qui eut, en compensation des péages de La Roche, du port de Confolens et de Charmagneu, pareil revenu sur le péage de Saint-Alban, sur le Rhône, au mandement d'Auberive, en même temps que la seigneurie de Mureils. On accordait au comte le droit d'avoir un juge d'appeaux pour les appellations des juges ordinaires de Clérieru, Chantemerle, Croses, le mas de Bressieu, Larnage, Mercuriol, Claveyson, Miribel, Margès, Montchennu et autres fiefs dépendant de la baronnie. En démembant la baronnie, la politique royale obéissait à une sage prévoyance. Tout en attirant à elle les Poitiers par la reconnaissance de prétentions fort contestables, suivant la jurisprudence de l'époque, elle se gardait de leur accorder la forteresse, alors importante, de La Roche-de-Glun, qui eût donné plus de cohésion à leurs vastes états de configuration irrégulière. La séparation de Beaumont-Monteux achevait d'isoler les nouvelles possessions des comtes de Valentinois. Le Dauphin se réserve « le village de Monteux et un terrier situé hors de la ville de Romans, savoir, tout le Molard appelé de Beaumont, et au delà dudit Molard du côté de Clérieru le trait d'une flèche, et dudit Molard du côté de Peyrins regardant droit ledit mandement et allant jusqu'à Balme-Tranquieu et jusqu'aux limites du château de Peyrins, et du côté de Clérieru regardant et allant jusqu'à la rivière d'Herbasse, et au delà de ladite eau suivant droit le chemin public qui va à La Roche-de-Glun, de là en bas jusqu'à l'Isère inclusivement ». Les droits de pâturage et bucherage furent maintenus aux habitants de Clérieru sur les portions concédées. Bientôt après, par le traité de pariage avec le Pape et le chapitre de Saint-Barnard, Humbert II céda aux habitants de Romans, dont les droits ne s'étendaient pas au delà de l'enceinte de leurs remparts, et pour lesquels un agrandissement s'imposait comme une nécessité, une portion du territoire qu'il venait de s'attribuer (2).

---

(1) Les Crussol relevaient, dès 1232, des comtes de Valentinois pour la terre de Saint-Marcel en Vivarais.

(2) GORIER, t. II, p. 305. — VALBONNAYS, t. I<sup>er</sup>, p. 342 et t. II, p. 551. — Inv. de la Ch. des comptes, élection de Saint-Marcellin, t. I<sup>er</sup>, fol. 226. —

La décadence de Clérieu était désormais consommée. De résidence seigneuriale, il tombait à l'état de simple village abandonné à la direction et au caprice d'agents subalternes. Moins flexibles que ne l'étaient devenus les anciens sires de Clérieu, supportant avec impatience le joug des Dauphins, autrefois leurs égaux, prêts à entrer en lutte avec le Roi lui-même, les Poitiers, dont la rudesse et la cupidité sont les traits distinctifs, se signalèrent d'ailleurs par leurs exactions envers leurs vassaux (1). Ils n'avaient rien de commun avec la mansuétude du dernier Roger de Clérieu, laissant accumuler les arrérages de dix années de vintain. Autour de cette race altière, batailleuse et absolue, qui, par son énergie autant que par sa puissance, échappait souvent à la réciprocité d'obligations inscrites dans la législation féodale, s'établissait une sorte de centralisation impitoyable. Au lieu de se répandre, comme autrefois, sur la contrée, le produit des redevances s'en allait à des guerres hasardeuses. A mesure que disparaît l'autonomie de la baronnie, son histoire perd de son intérêt et de son importance.

Amé possédait la moitié par indivis des château et écuries de Clérieu, à l'exception des fort et logement situés sur la hauteur, du côté du nord, appartenant exclusivement au comte; mais l'ancienne tour était à tous deux. Amé avait part également, comme coseigneur, aux droits de guet, judicature, inquans, sceau, fournage, corvées, châtellenie, criée publique, peine des crimes, amendes, pardons, saisies, captures, gardes, jugements, exécutions des condamnés, péage et chevallage sur les mandements de Clérieu et Chantemerle. Le comte de Valentinois lui en fit, en 1343, une nouvelle inféodation (2). Les 18 et 19 janvier

P. ANSELME, t. II, p. 193. — G. ALLARD, *Comtes de Graisivaudan*, p. 457 et 475. — Des droits utiles et honorifiques de la baronnie de Clérieu, aux arch. de Saint-Vallier. — Factum de 1759 pour le comte de Saint-Vallier, p. 37. — GIRAUD, *Essai*, t. II, p. 111, 185, 190, 238, 239. — L'abbé VINCENT, *Notice sur Clérieu*.

(1) DUCHESNE, *Comtes de Valentinois*, preuves, p. 71.

(2) Arch. de la Ch. des comptes, extrait impr. — Factum de 1759, p. 42.

de l'année suivante, ils reçurent ensemble la reconnaissance d'Arthaud, seigneur de Claveyson, pour ledit lieu ; de Roland de Veunes, pour la maison forte de Veunes et le fief d'Aurel ; de Guillaume Allemand, pour le château de Margès ; de Falque, *alias* Hugues, seigneur de Montchenu, pour ledit château ; de Pierre et Guionnet d'Hauteville, pour Hauteville ; de Guillaume de Chaurisan, chanoine de Romans, et de Pierre Malet, damoiseau, de Charpey, pour la juridiction de Chaurisan et Larnage ; de François de Crochis et de Béatrix Berlion, sa femme, pour le Mouchet ; d'Hugues Lobet, tant en son nom qu'en celui de Margarone de Curson, sa mère, de Raymond et Pierre de Saint-Mars, de Raymonde, relicte, de Martin de Marsas, etc., pour divers biens au mandement de Clérieu. Mais au comte de Valentinois seul, comme seigneur de Mureils, furent prêtés les hommages de Lantelme Ardenc, de Séguin et Lantelme de Paluel, d'Aymar Hérode, damoiseaux. Il reçut aussi ceux de plusieurs autres possesseurs de fiefs dépendant de la baronnie et dont il s'était réservé la mouvance exclusive, parmi lesquels Amédée Berlion, abbé de Saint-André-le-Bas, de Vienne, pour le prieuré d'Humilian à Larnage, et Arthaud de Claveyson, pour Mercuriol et la maison forte de La Motte de Croses, récemment acquise de Guillaume Richard, de Servas (1). Dans la seconde partie de ce travail, nous reviendrons sur ces divers actes.

En 1345, à l'avènement d' Aimar V dit le Gros, successeur de son père, Louis I<sup>er</sup>, un incident de la lutte entre les comtes de Valentinois et les évêques de Valence causa de sérieuses inquiétudes aux habitants du bourg de Clérieu. Les gens du comte ayant incendié Alixan, qui était à l'évêque, les épiscopaux résolurent de saccager Clérieu par représailles. Un grand nombre de bateaux furent préparés à Châteauneuf-d'Isère pour faire passer la rivière aux troupes destinées à cette expédition. L'évêque de Grenoble, Jean de Chissé, se trouvant à Romans avec une partie du conseil delphinal, donna, la nuit, l'ordre de sonner

---

(1) *Cartularium homagiorum receptorum in Baronia Clayriaci de notis Stephani Guisolerie*, passim.

l'alarme, et rassembla, au dire de Chorier, trente hommes d'armes et quatre mille hommes de pied prêts à repousser l'invasion. De leur côté, les populations de Clérieru, Chantemerle, Mercuriol, Saint-Donat et Peyrins se réunirent au nombre de trois mille hommes de pied et de trois cents chevaux. Cette démonstration suffit pour effrayer l'ennemi et l'obliger de renoncer à ses desseins. Peu après, la paix fut conclue par l'intermédiaire de l'archevêque de Lyon, que le Pape avait autorisé à employer les censures ecclésiastiques contre les deux adversaires jusque là également intractables (1). A cette époque, Aymar de La Croix était châtelain de Clérieru et Chantemerle (2).

Le 23 mars de la même année, Aymar V transigea avec sa grand'mère, Sibille des Baux, veuve d'Aymar IV, réclamant les vingt mille livres qui lui avaient été constituées en dot. Les droits de la comtesse douairière étaient soutenus par un de ses fils, Aymaret de Poitiers, seigneur de Veynes, illustré dans la guerre contre les Anglais, qui revendiquait pour son compte une part dans l'héritage de son frère et de ses sœurs, Guichard, Jeanne et Catherine. L'inventaire de la Chambre des comptes établit que les châteaux de Clérieru et Chantemerle leur furent cédés comme compensation. Il est évident qu'il ne s'agit ici que des revenus engagés à cette occasion, car le comte continua à posséder la seigneurie de ces terres. Il réunit même à la part qu'il possédait celle de son cousin Aymar, seigneur de Saint-Vallier, qui, se trouvant sans enfant, disposa de tout son héritage en sa faveur (3). A partir de cette époque, la baronnie ne dépendit plus que d'un seul seigneur. Mais, entraîné sans doute, comme Humbert II lui-même, par les exigences d'une cour trop fastueuse, Aymar V fut obligé d'aliéner plusieurs terres : il vendit Chantemerle à Guy de Grolée, seigneur de

(1) CHORIER, t. II, p. 322. — GIRAUD, *Essai*, t. II, p. 204.

(2) Inv. des titres de la maison de Poitiers.

(3) P. ANSELME, t. II, p. 187 bis. — DUCHESNE, *Comtes de Valentinois*, p. 28, et preuves, p. 31, 32. L'acte de donation est du 3 nov. 1355. — Le 2 décembre 1358, le comte rendit hommage au Roi pour Clérieru, Chantemerle, la moitié de Taulignan et la forteresse de Pontaujard.

Neyrieu, chambellan du Dauphin (1); Mureils, à Audebert de Châteauneuf; le péage de La Roche, rentré dans la maison de Poitiers, s'en alla au seigneur de Tournon; le vicomte de Turenne acquit Bouzols et Fay en Velay. Le comte, qui avait été lieutenant en Dauphiné, fit bien plus : abusant de la confiance du Roi-Dauphin, il livra au comte de Savoie certains châteaux et localités, et ne se tira d'affaire qu'en sacrifiant une grosse somme. D'un autre côté, soit vanité, soit générosité naturelle, il se plaisait à faire des largesses et achetait à prix d'or des hommes liges. Ainsi, le 13 juin 1366, il accorde à noble Jean de Bouvenc cinquante florins d'or de revenu sur Clérier (2). Dès 1353, il s'était acquis, par une pension, noble homme Maynetus de Veunes, damoiseau, bâtard (*donatus sive filius naturalis*) de Raymond de Veunes, chevalier (3). On sait que, de temps immémorial, la noblesse se transmet sans obstacle aux bâtards jusqu'à l'ordonnance de 1600. Aymar recherchait les titres : en même temps qu'il obtenait de l'empereur Charles IV la facile et illusoire confirmation de ses seigneuries, il se fit revêtir de la charge, tout honorifique, de vicaire général de l'empire au royaume d'Arles, étrange parodie d'une époque où les Poitiers ne relevaient ni du Dauphin ni du Roi.

Privé de postérité, Aymar V désigna, pour son héritier universel, son cousin germain, Louis, seigneur de Chalençon et de Veynes. Son oncle, Charles, seigneur de Saint-Vallier, revendiquant les comtés de Valentinois et Diois, en vertu de substitutions de famille, il transigea avec lui et lui remit les terres de Mureils, dont l'aliénation n'avait pas été consentie par le Roi, et celle de Pisançon, pour treize cents florins de revenu, avec promesse de lui octroyer en échange celle de Clérier, quand il l'aurait retirée des mains d'Édouard de Beaujeu, qui la retenait en gage, ayant acquis les droits de Marguerite de Poitiers, femme de Guichard

(1) DUCHESNE, *Comtes de Valentinois*, preuves, p. 57, 58. — GUICHENON, *Hist. de Bresse*, continuation de la 3<sup>e</sup> partie, p. 121. — P. ANSELME, t. II, p. 194. — H. DE COSTE, *Éloge des Dauphins*, p. 249.

(2) Inv. de la Ch. des comptes.

(3) *Cartularium homagiorum*.

de Beaujeu, seigneur de Pereux (1). Ce malheureux village était destiné, sous ses nouveaux maîtres, à servir perpétuellement de valeur d'appoint, d'échange ou de garantie. En 1377, le roi Charles VI en fit saisir la seigneurie, en même temps que le péage de Gap, pour le paiement de 17,500 florins d'or dus par feu Aymar V. Louis II obtint cependant la main-levée (2), et son écuyer, noble Étienne Seytre, passa reconnaissance et bailla dénombrement, en son nom, de toutes les terres tenues en fief du dauphin de Viennois (3).

Les exigences de Charles de Poitiers se renouvelèrent et durent être satisfaites par l'octroi de nouvelles possessions. Cette fois, l'usufruit de Clérieu lui fut accordé, entre autres choses, par la médiation du pape Grégoire XI, qui réussit un moment à étouffer ces tristes querelles de famille (4). Ces discussions inspirèrent à Louis II une aversion profonde pour la branche des seigneurs de Saint-Vallier. Obéré, d'ailleurs, comme son prédécesseur, et se voyant sans postérité, il se détermina à suivre l'exemple d'Humbert II, en vendant ses états à la France. Avant de passer l'acte définitif de transfert, souscrit le 11 août 1404, il fallut acheter l'acquiescement de Charles, par la cession pure et simple, cette fois, de la baronnie de Clérieu et de tous les fiefs sur la rive droite du Rhône.

Charles mourut quelques années après, et dans cette maison de Poitiers, dont l'histoire a quelque analogie avec celle des petits tyrans italiens du moyen âge, éclatèrent des scènes de sauvage violence : les deux fils de son oncle défunt, Louis de Saint-Vallier et Jean, évêque de Valence, surprirent le vieux comte dans son château de Grane, l'obligeant à contracter en leur faveur une donation du Valentinois et du Diois, dans le cas où il ne laisserait pas d'enfant légitime. Rendu à la liberté et après qu'il eut réussi à dégager son intelligence des terreurs

---

(1) P. ANSELME, t. II, p. 194 et 196.

(2) Arch. de la Ch. des comptes.

(3) Inv. des Poitiers.

(4) DUCHESNE, *Comtes de Valentinois*, p. 62, et preuves, p. 70.

qui l'arrêtèrent un moment, Louis II révoqua non-seulement les concessions arrachées par un acte aussi odieux, mais encore tous les avantages précédemment faits à ses indignes parents; il prit les armes contre son cousin et légua au dauphin Charles toutes ses possessions, interdisant à son héritier d'entrer en arrangement avec ses ennemis, sous peine de voir les états en litige passer au duc de Savoie.

Louis étant décédé dans son château de Baix, en Vivarais, le 4 juillet 1419, le Dauphin, pour éteindre les prétentions de Louis de Poitiers-Saint-Vallier, appuyées d'un arrêt du parlement de Paris, conclut avec lui, malgré l'interdiction expresse du testateur, un traité qui lui abandonnait les seigneuries énumérées dans la transaction de 1404, en même temps qu'il lui assignait une rente de sept mille florins sur diverses terres et forteresses. En vertu du même acte, Clérieru lui était accordé jusqu'à ce qu'il pût occuper Chalencou, Durfort et Saint-Fortunat, dont le duc de Savoie s'était saisi, avec l'agrément des habitants et à la faveur des troubles occasionnés dans le royaume par l'invasion des Anglais (1). Louis de Saint-Vallier jouit, en attendant, de Clérieru, et après lui Charles, son fils et successeur. Ce dernier vendit même la baronnie, le 17 août 1447, pour le prix de six mille écus, à Amalric, seigneur d'Estissac en Aunis, premier chambellan du Dauphin, probablement le même qui commandait dans la province, quelques années auparavant, et les lods en furent payés à la Chambre des comptes sur le pied du sixième denier, qui revint à mille écus; mais, comme le seigneur de Saint-Vallier racheta cette terre dans le courant de la même année, il paraît que cette affaire ne fut qu'un emprunt déguisé (2). Cependant le Dauphin, qui fut plus tard Louis XI, échappé de la cour paternelle, était venu dans notre province; il se trouvait à Clérieru, le 2 août 1447, au moment de l'achat de la terre par son chambellan, et il y signa des lettres patentes par lesquelles il conférait à Pierre Landry l'office de garde de la

---

(1) CHONIER, t. II, p. 423.

(2) Inv. de 1650. — Inv. de 1681, fol. 42, v°, aux archives du château de Saint-Vallier.

monnaie de Romans (1). Dans la crainte d'offenser le Roi de France, Charles de Poitiers ayant refusé de prêter l'hommage exigé par le Dauphin, ses biens furent saisis. Mais la colère du prince fugitif ne tint pas devant l'humble soumission de son vassal, qui obtint, par lettres du 7 décembre 1454, confirmation entière et définitive de ses droits sur Clérieu, cette fois, en échange des revenus d'Étoile et du péage de Perpillon, le Dauphin ne se réservant que les hommages de Brion et de Crussol (2).

(A continuer.)

ANATOLE DE GALLIER.

---

(1) H. MORIN-PONS, *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 363.

(2) Inv. de 1650. — Factum de 1759, p. 48 et suiv. — Requête pour Claveyson, p. 20.





## ÉTYMOLOGIES DES NOMS DE LIEU

### DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

(SUITE. — Voir *Bulletin*, N.° 9.)

#### § I<sup>er</sup>.

##### Noms de lieu empruntés aux montagnes, aux rochers et aux cavernes.

ALBON, *Castrum Albionii* en 1201, *Albonis* en 1267<sup>1</sup>, *Albonii* en 1292<sup>2</sup>, est le nom d'un village et d'un ancien château fort bâti sur une hauteur qui domine une partie de la Valloire. C'est là que, d'après les anciens chroniqueurs, dont les allégations ne jouissent plus d'aucun crédit, les comtes de Graisivaudan se seraient retirés en 732, lorsque les Sarrasins s'emparèrent de Grenoble<sup>3</sup>. Les comtes de Tournon devinrent plus tard seigneurs engagistes de cet ancien fief des Dauphins auxquels avaient succédé les rois de France. Il passa par succession aux Lévy-Vantadour, et en dernier lieu aux Rohan-Soubise. En 1789, le comté d'Albon comprenait dix villages. La maison des comtes et marquis d'Albon, de Lyon, dont la filiation non interrompue ne remonte pas au delà du XIII<sup>e</sup> siècle, paraît aussi étrangère aux Dauphins de la première race que les comtes et marquis de La Tour du Pin à ceux de la troisième<sup>4</sup>; l'éclat jeté par ces deux familles doit leur suffire, sans qu'elles cherchent à en emprunter encore à des races souveraines.

(1) VALBONNAYS, *Histoire du Dauphiné*, t. I<sup>er</sup>, p. 121, et t. II, p. 3.

(2) ANDRÉ DUCHESNE, *Histoire des comtes d'Albon*, p. 23 et 25.

(3) AD. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*, t. I<sup>er</sup>, p. 283; — VALBONNAYS, FONTANIEU, etc., *passim*.

(4) DE RIVOIRE DE LA BATIE, *Armorial de Dauphiné*, p. 6; — AD. ROCHAS, t. I<sup>er</sup>, p. 284, et t. II, p. 31; — CHORIER, *Histoire de Dauphiné*, t. II, p. 241 et 385; — VALBONNAYS, FONTANIEU, etc.

Le nom d'ALBON est tiré d'un radical celtique qui signifie montagne, rocher; on le retrouve dans les langues néo-celtiques sous les formes *d'alba*, *albainn*, *alb*, *aibhe*, *aibhinn*, *alp*: les Romains appelaient *alpes* les montagnes élevées: *alpes* et *alpa*, en b. l. <sup>1</sup>, *alb* et *alp* en tud. et en all. signifient pâturages de montagnes: on appelle *alpage*, en Suisse, l'ensemble des pâturages ou des chalets appartenant à une station de bergerie, et *alpagers*, les pâtres chargés de surveiller ces troupeaux. Le nom d'*Albion*, appliqué à l'Angleterre, vient de ce que la partie montagneuse de ce pays était appelée *Albainn* ou *Albanie*.

MM. Roget, baron de Belloguet <sup>2</sup> et Diefenbach <sup>3</sup> ont donné de très-longes détails sur ces radicaux qu'on retrouve dans beaucoup de noms de lieu, sinon de la Drôme, du moins des pays voisins; tels sont: Saint-Christol d'*Albion*, près Sault, rappelant les *Albiaei* qui habitaient, à l'époque romaine, la contrée montagneuse appelée aujourd'hui *Lubéron*; *Aps*, an-

(1) Voici la liste des abréviations qui seront employées dans le cours de ce travail.

<i>Al.</i> . . . . .	Allemand.	<i>Hind.</i> . . . . .	Hindoustani.
<i>Ang.</i> . . . . .	Anglais.	<i>Hol.</i> . . . . .	Hollandais.
<i>Ang. S.</i> . . . . .	Anglo-Saxon.	<i>Irl.</i> . . . . .	Irlandais.
<i>Ar.</i> . . . . .	Arabe.	<i>It.</i> . . . . .	Italien.
<i>B. l.</i> . . . . .	Bas-latin.	<i>K.</i> . . . . .	Kimrique.
<i>B. q.</i> . . . . .	Basque.	<i>L.</i> . . . . .	Latin.
<i>C.</i> . . . . .	Celtique.	<i>N. d'h.</i> . . . . .	Nom d'homme.
<i>Dan.</i> . . . . .	Danois.	<i>Per.</i> . . . . .	Persan.
<i>Éc.</i> . . . . .	Écossais.	<i>Pol.</i> . . . . .	Polonais.
<i>Esp.</i> . . . . .	Espagnol.	<i>Rus.</i> . . . . .	Russe.
<i>Gaél.</i> . . . . .	Gaélique.	<i>S. c. t.</i> . . . . .	Sanscrit.
<i>Gall.</i> . . . . .	Gallois.	<i>Sc.</i> . . . . .	Scandinave.
<i>Germ.</i> . . . . .	Germanique.	<i>Suéd.</i> . . . . .	Suédois.
<i>Goth.</i> . . . . .	Gothique.	<i>T.</i> . . . . .	Tudesque.
<i>Gr.</i> . . . . .	Grec.	<i>V. fr.</i> . . . . .	Vieux français.
<i>Héb.</i> . . . . .	Hébreu.	<i>V. § II.</i> . . . . .	Voir le § II.

(2) *Ethnogénie gauloise*, t. I<sup>er</sup>, p. 97.

(3) *Die alten Volker Europas*, p. 224; — Voir aussi le *Glossaire* de Du Gange.

cienne capitale du Vivarais, *Alba Elviorum*, *Alba Augusta*, *Albis*, *Alpes*, *Albs* et *Alps* <sup>1</sup>; *Aubenas*, *Albenacum*, *Albenacium* et *Albenas*; *Alboussières* (Ardèche); l'*Albenc* (Isère), dont le radical est combiné avec *enc*, pour *ing* (territoire, domaine, en t.); AUBENASSON, près Saillans, *Albenacum* (Columbi, p. 167), *Albennaz* en 1199 <sup>2</sup>, *Albenassons* dans le XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, plus tard *Aubenas*, et enfin AUBENASSON, qui en est le diminutif. Ce fief, après avoir appartenu longtemps aux Poitiers, passa aux de Lers de Jony, qui le possédaient dans les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le nom d'ALBON paraît donc plutôt emprunté à sa position topographique qu'à l'aspect blanchâtre (*albus*) de ses carrières de grès, comme l'ont dit quelques personnes.

Expilly, et après lui M. l'abbé Nadal <sup>3</sup> et M. Espanet font remonter le village d'ALEYRAC, près Grignan, à la plus haute antiquité, et attribuent à Charlemagne la reconstruction de son église; mais, comme le dit avec beaucoup de raison M. Lacroix, Charlemagne est aussi étranger au rétablissement de cette église qu'à la construction du pont de Charols. Il n'y a de positif que l'existence d'une abbaye de religieuses dans les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et sa destruction probable dans le XIV<sup>e</sup> siècle, sans doute par les troupes de Raymond de Turenne. Cet ancien fief des Adhémar, acquis par M. de Ravel en 1769, avec celui de Châteauneuf-de-Mazenc, du président de Piolenc de Thoury, est situé dans des montagnes presque incultes.

Son nom, *Aleyracum* du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, comme ceux d'*Aleyrac* (Hérault), *Alairacum* dans le XII<sup>e</sup> siècle, *Alleyrac*, sur une montagne, près d'Issirac (Gard), *Alayrac* (Aveyron et Tarn), paraît avoir le sens de montagne inculte, comme *Montlandon* et *Wildenberg*, en all. La première partie de ce nom et de celui de la montagne d'*Alayan*, qui domine La Motte-Chalancon, et sur laquelle on a trouvé souvent des médailles romaines, est sans doute empruntée à un radical celtique, mais commun à

(1) L'abbé ROUCHIER, *Histoire du Vivarais*, t. 1<sup>er</sup>, p. 67 et 210.

(2) L'abbé CHEVALIER, *Chartularium Diensis*, p. 46.

(3) *Histoire hagiologique du diocèse de Valence*, p. 556.

plusieurs autres langues : *all*, colline, montagne, en br. et en k.; *ail*, pierre, rocher, en anc. irl.; *al* en irl. et en éc. <sup>1</sup>; *altus*, élevé, en l., *alith* en goth., du s. c. t. *ala*, grand, spacieux. On peut citer encore *al*, hauteur, en héb., *ala* en ar.

La seconde partie du nom d'ALEYRAC paraît formée d'*era*, *aire*, herme, champ inculte, en b. l.; c'est le latin *area*, *aire*, emplacement, *epa* en gr., pris en mauvaise part, comme *lande*, de l'all. *land*, terre. Ces mots se rattachent directement au s. c. t. *ira*, terre, d'où *irana*, désert, stérile (Burnouf, p. 90); l'*i* d'*ira* a persisté dans le nom d'*Aleyrac* et dans le mot *aire*. Quant à la terminaison *ac*, commune dans le sud-ouest de la France, elle représente l'*acus*, *acum*, *iacus* ou *iacum* latin; l'*ach*, *ag* ou *ek* des langues néo-celtiques : elle correspond à notre finale *en* ou *ière*. On l'employait comme terminaison adjectivale (musicien, mitoyen); comme désignation ethnique ou signe de parenté (Alsacien, Bourbonnien); comme marque de propriété (Martinière, Lombardière), etc. La terminaison *ac*, dit M. Quicherat <sup>2</sup>, représente un suffixe celtique qui a servi pour la composition des noms au moins jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, de sorte que ce suffixe a donné naissance à une infinité de produits hybrides par son union avec des radicaux latins, et plus tard avec des noms germaniques. ALEYRAC est donc formé d'une manière analogue, sauf la terminaison adjectivale, aux noms bretons *Penkoat*, montagne du bois; *Penguellen*, montagne du houx; *Penguern*, montagne des Vernes, etc.

ARBAN OU ARBANS, près Séderon, reproduit assez exactement la forme bretonne *ar penn* ou *ar benn*, la montagne, la hauteur <sup>3</sup>; voir *Bénivay*. ARNAYON OU ARNAVON, sur une montagne,

(1) ROGET DE BELLOGUET, *Ethnogénie*, t. I<sup>er</sup>, p. 80; — A. PICTET, *Nouvel essai d'inscriptions gauloises*, p. 46; — ZEUSS, *Grammatica celtica*, p. 172; — BURNOUF et LEUPOL, *Dictionnaire sanscrit*, p. 80.

(2) *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 34; — voir aussi : HOUZÉ, *Signification des noms de lieu en France*, p. 74; — ROGET DE BELLOGUET, t. I<sup>er</sup>, p. 158 et 222; — ZEUSS, p. 48, 772 et 813.

(3) Comparez ce nom avec *arbe*, *arba*, terre, domaine, en t.; *erbe*, en all., et *arbe*, rocher, en b. q.

près de La Motte-Chalancon, veut dire aussi le mont (voir § II, v<sup>o</sup> *Vaunaveys*) : ce fief, qui a longtemps appartenu aux Simiane, est appelé *Ecclesia Arnayonis* et *Arnaionis* dans le XII<sup>e</sup> siècle. ARPAVON OU ALPAON, près Nyons, *locus de Arpaone* et *de Alpaone* dans le XIV<sup>e</sup> siècle, est accroché aux flancs d'une montagne escarpée. Ce fief, qui appartenait dans le XVI<sup>e</sup> siècle aux Tholon et aux Torchefélon, passa plus tard aux Simiane. De même qu'*Arban*, *Arnayon* et *Archiane*, dont il sera question dans le § III, *Arpavon* paraît formé de l'article breton, et sans doute celtique, *ar*, le, combiné avec un radical difficile à déterminer. Ce nom a beaucoup d'analogie avec celui d'*Arpajon* ou *Le Pajon* (Cantal), *Arpagus* en l., qu'on peut traduire par le mont (voir § I<sup>er</sup>, le *Péque*, v<sup>o</sup> *Upie*) ou le bourg, *pagus* en l.

AURIPLE, près Crest (sud), dominé par une haute montagne, sur laquelle se trouvent les ruines d'un ancien château féodal, *Auribel* en 1178, *Auribellum* en 1214 <sup>1</sup>, *Castrum de Auripto* en 1324, ancien fief des Poitiers et plus tard des La Tour-Montauban, paraît synonyme d'*Auribeau* (Basses-Alpes, Var et Vaucluse), qu'on peut traduire par *bel air*, exposé au grand air, élevé (*aure*, *aura*, vent en v. fr. et en l.) On retrouve ce radical dans le nom du col de *toutes aures* (Isère), lieu exposé à tous les vents.

AUTICHAMP, près Crest, *Altus Campus* en 1345, fief qui a appartenu à deux branches de la maison de Beaumont, paraît synonyme du nom d'AUTANE OU AULTANE <sup>2</sup>, petit village situé sur une montagne, près du Buis, appelé *Castrum de Autand* en 1284 et en 1378. *Altus*, haut, en l., *allt* en c., s'est modifié comme dans *autel* (*altare*), *Auteuil* (*Altogilum*), etc. *Tan*, à la fin des mots irlandais, veut dire clos, domaine, champ, comme dans *Rosstan*, champ des roseaux (Zeuss, p. 821); *tan*, maison, pays, en hébr. <sup>3</sup>, en pers. et en aquitain, comme dans *Turdetani*, *Cosetani*, etc. AUTANE OU AULTANE pourrait aussi être formé

(1) *Chartularium Diensis*, p. 5 et 9.

(2) GÉNÉRAT, *Étude. . . sur les villes de Vindalium et Aeria*, p. 7.

(3) GESENIUS, *Lexicon hebraicum et chaldaicum*, p. 1052.

seulement du radical *alt*, dans le sens de : le haut, l'élevé, et de la finale *an*, dont il sera question à l'article *Geysans*.

Les d'*Autane*, de Saint-Paul, anciens seigneurs de Bésignan et en partie d'Allons, connus depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, et à la famille desquels appartient le colonel d'*Autane*, assassiné en 1830 par un sergent de son régiment, possédaient en 1384 des biens dans le village dont ils portaient le nom. Ce fief a appartenu aux de L'Épine et aux Fournier (XVI<sup>e</sup> siècle), aux Suarès et aux Pape de Saint-Auban (XVII<sup>e</sup> siècle) et à la comtesse de Sade (1789). Les *Fournier d'Aultane*, de Valréas, qui ont eu plusieurs illustrations militaires, doivent, je crois, le second de leur nom au village d'*Autane*, auquel ils ont conservé son ancienne forme.

Le nom de BALLONS, près Séderon, vient du même radical que *bal*, montagne, *balch*, élevé, en k., *balla*, rempart, en irl. et en éc. Ces mots, comme le t. *wal*, grand, fort, sont empruntés peut-être au s. c. t. *bala*, fort, puissant. Lorsque le celtique a cessé d'être compris, on a cherché à rattacher le nom de BALLON, commun à plusieurs montagnes, au substantif *ballon*, qui, de même que *balle*, *ballot*, etc., dérive d'un radical tudesque ayant le sens de corps arrondi <sup>1</sup>. Le fief de *Ballons* appartenait dans le XVII<sup>e</sup> siècle aux Frère, et en 1766 aux La Tour-Montauban. BARSAC ou LE BARSAC, sur une montagne, près de Die, comme *le Barsac*, près Joyeuse, *Barsac* (Gironde), etc., paraît être une altération du nom de *Balzac* (Charente et Aveyron). A. de Chevallet (t. II, p. 110) cite beaucoup d'exemples du l changé en r (*capitulum*, chapitre; *ulmus*, orme; *titulus*, titre, etc.). On peut rapprocher ces noms de *balza* et *balzo*, rocher, montagne, en it., empruntés sans doute à la même racine que *balç*, rocher, en k.; (*fels* en al.); *balses*, rochers, *balsen*, sauter, (*balzare* en it.) dans le dialecte forésien du XVI<sup>e</sup> siècle; *balc*, hauteur, en éc., en irl. et en wallon. Le fief de *Barsac* appartenait dans les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles aux marquis de La Baume-Pluvinel.

---

(1) ROGET DE BELLOGUET, t. I<sup>er</sup>, p. 140; — A. DE CHEVALLET, *Origine et formation de la langue française*, t. 1<sup>er</sup>, p. 329.

Le nom de LA BAUME paraît être le seul qui dérive de celui des grottes ou cavernes. Roget de Belloguet (t. I<sup>er</sup>, p. 140) et Diefenbach <sup>1</sup> croient le mot *Baume* d'origine celtique, ce qui est très-probable, bien que je ne l'aie pas retrouvé dans les idiomes néo-celtiques. *Balma*, en b. l. veut dire tombeau, caverne (*balme*, *baulme*, *basme*, *barme*, *baume*, dans les idiomes de diverses provinces). Le nom de BAUME est commun à divers villages de la Drôme; la BAUME-CORNILLANE, près de Chabeuil, *Castrum Balmæ* en 1157, *Cornillana* en 1305, doit cette espèce d'épithète à la famille de *Cornillan*, connue depuis 1128, tombée en quenouille dans une branche de la maison d'Urre, à laquelle ont succédé peu après les des Alrics de *Cornillan*, marquis de Rousset (XVI<sup>e</sup> siècle). Les CORNILLAN, oubliés aujourd'hui, ont possédé plusieurs fiefs et contracté de belles alliances; leurs armes parlantes, trois *corneilles*, font supposer qu'ils ont emprunté leur nom à cet oiseau, comme l'a fait un des ancêtres de l'auteur du *Cid*. Le fief de *La Baume* appartenait en 1157 à l'évêque, en 1374 aux Poitiers, et en 1766 aux d'Agoult.

LA BAUME D'HOSTUN, *Parrochia Balme Hosteduni* en 1496, a appartenu aux *La Baume*, aux Claveyson et aux marquis de Sassenage. LA BAUME DE TRANSIT, dont les premières habitations ont dû être creusées dans des bancs de molasse, comme à Barry et à Gabrières, s'appelait, dans le XIII<sup>e</sup> siècle, *Castrum de Balmis et de Balmâ*. Le mot TRANSIT a été ajouté, soit à cause de la position de ce village sur la route de Saint-Paul à Valréas, soit à cause d'un péage ou d'un bureau de douane. Ce fief a appartenu aux d'Agoult, à Diane de Poitiers et aux Simiane. Les noms de lieu BAUME et BAUMETTE sont communs dans la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse; on peut citer aussi plusieurs familles de *La Baume*, notamment les *Rocher* ou *Rochier de La Baume*, venus de l'Ardèche dans la Drôme. M. de *Rochier de La Baume* a été autorisé, en 1866, à ajouter à ses noms ceux de son grand-père maternel, le marquis *Du Puy Montbrun Rochefort*, ce qui constitue presque un résumé des noms mentionnés dans ce paragraphe.

---

(1) *Die alten Volker Europas*, p. 239.

BEAUFORT, près Crest, *Castrum Belli fortis* en 1334, ancien fief des d'Arbalestier (XVII<sup>e</sup> siècle), appartenait, en 1789, aux Clerc de La Devèze. Ce nom est à peu près synonyme de celui de BEAUMONT, *Castrum Belli Montis*, commun à trois villages de la Drôme. Le fief de *Beaumont*, près Valence, a appartenu aux d'Urre, aux Chastelier et au chapitre de Valence (XV<sup>e</sup> siècle), et *Beaumont-Montoux* aux anciens seigneurs de Clérieu, aux Dauphins et aux Lacroix de Saint-Vallier. Les noms analogues sont BEAUREGARD, *de Bello Regardo* en 1300; BEAUSEMBLANT, près Saint-Vallier, *de Bello Simili* en 1449, dans le sens de bel aspect, belle vue. Ce fief passa par succession des anciens *Beausemblant* aux Alets et plus tard (XV<sup>e</sup> siècle) aux Montchenu, qui le vendirent en 1656, pour 84 mille livres, aux Sibeud de Lesches. Vers 1815, le père de M. le sénateur comte Monier de La Sizeranne acquit le château de BEAUSEMBLANT de la dernière marquise Sibeud de *Beausemblant*, qui n'avait que deux filles, Mesdames de Vogué et de Leusse.

On peut citer encore MIRABEL, près Crest, *Mirabellum* en 1178 et en 1355, donné à l'évêque de Die par Frédéric I<sup>er</sup>, en 1178; ce fief passa plus tard aux *Mirabel*, qui avaient des armes presque parlantes (*trois miroirs*); voir le § V, v<sup>o</sup> *Blacons*; *Mirabel*, près Nyons, qui dépendait en 1766 du domaine du Roi; MIRIBEL, au nord de Romans, *Miribellum* en 1134, *Mirabellum* en 1526, ancien fief des Poitiers; MONTMIRAIL, près *Miribel*, *Mons Miratus* ou *Mirati* dans les XI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, érigé en 1710 en marquisat, avec six autres villages, en faveur des Mistral, auxquels succédèrent les Marcieu. On aperçoit de très-loin la tour qui domine *Montmirail*. Ces noms, comme *Mirabeau*, *Miramont*, *Miramar*, sur les bords de la mer, ont pour racine *mira*, point de vue, coup d'œil, guérite, tour d'où l'on observe, en b. l.; *mirari*, *mirer*, regarder, en l. (V. *Mirmande*).

Le nom de BÉNIVAY ou *Bénivay le Vieux*, près du Buis, situé sur le flanc d'une montagne et près d'un torrent et de plusieurs cours d'eau, était *Locus de Bennivayo*, en 1317. Ce fief et celui de Mérindol appartenaient, en 1766, au duc de Montpezat. BÉNIVAY veut dire montagne du torrent ou du cours d'eau, ou bien ruisseau de la montagne, comme *Rimont* et *Rumont*; sa composition



rappelle ceux de *Bennevis*, *Benmore* (grand mont), etc., cités par Taylor <sup>1</sup>. Il est formé de deux radicaux; on retrouve le second, *nivay*, qui paraît commun aux langues celtique et ibérienne, dans les noms de la *Nive* et de la *Nivelle*, communs à plusieurs cours d'eau des Pyrénées, de *Nivelle* (Nord), *Nivella* en 863 <sup>2</sup>, traversée par la Scarpe; de *Nivelle* (Brabant), *Nivella* en 650 <sup>3</sup>; dans *naviglio*, canal d'irrigation, en patois lombard; *nava*, *navajo*, étang, en esp.; *nave*, *navie*, prairie aquatique, marais, dans le nord de la France (Mannier, p. 296), *noa*, en b. l., *noe*, *noue*, en v. fr., etc. <sup>4</sup>.

BEN est un mot celtique qui a subi de nombreuses modifications, et qui entre dans la composition de beaucoup de noms avec le sens de pic, montagne, rocher. On retrouve ce radical dans *ben* et *beinn* en éc.; *bean*, *ben* et *pinn*, en irl., en br. et en gall.; *penna* en it. et en esp.; *penna*, *pennette*, hauteur, en v. fr.; *pinna*, créneau de muraille, en l. (d'où *pignon*, *pinacle*, etc.); peut-être du s. c. t. *bindhia* et *pinda*, amas, monceau, hauteur; d'où le nom de la montagne du *Pinde*, et *penta*, montagne, *pentone*, haute montagne en dialecte corse <sup>5</sup>.

On peut classer dans cette catégorie : *Bayne*, près de Viviers, *Beyne*, *Bainac*, *Penmes*, sur une montagne, près de Luc, *De Penmas* en 1210, qui appartenait dans le XVII<sup>e</sup> siècle aux de Lers de Jony, et en 1789 aux Du Vivier; PENET, montagne située entre Barbière et Léoncel; LA PENNE, près du Buis, *locus de Penna* en 1317, qui appartenait dans le XVIII<sup>e</sup> siècle aux Rigot de Montjoux; le nom de M. LAPAINE, de Tain, mort préfet de Perpignan en 1868, est une variante de *la Penne* : citons encore

(1) *Words and Places*, p. 220.

(2) MANNIER, *Études étymologiques sur les noms. . . du département du Nord*, p. 236.

(3) CHOTIN, *Études étymologiques sur les noms. . . du Brabant*, p. 165.

(4) GATSCHET, *Orts-etymologische Forschungen*, p. 293.

(5) TAYLOR, *Words and Places*, p. 220; — DIEFENBACH, p. 396; — MONE, *Celtisches Forschungen*, p. 27; — ZEUSS, *Grammatica Celtica*, p. 825; — EDWARDS, *Recherches sur les langues celtiques*, p. 384; — A. DE CHEVALLET, t. I<sup>er</sup>, p. 288; — ROGET DE BELLOUET, t. I<sup>er</sup>, p. 73; — BURNOUF, p. 411.

*Banne, Banon, Bannette, Bannalek*, noms communs à diverses localités, ARBAN (pour *ar ban*, le mont), déjà mentionné; *Alpes Pennines, Appenins* (*pen* et l'article *al, an* ou *ar, le*), et le château de *Bannes*, près des Vans (Ardèche), dont on aperçoit de loin les ruines imposantes perchées sur une montagne escarpée. Ovide de Valgorge <sup>1</sup> a raconté diverses légendes attribuées aux sires de *Bannes* dont une branche succéda, dans le XV<sup>e</sup> siècle, à la famille de Baile et s'établit dans le château de La Bâtie du Verre ou Tour de Verre, près de Mirmande, appartenant aujourd'hui à M. de Saint-Prix.

Les radicaux *ben, pen, cenn, kèn, cefn* (qu'on rencontre dans *Cévennes*) sont communs de l'autre côté de la Manche. Taylor <sup>2</sup> dit que l'emploi de *pen* et de *ben* dans la formation des noms de lieu permet de distinguer la ligne de démarcation des idiomes kimrique et gaélique. Par suite de la permutation si fréquente des consonnes de la même série, on retrouve encore ce radical dans *Vénasque* (Vaucluse, Espagne et Piémont); *Vénosc*, dans les montagnes de l'Oisans; dans le nom des *Veneni*, petit peuple des Alpes; *Ven-haut* et *Ven-bas* (Auvergne); *Morvan* (grands monts); *peulven* (pierre droite; litt. pilier de pierre); *Les Vans* (Ardèche), de *Vannis*, où l'on trouve beaucoup de monuments dits celtiques, et enfin *Veynes*, près Gap, au pied d'une montagne; ce nom correspond à *Veyn*, rocher, montagne, en cornique.

La maison de *Veynes*, connue depuis 1202, est tombée en quenouille depuis environ un siècle dans la famille Plan de *Sieyès*, dont le nom, emprunté à celui d'un village des environs de Digne (les hautes et les basses *Sieyès, castrum de Cieyis, de Ceys, de Ceis*), dérive d'un radical ligurien, *seye, seyo*, correspondant à *saxum*, rocher; on le retrouve dans le nom du quartier appelé LA SIEYE, situé dans les montagnes rocailleuses d'Aleyrac (Drôme).

(1) *Souvenirs de l'Ardèche*, t. II, p. 275.

(2) P. 220; — voir aussi : DIEZ, *Étymologisches Wörterbuch*, p. 258; — DIEFENBACH, *Celtica*, t. 1<sup>er</sup>, p. 70; — KEFERSTEIN, *Ansichten über die Keltischen Alterthümer*, t. II, p. 186.

BEZAUDUN, près d'un petit affluent du Roubion, dans le canton de Bourdeaux, *Bezendunum* en 1324, *Besaudunum*; *Bezaudun* (Var), *Besaldunum* et *Besaudunum*, veut dire hauteur des bouleaux ou du ruisseau (*bezo*, bouleau, en br.), suivant l'interprétation donnée au premier radical, dont il sera question au mot *Bessée*, § V. Pour *dun* (hauteur), V. *Tain*. BEZAUDUN, ancien fief des Poitiers, a longtemps appartenu aux évêques de Die. Le hameau de Boulc, sur une hauteur, près Châtillon, de *Bulco* en 1343, a peut-être la même racine que *balca*, élévation, en ang. s.; *balc.* en éc. et en irl.

BREN est situé dans des coteaux sablonneux et boisés du canton de Saint-Donat. L'idée de hauteur et celle d'arbre, bois, étant rendues dans les langues néo-celtiques par des mots quasi-similaires, il est difficile de savoir dans quel sens ont voulu l'employer les parrains de cette localité, appelée *villa Breno* en 967<sup>1</sup>. On retrouve le radical dans *breen*, *brey*, *bran*, hauteur, colline, en k. et en gall.; *bren*, *brin* et *bron* en br.; *brink* en all.; *bramum* en b. l. 2; peut-être du s. c. t. *vrinda*, tas, monceau; *bréna*, rochers, précipices, en esp., paraît avoir formé le nom d'h. *Breymat*, emprunté à quelque localité. *Brenaz*, près Crémieu (Isère), est situé au pied des rochers escarpés de la Craz. Ces mots ont été pris aussi dans un sens figuré, comme *Allesse*, *Hautesse*, *Éminence*, dans *brenn* ou *brennus*, *brian*, etc., chef, capitaine. *Bren*, en gall. et en br., *pren* en cornique, signifient arbre, dans un sens générique, et bois, forêt<sup>2</sup>. De là le nom de la forêt de *Brenne*, *Sylva Brennia*, qui s'étendait autrefois sur une partie de la Touraine et du Berry, et les mots : *en Brenne*, qui suivent le nom de plusieurs villages.

CLIOUSLAT est appelé *Villa de Cleu* en 1184 et en 1210; *Clivus* et *Cleu* en 1217; *villa de Cliuvo* en 1219; *Clivus Monasterii* dans

(1) GIRAUD, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, 1<sup>re</sup> partie, preuves, p. 206.

(2) FORSTEMANN, *Die Deutschen Ortsnamen*, p. 123; — EDWARDS, *Recherches sur les langues celtiques*, p. 186; — TAYLOR, p. 476; — BURNOUF, p. 614.

(3) A. DE COURSON, *Histoire des peuples bretons*, t. 1<sup>er</sup>, p. 430; — ZEUSS, p. 360.

le XIV<sup>e</sup> siècle (à cause des droits féodaux appartenant au monastère de Saint-Chaffre <sup>1</sup>; plus tard, *Cliou*, *Cleu*, *Clivus*, *Usclatus* (montagne brûlée), et *Cliou-Usclat*, après l'incendie allumé à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle par Roger-Raymond de Turenne, qui apporta dans nos pays le pillage et la dévastation. Le nom de ce village, bâti sur un plateau, est synonyme de *Serusclat* et de *Montucla*, devenus noms de famille. En 1210, Giraud Adhémar vendit à Adhémar de Poitiers, pour 9,000 sous viennois, ses droits sur ce fief, qui a aussi appartenu à l'évêque de Valence.

M. de Gallier <sup>2</sup> dit que ce village avait précédemment imposé son nom à la famille de *Cliou* (*de Clivo*), représentée en 1184 par Pierre de *Cliou*, et en 1340 par Bernard de *Cliou*. Guy Allard mentionne la famille de *Clion* ou de *Cleu*, éteinte en 1570, et qui habitait Châteauneuf-de-Mazenc. Ces *Clion* n'auraient-ils pas donné leur nom au village de CLÉON-D'ANDRAN, appelé *Cléou* en 1332, et dans les actes latins *Clivus*, *Clivium*, *Declivium de Andranis*, *Clivus Andrandi* et *Andrani*, bien qu'il soit situé dans une grande plaine, sur une ondulation de terrain de quelques mètres seulement? On sait que les fondateurs et les propriétaires ont souvent donné leur nom à leur domaine.

Le mot ANDRAN paraît avoir été primitivement un nom d'homme; on le retrouve dans celui de *Villandrando* (maison d'*Andran*), un des chefs des routiers venus d'Espagne sous Charles VI; c'est peut-être une altération d'*Andraldus* ou *Androldus* (*Andrau*), si commun dans les cartulaires du VIII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle? Ferguson <sup>3</sup> le rattache au goth. *Anthar*, étranger, et le traduit par étranger vénérable. D'après la carte de Cassini, le *Rif d'Andria*, mentionné dans un acte du X<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>, prend

(1) L'abbé CHEVALIER, *Chartularium monasterii sancti Theofredi*, p. 13, 36, 46, 49.

(2) *Bulletin archéologique*, 1867, p. 255; — *Journal de Montélimar*, du 5 octobre 1867.

(3) *The Teutonic Name-System*, p. 300. — Voir aussi FORSTEMANN, *All deutsches Namenbuch*.

(4) *Chartularium sancti Theofredi*, p. 8.

sa source à Eyzahut et se jette dans le Roubion un peu en amont de Charols. Les Gaulois et les Gallo-Romains avaient des établissements dans le quartier d'*Andran* et dans la plaine de Saint-Gervais; on y a souvent trouvé des antiquités romaines, et, au mois de septembre 1868, Joseph Chalons a découvert, dans une urne en terre, environ 7,000 médailles lenticulaires en argent, dites marseillaises, et antérieures à la conquête romaine. Le fief de *Cléon d'Andran*, qui faisait primitivement partie des possessions des Adhémar, a appartenu aux Taulignan (XV<sup>e</sup> siècle); aux d'Urre, qui le vendirent en 1669 aux de Sillol; en 1709, ceux-ci le cédèrent aux Marsane-Fontjuliane.

Les anciennes formes des noms de CLIOUSCLAT et de CLÉON sont à peu près les mêmes que les noms de *Clion*, *le Clion*, près Paimbœuf, *Cléon*, près d'Elbeuf, *le Claon*, près de Verdun, etc., empruntés à un radical signifiant rocher, montagne, et dont il sera question aux mots *Glu*n et *Trescléoux* (§ V). Le latin *clivus*, pente, *déclivité*, qui en est la traduction, se rattache à la même racine que *klippe* et *cliff*, rocher, montagne, dans les langues germ. USCLAT, en languedocien, *usclatus*, en b. l., altérations d'*ustus* (brûlé), viennent du s. c. t. *us*, brûler et briller (*ushtu*, foyer, en pers.).

CLANSAYES, près de Pierrelatte, *Clansayes* en 1272, *Apud Clansayas* en 1332, plus tard *Clansaïum*, est perché sur une montagne. Il y avait une commanderie de l'ordre du Temple dans cet ancien fief des Adhémar de la Garde, qui appartenait, en 1766, au marquis du Muy. *Clansayes* dérive de la même source que les noms de *Claon*, *Cléon*, *Clion*, dont on retrouve le radical dans *clinus*, incliné, en l., κλίειν, incliner, engr., *cleiniau*, en gall., *klann* et *glann*, berge, falaise de rivière, en br.; Gatschet<sup>1</sup> traduit le nom de lieu *clanx*, dans la Suisse all., par flanc de montagne. *Glanum*, variante des noms cités, était une ville gauloise située sur une hauteur, près de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône). La position topographique de ces diverses localités peut n'être pas toujours la même, *gleann* en

---

(1) *Ortselymologische Forschungen*, p. 225.

éc. et en irl., *glyn* en gall., ayant le sens de vallée (*glen* en ang.).

La seconde partie du nom de *Clansayes* reproduit exactement l'*haia* ou *haya* b. l. et scand., *haie*, palissade, parc, bois (*hag* en al.). On appelait *haya* les camps retranchés des anciens Normands<sup>1</sup>. *Clansayes* doit donc être traduit par camp ou clos de la montagne, ou bien par montagne du bois, comme *Montclos*, *Montclus*, *Montboissier*, *Montboucher*. La lettre *s* s'est introduite plus tard dans le mot CLANSAYES par suite d'une attraction phonétique. On ne peut admettre l'étymologie rapportée par M. Delacroix<sup>2</sup>, qui fait dériver ce nom de *Claræ Aonides Aia*. Cet auteur avait accueilli avec trop de bienveillance les étymologies que lui avait fournies M. Mésengère, ancien sous-préfet de Montélimar. Celui-ci ne tenait aucun compte des éléments complexes dont se compose la science philologique, et il empruntait toutes ses traductions aux épithètes des dieux de l'Olympe : pour lui, il n'y avait d'étymologie vraie ou possible que quand elle émanait de la mythologie. Les nombreux articles dont il a enrichi la *Statistique* provenaient de la mise en coupe réglée du *Dictionnaire de la fable*, qui était préférable pour lui à tous les ouvrages de philologie comparée.

CORNILLAC et CORNILLON, *Castrum Cornillonis* en 1292, sont deux villages bâtis sur le flanc d'une montagne dans la vallée d'Oulle, près de Remuzat. De même que *Cornas* (Ardèche), village renommé pour ses vins, *Villa Cornatis* en 1012, et plus tard *Cornacium*, le rocher de *Corneille*, qui domine la ville du Puy, le château de *Cornillon*, près de Grenoble, situé sur un rocher isolé et bizarre, *Carnac* (Morbihan), où quatre mille aiguilles de granit étaient alignées comme une armée de géants pétrifiés, ces deux villages de la Drôme doivent leur nom à un radical dont on trouve de nombreuses traces dans les langues celt. et germ., *carn*, rocher, amas de pierres, en anc. corn. ; *cairn*,

(1) LE HÉRICHER, *Philologie topographique de la Normandie*, p. 45.

(2) *Statistique du département de la Drôme*, p. 467.

tombeau, monument élevé par les Bretons à leurs rois et à leurs chefs; *careg* et *kareck*, rocher, en gall.; *korn*, *kern*, sommet, corne, coin, angle, cap, en br. <sup>1</sup>; *horn*, corne, pointe, pic, rocher, dans les langues germ., si commun dans la composition des noms de lieu <sup>2</sup>, notamment dans *Kleinhorn* (petit rocher), *Horndorff* (village du rocher), etc. *Cornillon*, dominé par les ruines imposantes d'un château fort détruit à une époque reculée, appartenait dans le XVII<sup>e</sup> siècle aux La Tour-Gouvernet, et fut acquis vers 1680 par les Sibeud de Saint-Ferréol. — Pour *Coussaut* (coteau), voir *Trescoussoux*.

CRÉPOL se nommait *Crispium* dans le XI<sup>e</sup> siècle (Giraud, 1<sup>re</sup> partie, preuves, p. 49, 171); *Crepulum* en 1203 <sup>3</sup>; *Crispollum* et *Crispollium* dans le XV<sup>e</sup> siècle, et plus tard CRÉPOL. Ce village, situé au nord de Romans, appartenait dans les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles à la grande famille de Clermont; dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, Gabrielle de Mistral l'apporta aux Ém<sup>e</sup> de Marcieu. CRUPIES, près Bourdeaux, ancien village construit sur un rocher, et qui appartenait aux évêques de Die, est appelé *De Crepiis* dans le XV<sup>e</sup> siècle et *Crupia* dans Aymar du Rivail. Ce dernier nom et une des formes de CRÉPOL (*Crepulum*) rappellent une idée de hauteur, de rocher; ils viennent du même radical que *krebet*, montagnes, en rus., *krapat* en pol. (d'où les monts *Karpathes* ou *Krapathes*); *greppus*, rocher, hauteur et broussailles, en b. l.; *scrupus*, rocher, lieu escarpé, en l.; *κρέπνος*; en gr.; *grippa*, *grebbe*, *creppe*, dans la Suisse all. <sup>4</sup>. Telle est l'origine des noms de la montagne de CRAPON, qui domine Sédéron, de *Craponoz* (Isère), auprès d'une des plus belles cascades de la province; de *Crappum*, nom du mont Saint-Just, près Vienne, à l'époque romaine, etc. Je dois ajouter que la plupart

(1) A. DE CHEVALLET, t. I<sup>er</sup>, p. 240; — EDWARDS, p. 233, 235; — TAYLOR, p. 315; — LE GONIDEK, *Dictionnaire cello-breton*.

(2) FORSTEMANN, *Die Deutschen Ortsnamen*, p. 47, 71, 72; — POTT, *Die Personennamen*, p. 517.

(3) SALVAING DE BOISSIEU, *De l'usage des fiefs*, p. 163.

(4) GATSCHET, p. 50; — DIEZ, *Étymologisches Wörterbuch*, p. 409.

des anciennes formes de CRÉPOL diffèrent sensiblement des radicaux cités plus haut et que Guy Allard<sup>1</sup> rattache avec quelque vraisemblance *Crispium* et *Crispolium* au n. d'h *Crispus*.

CREST, *Crista* en 1178 et 1214, *Castrum de Crista* en 1165 et 1201, *Crest* en 1187 (*Chartularium civitatis Diensis*), etc., était un des fiefs de la puissante famille des Arnaud, qui possédait encore Chastel-Arnaud, la Baume des Arnauds, etc. Il passa ensuite aux évêques de Die (XII<sup>e</sup> siècle), aux Poitiers et au roi de France. En 1642, la ville de CREST fut comprise dans le duché-pairie de Valentinois, donné par Louis XIII au prince de Monaco. CREST, dominé par un immense et antique donjon, doit son nom à sa position. *Crista*, *cresta*, en h. l., signifient montagne, colline, cîme, *creste* ou *crête* d'une chose (on disait *crestelé* pour *crénélé* en v. fr.) du l. *crista*, crête, *cretus*, augmenté (*creach*, montagne, en br.). Le diminutif *crestet* est un nom commun à plusieurs localités; *Cristol* est une montagne des Alpes; *Cristaut* (Suisse), *Crista Alta* et *Credo*, pour *Crêt haut*, montagne près de Bellegarde (Ain), ont la même racine. *Arnaud* et *Arnal* veulent dire, en tud., défenseur vénérable. (Voir *Origine des noms propres*, p. 437.) Pour *Divajeu*, voir le § V.

DONZÈRE est appelé *Duzera* en 1198 et en 1200, *Donzera* en 1258 (*Actes des Adhémar*), *Dusera* en 1392, *Duserre* en 1292, *Dosera* en 1440, et *Dunzera*. En 680, dit M. l'abbé Vincent<sup>2</sup>, saint Lambert, archevêque de Lyon, envoya des religieux pour fonder un monastère dans un terrain vague appelé *Dusera*, et, en 840, Lothaire plaça l'abbaye de *Dusera*, détruite, ainsi que Saint-Paul, par les Sarrasins, en 734<sup>3</sup>, et reconstruite en 804, sous la dépendance de l'évêque de Viviers. *Dusera* ou *Castrum Dusera* est synonyme de *Dumont*, *Dusuc*, *Ducher* (*cher* pour *serre*), *Dupuch*, *Duserre*, etc., noms de famille empruntés à des quartiers ou lieux dits. L'article *du* s'est soudé au mot *serre*,

(1) GUY ALLARD, *Dictionnaire du Dauphiné*, t. II, p. 225.

(2) *Notice historique sur Donzère*.

(3) *Gallia christiana*, t. 1<sup>er</sup>, p. 703.



comme l'article *le* au mot *oriol* (maison); voir *Loriol*, § V. Cet article, formé du latin *de illo*, était écrit primitivement *del*, mais sa prononciation s'assourdit et il est devenu, selon les temps et selon les pays, *deu*, *do*, *dou*, *du*<sup>1</sup> : cette dernière forme n'est pas, je crois, antérieure au XII<sup>e</sup> siècle. Il est donc très-probable que les originaux des actes de 680 et de 840 portaient *Monasterium de Sera* ou *Desera*, et que les copistes des XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècles, en les transcrivant, ont donné à la localité son nom moderne. Plus tard, par suite d'attraction phonétique, la lettre *n* s'est introduite dans le mot *Duzera* ou *Dosera*, comme dans *rendre* pour *reddere*, *lanterne* pour *laterna*, *langouste* pour *locusta*, etc.

LES NOMS DE SERRE, SERRET, BEAUSERRET, *Sierra*, *Cerret*, *Le Cher* et *Le Chier*, résultat de la prononciation chuintante du radical, sont communs à beaucoup de localités; ils ont la même origine que *serra*, hauteur, montagne, en b. l., en it. et en portugais; *cerro* et *sierra* en esp.; *cerra* en b. q.; *serræ*, col de montagnes, en l., et peut-être que *tsor* ou *tsir*, rocher, hauteur, en héb., d'où est tiré le nom de la ville de *Tyr*<sup>2</sup>. Il y a loin de cette étymologie à celle que donnait M. Mésengère; il assurait que *Donzère* était la contraction des mots : *Dea Onaxia Erebi*.

En 886, l'abbaye de DONZÈRE fut unie à celle de Saint-Philibert de Tournus, et en 1374 elle fit retour à l'église de Viviers, dont les évêques, seigneurs temporels de ce village depuis 1149<sup>3</sup>, se qualifiaient plus tard de princes de DONZÈRE. Le château épiscopal a été construit par Claude de Tournon, qui occupa le siège de 1498 à 1542. Il appartient aujourd'hui à M. Clément, dont on a admiré les toiles aux diverses expositions de peinture.

EYGLUY ou AIGLUY, près de Die, village situé dans de hautes montagnes, à deux lieues au levant d'une chaîne de rochers dits *rochers de l'Aigle*, est appelé *de Aigluno* en 1199, *Eigleu* en 1200

(1) A. DE CHEVALLET, t. III, p. 103.

(2) GESENIUS, *Lexicon hebraicum et chaldaicum*, p. 859.

(3) AYMAR DU RIVAIL, traduit par A. MACÉ, *Description du Dauphiné*, p. 127.

et en 1230, *Aiglui* en 1210, *Aigledunum* en 1224 et 1240, *Aygludunum* en 1218 (*Chart. civ. Diensis, passim*), *Eygludinum* en 1329, *Ecglenum* en 1332, *Aiglinum*, etc. *Eygluy* est une autre forme du nom d'*Aiglun* (Var et Basses-Alpes), *Aygludunum* en 1309, qu'on a traduit par montagne de l'*aigle*. Ce dernier mot paraît être emprunté au l. *aquila* (de même que l'irl. *acuil*, aigle; *erer, er*, en br.); le substantif *aigue, eygue*, eau, cours d'eau, en v. f. (*aig.* en k., *aquale* en b. l.) pourrait être proposé pour certaines localités, notamment pour *Aigle*, sur les bords du lac de Genève: la lettre *l* aurait été alors introduite par euphonie. Quant à la contraction d'*Aigledunum* en *Aiglun, Egleu* et *Eygluy*, elle est analogue à celle de *Lugdunum* en Lyon, de *Laudunum* ou *Lugdunum* en *Laon*, etc., si toutefois *dunum*, hauteur (V. *Tain*), n'est pas la traduction de *glu* ou *gluy*, rocher, montagne, dont il va être question au mot *Glun. Montéglin* (Hautes-Alpes), *Castrum de Monte Ayglino* en 1317, paraît rappeler deux fois l'idée de montagne.

EYCLUY, qualifié de mandement en 1210, a appartenu aux Poitiers, qui le vendirent aux Lattier en 1496; il passa plus tard aux d'Hostun, et fut acquis en 1652 par les La Baume-Pluvinel: en 1693, Joseph de La Baume-Pluvinel fit ériger en marquisat, sous le nom de Pluvinel, les terres d'EYCLUY, La Rochette, Ombrière, etc.

EYZAHUT, ancien fief des Adhémar, qui faisait plus tard partie de la commanderie du Poet-Laval, est un village situé dans un pâté de hautes montagnes, près de Châteauneuf-de-Mazenc. Il est appelé *Eyzahuchium* dans plusieurs actes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ce nom paraît signifier haute maison, comme *Hauteville, Hautefare, Hohenleuben*, etc. Il est formé de deux parties: la première a le même radical qu'*aisia, hesia, aizum, aiacis, aiicum*, maison, domaine, *aisances*, territoire, en b. l.; *aise, ayse*, en v. fr.; *hezé*, en brabançon (d'où peut-être l'expression: avoir ses *aises*, être à son *aise*); *etche, échea, ichea*, maison, en b. q. On retrouve cette racine dans les noms de *Claveyson* (V. § IV), d'*Ayzac* (Ardèche), *Aisacum* en 1179, d'*Eyzin-Pinet* (Isère), des *Eyzies* et peut-être d'*Ajaccio*, qu'on prononce *Aïaccio*.

*Huchium*, dernière partie du nom latin d'EYZAHUT, paraît dériver du même radical qu'*uch*, *uchel*, *uched*, haut, élevé, dans les langues néo-celtiques, *hoch*, en al., *hoh*, en tud., emprunté au s. c. t. uc'e'a qu'on prononce *outcha* <sup>1</sup>. On le retrouve dans les noms suivants : *Uchaux*, près d'Orange, appelé *Grangia de Uchano* dans le *Cartulaire des Adhémar*; ce village est dominé par un ancien château fort; *Ucel* (Ardèche), *Ucellum*; *Uchizy*, sur une montagne, près de Tournus, *Uchisiacum*; *Uzès*, *Ucetta* et *Ucecia*; les *Uceni*, qui habitaient les montagnes de l'*Oisans* à l'époque romaine; *Ucciani*, dans les hautes montagnes de la Corse, etc. Le nom k. de l'alouette est *uchedydd*, qui vole haut (*hed*, voler).

GEYSSANS, près de Romans, sur une hauteur, est appelé *Gessianum* et *Gissianum* dans plusieurs actes des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles <sup>2</sup>, et plus tard *Jeysanum* et *Geyssanum*. Ce fief, après avoir appartenu longtemps aux Clermont-Chaste, passa dans le siècle dernier à la famille de Chypre. GEYSSANS, comme *Gessoriacum*, aujourd'hui Boulogne, primitivement construit sur un coteau; *Gescribate*, Brest; *Gex* (Ain); *Gesium*, *Giez*, *Jaiz* dans les anciens actes, adossé à une montagne; *Gez* (Hautes-Pyrénées); *Geys*, château fort en ruines sur une montagne dominant l'Eyrieu (Ardèche), qui a pour premier seigneur connu Guillaume de *Geys* (1390), auteur des *Geys*, qui ont longtemps habité Saint-Péray, et des Guyon de *Geys* de Pampelone, veut dire hauteur, montagne. On retrouve le même radical, probablement celtique, dans *gey*, tertre, hauteur; en dialecte franc-comtois, *geist*, dans la Suisse allemande (Gatschet, p. 303); γεισον, toit, créneau, partie supérieure d'une maison, en gr.; *ghès*, montagne, en cophte, et peut-être dans *Joux* (V. *Montjoux*). Dans les noms d'origine germ., *geis* veut dire chèvre, comme dans *Geisenberg*,

(1) BURNOUF et LEUPOL, *Dictionnaire sanscrit*, p. 94; — EICHHOFF, *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 320; — ROGET DE BELLOGUET, t. I<sup>er</sup>, p. 203 et 213; — A. DE COURBON, t. II, p. 42; — PRICHARD, *The eastern origin of the celtic nations*, p. 185 et 226.

(2) GIRAUD, 1<sup>re</sup> partie, *Preuves*, passim.

synonyme de *Chèvreumont*, et ruisseau ou cascade en tud. emprunté à la même racine que *giessen*, couler, répandre, en all. <sup>1</sup>.

La terminaison *an*, commune dans la Drôme, qu'on retrouve dans *Alixan*, *Aulan*, *Bésignan*, *Chabrillan*, *Grignan*, *Guisans*, *Jaillans*, *Mollans*, *Montauban*, *Mornans*, *Parnans*, *Plaisians*, *Romans*, *Royans*, *Soyans*, *Taulignan* et *Vercoiran*, est susceptible de plusieurs interprétations. C'est d'abord un diminutif celt. analogue aux terminaisons françaises *on* et *in* et qui est très-commun dans les anciens noms irl. et éc. (Zeuss, p. 281); la forme française de la finale latine *anus*, indiquant un rapport de parenté ou de propriété, comme dans *fundus Sempronianus*; enfin une altération du *ham* ou *heim* (domaine, hameau), germ., correspondant aux finales *em*, *om*, *um*, *en* des noms belges.

On voyait autrefois, sur un rocher qui s'avancait dans le lit du Rhône, entre *Glun* et LA ROCHE-DE-GLUN, les ruines d'un château fort, inféodé en 1152 par l'empereur Frédéric à Sylvion de Clérieu : il fut détruit en 1248 par ordre de saint Louis, que Roger de Clérieu voulait contraindre à acquitter le droit de péage. Ainsi que le château, le rocher a disparu peu à peu, miné et enlevé pour faciliter la navigation du fleuve. Des anciens seigneurs de Clérieu, le fief de *La Roche-de-Glun* a passé successivement aux deux branches des Poitiers, aux Jomaron, aux La Barge, aux des Isnards, et en dernier lieu aux Lagrange, de Tournon.

Les anciennes formes du nom qui nous occupe étaient *Rupes de Cleu* (1178), *de Gluy* (1248), *de Gluin* (1198), *de Cloys*, *de Gluey*, *de Gluz*, traduites quelquefois en latin par *Rupes de Clivo* (V. *Cliousclat*). Chorier et Guy Allard le rattachent à un général romain hypothétique *Clodius*, et Delacroix <sup>2</sup>, d'après M. Mésengère et son système invariable, le fait dériver de *Clusinius*, une des épithètes de Janus, le porte-clef, le gardien

(1) FORSTEMANN, *Die Deutschen Ortsnamen*, p. 62 et 144.

(2) *Statistique*, p. 595; — voir aussi le *Bulletin archéologique*, 1867, p. 256.

des portes, par allusion au droit de péage. Il paraît beaucoup plus naturel de relier les formes anciennes du nom de *Glun* et du nom primitif de *Clionsclat* à un radical germ. et sans doute c. (le tudesque et le gaulois ayant de nombreuses analogies comme dérivant du sanscrit); qu'on retrouve dans *clou*, *clough*, *clé*, *clée*, *claw*, rocher, écueil, en sc.; *glava*, hauteur, montagne, en slave <sup>1</sup>. Plusieurs noms se trouvent ainsi expliqués, notamment ceux de *Serre de Gluy*, montagne située au midi d'*Eygluy*; de *Gluiras*, près de Privas, montagne presque à pic, terminée par un plateau. La seconde partie du nom de *Gluiras* représente le *ros*, tertre, plateau, si commun dans les noms br., et qu'on retrouve dans le « *Plateau du Ras* », sur les hautes montagnes qui dominent Voreppe (Isère), et qui est bordé, comme *Gluyras*, par des rochers escarpés. Quant aux formes *Gluin* (1198) et *GLUN*, elles se rapprochent beaucoup de quelques-uns des mots cités à l'article *Clansayes*.

GRESSE, près de Sédéron, qui a appartenu aux Montauban, et plus tard (1604) aux Sarrasin, annonce d'anciennes carrières ou un sol pierreux. Ce nom a la même racine que *gressius*, pierre, caillou, *grès*, en b. l. (*gresium*, *gresum*, terrain pierreux), *craig* et *krag* dans les langues néo-celtiques; *gries*, gravier, en all.; on appelle *grésiers* les ouvriers qui taillent les pavés de Paris. Pour *Hauterives*, voir le § III, V<sup>o</sup> *Riaile*; pour *Hostun*, voir le § V, et pour la *Peyrouse-Mornay*, voir *Peyrins*.

LESCHES, près de Luc, sur un plateau au pied d'une montagne hérissée de rochers, est appelé *las Lechas* en 1202, *locus de Lechiis* en 1430. Ce fief, qui appartenait en 1306 aux d'Agoult, fut vendu par eux en 1603 à Pierre d'Armand; il passa aux Sibaud dans le XVII<sup>e</sup> siècle, et plus tard aux de Ponnat, barons de Gresse, dont les descendants sont fixés à Paris. LESCHES, comme la *Lèche*, près Lapte (Haute-Loire), etc., doit son nom à un radical celtique qu'on retrouve dans *leach* et *lech*, pierre, rocher, en br., *lech* en k., *leac* en irl., *liac* en éc., *λαας* en gr.,

---

(1) MORRIS, *The Etymology of local names*, p. 48.

*lechauk*, lieux pierreux, rocailleux, en gall. *Lechi*, en héb., veut dire mâchoire et montagne dentelée, comme *sierra*, scie et rochers découpés, en esp. Samson défit les Philistins dans un lieu appelé *Ramath-Léchi*, hauteur des rochers; une erreur de traduction a fait croire qu'il combattit ses ennemis avec une mâchoire d'âne <sup>1</sup>.

Le mot *leuca*, lieue, adopté par les Romains, dérive du substantif gaulois qui voulait dire pierre, dans le sens de borne servant à marquer la longueur de la lieue (2,220 mètres). Les Romains indiquaient aussi par des bornes l'intervalle du mille (1,481 mètres), et se servaient de l'expression *ad lapidem*, équivalente à celle de *leuca* <sup>2</sup>. *Leug*, *leuch*, *luog*, limite, en dialecte suisse, rappellent aussi l'idée de pierre (Gatschet, p. 83). *Lèche*, en patois dauphinois, désigne une trappe à oiseau faite au moyen d'une pierre plate inclinée. Le *lech* breton indique une pierre consacrée, comme *cromlech*, cercle ou couronne de pierres. *Lech* et *louech* sont aussi des radicaux germ. ayant le sens d'eau et de marais : V. le § III, V<sup>o</sup> *Lez*.

(A continuer.)

B<sup>on</sup> DE COSTON.

(1) JUGES, XV, 15; — GESENIUS, p. 528.

(2) CAMBRY, *Monuments celtiques*, p. 304; — A. DE CHEVALLET, t. I<sup>er</sup>, p. 280; — ROGET DE BELLOQUET, t. I<sup>er</sup>, p. 96.



---

## DES RUES DE VALENCE.

---

*Rapport lu à la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, dans la séance publique du 2 mai 1868, au nom d'une commission composée de MM. Chauffeur (Auguste), Lacroix, Dupré de Loire, Poinçot et Bonnet, rapporteur.*

---

**MESSIEURS,**

Dans une de nos précédentes séances, M. le docteur Dupré de Loire proposait à la Société de confier à une commission un travail dont le programme est ainsi tracé dans sa demande écrite :

« Rechercher le nom des rues du vieux Valence, faire la nomenclature des rues actuelles et proposer les noms à y appliquer en raison des constructions nouvelles, des monuments, des événements et des personnages historiques dont il convient de conserver le souvenir. »

Adoptant cette proposition, la Société nommait pour Commissaires MM. Chauffeur (Auguste), Lacroix, Dupré de Loire, Poinçot et Bonnet.

Comme, à diverses reprises et devant plusieurs membres de la Société et du bureau, j'avais émis quelques idées sur ce sujet, auquel je comptais consacrer une étude personnelle, j'ai dû à cette circonstance l'honneur, non autrement justifié, d'être nommé rapporteur de votre commission.

C'est au moment où une ville se transforme et s'agrandit, lorsque les voies nouvelles attendent des dénominations commodes et judicieusement motivées, c'est alors, sans nul doute, qu'il importe le plus de rappeler à ses citoyens les rues et les places que foulait leurs pères et l'origine des noms qu'ils leur avaient imposés. Ces périodes de développement rapide effacent

trop facilement les souvenirs dont elles détruisent les témoignages matériels. Que signifie pour nos enfants le nom de : place du Cimetière, et que rappellera à leurs fils le nom de place de la Citadelle? Quelle meilleure occasion pour notre Société de remplir le rôle de conservation historique auquel elle a droit de prétendre? Les recherches dont elle nous a chargés auront donc à coup sûr le mérite de l'opportunité : nous nous sommes efforcés d'y ajouter celui de l'exactitude.

Le nombre, les noms, la situation et les rapports des rues et places de l'ancienne ville, tels étaient les éléments indispensables de la première partie de notre travail. La lecture et la confrontation d'un grand nombre de documents de diverses époques pouvaient seules nous les fournir. J'étonnerais fort la Société si je lui laissais croire qu'aucun de nous s'est cru plus capable que M. Lacroix de s'acquitter de ces recherches. Aussi est-ce bien à la laborieuse obligeance de notre secrétaire-archiviste que nous les devons tout entières.

La liste des voies du vieux Valence comprend *soixante-quatorze* voies et *six* places. Si l'on énumère les voies dénommées dans la nomenclature établie au commencement de la Restauration et qui nous sert encore aujourd'hui, au moins pour le cœur de la ville, on est surpris, au premier abord, de ne trouver que *soixante-cinq* rues avec *dix-huit* places. Ce résultat inattendu est pourtant facile à expliquer. D'une part, la nomenclature actuelle, dressée à une époque où Valence, considérée comme ville de guerre, était renfermée presque tout entière dans l'enceinte de ses remparts, n'a pu cataloguer que des voies tracées, d'ancienne date, dans un périmètre invariable depuis plusieurs siècles; d'un autre côté, en suivant le principe de ne conserver qu'un seul nom pour toute la *continuité* d'une même voie, on est arrivé à supprimer bon nombre de noms de rues, tandis que l'on multipliait les places, en appelant de ce nom des carrefours plus ou moins vastes résultant de la rencontre de rues rectifiées ou élargies.

Dans un premier tableau, nous avons numéroté et rangé par ordre alphabétique, sur deux colonnes parallèles, les rues dénommées dans l'ancienne et dans la dernière nomenclature.



Nous écrivons en *italique* le nom des voies qui ont conservé leurs anciennes dénominations et, au moins en partie, leur ancien parcours. Nous marquons d'une astérisque (\*) les noms anciens transportés d'une voie à une autre. Cette caractéristique, favorable à la mémoire, sera également employée dans un second tableau.

## TABLEAU 1.

Énumération, par ordre alphabétique, des rues et places anciennes et des rues et places actuelles de la ville de Valence (Drôme).

NOTA. — Les N.<sup>os</sup> des rues sont en chiffres arabes, les N.<sup>os</sup> des places sont en chiffres romains.

NOMENCLATURE ANCIENNE.	NOMENCLATURE ACTUELLE.	
1 Apollinaire (Saint).	Ancien-Tribunal-Civil (pl. de l').	I
2 Arpins (des).	Artois (pl. d').	II
3 <i>Baise-Béguine</i> (côte).	1 Bains (des).	
4 Bans (des).	2 <i>Baise-Béguine</i> (côte, <i>aliàs</i> sainte-Ursule).	
5 Barbe (Sainte) *.	3 Balais (des).	
6 Bourg (côte du, <i>aliàs</i> des Chapeliers).	4 Barbe (Sainte)*.	
7 Boutiques (des).	5 Bayard.	
8 Brûlé (viol).	6 Belle-Image.	
	7 Boucheries (des).	
	8 Brifaut.	
9 Carème ou Cayère.	9 Cantons (Quatorze).	
10 } <i>Cartalets</i> (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ).	10 <i>Cartelet</i> .	
11 } <i>Cartalets</i> (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ).	11 Cathédrale.	
12 } <i>Cartalets</i> (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ).	12 Centre (du, <i>aliàs</i> Écorcherie) *.	
13 Chabrerie.	13 <i>Chantelouve</i> .	
14 Chaîne (de la, ou des Échats).	14 <i>Chapeliers</i> (côte des).	
15 <i>Chanteloube</i> .	15 <i>Chaufour</i> .	
» <i>Chapeliers</i> (côte des).	16 Citadelle (rue et place).	III
16 Chapoton (viol).	» <i>Clercs</i> (place aux).	IV
17 Chazaux (des)	17 Collège (du).	
18 Claux, ou Clos (du).	18 Colombier (rue et place).	V
» <i>Clercs</i> (place aux).	19 Coq (du).	
19 Cleyrac (de)	20 <i>Courbe-Silvante</i> (côte).	
20 Coifferie.	21 Croissant (du).	
21 Coives ou Coues (viol des).		
22 Cornerie		
23 <i>Courbe-Silvante</i> (côte).		

NOMENCLATURE ANCIENNE.	NOMENCLATURE ACTUELLE.
24 Diable (du, ou d'Enfer).	22 Dauphine.
25 <i>Didier</i> (Saint).	23 <i>Didier</i> (Saint)
» Échats (des, ou de la Chalne).	» Écorcherie *.
26 Écorcherie * (viol de l').	24 <i>Estève</i> (Saint, côte et place). VI
» Enfer (d', ou du Diable).	25 Etables (des).
27 Entre-les-Murs.	
28 Étienne ou <i>Estève</i> (côte St.).	
29 Études (des, ou de la Mole).	
30 <i>Farnerie</i>	26 <i>Farnerie</i> .
31 Fauries (des).	27 Faverie (de la).
32 <i>Félix</i> (Saint).	28 <i>Félix</i> (Saint).
33 Ferraterie.	
34 Fourchaud (ou <i>Chaufour</i> ).	
35 Fusterie.	
36 Grand-Mazel (rue du).	29 Gendarmerie (de la).
37 Grandes-Oches-Saint-Félix (des, ou <i>Roderte</i> ).	30 <i>Grand'rue</i> .
38 Grandes-Oches-de-Tourdéon (des).	
39 Grand-Palais.	
40 Grand'rue.	
41 Herberie (une rue et deux II places de l'). III	31 Hôtel-de-Ville.
42 Hôpital * (de l').	32 Hôpital * (de l').
	» Impériale (place, voir pl. d'Artois).
43 Jacques (saint *, viol).	33 Jacques (Saint) *, Faubourg).
44 <i>Jonchier</i> (du).	34 Jambes (des).
45 Juiverie *.	35 Jamme (Saint).
	36 Jardins (des).
	37 Jardin-du-Roi.
	38 Jeu-de-Paume.
	39 <i>Jonchère</i> .
	40 Juiverie (rue et place). VII
46 Laquerie	41 Lesdiguières.
47 Lardel (viol).	
48 Maison-Seule.	42 Manutention (de la).
49 Malric.	43 <i>Martin</i> (St., côte et rue).
50 <i>Martin</i> (saint, côte).	49 Musée (du).
» Mazel (place du). IV	
» Mole (de la, ou des Études).	

NOMENCLATURE ANCIENNE.		NOMENCLATURE ACTUELLE.	
51 <i>Notre-Dame</i> (de Soyons).		» Napoléon (place).	VIII
		50 Neuve.	
		51 <i>Notre-Dame-de-Soyons</i> (rue et place).	IX
		52 Notre-Dame-la-Ronde.	
52 Ord (viol).		» Orléans (place d', voir pl. Impériale).	
		» Ormeaux (place des trois).	X
53 <i>Pécheris</i> .		53 Palais-de-Justice (r. et pl. du)	XI
54 Pelleterie *.		54 <i>Paradis</i> .	
55 <i>Pérollerie</i> .		55 Pelleterie *.	
56 Petit-Palais.		» Pendentif (place du).	XII
57 Petit <i>Paradis</i> .		56 Petite-Neuve.	
» <i>Pierre</i> (place de la).	V	57 Petits-Remparts.	
58 Pissantour.		58 Petits-Seaux.	
59 Planches (des).		» <i>Pierre</i> (place de la).	XIII
60 Pont-Péri (porte).		59 Pont (rue ou côté du).	
		» Pont-Péri (place).	XIV
		» Porte-Neuve (place).	XV
		» Préfecture (pl. de la).	XVI
		60 Prisons (des).	
		61 Puits-Salé.	
		62 Recollets (des).	
61 <i>Roderie</i> (ou des Grandes-Oches-Saint-Félix).		63 Remparts (des).	
» <i>Rôle-des-Tables</i> (place du).	VI	64 Repentirs (des).	
62 Rollands (côte des).		» République (place de la, voir pl. Impériale).	
		65 <i>Roderie</i> .	
		» Royale (place, voir place Napoléon).	
		66 Sabaterie *.	
		67 <i>Saunière</i> .	
63 Sabaterie *.			
64 Salaterie.			
65 Sans-Nom.			
66 <i>Saunière</i> (porte).			
67 Superie.			
68 Treuil (viol du).		68 Temple (rue et place du).	XVII
		» Ursule (S.°, côte, ou <i>Baise-Béguine</i> ).	
69 Vacherie.		69 <i>Vernaison</i> .	
70 Verger (du).		70 <i>Vernoux</i> .	
71 <i>Vernaison</i> .		» Visitation (place de la).	XVIII
72 <i>Vernoux</i> .			
73 Vieux-Cartalet.			
74 Villeneuve.			

Essayons maintenant d'indiquer les principes d'après lesquels nos voies publiques ont été dénommées. Nous en montrerons l'application à toutes nos anciennes rues, et de plus, à celles dont la nomenclature actuelle a modifié ou créé l'appellation. Ces rapprochements de noms anciens et récents entraîneront à quelques rapprochements topographiques, sans lesquels ils seraient d'ailleurs sans intérêt. Mais, quand nous parlerons, comme nous l'avons fait tout à l'heure, de parcours conservé à telle ou telle voie, il est bien clair qu'il ne s'agira que d'approximations fort inégales, selon les variations des alignements à diverses époques. En réalité, c'est seulement la direction générale d'une voie que nous indiquerons. Nous ne voulons pas, du reste, insister beaucoup sur ces rapprochements : ceux dont l'exactitude est incontestable n'ont besoin que d'être indiqués ; quant aux autres, heureusement en petit nombre, le temps ou les documents nous ont manqué pour changer nos conjectures en certitudes.

Dans l'ancienne nomenclature, la *configuration* de la voie avait fourni les noms des quatre *Cartalets* (petits quartiers) occupant l'espace sensiblement carré compris aujourd'hui entre les rues Saint-Félix, Roderie, Belle-Imagé et du Cartelet ; le vieux Cartelet, qui longeait les Minimes au midi, est devenu la rue Belle-Image ; la rue du Cartelet actuelle répond au premier Cartelet d'autrefois (la *quartelée*, ancienne mesure agraire, n'aurait-elle pas aussi contribué à la formation de ce nom) ? — de la rue *Corneric* (de *Corneria*, angle) qui se couchait pour déboucher par ses deux extrémités dans les deux rues Notre-Dame-de-Soyons (c'est aujourd'hui la rue des Jardins), de la côte Courbe-Sirvente (aujourd'hui Silvante, par corruption). La nomenclature actuelle a dénommé d'après le même principe les rues du Croissant et de l'Équerre.

L'*inclinaison* de certaines voies, inévitable à cause de l'assiette de la ville, leur a fait donner à toutes les époques le nom générique de *côte*, suivi d'une dénomination empruntée à tout autre principe.

La *longueur* prédominante a fait donner son nom séculaire à l'unique Grand'Rue.

L'emplacement qui s'étendait devant le présidial devait à sa *largeur* relative le nom de place du Grand-Mazel (*macellum*, marché) : c'est actuellement la place de l'Ancien-Tribunal-Civil. La *largeur insuffisante* d'une voie la faisait appeler *viol*, diminutif évident de *via* et forme française du mot *viollet* conservé dans notre patois local avec la signification de sentier. Jusqu'en 1848, on a pu lire rue *Viol-de-Jambe* (traduisons : chemin propre aux seuls piétons, équivalent du mot rural *sentier à talons*), à l'entrée de la rue tortueuse qui, des Encloses, au Bourg-lès-Valence, mène au quai, juste au-dessus de la petite chapelle de Saint-Nicolas. Depuis lors, cette rue a été justement appelée rue Dupont, du nom et de la proximité de la fabrique des frères Dupont qui, les premiers, ont introduit au Bourg l'industrie des mouchoirs imprimés dits *de Valence*. Notons en passant que la nomenclature actuelle des rues du Bourg-lès-Valence et la nôtre paraissent manifestement avoir été dressées à la même époque, que les rues de nos voisins et les nôtres ont été étiquetées avec les mêmes caractères, avec les mêmes couleurs, sur les mêmes plaques de ferblanc, peut-être par le même peintre, très-probablement sous les mêmes inspirations. Nous croyons donc pouvoir étendre l'explication précédente au nom actuel de la *rue des Jambes*, ruelle étroite et bordée de murs qui va de la rue Notre-Dame-de-Soyons au quai de la Basse-Ville (ancien viol du Treuil).

On a utilisé pour la dénomination des rues diverses *circonstances matérielles propres à les faire reconnaître*. L'ancienne nomenclature avait ses rues des Chaux (*chazal*, bâtiment délabré), qui répond à la partie de la rue Neuve comprise entre les rues Saint-Félix et Vernoux; Maison-Seule (rue du Renard, dans la direction de la partie fermée); Pissantour ou Pissentour, répondant au tronçon de la rue des Boucheries compris entre la courbe rentrante des murs de l'hôpital et la côte Courbe-Silvante; ses viols Brûlé (rue Jardin-du-Roi); Ord (sâle), c'est la rue Petit-Saint-Jean. Ceux qui l'ont connue, quand elle était bordée à l'ouest par la maison Labarreyre, savent si nos ancêtres l'avaient bien nommée. Nous avons nos rues Belle-Image, du Coq (à cause de certaines enseignes, probablement), Quatorze-

Cantons (du nombre de ses recoins), des Petits-Seaux (*noria* ou machine élévatoire du jardin Tézier), notre place des Trois-Ormeaux, et la rue du Ha-Ha, anciennement Carême ou Cayère, qui ne perce non plus qu'autrefois.

*La nature et la destination des propriétés* ont fourni à l'ancienne nomenclature les noms des rues des Bans (ou bancs), allant de la citadelle à la place Saint-Jean, devenue en 1815 partie de la Grand'Rue, aujourd'hui rue du Musée; des Boutiques, qui s'étendait du pied de l'ancienne côte des Rollands (aujourd'hui rue de l'Hôpital), en suivant la rive droite du ruisseau de Curières, jusqu'à la rue Pissantour, à la hauteur de la courbe rentrante des murs de l'hôpital; Chabrerie (ou des Chèvres), qui longeait en dedans le mur crénelé unissant la porte Pont-Péri à la tour de Constance; du Claux (ou Clos), portion de la rue actuelle des Boucheries comprise entre le pied de la côte Courbe-Silvante et le pied de la côte Saint-Estève; des Fauries (*fabrica*), répondant à la rue Saint-Félix actuelle, entre les rues Farnerie et Chauffour; du Jonchier, peut-être ainsi nommée parce qu'on y fabriquait ces fromages de jonchée si connus de nos ancêtres; observons qu'elle tenait à la rue Vachoire (aujourd'hui rue Jeu-de-Paume) par une extrémité: elle s'ouvrait par l'autre dans la rue Four-Chaud (actuellement au carrefour appelé place Colombier); de la Mole (*mola*, meule, moulin), on l'appelait aussi rue des Études, parce qu'elle était voisine de l'Université; des Oches, c'est-à-dire des Jardins; Grandes-Oches de Saint-Félix (c'est la rue Roderie, qui a conservé ses jardins en dedans du rempart); Grandes-Oches de Tourdéon, c'était la voie longeant les jardins qui, avant la construction de la citadelle, s'étendaient en dedans des remparts, depuis l'extrémité nord de la rue Roderie jusqu'à la porte Tourdéon; viol du Treuil, aujourd'hui rue des Jambes, à la Basse-Ville; de la Vacherie; du Verger, qui correspondait à la partie de la place du Palais-de-Justice contiguë au monument, et aux rues actuelles du Gallet et des Prisons. Le même principe n'a donné à la nomenclature actuelle que les noms des rues des Jardins et des Étables.

*Les monuments, les édifices publics ou religieux* ont donné

leurs noms aux rues et places suivantes, dans l'ancienne nomenclature :

Rue Farnerie, de *Farnavia*, fonderie pour la monnaie. C'est la rue qui porte aujourd'hui le même nom.

Rue de l'Hôpital, commençant au sud de l'église Saint-Jean, passant derrière l'ancien Hôtel-Dieu, et aboutissant au puits de la Marinette, près de l'hôtel-de-ville; ce puits existait encore il y a quelques années, et l'on en voit la place en face de l'angle de la maison Arnoux, sur le côté nord de la rue Saint-Félix. C'est actuellement la rue Saint-Jean.

Rue Notre-Dame, à cause du couvent de Notre-Dame-de-Soyons; elle était en équerre et s'étendait sur le trajet de la rue Saint-Martin, de la place et de la rue Notre-Dame-de-Soyons actuelles.

Rue du Grand-Palais, actuellement partie étroite et dirigée du nord au sud de la rue de l'Équerre. Les beaux restes d'architecture, antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle, que l'on remarque dans l'espèce de donjon que forme la maison Victor, à l'angle de la côte des Chapeliers, ne laissent aucun doute sur l'existence, en ce point de l'ancienne ville, de quelque grande demeure seigneuriale.

Rue du Petit-Palais, autrefois impasse au nord de la maison de Bressac, aujourd'hui côte en partie couverte, descendant du coude de la côte des Chapeliers à la rue des Boucheries.

Rue Villeneuve (rue actuelle du Palais), peut-être à cause de la moindre ancienneté des constructions de cette partie de la ville.

Place du Rôle-des-Tables. Située au carrefour de la rue Supérieure au nord, de la côte des Chapeliers et de la rue Maison-Seule à l'ouest, de la Grand'Rue au sud et de la rue Herberie à l'est, nous l'avons connue sous le nom de place du Petit-Saint-Jean avant la démolition de la maison Labarreyre. Nous n'avons d'ailleurs rien trouvé de satisfaisant sur l'origine de ce nom. Nous savons bien que le rôle et le contre-rôle (contrôle) s'appliquaient à diverses marchandises, au sel en particulier, ce qui nous porte à conjecturer que c'était un lieu de commerce important; mais nous ignorons totalement quelles tables ce nom peut rappeler.

Aux rues et places désignées par le nom d'un monument, nous ajouterons ici les *portes*, dont le nom, l'expérience générale nous l'apprend, a toujours été soit emprunté, soit prêté à une voie publique ou même à tout un quartier : porte Baise-Béguine, à peu près au point où un reste d'ancien rempart rencontre la côte Sainte-Ursule actuelle ; porte Saint-Félix, du voisinage de cet ancien couvent ; porte Saunière, à cause du grenier à sel ; porte du Port, vis-à-vis l'entrée méridionale de l'ancienne rue Petit-Paradis ; porte Pont-Péri, à l'endroit où la côte des Chapeliers rencontrait le ruisseau de Curières. Un pont en pierre franchissait autrefois ce ruisseau, qui a été, en 1838, sous l'administration de M. Vacher, recouvert d'une voûte continue depuis le prolongement de la rue de la Manutention jusqu'à celui de la côte des Chapeliers. Il se peut que la nature des matériaux de ce pont ait servi de prétexte à l'erreur de ceux qui écrivent : place Pont-*Pierry*, ou rue Pont-*Piéry*, comme sur les écriteaux de cette rue au Bourg-lès-Valence. Mais l'archéologie du peuple, née et vivant de la seule et pure tradition, a toujours fait prononcer Pont-Péri. C'est précisément le nom que nous trouvons dans la légende du plan de Belleforest (1575). Le nomenclateur de la Restauration avait respecté la prononciation, sinon l'orthographe, en écrivant *Pompérie* sur les plaques qui subsistent aux angles de la place du côté de la ville.

Ce nom de Pont-Péri rappelle, il est difficile d'en douter, un pont qui a existé sur le Rhône à la hauteur de ce quartier, et qui aura été détruit par quelque crûe excessive, dans les temps reculés du moyen âge. Il a fallu venir jusqu'à ces derniers temps pour trouver une mention écrite de ce pont (*Charte extraite du Cartulaire de Saint-Pierre du Bourg*), par M. l'abbé Chevalier). Mais la tradition est univoque et constante encore aujourd'hui chez quelques vieillards. Il y a plus : votre rapporteur a entendu raconter autrefois et s'est fait répéter dernièrement encore par M. Victor (Baptiste), autrefois tourneur très-habile, quoique manchot, qu'il est allé, dans sa jeunesse, sur la rive droite du Rhône recueillir, par les basses eaux, des débris de pilotis en chêne, bois auquel un séjour séculaire sous les



eaux avait donné la nuance et la dureté de l'ébène. A cette époque, des ouvriers travaillaient à détruire ces fondations de pilotis, comme plus tard on a aussi profité des basses eaux pour détruire par le pic et par la mine les débris de l'ancienne tour de Constance qui, plongeant à peine son pied dans l'eau au commencement de ce siècle, a été plus tard débordée, ébranlée par les inondations et comme transportée presque au milieu du grand courant du fleuve. Or, le témoin que je cite se le rappelle très-distinctement et m'en a donné la démonstration sur le terrain même, c'est juste dans la ligne de prolongement de l'ancien rempart crénelé et de la tour de Constance qui le terminait à l'occident, que se voyaient des fondations de pile ou de culée sur l'autre rive. Notre honorable collègue, M. Thannaron, à qui une mémoire toujours intacte fournit des souvenirs rendus précieux par son âge vénérable, vient de vous confirmer l'existence de débris de constructions de ce genre que l'on rencontrait autrefois à la même hauteur, à très-peu de distance de la rive droite. C'est donc avec une vraie confiance que nous adoptons la tradition et l'orthographe du *Pont péri*. Remarquons cet exemple de la manière aisée dont nos ancêtres employaient sans auxiliaire le participe passé de certains verbes neutres ; cela répond aux grammairiens qui ont reproché à Racine d'avoir dit : « *Ce héros expiré.* »

Les noms tirés des monuments et des édifices publics ou religieux sont un peu plus nombreux dans la nomenclature usitée aujourd'hui. Il suffit de les énumérer pour en rappeler l'origine. Ce sont : la place de l'Ancien-Tribunal-Civil, la rue Cathédrale, les rue et place Citadelle, les rues de la Gendarmerie, Hôtel-de-Ville, Jardin-du-Roi, Jeu-de-Paume, du Musée, Notre-Dame-de-Soyons, Notre-Dame-la-Ronde, la rue et la place du Palais, les places du Pendentif, de la Pierre (ainsi nommée à cause de la pierre à mesurer le blé), Pont-Péri, Porte-Neuve, de la Préfecture, les rues des Prisons, des Remparts et des Petits-Remparts, la rue et la place du Temple, la rue Vernaison (l'ancien couvent de ce nom est aujourd'hui la caserne de la gendarmerie), la place de la Visitation.

Un grand nombre de nos anciennes rues devaient leurs noms

*aux métiers ou professions des habitants, ou au principal usage du lieu.* Telles étaient :

La rue Chanteloube (Chanteloube d'aujourd'hui), si l'on veut admettre que dans cette rue, encore très-mal famée il n'y a guère plus de trente ans, existaient d'ancienne date quelques-uns de ces lieux dont le nom latin est formé du radical *lupa*.

La rue Coifferie, sur l'emplacement de la rue et de la place du Temple actuelles; ce pouvait être la rue des marchands de coiffes ou modistes de l'époque.

La côte des Chapeliers, la place aux Clercs, la même qu'aujourd'hui. Le viol des Coives, de *scobs*, balai. Nous avons, dans la dernière nomenclature, traduit exactement ce nom par rue des Balais, mais en le transportant à l'ancienne rue Pelleterie ou Pellerie, dont le nom a été réciproquement transporté à l'ancien viol des Coives. Nous ne voyons aucune raison à cet échange, si ce n'est peut-être l'association arbitraire d'idées qui a poussé à mettre en contact les nouvelles rues Écorcherie et Pelleterie; mais nous y voyons une cause certaine et regrettable de confusion historique.

La rue Four-Chaud, probablement d'un four à chaux, comme semble le confirmer son nom actuel de rue Chauffour.

Le viol de l'Écorcherie, sur le trajet de la rue du Croissant actuelle et aussi, à une certaine époque, sur celui de la rue Écorcherie. On chercherait vainement aujourd'hui ce nom aux angles de la rue qui fait communiquer la rue du Croissant avec la rue Pelleterie. Un propriétaire, feu M. Dideron, avocat, choqué par ce nom mal sonnante, avait obtenu de feu M. Tampier oncle, pendant qu'il était maire de la ville, que la ruelle où s'ouvrait la porte de derrière de sa maison reçût le nom de *rue du Centre*.

La rue des Études, ou de la Mole. Il n'est pas facile de déterminer sûrement le trajet de cette ancienne rue, voisine des bâtiments de l'Université, dont elle logeait sans doute les élèves en grand nombre. Il paraît néanmoins probable que cette voie, partant de l'angle sud-est de la place aux Clercs, empruntant ensuite une partie du trajet de la rue actuelle Notre-Dame-de-la-Ronde, puis une partie de la superficie de la place actuelle

de l'Université, coupait obliquement l'ancienne rue de Clairac (aujourd'hui rue de l'Université) pour aboutir à la rue des Chaux, qui occupait la partie de la rue Neuve située au nord de la rue Vernoux.

La rue Ferraterie, des ferronniers et quincaillers, répondant au tronçon de la rue Sabaterie actuelle compris entre la côte des Chapeliers et la place de la Préfecture.

La rue Fusterie (*fustis*, fust, bois) des fustiers ou menuisiers, en dehors du rempart qui unissait la porte Pont-Péri à la tour de Constance, c'est-à-dire sur la partie sud de la place Pont-Péri actuelle.

La rue et les deux places de l'Herberie. La rue Herberie, partant de la place du Rôle-des-Tables, s'étendait sur le parcours de la rue Saint-Félix actuelle jusqu'à la maison Bachasson ou de Montalivet, près de l'entrée de l'ancienne rue de la Chaîne, la rue Dauphine d'aujourd'hui. Dans ce parcours, une première place de l'Herberie était formée autour du puits de la Marinette (V. § précédent, rue de l'Hôpital), devant la Maison de Ville, à la rencontre des rues des Arpins (aujourd'hui rue Juiverie), de l'Herberie et de l'Hôpital. A la terminaison de la rue de l'Herberie, une deuxième place de l'Herberie s'étendait entre les ouvertures de la rue Farnerie, de la rue de la Chaîne et de la rue des Fauries, cette dernière répondant au tronçon de la rue Saint-Félix actuelle qui va de la rue Farnerie à la rue Chauffour.

La rue Juiverie, actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville.

La rue Laquerie, des Couvreurs, *laquearii*, à peu près la rue actuelle de la Manutention.

La rue du Mazel (marché, de *macellum*), actuellement rue Championnet.

Les rues Pêcherie, Pelleterie (autrefois sur l'emplacement de la rue des Balais actuelle); Pérollerie ou des Chaudronniers; des Planches, s'étendant du bas de l'ancienne côte des Rollands (actuellement rue de l'Hôpital), en remontant la rive droite du ruisseau de Curières, jusqu'à la voie qui longeait en dedans le rempart conduisant à la tour de Constance, l'ancienne rue Charbrerie ou des Chèvres : ce nom de rue des Planches fait penser à quelque scierie utilisant en ce point la force motrice du ruisseau.

**La rue Roderis, des rodiers ou charrons**

La rue Sabaterie, des sabatiers ou savatiers, par le changement si fréquent du V en B et réciproquement, dans les idiomes méridionaux. Ces « *sueurs de vieil* », comme disaient nos ancêtres, ces cordonniers en vieux, comme on dit aujourd'hui, occupaient la rue Saint-Jamme actuelle.

La rue Salaterie, où peut-être l'on fabriquait ou vendait les casques appelés *salades* (de l'italien *celata*), répond au tronçon de la rue Sabaterie actuelle qui va de la place de la Préfecture à la place du Temple.

Nous ne savons rien de satisfaisant sur l'étymologie du nom de la rue Superie, qui faisait communiquer la place Saint-Jean avec la place du Rôle-des-Tables.

La rue Vacherie est devenue la rue Jeu-de-Paume.

A part les différences d'attribution que nous avons signalées pour les noms des rues des Balais, Juiverie, Pelleterie et Sabaterie, nous retrouvons un certain nombre des appellations précédentes dans la nomenclature de la Restauration : elle y a ajouté, d'après le même principe, les noms des rues des Bains, des Boucheries, de la Manutention.

La *situation et le voisinage* avaient donné à l'ancienne nomenclature les noms des rues Cartalet, Grand-Mazel, Grandes-Oches-Saint-Félix, Grandes-Oches-de-Tourdéon, qui nous sont toutes déjà connues, et de la rue Entre-les-Murs, qui, longeant le rempart à l'intérieur, allait de la porte Saint-Félix à la rue du Verger (aujourd'hui rue des Prisons, terminaison de la rue du Gallet). Cette rue Entre-les-Murs s'est appelée rue des Remparts dans la dernière nomenclature, jusqu'à la démolition de cette partie de l'enceinte en 1848.

On pourrait, à la rigueur, comprendre dans cette catégorie les rues et places dénommées d'après des monuments et la plupart de celles qui tirent leur nom de *Saint* d'une église ou d'un monastère voisin.

Le nom de rue du Centre, imposé récemment à la rue Écorcherie, se serait rapporté au même principe, s'il eût été permis de croire que ce point répondrait pendant quelque temps au moins au centre de la ville.

Certains noms anciens paraissent tirés de la *direction* des voies ou des *lieux mis en communication* plus ou moins directe avec le centre.

Tel est le nom de côte du Bourg donné quelquefois à la côte des Chapeliers. En est-il de même du nom de la rue Vernoux, continuation la plus directe à travers la ville des voies qui, par la côte Saint-Martin, aboutissaient à l'ancien bac à traîlle, autrefois notre unique communication avec le Vivarais? Devait-on à quelque idée analogue, peu sérieuse en tout cas, le nom de la rue d'Enfer qui, partant de la rue Pissantour (portion de la rue actuelle des Boucheries comprise entre la côte Courbe-Silvante et la courbe rentrante du mur de l'Hôpital), descendait vers le Rhône, pour se terminer en impasse au jardin des Capucins?

Nous n'avons créé, d'après ce principe de la direction, que le nom usuel, mais non encore officiel, de rue de la Gare.

Nous trouvons, à toutes les époques, des *noms de saints, d'hommes et de lieux* donnés à nos rues. L'ancienne nomenclature avait les rues Saint-Apollinaire (aujourd'hui portion de la rue Quatorze-Cantons comprise entre la rue Citadelle et la place de la Visitation); la rue Sainte-Barbe, rue Sainte-Marie actuelle; la rue Saint-Didier, allant de la porte Saunière aux prisons de l'Évêché : son parcours n'est pas changé; la côte Saint-Étienne ou Estève, la même qu'aujourd'hui; la rue Saint-Félix, qui ne s'étendait que du puits Saint-Félix (nous avons vu ce puits en face de l'ouverture de la rue Chauffour) à la porte de même nom; le viol Saint-Jacques, impasse allant de la rue Saint-Félix au mur du jardin de La Lombardière, aujourd'hui jardin de la maison Charrin : cette impasse a conservé son emplacement sans avoir gardé son nom et sans en avoir reçu d'autre; la place Saint-Jean, qui n'entourait point l'église, mais se terminait près du chevet aux murs d'un cimetière dont nos pères ont encore vu l'ossuaire : de là le nom de place de l'ancien-Cimetière, ou simplement du Cimetière, usité il y a trente ans pour désigner la place, alors plantée de quelques arbres, au nord et à l'est de Saint-Jean; enfin la côte Saint-Martin. La nomenclature nouvelle a conservé tous ces noms de saints, non

sans en déplacer quelques-uns : ainsi, le nom de la rue Sainte-Barbe, devenue la rue Sainte-Marie actuelle, a été transféré à la ruelle faisant communiquer la rue Citadelle avec la place de même nom, presque en face de la caserne, changement évidemment motivé par l'intention prévenante de mettre la patronne des artilleurs dans leur voisinage. Le faubourg Saint-Jacques a dû son nom à une enseigne célèbre à quelques lieues à la ronde, et dont une reproduction récente avait fait un véritable tableau. D'autre part, pour rappeler le vocable de Saint-Jacques, qui avait été donné primitivement à l'église de Saint-Rufz (aujourd'hui le temple protestant) et sans doute pour éviter toute confusion, on donna le nom de James (en anglais Jacques), que l'on a mal écrit *Jamme*, à l'ancienne rue Sabaterie.

Un petit nombre de rues anciennes paraissent avoir porté des *noms d'hommes* : ce sont le viol Chapoton, devenu l'impasse innommée qui longe au couchant l'ancienne maison Sappey, aujourd'hui annexe de l'Hôtel-de-Ville et siège de la Justice de paix ; le viol Lardel, s'ouvrant en face du précédent, actuellement rue des Étables : Lardel a bien toute la physionomie d'un nom propre, pourtant, si les étables qui ont motivé la dernière dénomination de cette rue avaient été autrefois destinées spécialement à loger des porcs, on pourrait admettre que l'ancien nom a été une traduction de *lardalis*, porc gras, dans la basse latinité. La rue Malric, rue Citadelle d'aujourd'hui, portait un nom qu'on retrouve encore souvent dans nos pays sous la forme de Maury, Almoríc, signifiant originairement *le More*. Ajoutons-y, mais comme par antiphrase et faute d'une meilleure classification, la rue Sans-Nom, aujourd'hui tronçon de la rue Quatorze-Cantons compris entre la rue Citadelle et la place de même nom.

La nouvelle nomenclature illustra des noms de Bayard et de Lesdiguières le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> Cartalets, et de celui de Championnet l'ancienne rue du Mazel ou Grand-Mazel. Le lendemain de la révolution de Juillet, la place qui s'étend devant l'Hôtel-de-Ville recevait le nom ineffaçable de Napoléon. La rue Brifaut, la rue et la place Colombier portent aussi des noms d'hommes.

Des *noms de lieux*, à moins pourtant que ce ne soient des

noms de familles nobles, ont été portés par les anciennes rues de Clairac ou Cleyrac, aujourd'hui rue de l'Université; Vernaison, dont un seul côté subsiste, allant de la rue Neuve à la rue de la Gendarmerie; enfin par la rue Vernoux, toujours existante.

C'est la nomenclature récente qui fournit seule des *dénominations subordonnées à la forme de gouvernement*. Restreintes, par bonheur, à un petit nombre de voies, elles ont, du reste, ici comme ailleurs, varié de façon à satisfaire tour à tour les opinions les plus opposées. L'opération a porté principalement sur la place qui s'est appelée successivement place d'Artois, d'Orléans, de la République, aujourd'hui place Impériale. La place Royale, située devant l'Hôtel-de-Ville, est devenue, depuis 1830, la place Napoléon. La rue Dauphine a gardé sous divers régimes et doit conserver un nom qui rappelle l'ancienne condition politique de notre province; mais il est bon de noter que l'intention principale des nomenclateurs de la Restauration a dû être d'honorer l'héritier présomptif du trône. Enfin, un remblai exécuté en 1848 sur le terrain du Cire ou Siry, ancienne propriété de l'hôpital, ayant formé la voie inclinée qui fait communiquer la place Citadelle avec la rue de la Manutention, le nom de chemin de la République fut donné à cette côte par un usage éphémère et qu'aucune disposition officielle n'a jamais consacré.

Les *allusions satiriques* plaisaient à nos pères. C'est à ce titre qu'il faut rapporter le nom de Baise-Béguine donné à une côte (aujourd'hui côte Sainte-Ursule) qui séparait les propriétés de deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes. Outre cet ancien nom, dont l'usage populaire n'est pas entièrement perdu, on en trouve dans la nomenclature nouvelle qui sont évidemment dus à des traditions ou à des intentions analogues. La rue Puits-Salé (c'est, à partir de la rue Roderie, la seconde ruelle qui fait communiquer la rue Citadelle avec la place de même nom) tire son nom d'un puits que l'on y voyait encore il y a dix ou douze ans : or, le nom de la rue enseigne à se méfier de l'eau d'un puits si voisin d'un de ces quartiers que, dans la plupart de nos anciennes villes, la verve méridionale s'est plue

à stigmatiser du nom de Pissantour. Ne faut-il pas voir dans le nom de rue des Repentirs donné à la ruelle anfractueuse qui va de la place Saint-Estève à l'avenue du Pont, en passant au pied de l'Évêché, le témoignage de l'embarras et du regret qu'éprouve le piéton égaré dans ces retraits presque ignorés du service de la salubrité?

N'oublions pas que, dans les premiers temps de l'ouverture de la rue Neuve, la ligne brisée qu'elle présente lui fit donner par quelques plaisants le nom de rue Jambe-de-Chien.

Nous aurons épuisé les catégories où se rangent les diverses dénominations des rues en rappelant que la *date de percement* a déterminé l'appellation officielle de la rue Neuve, et qu'un usage populaire fondé sur le même motif a fait appeler première et seconde rue Neuve-Saint-Jacques la première et la seconde rue qui traversent du faubourg Saint-Jacques à la route de Crest.

(A continuer.)

D.<sup>r</sup> BONNET.





---

## PIERRE DAVITY.

---

Parmi les seigneurs engagistes de la terre delphinale de Moras se trouve Pierre Davity, né à Tournon (Ardèche) vers 1573, mort à Paris en 1635, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi & historien français.

On a de lui :

1° *États & Empires du monde* par D. T. V. Y., Paris, 1626, in-fol. réimprimés sous le titre de *Description de l'univers*, Paris, 1637. L'édition de 1643 revue par RANCHIN a 3 vol. in-fol., & celle de 1660 par J. B. DE ROCOLE, 6 vol. Cette compilation est aujourd'hui oubliée.

2° *Origine de tous les ordres de chevalerie de toute la chrétienté, leurs statuts, armes & devises, etc.*, par T. V. Y. A., Paris, 1635, in-fol.

3° *Arrêt de mort exécuté en la personne de Jean Guillet, architecte, etc.*, par le seigneur DE MONTMARTIN, Paris, 1624, in-8°.

4° *État certain de ceux de la religion en France*, Paris, 1625, in-8°.

Les œuvres légères de Davity, lettres, dialogues, sonnets, épitaphes, etc., ont été publiées sous le titre *Les Travaux sans travail*, à Paris, en 1599, & à Rouen, en 1609, in-12<sup>1</sup>.

Guy Allard lui attribue encore le *Théâtre du monde*, abrégé de la *Description de l'univers* & le *Mépris des tristes accidents*, tiré de Cicéron.

Il fut anobli, selon cet auteur, en 1610 & portait de gueules à la tour d'argent donjonnée d'une autre tour, de même sur un terrain de sinople<sup>2</sup>.

---

(1) *Nouvelle Biographie générale.*

(2) *Dictionnaire historique du Dauphiné.*

Voici quelques extraits de lettres écrites de Tournon par un Davity, qui pourrait bien être l'historien français; elles sont tirées d'un livre de compte de la même famille, déposé aux archives de la Drôme :

Tournon, le 26 novembre 1588. (A. M. de Saillans, sieur Pierre Ballioni.) Après force compliments, l'auteur continue :

« Je vous prie de croire que nous sommes réduits en un si misérable »  
 » estat en ce pais que je suis contrainct de fermer ma demeure dedans l'en- »  
 » ceinte de ceste ville sans en ofer fortir pour mes affaires, ny pouvoir def- »  
 » partir aucun office à mes bons feigneurs & amys, comme je fouhaitterois, »  
 » tellement que si les choses ne changent & ne s'adouissent, je ne scaurois »  
 » qu'avecq extreme danger de ma perfonne retourner maintenant à Lyon.... »  
 » Toutesfois j'estime que ceste violence qui est si grande ne peut estre de »  
 » longue durée & qu'il y aura quelque remede. Si l'empeschement que »  
 » donne generalement & indifferemment à tous Mgr. de Tournon à la fortie »  
 » des vins de ceste ville peut estre levé, je ne faudray lorfque serez de re- »  
 » tour à Lyon de vous fere tenir les deux pieces que demandez & plus si en »  
 » avez befoing & trouvez qu'il y foit plus cher qu'icy où il vault 16, 17 & »  
 » 18 escus la queue selon la bonté, qui revient à 4 asnées & demie mesure »  
 » de Lyon.... »

« Tournon, le 7 janvier 1589. (Au même.)

» J'espere que les troubles de Daulphiné seront adoucis par l'assemblée »  
 » qui se fait présentement à Vienne & qu'il y aura quelque ordre à la seurte »  
 » des chemins.... »

Copie de la lettre que Davity dressa, au nom de Mgr. de Tournon, pour mander à M. le baron de La Roche pour le recouvrement du bétail que ceux de la garnison de Romans avaient pris dans ses granges de Moras.

« Le 10 février 1589.

» Monsieur, je me suis tousiours tant promis de vos bonnes voluntes »  
 » envers moy, que je n'ay jamais doubté que vous ne respectiez & favorisiez »  
 » en ma considération tout ce qui m'appartient & dépend de moy. Voila »  
 » pourquoy ayant esté adverty par le sieur Davity (qui est de mes subjects »  
 » & personnage que j'aime & desire estre gratifié à mon occasion) que les »  
 » soldats qui sont sous vostre commandement prendrent hier tout le bestail »  
 » de ses granges de Moras pour les contributions qu'ils demandent sur ce »  
 » mandement-là. Je vous prieray bien affectionnement le luy vouloir fere »  
 » rendre en ma faveur, de tant mesmes qu'en aiant si grande quantité d'autre »  
 » qui a esté prins avec le sien, vous ne laisserez d'estre satisfait & païé de ce

» qui vous peult estre deu. Voulant croire que ne me defnierez ceste courtoisie  
 » non plus qu'avez faict par le passé & que luy ferez ressentir par effect le  
 » fruit de ceste mienne recommandation que je desire ne luy estre inutile ,  
 » le rendrez par ce moyen vostre grandement obligé, & moy d'en prendre  
 » revanche en telle autre occasion que me voudrez employer de telle volonté  
 » que pouvez vous assurer que je demeureray tousiours, Monsieur, vostre  
 » bien humble à vous faire service, Tournon.

Davity avait épousé Marguerite Lesteian (de Lestang?) &, en 1588, le fils qu'elle lui avait donné étudiait à Paris.

Le 26 novembre, il écrivit la lettre suivante au jeune étudiant :

« Il est impossible que je vous puisse escrire des lettres douces & gratieuses,  
 » quand je voy que les bonnes lettres, esquelles vous pretendez avoir fait  
 » progrez & avancement, vous poullent plus tost a vous desvoier du chemin  
 » que le devoir vous commande, qui est de me porter l'honneur & respect  
 » que Dieu premierement & puis la nature vous obligent, que non pas de  
 » vous enseigner la vertu, la docilité & l'obéissance; tesmoing en peut estre  
 » encore vostre derniere lettre que je vous renvoie expressement, affin que  
 » vous la voiez, & consideriez bien en quels termes elle est conceue, pour  
 » recognoistre si vous n'avez pas excédé le devoir d'ung enfant envers son  
 » pere. Vous ne scavez menasser que de vous enfuyr & laisser l'estude aussitost  
 » que vous n'avez ce que vous demandez, sans considerer ce que je faictz  
 » pour vous & les incommoditez que je souffre pour vous pouvoir entre-  
 » tenir à l'estude & procurer de tous mes moiens de vous fere homme de  
 » bien & vous elever à quelque honneur, & sans considerer aussi & mesurer  
 » si j'ay le pouvoir de satisfere à vostre desir insatiable d'argent, eu esgard  
 » aux grandes affaires que j'ay supporté sur les bras puis trois ans en ça ,  
 » avec autant de peine & de faïcherie qu'homme du monde en scauroit re-  
 » cevoir, non pour moy, car je m'en fusse bien passé, mais pour vous fere  
 » estre quelque chose, si vous vous en rendez digne. J'ay cent fois plus faict  
 » pour vous que feu ma mere n'a eu moien de fere pour moy, & neant-  
 » moins je rends graces à Dieu que jamais enfant ne fut plus obeissant ny  
 » plus humble que moy; aussi n'y en a il oncques eu de plus aymé de mere  
 » que j'ay esté. L'amitié donc d'un pere ne peult estre conceue que recipro-  
 » quement il ne voie l'humilité & facilité de son enfant; car ce n'est pas à  
 » luy d'escrire en cholere à son pere, ains demander ce dont il a besoing  
 » avec prieres, supplications & remonstrances, autrement c'est revenir aux  
 » mœurs de l'enfant prodigue. Je ne vous ay jamais manqué de ce qui vous  
 » a esté necessaire; mais il fault que je vous dye qu'il n'y a argent qui vous  
 » puisse suffire & fauldroit ordinairement un monnoieur apres vous. Vous  
 » vous trompez si vous croiez que j'en aye si largement que je vous en  
 » puisse despartir à toutes vos volentez. J'en souffre plus que vous, pour  
 » l'amour de vous & endure beaucoup pour vous fere durer. Vous sçavez

» que, à mon despart de Paris, vous debviez avoir pres de quatre escus, à  
 » sçavoir deux escus que vostre mere vous envoia, un escu que je vous donnay  
 » & environ un escu le cappitaine Mas, & que despuis, l'homme de M. Pil-  
 » lehotte, paient vostre quartier dernièrement, vous en bailla trois de ma  
 » part, pour vos menues necessitez. Je voudrois bien sçavoir comment &  
 » en quoy vous pouvez avoir consumé tant d'argent en si peu de temps.  
 » Je sçay bien que quand vous en avez, vous en estes si prodigue & facile  
 » envers ung chascun que vous mettez peine d'en veoir bientôt la fin pour  
 » vous tormenter apres & les autres aussi, affin d'en recouvrer d'autre.  
 » Il le fault autrement mesnaiger quand on l'a, car il couste bien plus d'af-  
 » sembler; pourquoy vous voiez de mieulx le conduire à l'advenir affin de  
 » n'en tumber en necessité; car quand vous le gouvernerez saigement, je ne  
 » vous en laisseray jamais faulte, non plus que de toutes autres choses.  
 » Quoy que vous disiez, je vous ay escript plusieurs lettres despuis mon  
 » retour par deçà; mais vous ne faictes rien de ce que je vous mande, ne  
 » m'ayant jamais adverty ny de la reception des livres que vous ay envoié  
 » ni pareillement desdicts trois escus, ne si avez retiré la quittance de vostre  
 » quartier, comme je vous avois donné charge par mes lettres, qui est bien  
 » signe que tenez peu de compte de les lire & encores moins de satisfere à  
 » ce que je vous mande, qui est de respondre particulièrement à tous les  
 » poincts de mes lettres. J'escrips à M. Montchal & le prie de vous fournir  
 » vos menues necessitez, ce que, je m'asseure, il fera; vous de ne rien de-  
 » mander que bien à propos & de le croire en tout & partout comme moy  
 » mesme, estant certain qu'il ne vous dira ny conseillera chose qui ne soit  
 » pour vostre honneur, profit & avancement. Et si vous le faictes & que  
 » vous profitiez & en doctrine & en sagesse & bonnes mœurs comme il en  
 » est deormais temps, vous me donnerez occasion de me louer de vous &  
 » de vous estre bon pere & me ferez passer en repos & contentement le  
 » reste de mes jours, au lieu que faifant autrement vous me les abregerez &  
 » mettrez dans le tombeau avant le temps. Dieu vous face la grace d'y bien  
 » penser & de cheminer en toutes vos actions selon ses saincts & divins  
 » commandemens que vous aurez tousiours devant les yeulx, si vous voulez  
 » attendre ses benedictions & qu'il vous bienheure en ce monde & en  
 » l'autre. »

Cette éloquente leçon porta ses fruits & Claude Davity devint maître des comptes à Grenoble.

A. L.



---

**TREIZIÈME SÉANCE.**


---

**PRÉSIDENCE DE M. BONNET, VICE-PRÉSIDENT.**


---

M. le Président ayant donné la parole à M. Lacroix, secrétaire-archiviste, celui-ci a formulé en ces termes sa proposition :

« Messieurs, parmi les sujets d'étude proposés aux recherches des Sociétés savantes pour le concours de 1868, qui aura lieu en 1869, se trouve le glossaire patois d'une province ou d'une localité quelconque.

» Un de nos honorables collègues, savant modeste & laborieux, a résolument abordé cette œuvre pour le patois de sa commune, & après avoir parcouru son manuscrit avec attention, je dois déclarer que notre Société s'honorerait en adoptant ce glossaire pour le prochain concours.

» Charpey, au moyen âge, faisait partie du comté de Valentinois, & plus anciennement du pays des Ségalauniens; les montagnes élevées du Royannais & l'Isère le séparaient des Allobroges, les montagnes de Léoncel des Voconces; il est à 13 kilom. du Bourg-de-Péage & à 17 de Valence, chef-lieu de son arrondissement & du département.

» Ces considérations géographiques & la condition purement agricole de ses habitants assureraient au patois de Charpey des chances certaines de conservation & d'intégrité, en l'absence de documents écrits.

» M. Bellon, né dans ce village, y a passé sa vie au milieu des enfants, comme instituteur, & en relations journalières avec la population, comme secrétaire de mairie. Il était tout préparé pour un travail de ce genre. Toutefois, il ne suffisait pas de recueillir les mots & de les coordonner, il fallait encore donner l'étymologie de chacun & les formes diverses adoptées pour traduire la pensée populaire.

» Notre savant collègue a très-heureusement accompli sa tâche & je propose à la Société d'admettre son travail pour le concours de 1868. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité & les frais de copie sont en même temps mis à la charge de la Société.

M. Poinçot a présenté ensuite les propositions du budget pour 1869. Voici son rapport :

**PROPOSITIONS DU BUDGET DE 1869.**

Messieurs, pour que les dépenses de 1869 puissent se payer dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, il faut que, conformément aux statuts de notre Société, le budget des dépenses de cette année soit approuvé dans cette séance : c'est pour cela, Messieurs, que votre Commission me charge de vous présenter les propositions suivantes :

Tout d'abord, permettez-moi de vous faire connaître nos ressources probables en 1869, puisqu'elles doivent être la base de nos dépenses, car si nous voulons pouvoir marcher, sans embarras, il faut qu'il y ait toujours équilibre entre nos recettes & nos dépenses.

Nous pouvons espérer avoir en 1869

165 membres titulaires, à 20 fr. l'un. . . . .	3300 »
55 membres correspondants, à 6 fr. . . . .	330 »

Ce qui produit en tout . . . . . 3630 »

Nous pouvons également espérer une subvention départementale de 500 fr., puisque le Conseil général a bien voulu nous l'accorder dans sa dernière session, ce qui augmentera d'autant nos ressources & les portera à 4,130 fr.

Pendant l'année qui s'écoule nous avons obtenu de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique deux subventions s'élevant ensemble à 600 fr.; peut-être devons-nous conserver l'espoir d'en obtenir une pendant 1869.

Si cette subvention nous est allouée, elle fera la bienvenue & elle s'ajoutera au fonds de réserve de la Société, pour être employée suivant ce qui sera décidé ultérieurement.

Les dépenses à prévoir pour 1869 sont à peu près les mêmes que celles de l'année dernière :

1° Impression du <i>Cartulaire</i> . . . . .	300 »
2° <i>Bulletin</i> , 4 livraisons, avec frais de poste, etc., à 800 fr. .	3200 »

Cette année ce prix n'était compté que pour 700 fr., & je dois dire qu'il fera dépassé & se rapprochera beaucoup de celui de 800 fr., porté pour 1869.

3° Indemnité au concierge . . . . .	50 »
4° Chauffage, éclairage de la salle, fournitures de bureau . .	30 »
5° Frais de recouvrement des cotisations. . . . .	50 »
6° Recherches, fouilles, etc. . . . .	300 »
7° Achat de livres, gravures, médailles, etc., etc. . . . .	200 »

TOTAL. . . . . 4130 »

Nos recettes trouvées de 4,130 fr. suffisent donc pour payer nos dépenses.

Cet équilibre, Messieurs, vous paraîtra peut-être trop rigoureux, parce que la moindre non-valeur sur nos ressources peut nous empêcher de faire face à nos dépenses.

C'est donc à vous qu'il appartient d'examiner si l'on ne pourrait pas chercher à réduire le prix du *Bulletin* & du *Cartulaire*, pour se renfermer dans une dépense de 3,100 à 3,200 fr. pour ces deux articles; ce serait alors une économie de 3 ou 400 fr. qui pourrait faire face aux quelques éventualités qui peuvent se présenter dans le courant de l'année 1869, & auxquelles il est prudent de songer dès aujourd'hui.

A la prochaine réunion, le mandat dont vous avez bien voulu honorer votre Commission, sera expiré, & la situation financière de la Société vous sera exposée très en détail, de manière à bien faire connaître l'emploi de toutes les ressources, depuis la création de la Société.

Sur l'observation que le prix de 800 francs résultait de la composition des sept à huit feuilles d'impression attribuées à chaque *Bulletin* au lieu de six, il a été dit que cette abondance de matériaux faisait précisément la force de la Société & qu'elle témoignait du bon vouloir de ses membres; que si le nombre des feuilles réglementaires avait été dépassé en 1868, c'était afin de donner satisfaction à tous les écrivains, & que partant le bureau avait bien interprété la pensée de la Société entière.

La séance s'est terminée par une lecture de M. le docteur Dupré de Loire sur les hôpitaux de Valence & par des communications écrites de MM. Boisson & Courbaffier, relatives l'une à une pièce en langue romane & l'autre à des médailles antiques.

Ont été présentés & admis à l'unanimité à cette séance :

*Membres titulaires.*

MM. Baboin, membre du Conseil général, à Saint-Vallier.  
Bottu de Verchères (Joseph), à Saint-Jean-de-Muzols.

*Membres correspondants.*

MM. Leguay, président de la Société parisienne d'archéologie.  
Richard, docteur en médecine à Tullins.  
Gallet (Louis), sous-économe à la Salpêtrière, à Paris.

---

## CHRONIQUE.

Ce *Bulletin* est le premier de la quatrième année d'existence de la Société, & le louable empressement que mettent les érudits dont elle se compose à étudier l'histoire locale, lui promet une carrière longue & brillante. Faute d'espace, il a fallu ajourner à la prochaine livraison plusieurs travaux intéressants de MM. Allmer, Brun-Durand, Chevalier, père & fils, Boisson, Gédéon Bresson, etc.; mais le tour de ces laborieux & savants écrivains arrivera bientôt.

Dans le compte-rendu des travaux archéologiques publiés par notre Société, en 1867, le comité impérial des travaux historiques a mentionné le camp gallo-romain découvert à Saint-Maurice par M. Boisson, l'*oppidum* gaulois du Velan à Plan-de-Baix, signalé par M. de Saint-Genis, la question d'Alesia, l'inscription du clocher de Saint-Donat, par M. l'abbé Perroffier, l'article de M. Ulysse Chevalier sur l'ancien pont de Romans & la polémique de MM. Allmer & Robert.

M. Clément de Ris attend les explications ultérieures de M. Boisson pour émettre une opinion plus explicite sur l'importance de sa découverte; il ne se prononce pas sur l'*oppidum* du Velan, mais il regarde comme clos le débat d'Alesia, qu'il place à Alife-Sainte-Reine. Quant à la polémique suscitée, à l'occasion de l'inscription du taurobole de Tain, entre MM. Allmer & Robert, il pense qu'elle doit être close désormais, au moins sur un point, car « M. Léon Renier, dont l'opinion fait foi en ces matières, croit que le » personnage du taurobole se nommait *Castrensis*, comme de nos jours on » s'appelle Ducamp. »

L'archéologie ne s'improvise pas, & il n'est pas étonnant que notre moisson ne soit pas encore bien considérable. Jusqu'ici, d'ailleurs, l'histoire a eu le pas sur elle dans le *Bulletin* & le comité des travaux historiques n'a pas publié son opinion à cet endroit.

Le dernier trimestre de 1868 a été funeste à l'association qui a perdu deux de ses membres titulaires & un de ses membres correspondants. M. Ducros, maire de Grignan, chevalier de la Légion d'honneur, a rendu sa mémoire chère à ses administrés par d'utiles & nombreuses améliorations : routes, ponts, hôpitaux, etc., etc., témoignent de sa vigilance & de son zèle. Sa mort, ainsi que celle de M. Chapouton, son compatriote, ont été un deuil public dans la contrée.

M. Chapouton, chevalier de la Légion d'honneur, a été juge de paix & membre du Conseil général de la Drôme pendant de longues années, & tous appréciaient son dévouement éclairé & patriotique. Dans ses courses autour de Grignan, il avait recueilli plusieurs curiosités archéologiques & géologiques, & s'intéressait vivement aux progrès de la science.



Que dire de M. Berryer qui ne soit connu de tout le monde ? La presse entière a rendu hommage à son éloquence & à son caractère, en des termes aussi flatteurs que mérités.

Il aimait notre département, « cette belle contrée où depuis le grand » Carthaginois, les Romains & les Sarrasins ont laissé de curieuses traces » de leur passage ; » & le 19 juillet dernier, il exprimait le désir que son petit-fils ne fût pas étranger « à la Drôme, dont les annales ont bonne part » dans les souvenirs de notre France. »

C'est la même pensée qui nous a fait désirer la création de la Société & qui nous soutient dans nos travaux minutieux & pénibles.

A part la découverte par M. Courbassier d'une inscription sur une plaque en bronze à Saint-Nazaire-en-Royans, & le don fait au musée de Valence par M. de Rostaing de deux *dolium* romains, je n'ai pas de nouvelle archéologique à signaler.

Indépendamment des travaux nombreux envoyés au *Bulletin*, je crois pouvoir attribuer à la Société le réveil, dans notre département, des études historiques, longtemps maintenues en honneur par deux hommes de mérite : M. P. E. Giraud, le savant & consciencieux auteur de l'*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard & sur la ville de Romans*, & M. l'abbé Vincent, le laborieux & élégant écrivain des monographies de nos communes. Aujourd'hui, le *Journal de Die* publie l'histoire de la Chartreuse de Bouvante, par M. l'abbé Chevalier, & une notice sur Grignan, par M. l'abbé Fillet; de son côté, le *Journal de Montélimar* édite un travail considérable sur l'arrondissement de même nom; & divers ouvrages se préparent en dehors du journalisme. Il y a donc progrès véritable & nous devons en être fiers.

Un savant orientaliste, M. François-Bernard Charmoy, né à Soultz (Haut-Rhin), le 14 mai 1793, est décédé à Aouste (Drôme), il y a peu de temps. L'académie des sciences de Saint-Petersbourg fait imprimer à cette heure ses *fastes de la nation Kourde* & il laisse en manuscrit les *fastes de la nation Mongole*. Il a publié l'*Alexandraïde* du poète persan Nizamy & la *Relation de Mucondy & d'autres auteurs musulmans sur les anciens Slaves*.

Il avait, en Russie, le grade de conseiller d'État, de chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, de 2<sup>e</sup> classe, & de l'ordre de Saint-Wladimir, de 3<sup>e</sup> classe, etc. Jusqu'à sa mort, il a touché une pension de 4,000 roubles que lui avait accordée l'empereur Nicolas.

#### Livres & objets offerts, échangés ou achetés :

Une médaille & divers objets antiques, par M. Pizot, chef cantonnier à Solérieux (don).

Une hachette gauloise, par M. A. Lacroix père.

Des médailles romaines & du moyen âge, par M. Courbassier.

Estompages d'inscriptions, par M. l'abbé Perroffier.

Le *Journal de Montélimar*, année 1868 (échange).

Le *Journal de Die*, 4<sup>e</sup> trimestre.

*Notice historique sur l'ancienne communauté de Tallard*, par A. de Taillas, Grenoble 1868, Allier, 1 vol. petit in-4° (Excellent travail offert à la Société).

*Congrès archéologique de France, XXXIV<sup>e</sup> session. Séances générales tenues à Paris en 1867*. Paris, Derache, 1868, 1 vol. in-8°.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles & historiques de l'Ardèche*, N.° 4, 1867, Privas, 1868, Roure, 1 vol. in-8°.

*Mémoires de l'académie du Gard, novembre 1866 - août 1867*. Nîmes, 1868, Clavel-Ballivet, 1 vol. in-8°.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1868, N.° 1 & 2. Amiens, 1868, Cailloux, broch. de 4 feuil. in-8°.

*Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, juillet, août & septembre, 3 livr. in-8°.

*Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes*, le 18 avril 1868.

*Journal mensuel des travaux de l'académie nationale*, sous la direction de M. Aymar-Breffion, septembre & octobre 1868, broch. de 4 feuil. in-4°.

*Un pèlerinage à Notre-Dame de La Garde, à Marseille*, par M. E. Minjollat de La Porte, 1868, broch. de 2 feuil. in-8°.

*Étude archéologique sur la famille d'André, de l'ancienne sénéchaussée de Pezenas en Languedoc, renfermant une esquisse biographique sur B.-F.-J.-A. Raftoul d'André*, par le même auteur. Marseille, 1868, Samat, broch. de 1 feuil. in-8°.

*Inauguration de la bibliothèque-musée de Bagnols sur Cèze (Gard), compte-rendu par M. Léon Alègre, conservateur, & discours prononcé par M. H. Gensoul, maire, le 14 septembre 1868*. Bagnols, 1868, broch. in-8°.

*Les mines d'argent de Largentière (Ardèche)*, par M. Henri Vafchalde. Privas, 1868, Roure, broch. in-8°.

*Eaux de Vals. Vals autrefois*. Réponse à M. Aug. Laforest, par M. Henri Vafchalde. Largentière, 1866, broch. in-8°.

*Notice chimique sur les sources minérales de l'établissement thermal de Vals*, par MM. O. Henry & T. Lavigne, suivie de la *Clinique de Vals*, par M. le doct. Chabannes. Marseille, 1867, 1 vol. in-12.

*Protestation contre la demande en déclaration d'utilité publique & de concession d'un périmètre de protection, faite le 31 janvier 1867, pour quelques sources d'eaux minérales à Vals (Ardèche)*. Broch. in-4°.

A. LACROIX.

---

# TABLEAU DES MEMBRES

## DE LA SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE

### D'ARCHÉOLOGIE ET DE STATISTIQUE

### DE LA DROME.



#### Président d'honneur.

M. le Baron DE MONTOUR, O. \*, maître des requêtes, préfet du département de la Drôme.

#### Présidents honoraires.

M. le comte MONIER DE LA SIZERANNE, C. \*, sénateur, membre du conseil général de la Drôme.

M. GIRAUD (Émile) \*, ancien député, à Romans.

Mgr GUEULETTE \*, évêque de Valence.

M. FERLAY, C. \*, préfet honoraire, à Valence.

#### Membres fondateurs.

##### MESSIEURS

BAILLY \*, architecte du Gouvernement, à Paris.

BOREL-SOUBEYRAN, membre du conseil général de la Drôme.

LACROIX SAINT-PIERRE, O. \*, député au Corps législatif, membre du conseil général de la Drôme.

MORIN, O. \*, député au Corps législatif, membre du conseil général de la Drôme.

DE MONTLUISSANT, O. \*, chef d'escadron d'artillerie, membre du conseil général de la Drôme.

MOTTET-D'AUBENAS, à Paris.

DE PIZANÇON (le marquis), à Pizançon.

#### Membres titulaires.

##### MESSIEURS

ALLÉOUD, notaire, membre du conseil général de la Drôme.

ARMAND, pasteur à Montélimar.

ARNAUD, pasteur à Crest.

AULAN (le marquis D'), membre du conseil général de la Drôme.

BABOIN (Reymond), conseiller général, à Saint-Vallier.

BEGOU (l'abbé), vicaire-général, à Valence.

- BELLON, instituteur libre à Charpey.  
 BERGER, avocat, membre du conseil général de la Drôme.  
 BERLHE (DE), vérificateur de l'enregistrement à Valence.  
 BERNARD, architecte à Valence.  
 BERNARD, médecin à Montbrun.  
 BERNAULT, juge à Valence.  
 BERNON (le baron Prudent DE) \*, maître des requêtes au conseil d'État, membre du conseil général de la Drôme.  
 BERNON (le baron Just DE), trésorier-payeur général de la Drôme.  
 BESSON DES BLAINS, maire d'Albon.  
 BIMARD (le marquis DE), à Chabeuil.  
 BLACHE, notaire à Saint-Donat.  
 BOISSON, percepteur à Mirabel.  
 BONNET, docteur en médecine à Valence.  
 BOURDIN, pasteur, chef d'institution à Valence.  
 BOUROULET, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame, à Valence.  
 BOURRAS, secrétaire-général de la préfecture de la Drôme.  
 BOTTU DE VERCHÈRES, à Saint-Jean-de-Muzols.  
 BRESSON (Gédéon), rédacteur au *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*.  
 BRUN-DURAND (Justin), à Crest.  
 BULOT, architecte du département de la Drôme.  
 CÉAS (Jules) \*, propriétaire-gérant du *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*.  
 CÉAS (Abel), rédacteur au *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*.  
 CHABRIÈRES-ARLÈS (Maurice), à Lyon.  
 CHABRILLAN (le marquis DE), à Saint-Vallier.  
 CHABRILLAN (le comte Fortuné DE), à Paris.  
 CHANSIERGUES DU BORD (le baron DE) \*, membre du conseil général de la Drôme.  
 CHARETON, colonel du génie, à Toulon.  
 CHAUFFEUR, architecte de la ville de Valence.  
 CHENEVIER, imprimeur à Valence.  
 CHENEVIER (Antonin), imprimeur à Valence.  
 CHEVALIER (Ulysse), docteur en médecine à Romans.  
 CHEVALIER (l'abbé), correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques.  
 CHEVALIER (Jules), à Romans.  
 CLAIRFOND, ancien notaire, à Montelier.  
 CLAIRFOND (Eugène), géomètre à Chabeuil.  
 COLLET (l'abbé), directeur de la maîtrise, à Valence.  
 COLONJON (DE), adjoint à la mairie de Saint-Vallier.  
 COMBE (l'abbé), curé d'Égluy.  
 COSTON (le baron DE), à Montélimar.  
 COURBASSIER, médecin à Saint-Nazaire.  
 COURCELLES (DE) \*, inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie, à Paris.

- GOUSTON (le général), C. ✱, membre du conseil général de la Drôme.  
 DÉRIARD, directeur de la verrerie, à Valence.  
 DUMONTEIL (l'abbé), principal du collège de Crest.  
 DUPORTROUX, à Romans.  
 DUPRÉ DE LOIRE, docteur en médecine, président de la Société d'agriculture de la Drôme.  
 DUPRÉ-LATOIR, docteur en médecine à Valence.  
 DUVERNET, chef de division à la préfecture de la Drôme.  
 ÉPAILLY, architecte, inspecteur diocésain, à Valence.  
 FAURE, juge d'instruction à Valence.  
 FAURE-BIGUET (Albert), substitut du procureur impérial à Bourg-en-Bresse.  
 FORCHERON (Émile), juge de paix à Valence.  
 FRANCONNIÈRE (DE), C. ✱, général, premier aide-de-camp de S. A. I. le prince Napoléon, membre du conseil général de la Drôme.  
 GALLIER (Anatole DE), à Tain.  
 GARNIER (l'abbé), professeur au collège de Crest.  
 GELLY DE MONTCLA (le général), C. ✱, à Grenoble.  
 GILLY (Louis), à Valence.  
 GRAPIN, professeur au collège de Crest.  
 GRESSE, notaire à Aouste.  
 GUICHARD (Jules), avocat à Valence.  
 GUILLEMINET, professeur de physique au collège de Valence.  
 HARDY, ingénieur en chef du département de la Drôme.  
 HUGUENIN, négociant à Valence.  
 ISNARD (l'abbé), curé de Tulette.  
 JACQUEMET (Léon), à Valence.  
 JOHANYS, bibliothécaire de la ville de Valence.  
 JOUVE (l'abbé), chanoine titulaire, inspecteur du département de la Drôme pour la Société française d'archéologie.  
 LACHEISSERIE (DE) ✱, ancien député, à Valence.  
 LACROIX, archiviste du département de la Drôme.  
 LAMBERT, ancien maire de Combovin.  
 LAMORTE-FÉLINES (DE), juge de paix à Die.  
 LANTHEAUME DU PÉCHER, à Omblèze.  
 LARNAGE (le comte DE) ✱, à Tain.  
 LARNAGE (Vincent DE GARCIN DE), à Tain.  
 LATUNE (Charles) ✱, membre du conseil général de la Drôme.  
 LAURENS ✱, maire de Die, membre du conseil général de la Drôme.  
 LAVIS, juge à Valence.  
 LE BLANC (Fabius), à Nyons.  
 LEPIC (le vicomte), à Voiron.  
 LOUIS (Henri), à La Garde-Adhémar.  
 LUZY-PÉLISSAC (le général de division marquis DE), G. O. ✱, député au Corps législatif, membre du conseil général de la Drôme.  
 MACHON (Henri), à Tain.

- MAGNIN (DE), pasteur à Saillans.  
MALENS, avocat à Valence.  
MARCELLIN, conseiller à la cour impériale de Grenoble, membre du conseil général de la Drôme.  
MARCHAUD, agent-voyer d'arrondissement à Nyons.  
MARRE-DESMAREST, maire de Montélimar.  
MARTIN, docteur en médecine, adjoint à la mairie de Grignan.  
MAURIN (Alcide), docteur en médecine à Crest.  
MENET (DE) \*, maire de Valence.  
MONIER DE LA SIZERANNE (le vicomte Fernand), à Beausemblant.  
MONTROND (le baron DE) \*, maire de Recoubreau.  
MOUTIER, curé de Lachamp-Condillac.  
MORIN-PONS, auteur de la *Numismatique féodale du Dauphiné*, à Lyon.  
NADAL, chanoine titulaire à Valence.  
NUGUES, banquier à Romans.  
NUGUES (Alphonse), à Romans.  
ODOARD (Henri), maire de Chantemerle.  
PAYAN, docteur en médecine à Valence.  
PAYAN-DUMOULIN (DE) \*, conseiller à la cour impériale d'Aix.  
PAMPELONNE (DE) \*, lieutenant de vaisseau en retraite, à Valence.  
PELOUX \*, ingénieur des ponts et chaussées.  
PELOUX, avocat à Valence.  
PERROSSIER (l'abbé Cyprien), professeur à Crest.  
PION, président du tribunal de Gap.  
PLAN-LACONDAMINE, membre du conseil général de la Drôme.  
PLANTA (DE), à Montélimar.  
PLAUCHE-BEAUCAIRE, curé-archiprêtre de Romans.  
POINÇOT, agent-voyer en chef de la Drôme.  
PRUNIÈRES (le comte DE), à Valence.  
REY, notaire, membre du conseil général de la Drôme.  
RICHAUD, principal du collège de Valence.  
ROBERT, avoué à Valence.  
ROBERT (Charles), à Paris.  
ROBIN, curé-archiprêtre de Dieulefit.  
ROMAN, président du consistoire de Valence.  
ROQUETTE (DE), conseiller de préfecture de la Drôme.  
ROSTAING (Émile), maire de Chanos-Curson.  
ROSTAING (Charles DE), à Valence.  
SESTIER, notaire à Montélimar.  
SIEYES (le marquis DE), à Valence.  
SIEYES (le vicomte DE), à Beauchastel.  
SILVESTRE (l'abbé), professeur à Crest.  
SOLLIER, avocat à Valence.  
SOULLIER (l'abbé), curé de Vesc.  
TAMPIER, négociant à Valence.

THANNARON \*, maire du Bourg-lès-Valence. •  
 THIBAUD (l'abbé), curé de Pont-de-Barret.  
 TRAGOL, architecte à Valence.  
 VACHER \*, membre du conseil général de la Drôme.  
 VALLENTIN, juge d'instruction à Montélimar, membre de plusieurs Sociétés savantes.  
 VERDET, membre du conseil général de la Drôme.  
 VERTUPIER (Louis), à Paris.  
 VIGNE (l'abbé), vicaire-général, à Valence.

### Membres correspondants.

#### MESSIEURS

ALÈGRE (Léon), à Bagnols.  
 ANDIGNÉ (le marquis D'), lieutenant-colonel d'état-major, attaché au ministère de la guerre.  
 ANSELME (D'), à Avignon.  
 BAUME-PLUVINEL (le marquis DE LA), à Paris.  
 BOUFFIER (Amédée DE), à Grenoble.  
 CAIZE (Albert), à Paris.  
 CAIZE, inspecteur des douanes à Tarbes.  
 CARMEJANE (baron DE), chef d'escadron d'artillerie au 20<sup>e</sup>, à Strasbourg.  
 CHAMPOLLION (Aimé) \*, chef de bureau au Ministère de l'intérieur.  
 CHAPER (Eugène), président de l'Académie delphinale, à Grenoble.  
 Mgr DAVID \*, évêque de Saint-Brienc.  
 DUBOYS (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.  
 FAUCHER (Paul DE), à Bollène.  
 FAYARD \*, conseiller à la cour impériale de Lyon.  
 FIVEL, architecte à Chambéry.  
 GALLET (Louis), sous-économe à la Salpêtrière.  
 GARDETTE (Eugène DE LA), docteur en médecine au Cheylard.  
 GARIEL, directeur de la bibliothèque de Grenoble.  
 GARNODIER, curé à Éclassan.  
 GIRODET (Victor), inspecteur des contributions directes à Lille.  
 GONTIER (Léon), notaire à Pontchérury.  
 GRAND (Vincent), chef du cabinet de M. le maire de Marseille.  
 GRÉAU (Julien), à Troyes.  
 LAFAYOLLE (Henri), juge de paix au Cheylard.  
 LAINCEL (le marquis Louis DE), à Paris.  
 LARROQUE (Louis DE), avocat à Paris.  
 LEGUAY, architecte à Paris.  
 Mgr LYONNET, O. \*, archevêque d'Alby.  
 MAIGNIEN (Edmond), à Grenoble.  
 MAISONNEUVE, publiciste à Paris.

MAURIN (L.), à Marseille.  
 MINJOLLAT DE LA PORTE, à Marseille.  
 MONTALIVET (le comte DE), à Paris.  
 PALLIAS (Honoré), secrétaire de la Société littéraire de Lyon.  
 PERSIGNY (S. Exc. le duc DE), G. \*, membre du conseil privé, sénateur.  
 PILOT (Emmanuel), à Grenoble.  
 POUGNET (l'abbé), à Marseille.  
 REYMONDON, architecte du département de l'Ardèche.  
 REYNAUD (Horace), substitut du procureur impérial à Villefranche.  
 ROMAN (Joseph), avocat à Gap.  
 ROSSET (l'abbé), chanoine honoraire, inspecteur des écoles primaires, à Bagnères.  
 ROSTAING (le baron DE) \*, capitaine de vaisseau en retraite, à Paris.  
 ROUIN (Flavien), receveur des postes à Gap.  
 ROUX (Gustave), juge au tribunal civil de Bourgoin.  
 ROZIÈRES (Ernest DE), à Carpentras.  
 SAINT-ANDÉOL (DE), à Grenoble.  
 SAINT-GENIS (Victor DE), vérificateur de l'enregistrement à Chambéry.  
 SAINT-FERRÉOL (le comte DE), à Uriage.  
 SALIN (Patrice), chef de bureau au conseil d'État.  
 TEISSIER (Eugène), avocat à Gap.  
 TERREBASSE (Alfred DE), à Ville-sous-Anjou.  
 UZÈS (le duc D'), à Paris.  
 VALLIER (Gustave), à Grenoble.  
 VALSERRES (Jacques), rédacteur au *Constitutionnel*, à Paris.  
 VASCHALDE, directeur de l'établissement thermal de Vals.  
 VILLEDIEU (DE), à Berzème.

#### Communes abonnées.

AOUSTE (mairie d').  
 CHARPEY (mairie de).  
 CREST (mairie de).  
 LA GARDE-ADHÉMAR (mairie de).  
 MONTÉLIMAR (mairie de).

---



**Membres du Bureau.**

## MESSIEURS

N., *président.*

GALLIER (Anatole DE),

BONNET, docteur en médecine,

VALLENTIN, juge d'instruction à Montélimar,

LACROIX, archiviste du département, *secrétaire-archiviste.*GUILLEMINET, professeur au collège de Valence, *vice-secrétaire.*POINÇOT, agent-voyer en chef, *trésorier.*BULOT, architecte du département, *vice-trésorier.*} *vice-présidents.***Membres du Comité de publication.**

## MESSIEURS

ROSTAING (Charles DE).

MALENS, *avocat.*

RICHAUD, principal du collège.

N.

N.



## NÉCROLOGIE.

---

### M. DE SAINT-GENIS.

---

Au commencement de sa quatrième année d'existence, la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme vient de faire une perte douloureuse dans la personne de son honorable et savant président. Préparé par de longues et continuelles études à traiter l'histoire et l'économie politique, M. de Saint-Genis avait accueilli avec enthousiasme l'idée d'une association qui aurait pour but de faire connaître et aimer un pays auquel des liens de famille (1) et d'amitié l'attachaient, bien plus encore que ses délicates fonctions de directeur des domaines, de l'enregistrement et du timbre, dont il connaissait si bien les droits et remplissait si loyalement les devoirs.

Les rares souvenirs épars des premiers habitants de nos contrées, les travaux considérables laissés par les Romains, à Die notamment, les phases trop peu connues de la période féodale, les ressources agricoles et industrielles du département, tout lui semblait, avec raison, offrir un assez vaste champ pour occuper l'érudition intelligente des hommes de cœur mis en rapport avec lui. A cet effet, il provoqua, en 1863, une première commission municipale, composée de quelques membres, chargée de surveiller les démolitions de l'hôtel du Gouvernement et des remparts, et c'est à ce premier noyau d'archéologues dévoués que l'on doit la conservation du taurobole et du gradin d'escalier, sujets de nombreuses controverses entre

---

(1) Sa mère était fille de M. de Montrond, seigneur du Plan-de-Baix et gouverneur de la tour de Crest, dont la vie est presque un roman.

épigraphistes. Enfin, le 2 janvier 1866, un arrêté de M. le baron de Montour, maître des requêtes, préfet de la Drôme, organisa sur des bases plus larges la Société actuelle, définitivement constituée deux mois après.

Confident des pensées de M. de Saint-Genis et témoin de ses travaux, je pourrais rappeler ici avec quelle sollicitudè il entourait le berceau de l'association naissante, et avec quel dévouement et quel succès il parvint à lui donner cette direction féconde qui lui a permis en trois ans de publier trois volumes in-8°, d'entreprendre l'impression d'un cartulaire, de commencer un musée géologique et archéologique, un album comprenant déjà cent vues, portraits, plans et dessins relatifs à la province, et une bibliothèque de cent vingt volumes ou brochures.

Mais il n'est aucun des membres de la Société qui ignore ces détails, si honorables pour la mémoire de M. de Saint-Genis, et sa réélection à la présidence, quelques jours avant sa mort, témoigne assez de l'unanimité des sympathies et de la gratitude que son dévouement, son zèle et son intelligence lui avaient si justement acquisés.

Né à Turin, le 20 octobre 1800, M. Henri-Alexandre Flour de Saint-Genis (1) entra, comme surnuméraire, dans l'enregistrement en 1825; il devint receveur quelques années plus tard, et, en 1836, fut appelé dans les bureaux de l'administration centrale. De là, il passa vers 1838 en Afrique, où il eut le titre de chef du service des domaines, et fit pendant dix-huit mois l'intérim de la direction des finances en Algérie, et de membre du conseil de la régence.

Il organisa dans la colonie le service de l'enregistrement et des domaines, rédigea l'ordonnance de 1839, le code africain sur la matière, et fut le promoteur et le défenseur du système de la vente aux enchères des terrains domaniaux, système consacré par le décret du 25 juillet 1860. La lutte qu'il eut à soutenir, à

---

(1) Saint-Genis, près d'Orpierre (Hautes-Alpes), fut le berceau et le fief de sa famille.

cette occasion, lui valut les attaques les plus vives de la presse, et détermina son rappel en 1846. — « J'ai souvent regretté, lui écrivait, en 1847, le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, l'utile concours que vous nous donniez en Algérie, et je le regrette encore tous les jours. Vous savez quelle était mon opinion sur votre compte, et combien j'ai été peiné de votre rappel en France. Vous avez parfaitement bien compris mon système de colonisation militaire; c'est là le dernier combat que j'aurai à livrer dans ce pays-ci... »

Cette lettre est un bel éloge pour l'intègre et intelligent fonctionnaire.

Quelques détails sur la période de son existence en Algérie ne seront pas déplacés ici.

Dès 1838, M. de Saint-Genis réclamait l'assimilation immédiate et complète de l'Algérie à la France, prouvant que l'unique salut de la colonie s'obtiendrait à ce prix. Depuis lors, que de systèmes proposés, essayés, abandonnés tour à tour lui ont donné raison, et cependant son système n'a pas eu encore l'honneur d'un essai !

Ses principes sur l'intégrité des administrateurs, le contrôle des concessions et la dignité du Gouvernement s'accommodaient mal, on le devine, avec les intrigues des agents d'affaires et des manieurs d'argent de la fin du règne de Louis-Philippe. Les scandales de Paris eurent leurs similaires en Afrique. On blâma M. de Saint-Genis. Son attitude, sa résistance à toutes les sollicitations et son refus de signer des actes équivoques soulevèrent contre lui les intéressés. La presse parisienne lui reprocha de fermer la colonie aux spéculateurs et d'entraver l'industrie. M. Émile de Girardin, à cause des relations d'amitié de M. de Saint-Genis avec le maréchal Bugeaud, l'appelait la *Nymphe Égérie* de ce dernier, alors que tous les conseils et les efforts du directeur des domaines avaient pour but d'atténuer les effets du régime militaire. Aussi, M. de Girardin, mieux renseigné; modifia-t-il bientôt son langage. « Les capacités, la » fermeté de cet agent supérieur des finances, disait la *Presse*, » du 20 mars 1846, sont connues de ses adversaires mêmes. » Nous lui avons reproché de s'être trop inféodé aux idées fis-

» cales ; et nous avons la conviction qu'il n'a soulevé des plain-  
 » tes que parce qu'il a rempli si rigoureusement la mission  
 » dont il était chargé. »

De son côté l'*Esprit public*, du 27 août 1846, entra dans de plus longs développements :

« Le service des domaines était dirigé depuis huit ans par un  
 » homme intègre, mais trop inféodé aux idées fiscales de l'ad-  
 » ministration à laquelle il appartient. Livré à lui-même, M. de  
 » Saint-Genis aurait, sans doute, soulevé moins de réclama-  
 » tions ; mais il ne s'appartenait pas, placé qu'il était, par la  
 » constitution bâtarde de la direction des finances, sous la  
 » tutelle d'un homme dont les calculs tendaient à se faire  
 » attribuer le mérite de toutes les mesures qui pouvaient flatter  
 » soit le gouvernement local, soit le gouvernement central et  
 » à rejeter l'odieux sur ses subordonnés. Pendant que le chef  
 » du service des domaines a fait l'intérim de la direction des  
 » finances, il a terminé un grand nombre d'affaires pendantes ;  
 » il a aussi essayé de prendre beaucoup sur lui, tout en sauve-  
 » gardant les intérêts du Trésor, et en se maintenant dans les  
 » limites de son droit. En voyant ces velléités, on a voulu exi-  
 » ger davantage ; mais comme il fallait alors qu'il s'écartât de  
 » la légalité, il refusait, et à ceux qui lui étaient adressés par  
 » le *Maître* ou par ses affidés, il demandait des *ordres écrits*,  
 » afin de mettre sa responsabilité à couvert. On ne lui en don-  
 » nait pas, et pour cause ! Depuis ce moment, le gouvernement  
 » local avait décidé sa perte ; on surprit adroitement la religion  
 » du ministre ; cet agent fut frappé sans même avoir pu se  
 » défendre, et il a malheureusement succombé au moment  
 » où, *par son indépendance*, il allait rendre des services réels  
 » à la colonie, en terminant les nombreuses affaires qui depuis  
 » huit ans dormaient dans les cartons et qui y sont encore au-  
 » jourd'hui... Son rappel a été le résultat d'un odieux calcul et  
 » le ministre de la guerre a refusé l'enquête ! »

Le rappel de M. de Saint-Genis fut signalé à la tribune par M. Dufaure, en ces termes :

« Vous savez que parmi les quatre fonctionnaires de France  
 » qui tous, à mon avis, ont mal à propos été rappelés d'Afrique

» dans ces derniers temps, il s'en trouve un qui appartenait à  
 » l'administration des finances. Il a été rappelé; mais presque  
 » aussitôt il a été promu par son administration à une position  
 » supérieure. D'où vient cela, qu'un fonctionnaire rappelé par  
 » M. le ministre de la guerre se trouve immédiatement promu  
 » par son administration à un emploi supérieur ?

» Il faut le dire : la faute que l'on imputait au directeur des  
 » domaines ne lui appartenait pas. Nous avons connu tous les  
 » détails de cette faute : on lui reprochait de négliger de  
 » répondre à des demandes de renseignements relatifs à la  
 » colonisation. Il avait été, disait-on, persévérant, opiniâtre  
 » dans son refus de répondre au ministre de la guerre; on  
 » avait été obligé de le rappeler. Savez-vous ce qu'il a prouvé,  
 » quand il est revenu en France? Qu'il répondait à ses supé-  
 » rieurs en Afrique; il n'avait pas de correspondance directe  
 » avec le ministre de la guerre, et les réponses restaient dans  
 » les bureaux de ses supérieurs... Pour moi, j'approuve M. le  
 » ministre des finances de s'être constitué l'arbitre d'un fonc-  
 » tionnaire que son administration avait formé, et de l'avoir  
 » relevé de la position pénible où son rappel l'avait placé. »  
 (*Moniteur* du 10 juin 1846.)

M. Ch. de Lesseps, dans *l'Esprit public*, le *Journal des Débats* (27 juin 1846) et la *France Algérienne* (6 juin 1846) firent l'éloge du compte-rendu courageux publié par M. de Saint-Genis, sous le titre de : *Quelques notes sur l'Algérie*.

Le 23 décembre 1846, le ministre de la guerre, entièrement édifié sur la conduite intègre et droite du fonctionnaire, lui proposa de rentrer en Afrique « pour le bien du service et la marche des affaires qu'il connaissait par une longue pratique. » M. de Saint-Genis refusa noblement de recommencer une lutte inégale. Mais l'ensemble des détails qui précèdent donne trop de relief à son caractère pour demeurer inconnu.

Au reste, s'il tenait par état à remplir scrupuleusement les devoirs de ses fonctions, il cachait sous une écorce de brusquerie une bonté rare et un désintéressement personnel qui excluait chez lui tout soupçon de défiance vis-à-vis des autres.

Nommé inspecteur à Rouen (1846), puis directeur de 3<sup>e</sup>

classe à Rodez, le 10 septembre 1848, de 2<sup>e</sup> classe, le 29 février 1852, à Limoges, et à Valence, le 10 décembre 1859, il y fut élevé à la première classe, le 16 janvier 1865, bien que l'importance du département ne comportât pas ce grade.

Fils d'un officier supérieur de cavalerie, frère d'un capitaine d'état-major, qui succomba en Morée pendant l'expédition de 1829, et d'un directeur des douanes à Alger, mort, en 1854, victime de son zèle, dans un voyage sur les limites du Sahara et du Maroc, M. de Saint-Genis avait autant de courage que d'intelligence: il fut sept ans capitaine dans la milice algérienne et reçut une blessure à la tête dans les troubles de 1851, à Rodez, où il commandait la garde nationale.

Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 14 avril 1844, et officier, le 15 septembre 1860 (1).

Tels sont, brièvement résumés, les titres de l'homme public.

Pourrai-je maintenant rappeler ici l'affection de M. de Saint-Genis pour sa pieuse et digne compagne, qui lui a prodigué des soins si touchants dans sa dernière maladie; pour son fils bien aimé, que diverses publications et une *Histoire de Savoie* toute récente ont placé au premier rang de nos écrivains et de nos érudits de renom; pour ses nombreux amis et pour moi en particulier? Ce serait, hélas! raviver de trop cruelles et de trop légitimes douleurs.

Qu'il me soit du moins permis de montrer, au milieu de la vie si active du cher et regretté défunt, le goût ou plutôt le culte des belles-lettres lui déroband assez de loisirs pour transcrire les pensées remarquables cueillies dans ses lectures, en même temps que ses réflexions sur les hommes et sur les choses, et pour écrire les nombreux articles qu'il envoyait aux journaux sous le voile de l'anonyme ou sous son nom.

---

(1) L'Empereur, en lui remettant la croix d'officier, à Valence, lui dit : « C'est la récompense de vos excellents services en Afrique. » Et, par une pensée délicate, le décret de promotion ne fut daté que d'Alger.

Voici les ouvrages imprimés qu'il laisse :

*Lettre aux disciples de Saint-Simon*, 1830.

*Le Trappiste d'Aiguebelle*, Paris, Souverain, 1832.

*Les pensions de retraites civiles*, 1833.

*Manuel des droits de timbre*, 1835.

*De la propriété en Algérie*, 1842.

*De l'Algérie et des services financiers*, 1846.

*Lettres agricoles et économiques sur le Limousin*, 1858.

*Manuel du surnuméraire de l'enregistrement*, 9<sup>e</sup> édit., 1867.

Une étude critique de ses différentes publications offrirait d'utiles enseignements. Je me contenterai d'en extraire quelques notes. Dans sa *Lettre aux disciples de Saint-Simon*, après avoir taxé leur système d'impraticable, de contradictoire et d'absurde, il termine ainsi :

« L'humanité est lente dans sa marche, mais elle avance ;  
 » et, pour hâter ce progrès continu, il n'est besoin que de  
 » liberté et d'instruction.

» Disons aux hommes d'être justes, bienfaisants, modérés,  
 » sociables, non point en fascinant leur esprit par des rêveries  
 » qu'ils ne sauraient comprendre, mais en leur prouvant que  
 » de la pratique de ces vertus découle le vrai bonheur. Répan-  
 » dons l'instruction sous toutes ses formes ; les hommes ne sont  
 » méchants et malheureux que parce qu'ils sont ignorants. Et,  
 » par là, nous servirons la cause de l'humanité d'une manière  
 » bien plus efficace que ne l'ont fait toutes les utopies connues  
 » depuis Platon jusqu'à Saint-Simon.

» Quelle folie que votre rêve d'émancipation de la femme !  
 » Ignorez-vous donc que chez les femmes tout prend la forme  
 » du sentiment, et que c'est par cette règle qu'elles jugent les  
 » choses et les personnes ? Êtres faibles et sensibles, leur orga-  
 » nisation physique et morale les place forcément sous la pro-  
 » tection et l'amour de l'homme ; vouloir les élever aux occu-  
 » pations fortes et sérieuses du chef de la famille, les assimiler  
 » à lui, c'est méconnaître leur rôle, c'est bouleverser toutes les  
 » lois de la nature. »

*Le Trappiste d'Aiguebelle*, publié sous le pseudonyme de Charles-Henri d'Ambel, fut comparé en 1832 par *le Temps* au



*Moine de Lewis*, au *Césaire* de Guiraud, au *Rouge et Noir* de Stendhal. C'est un plaidoyer contre le célibat des prêtres, un plaidoyer court et vigoureux.

La *Quotidienne*, tout en blâmant la thèse soutenue, en loua la forme : « Voici, disait-elle, un petit livre qui, par l'idée principale, les détails et l'exécution, s'écarte tout à fait du genre à la mode. Le sublime aujourd'hui est d'exploiter sous toutes les formes les douleurs physiques. On vous traîne de misères en misères, de la folie au suicide, du bagne à l'échafaud ; on vous jette partout de l'horrible à faire plaisir, du sang que c'est à soulever le cœur de dégoût. Ici, rien de tout cela ; tout est calme, posé et sans recherche ; c'est de la douleur aussi, douleur intime, poignante, s'il en fut, mais secrète, pudique et délicatement analysée. »

Ce travail, instinctive réaction au point de vue littéraire et que l'auteur regrettait comme un *péché de jeunesse*, fut très-remarqué, au point de vue de l'érudition, à cause de la liste de tous les ouvrages publiés jusqu'en 1832 pour ou contre la question du célibat ecclésiastique, et par le récit charmant d'une visite à la Trappe d'Aiguebelle, près Montélimar.

Dans l'*Essai sur les pensions de retraites*, M. de Saint-Genis proposait les bases suivantes :

- 1<sup>o</sup> Retenues proportionnelles sur le traitement ;
- 2<sup>o</sup> Mise à la retraite seulement lorsque l'agent est hors d'état de remplir utilement ses fonctions.

Ces idées ont été mises en vigueur par la loi du 9 juin 1833 sur les pensions civiles.

Il rectifiait, dans sa *Lettre sur la propriété en Algérie*, les erreurs accréditées en France au sujet de l'absence de constitution territoriale en pays musulman, et il y établissait que dans un pays où l'on nie le droit de propriété, on avait pris hypothèque, en 1841, pour 8,322,877 fr. 78 c., vendu des immeubles pour 2,968,056 fr. 45 c., et enfin que le domaine avait, de 1832 à 1841, aliéné, par propriétés distinctes, avec plan, bornage, titres d'origine et authentiques, pour un capital de 4,795,681 fr.

Je ne dirai rien des manuels sur l'enregistrement et sur le timbre ; mais l'utilité du premier est démontrée par neuf éditions successives, de 1834 à 1867.

Quant aux *Lettres agricoles et économiques sur le Limousin*, publiées par le *Courrier du Centre*, de Limoges, elles présentent, sous ce titre modeste, un immense travail de statistique par communes pour le département de la Haute-Vienne.

Il y a de plus dans ses manuscrits une *Histoire générale de l'Algérie*, œuvre de près de vingt ans de méditations, de recherches et d'études.

Pleins de ces souvenirs, si honorables à sa mémoire, les parents du regretté défunt, M. le Secrétaire-Général, faisant fonctions de Préfet, les chefs et employés des diverses administrations, les membres de la Société d'archéologie et les notables de la cité l'ont accompagné, le 17 mars 1869, à sa dernière demeure et, devant sa tombe, M. Brun-Durand a bien voulu, sur ma demande, prononcer quelques paroles qui resteront comme les touchants adieux d'une association à laquelle le nom de M. de Saint-Genis sera toujours cher.

Voici l'allocution de M. Brun-Durand :

Je ne sais, Messieurs, si vous vous attendiez à ce que la Société d'Archéologie et de Statistique fasse entendre sa voix au bord de cette tombe, pour dire un éternel adieu à celui qui va y dormir son dernier sommeil; mais vous devez être assurément surpris que je sois l'organe de l'association, alors que, dans cette intelligente et populeuse cité, tant d'autres auraient le droit de revendiquer cet honneur, et pourraient dire, autrement que je ne le ferai moi-même, l'étendue de notre perte et les regrets qu'elle nous inspire.

Oui, elle est grande pour tous la perte de M. de Saint-Genis : grande pour sa famille, grande pour l'administration, grande pour ses amis, grande, et peut-être irréparable, pour cette Société dont il fut l'un des plus ardents promoteurs, et à laquelle il consacra depuis toute sa sollicitude et ses soins. Dans l'administration où il s'était fait une large et belle place, son absence se fera sans aucun doute sentir; mais là sa retraite était proche, et cette prévision de la séparation en atténuait un peu l'amertume; tandis que pour nous, qui, loin de nous attrister de cette retraite, nous en réjouissons au contraire, sachant d'avance que, plus riche de loisirs, il nous en accorderait davantage, et qu'il serait d'autant plus à nous qu'il ne serait alors à nul autre, — pour nous qui, espérant le conserver de longues années encore, lui donnions de nouveau, il y a quelques jours à peine, l'unanimité

de nos suffrages, — pour nous la déception n'a pas de bornes, et le seul adoucissement que nous puissions trouver à notre douleur, c'est de rappeler en ce moment suprême les qualités et les mérites de celui qui n'est plus.

Président d'une Société archéologique, M. de Saint-Genis était-il un archéologue dans la stricte acception du mot? Je l'ignore, Messieurs; je crois plutôt que c'était un artiste, savourant avec délices tous les plaisirs de l'intelligence, sans en dédaigner aucun, et lorsque, dans un moment de gracieux abandon, il se comparait au lien qui sert à rassembler plusieurs gerbes, il ne pensait peut-être pas dire aussi vrai. Par toutes les qualités de son esprit et de son cœur, il était en effet un lien destiné à réunir et à grouper ensemble des intelligences diverses et des aptitudes isolées. Sa place n'était pas dans nos rangs, mais à notre tête. La plupart d'entre nous, Messieurs, l'y ont vu à cette place et tous peuvent dire avec moi que c'était bien là la sienne.

Aménité des formes, simplicité élégante des manières, désintéressement des appréciations, cordialité dans les rapports, variété dans les connaissances, atticisme dans le langage, causticité dans l'esprit, vivacité dans les réparties, dextérité et art pour jeter au milieu d'une discussion qui menaçait de devenir irritante, le mot heureux qui, en amenant le sourire sur les lèvres, désarmait la colère, il avait tout pour lui.

Du reste, ce n'étaient pas là des coquetteries à notre adresse exclusive, des faveurs qu'il nous réservât uniquement, mais autant de dons de sa riche nature; car il était avec nous ce qu'il était partout, au sein d'une société élégante et polie comme dans les affaires, au milieu de la foule comme dans cette âpre et austère solitude de Plan-de-Baix, son séjour de prédilection; c'est-à-dire que partout et toujours M. de Saint-Genis était lui-même: un enfant de la France moderne, et en même temps un Français de l'ancienne école, chez qui le vieux sel gaulois ne s'est jamais affadi.

Mais, hélas! Messieurs, je devrais chercher à diminuer notre douleur et je l'aggrave encore en esquissant les mérites de celui que la mort nous enlève, et, comme les regrets se mesurent à l'étendue de la perte, nous tous ici: enfant qui n'aura plus de père, amis qui venons de perdre un ami, collègues qui, dépouillés de notre lien, pourrions être dispersés par le vent, — n'aurons-nous plus désormais qu'à pleurer et gémir? Non, Messieurs; nous ne sommes pas seulement enfants de ce monde, mais encore citoyens du royaume éternel, et, comme tels, nous devons trouver une consolation et une espérance

dans la pensée que la religion, cette bonne mère qui reçut M. de Saint-Genis à son entrée dans le monde, s'est assise au chevet de son agonie, a clos sa paupière et vient de bénir son cercueil, et que cette même religion dit : *Beati mortui quia quiescunt* : Bienheureux les morts, parce qu'ils se reposent. La vie est un jour de labour, de souffrance et de peine, et la mort en est le sommeil.

Ce sera pour M. de Saint-Genis le sommeil du juste, car le statisticien, dans ses recherches, n'a d'autre but que le bonheur et l'ordre publics, et l'archéologue, en perpétuant le souvenir des œuvres et des hommes utiles de tous les siècles, s'associe de la sorte aux desseins de Dieu, rémunérateur suprême de tous les dévouements.

Que le noble exemple donné par M. de Saint-Genis soit donc pour tous une leçon fructueuse, et qu'en pleurant son absence, notre association, si rudement éprouvée déjà, soit toujours par le cœur et le travail digne de son cher et regretté président.

A. LACROIX.

---

---

# ÉSSAI HISTORIQUE

SUR

# LA BARONNIE DE CLÉRIEU

ET SUR

LES FIEFS QUI EN ONT DÉPENDU (1).

---

## CHAPITRE II.

---

### Clérieu sous les Poitiers (Suite).

---

Charles de Poitiers transmet Clérieu, Aramon, Valabrègues, etc., pour apanage, à son second fils, Guillaume, qui fut aussi marquis titulaire de Cotrone en Calabre, en vertu des prétentions sur cette terre apportées dans la maison de Poitiers par Polixène Ruffo, seconde femme de son grand-père, Louis de Saint-Vallier. Guillaume prit de bonne heure le parti des armes.

Un document contemporain nous apprend que ce brillant chevalier figura au tournoi donné en 1470, à Chambéry, en l'honneur d'Yolande de France, duchesse de Savoie (2). En 1478,

---

(1) Voir 3<sup>e</sup> livraison, p. 273, 4<sup>e</sup> livr., p. 16, 6<sup>e</sup> livr., p. 253, 8<sup>e</sup> livr., p. 56, 11<sup>e</sup> livr., p. 405 et 12<sup>e</sup> livr., p. 39.

(2) La despence faite par le seigneur de Cleyrieu du Dalphiné, est-il dit dans les comptes de noble Jean de Loctier, trésorier-général de Savoie, et de certains gentilshommes dudit pays de Dalphiné, lesquels ont touché au conrechie de Monseigneur le conte de Romont, lequel conrechie a esté pendu en la chambre de ma tres redoubtée dame Yolant de France, duchesse de Savoye, et mondit seigneur conte de Romont a fait bouter

il acheta de Charles d'Amboise le gouvernement de Paris et de l'Isle-de-France, et une partie du prix d'acquisition fut soldée par le trésor royal. Louis XI le gratifia de la charge de chambellan, de la capitainerie de Montlhéry et de la jouissance de la terre de Baix; Charles VIII lui retira toutes ces faveurs, lui octroyant en échange La Roche-de-Glun et Beaumont-Monteux, ce qui fut confirmé par lettres de Louis XII, en février 1498. Deux ans auparavant, Charles VIII envoyait Guillaume en ambassade auprès de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne, afin d'entraîner ces souverains dans une alliance qui aurait eu pour résultat le partage du royaume de Naples entre les deux puissances. Commynes raconte que le seigneur de Clérier, crédule de sa nature, se laissa abuser et endormir par l'espérance chimérique de la restitution de son marquisat de Calabre, et qu'il fallut lui donner pour successeur son compatriote Baternay, autrement fait pour démêler les véritables intentions d'une cour astucieuse. L'échec de Guillaume ne l'empêcha pas d'être chargé d'une mission en Écosse, mission sur laquelle nous n'avons pas de renseignements précis, mais qui devait être plus facile à remplir, en raison des bonnes relations entre les deux pays (1).

ledit conrechie en ladite chambre pour faire aucuns esbattemens de joustes a XIII venues par homme pour ung chacun qui toucheroit andit conrechie. Or ainsy est que ledit seigneur de Cleurier frere du seigneur de Saint-Vallier ont touchié audit conrechie et sont venu en ceste ville de Chambéry pour accomplir le contenu des chapitres et pour honorer le conrechie... et a esté ordonné par mondit seigneur les deffraye en la manière que s'ensuyt... pour six jours entiers en commencer le samedi xxvi<sup>r</sup> jour de may lan M.CCCC.LXX. (Léon MÉNABRÉA, *Chronique de Yolande de France, duchesse de Savoie*. Paris, 1859, ch. III.) Ce terme de *conrechie* qui, selon M. Victor de Saint-Genis, est la contraction défigurée de deux mots italiens : *scudo echegiari*, *faire résonner l'écu*, signifie l'écu ou gage de bataille auquel venaient toucher les poursuivants du tournoi pour marquer qu'ils acceptaient le défi. — *Venues*, ce sont les passes d'armes.

(1) P. ANSELME, t. II, p. 204. — DUCHESNE, p. 100 et preuves, p. 94 et 101. — H. DE COSTE, *Éloges*, p. 71. — COMMINES, *Mémoires*, l. VIII, ch. 16. — FR. MICHEL, *Les Écossais en France, les Français en Écosse*, t. I<sup>er</sup>, p. 294.

Le dernier novembre 1477, il avait rendu hommage au Roi-Dauphin pour la baronnie de Clérieru, ensemble pour les seigneuries et châtelanies de Miribel en Valclérieru, Piégros et Chastelarnaud (1). Par lettres patentes du 30 mai 1478, adressées aux amés et féaux de la Chambre des Comptes de Dauphiné, le Roi leur enjoignit de délivrer au seigneur de Clérieru l'extrait des papiers concernant la baronnie et les ressorts d'icelle, qui sont Montchenu, Mureils, Mercolain, Mercuriol, etc., papiers existant à ladite Chambre. Ces recherches étaient destinées à établir ses droits et furent suivies de reconnaissances. Noble Julien Gioux remplissait alors les fonctions de bailli et procureur-général à Clérieru. Le seigneur afferma le 22 novembre 1490 à honorable Jacques Peteu, marchand de Romans, les droits et revenus de la baronnie en argent, vin, froment, seigle, avoine, millet et épeautre, chapons, poules et poulets, cire, etc. M<sup>e</sup> Severin Roux procéda le 22 janvier 1499 à la reconnaissance générale des habitants. On voit par cet acte qu'il y avait à Clérieru un châtelain, un juge, un greffier, des sergents, enfin un juge d'appeaux; mais il parait que ce dernier n'inspirait qu'une médiocre confiance aux justiciables, qui préféraient soumettre leurs différends à la *Cour royale* de Saint-Marcellin. Un mémoire manuscrit rédigé à cette époque conteste la légalité de cette manière d'agir, récriminations impuissantes, demeurées évidemment sans écho. On sent que le moyen âge se retirait derrière la volonté énergique du Roi, qui porta de si rudes coups au franc-alleu en Dauphiné. Les 6 septembre et 14 octobre 1488 eut lieu une transaction entre le seigneur et les habitants de la baronnie, dans laquelle est mentionnée une charte accordée en 1300 par Guillaume-Graton auxdits habitants.

La corvée est fixée à un jour par an; certaines obligations, comme celle de transporter les vivres et armes du seigneur en temps de guerre, sont converties en redevances pécuniaires; mais le charroi des meules pour les moulins, des armes, des ustensiles, etc., au château, dans certains cas, est maintenu, à

---

(1) Inv. de la Ch. des Comptes.

la charge par le seigneur de nourrir ceux qui seront ainsi employés. Pour chaque attelage de chevaux, mulets ou bœufs, on paiera une redevance de six gros, et pour deux attelages dix gros, pour une charrue avec deux ânes quatre gros; chaque manœuvre sera taxé à deux troussees de paille. Enfin les censes, rentes, plaids, lods et muages doivent être soldés à l'endroit indiqué par le seigneur. Du reste, ces transactions ne portaient pas sur tous les droits exigés des vassaux, et dont l'énumération, comme nous l'avons vu à l'article d'Amédée de Poitiers, était bien plus longue (1).

Guillaume, mort à Lyon, le 2 mai 1503, laissa son héritage à son frère aîné, Aymar, seigneur de Saint-Vallier, vicomte d'Étoile, etc., chambellan du Roi et chevalier de l'ordre, grand sénéchal de Provence. Celui-ci avait épousé en premières noces Marie de France, bâtarde du roi Louis XI. Chorier et, après lui, l'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne* (2) prétendent qu'elle était fille de Marie de Sassenage, veuve d'Amblard de Beaumont, seigneur de Montfort. Mais Gabriel Brizard (3) réfute cette assertion par des raisons assez plausibles. Le mariage fut célébré dans la ville de Chartres. La dot de Marie fut de trente mille écus d'or, que le roi son père lui assura, et, jusqu'à ce qu'ils fussent payés, le revenu en étant fixé à deux mille livres, les terres de La Roche-de-Glun, Veunes, Rochefort, Châteaudouble, la gabelle du sel de Romans et le péage de la Sauvetat en Languedoc lui furent engagés (4). Louis XI ordonna, par lettres patentes du 11 juillet 1467, que Marie porterait les armes de France avec une bande d'or pour brisure (5). Elle mourut en couches d'un fils qui ne vécut pas.

(1) Arch. du château de Saint-Vallier. — L'abbé VINCENT, *Notice sur Clérieu*, p. 28.

(2) P. ANSELME, t. I<sup>er</sup>, p. 123, et t. II, p. 205.

(3) *Histoire généalogique de la maison de Beaumont*, t. I<sup>er</sup>, p. 517 et suiv.

(4) CHORIER, t. II, p. 472. — L'inv. des baronnies cité par M. LACROIX (*Lettres sur l'histoire et la statistique de Montélimar*) indique la Baume-Transit au lieu de Veunes.

(5) LHERMITE-SOLIER ap. COMMINES, éd. de Bruxelles, 1706-1713, t. III, p. 243.



Aimar reçut plusieurs reconnaissances de la baronnie de Clérieru, et le 23 juin 1510 passa procuration pour le même objet à noble Pierre de Monte-Ruffo, licencié en droit et juge de ses terres (1). Peu après, son fils, Jean, hérita de lui. Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, marquis de Cotrone, vicomte d'Étoile, baron de Clérieru, Sérignan; Chalencon et Florac, seigneur de Privas, Corbemptré, Chantemerle, etc., chevalier de l'ordre, lieutenant au gouvernement de Dauphiné le 1<sup>er</sup> mai 1512, ensuite grand sénéchal de Provence, fut, comme l'on sait, condamné à avoir la tête tranchée pour sa participation au complot du connétable de Bourbon. Il dut sa grâce au souvenir des bons services de son gendre, Louis de Brézé, que le hasard avait fait son dénonciateur, et non aux complaisances de sa fille pour le roi. Après le consciencieux et récent travail de M. Georges Guiffrey (2), l'histoire longtemps accréditée des amours de François I<sup>er</sup> et de Diane ne peut plus désormais trouver place que sous la plume des romanciers. Le 18 avril 1528, Gabriel de Morvillier, bailli général, et Paul La Cour, fermier de Clérieru, traitèrent avec les habitants dudit lieu (3). On trouve des reconnaissances des vassaux de la baronnie en 1531, en faveur de Jean de Poitiers. De sa première femme, Jeanne de Baternay, fille d'Imbert, seigneur du Bouchage, et de Georgette de Montchenu, il eut, entre autres enfants, Guillaume et Diane.

Guillaume succéda en 1539 à son père en toutes ses seigneuries. François I<sup>er</sup> le nomma son lieutenant-général en Dauphiné et en Savoie. Il obtint le 21 juin 1539 main-levée pour les terres d'Albon, Pinet, La Roche-de-Glun, Beaumont-Montoux, Pontaix et Guinet, et rendit hommage en 1540 pour Clérieru, Chantemerle, etc. (4). Il investit, le 22 septembre 1546, Louis Arloud, écuyer, du fief noble d'Hauteville, acquis de François Dupuy (5).

---

(1) Inv. de 1650.

(2) Voy. son introduction en tête des *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, Paris, 1866, in-8.

(3) Notes de MOULINET.

(4) P. ANSELME, t. II, p. 207.

(5) Inv. de 1650.

et décéda sans lignée la même année. Sa sœur, Diane, prit possession de ses biens, en vertu de ses dispositions testamentaires et d'une substitution déjà ancienne.

Démesurément accrues par la faveur royale, les richesses des Poitiers-Saint-Vallier s'amoncelèrent sur la tête de la duchesse de Valentinois. Beauté déjà mûre et trop épanouie, dont la puissance se révèle à l'heure ordinaire du déclin, et que les arts trop complaisants se sont plu à faire rayonner d'un éclat mensonger, froide courtisane restée chaste dans l'hymen d'un vieillard et durant de longues années de veuvage, femme d'une rare supériorité d'intelligence, consommant sans passion l'asservissement du jeune Dauphin, qu'elle sut maintenir sous sa direction jusqu'au bout, la favorite d'Henri II termine dignement dans notre province la race astucieuse et violente des bâtards des ducs d'Aquitaine. Grâce à cette loi mystérieuse des transmissions héréditaires qui font une si grande partie de l'homme, et dont l'historien doit tenir compte presque autant que le physiologiste, Diane tenait des Poitiers cet irrésistible instinct de domination, cette âpre ténacité dans la poursuite de ses desseins; mais l'influence de son aïeul Baternay, assez souple pour s'être insinué dans la confiance du soupçonneux Louis XI, dominait surtout en elle la folle impétuosité du sang paternel. Mariée à quinze ans au grand sénéchal de Normandie, entraînée plus tard dans le tourbillon royal, elle ne fut guère connue en Dauphiné que par l'intermédiaire de ses intendants. Elle possédait Chenonceau, qui devait être le douaire de deux reines de France, et tandis qu'elle élevait, à la portée de la cour et aux frais du trésor public, Anet, l'une des merveilles de l'architecture de la Renaissance, son avarice laissait tomber en ruines Étoile, Pisançon, Clérieu et ses châteaux des contrées environnantes. Absente de notre histoire provinciale, on est réduit à la chercher dans la légende, qui a singulièrement méconnu le caractère de cette femme de marbre, en lui imputant des faiblesses amoureuses. Du reste, les passions de ses ennemis, parmi lesquels les protestants, souvent disposés à se venger des persécutions et des spoliations par la calomnie, la légèreté des chroniqueurs des règnes suivants, accueillant sans examen

dans leurs *Mémoires* des rumeurs dénuées de fondement, avaient introduit jusqu'ici de graves erreurs dans la biographie de la duchesse. Il a fallu la patiente sagacité de M. Georges Guiffrey, pour restituer les traits principaux de cette figure importante. Avant lui, un autre savant dauphinois bien connu, M. Ad. Rochas, avait démêlé une portion de la vérité (1).

Le 21 septembre 1556, Diane donna procuration à messieurs maître Phélix Guerre (de La Croix), conseiller du Roi, avocat général au Parlement de Dauphiné, Jean Gautier, président en la Chambre des Comptes de Piémont et Savoie, bailli général des terres de cette haute et puissante dame, Jean Razi, écuyer, seigneur de Flassans et Antoine Faure de Vercors, aussi écuyer, pour faire passer la reconnaissance générale des vassaux de la baronnie, qui commença le 14 décembre, en présence de sage homme André Bergier, châtelain de Clérier, et ne se termina que le 9 juillet 1558 (2). On y voit que chaque laboureur payait, par attelage de bœufs, 3 cartes d'avoine et 7 sols et demi en argent. D'autres documents nous apprennent que la duchesse ne négligeait pas d'agrandir ses domaines par des acquisitions, et qu'elle obtint du vi-bailli de Saint-Marcellin des lettres de contrainte établissant la banalité des moulins de Clérier et de Curson (3). Mais bien loin de se laisser décourager, comme on aurait dû s'y attendre, par le crédit d'une personne aussi bien en cour, ses vassaux luttèrent contre elle avec persistance sur le terrain de la chicane.

---

(1) Comme il importe d'être juste envers tout le monde, même les maîtresses royales, il faut reconnaître que Diane de Poitiers se montra charitable envers les pauvres, et que, malgré le scandale de sa vie, tout sentiment religieux n'était pas éteint en elle. On a souvent cité une de ses dispositions testamentaires, par laquelle elle recommande que son corps soit porté à l'église des Filles repenties.

(2) Le terrier qui contient ces reconnaissances est un beau vol. in-fol. de 279 f., relié en vélin blanc et conservé aux archives du château de Saint-Vallier. On voit au verso du premier feuillet les armoiries de Diane telles qu'elles sont figurées dans l'ouvrage de M. Georges Guiffrey, p. 39.

(3) Inv. de 1681, f.° 43 r.° et 149 r.°.

Diane de Poitiers mourut le 26 avril 1566. Au mois d'octobre de la même année, ses filles et son gendre, la duchesse douairière de Bouillon, le duc et la duchesse d'Aumale désignèrent Gérard Sayve, abbé de La Buissière, Barthélemy de Pilavoine, écuyer, seigneur de Boisemont, maître d'hôtel de madame de Bouillon, et Antoine Barbier, contrôleur de la maison de monseigneur d'Aumale, pour procéder à la description et estimation des terres de Saint-Vallier, Vals, Étoile, La Vache, Soyans, Auriple, Upie, Pisançon, Clérieu, Chantemerle, Sérignan, Carmagnion, Aramont, Valabrègue, Florac, Arlempde, Privas et Chalencon dépendant de la succession. Ils s'adjoignirent Félix Guerre, avocat général au Parlement, auquel Diane, comme nous l'avons vu, avait témoigné une certaine confiance, et plusieurs autres personnes moins connues. M. Caize a publié la partie de ce document relative à Saint-Vallier (1). Nous donnons celle qui concerne Clérieu.

« Le mescredy dix-septiesme dudit mois sommes desparty de Romans et allé à Clérieu avec le Sr de Bouvier chastelain dudit lieu, ou avons visité le chasteau, auquel y a une tour sur la porte ruinée avec l'esglise parrochiale aussy ruinée, ne se fait aucun service, ains se fait en une autre esglise au bas de la ville en laquelle a esté fait un chanté et service pour feu madite dame avec l'aulmone.

» La baronnie de Clérieu est assise en Viennois contenant six parroisses sçavoir ledit Clérieu, Saint-Bardoux, Chanos, Vulnes, Chavanes et Marsas qui font tout le mandement de ladite Baronnie, en laquelle mesdites dames ont toute justice haute, moyenne et basse exercée par un chastelain, juge, greffier et autres officiers qui cognoissent de toute matière, les appellations desquels ressortissent par devant le baillif de Saint-Marcellin.....

» Les courvées deubes en ladite baronnie que sont en proces contre lesdits habitants à Grenoble peuvent monter chacune année 75 livres. Les advenues des civerages qui sont aussi en proces contre lesdits habitants peuvent monter chacun an 40

---

(1) *Histoire de Saint-Vallier*, p. 224.

charges avoyne ou plus ou moins, selon le nombre desdits habitants avec le droit du tison et du plaid qui sont aussi en proces à Grenoble estimé 74 livres tournois.

» Ceux qui tiennent parc doivent chacun an un mouton et peut monter 16 ou 17 moutons, qui sont estimés 25 sols le mouton.

» Le péage dudit Clérieu qui se reçoit audit lieu et à Curson peut valoir communes années 18 ou 20 livres tournois.....

» Nous avons veu et visité le bois de Oiseux, bois de haute-futaye contenant environ 20 sétérés, la coupe duquel pourrait valoir pour une foy ainsi que nous ont rapporté les officiers (de la localité) et autres environ 2 ou 300 livres si l'on le vouloit mettre en labourage apres la coupe se pourroit arrenter chacun an la quantité de 5 ou 6 sestiers de grain.....

» La garenne dudit Clérieu est près ledit Romans sur le chemin, où il n'y a que quelques meschantes broussailles, qui est comme l'on dict le chauffage des pauvres gens dudit Romans, dont toutefois qui la voudroit amodier pour pasturer le bestail, encore en pourroit tirer communes années soixante solz.

» Les habitants de Clérieu par le terrier certifient que les S<sup>rs</sup> de Mureils, Mercuriol, Larnage, Crozes, Marjais sont vassaux dudit Clérieu, lesquels sont tenus faire hommage auxdites dames. Les appellations de leurs justices ensemble de la seigneurie de Chantemerle ressortissent par devant le juge d'appel audit Clérieu, ce qui n'est du présent observé, car elles vont audit Saint-Marcellin.

» En ladite baronnie y a plusieurs vassaux, qui n'ont aucune juridiction, sçavoir les S<sup>rs</sup> de la maison forte du Mouchet et de Vaulne, le S<sup>r</sup> de Sablière, d'Auteville, Reymond Boyyer, Jean de Conflans, François Veilleu, Pierre Bouvier, Jean de Ravel, pour ce qu'il tient à Marjais, sur lesquels fiefs nobles et terres roturières, mouvant de la directe dudit Clérieu se prendroit de lods de douze deniers un, en eschange la moitié avec droit de prélation.

» La leyde se souloit anciennement lever, qui ne se leve plus pour ce qui ne s'y tient aucunes foyres.

» Le greffe de Clérieu peut valoir communes années cinquante livres.

» Le moulin dudit Clérieu peut valoir communes années trente sestiers, lequel moulin nous avons veu et visité, trouvé en assez mauvaise réparation, qui vaudroit davantage, s'il estoit en tel estat qu'il souloit avec deux engins tournans.....

» Ce fait, avons fait appeler les consuls et habitants dudit Clérieu auxquels avons fait semblables desclarations que aux autres subjects, sçavoir s'ils auroient quelque doléance à faire, aussy que mesdites dames n'entendoient aucun exercisse de la nouvelle religion estre fait en la baronnie dudit Clérieu, leur inhibant et défendant de par elles n'en faire aucun aux peines contenues aux esdicts et desclarations du roy, et aux officiers ne le souffrir et informer des contraventions.

» Avons aussy remonstré auxdits habitants qu'ils se sont mis en contradiction du payement des moulins, civerage, droits de tison et autres dont le proces est prest de vuidier, lesquels ont desclaré qu'ils s'assembleroient pour nous faire sur le tout responce au lieu de S<sup>t</sup> Vallier.

» Les gages du chastelain quinze livres, le juge sept livres dix solz, le procureur soixante solz.

» Chantemerle est seigneurie séparée dudit Clérieu, tenue en toute justice, haute, moyenne et basse, exercée par un chastelain, juge, procureur et greffier qui cognoissent de toutes matières, les appellations desquels ressortissent devant le baillif de S<sup>t</sup> Marcellin.

» Le revenu de ladite seigneurie consiste ainsy qu'il a apparu par le terrier et censes vives dix huit sestiers de tous grains et vingt cinq sommées (de vin), en argent quarante solz.

» Audit Chantemerle y a droit de péage qui ne s'est pas arrenté pour n'avoir trouvé qui l'aie voulu prendre. Ne semblablement du droit de ban champetre, ni du droit de ban de vin.

» Le moulin Bannarel dudit Chantemerle, avec un moulin à huile assis sur un ruisseau des estangs, s'arrente année commune cinquante sestiers moitié froment et l'autre seigle.

» On nous a dict que les estangs dudit lieu ont esté cy devant

laissés aux habitants en consentant que lesdits moulins fussent bannaux.

» Le revenu de ladite baronnie de Clérieru revenant à 522 livres 15 sols 11 d., a laquelle l'avons évalué. Chargé de 30 sestiers grain au couvent des Cordeliers de Romans et curé dudit Clérieru qu'ils prennent chacun an sur les moulins, pour lesquels est cy desduict 52 livres 10 d., ainsi ne restera que 470 livres 15 sols 11 doubles.

Le revenu de Chantemerle se monte à 113 livres 15 deniers tournois (1). »

La seconde fille de Diane, Louise de Brézé, mariée à Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand-veneur de France, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, eut les biens de Dauphiné. Ici, comme partout ailleurs, cette époque ne rappelle que de tristes souvenirs. Les années qui précédèrent et suivirent la Saint-Barthélemy, furent en effet pour toute la France des temps de misère profonde. Les deux partis ravaageaient tour à tour les campagnes; avec la sécurité tout commerce avait disparu; les habitants de Clérieru succombaient sous le poids des tailles et des exactions de plus en plus difficiles à supporter. Le logement des gens de guerre était considéré avec raison comme une des charges les plus lourdes. Les mémoires inédits d'Eustache Piémont nous apprennent comment, en 1598, les gens du bourg de Saint-Antoine parvinrent à éloigner de leur localité le régiment du baron de Digoine, pour lui faire traverser la baronnie de Clérieru (2). Mais alors le village dont nous nous occupons, n'appartenait plus à la maison de Lorraine. — Trente ans auparavant Gordes se trouvait à Clérieru, lorsqu'il se fit amener un soldat bourguignon accusé d'avoir voulu assassiner le baron des Adrets, et dont l'exécution suivit de près l'interrogatoire.

---

(1) Description et valeur des terres et seigneuries appartenant à feu Dame de Poitiers, aux Arch. de la Drôme.

(2) *Mémoires d'Eustache Piémont*; — CHORIER, t. II, p. 623; — l'abbé VINCENT, *Notice sur Clérieru*, p. 38, 41.

Le 19 février 1594, Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand veneur de France, chevalier des ordres du Roi, vendait, comme héritier de sa mère, pour le prix de six mille écus, la terre et la baronnie de Clérieu et Chantemerle à noble Jean de La Croix, seigneur de Chevrières (1).

*(A continuer.)*

ANATOLE DE GALLIER.

---

(1) Arch. du château de Saint-Vallier.





---

## LE DAUPHINÉ EN 1698.

---

(SUITE. — Voir *Bulletin*, N.<sup>os</sup> 2, 3, 4, 5, 7, 8, et 11.)

---

### V. FOIRES ET MARCHÉS.

Les foires (1) sont assez nombreuses dans cette province,

---

(1) Rendez-vous commerciaux, les foires, dont le nom vient de *forum*, marché, comme aussi peut-être de *feria*, fête, parce qu'elles se tenaient habituellement, dans l'origine, aux approches des fêtes locales et dédicaces d'églises, sont très-anciennes en Dauphiné, puisque, si nous en croyons Chorier, les premières furent établies à Mens par Néron. Quoi qu'il en soit, foires et marchés, de tout temps, ne purent être établis qu'avec l'autorisation du souverain, et si nous en trouvons quelques-uns émanant de la volonté de seigneurs ecclésiastiques ou laïques, il s'agit évidemment d'une époque où ceux-ci, nominalement soumis à la suzeraineté des empereurs d'Allemagne, jouissaient en fait de toutes les prérogatives de la souveraineté.

La seule différence existant entre l'ancien et le nouveau régime, relativement aux foires et aux marchés, c'est que la plupart des avantages qui en résultent et dont jouissent exclusivement aujourd'hui les communes, appartenaient autrefois aux seigneurs, qui percevaient le montant du loyer des places publiques où s'étaient les marchandises, sur lesquelles ils prélevaient, en outre, dans certains lieux, un double droit de leyde ou d'octroi en cette circonstance. Aussi, l'une de leurs principales prérogatives était-elle de pouvoir s'opposer à l'établissement de foires et de marchés à pareil jour, dans une terre distante de moins de quatre lieues de la leur. Il est bon d'observer cependant que dans certaines localités se tenaient des foires ou des marchés francs, c'est-à-dire dans lesquels toutes marchandises étaient exemptes de droits de leyde, péage ou autres, état qui, au début, était ordinairement la conséquence d'une transaction entre la communauté et le seigneur, mais qui se généralisa dans la suite.

Ajoutons que l'article XXIII de l'ordonnance d'Orléans (1560), reproduit dans le XXXVIII<sup>e</sup> de l'ordonnance de Blois, défendait « à tous juges, per- » mettre qu'ès jours de dimanches et festes annuelles et solennelles » aucunes foires et marchés soyent tenus. » (CHORIER, *Hist. gén.*, I, 343. — BERNALDON, *Dict. des fiefs*, 314. *Ordonnances royales*, etc.)

il y en a chaque année : huit à Dieulefit (1); six à La Tour-du-Pin, Vinay et Die; cinq à Saint-Jean-de-Bournay (2), Revel (3), Châtillon (4) et Saint-Nazaire-le-Désert; quatre à Grenoble (5), Monestier-de-Clermont, Saint-Bonnet, Étoile, Montélimar, La Motte-Chalancon, Le Buis, Taulignan (6), Valdrôme et Bourdeaux; trois à Vif, Bourg-d'Oisans, Beaurepaire, Moirans (7), Montbonnod (8), Eyrieu, La Côte-Saint-André (9), Voiron (10), Mollans (11), Nyons, Gap (12) et Guillestre (13); deux à

(1) En 1555, le roi François I<sup>er</sup> établit à Dieulefit des foires franches. (*Invent. de la Ch. des Comptes.*)

(2) De ces foires trois, celles du 25 avril, du 29 août et du 28 octobre, ont été confirmées par lettres patentes en date de juillet 1556. (*Stat. de l'Is.*)

(3) Établies par lettres patentes de juillet 1623.

(4) Établies en 1559 par lettres patentes d'Henri II.

(5) Celles du 25 janvier, du 16 août et du 4 décembre datent de juillet 1528, mais il en était une beaucoup plus ancienne, appelée foire de Saint-Martin, laquelle fut créée par les Dauphins dès les premiers temps de leur établissement à Grenoble. Celle-ci a plus tard été remplacée par la foire du lundi-saint.

(6) Par lettres de juillet 1514 enregistrées le 23 novembre suivant, Louis XII établit à Taulignan un marché le jendi de chaque semaine et quatre foires par an. (*Arch. dép.*)

(7) Celles du 30 juin et du 2 novembre, érigées en 1439, furent confirmées en 1445 et derechef en 1531, époque à laquelle on en créa une troisième le 3 mai.

(8) Autorisée par lettres patentes de juin 1502.

(9) En 1574, le bourg de La Côte-Saint-André ne possédait que deux foires, mais il en fut alors créé deux nouvelles, celles du lundi-gras et du vendredi de l'Ascension.

(10) La foire du 11 novembre date d'avril 1571, les deux autres furent établies par lettres patentes de mars 1606, qui autorisèrent également un marché le mercredi de chaque semaine.

(11) Par lettres patentes de l'an 1599, homologuées cinq ans après, le roi Henri IV autorisa l'érection de trois foires à Mollans, la 1<sup>re</sup>, le jour de Saint-Marc, la 2<sup>e</sup>, à la Saint-Jacques et la dernière pour la fête de Saint-Rambert. (*Arch. dép.*)

(12) Les foires de Gap étaient considérables, puisqu'un rapport, fait en 1787, n'éleva pas à moins de 561,000 livres le chiffre des transactions qui y étaient alors opérées.

(13) Foires franches établies, en 1535, par Antoine de Levis, archevêque d'Embrun et en cette qualité seigneur de Guillestre.

Viriville (1), La Mure, Mens, Morestel (2), Saint-Marcellin (3), Briançon (4), Pierrelatte, Saint-Paul-3-Châteaux, Romans (5), Valence (6) et Crest; une enfin à Bourgoin, Crolles (7), Roussillon (8), Allevard (9), Vizille, Bressieu (10), Embrun (11),

(1) Créées, le 19 juin 1525, par Artus Gouffier, gouverneur du Dauphiné, ce que confirma, en 1574, le roi de France.

(2) Ce sont celles du 29 mai et du 2 août établies par lettres patentes d'août 1572.

(3) Foires du 2 mai et du 30 septembre autorisées en août 1606.

(4) Suivant le rapport dont il a été parlé plus haut, il se faisait à cette foire pour 88,000 livres d'affaires diverses.

(5) Par brevet du 7 août 1592, enregistré au Parlement le 20 décembre 1597, Henri IV autorisa l'établissement de deux foires à Romans, l'une le 15 mars, transférée ensuite au jour de Pâques, la seconde le 15 octobre, puis fixée au 9 septembre par arrêt du Conseil du 17 mai 1785, enregistré le 8 février 1786. Cette dernière devait durer huit jours.

(6) Foires de l'Ascension et du 19 octobre établies par lettres patentes de Louis XI, en date de La Tour-du-Pin, 1450. Elles devaient chacune durer huit jours.

(7) Établies par lettres patentes de février 1618.

(8) Lettres patentes de septembre 1573 fixant au 25 juillet cette foire qui fut plus tard transférée au vendredi suivant.

(9) Créée en septembre 1616.

(10) Dans la charte de franchises accordée aux habitants de Bressieux, le 8 juin 1288, par Hugues de Bressieux, leur seigneur, celui-ci stipule l'établissement d'une foire pendant la quinzaine de la Toussaint, laquelle devrait durer sept jours continus et complets et pendant laquelle (singulier privilège) les adultères ne pourraient être poursuivis : *Statuimus quod nundinæ fiant in dicto loco in quindena omnium sanctorum, et durent per septem dies continuos et completos et sint omnes in dictis nundinis existentes quilli et immunes a crimine adulterii.....* (Us. des fiefs, II, 188.)

(11) Suivant la Statistique, quatre des foires tenues dans ce bourg auraient pour point de départ des lettres patentes de février 1572. Mais il en est une dont l'établissement eut lieu au XII<sup>e</sup> siècle par l'archevêque de Lyon, prélat diocésain, ce qui donna lieu à des réclamations de la part du Dauphin, qui la laissa subsister cependant, car nous voyons en 1274 le prieur du lieu, Albert, faire, avec l'agrément de la communauté, un règlement pour la tenue de cette foire. (CHOISIEU, *Hist. gén.*, I, 826; — *Revue du Lyonnais*, IV, 231.)

Saint-Symphorien - d'Ozon (1), Saint-Donat et Moras (2).

Les principaux marchés sont à Grenoble, deux fois la semaine; à Vienne, trois fois; à Voiron, Goncelin, Vizille, Mens, Corps, Morestel, Saint-Georges-d'Espéranche (3), Beaurepaire, La Côte-Saint-André (4), Romans (5), Saint-Marcellin, Valence (6), Die (7), Chabeuil, Crest, Nyons, Gap, Tallard et Veynes, une seule.

---

(1) En 1229, le dauphin Guigues-André, qui venait de répudier sa première femme, Béatrix de Claustral, attribua entre autres rentes à celle-ci 1000 sous de revenus annuels à prendre sur le produit des foires de Moras et de Saint-Donat.

(2) Établi en 1544 chaque samedi par arrêt du Parlement.

(3) Très-ancien, tenu également le samedi, transféré au jeudi par arrêt du Conseil d'État du 23 avril 1773.

(4) L'an 1557, des lettres patentes en date du 3 juillet ordonnèrent la démolition de toutes les maisons situées hors l'enceinte de la ville de Romans, pour y fixer le commerce des grains et rendre ses marchés plus fréquentés.

(5) Établi en 1584 par Henri III.

(6) Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle (1057-1070), Gontard, évêque de Valence, accorde aux habitants de cette ville un marché de trois jours, lequel devait être tenu depuis le jeudi à l'aurore jusqu'au samedi à la nuit. (*Cartulaire de Romans*, ch. 66.)

(7) Le 27 février 1399, Jean de Poitiers, évêque de Valence et de Die, accorda, à la demande des consuls de cette dernière ville, des lettres par lesquelles le jour de marché qu'estoit le vendredy, il fut remis et changé au sabmedy. (*Cartulaire de Die*, ch. 14.)

## ÉTYMOLOGIES DES NOMS DE LIEU

## DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

(SUITE. — Voir *Bulletin*, N.<sup>os</sup> 9 et 12.)§ 1<sup>er</sup>.Noms de lieu empruntés aux montagnes,  
aux rochers et aux cavernes.

MÉNÉE, près de Châtillon, ancien fief des Simiane, MENSAC, près de *Ménée*, dont le nom est peut-être une altération de *mensav* ou *mensao* (pierre debout, monument druidique), MENGLON, situé aussi près de Châtillon, *Villa Menglone* en 1058, *Menglo* en 1178 et en 1214 (*chart. civ. Diensis*, p. 5, 9, 155, etc.), ancien fief des évêques de Die, qu'on peut rapprocher du breton *menglan* et *menglen*, montagne du vallon, *combemont* (v. le § II), et *mengleuz*, carrière, comme *Menglas* (Isère), montagne des gazons ou des pâturages, et pierre bleue, ardoise, dans les langues néo-celtiques, ont la même racine que *menez*, montagne, rocher, en br., *mynyz*, en gall., *main*, *muin*, *moïn*, en éc. et en irl., *maen*, pierre, en gall.<sup>1</sup>, *mean* et *maen* en br., d'où les mots *dolmen*, *peulven*, *menhir* (pierre large, droite, longue) : *mœnium*, mur de pierres, rempart, en l., paraît avoir la même origine. Un acte de 1461, cité par M. Lacroix (54<sup>e</sup> lettre), a été fait à la Baume-de-Transit, devant la place appelée *la Menher*, dont le nom, perdu aujourd'hui, rappelait quelque monument celtique. Le nom de l'abbé de la *Mennais* est le mot *menez* habillé à la française; il veut dire *Dumont*; il est synonyme de *Menet*, nom commun à plusieurs quartiers ou lieux dits de l'Ardèche, et qui est devenu

(1) EDWARDS, p. 345; — ZEUSS, p. 104; — LE GONIDEK, *Dictionnaire cello-breton*, p. 326 et 329.

aussi celui de diverses familles et de Bertrand *Meinet*, qui fonda, en 1362, une chapelle dans la cathédrale de Viviers.

Plusieurs des mots cités s'éloignent peu d'une série de mots basques ou ibériens qui veulent dire aussi montagne; ce sont : *mend*, *mendia*, *mendiana*, *mendit*, *munho*, *monho*, qui pourraient bien, dit Humboldt<sup>1</sup>, avoir la même racine que le latin *mons*, *montis*, qui ne dérive pas du grec, et dont les similaires sont *mong*, en chinois, *mugh*, en pers., *maha*, grand, élevé, en s. c. t., *bant*, hauteur, en k. Beaucoup de noms de lieu des Pyrénées et celui de la ville de *Mende* ont pour racine *mand* ou *mend*; il en est de même de *Mandolx* ou *Demandolx*, près Castellane, situé sur la cime d'un rocher très-élevé, ce qui a donné lieu au proverbe : « *Du plateau de Mendolx on voit voler les aigles par le dos* »; *Rimandoule* (ruisseau du mont, *rivus montis* ou *Rimont*), petit affluent du Roubion qui prend sa source dans les hautes montagnes de Truinas.

MIRMANDE, ancien fief des évêques et du chapitre de Valence, *Mirmanda* en 1184 et 1238, bâti en amphithéâtre sur une montagne; ce nom est synonyme de *Montmirail*, *Miramont*, *Mirabel*, etc. (V. ci-dessus v<sup>o</sup> *Beausemblant*), montagne d'où l'on *mire*.

*Miranda*, belvédère, guérite, lieu d'où l'on guette, en b. l., paraît avoir formé les noms de MÉRINDOL, près du Buis, construit sur une haute montagne, ancien fief d'une branche des d'Agoult, tombée en quenouille dans les Montpezat, *Mirindolium* en 1204, *Merindolium* en 1317, *Mirandol* (Lozère et Tarn) et *Mirande* (Gers et Portugal). De *mira*, point de vue, guérite, tour d'où l'on observe, vient peut-être *Mureil*, près de Saint-Vallier, dont l'ancien château est sur une hauteur qui domine la vallée de la Galaure; ce fief des Poitiers et des Claveyson, qui passa plus tard aux Tournon, est appelé *Ecclesia de Castro Miron* en 1119, *Mirolium* en 1345 et 1364, *Mirol*, *Mireolum* et *Muruel* dans les anciens actes<sup>2</sup>.

(1) *Prüfung der Untersuchungen über die urbewohner Hispaniens*, p. 47.

(2) VALBONNAYS, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 551; — André DU CHESNE p. 55; — *Bulletin archéologique*, 1868, p. 425.

LE MOLARD, près de Saint-Vallier, *Molarium* en 1518, qui appartenait dans les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. aux d'Izeran de Lempis; MOLLANS, près du Buis, sur un roc taillé à pic, *Castrum de Mollanis* ou *Molanis* en 1294 et 1300 (Valbonnays, t. II, p. 74, 102, 108), sont empruntés à un radical qui veut dire montagne, hauteur; on le retrouve dans *moles*, môle, en l., *mol*, *maol*, *mollan*, *mull*, colline, montagne, en irl. et en k., du s. c. t., *mala*, chaîne de montagnes (d'où *Malabar*, pays des montagnes). *Molard*, *molaris* et *molarium*, en b. l., est le nom dont on se sert dans certaines provinces pour désigner les *tumuli* ou amas de terres transportées. C'étaient des tombeaux élevés, à l'époque gauloise ou gallo-romaine, en l'honneur d'un chef ou des combattants tués dans une bataille. *Molarium* désignait aussi une simple éminence; les noms de *Moleron*, *Molas*, *les Molles*, *Mollon*, etc., n'ont pas d'autre origine. *Mollans*, qui appartenait dans le XIII<sup>e</sup> s. à la puissante maison de Mévouillon, avait déjà passé en 1400 aux d'Urre de Mollans et vers 1650 aux Simiane, qui le possédaient encore en 1789.

Le substantif *mons*, dont il a été parlé v<sup>o</sup> *Mirmande*, entre dans la composition de beaucoup de noms; tels sont MONTALIVET (*Montolivet* sur la carte de Cassini), entre Montélégiér et Montmeyran, formé, dit-on, de *mons oliveti*, parce qu'il y avait des oliviers avant le rigoureux hiver de 1709; il existait en Languedoc une famille de *Montolivet* qui avait un olivier dans son écusson; ces noms ont la même origine que ceux de MONTAULIEU, près de Nyons, *Castrum de Monte Olivo* en 1284, qui appartenait aux Diez dans le XVI<sup>e</sup> s. et dans le XVIII<sup>e</sup> aux Caritat de Condorcet; de *Montolieu*, près de Carcassonne, *Mons Olivi* en 800, et d'*Alivet* près de la Côte (*Olivetum*), ancienne maison forte avec un jardin complanté d'oliviers<sup>1</sup>.

M. Victor *Bachasson*, chevalier de Saint-Louis, qui a longtemps commandé la ville de Sarreguemines, a, le premier, joint à son nom celui de *Montalivet*, où il avait fait construire une élégante et confortable maison de campagne. Il figure sous

---

(1) L'abbé CLERC JACQUIER, *la Côte-Saint-André*, p. 98.

le nom unique de DE MONTALIVET, sur les *États militaires* de 1760 et 1775 ; il avait épousé Charlotte de Saint-Germain, et était proche parent de Claude *Bachasson de la Chafine*, mestre de camp de cavalerie, qui devait le second de ses noms à un domaine situé près de Portes-lès-Valence. Victor eut pour fils le comte de *Montalivet*, ministre de l'intérieur de 1809 à 1814, dont le fils a transporté le nom de *Montalivet* à la belle terre de la Grange qu'il possède près de Sancerre (Cher). Un décret rendu en 1859 a autorisé M. Masson, gendre de M. le comte DE MONTALIVET, à relever ce nom glorieux, qui se serait éteint avec l'ancien ministre de Louis-Philippe.

*Bachasson* est un nom ancien en Dauphiné ; en 1393, François *Bachasson* était un des notables de Romans<sup>1</sup> ; le 28 avril 1609, Jehan *Bachasson* fut nommé trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres dans le Lyonnais, et en 1649 Jean *Bachasson* était conseiller à l'élection de Valence : ce dernier paraît appartenir à une branche des *Bachasson* du Royannais, que Guy-Allard dit s'être éteinte au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

On se servait autrefois dans le haut Dauphiné, pour traverser certains torrents débordés, notamment le Drac, ou des gorges étroites et profondes, d'une caisse ou grand baquet, appelé *bachasse*, suspendu à un câble tendu comme celui d'un bac à traîlle, et contenant deux hommes qui le faisaient glisser sur la corde. Videt, dans son *Histoire de Lesdiguières*, mentionne ce genre de locomotion ; il y a près de Barcelonnette une haute montagne dite *Tête de Bachasse* ; ce nom et celui de *Bachasson* rappellent cet ancien usage ; ce dernier a dû être donné, dans les XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> s., à celui qui avait établi une petite *bachasse* pour sa commodité ou celle des voyageurs : *bachasson*, dans l'idiôme vulgaire, désigne un petit *bacha*. Ces mots, comme *bachot* (petit bateau), ont la même racine que *bach*, bateau, en t., *back*, en al., *bak*, en hol., *bach* en wallon, etc.

MONTAUBAN, près de Séderon, *Castrum Montis Albani*, a

---

(1) GIRAUD, *Essai historique, etc.*, 2<sup>e</sup> partie, preuves, p. 284.



appartenu aux Montauban, aux Adhémar, aux Dauphins et à une branche de la maison de La Tour. Le territoire de *Montauban* est composé de hautes montagnes; ce nom, comme celui de plusieurs autres *MONTAUBAN* ou *Montalban*, est susceptible de plusieurs interprétations : c'est peut-être le résultat d'un pléonasme, *alb* et *albainn* ayant le sens de montagne (v. *Albon*), un synonyme de *Mont-blanc* (*albanus* pour *albus*) ou de *Montclar*; de montagne d'*Alban* ou d'*Albin*, ou de l'étranger (*albanus*, *aubain*, étranger, en b. l.).

*MONTBOUCHER*, près de Montélimar, *Mons Bocherii* en 1237, *Mons Bocherius* en 1332, veut dire montagne du bois; c'est un synonyme de *Montboissier*, ou le nom de *Boismont* ou *Boimont* renversé. Plusieurs quartiers de la commune de *Montboucher*, notamment celui des *Hayes* ou *Ayes* (bois; v. le § V.), étaient ou sont encore couverts de bois. Ce nom a la même racine que *bouchellus*, bois, en b. l., *bouchet* et *bouchière* en v. fr., *busch* en al. et en t., que les mots *bouchon* (rameau de verdure), *buche*, et que le nom de la famille *du Bouchet* (syn. de *du Bois*), ancienne en Dauphiné. *Boucher*, autrefois *bouscher*, voulait dire dans le principe fermer une ouverture avec du bois ou des broussailles. *Monboucher* faisait partie de la *Valdaine*, dont le nom veut dire forêt (v. le § V.); ce fief a longtemps appartenu aux Adhémar, qui le tenaient des Poitiers (1283); il passa vers le XVI<sup>e</sup> s. à la branche des de Vesc, qui possédait les seigneuries d'*Espeluiche* et de la *Lau* ou *Lalo*, et dans le XVIII<sup>e</sup> aux de *Tulle*, qui succédèrent aux de Vesc, v. *Tulette*.

*MONTBRISON*, près de Grignan, comme *Montbrison* (Loire), rappelle le nom de son fondateur; ce fief fut donné en 1284 par Randone de Montauban à son fils, sous le nom de *Castrum de Monte Brisonne*; il a appartenu aussi aux Adhémar de Grignan, aux Poitiers, aux princes d'Orange et aux rois de France. *Montbrison* parait synonyme de *Montbreton* (Isère), et a pour racine le nom d'homme *Brison*, forme francisée de *Breiz* (breton), de même que celui du poète *Brizeux*, dont les ancêtres s'appelaient *Brizeuk*, lorsqu'ils habitaient l'Irlande, avant 1688. *MONTBRUN*, près de Séderon, *Castrum Montis Bruni* en 1281, dominé par un vaste château fort et érigé en marquisat

en 1620, en faveur de Jean du Puy, appartenait en 1789 aux de Sade. Il doit son nom soit à son fondateur, soit à la couleur des terres ou des rochers, soit au mot *brun*, hauteur, en gall., ce qui constituerait un pléonasme (v. *Bren*).

MONTCHENU, de *Monte Canuto* en 1441, a donné son nom à une famille connue depuis 1096<sup>1</sup>; il veut dire *Mont-blanc*, et rappelle ceux de MONTCLAR, *Clermont*, *Montluisant*; *Chenu* a la même racine que *canus*, blanc, en l., *kann* en br., *cand* en s. c. t. *Montclar*, près de Crest, *Castrum de Monteclaro* en 1201 et 1298 (*Chart. civis Diensis*, p. 25; Valbonnays, t. II, p. 88), a appartenu aux Dauphins, aux évêques de Die, aux Poitiers, aux Guy-Pape (1430), aux d'Arbaletier et aux Grammont. Il y a dans les Basses-Alpes un village appelé *Montclar* ou *Monclar*, érigé en marquisat en 1769, en faveur de François de Ripert, dont la famille a, pendant plusieurs siècles, habité Montélimar, où elle est connue depuis 1096<sup>2</sup>. Pour *Mont de Véroux*, voir *Véronne*, § IV.

Le nom de MONTÉLÉGER rappelle aussi celui d'un fondateur ou d'un ancien possesseur. D'après M. l'abbé Vincent, les plus anciens documents relatifs à *Montéléger*, *Castrum Montis-Lagerii*, datent de 1157 et de 1238. M. l'abbé Chevalier<sup>3</sup> reproduit un acte de 1229 dans lequel on lit : *Apud Montem Latgerium*. Primitivement c'était un fief de l'évêque de Valence; il a appartenu aux d'Urre (1470), à Bertrand de Villars (1506), aux Mayaud (1540), aux Tournon, aux de Luc (1654); il fut acquis en 1742 par la veuve de Gabriel Bernon, qui avait été juge à Romans: son fils, Jean-Gabriel, officier-général, né en 1735, mort en 1833, joignit à son nom celui de *Montéléger*, auquel son fils, mort célibataire et lieutenant-général en 1825, ajouta un nouvel éclat. Conformément au désir de Jean-Gabriel Bernon,

(1) BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse*, 1868, p. 169.

(2) Pour la signification de *Ripert*, voir mes « *Origines des noms propres*, p. 19 », et pour l'histoire de cette maison, Pithon-Curt, de Milleville, Borel d'Hauterive, etc.

(3) *Chartularium de Leoncello*, p. 105.

M. Pavin de Lafarge, son petit-fils, s'est fait autoriser vers 1844 à joindre à ses noms ceux de son grand-père.

Quel est le parrain de MONTÉLÈGER? L'histoire est muette à son égard : Guy-Allard<sup>1</sup> mentionne *Léger*, archevêque de Vienne, mort en 1073, qui avait été religieux du monastère de Saint-Barnard, et M. Giraud<sup>2</sup> donne des détails intéressants sur *Léger*, fils du seigneur de Romans, élu en 1025 abbé de Saint-Barnard, dont il augmenta l'importance. Peut-être a-t-il donné à *Montéléger* son nom, écrit *Leudgarnus*, *Leudegarius* et *Leodegarius* dans les actes anciens. C'est le même que celui de sanctus *Leodgarius*, évêque d'Autun, martyrisé en 678; il a joui d'une grande vogue, si l'on en juge d'après les nombreux villages appelés *Saint-Léger*, *Lager* ou *Lagier*. Ce nom signifie en t. illustre guerrier; on en retrouve la première partie dans *Leotaldus* ou *Léotaud*, illustre et vénérable; *Leotardus* ou *Liotardus*, *Léotard* ou *Liotard*, illustre et hardi, etc.<sup>3</sup>.

MONTÉLIER, *Montellisium* en 1199<sup>4</sup>, *Montilisium* en 1243, *Montilium*, veut dire. monticule : ce fief fut cédé en 1390 par l'évêque de Valence à François de Sassenage; un de ses descendants fit construire, vers la fin du XV<sup>e</sup> s., le château actuel pour remplacer la *Motte* ou château fort en ruine qui était sur le coteau. Les Sassenage, qui firent ériger Montéliér en comté en 1673, tombèrent en quenouille vers 1750 dans les Béranger du Gua. Après la révolution de 1789, ce beau château fut acheté par M. de Chaponay, dont la fille unique l'apporta aux Monteynard.

MONTÉLIMAR, *Montilium Adhemari* et dans le XV<sup>e</sup> s. *Montilium Aemari*, par suite d'une contraction commune dans les anciens actes, s'appelait autrefois *Monteil-Aymar*. Le peuple, qui conserve longtemps les anciennes formes du langage, dit encore aujourd'hui : « Je vais au MONTÉLIMAR ». Ce nom a été substitué, probablement dans le X<sup>e</sup> ou le XI<sup>e</sup> s., à celui d'*Acunum* ou

(1) *Dictionnaire du Dauphiné*, t. II, p. 15.

(2) *Essai historique*, t. I, p. 30.

(3) MEIDINGER, *Dictionnaire des langues teuto-gothiques*, p. 562.

(4) L'abbé CHEVALIER, *Chartularium de Leoncello*, p. 70, 131.

*Acusium*, dont il sera question dans le § III. Ce fief, après avoir longtemps appartenu aux Adhémar, passa sous le pouvoir des papes (1383) et plus tard (1446) des rois de France. En 1641, il fut érigé en duché-pairie, sous le nom de Valentinois, en faveur des Grimaldi, princes de Monaco. Quelques auteurs ont traduit le nom d'*Adhémar* par illustre guerrier, mais Grimm<sup>1</sup>, Forstemann<sup>2</sup> et Pott<sup>3</sup> lui donnent le sens de noble et illustre.

**MONTTEUX**, *Monteyls* dans les anciens actes, veut dire monticule : il n'existe dans cette commune que de petites ondulations de terrains : voir *Beaumont*.

**MONTFERRAND**, près de Rémuzat, *Castrum de Monte Ferrando* en 1284, qui appartenait en 1789 aux de Gruel, est un nom commun à plusieurs provinces ; il rappelle un fondateur, une forge ou une mine de fer.

**MONTFROC**, près de Séderon, *Ecclesia de Monte Froco* en 1352, *Montis Froci* en 1498, qui appartenait aux Adhémar, dans les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. et, en 1766, aux La Tour-du-Pin Montauban-Lachau, a le sens de montagne inculte, et vient de *fro*, *froc*, *fraux*, *froust*, terre en friche, en v. fr.

**MONTGUERS**, près de *Montfroc*, *Castrum de Monteguerso* en 1284, qui appartenait dans le siècle dernier aux Bonaud d'Archimbaud, veut dire montagne du ruisseau ; il vient de *gues* ou *guiers*, cours d'eau : voir *Gervanne*, § III. *Guers* pourrait être aussi une altération du br. *ker*, maison, domaine, ou être emprunté au n. d'h. *Guers*, qu'on trouve dans le *Cartulaire de Léoncel*, à la date de 1192.

**MONTJOUX**, près de Dieulefit, *Castrum de Monte Jovis* en 1240 et 1332, *Mons Jovis* en 1284, a appartenu aux de Vesc du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s., et plus tard aux Forest de Blacons et aux de Rigot, anoblis par Henri IV, qui portaient, dans le siècle dernier, le titre de marquis de *Montjoux*, et sont tombés en quenouille

(1) *Deutsche Grammatik*, t. II, p. 330.

(2) *Alldeutsches Namenbuch*, t. I, p. 154.

(3) *Die Personennamen*, p. 249 et 255.

dans les Gatou de Thalas. Ce nom peut être traduit de deux manières différentes, suivant les localités, et rappeler dans certains cas une montagne consacrée à Jupiter; le plus souvent les deux parties forment un pléonasme. *Jo, Joc, Joug, Joux, Jou, Jau, Jeu*, sont d'anciens radicaux c. ou t. ayant le sens de hauteur, montagne, comme *jugum* en l., *yoke* en scand. (voir *Geyssans*). On les retrouve dans beaucoup de noms, tels que : *Aujou* ou *Aujoux*, *Altum Jugum*, une des montagnes les plus hautes du Beaujolais; le cros du *Joux*, près de Marcols (Ardèche), dominé par une montagne de 1128 mètres; l'ancien fief de *Joux*, près de Tence (Haute-Loire), appartenant à la famille La Fayolle de Mars, originaire du Dauphiné; *Ajoux* (Ardèche), pour *à joux* (au mont); le fort de *Joux*, près de Pontarlier, où est mort Toussaint Louverture; *Joux* (Yonne), *Jugum*, *Jugæ*, *Jox*, dans le XII<sup>e</sup>s.; *Asperjoo*, sommet, escarpé; *Casteljou* (Ardèche), château du mont, etc.

Le nom de *Montjoux* (synonyme de *Puyjoux*, *Podium Jovis*, qui domine Saint-Paul-trois-Châteaux) est commun à beaucoup de localités, notamment à *Montjoux* (Nièvre et Isère); *Montjou* (Ardèche), etc. C'est une variante de celui du domaine de *Montjou*, près du Bourg-Saint-Andéol, propriété de la famille Madier de *Montjou*, et du fief de *Montjeu*, qui appartenait aux d'Izarn de Villefort (Languedoc) : voir *Divajeu*, § V. *Montjoie*, qu'on rencontre dans presque toutes les provinces et qu'on traduisait le plus souvent par *Mons Gaudis*, pourrait être, dans certains cas, un synonyme de *Montjoux* et rappeler deux fois l'idée de montagne.

*MONTJOYER*, près de la Trappe d'Aiguebelle, est appelé *Campus Montis Jugerii* en 1077, *Montjouier* et *Montjuier* en 1280, *Locus de Monte Juerio* et *Monjuyer* en 1447<sup>1</sup>. Je ne pense pas que ce nom soit synonyme de *Montjoux*; il doit être traduit plutôt par montagne du juge ou du tribunal et paraît avoir la même

(1) *Annales de l'abbaye d'Aiguebelle*, t. I, p. 449, 465 et 547. L'auteur de cet ouvrage, qui signe ses lettres *F. Marie]Hugues*, persiste, conformément aux règles de son ordre, à ne pas vouloir faire connaître son nom.

racine que *jugeria*, juridiction, *jugerijs*, juge, en b. l. (*jugier* en dialecte normand du XIII<sup>e</sup> s.). L'abbaye fondée à *Montjoyer*, en 1043, fut occupée par les moines jusqu'en 1137, date de la fondation de l'abbaye d'Aiguebelle où ils s'établirent, ne laissant à *MONTJOYER* que des *Frères*. L'auteur des *Annales*, p. 84, dit que l'Abbé était justicier de tout le mandement, ce qui semble confirmer l'étymologie.

*MONTLAHUC*, près de la Motte-Chalancon, est appelé *Mons Lugdunum*, de *Monte Luduno* dans les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. *Lugdunum*, forme gallo-romaine d'un nom gaulois qui veut dire montagne du marais, a subi de nombreuses altérations en arrivant jusqu'à nous, puisqu'il a été changé en *Lahuc*, *Lyon*, *Leyde*, *Laon*, etc.

*MONTLAUR*, près de Luc, *Mons Lauri* en 1332 et en 1343, qui appartenait aux Morard dans le siècle dernier, veut dire montagne des pâturages, de *laur*, pâture, lande, en gall., *lar* en irl. et en éc.

*MONTLUCET*, *Castrum de Monte Luceto* et *Montlucet* en 1280 (*Annales d'Aiguebelle*, t. I, p. 463), est une tour qui domine au loin la route de Montélimar à Grignan. Un acte de 1223 mentionne l'existence d'un ermitage et d'une église situés près de la tour, au lieu dit *la Roche Goiran* (*idem*, p. 88)<sup>1</sup>. Ce fief a appartenu aux Adhémar, et plus tard à l'abbaye d'Aiguebelle. *MONTLUCET* paraît se rattacher à la même série de noms que *Montluc*, *Mons Lucius*; *Montluçon*, *Mons Lucio*, dans le VIII<sup>e</sup> s. (*Acta S. Benedicti*); *Lucey*, *Luciacum* et *Luceium*; *Lucy*, *Luciacum*, etc. Ce nom est-il dû à un fondateur appelé *Lucius* ou *Lucetius*? Faut-il voir dans la tour de *Montlucet* un signal télégraphique, au moyen du feu, et correspondant ainsi avec les châteaux forts de la Bâtie-Rolland, de Châteauneuf-de-Mazenc, de la Laupie, etc.? *Montlucet* serait-il une altération de *mons lucens* et un synonyme de *Montluisant*, *Montclar*, *Clermont*, parce que le sommet sur lequel se trouve la tour est plus élevé

---

(1) *Goiran* voulait dire vautour ou buse, en v. f. (A. DE CHEVALLET, t. I, p. 493); c'était aussi un n. d'h. commun en Provence dans les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s.

que ceux qui l'entourent et reçoit le premier les rayons du soleil? Je ne sais. Quant au prétendu temple dédié à Apollon sous le nom de *Lucetius*, dont parle M. Delacroix, p. 591, il a été construit par M. Mésengère, de même que beaucoup d'autres monuments mythologiques. (Voir *Clansayes*).

On raconte dans le pays que le parlement de Provence a siégé à MONTLUCET : cette assertion, que je crois erronée, est due peut-être à ce que ce parlement aurait délégué un de ses membres pour poursuivre des contrebandiers et des faux-sauniers, auxquels les montagnes de *Montlucet* ont souvent servi de retraite; elles faisaient partie des *terres adjacentes* et ressortissaient du parlement de Provence.

MONTMAUR, près de Die, *Castrum de Monte Majori* en 1165, 1178 et 1214 (*chart. civ. Diensis*, p. 5, 9 et 20), de *Monte Mauri* en 1292 (Valbonnays, t. II, p. 54), *Montmajous* en 1450, a appartenu aux évêques, aux d'Agoult et aux Trémolet de Montpezat. La montagne de *Montmaur* est très-élevée; ce nom, qu'on devrait écrire *Montmor*, ne signifie pas montagne noire, basaltique, comme *Rochemaure*, mais il est synonyme de *Gramont* (grand mont). Il a la même racine que *mor*, grand, élevé, en irl., en éc. et en gall., *meur* en br., qu'on retrouve dans *Morvan*, *Morvinum* en 388 et 849, *Morvennum* en 887 (*ven, ben*, montagne), etc.

MONTMEYRAN est appelé *Castrum de Montemerano* en 1158, *Montemayrano* en 1279, *Monmairan* en 1191<sup>1</sup>, *Monmaira* en 1192, *Monsmerani* en 1382, plus tard *Monsmeyrani*, *Monsmeyriani*, *Monsmariani*. On prétend que ce nom et celui de *Mont-Miery*, qui est à 3 k. au midi de MONTMEYRAN, rappellent le souvenir de *Marius*, qui y aurait campé lorsqu'il vint combattre les Cimbres. Cette tradition est dénuée de preuves; mais il paraît que la plaine dite *champ de bataille* a été réellement le théâtre d'un grand combat à une époque inconnue : il y a là un problème intéressant à étudier (Delacroix, p. 561 et 616). Je ne sais si le nom du parrain de *Montmeyran* est une altération

---

(1) L'abbé CHEVALIER, *Chartularium de Leoncello*, p. 45, 51.

de celui de *Marius*, comme celui de *Saint Maire*, ou s'il doit être rattaché au même radical que *maer*, *mair*, prévôt, *maire*, chef, en cornouaillais; *maer* en br.; *mairn* en irl. et en éc. (Zeuss, p. 1105; — Belloguet, t. I, p. 237), qui paraît dériver de *mar* ou *mor*, grand, supérieur (Zeuss, p. 19); dans tous les cas, ce nom est ancien dans le pays, puisque Pascal *Mayran* habitait Romans en 1282 (Giraud, 2<sup>e</sup> partie, preuves, p. 120): Quant à *Miéry*, ne serait-il pas, comme *Méry* et *Merry*, une altération de *Méderik*, fort et puissant, en t.?

MONTMEYRAN a appartenu aux Poitiers, aux Clermont-Montoison (1419), aux Martin de Dizimieu (1594) et aux Berton de Crillon, qui le vendirent 107 mille livres, peu d'années avant 1789, à M. de Saint-Germain, fermier-général. La famille de *Montmeyran*, qui s'est éteinte à Saint-Péray, il y a une centaine d'années, possédait dans le XIII<sup>e</sup> s. des biens féodaux dans le village de *Montmeyran*, dont elle avait pris le nom.

POUR MONTMIRAIL, voir *Beausemlant*.

(A continuer.)

B.<sup>on</sup> DE COSTON.





LETTRE DE M. ALLMER A M. LACROIX  
 SUR  
 DIVERSES INSCRIPTIONS ROMAINES  
 DE LA DROME.

Lyon, le 18 décembre 1868.

MONSIEUR ET AMI,

Je m'empresse de renouer, après un silence de près de neuf mois, notre correspondance épigraphique trop longtemps interrompue.

INSCRIPTION DE VALENCE RELATIVE A UNE DONATION  
 D'ESCALIERS D'AMPHITHÉÂTRE.

Je reviens à l'inscription du musée de Valence : *M. Iunius Secundus, C. Valerius Terentianus, C. Valerius Decuminus, Quartia Sextilla grada de suo dederunt*. J'ai expliqué, si l'on se le rappelle, que GRADA est un mot complet par lequel il faut entendre « des marches d'escaliers d'amphithéâtre », de même qu'on employait le mot *loca* pour désigner les places des spectateurs dans ces édifices; & l'on voudra bien remarquer que j'ai parlé « d'escaliers », & non « de gradins », ce qui est bien différent.

Ce que je lis dans le *Bulletin* (10<sup>e</sup> livraison, p. 341 & 342), relativement à l'inscription dont il s'agit, me remet en mémoire une amusante bêtise échappée, il y a quelques années, à un savant qui, du reste, travaillant avec une activité prodigieuse, était excusable, plus que tout autre, de se tromper quelquefois. Ce savant laborieux, dont la république des lettres déplore la perte récente, ayant à traduire les mots ALA SEBOSIANA, dans un texte lapidaire, crut qu'il s'agissait d'une femme ainsi nommée & fit, par mégarde, d'un « escadron de cavalerie » une dame romaine!..... la dame *Ala Sebofiana*. Cette risible méprise eut un brillant succès. Il s'en parle encore à l'occasion; mais, jusqu'à présent, l'on en était à regretter que le champ de l'épigraphie, si fertile en écueils, si parsemé de « pierres » d'achoppement », n'eût encore rien produit, en fait d'erreurs drôlatiques, qui pût dignement servir de pendant. Le pendant désiré n'est plus à attendre. Nous possédons maintenant, pour faire parallèle à la dame « escadron de cavalerie », la dame « escalier d'amphithéâtre », grâce au *Bulletin*, où le mot *grada* de l'inscription de Valence est pris pour un furnon de femme!..... Voilà deux dames qui valent leur pesant d'or!

## INSCRIPTION DE SAINT-LAURENT-EN-ROYANS.

M. Courbassier, médecin, ayant eu l'occasion de passer à Saint-Laurent, a examiné, à son tour, avec le plus grand soin l'inscription conservée dans le cimetière de cette commune, & s'est assuré que le furnom en partie effacé à la dernière ligne n'est pas CONNIOLVS, comme je l'avais conjecturé, mais bien CONNIVS. Cette rectification n'est pas aussi insignifiante qu'elle paraît l'être; en effet, l'histoire des trois personnes rappelées par l'inscription s'en trouve notablement changée. Et si l'on songe que, de tout ce qui s'est accompli, durant la période romaine, dans la localité qui est devenue Saint-Laurent; que, de tout ce qu'il peut y avoir eu, là, de vie, de mouvement, de civilisation, d'événements variés, il ne nous est parvenu qu'une épitaphe fruste, peut-être comprendra-t-on que les détails qu'elle contient en acquièrent d'autant plus d'intérêt.

Si Sammius se fût appelé *Conniolus* de son furnom, nul doute qu'il n'ait été le fils issu du mariage de Sammius Titiolus & de Connia Conniola; mais il paraît certain qu'il se nommait Sammius *Connius*. Alors, c'est tout autre chose; car il résulte de là que nous devons voir en lui un enfant que sa mère avait eu avant d'épouser Sammius Titiolus. Celui-ci, en se mariant avec Connia, avait adopté ce fils, qui, alors, avait dû prendre le nom de famille de son père adoptif « *Sammius* » & avait gardé pour furnom le nom « *Connius* » qu'il tenait de sa mère.

## INSCRIPTION RÉCEMMENT DÉCOUVERTE A SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS.

La chronique par laquelle vous terminez le *Bulletin*, annonce, d'après une communication de M. le médecin Courbassier, la trouvaille à Saint-Nazaire d'une plaque de bronze antique avec une inscription. Grâce à la bienveillance de M. Courbassier, j'avais connaissance, dès le 27 décembre 1868, de cette découverte, faite seulement la veille, dans la partie de Saint-Nazaire assise sur la rive gauche de la Bourne. La plaque dont il s'agit est un fragment de patère sur lequel on lit cette portion d'inscription :

///CONTESSIO. L FIL. VOL. ////////////////

///VIR.IVRIS. DICVNDI.//////////

Q. CASTRICIVS. HERMES. CLIENS

« ..... *Contessio*, *L. filio*, *Voltinia*,

» ....., *duumviro iurisdicendi*

» ....., *Q. Castricius Hermes cliens.* »

Il ne me paraît pas possible d'affirmer que ce Contessius, dont nous ne connaissons le prénom, ni le furnom & qui était fils de L. Contessius, soit le même que G. Contessius Laevinus, sans indication de filiation, de la

Pierre du pont de Mâne, bien que l'un & l'autre fussent duumvirs juri dicundo.

Le furnon mythologique *Hermes* que porte le donateur de la patère, semble révéler dans Q. Cafricius un affranchi, non pas de Conteffius dont il s'intitule le client, mais d'un Q. Cafricius qui nous est inconnu.

## INSCRIPTION A SAINT-ROMAN.

On voit, à l'angle gauche de la façade de l'église de Saint-Roman, l'inscription suivante, déjà publiée plusieurs fois, mais toujours d'une manière inexacte. Une moulure en faille entourait le texte. Comme, sans doute, elle offusquait le *bon goût*, on n'a pas manqué de l'abattre, lors des dernières restaurations de l'église.

## MEMORIAE

T. AELI] LVCONIANI  
T. AELIVS NORBANVS  
F]LIO PISSIMO  
POSTERISQ SVIS

A cause du nom *Aelius*, cette épitaphe n'est probablement pas antérieure à Antonin-le-Pieux.

## INSCRIPTIONS MILLIAIRES A ÉROME.

Le bénitier de l'église d'Érome a pour support une colonne en brèche blanche & rouge, de 40 centimètres de diamètre & de 90 centimètres de hauteur hors du sol, sur laquelle ont été gravées, postérieurement l'une à l'autre, deux inscriptions milliaires. La plus ancienne est ainsi conçue :

IMP CAES. FL  
VAL CONSTANTI  
VS. P F AVG FL. VAL  
SEVERVS NOB  
CAES M P  
XXX.

*Imperator Caesar Flavius Valerius Constantius pius, felix, augustus ; Flavius Valerius Severus, nobilissimus Caesar ; Millia passuum triginta.*

Les princes dont il s'agit ici sont Constance Chlore & Valerius Sévère, élevés en 305, le premier à la dignité d'Auguste & le second à la dignité de César, au moment de l'abdication de Dioclétien & de Maximien. Un des premiers actes de Constance ayant été d'abandonner à Sévère le gouvernement de l'Italie & de l'Afrique, en se réservant pour lui-même la Bretagne & la Gaule, notre inscription doit être antérieure à ce partage. En tous cas, elle n'est pas postérieure à l'époque de l'an 306 où Sévère acquit le titre d'Auguste.

La distance de trente milles se compte de Vienne.

Une autre inscription milliaire, d'une facture barbare, a été gravée au dos de celle-ci avec laquelle elle s'enchevêtre par les premières lettres de ses lignes; elle est effacée en majeure partie.

D N VALE//////////  
 ///////////  
 BO//////////  
 NATVS

Je propose de la lire : *Dominus noster Valentinianus augustus, bono reipublicae natus*, & de l'attribuer à Valentinien II qui, à la suite de la mort de l'usurpateur Maxime, fut maître de la Gaule, de 388 à 392.

#### INSCRIPTION MILLIAIRE A GRIGNAN.

Notes & dessin de M. l'abbé Fillet.

L'inscription se voit sur un fragment de colonne d'un granit presque noir, de 1 mètre 04 centimètres de hauteur & de 0 m. 22 cent. de diamètre, qui, après avoir longtemps servi de support au bénitier de la chapelle de Notre-Dame de Beaulieu, a été transporté, au commencement du siècle, à l'angle de la tour de la grande horloge &, de là, il y a près de quarante ans, au quartier du Rozet, dans le domaine, alors de M. le baron de Salamon, aujourd'hui de M. Martin. La 5<sup>e</sup> & la 6<sup>e</sup> lignes ont été effacées à dessein, ainsi que le fait voir la régularité du martelage. Une partie fruste qui a enlevé le dernier I du mot DIVI, à la 7<sup>e</sup> ligne, ne s'étend pas davantage & n'a rien pu faire disparaître après le mot CONSTANTI de la 8<sup>e</sup> ligne. Ce mot, à la suite duquel la pierre ne présente aucune trace de détérioration, est d'une entière certitude.

IMP. CAES  
 FL VAL  
 CONSTANTINO  
 P F AVG  
 NEPOTI DIV/////////  
 CONSTANTI  
 AVG PII  
 FI////IO

*Imperatori Caesari Flavio Valerio Constantino pio felici augusto (M. Aurelii Valerii Maximiani) nepoti, divi Constantii augusti pii filio.*

L'empereur pour qui a été faite cette inscription ne peut être que Constantin-le-Grand.

Il me semble qu'on n'a pas à s'étonner de voir Constantin, qui était gendre de Maximien, se dire petit-fils de ce prince, si l'on se souvient que son

père, Constance Chlore, créé César par Maximien, devint en même temps son fils adoptif. Ce fut comme fils adoptif qu'il prit de Maximien non-seulement le nom de Valerius, mais encore, suivant la chronique d'Alexandrie, le furnom d'Hercule. Eumène, parlant de Dioclétien & de Maximien, les appelle « oncle & père » de Constance. Maximien était donc à la fois beau-père de Constantin, à cause de sa fille Fausta, son grand-père, à cause de l'adoption que nous venons de dire, & grand-père de ses enfants, à cause de leur mère.

Nous savons, par l'histoire, qu'après que Maximien, convaincu d'avoir voulu attenter aux jours de Constantin, pour reprendre la pourpre, eut été contraint de se donner la mort, toutes ses images furent détruites, sans même excepter celles où il était représenté avec Dioclétien. Ce dut être alors que les deux lignes qui contenaient ses noms sur notre colonne ont été martelées.

Dans la *Statistique de la Drôme* (2<sup>e</sup> édition, p. 517), M. Delacroix signale la borne de Grignan; mais, ayant omis de mentionner l'effacement des 5<sup>e</sup> & 6<sup>e</sup> lignes & lu, au commencement de la 7<sup>e</sup>, NERONI au lieu de NEPOTI, il s'étonne de rencontrer le nom de Néron sur une inscription dédiée à Constantin & trouve, avec raison, que cette particularité en rend l'interprétation difficile.

M. l'abbé Fillet pense que, la voie romaine ne passant pas à Grignan, mais à environ sept kilomètres, au logis de Berre, la borne en question peut avoir été apportée de cet endroit.

On voyait à la Cabasse, en Provence, une inscription à peu près pareille à celle-ci, d'après Bouche (*Hist. de Prov.*, t. I, p. 129 & 543), suivi par Fabretti, p. 413, N.° 359, & par Muratori, p. 463, N.° 7, & p. 2011, N.° 6. Orelli, en la rapportant, N.° 1095, adopte une leçon où le mot CONSTANTII est remplacé par CONSTANTINI; ce qui rapporte l'inscription non plus à Constantin-le-Grand, mais à son fils Constantin II.

J'avoue qu'il m'est impossible de comprendre comment un des fils de Constantin n'aurait pas eu honte de se qualifier petit-fils de Maximien, après que leur père, dont la vie avait été menacée par ce prince, l'avait condamné à se faire mourir & avait aboli sa mémoire, en détruisant ses images & en rayant ses noms des monuments publics.

La colonne de Grignan, de même que celle d'Érôme; retournées pour servir deux fois, se terminent à leur partie supérieure par une astragale; ce qui témoigne que, dans le principe, elles n'avaient pas une destination itinéraire & que, pour être employées à cet usage, elles avaient été prises à d'anciens édifices. Il paraîtrait que, dès le temps de Constance Chlore, un grand nombre de monuments, peut-être surtout des temples, étaient en ruines & que, soit à cause de la barbarie & de l'extrême misère de l'époque, soit à cause aussi des progrès du Christianisme, on songeait si peu à les réparer qu'on les dépouillait de leurs matériaux au profit de travaux publics, tels que la réfection des chemins. Bientôt, une loi de Théodose allait prescrire le renversement des temples & l'utilisation de leurs débris à la

réparation des routes, des aqueducs & des fortifications. La destruction, d'abord limitée aux temples des villes, allait ensuite être étendue, par d'autres lois de Valentinien & d'Honorius, à ceux des campagnes & jusque dans les propriétés particulières. Les temples, situés sur le domaine impérial, pouvaient seuls être épargnés, à la condition d'être appropriés à quel-  
qu'autre usage.

#### AUTRE INSCRIPTION MILLIAIRE A SAINT-SORLIN-DE-MORAS.

Cette inscription, gravée, comme les précédentes, sur une colonne d'em-  
prunt qui n'a que 25 centimètres de diamètre, fait partie d'une collection  
d'objets antiques recueillis en majeure partie sur le coteau du Châtelet, qui  
domine la petite ville d'Andance, sur la rive droite du Rhône, dans l'Ar-  
dèche. Elle est dédiée à Constance ( fils de Constantin-le-Grand & petit-fils  
de Constance Chlore ) & présente cela d'intéressant qu'elle est peut-être la  
seule où ce prince porte le nom de Claudius.

IMP. CAE////  
FLAVIO  
CLAUDIO  
CONSTANTIO  
PIO NOB. CAES  
DIVI CONSTANTI  
PII. AVG NEPOTI

M. P. XIII////

*Imperatori Caesari Flavio Claudio Constantio pio, nobilissimo Caesari, divi Constantii pii augusti nepoti. Millia passuum XIII ou XIIIII.*

La distance de treize ou de quatorze milles, qui doit avoir eu Vienn pour point de départ, démontre que notre fragment, quoique recueilli au Chatelet, y a été transporté, probablement avec d'autres matériaux qu'on aura descendus par le Rhône, à l'époque où fut construite la forteresse qui a donné son nom à la colline.

#### INSCRIPTIONS TROUVÉES A VALENCE LE 22 JANVIER 1869.

(Voir la planche à la fin du *Bulletin* précédent.)

PREMIÈRE INSCRIPTION. — *Diis Manibus, L. Liberalinio Florentino, gustatori, Sergius Liberalinius Gallicanus patri pientissimo, sub ascia dedicavit.*

Le mot *gustator*, pour désigner une personne, ne se rencontrant ni dans les lexiques, ni dans les recueils d'épigraphie, l'on est autorisé à en inférer qu'aucun auteur, ni aucune inscription connue jusqu'à présent ne l'ont employé dans cette acception. Tacite, racontant l'empoisonnement de Claude,

dit que le soin d'offrir le poison fut confié à un eunuque appelé Halotus, dont la fonction était d'apporter les mets & de les goûter « ..... *explorare gustu* ».

Si dans la maison de l'empereur l'office de dégustateur était rempli par un esclave, à plus forte raison devait-il en être de même chez les particuliers. Cependant notre *gustator* de Valence est un homme à trois noms, c'est-à-dire de condition libre. Peut-être faut-il voir en lui un affranchi, sur l'épithète duquel on a tenu à rappeler les attributions de confiance dont il était investi avant son affranchissement ?

DEUXIÈME INSCRIPTION. — Je crois devoir lire aux 3<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup> lignes : *Quintus Pontenii Bassiani*, au lieu de *Oponentii Bassiani* <sup>1</sup>.

Veillez recevoir, Monsieur & ami, mes salutations très-respectueuses & très-affectionnées.

ALLMER.

(1) M. Allmer a raison sur un point : la lettre Q précède effectivement *Ponteni Bassiani*. A.L.

## RECHERCHES

SUR

## LES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

DE LA VILLE DE VALENCE.

SUITE. — Voir *Bulletin*, N.<sup>os</sup> 6, 7, 8, 9.

---

## HÔPITAUX DE VALENCE.

Il existe aux archives de la préfecture un volumineux inventaire des *Archives de Messieurs du vénérable Chapitre de Saint Apollinaire de Valence*, qui ne remonte pas au-delà du xvii<sup>e</sup> siècle. L'en-tête du volume étant perdu, on ne peut lui donner une date précise; mais on peut l'établir sur l'orthographe & le caractère de l'écriture déjà fort lisible & très-net. Ce n'est qu'une table alphabétique des titres & divers documents qui étaient contenus dans ces archives. C'est donc une nomenclature sèche, aussi concise que possible. On y trouve cependant, de loin en loin, quelques renseignements importants & curieux. Ce sont les indications des comptes & pensions, des censés & dixmes du chapitre, divisés en liasses nombreuses; la note des arrêts rendus contre des particuliers ou les communautés, car il y avait souvent contestations, même entre l'évêque, le chapitre & les communautés religieuses; & puis ce qu'il appelle des *Comptereaux*, comptes de minime importance. Les indications qu'on y rencontre sont très-brèves & insuffisantes pour notre objet. Cependant il est constaté qu'il y avait, ou qu'il y avait eu, plusieurs hôpitaux



dans notre ville, dont voici la nomenclature en l'ordre alphabétique :

1	L'Hospita	St-André.	10	L'Hospita	St-Jean.
2	—	St-Antoine.	11	—	St-Jean-de-
3	—	du Bourg.			Hierufalem
4	—	St-Esprit.	12	—	Ste-Marthe
5	—	St-Estienne.	13	—	Neuf.
6	—	de la Fuste-	14	—	Notre-Da-
		rie.			me.
7	—	St-Georges.	15	—	des Orphe-
8	—	St-Grégoire			lins.
9	—	St-Jacques.	16	—	St-Vincent.

Nous avons déjà cité un hôpital Saint-Félix.

Plus tard, il y eut celui de la Magdeleine, celui des Infects, l'hospice des Orphelins, sans parler des Maladières ou Maladreries, dépendant des Ordres hospitaliers de St-Antoine, de St-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel, véritables lazarets qui se trouvaient hors des murs, selon l'usage & les prescriptions de la police du temps.

Le Cartulaire du Bourg relate aussi l'existence d'un hôpital du Pont, ce qui nous donne l'indication de 21 hôpitaux qui, à différentes époques, & sans doute avec un but différent dans leur institution, auraient été créés à Valence. Reprenons cette nomenclature, & tâchons, en y mettant un peu d'ordre, d'en suivre la trace perdue depuis bientôt deux siècles. Nous nous établirons sur les actes dont nos archives contiennent l'indication, & nous suivrons l'ordre chronologique des dates que ces actes nous fournissent.

#### *Hôpital du Pont.*

Dans une charte du 12 juin 1214, « de aquirimento portus Rodani, » il est dit : « Et sciendum quod prefatus » Aldebertus promisit ecclesie quod jus suum quod habet in

» portu nullo modo concederet *Hospitali pontis....* » Suit une note de M. l'abbé Chevalier, ainsi conçue : « Romans, » Grenoble, Lyon, etc., avaient des *hospitaux établis sur* » *la pile principale de leurs ponts*; celui de Valence, » *construit dans ces conditions*, n'est mentionné dans aucune charte antérieure à celle-ci. On peut conjecturer » qu'il ne dépendait pas de St-Pierre du Bourg, & que le » pont n'était point alors complètement terminé<sup>1</sup>. »

Je n'ai que cette seule indication sur cet *hôpital du pont de Valence*. Une construction pareille était, nous le savons, dans les mœurs & les habitudes de ce temps-là. Était-ce pour préserver l'hôpital de toute atteinte qu'on l'isolait ainsi, à distance des habitations, dont le mouvement & le bruit eussent été un trouble pour le repos des malades, & sur un courant qui pouvait incessamment en renouveler & purifier l'atmosphère? Je l'ignore; mais il est certain que dans beaucoup de villes, ce fut un lieu d'élection. « L'hôpital du pont » du Rhône (à Vienne) & ses revenus furent l'effet de sa » charité, » dit Chorier, en parlant de l'archevêque Jean de Bournin (an 1251). (Histoire générale de Dauphiné, t. II, livr. V, sect. III, p. 146.) Et sans aller en chercher la preuve plus loin, à Romans, « sur le pilier du côté de la ville, on » avait édifié, *comme on le faisait généralement à cette époque*, une jolie chapelle gothique, &, en face, un petit » *hôpital* destiné à recevoir des femmes en couches.

» Les édifices n'ont été démolis, est-il dit dans une note, » qu'en 1855, lors des travaux pour l'élargissement du pont; » mais, depuis longtemps, ils avaient, l'un & l'autre, » changé de destination. » Ils avaient eu à subir de cruelles atteintes. « Amédée de Rouffillon, évêque de Valence, vint, » en 1281, faire le siège de Romans..... Il fit miner & sauter » dans l'Ifère la tour que le chapitre de Saint-Barnard

---

(1) *Cartularium Sancti Petri de Burgo*, page 47.

» avait fait élever au milieu du pont...., avec une partie du  
 » pont & de l'hôpital, que Jean de Bernin avait fait cons-  
 » truire. » Était-ce le même qui vers la même époque avait  
 fait construire l'hôpital du pont du Rhône à Vienne? Chorier  
 lui donne le nom de Jean de *Bournin*. « Il y avait alors  
 » dans cet hôpital 23 femmes en couches, *quæ jacebant*  
 » (jacinières) *in puerperio seu partu*..... Après avoir été  
 » dépouillée, en 1562, par les huguenots, la chapelle servit  
 » de magasin à poudre pendant les guerres de religion.  
 » Devenue propriété nationale en 1790, elle fut acquise par  
 » la ville, qui la convertit en corps de garde, & y plaça en-  
 » suite un bureau d'octroi..... L'hôpital, incendié en 1281,  
 » rétabli en 1282, cessa de recevoir des malades vers le  
 » milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il devint une habitation particu-  
 » lière & fut vendu en 1791 par ordre du district<sup>1</sup>. »

Tous, nous avons pu voir les restes de cet édifice de Ro-  
 mans; mais toute trace de celui de Valence a disparu depuis  
 longtemps avec le pont qui le portait. Ce pont ne pouvait  
 être que celui dont la *Tour de Constance* nous a conservé un  
 écueil, en face de la rue *Pont-péry*.

Nous ne mentionnons un *hôpital du Pont* que pour mé-  
 moire, espérant qu'un jour ce point obscur de notre histoire  
 locale s'éclaircira.

#### - *L'hôpital Saint-Félix.*

L'hôpital Saint-Félix, dont nous avons constaté l'existence  
 en 1433, pourrait être réputé un des plus anciens de notre  
 ville, si cette assertion de M. Jules Ollivier était prouvée,  
 que « l'église de Saint-Félix était autrefois la cathédrale de  
 » Valence<sup>2</sup>. L'ancienne cathédrale était autrefois l'église

(1) M. Ulysse CHEVALIER, *Notice historique sur le pont de Romans*. (Bulletin, Société d'archéologie, 2<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> livraison, p. 313.) — *Essais historiques sur les hôpitaux de Romans*, p. 80.

(2) OLLIVIER Jules, *Essais historiques sur Valence*, p. 154.

» de Saint-Félix, dit-il encore; mais la nouvelle, dédiée à  
 » saint Apollinaire, & dont le vase était beaucoup plus vaste,  
 » lui a ravi ce titre<sup>1</sup>. » Si c'était là la cathédrale, un hôpital  
 avait dû y être annexé, suivant les prescriptions du concile  
 d'Aix-la-Chapelle (en 816), qui voulait que les pauvres  
 eussent leur Hôtel-Dieu à côté du monument élevé à la  
 gloire de Dieu, & que l'un & l'autre fussent desservis par  
 les dignitaires de l'Église. Telle ferait probablement, à une  
 date plus ou moins reculée, l'origine & la fondation de  
 notre hôpital de Saint-Félix.

« En 1720, on voyait encore, en dehors de la ville, les  
 » vestiges d'une vieille église dédiée à saint Félix<sup>2</sup>. »

« Félix, Fortunat & Achillée, en arrivant à Valence, se  
 » logèrent à l'orient de la ville, dans une petite cabane  
 » qui leur servit de demeure jusqu'au jour où ils furent  
 » immolés pour Jésus-Christ<sup>3</sup>. » Cet emplacement est par-  
 faitement désigné par Belleforest<sup>4</sup>, &, suivant un plan très-  
 exact de 1727<sup>5</sup>, il était au nord de la route actuelle de Ro-  
 mans, au lieu occupé plus tard par le cimetière Sainte-  
 Catherine.

« Suivant une tradition confirmée par les documents les  
 » plus authentiques (ces documents, parmi lesquels il en est  
 » quelques-uns qui remontent au XI<sup>e</sup> siècle, se trouvent aux  
 » archives de la préfecture de la Drôme), le premier temple  
 » élevé à la gloire de la religion chrétienne à Valence fut  
 » un oratoire que les fidèles construisirent hors des murs de  
 » la ville, & fut le lieu même où saint Félix & ses deux  
 » compagnons avaient été martyrisés<sup>6</sup>. »

(1) OLLIVIER Jules, *Essais historiques sur Valence*, p. 164.

(2) OLLIVIER Jules, *Essais historiques sur Valence*, p. 153.

(3) BOLLANDISTES, *Recueil des actes des saints*, au 23 avril, cité par M. l'abbé NADAL, *Histoire hagiologique du diocèse de Valence*, p. 5.

(4) Voir ce *Vray portrait de la cité de Valence*.

(5) Ce plan a été trouvé par notre zélé archiviste, M. Lacroix.

(6) M. l'abbé NADAL, *Hist. hagiol.*, p. 14.

Un hôpital sur ce point était bien dans les mœurs du temps. Les voyageurs avaient besoin de trouver un asile hors des murs des villes, qu'une enceinte de remparts tenait souvent fermées. Ces voyageurs, à cette époque, c'étaient souvent des pèlerins en route pour un but pieux. Il était dans l'esprit de l'Église de les héberger.

« A Paris, lisons-nous dans le *Dictionnaire d'économie charitable*<sup>1</sup>, en dehors de chaque porte, se trouvait un hôpital & une hôtellerie pour les pèlerins & les voyageurs.... »

« Les hôpitaux, pour recevoir les pèlerins & les pauvres passants, dit M. Martin Doisy, étaient indispensables à des époques où la difficulté de se loger, en voyageant, avait donné naissance au *droit de gîte*, désigné dans la loi des deux premières races sous le nom de *pastio, mansio, jus mansionaticum, jus cœnaticum*..... Le droit de gîte ne se bornait pas à obtenir un logement; celui qui le payait, devait, en outre, la subsistance.... Le roi avait essentiellement le droit de gîte, dans tout le royaume & lieux de sa domination.... Ceux qui suivaient le roi dans les voyages, ou qui voyageaient par ses ordres & en son nom, participaient à sa prérogative.... Le droit de logement des troupes en est sorti d'une part, &, d'autre part, les hôpitaux des pèlerins. » (col. 783.)

Cette coutume était également admise dans notre pays. Dans l'histoire de Humbert II, il est question de la fondation d'hospices spéciaux pour les voyageurs, en 1340, dans le Dauphiné<sup>2</sup>.

Touchant exemple de la charité chrétienne qui va ainsi au devant d'étrangers & d'inconnus pour leur offrir l'hospitalité. Nous n'avons que ces conjectures sur l'origine de notre hôpital Saint-Félix. Les documents le concernant ne remontent

(1) Par M. Martin Doisy, *V° Hospitalité*, col. 887.

(2) Par M. Martin Doisy, *V° Hospitalité*, col. 850.

pas au-delà du XV<sup>e</sup> siècle, du moins nous n'en avons pas trouvé de plus anciens. Dans l'inventaire du chapitre Saint-Apollinaire est cette indication :

« Plus a esté mis dans la huitième liasse V un autre par-  
» chemin en date des ides de janvier, sans autre date, envi-  
» ron 1413, de l'année 10<sup>e</sup> du pontificat du Pape Jean <sup>1</sup>,  
» qui est une bulle ou commission adressée au S<sup>r</sup> Prieur de  
» Saint-Félix *proche les murs de Valence*, en faveur des  
» quatre recteurs de l'église Saint-Jean... <sup>2</sup>. » (*Coté lettre*  
*P. Sacco de R. N.° 1021.*) En 1433, l'hôpital Saint-Félix  
y est formellement désigné, Valence, 289. (Voir plus haut,  
page 396.)

« Valence ayant été sacagée plusieurs fois, l'abbaye de  
» Saint-Félix fut ruinée de fond en comble. Contraints de  
» chercher un refuge dans la ville, les religieux y fondèrent  
» un nouveau monastère, non loin du premier, & dans la  
» rue qui porte, encore de nos jours, le nom de Saint-Félix <sup>3</sup>. »  
Les invasions de notre territoire par les Sarrafins au VIII<sup>e</sup>  
siècle, celles des Normands au IX<sup>e</sup> on dû nécessiter ce trans-  
port de l'établissement religieux & hospitalier de Saint-Félix,  
pour le mettre à l'abri de nos remparts. Les historiens ne  
nous le disent que d'une manière assez vague. Il nous faut  
franchir encore quelques siècles : ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> que je  
trouve cette indication fournie encore par les *Archives du*  
*chapitre de Saint-Apollinaire* : « Copie signée de l'extrait  
» fait en 1513, 9<sup>me</sup> septembre de la création de l'*infirmierie*  
» du Prieuré de Saint-Félix & collaon (collation) d'icelle par  
» le S<sup>r</sup> Prieur où y avait 12 religieux de Saint-Augustin  
» duem<sup>t</sup> dotés <sup>4</sup>. »

(1) Ce devait être Jean XXIII.

(2) Inventaire du chap. St-Apoll.

(3) M. l'abbé NADAL, *Hist. hagiol.*, p. 14.

(4) Archives de la préfecture, *Chapit. Saint-Apollin.*, f. 1, 373.

Cette infirmerie n'était probablement autre que l'hôpital. L'acte suivant nous le fait supposer : « Par cote 4 du 13<sup>e</sup> » february 1573, Estienne Coutays recognoit à la baylie de » la sacristie une māon (maison) en la grande rue de Saint- » Félix où il y a four & cour confront du L. māon de l'hospital- » tal, etc... de B. la rue de Saint-Félix, sous la cense de 10 » deniers. »

Cet acte & le suivant nous déterminent très-nettement l'emplacement de l'hôpital Saint-Félix à cette époque :

« Plus une autre māon en la rue de Vacheyras confront » du L. lad. rue, — du C. la māon & cour sus confrontées, » de B. lad. māon de l'hospital, — du V. la māon sous con- » frontée, sous la cense de 6 den. vien. (six deniers viennois). » Acte reçu Reboul — coté N.<sup>o</sup> 1, c. LIX. Valence 2063<sup>1</sup>. »

Nous reconnaissons là parfaitement les confins du prieuré de Saint-Félix, actuellement occupé par le bureau de bienfaisance. Cette rue de *Vacheyras* c'est l'ancienne rue de la Vacherie, dont on a fait la rue Jeu-de-Paume. — L'hôpital de Saint-Félix était donc dans ce bâtiment, où, plus tard, avec le même esprit charitable, devait s'établir une autre assistance des pauvres.

Nous la reprendrons à ce nouveau point de vue, quand nous parlerons du Bureau de bienfaisance.

### *L'hôpital Saint-André.*

Un des plus anciens de nos hôpitaux, ou du moins celui qui à une date plus reculée avait une existence bien constatée, c'est l'hôpital Saint-André.

J'ai des actes de 1270 & 1285 qui concernent cet *hospital Saint-André de Valence*. Par d'autres actes nous trouverons sa position, l'emplacement qu'il occupait dans notre ville.

---

(1) *Ibid.*, fol. 2118.

Aux archives du chapitre Saint-Apollinaire, fol. 1270, est inventorié un « parchemin en date du 25<sup>m</sup> septembre » 1321, par lequel François Bafterij vend.... trois maisons » qui se touchent en la rue derrière l'hospital Saint-André, » qui va à la maon d'Amalric Ortolan du côté du L., du C. » la rue appelée de Saint-Apollinaire, — de B. proche de » lad. rue qui va à la maon dud. Amalric.... »

Dans ce même inventaire, en 1554, il est fait mention de » une pension de quatre florins sur la maison d'Honoré » d'Estienne, faisant le coing (*sic*), située en la rue de la » *Farnerie* devant l'hospital Saint-André<sup>1</sup>. »

Item (fol. 52) « quatre florins sur une maison en la *Farnerie*, au devant de l'hôpital Saint-André. »

D'autres indications non moins précises nous sont fournies par un cadastre en date de 1550, qui se trouve aux archives de la mairie. On y lit : — « La vingt & deux.<sup>m</sup> yfle com- » mence à la rue des bancs.... à liffue de la rue de la *Far-* » *nerie* au deuant de l'hospital Saint-André.... » (fol. 148. v<sup>o</sup>.)

« La trente deuxième yfle commence à la place des hou- » mes fins au deuant le puy de Tourdeom & au deuant » l'hostel-Dieu & de Saynct Amdré.... (fol. 166).

» La trente troisième yfle commence à l'hostel-Dieu de » Saynct Amdré, faisant carré à la fin de rue de la *Farnerie* » & antrée de la rue des Ardancz sife rue des petites ho- » ches....

» L'hostel - Dieu de Saint - Amdré a au deuant de rue » huit toises & demye de longueur & douze toises de » profondeur... » (fol. 166. v<sup>o</sup>.)

Toutes ces indications sont faciles à retrouver. La rue de la *Farnerie* a conservé cet ancien nom ; la rue *Saint-Apolli-*

---

(1) Archiv. du chap. Saint-Apoll., *Inventaire*, f. 73.



nnaire était celle qui a reçu, en raison de son défaut d'alignement, le nom de rue des Quatorze-Cantons. La maison d'Amalric Ortolan avait fait admettre ce nom de rue de *Malric* à la rue actuellement connue sous le nom de rue de la Citadelle; la rue des *Bancs* c'est ce prolongement de la Grand'Rue où se trouvent l'entrée du musée & l'église des Cordeliers; la place des *Hommes* est l'esplanade de la Citadelle, & ce *puy de Tourdeom au deuant de l'hofel-Dieu* était un puits précisément en face de la porte de la bibliothèque, qui a disparu depuis l'établissement des fontaines publiques.

Il paraît qu'à cette époque cet hôpital de Saint-André avait le nom d'Hôtel-Dieu, ou peut-être c'était-il le nom générique donné à tous les hôpitaux. Nous trouverons, plus tard, ce même nom appliqué à l'hôpital Saint-Jean, &, tandis que cet hôpital, autrefois le plus considérable, a disparu, le nom d'Hôtel-Dieu est resté à la maison qu'il occupait, quoique la destination en ait été complètement changée.

L'hôpital Saint-André était établi dans le bâtiment qui a été connu plus tard sous le nom d'*Hôtel de Mars*, à l'extrémité nord de la rue Farnerie, tout près du bâtiment de notre bibliothèque publique où la Société d'archéologie tient ses séances.

Dans un « *Tableau progressif des biens des pauvres de Valence*, avant & depuis l'établissement de l'hôpital Saint-Jean, dit Hôtel-Dieu, jusqu'à la réformation de 1696, que l'administration en fut séparée de celle de la ville<sup>1</sup>, il est dit : que ces biens consistent : 1° en la propriété du bâtiment de l'*hôpital Saint-André*, connu sous le nom d'*Hôtel de Mars*, etc., etc. »

Voilà l'indication la plus formelle.

Nous en suivrons la trace.

(1) Pièce imprimée à Valence, chez J. J. Viret, par délibération du Bureau du 23 janvier 1782. — Aux archives de l'Hôpital, B. 102.

On trouve dans les délibérations du conseil municipal celle du 13 may 1505, « où il fut conclu qu'on appensionnerait à » un ou plusieurs particuliers la *maison Saint-André*, » aux conditions les plus avantageuses pour la ville<sup>1</sup>. »

Il est évident qu'à cette époque cet hôpital changea de destination.

Pour quel motif? Était-ce parce que les autres suffisaient au service, ou parce que la *maison* était insuffisante, en mauvais état? La délibération ne le dit pas. Mais on allait livrer la *maison à un ou plusieurs particuliers*.

Une autre délibération du 28 may 1505, quelques jours après, nous apprend que « il fut conclu qu'on notifierait à » MM. du chapitre l'intention où était la ville d'appensionner la maison de l'hôpital Saint-André de Tordéon<sup>2</sup>. »

Le marché dut se conclure, car, soixante ans après, nous trouvons une autre délibération du 22 may 1567, « où il fut » conclu qu'on donnerait de pension de l'hôpital Saint-André, » où l'on avait précédemment conclu de tenir les boucheries, » 35 florins rachetables pour la somme de 700 f. à l'hôpital<sup>3</sup>. » Ce quartier était, en effet, affecté aux boucheries. La rue des *Bancs* qui y conduisait, était la rue des bouchers; &, dans une délibération du 30 juin 1574, « il fut conclu que » les boucheries se tiendraient au même lieu & qu'on achèterait du S<sup>r</sup> Consul Chaponay le tènement du vieux Cire, » derrière le Couvent de Saint-François, sous la pension de » 15 l. tournoises<sup>4</sup>. »

Cet emplacement du Cire devint *les grandes boutiques*; &, par un revirement assez singulier, ces grandes boutiques

(1) Aux archives de la mairie, *Délib.*, fol. 144.

(2) *Ibid.*, f. 146.

(3) *Ibid.*, f. 7.

(4) *Ibid.*, fol. 449.

font devenues l'hôpital général, comme l'hôpital Saint-André était devenu une grande boutique.

Voilà donc la destination de cet établissement pendant le XVI<sup>e</sup> siècle. Il avait cessé d'être appliqué aux besoins des malades pour entrer dans le service municipal.

Cet état de choses s'est continué, puisque 200 ans après la ville renouvelle ce bail avec l'administration des hospices.

« Du 13 juin 1767, — Bail à loyer de l'Hôtel de Mars, »  
 » près l'esplanade passé pour neuf ans à la ville de Valence, »  
 » par MM. les Recteurs & Administrateurs des pauvres & »  
 » hôpitaux, pour le prix de 55 l. par année. »

« En papier — coté d'armoire III, N.°3. Lettre CCC'. »

Mais la destination va changer. Ce ne seront plus les boucheries qui seront établies dans ce local.

Une « délibération du 26 juillet 1767<sup>2</sup> approuve toutes les »  
 » dépenses faites pour les réparations de l'Hôtel de Mars que »  
 » la ville avait pris à loyer de l'hôpital, pour servir à la »  
 » troupe à l'exercice & l'équitation en hyver & en temps »  
 » de pluie. »

Voilà donc cet hôpital devenu caserne. Est-ce à ce moment qu'on lui donna le nom d'Hôtel de Mars? La délibération que nous venons de citer donnerait à croire qu'il lui était imposé avant cette époque. Là ne se borneront pas ses transformations.

Par délibération du 13 décembre 1781, « le bureau des »  
 » pauvres a chargé MM. Chabert & Berger de passer la »  
 » vente de la maison appartenant aux hôpitaux située en »  
 » cette ville appelée l'Hôtel de Mars, aux prix, clauses & »  
 » conditions qu'ils jugeront à propos.... »

Du 23 janvier 1782, « cette vente a été passée à la com- »  
 » munauté (*commune*) de Valence, suivant la demande qu'en

(1) Aux arch. de la mairie, f. 203.

(2) *Ibid.*, f. 4.

» avaient faite MM. les Maire & Échevins, au prix de  
 » 2400 livres laissées à constitution de rente au denier vingt,  
 » sans retenue. — Acte reçu, Grefier notaire, le 31 décem-  
 » bre 1781<sup>1</sup>. »

En faisant cette acquisition, la ville avait ses vues, bientôt manifestées, car, en date du 24 mars 1782, est une délibération du conseil municipal par laquelle « les Maire & » Échevins.... sont unanimement priés de prendre les mo- » yens qu'ils trouveront convenables pour mettre l'Hôtel de » Mars en état de servir aux spectacles qui, jusqu'ici, ont » occupé une des salles de l'Hôtel-de-Ville; d'y faire cons- » truire un théâtre, loges, amphithéâtre & autres détails » nécessaires à des comédiens...<sup>2</sup>. »

Cette installation dut durer jusqu'au jour où, par un arrêté » du 3 fructidor an II, le citoyen Meaule, représentant du » peuple, revêtu de pouvoirs illimités, donna à la commune » de Valence la chapelle ci-devant Notre-Dame, pour en » faire une salle d'école des mœurs (salle de spectacles)<sup>3</sup>. »

Mais, dans la séance du 18 juillet 1818, il est donné communication d'une lettre du ministre au préfet annonçant que « l'église qui servait de salle de spectacles à la ville de Valence, » ayant été rendue au culte, il faut aviser aux moyens d'éta- » blir une nouvelle salle de spectacles...<sup>4</sup>. »

A ce moment, on revint à l'Hôtel de Mars, &, pour se conformer à l'idée du citoyen Meaule, on inscrivit sur le banneton cette inscription que les mauvais plaisants traduisaient à leur façon : *Castigat ridendo mores*.

Cette salle, trop insuffisante pour notre ville, ne pouvait être qu'un provisoire à abandonner au plus tôt. C'est ce qu'ont

(1) Registre des délibérations du bureau des pauvres, aux Archives de l'hôpital.

(2) Aux archives de la mairie.

(3) Registre des arrêtés du maire, fol. 26 au v<sup>o</sup>.

(4) Registre des délibérations.

compris quelques citoyens qui se sont associés pour édifier la nouvelle salle, plus digne de cette destination, & ce vieux bâtiment de l'Hôtel de Mars, abandonné & démoli, a été remplacé par une habitation particulière.

### *Hôpital Saint-Antoine.*

Dans le même quartier se trouvait l'hôpital Saint-Antoine. Nous avons eu, dans un acte de 1375, l'indication de son existence & de l'emplacement qu'il occupait. Il y est dit que la maison *contiguë*, objet de cet acte, était sise à la *vieille farnerie*. Je trouve au fol. 1261 des archives du chapitre Saint-Apollinaire la note que « Saint-Antoine était près » de l'église Saint-Jean de Valence, près de la *frenarie* (sic) » *vieille de Valence.* »

L'ordre de Saint-Antoine était essentiellement hospitalier. Chorier nous a dit qu'il ne s'occupait que « du service des » malades & de la direction des hôpitaux..., il n'avait point » d'église à laquelle ne fût joint un hôpital<sup>1</sup>. »

Bien des raisons nous donnent à croire qu'il avait fait ces deux fondations dans notre ville.

En effet, c'est ici qu'il reçut la consécration de son existence. « En 1095, le pape Urbain II, se rendant au concile de » Clermont, pour prêcher la croisade, s'arrêta à Valence, » dont il consacra l'église cathédrale..., & il donna l'appro- » bation à deux saints Ordres : l'Ordre des *Chartreux*, dont » la principale maison est la Grande-Chartreuse, dans le dio- » cèse de Grenoble, & l'*Ordre des Clercs réguliers de Saint-* » *Antoine*, institué vers ce temps-là *pour le secours des* » *malades*, dont la principale maison est l'abbaye de Saint- » Antoine en Viennois, dans le diocèse de Vienne<sup>2</sup>. »

(1) CHORIER, *Hist. génér. de Dauphiné*, t. II, liv. VI<sup>e</sup>, sect. XV, p. 195.

(2) M<sup>gr</sup>. DE CATELLAN, *Antiq. de l'église de Valence*, p. 226 & 229.

La *principale maison* : cela donne à entendre qu'il y en avait d'autres moins importantes, cette assertion est positivement établie : « l'Ordre de Saint-Antoine fonde des maisons » qui relèvent de la maison originaire » (Dict. d'écon. charitable, — M. Martin Doisy, col. 1464), & l'on peut croire qu'à Valence, ville épiscopale, une des plus considérables de la province dauphinoise, l'Ordre de Saint-Antoine avait fondé une succursale, ne fût-ce qu'en souvenir de son institution canonique, & pour exercer ses œuvres de charitable assistance dont les occasions, même après la disparition du feu Saint-Antoine, ne manquaient pas; ce qui le prouve d'ailleurs, ce sont les comptes du chapitre qui avait une pension de 10 florins, 5 gros, sur leur maison (folio 67 & autres).

On peut d'autant plus le supposer que les évêques de Valence se montraient, on ne saurait mieux, disposés à favoriser ses œuvres. En voici une preuve tirée des archives du chapitre Saint-Apollinaire :

« Plus a esté mis dans lad. 25<sup>e</sup> liasse V un parchemin de » l'an 1540, & du 18<sup>e</sup> janvier, par lequel Mre Jacques de » Tournon évêque & comte de Valen̄ & Dyois & prince de » Soyon, recommande à tous les bénéficiers qui sont de la » part du Royaume, sous peine d'excommunication, de » recevoir & traiter charitablement les frères religieux & » autres de l'hospital Saint-Anthoine de Vienne lorsqu'ils » iront demander l'aumosne, vœux, légats, confrairies, » promesses, & autres obuentions & obligations quelconques » *en faueur des pauvres defd. hospital & église*, & d'exhor- » ter les peuples par les privilèges, indulgences, nécessairez » & miracles que Nostre Seigneur fait à la dévotion de Saint- » Anthoine en messes, évangiles, etc. Promettant auxd. reli- » gieux de lever les excommunications & interdictions des » usuriers & autres au son de la cloche, etc.

» Scellées du scel dud. S<sup>r</sup> Euesque & cotées N.° 14411.  
 » Valence, 1026<sup>1</sup>. »

Ces privilèges accordés par l'évêque de Valence témoignent d'un intérêt tout particulier *en faveur des pauvres de l'hôpital & de l'église* qu'ils desservaient. Il est probable, quoiqu'il y ait un peu d'ambiguïté dans le texte, que ces faveurs s'appliquaient à l'hôpital de Valence.

De vieux monuments, de vieux titres & de vieux souvenirs ont trait à cet établissement dans notre ville.

Dans un vieux cadastre de la mairie, en date de 1550, on trouve cette indication :

« La dix-neufuiefme ysle commence à la mayson par  
 » anticquité noumée de Saint-Anthoe en la rue de ler-  
 » berie..... & par ladicte rue à la mayson & hostel de la  
 » présente cité, faifant carré au deuant le puy de la Mari-  
 » nette... »

Voilà la position de la maison Saint-Antoine bien indiquée. La rue de l'Herberie était l'extrémité de la rue Saint-Félix, vers le marché Saint-Jean; le puits de la Marinette était ce puits banal qui a été recouvert, dans le recoin au carrefour des rues Saint-Félix, Saint-Jean & Juiverie.

Il y avait, en effet, sur ce point une vieille maison qui avait conservé ce nom de Saint-Antoine. Je me rappelle l'avoir vue avec ses petites croisées en ogive, ses escaliers en colimaçon dans des tourelles. Elle avait à cette époque une apparence de ruine & était occupée par une garnison d'infanterie, qu'on appelait *la garde départementale*. Elle a été démolie, & sur l'emplacement on a bâti la belle maison qui fait l'angle sud-est de la place aux Herbes & de la rue Saint-Félix.

Était-ce là l'hôpital ?

Dans l'*inventaire des archives du chapitre de Saint-Apollinaire*, une maison est ainsi confrontée : « du couchant

---

(1) Archiv. du chap. Saint-Apoll., fol. 1621.

» la rue du petit Mazel; du levant le jardin de l'hospital  
» Saint-Anthoine<sup>1</sup>. » (Cet acte est du 4 juin 1426.)

Le petit Mazel (*macellum*, marché, lieu où se vendent les denrées) était cette petite rue qui va disparaître, longeant à l'est la place du marché, actuellement connue sous le nom de rue du Petit-Saint-Jean. L'hôpital Saint-Antoine & son jardin devaient occuper une grande partie de ces emplacements; & ce qui est une preuve à l'appui de cette supposition, c'est le nom de *rue de l'Hôpital*, sous lequel on désignait, dans le vieux Valence, une rue qui limite cette île de maison à l'est. « La rue de l'hôpital, » est-il dit dans le *répertoire* des archives du chapitre<sup>2</sup>, « commence depuis Saint-Jean & » finit au puy (puits) de la Marinette, qui est auprès de la » maison de ville. »

C'est la rue qu'on a baptisée du nom de rue Saint-Jean.

Remarquons, toutefois, que d'après le cadastre, à cette date de 1550, l'hôpital Saint-Antoine n'existait plus, puisque c'est sous le nom de *maison* Saint-Antoine, *ainsi nommée*, dit-il, *par antiquité*, que ce bâtiment est cadastré. — C'était, à cette date, la *maison de ville* (voir Belleforest, dont le plan est de 1575), la *maison consulaire*, *maison de la confrérie Saint-Jean* (Jules Ollivier, *Essais*, p. 76).

Voici d'ailleurs un document officiel; il est tiré d'une lettre du maire de Valence au ministre de la guerre, en date du 25 vendémiaire an IX<sup>3</sup> :

« Quant à la maison Saint-Antoine...., il résulte de la tra-  
» dition orale & très-nourrie que les évêques de Valence  
» habitaient ce bâtiment il y a plus de mille ans; qu'ayant  
» ensuite fait bâtir un superbe évêché près l'église Saint-

(1) Fol. 1413, aux arch. de la préfecture.

(2) Fol. 67, *ibid.*

(3) *Registre des arrêtés du maire* (fol. 8), aux archives de la mairie.



» Apollinaire, aujourd'hui cathédrale, ils cédèrent leur première habitation aux consuls de Valence qui en firent leur hôtel-de-ville au XII<sup>e</sup> siècle. Il en confte par nos archives. » Trop resserrée ensuite, la commune fit bâtir, il y a 200 ans, un second corps de bâtiment attenant au premier, composé de trois pièces au rez-de-chauffée & trois pièces au premier. » C'est dans ce dernier local qu'elle transporta ses séances. »

La ville, qui n'avait eu que la cession gracieuse de ce bâtiment, voulut s'en assurer la propriété. Parmi les délibérations de la municipalité de Valence est celle du 21 mai 1770 « autorisant les commissaires qui avaient été nommés, à faire un traité avec MM. du chapitre Saint-Apollinaire, d'après lequel les lods dûs au chapitre pour l'acquisition faite par la ville de la maison Saint-Antoine & de l'emplacement des grandes caernes, sont réglés à 400 f. (Armoire 6. lettre T., N.° 1<sup>r</sup>.)

» Lors de l'arrivée de l'Artillerie à Valence<sup>2</sup>, les caernes n'étant pas assez vastes, la ville de Valence se décida, quoiqu'avec peine, à y loger une compagnie de canonniers. » Depuis la Révolution, le 1<sup>er</sup> & le 2<sup>e</sup> étages de la maison Saint-Antoine ont constamment été garnis de prisonniers de guerre.... Le nombre de ces prisonniers augmenta au point que la commune, ne sachant plus où les placer, se détermina, en mars 1793, à leur céder son hôtel-de-ville, assez vaste, & se transporta dans le noviciat de Saint-Ruf...<sup>3</sup>. » C'était les bâtiments de l'hôtel de la préfecture. La maison Saint-Antoine fut aliénée, ensuite d'une délibération du conseil municipal de Valence, du 7 juillet 1818. Il

(1) Aux archives de la mairie.

(2) Le premier bataillon du régiment de La Fère arriva à Valence le 2 octobre 1783.

(3) Lettre du maire de Valence au ministre de la guerre, du 25 vendémiaire an IX.

y est dit : « que la commune possède en toute propriété, sui-  
» vant la cession qui lui en a été faite par décret du 31 août  
» 1810, la maison dite Saint-Antoine, qui jusqu'à présent  
» a servi de supplément aux casernes, mais qui est mainte-  
» nant dans un tel état de dégradation que la garnison ne  
» peut plus l'occuper pour aucun service, sans courir des  
» dangers, & que les réparations ou reconstructions né-  
» cessaires seraient immenses pour la commune; qu'il est  
» avantageux de vendre cet édifice..... »

Le conseil demande d'être autorisé à cette vente<sup>1</sup>.

Et c'est ainsi qu'ont disparu dans la masse des habitations privées cet hôpital & cette maison commune dont il ne reste pas même le nom, & dont la tradition est à peu près perdue, malgré l'intérêt valentinois qui s'attache à ce souvenir.

*(A continuer.)*

F. DUPRÉ DE LOIRE.

---

(1) Aux archives de la mairie.



## DES RUES DE VALENCE.

(SUITE. — Voir le *Bulletin*, 12<sup>e</sup> liv., p. 81.)

*Rapport lu à la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, dans la séance publique du 2 mai 1868, au nom d'une commission composée de MM. Chauffeur (Auguste), Lacroix, Dupré de Loire, Poinçot et Bonnet, rapporteur.*

Le tableau synoptique suivant (n<sup>o</sup> 2) résume les rapports de nom et d'emplacement des voies anciennes avec les nouvelles. Pour les rues qui suivent approximativement la direction du Rhône, nous plaçons le commencement au nord; nous le plaçons à l'ouest pour les rues plus ou moins perpendiculaires aux précédentes. Pour faciliter et simplifier les recherches, c'est aux rues actuelles, moins nombreuses et moins fractionnées, que nous rapportons les anciennes.

## TABLEAU 2.

État de correspondance de l'emplacement  
des rues et places anciennes et nouvelles de la ville de Valence (Drôme).

NOTA. — Nous appelons récente toute voie non classée ni dénommée dans la nomenclature traditionnelle, mais néanmoins antérieure à la nomenclature de 1815.

RUES ET PLACES ACTUELLES.	RUES ET PLACES ANCIENNES.
<b>A</b>	
Ancien-Tribunal-Civil (place de l').	Grand Mazel (place).
Artois (place d').	Terrain en dehors de la porte Saunière.
<b>B</b>	
Bains, récente.	
Baise-Béguine (côte).	Côte Baise-Béguine.

## RUES ET PLACES ACTUELLES.

**B**

Balais (des).  
 Barbe\* (Sainte-), récente.  
 Bayard.  
 Belle-Image.  
 Boucheries.

Brifaut.

**C**

Cantons (Quatorze-).

*Cartelet.*  
 Cathédrale, récente.  
 Centre (du), *alias* Écorcherie\*.  
*Chapeliers* (côte des).  
*Chantelouve.*  
 Chauffour.  
 Citadelle (rue).  
 Citadelle (place).  
*Clercs* (place *aux* ou *des*).  
 Collège, récente.  
 Colombier (rue).  
 Colombier (place).

Coq (du), récente.  
*Courbe-Silvante* (côte).  
 Croissant (du).

**D**

Dauphine.  
*Didier* (Saint-).

**E**

Écorcherie\*.  
*Estève* (côte Saint-) et quelquefois  
 côte des Frères.  
*Estève* (place Saint-).

**F**

*Farnerie.*  
 Faverie, récente.  
 Félix (Saint-).

**G**

Gendarmerie, récente.  
 Grand'Rue.

## RUES ET PLACES ANCIENNES.

Rue Pallerie ou Pelleterie.

2<sup>e</sup> Cartalet.  
 Vieux-Cartalet.  
 Rues des Planches, des Boutiques,  
 Pissantour, du Claux ou Clos.  
 Rue de la Chaîne ou des Échats.

Saint-Apollinaire (entre la rue Cita-  
 delle et la place de la Visitation),  
 plus tard, rue Treize-Cantons.  
 1<sup>er</sup> Cartalet.

Viol de l'Écorcherie\* (partie).  
 Côte des *Chapeliers* ou du Bourg.  
*Chantelouve.*  
 Fourchaud.  
 Rue Malric.  
 Grandes Oches de Tourdéon.  
 Place *aux Clercs.*

Rue Vernoux, fin.  
 Carrefour des rues du Jonchier,  
 Fourchaud, Vernoux et Villeneuve.

Côte *Courbe-Silvante.*  
 Viol de l'Écorcherie\*, ancien.

Rue de la Chaîne ou des Échats.  
 Rue *Saint-Didier.*

Viol de l'Écorcherie\* (partie ajoutée  
 au viol primitif).  
 Côte Saint-Étienne ou *Estève.*

Côte Saint-Étienne ou *Estève.*

*Farnerie.*

Rue Herberie, 1<sup>er</sup> place de l'Her-  
 berie, rue Herberie, 2<sup>e</sup> place de  
 l'Herberie, rue des Fauries, rue  
*Saint-Félix.*

Rues des Bans ou Bancs, Superie,  
 Grand'Rue.

## RUES ET PLACES ACTUELLES.

## H

Hôtel-de-Ville.  
Hôpital (de l').

## I

Impériale (place), voir d'Artois.

## J

Jambes (des).  
Jacques (Saint-), faubourg.

Jamme (Saint-).  
Jardins (des).  
Jardin-du-Roi.  
Jeu-de-Paume.  
Jonchère.  
Juiverie (Saint-).

## L

Lesdiguières.

## M

Manutention (de la).  
Martin (côte Saint-).  
Martin (rue Saint-).

Musée (du), partie de la Grand'Rue  
ainsi dénommée depuis 1852.

## N

Napoléon (place).

Neuve (rue), partie ancienne.  
Notre-Dame-de-Soyons (r. et pl.).

Notre-Dame-de-la-Ronde, partie an-  
cienne.

## O

Orléans (place d'), voir Artois, Im-  
périale.  
Ormeaux (place des Trois-), récente.

## P

Palais (rue du).  
Palais-de-Justice (place du).  
Paradis.  
Pêcherie.

## RUES ET PLACES ANCIENNES.

Rue Juiverie (Saint-).  
— Saint-Jean.

Viol du Treuil.  
Entre les couvents de Saint-Félix,  
au nord, et de la Magdeleine, au  
midi.

Rue Sabaterie.  
— Cornerie.  
Viol-brûlé.  
Rue de la Vacherie.  
— du Jonchier.  
— des Arpins.

3<sup>e</sup> Cartalet.

Rue Laquerie.  
Côte Saint-Martin.  
Rue Notre-Dame (de Soyons), 1<sup>re</sup>  
partie.  
Rues des Bans et Superie.

Terrain de l'ancien couvent de Ste-  
Marie.

Rue des Chazaux.  
— Notre-Dame (de Soyons), 2<sup>e</sup>  
partie.  
Rues des Études ou de la Mole.

Au midi de Saint-Apollinaire, devant  
l'Évêché et les prisons de l'Évêché.

Rue Villeneuve.  
— du Verger.  
— Petit-Paradis.

Partie dirigée de l'ouest à l'est de  
l'ancienne rue Pêcherie, qui se  
coudait à la rencontre du ruisseau  
et finissait au pied de l'ancienne  
côte Saint-Estève.

## RUES ET PLACES ACTUELLES.

## P

Pelleterie .  
 Pendentif (place du), récente.  
 Petite-Neuve (rue), récente.  
 Petits-Remparts (*idem*).  
 Petits-Seaux (*idem*).  
 Pierre (place de la).

Pont (rue ou côte du), récente.  
 Pont-Péri (place).

Porte-Neuve (place), récente.  
 Préfecture (place de la).

Prisons (des).  
 Puits-Salé, récente.

## Q

Quatorze-Cantons, voir Cantons.

## R

Recollets (rue des), récente.  
 Remparts (des).  
 Repentirs (des), récente.  
 République (pl. de la), voir Artois,  
 Impériale, Orléans.  
 Roderie.

Royale (place), voir Napoléon.

## S

Sabaterie .  
 Saunière (rue).

## T

Temple (rue et place du).

## U

Ursule (côte Ste-) ou Baise-Béguine.

## V

Vernaison (rue), récente, en partie  
 détruite par la Rue-Neuve.

Vernoux.  
 Visitation (place de la), récente.

## RUES ET PLACES ANCIENNES.

Viol des Coives.

Place de la Pierre, devant l'église  
 Saint-Martin.

Porte Pont-Péri (entours) et rue  
 Fusterie.

Entre les rues Ferraterie et Sala-  
 terie, devant le portail de l'hôtel  
 de Saint-Rufz.

Rue du Verger.

Derrière le rempart, à l'est de la  
 porte Saunière.

Rue Entre-les-Murs.

Grandes Oches de Saint-Félix ou rue  
 Roderie.

Rues Ferraterie et Salaterie.  
 Grand'Rue.

Rue Coifferie.

Côte Baise-Béguine.

Du voisinage des Recollets (ancien  
 Palais-du-Roi) au couvent de Ver-  
 naison.

Rue Vernoux.

Carrefour du viol Lardel, du 1<sup>er</sup>  
 Cartalet, du Vieux-Cartalet et de  
 la rue Saint-Apollinaire, devant  
 les Minimes.

L'étude qui précède nous a permis de déterminer suffisamment les principes suivis dans la nomenclature de l'ancienne ville. En rapprochant des noms anciens les noms conservés ou introduits par le dernier travail de dénomination des rues actuelles, nous avons vu combien peu les édiles de la Restauration avaient de tendance à s'écarter de ces mêmes principes. Nous nous efforcerons aussi de n'en pas dévier dans notre recherche des meilleures dénominations à imposer aux voies nouvelles. Nous voudrions, de la sorte, étendre le crédit de ces vénérables traditions aux propositions que la Société, en auxiliaire officieux, mais patriotique et dévoué, offrira au Conseil municipal, arbitre légitime et définitif de tous les intérêts de la cité <sup>1</sup>.

Une règle invariable nous paraît devoir être acceptée : conserver toute dénomination commune aux deux nomenclatures, et n'ayant point été transposée. En l'observant, nos prédécesseurs nous ont rendu possible et presque facile la rédaction de notre modeste table analytique : préparons, nous aussi, une besogne commode à nos successeurs. La tâche que nous abordons en deviendra plus courte et plus aisée. Quelques rues anciennes dont les noms ne rappellent aucun souvenir historique important, ou même n'ont aucune signification bien distincte ; les boulevards qui séparent l'ancienne ville des nouveaux quartiers ; les voies qui rayonnent de cette zone vers la campagne ; enfin, les rues latérales, en grand nombre, qui font communiquer ces dernières entre elles, voilà tous les objets de nos propositions de nomenclature. La raison d'utilité nous fera préférer les dénominations topographiques, surtout celles qu'emploient déjà la voirie urbaine, la voirie départementale et l'administration des ponts et chaussées. La plupart des autres noms nous seront fournis par les personnages de l'histoire locale ou générale et par les monuments.

---

(1) Conformément à la décision prise par la Société, le 20 mai 1868 (v. tome III, p. 250), ce travail a été adressé au Conseil municipal, dès le commencement du mois d'août suivant.

Voici d'abord les noms nouveaux que nous proposons pour quelques rues anciennes.

Si, comme on peut le craindre encore, la place Citadelle est remplacée par une simple voie, ce serait le boulevard ou simplement la rue *de l'Artillerie*.

La rue Quatorze-Cantons s'appellerait rue *de Sucy*, du nom du valentinois, ami de Bonaparte, ordonnateur en chef de l'armée d'Égypte, massacré après un naufrage sur les côtes de Sicile.

Rue des Étables : rue *Marie Tessonnier*, en mémoire de la digne et sainte fille qui consacra sa vie au soulagement des pauvres et des malades.

Rue du Collège : rue *Pierre Morel*, fondateur d'un collège à Valence.

Place de l'Ancien-Tribunal civil : place *du Présidial*. Outre le souvenir très-précis que rappelle cette dénomination, elle a l'avantage d'éviter toute possibilité de confusion avec l'emplacement du tribunal actuel.

Rue Championnet, qui fait double emploi avec la place du même nom : rue *Cujas*.

Rue du Croissant : rue *Laurent-Joubert*, le plus illustre des professeurs en médecine de l'université de Valence, plus tard chancelier de celle de Montpellier, écrivain érudit, médecin de rois, etc.

Rue Brifant. Elle deviendrait le prolongement de la rue *Dauphine*, avec laquelle elle formait autrefois une seule voie, la rue de la Chaîne : de la sorte, on conserverait à une voie de quelque développement ce nom de rue *Dauphine*, qui pourra n'être plus attaché qu'à un tronçon insignifiant, après la future reconstruction de l'Hôtel-de-Ville.

Place des Trois-Ormeaux : place de *Milon*, en l'honneur de cet évêque, bienfaiteur insigne de la ville, auquel notre tardive reconnaissance projette d'élever un monument sur cette même place.

Place de l'Université, double emploi avec la rue de même nom : place *François Hotman*, du nom du professeur, vigoureux publiciste, qui, sondant le passé et prévoyant l'avenir



(dans sa *Franco-Gallia*), réclamait le droit électoral de la nation française, et qui défendit Henri IV contre l'hostilité de Rome.

Rue Notre-Dame-de-la-Ronde (ou mieux la Ronde). Cette dénomination récente pouvant donner une fausse idée de l'emplacement de cette très-ancienne église, on propose d'y substituer celle de rue *Louis XI*. Ce maître roi, fondateur de l'université de Valence, se plaisait à se faire appeler Dauphin de Viennois et de Valentinois, et habita souvent le *Palais-du-Roi*, qui s'élevait sur le sol même de cette rue.

Rue du Gallet et des Prisons. La continuité de ces deux voies, depuis la place du Palais-de-Justice jusqu'au boulevard, recevrait le nom de rue *Bérenger*, juste hommage de reconnaissance envers le magistrat éminent, le député dévoué, qui, après tant d'autres services, a si puissamment contribué au déclassement de la ville.

La rue du Palais, double emploi avec le nom de place du Palais-de-Justice, deviendrait la rue *Daumont*, en souvenir du dernier professeur en médecine de notre université, auteur de nombreux articles de sa spécialité dans la grande Encyclopédie.

La rue des Petits-Remparts prendra naturellement le nom de rue *de la Banque*, dont elle longera le bâtiment.

La rue Petite-Neuve, qui fait communiquer par son trajet angulaire la rue Vernoux et la Grand'Rue, en face de la rue du Croissant, nous offre encore un exemple de double emploi. Nous proposons pour cette rue le nom de *Rabelais*, de Rabelais, qui habita Valence, y donna (y imprima peut-être) une édition de ses œuvres chez Laille, et qui fut l'un des pères (et des plus féconds) de la langue que parlèrent plus tard La Fontaine et Molière.

Nous croyons qu'il est désirable et possible de rendre le nom de *Sabaterie* à la rue Saint-Jamme, dont le nom est aujourd'hui incompris à peu près par tout le monde. Cette restitution permettrait de donner le nom de rue *Saint-Rufz* aux deux tronçons qui forment la rue Sabaterie actuelle, et l'on rappellerait ainsi l'origine des bâtiments qui borderaient cette rue à l'ouest, depuis le temple protestant jusqu'au bâtiment neuf de la préfecture.

Plus de vingt années n'ayant pu rendre populaire ni usuel le nom de rue de la Faverie, on peut dire que cette imposition du nom d'un personnage vivant est une expérience manquée. Il nous paraît donc opportun et surtout plus utile de rétablir la dénomination de *rue et place de la Préfecture*.

Il ne restera bientôt plus aucun vestige du Gouvernement où Pie VI mourut prisonnier. Pour rappeler, à l'honneur de notre population, les sentiments de piété et de vénération qu'elle montra envers le pontife qui en était si digne et qui en fut si touché, combien n'est-il pas désirable de consacrer un souvenir populaire à cette illustre captivité! La commission ne peut s'attribuer le mérite de cette initiative; il appartient à notre honorable collègue M. Charles de Rostaing. Mais nous avons été heureux d'accueillir cette inspiration, et nous proposons de donner le nom de *place Pie VI* à l'espace sur lequel demeurerait debout le dernier pan des remparts de la citadelle, ou, à défaut, à l'espace à peu près carré qui s'étend devant la bibliothèque de la ville.

Ici vont commencer nos propositions de nomenclature des voies nouvelles. Pour épargner des redites, lorsque nous aurons assigné un nom à une voie non encore officiellement étiquetée, nous nous servirons de ce même nom pour désigner ultérieurement cette voie.

Boulevards :

De la cour de la caserne Saint-Félix à l'ancienne tour du Cagnard : *boulevard de l'Est*.

De la tour du Cagnard à la porte Neuve, sur l'étendue autrefois abritée par le rempart continu exposé au midi et que nos pères appelaient par excellence du nom de Cagnard : *boulevard du Sud*.

Voies rayonnant du pourtour de la ville vers la campagne :

De la place Citadelle à l'allée occidentale du polygone : *avenue du Polygone*; *avenue*, parce que c'est une voie destinée à être plantée d'arbres.

Du boulevard de l'Est au chemin de Chony : *route de Lyon*. Au moment où cette route atteint la commune du Bourg-lès-Valence, on voit sur les maisons qui appartiennent à cette

commune des numéros fort élevés, qui, en se rencontrant avec ceux de notre commune, sont déjà une cause d'erreurs inévitables. Un système insoutenable de numérotage a fait compter les maisons depuis l'extrémité nord du quartier de la Table-Ronde, sur la partie de la route appartenant au Bourg. Cette commune devrait être priée de réformer l'ordre de ses numéros ; et si, comme il est désirable et rationnel, elle adoptait, à notre exemple, la dénomination de *route de Lyon*, on s'accorderait à continuer l'ordre des numéros en passant de la ville au Bourg.

Du boulevard de l'Est à la maison Dard, bifurcation de la route impériale N.º 92 : *faubourg Saint-Jacques*, dénomination consacrée par l'usage.

De cette bifurcation vers l'est, en passant à gauche de la maison Dard, à droite du polygone : *route de Romans*.

Du même point vers l'est, à droite de la maison Dard : *chemin de Chabeuil*.

Du boulevard de l'Est à la colline de Faventines : *chemin de Crest*.

Du point de rencontre des boulevards de l'Est et du Sud, en traversant le chemin de fer et en marchant vers l'est : *rue Montalivet*, témoignage de la reconnaissance du pays pour le soldat, le maire, le ministre, l'honnête homme.

Du boulevard de l'Est, en descendant à droite de la voie de fer : *chemin à l'ouest de la gare*.

Du boulevard de l'Est, en descendant à gauche de la voie de fer : *chemin à l'est de la gare*.

Du boulevard du Sud à la passerelle du chemin de fer : *rue Second*, pour rappeler le premier élément de vie de ce quartier, la fondation monumentale due à la femme supérieure qui tint si longtemps dans l'éducation laïque des filles une position non encore égalée.

De la passerelle à la bifurcation après le bureau d'octroi : *rue Pont-du-Gât*.

De la bifurcation au pont du ruisseau et au-delà : *chemin des Baumes*.

De la bifurcation à la rencontre du chemin de Crest : *rue Faventines*.

De la rencontre du boulevard de l'Est et de la place Impériale au pont du ruisseau de la Cascade : *faubourg Saunière*, dénomination consacrée par l'usage.

De ce pont vers le sud : *route de Marseille*.

De l'angle nord du mur de soutènement de la place Championnet vers le midi : en haut, *chemin des Balives*, ou mieux, *chemin de Soyons*; en bas, jusqu'à l'ancienne auberge de la Comète, *chemin des Iles*.

Dé la Comète au Rhône : *chemin de l'Éparvière*.

Du chemin de l'Éparvière vers la campagne, au midi : *rue de l'Abattoir*.

De la place Impériale au pont : *avenue du pont*.

De la place Saint-Estève à l'avenue du Pont, voie comprenant la portion de l'ancienne rue Pêcherie dirigée du nord au sud, et, depuis l'entrée de la rue Pêcherie actuelle jusqu'à l'avenue du Pont, une portion de voie récente : *rue des Tanneries*.

Quai en aval du pont : *quai de la Robine*.

Quai en amont du pont, jusqu'à la rue Notre-Dame-de-Soyons : *quai de la Basse-Ville*.

Quai depuis la rue Notre-Dame-de-Soyons jusqu'à l'ouverture de la place Pont-Péri, appelée naguère encore porte Lanterne, à cause d'un très-grand reverbère pendu à l'angle nord : *quai de l'Arsenal*.

Du bas et au nord de la côte Sainte-Ursule à l'ancienne porte du Cire (et de là aux Encloses du Bourg, en traversant une propriété particulière à usage de buanderie) : *rue Sainte-Claire*, ou mieux *du Cire au Siry*.

De la place Citadelle à la rue de la Manutention, au pied de la côte Sainte-Ursule : *côte de la Manutention*.

De l'avenue du Polygone à la limite de la commune du Bourg, près du pont du chemin de fer : *chemin de Saint-Pierre*.

Y a-t-il utilité à dénommer les allées du Polygone ? En cas d'affirmative, le plus simple serait de les désigner par leurs rapports approximatifs avec les points cardinaux : *allée Nord*, *allée*

*Ouest, allée Sud* du Polygone. Mais l'allée Ouest a seule des maisons, et ces maisons sont numérotées sur la route de Lyon, où elles ont leurs façades principales.

Voies de communication latérales entre les précédentes :

Du boulevard de l'Est à l'allée Ouest du Polygone, voie qui longeait au nord l'ancien cimetière de Sainte-Catherine : *rue de l'Ancien-Cimetière*, ou mieux *rue Sainte-Catherine*, à cause de la plus grande brièveté.

1<sup>re</sup> traverse de la route de Romans au chemin de Chabeuil : *rue Sainte-Galle*, en souvenir de l'héroïne de la légende valentinoise.

2<sup>e</sup> traverse entre la route et le chemin ci-dessus : *rue des Prisons*.

3<sup>e</sup> traverse entre la même route et le même chemin : *chemin de Monplaisir*, de la belle propriété Ithier-Lavis.

Traverse du faubourg Saint-Jacques au chemin de Crest, dénommée, par un usage vicieux, première Rue-Neuve-Saint-Jacques : *rue Saint-Jacques*.

1<sup>re</sup> traverse entre le chemin de Chabeuil et le chemin de Crest, abusivement appelée deuxième Rue-Neuve-Saint-Jacques : *rue de la Magdeleine*, à cause du couvent qui existait sur ce point avant les guerres de religion.

2<sup>e</sup> traverse entre les voies ci-dessus : *rue Notre-Dame*, premier tronçon.

3<sup>e</sup> traverse entre les mêmes voies, ci-devant rue de l'ancienne Brasserie, dans l'usage seulement : *rue d'Athènes*, du nom de la première habitation de plaisance construite dans ce quartier désert par feu M. Chorier, et qui est aujourd'hui la partie centrale des bâtiments de Sainte-Marthe.

4<sup>e</sup> traverse entre les mêmes voies, après la borne d'octroi sur le chemin de Chabeuil, aboutissant devant le portail de Faventines : *chemin des Prairies*.

Du premier tronçon de la rue Notre-Dame, en traversant la rue d'Athènes, jusqu'à un chemin de service longeant à l'ouest le clos des Dames de la Visitation : *rue de Vachette*, du propre nom de ce quartier.

1<sup>re</sup> traverse du chemin de Crest à la rue Montalivet, que les gens du quartier se mettent déjà à appeler du nom insignifiant de rue du Parc : *rue Nicolas Chorier*, en l'honneur de l'historien classique du Dauphiné.

2<sup>e</sup> traverse du chemin de Crest à la rue Montalivet : *rue Notre-Dame*, deuxième tronçon.

3<sup>e</sup> traverse du chemin de Crest à la rue Montalivet, se continuant après avoir coupé cette dernière jusqu'à la rue Pont-du-Gât : *rue des Vieillards*, qui est sa dénomination usuelle et déjà ancienne.

4<sup>e</sup> traverse entre les deux voies ci-dessus. C'est une rue embryonnaire, qui, s'embranchant par un passage très-étroit sur le chemin de Crest, en face du jardin Lambert, coupe l'axe prolongé de la rue Montalivet, s'élargit en se dirigeant vers la rue Faventines, qu'elle coupe aussi, et va finir en impasse contre une grille de jardin, à quelques pas du bord méridional de cette dernière rue. Il ne nous paraît pas nécessaire d'assigner un nom à cette rue dont le tracé et le parcours ne sont pas définitifs. Appelons-la néanmoins rue X, pour l'utiliser comme point de repère.

Traverse du chemin de Crest, quartier de la Californie, à la rue Faventines, devant la propriété Gardon : *rue de Bressac*, nom qui rappellera à la fois un de nos compatriotes, prédicateur éminent, et sa famille, qui posséda l'ancien fief de Faventines.

En partant de la rue des Vieillards, la *deuxième* rue tracée qui se détache du bord méridional de la rue Montalivet, se dirige en ligne droite à travers la rue Faventines, et, par une rue déjà construite, arrive à la rencontre du chemin des Baumes, en face du pont du Gât. Pour cette voie régulière et assez large, nous proposons le nom de *Solférino*.

A une autre rue tracée, qui, s'étant détachée la *première* du bord méridional de la rue Montalivet, après la rue des Vieillards, se coude en équerre, et, remontant de l'ouest à l'est, coupe la précédente et vient se terminer à la rue X, nous donnerions le nom de *Sébastopol*.

Aussi longtemps, en effet, qu'il y aura des guerres et des soldats, tout pays devra des commémorations à ses victoires.

1<sup>re</sup> traverse de la rue Faventines au chemin des Baumes : *rue de Gordes*, à la mémoire impérissable du gouverneur qui épargna au Dauphiné les horreurs de la Saint-Barthélemy.

2<sup>e</sup> traverse entre les mêmes voies, c'est la fin de la rue de Solférino.

3<sup>e</sup> traverse, etc., fin de la rue X, arrêtée par une grille, et 4<sup>e</sup>, aboutissant au chemin de service qui longe le ruisseau au-dessus du pont du Gât.

Ces voies sont peu importantes : nous les laissons à dessein innommées, pour servir à réparer les omissions, peu importantes aussi, nous osons l'espérer, que nous aurons commises dans ce projet.

1<sup>re</sup> traverse de la rue Montalivet à la rue du Pont-du-Gât, longeant à l'est la propriété Mossel : *rue Pernéty*, commémoration de deux membres de la même famille valentinoise : le lieutenant-général Pernéty et Pernéty d'Argent, fondateur du prix de bonne conduite à notre collège.

2<sup>e</sup> traverse de la rue Montalivet à la rue du Pont-du-Gât : *rue Notre-Dame*, troisième et dernier tronçon.

En face de l'ouverture méridionale de la rue Pernéty, au midi de la rue du Pont-du-Gât, s'ouvre celle qui, en passant devant le monastère de Notre-Dame-de-Charité, va se terminer à la rencontre du chemin à l'est de la gare. Nous l'appelons *rue du Refuge*,

Du chemin des Baumes au carrefour nouvellement ouvert près de l'asile des Vieillards : *rue Catellan*, du nom de l'évêque de Valence, écrivain distingué et bienfaiteur de la ville.

Du chemin des Baumes, au midi du ruisseau, au chemin à l'est de la gare : *rue Jappe-Renard*, nom traditionnel de cet ancien quartier rural.

Carrefour des rues Catellan et Jappe-Renard et amorces des rues contiguës : à dénommer après tracé complet et définitif.

Du chemin à l'ouest de la gare (entrée de la gare des voyageurs) au faubourg Saunière : *avenue de la Gare*, nom déjà unanimement adopté.

Du chemin à l'ouest de la gare (entrée de la gare des marchandises) au faubourg Saunière, en passant devant l'usine à

gaz : *rue Lebon*, en mémoire de Jean Lebon, qui inventa le *thermolampe*, c'est-à-dire, en bon français, l'*éclairage* et le *chauffage* par le gaz hydrogène carboné.

Du chemin à l'ouest de la gare, en face du mur de la gare des marchandises, au faubourg Saunière : *rue Saint-Victor*, nom du quartier, consacré par l'usage.

Tronçon de chemin partant du bord méridional de la rue Saint-Victor et rencontrant obliquement le chemin à l'ouest de la gare : nom à chercher ?

De la rue Lebon à la rue Saint-Victor : *rue Michel Forest*, du nom de l'annaliste valentinois.

De la rue Michel Forest au faubourg Saunière : *rue Claude Brosse*. C'est le nom du polémiste énergique dont les efforts eurent ce résultat immense d'empêcher les biens de roturiers d'obtenir l'exemption des tailles en passant entre les mains de la noblesse et du clergé.

Place s'étendant du faubourg Saunière, en face de l'avenue de la gare, jusqu'au Champ-de-Mars, dont elle longe la limite orientale en remontant au nord : *place du Champ-de-Mars*, nom actuel.

Traverse du faubourg Saunière, angle du N.° 62, au Champ-de-Mars : *rue de Grave*, du nom de l'évêque qui donna à la ville l'emplacement de cette promenade.

Du faubourg Saunière au chemin de Soyons, en longeant le Champ-de-Mars, au midi, voie désignée par un usage de quartier sous le nom de rue du Champ-de-Mars, qui fait au moins double emploi avec la place. Nous proposons de l'appeler *rue de Crussol*, tant cette ruine imposante se présente admirablement au regard dans l'ouverture orientale de cette rue.

De la route de Marseille à la route de Soyons, *aliàs* chemin des Balives : *rue Traverse-aux-Balives*.

Du bord oriental de la route de Marseille à la tête du pont du chemin de fer, rive droite de la voie : *chemin de la Cécile*, nom ancien de cette voie et du quartier.

Premier chemin se détachant de la route de Marseille, après celui de la Cécile et du même côté : *chemin de l'Orphelinat*.

Deuxième chemin se détachant du bord oriental de la route



de Marseille, à partir du chemin de la Cécile, assez improprement étiqueté par la voirie départementale *chemin de la Gare*, où il n'arrive que par trois changements de direction : *chemin de la Maladière*, du nom du quartier, tiré d'une ancienne maladrerie.

Escalier faisant communiquer le chemin de Soyons (ou des Balives) avec le chemin des Iles, à l'ancienne auberge de la Comète : *escalier de la Cascade*.

De la fontaine de la Robine, au pied de la terrasse du chemin des Iles, jusqu'au quai de la Robine, le long des ruisseaux : *chemin de la Robine*.

Nous voici au terme de notre projet, et l'on peut s'étonner de n'y voir figurer le nom d'aucun des hommes qui ont consacré à l'administration de la Ville leur temps, leur intelligence et leur dévouement. C'est qu'à notre avis un seul corps, le Conseil municipal, a qualité et autorité pour apprécier les services qui peuvent mériter une telle récompense, et pour fixer l'ordre de priorité entre les noms qui pourraient l'obtenir. Nous croyons aussi que le temps, et quelquefois un temps fort long, est nécessaire pour que la justice complète puisse se dégager de la partialité des amis et de la malveillance des adversaires.

Terminons par un détail technique fort important. Dans notre ville qui s'agrandit tous les jours, il est déjà utile, il sera bientôt nécessaire que l'étranger puisse reconnaître facilement la direction de la rue qu'il parcourt. Ce résultat peut s'obtenir par un numérotage méthodique des maisons. Il suffirait d'établir les conventions suivantes : toutes les rues suivant approximativement la direction du Rhône seraient numérotées en commençant par le nord, les numéros impairs à *gauche*, les numéros pairs à *droite*; toutes les rues sensiblement perpendiculaires aux premières seraient numérotées en commençant par le couchant, les numéros impairs à *droite* et les numéros pairs à *gauche*. Cette disposition permettrait d'ajouter des numéros autant que de besoin dans les deux directions, est et sud, où la ville n'étant point bornée par le Rhône, ni par les établissements militaires et le Polygone, trouvera des espaces libres pour s'agrandir

désormais. Ajoutons, d'après l'expérience, que des caractères blancs sur un fond bleu foncé sont les couleurs qui rendent le plus facile, de jour et de nuit, la lecture des noms et des numéros des voies publiques.

*Le rapporteur de la Commission :*

D.<sup>r</sup> H. BONNET.

---

### ERRATA.

Page 82, ligne 18, lisez *soixante-treize* au lieu de *soixante-quatorze*.

— — 19, — *rues* au lieu de *voies*.

— — 23, au lieu de *soixante-cinq*, lisez *soixante et dix*.

— — 24, même correction.

— 85, colonne de la nomenclature ancienne, ne pas tenir compte du N.<sup>o</sup> 61 donné par erreur à la rue Roderie déjà numérotée sous le nom de Grandes-Oches-Saint-Félix, à la page précédente.

Page 86, ligne 22, au lieu de *Cartelet*, lisez *Cartalet*.

— 88, — 21, — de *Vachoire*, lisez *Vacherie*.

— 89, — 3, — de *Farnavia*, lisez *Farnaria*.

---

---



---

# STATISTIQUE ECCLÉSIASTIQUE.

---

## POUILLÉ DU DIOCÈSE DE VIENNE

Suite (1).

---

### IN ARCHIPRESBITERATU DE MARCO (M).

490. Ecclesia Chaucyriaci et annexis (341) . . . . .	XL.
491. Ecclesia de Ternay (352) et capella Sirisini (354) . . . . .	XII.
492. Ecclesia de Commenay (342) . . . . .	XV.
493. Ecclesia S. Mauritii Chuzelle (348) . . . . .	V.
494. Capella S. Sebastiani ibidem . . . . .	III.
495. Capella domini Bartholomei Anciani. . . . .	V.
496. Ecclesia de Simandres (351) . . . . .	XVI.

(1) Voir les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> livraisons du *Bulletin*, p. 230, 347, 158, 391.

(M) Cet archiprêtré correspond, dans le pouillé de 1790, à ceux d'Artas, de Beauvoir-de-Marc et de Communay.

---

### ARCHIPRÊTRÉ D'ARTAS.

14 cures en dépendaient; titulaire : le curé du lieu.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
305. Artas.	Saint Pierre.	Le prieur commendataire du lieu.
306. Diémoz.	Notre-Dame.	La cathédrale de Vienne.
307. Four.	SS. Nazaire et Gelse.	Le prieur com. d'Artas.
308. Menu-Famille.	Notre-Dame.	Le chapitre de Saint-Pierre et Saint-Chef.
309. Oytier.	Saint Barthélemy.	La cathédrale de Vienne.
310. Roche.	Saint André.	Le prieur com. d'Artas.

497. Ecclesia de Marenis cum suis membris (345) . . . . .	L.
498. Ecclesia de Luzenay (344) et Serpesie (349) . . . . .	X.
499. Ecclesia de Chaponnay (340) . . . . .	XL.
500. Ecclesia SS. Mauricii Villette (353) et Hipoliti Chuzelle (347) . . . . .	XLVIII.
501. Ecclesia Familiæ (308) . . . . .	XX.
502. Ecclesiæ Ruppis (310) et de Fours (307). . . . .	XL.
503. Ecclesia de Chatonay (323). . . . .	XXX.
504. Capella in hospitali B. Annæ . . . . .	III.
505. Capella domini Barbarini. . . . .	III.
506. Capella S. Antonii ibidem . . . . .	III.
507. Ecclesiæ Meyriaci (328) et Extrablini (325). . . . .	XXXVIII.
508. Ecclesia S. Quentini Falaverii (313) . . . . .	L.
509. Capella Sancti Spiritus . . . . .	III.
510. Capella S. Joannis Falaverii . . . . .	III.
511. Capella S. Boneti a Ville (318) . . . . .	X.
512. Ecclesia S. Joannis de Bornay (332) . . . . .	XVIII.
513. Capella Sancti Spiritus in eadem. . . . .	II.
514. Ecclesia S. Joannis Yllini (343) . . . . .	X.
515. Ecclesia S. Petri de Bornay (320) . . . . .	VIII.
516. Prior ejusdem loci . . . . .	L.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
311. Saint-Georges-d'Espéranche.		Le seigneur du lieu.
312. Saint-Just.		Le prieur d'Artas.
313. Saint-Quentin.		Le prieur d'Heyrieu.
314. Septême.	Saint Symphorien.	
315. Valencin.	Saint Vincent.	Le prieur de Chandieu.
316. Vaux et Milieu.	Sainte Magdeleine.	Le commandeur du temple de Vaux, de St-Georges de Lyon, ordre de Malte.
317. Verpillière (la).	Saint Denis.	<i>Idem.</i>
318. Ville et St-Bonnet-de-Roche.	Saint Martin.	Les infirmiers du chapitre de Saint-Pierre.
318 bis. Annexes :	Saint-Oblas, de Diémoz.	

517. Ecclesia de Royas (331) . . . . .	X.
518. Ecclesia Bellivisus de Marcho (319) . . . . .	XXX.
519. Capella S. Laurentii . . . . .	I.
520. Ecclesia d'Artas (305) . . . . .	X.
521. Ecclesia de Charontaney (322). . . . .	XII.

## ARCHIPRÊTRE DE BEAUVOIR-DE-MARC.

Le curé du lieu était archiprêtre des 18 cures suivantes :

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
319. Beauvoir-de-Marc.	Notre-Dame.	Le prieur com. d'Artas.
320. Bournay.	Saint Pierre.	Le prieur du lieu.
321. Châlons-St-Michel.		Le collège de Tournon.
322. Charantonay.	Saint Blaise.	La cathédrale de Vienne.
323. Châtonay.	Saint-Christophe et Saint-Catherine.	Le chapitre de Saint-Pierre.
324. Chaumont.	Saint Barthélemy.	La cathédrale de Vienne.
325. Estrablin et Gemens.	Saint Pierre.	L'abbé de Saint-André-le-Bas.
326. Eyzin.	Notre-Dame.	Les bénédictins de Saint-André-le-Bas.
327. Jardin.	Saint Théodore.	L'abbé de Saint-Pierre de Vienne.
328. Meyrieu.	Saint Martin.	La cathédrale de Vienne.
329. Meyssiès.	Saint André.	L'abbé de Saint-Pierre.
330. Moydieu.	Saint Jean et Saint Maximin.	Les bénédictins de Saint-André-le-Bas.
331. Royas (al. Romas).	Saint Clair.	Le prieur com. d'Artas.
332. St-Jean-de-Bournay.		<i>Idem.</i>
333. St-Julien-de-Lerms.		Le chapitre de St-Pierre.
334. Saint-Sorlin - en-Foumache.	Saint-Saturnin.	Le collège de Tournon.
335. Sainte-Anne-d'Estrablin.		L'abbé commendataire de Bonnevaux.
336. Savas et Mépin.	Saint-Romain.	L'archev. de Vienne et le chap. de St-Pierre.
337. Villeneuve-de-Marc.	Saint-Symphorien.	Le chapitre de St-Pierre.
338. Annexes :	Buis, de Saint-Julien-de-Lerms ; — Saint-Marcel-de-Pinet, d'Eyzin.	

522. Ecclesia de Meypino et Savas (336). . . . .	XII.
523. Ecclesiæ Pineti et S. Marcelli (338 b) . . . . .	XVIII.
524. Ecclesia Meydiaci (330). . . . .	XX.
525. Ecclesia Vilenove de Marcho (337). . . . .	XXX.
526. Ecclesia Extrablini (325). . . . .	XV.
527. Ecclesia S. Georgii Speranchie (341). . . . .	XXXV.
528. Capella B. Mariæ ibidem . . . . .	IX.
529. Capella S. Antonii . . . . .	V.
530. Capella Sanctarum Margaritæ, Magdalenæ et Ca- tharinæ ibidem. . . . .	V.
531. Ecclesia S. Holasii (318 bis) . . . . .	X.
532. Ecclesia Octiaci (309). . . . .	XXII.
533. Ecclesia Septimi (314) et S. Stephani de Subtvers. . . . .	XVIII.

---

#### ARCHIPRÊTRÉ DE COMMUNAY.

15 cures en dépendaient; titulaire : le curé de Serpaize.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
339. Chaleyssin.	Saint Pierre.	Le prieur de Chandieu.
340. Chaponay.	Saint Barthélemy.	Le prieur de Ternay.
341. Chasse <i>ou</i> St-Mar- tin-de-Seyssuel.		La cathédrale de Vienne, le prieur de Ternay et le seigneur de Chasse.
342. Communay.	SS. Pierre et Blaise.	La cathédrale de Vienne.
343. Illins ( <i>al.</i> Lin).	Saint Jean-Baptiste.	Le collège de Tournon.
344. Luzinay.	Saint Nizier.	Le prieur de Remay.
345. Marennes ( <i>al.</i> Ma- réne).	Saint Julien.	Le chapitre de Lyon.
346. Mons <i>et</i> Vermons.	Notre-Dame.	Le chapitre de St-Pierre.
347. St-Hyppolite-de-Chuzelle.		La cathédrale de Vienne.
348. St-Maurice-de-Chuzelle.		Le prieur de Ternay.
349. Serpaize.	Saint Pierre.	<i>Idem.</i>
350. Seyssuel <i>ou</i> Notre-Dame-de-Cuet.		<i>Idem.</i>
351. Simandre.	Notre-Dame.	Le prieur de Saint-Sym- phorien-d'Ozon.
352. Ternay.	Saint Mayol.	Le prieur du lieu.
353. Vilette-de-Serpaize.	Saint Maurice.	La cathédrale de Vienne.
354. <i>Annexes</i> : Sérezin, de Ternay.		

534. Capella S. Michaelis Septimi (314) . . . . .	VI.
535. Capella B. Mariæ ibidem . . . . .	II.
536. Capella B. Catharinæ in castro . . . . .	XIII.
537. Capella B. Julliani ibidem . . . . .	IX.
538. Ecclesia S. Justi (312) . . . . .	X.
539. Ecclesia Valentini (315) et Caleyssini (339) . . . . .	XX.
540. Prior Mediaci (330) . . . . .	C.
541. Capella B. Annæ ibidem . . . . .	X.
542. Prior de Ternay (352) . . . . .	V <sup>c</sup> XL.
543. Prior de Lymon prope Viennam (414). . . . .	L.
544. Preceptor Belle Combe. . . . .	V <sup>c</sup> .

## IN ARCHIPRESBITERATU SANCTI VALLERII (N).

545. Ecclesia parochialis Reventini (404) . . . . .	XV.
546. Ecclesia Costarum d'Arey (406) . . . . .	XVI.

(N) Cet archiprêtre correspond, dans le pouillé de 1790, à ceux de Beaurepaire, de Moras, de Roussillon et de Saint-Vallier (partie).

## ARCHIPRÊTRE DE BEAUREPAIRE.

16 cures en dépendaient; titulaire : le curé de Serre.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
355. Beaufort.	Notre-Dame.	L'ordre de Malte.
356. Beaurepaire.	Saint Pierre.	Le prieur de Tourdan.
357. L'abbaye de filles de <i>Saint-Paul-d'Izeaux</i> , de l'ordre de Citeaux, fondée dans ce lieu (N.° 424) au commencement du XIII <sup>e</sup> siècle, fut forcée par les guerres de religion du XVI <sup>e</sup> siècle de se retirer à Beaurepaire. — Ce bourg, outre un <i>hôpital</i> , avait encore un couvent de <i>Grands-Augustins</i> , établis par les Dauphins dans le courant du XII <sup>e</sup> siècle.		
360. Lentiol.	SS. Jacques et Andéol.	Le seigneur du lieu.
361. Marcolin.	Saint Cirice.	Le prieur com. de Mantoz.
362. Moissieu.	Saint Didier.	Le chapitre de St-Pierre.
363. Montseverou.	Saint Martin.	La cathédrale de Vienne.
364. Pact.	Saint Georges.	
365. Pisieu ( <i>al.</i> Pizieu).	Saint Didier.	Le chapitre de St-Pierre.
366. Pomier.	Saint Romain.	<i>Idem.</i>

547. Ecclesia Montis Superioris (363) . . . . .	XV.
548. Ecclesia S. Saturnini Fornachie (334) Chomonachi (324) et de Chalme . . . . .	X.
549. Ecclesia de Cours (358) . . . . .	X.
550. Ecclesia Meysiaci (329) . . . . .	XII.
551. Ecclesia de Pac (364) . . . . .	XX.
552. Ecclesiæ Bellegarde (393 b) et Possiaci (387) . . .	L.
553. Capella S. Nicolai . . . . .	II.
554. Ecclesia de Pomiers (366) . . . . .	XVIII.
555. Ecclesiæ Ruelli ( <i>sic</i> , 374) et Tordani (373) . . . .	XXX.
556. Capella B. Mariæ Revelli (374) . . . . .	III.
557. Ecclesia Primaleste (367) . . . . .	VI.
558. Ecclesia Belliriparii (356) . . . . .	L.
559. Capella S. Sebastiani . . . . .	II.
560. Ecclesia S. Bartholomai Gabusue (368) . . . . .	V.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
367. Primarète.	Saint Pierre.	Le prieur de Tourdan.
368. St-Barthélemy-d'Aygabuse.		La cathédrale de Vienne.
369. Saint-Clair-de-Serre.		
370. Saint-Germain.		
371. Serre, <i>bourg</i> .	Saint Mamert.	L'abbé de Saint-Pierre.
372. Thodure.	Saint André.	
373. Tourdan.	Notre-Dame.	Le prieur du lieu.
374. <i>Annexes</i> : Revel, de Tourdan.		

## ARCHIPRÊTRE DE MORAS.

17 cures en dépendaient; titulaire : le curé d'Andancette.

375. Andancette.	Saint André.	
376. Anjou.	Saint Sauveur.	Le chapitre de St-Pierre.
377. Anneyron.	Notre-Dame.	Le chap. de St-Pierre de Vienne et le pr. <sup>r</sup> de la Motte-Galaure altern. <sup>t</sup>
378. Auterives.	Saint Germain.	
379. Bougé.	L'Assomption de N.-D.	Le chapitre de St-Pierre.
380. Chambalu.	Saint Ennemond.	L'abbesse de St-Pierre de Lyon.
381. Chât.-de-Galaure.	Saint Jean.	Le pr. <sup>r</sup> com. de Mantoz.



561. Capella in ecclesia Belliriparii S. Andreae (cf. 558).	III.
562. Ecclesia Bellifortis (355) et Theodori (372) . . . . .	XX.
563. Duæ capellanæ ibidem. . . . .	III.
564. Ecclesia Serre (371) . . . . .	XV.
565. Sacristia Serre (359) . . . . .	XVI.
566. Capella vocata Latini et B. Sebastiani . . . . .	V.
567. Ecclesia Lenti (389) . . . . .	XX.
568. Capella S. Georgii. . . . .	II.
569. Ecclesia S. Germani prope Serram (370) . . . . .	XII.
570. Ecclesia Altirippe (378) . . . . .	XV.
571. Ecclesia Castri Novi Galabri (384) . . . . .	XXX.
572. Ecclesia S. Boneti Galabri (388) . . . . .	XII.
573. Prioratus Mote Galabri (227) . . . . .	LXXX.
574. Ecclesia Mote Galabri ( <i>ib.</i> ) . . . . .	VII.
575. Ecclesia S. Joannis Miroil (393 <i>d.</i> ) . . . . .	VI.
576. Ecclesia S. Vallerii (211) . . . . .	XXV.
577. Prior S. Vallerii cum infirmeria et aliis officiis non nominatis (0) . . . . .	III <sup>c</sup>

(0) Le prieuré conventuel de Saint-Vallier fut uni à l'ordre de Saint-Ruf, par le pape Urbain V et confirmé par Grégoire XI en 1373.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
382. Près de ce lieu se trouvait le couvent des <i>Cordeliers de Charrières</i> , fondé en 1454, par Jean de Montchenu, dans un prieuré de l'ordre de Cluni.		
383. Épinouze.	Saint Bonnet.	Le chapitre de St-Pierre.
384. Jarcieu.	Saint Pierre.	
385. Mantoz.	Saint Pierre.	Le prieur com. du lieu.
386. Moras, <i>bourg</i> .	Notre-Dame.	Le prieur de Mantoz.
387. Poussieu.	Notre-Dame.	L'archev. <sup>e</sup> et la cathédrale de Vienne.
388. St-Bonnet-de-Galaure.		
389. Saint-Martin-d'Albon.		
390. Saint-Romain-d'Albon.		
391. Saint-Sorlin.	Saint Saturnin.	
392. Trignieu.	St Antoine et <i>ste Marg.</i> <sup>te</sup>	La cathédrale de Vienne.
393. <i>Annexes</i> : Agnin, de Bougé; — Bellegarde, de Poussieu; — Mantaille, de Saint-Sorlin; — Saint-Jean-de-Mureils, de Saint-Bonnet-de-Galaure; — Saint-Philibert, de Saint-Romain-d'Albon.		

578. Prior Mareste . . . . .	XX.
579. Sacristia S. Valerii . . . . .	XII.
580. Ecclesia S. Eustachii (234) . . . . .	X.
581. Doueria S. Valerii . . . . .	XL.
582. Prioratus S. Martini Albonis (389). . . . .	LVI.
583. Ecclesia SS. Martini et Michaelis Mantaliæ (393 <sup>c</sup> ). . . . .	XXX.
584. Ecclesia S. Michaelis de Albone. . . . .	XX.
585. Ecclesia Anneyronis (377) . . . . .	XX.
586. Ecclesia S. Romani Albonis (390) . . . . .	XX.
587. Prioratus S. Philiberti (393 <sup>e</sup> ) . . . . .	C.
588. Ecclesia Morasii (386) . . . . .	XXX.
589. Capella domini Baronati ibidem . . . . .	X.
590. Capella ibidem in magno altari . . . . .	III.
591. Capella domini de Merines . . . . .	X.
592. Alia capella Guillermi Joly . . . . .	X.
593. Capella S. Sebastiani . . . . .	VI.
594. Capella S. Antonii . . . . .	II X.
595. Alia duæ capellæ ibidem domini Joannis Borraldi. . . . .	VI.
596. Capellæ Dominae Nostræ Hospitalis. . . . .	XIII.
597. Prior Mantulæ (383) . . . . .	II <sup>c</sup> LXXIII.
598. Sacristia ejusdem cum annexis. . . . .	XXX.
599. Ecclesiæ parochialis ejusdem loci ( <i>ib.</i> ) . . . . .	XII.

#### ARCHIPRÊTRÉ DE ROUSSILLON.

Le curé du lieu était archiprêtre des 20 cures suivantes :

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
394. Assieu.	Saint Pierre.	L'archev. et la cathéd. <sup>1o</sup> de Vienne alternativ. <sup>2</sup>
395. Chessieu.	Notre-Dame.	La cathéd. <sup>1o</sup> de Vienne.
396. Chonas.	Saint Sévère.	L'abbé de Saint-Pierre.
397. Clonas.	Saint André.	<i>Idem.</i>
398. Givray.	Saint Barthélemy.	Le précenteur de la ca- thédrale de Vienne.
399. Monsteroux.	Saint Laurent.	
400. Péage-de-Roussill. <sup>2</sup>	(1e). Saint Jean-Baptiste.	Le collège de Vienne.
401. Revantin.	Saint Saturnin.	La cathédrale de Vienne.

600. Ecclesia Anjonis (376) . . . . .	XIII.
601. Ecclesia Agnini (393 <i>a</i> ) et Bogiaci (379) . . . . .	VIII.
602. Prior Chamboleti (380) . . . . .	L.
603. Ecclesia Jarciaci (384) et Espinose (383) . . . . .	XXX.
604. Ecclesia Sablonis (403) . . . . .	XX.
605. Prior Salligiarum (410 <i>bis</i> ). . . . .	VIII.
606. Prior S. Ramberti (409) . . . . .	II <sup>c</sup> L.
607. Ecclesia S. Ramberti ( <i>ib.</i> ) . . . . .	XXX.
608. Prioratus de Tordano (373) . . . . .	V.
609. Ecclesia Villæ subtus Anjonem (411?). . . . .	XL.
610. Ecclesia Pedagii Rossillionis (400) . . . . .	XX.
611. Ecclesia Rossillionis (402) . . . . .	III.
612. Ecclesia S. Mauricii de Exilio (407) . . . . .	LXXX.
613. Capella domini Petri Gay. . . . .	II.
614. Ecclesia Cheyssiaci (395) et Alberippe (413 <i>a</i> ) . . . . .	XXX.
615. Ecclesia S. Albani Vareyssie (404) et Assiaci (394). . . . .	X.
616. Ecclesia Chonasii (396) . . . . .	XV.
617. Ecclesia Montis subterioris (399) . . . . .	XXXV.
618. Ecclesia S. Saturnini Vallisaure (391) . . . . .	XL.
619. Capella S. Sebastiani ibidem . . . . .	III.
620. Ecclesia Suriaci de Capella (413 <i>b</i> ) . . . . .	X.
621. Ecclesia S. Julliani Leps (333) . . . . .	VI.
622. Ecclesia Clonasii (397) . . . . .	X.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
402. Roussillon.	Saint Jacques.	Le collége de Vienne.
Un couvent de <i>Minimes</i> avait été fondé dans ce bourg, en 1608, par Just-Louis de Tournon, comte de Roussillon.		
403. Sablon.	Saint Ferréol.	Le prieur séculier de Serrière.
404. St-Alban de Varèze.		Le chapitre de St-Pierre.
404 <i>bis</i> . St-Alban-du-Rhône.		L'abbé de Saint-Pierre.
405. St-Mamert-des-Côtes-d'Arey.		Le prieur de Ternay.
406. St-Martin-des-Côtes-d'Arey.		L'abbé de Saint-Pierre.
407. St-Maurice-de-l'Exil.		Le précenteur de la cathédrale de Vienne.
408. Saint-Prin.		L'abbé de Saint-Pierre.

623. Capella S. Jacobi in ecclesia S. Mauricii de Exilio (407) . . . . .	VI.
624. Ecclesia SS. Albani et Clare (125 b) . . . . .	VIII.
625. Ecclesia Jardini (327) . . . . .	IX.
626. Ecclesia de Marcoleyn (361) . . . . .	XVIII.
627. Ecclesia S. Primi (408) . . . . .	XX.
628. Ecclesia Moyssiaci (362) . . . . .	XVIII.
629. Ecclesia Chanasii (109) . . . . .	XXX.
630. Ecclesia de Conerys . . . . .	XVIII.
631. Ecclesia Pisiaci (365) . . . . .	XV.
632. Ecclesia S. Mammerti (405) . . . . .	XV.
633. Prior Bonne Combe . . . . .	XL.
634. Prior B. Mariæ Vallis . . . . .	L.
635. Præceptororia domus Calme . . . . .	LXXX.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
409. Saint-Rambert.		
410. St-Romain-de-Surieu.		Le chapitre de St-Pierre.
410 bis. Salaise.	Saint Claude.	Le prieur du lieu.
411. Terrebasse.	Saint Didier.	La cathédrale de Vienne.
412. Vernioz.	Saint Pierre.	Le collège de Tournon.
413. Annexes : Auberives, de Chessieu; — la Chapelle, près de Roussillon (voc. Saint Jacques), de Saint-Romain-de-Surieu; — Saint-Clair, près de Condrieu, de Saint-Alban-du-Rhône; — Virieu, de Saint-Alban-de-Varèze.		

(A continuer.)

C. U. J. CHEVALIER,  
prêtre.



QUATORZIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENTE DE M. BONNET, VICE-PRÉSIDENT.

M. Poinçot, trésorier de la Société, présente le compte-rendu de sa gestion pendant la 1<sup>re</sup> période triennale.

RAPPORT DE M. POINÇOT.

Messieurs, à l'expiration du mandat que vous nous avez confié, il y a trois ans, nous vous devons un compte-rendu de notre gestion financière, qui fera notre justification & le guide de la nouvelle période triennale. En accomplissant ce devoir, je serai aussi bref que possible, parce que les chiffres alignés ne sont jamais agréables à lire & encore moins à écouter, & que notre réunion doit être consacrée à d'autres choses beaucoup plus intéressantes.

A la fin de 1866 & de 1867, j'ai eu l'honneur de vous soumettre l'inventaire des recettes & des dépenses de chacune de ces années, & vous avez bien voulu l'approuver. Je vous dois aujourd'hui les mêmes renseignements pour 1868.

Dans le but de faciliter le recouvrement des cotisations des membres non résidents, il a été décidé qu'on emploierait l'intermédiaire du banquier, & qu'une augmentation de 50 c. couvrirait les frais de chaque recouvrement; cette mesure a été acceptée sans réclamation. Voici les recettes de 1868 :

70 membres titulaires ont payé directement à la caisse du trésorier leur cotisation de 20 fr. . . . .	1400 »
77 membres titulaires ont mieux aimé payer sur traite, soit 20 fr. 50 c. . . . .	1578 50
13 membres correspondants ont versé directement à la caisse du trésorier, à raison de 6 fr. . . . .	78 »
33 membres correspondants ont payé, à raison de 6 fr. 50 c. . . . .	214 50
Et enfin pour prix d'un bulletin . . . . .	6 »
Nous avons de plus reçu une subvention départementale de . . . . .	500 »
Et une subvention de son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique de . . . . .	600 »
Ce qui porte nos recettes pour 1868 . . . . .	<u>4377 »</u>

Cette somme s'est distribuée conformément aux diverses décisions prises par la Société, & voici, Messieurs, les divers paiements qu'elle a permis d'effectuer :

Pour les 4 livraisons du <i>Bulletin</i> , impression & frais de poste.	3048	15
Pour le <i>Cartulaire</i> . . . . .	204	»
Pour achats de médailles, fossiles, plans, etc. . . . .	40	»
Pour recouvrement des cotisations, frais de banque, de poste & autres . . . . .	115	20
Pour copies de pièces. . . . .	95	50
Location de la salle du théâtre pour la conférence de M. Gustave Lambert, sur son voyage au pôle nord. . . . .	40	»
Frais de circulaires. . . . .	10	»
Frais & chauffage de la salle pour les réunions. . . . .	75	»
En tout. . . . .	3627	85

où un boni à la fin de 1868 de 749 fr. 15 c., qui reste en caisse.

Toutes les pièces de dépenses sont régularisées & déposées sur le bureau, pour être vérifiées & approuvées, s'il y a lieu, par l'assemblée.

Vous verrez dans le livre des recettes que nous avons encore 7 cotisations de membres titulaires à recouvrer & 12 cotisations de membres correspondants; il y a lieu d'espérer que ces cotisations ne tomberont pas en non-valeurs & qu'elles viendront augmenter d'autant notre reliquat de 1868.

Le recouvrement des cotisations des membres correspondants est généralement assez difficile, parce que nous n'avons pas toujours les véritables adresses de ces Messieurs; c'est ce qui explique pourquoi il en reste encore 12 en retard.

Je termine, Messieurs, en vous donnant le résumé de notre gestion financière triennale.

#### RECETTES.

En 1866, nous avons reçu :

De 10 membres honoraires . . . . .	2060	»
De 122 membres titulaires. . . . .	2438	82
Et de 9 membres correspondants . . . . .	54	»
Nous avons de plus reçu pour abonnement au <i>Bulletin</i> . . . . .	34	»
Ce qui donne pour 1866 . . . . .	4586	82

A part quatre membres portés sur la liste primitive qui ont refusé de faire partie de la Société, un membre seulement n'a pas payé sa cotisation; il y a donc lieu de la regarder comme non-valeur.

En 1867, nous avons reçu :

De 149 membres titulaires. . . . .	2980	50
De 41 membres correspondants . . . . .	255	»
Pour abonnement au <i>Bulletin</i> . . . . .	36	»
Pour subvention du département . . . . .	500	»

Ce qui donne pour 1867 . . . . . 3771 50

*A reporter*. . . . . 8358 32

*Report.* . . . . . 8358 32

Il ne reste que trois cotisations de membres titulaires à recouvrer & une seule de membre correspondant; je crains que ces cotisations ne deviennent aussi des non-valeurs.

J'ai eu l'honneur de vous dire que nous avons reçu en 1868 4377 »  
& qu'il reste encore à recouvrer 7 cotisations de membres titulaires & 12 de membres correspondants; j'espère pouvoir en recouvrer la plus grande partie.

Quelques membres titulaires & correspondants ont déjà payé leurs cotisations pour 1869; j'ai reçu à cet effet. . . . . 104 »  
& pour 1870 deux cotisations de membres correspondants . . . 12 »

Ce qui donne pour le total de nos recettes à ce jour. . . . . 12851 32

Toutes les dépenses faites depuis la création de la Société jusqu'au 31 décembre 1868 sont réglées & payées, & s'il en reste, elles me sont inconnues.

Elles s'élèvent :

Pour 1866, suivant les détails que j'ai eu l'honneur de vous donner, à la fin de l'année & que vous avez bien voulu approuver, à . . . . . 3147 03

Pour 1867, d'après les détails également approuvés à la fin de l'année, à . . . . . 3429 76

Et enfin, pour l'année 1868, suivant les pièces que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen & de vous prier d'approuver, s'il y a lieu, à . . . . . 3627 85

TOTAL. . . . . 10204 64

En balançant les recettes & les dépenses, j'ai le plaisir de vous annoncer, Messieurs, un reliquat disponible en caisse de 2,646 fr. 68 c. en sus des quelques cotisations qui restent à recouvrer.

Vous le voyez, Messieurs, les résultats sont aussi beaux que nous pouvions l'espérer, pour une première période d'existence, puisque nous nous sommes organisés en faisant des économies. A vous, Messieurs les membres du futur bureau, de continuer l'œuvre que nous vous remettons.

Je ne puis terminer ce compte-rendu sans remercier M. le président & les membres du bureau de l'appui qu'ils ont bien voulu me prêter, & vous tous, Messieurs, de l'excellent & bienveillant accueil que vous avez toujours fait à mes demandes.

Cette communication est accueillie avec un vif intérêt, & M. le président, au nom de l'association, remercie M. le trésorier du zèle & de l'intelligence dont il a fait preuve pour arriver à un résultat aussi remarquable.

A son tour, M. Lacroix, secrétaire-archiviste, résume en quelques mots l'inventaire des richesses littéraires, archéologiques, artistiques & géologiques formant le premier noyau de la bibliothèque & du musée de la Société.

La première comprend déjà plus de cent volumes ou brochures, le mu-

féa a des médailles & monnaies, des poteries, un miroir romain, des hachettes gauloises, une dent fossile *de dinotherium*, etc; quant aux gravures & dessins, au nombre de plus de cent, ils ont été réunis dans un album, à l'exception du plan de Valence dressé en 1727, qui a été collé sur toile.

M. le président donne ensuite lecture d'une dépêche de M. le Recteur de l'académie de Grenoble, relative à la fondation d'un prix de 1000 francs qui ferait décerné annuellement, dans chaque ressort académique, au meilleur ouvrage ou mémoire sur un point d'archéologie, d'histoire politique & littéraire ou de science.

Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, la Société arrête les principes suivants :

1° Le concours devra porter une année sur l'archéologie des départements du ressort, une année sur leur histoire politique ou littéraire, une année sur les sciences, & le jury chargé d'apprécier les travaux sera formé en conséquence.

2° Chacun fera libre de choisir son sujet & aucun programme ne sera imposé aux concurrents.

3° Les membres du jury seront pris en égal nombre dans chacune des Sociétés savantes du ressort.

4° A cet effet le bureau de chaque Société présentera les candidats à nommer, & s'il y a moyen de le faire; la Société ratifiera ou modifiera ce choix.

Procédant à la nomination des membres du bureau, M. le président lit une lettre de M. l'abbé Jouve, dans laquelle ce savant ecclésiastique prie les personnes qui seraient dans l'intention de l'honorer de nouveau de leur suffrage pour la vice-présidence, de vouloir bien le reporter sur un autre membre.

Vingt-sept membres présents & quatorze représentés par des procurations écrites prennent part au vote, qui donne les résultats suivants :

M. de Saint-Genis, <i>président</i> . . . . .	40 voix.
M. de Gallier, <i>vice-président</i> . . . . .	39 —
M. Bonnet, <i>id.</i> . . . . .	35 —
M. Vallentin, <i>id.</i> . . . . .	29 —
M. Poinçot, <i>trésorier</i> . . . . .	39 —
M. Bulot, <i>vice-trésorier</i> . . . . .	36 —
M. Lacroix, <i>secrétaire</i> . . . . .	40 —
M. Guilleminet, <i>vice-secrétaire</i> . . . . .	32 —

Le 5<sup>e</sup> de 140, nombre actuel des membres de la Société, étant de 28, les personnes dont les noms viennent d'être mentionnés ont été proclamées membres du bureau, pour la nouvelle période triennale.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Peloux, membre sortant du comité de publication, qui, par suite de diverses circonstances, ne peut plus prendre part aux travaux de ce comité, & il est procédé à la nomination des cinq membres électifs : 36 suffrages sont exprimés & M. de Rostaing en obtient 33.



M. Richaud, 32.

M. Mallens, 29.

MM. de Rostaing, Richaud & Mallens réunissent la majorité des voix & il sera procédé à un nouveau scrutin à la prochaine réunion pour compléter le nombre des membres du comité.

Ont été admis à l'unanimité, comme membres titulaires :

M. Faure, juge d'instruction, à Valence.

M. Jacquemet, employé au télégraphe.

Et comme membre correspondant :

M. le baron de Carmejane Pierredon, chef d'escadron au 20<sup>e</sup> d'artillerie, à Strafbourg.

Sur la demande de quelques membres, & dans le but de faciliter les recherches historiques, il a été décidé qu'une liste alphabétique par noms d'auteurs, avec table des matières, serait commencée dans le plus prochain bulletin & qu'elle serait suivie d'une indication bibliographique des publications nouvelles intéressant la province.

Les lectures annoncées n'ont pu avoir lieu & elles seront faites à la prochaine réunion.

---

## CHRONIQUE.

La distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements a eu lieu, le 3 avril, sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique.

Le prix d'histoire a été obtenu par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré (Vienne), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, pour son *glossaire du patois poitevin*.

Dans la section des sciences, M. Lory, professeur à la faculté des sciences de Grenoble, membre de la Société de statistique, des sciences naturelles & des arts industriels du département de l'Isère, pour ses travaux sur la géologie des Alpes & sa carte de la Maurienne; M. le comte de Saporta, de l'académie d'Aix, & M. Lespès, professeur à la faculté des sciences de Marfeille, ont obtenu une médaille d'or.

Parmi ceux qui ont reçu des médailles d'argent, dans la même section, nous remarquons M. Seguin, doyen de la faculté des sciences de Grenoble, membre de la Société de statistique de l'Isère, pour travaux de physique, & M. Pillet, membre de l'académie de Savoie, pour ses travaux de géologie en collaboration avec M. Lory.

Le prix de la section d'archéologie a été accordé à M. l'abbé Cochet, pour son répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.

A l'occasion de cette solennité, M. Deloye, bibliothécaire de la ville d'Avignon, correspondant du Ministère de l'instruction publique, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, avec MM. Joseph Garnier, Redet, Cotteau & Combes.

J'extraits du discours de S. Ex. M. le Ministre de l'instruction publique les passages qui se réfèrent plus directement aux Sociétés savantes.

« Chaque année, a dit M. Duruy à leurs délégués, l'importance de vos travaux est plus grande. Vous en êtes récompensés par l'intérêt croissant qui s'attache à vos savantes discussions, à vos curieuses lectures. Chaque session, vous gagnez quelques auxiliaires nouveaux qui s'enrôlent avec vous sous la bannière de la science, pour sauver de l'oubli ce que le temps, *tempus edax*, détruit incessamment des mœurs, des usages & des souvenirs de la vieille France; pour retrouver dans la poussière des siècles les titres perdus de notre ancienne société; pour ajouter quelques pages à notre histoire, un livre si beau, mais si difficile à faire qu'il est toujours à recommencer. On ne pourra l'écrire qu'après que vous aurez accompli, Messieurs, au sein de vos savantes compagnies, l'immense travail d'investigation que vous poursuivez pour éclairer & fixer les histoires locales.

» En vue de seconder cette œuvre nationale, le Gouvernement, par un décret du 30 mars, vient de fonder dans chacune de nos académies universitaires, qui presque toutes répondent à nos anciennes provinces, un prix annuel pour l'histoire, l'archéologie & les sciences. »

Voici les termes du décret & de l'arrêté ministériel relatifs à ce concours :

« Il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1000 fr. qui sera décerné à l'ouvrage ou au mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science intéressant les départements compris dans le ressort.

» Chaque année, un prix de 3000 fr. sera décerné par le comité des travaux historiques & des sociétés savantes à l'ouvrage jugé le meilleur parmi ceux qui, durant l'année précédente, auront été couronnés dans les concours académiques.

» Le prix sera décerné alternativement, en 1869, sur un travail d'histoire politique ou littéraire; en 1870, sur une question d'archéologie, en 1871, sur une question de science, & successivement dans le même ordre les années suivantes.

» Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

» Sont admis à concourir tous les ouvrages & mémoires manuscrits ou imprimés, sous la réserve que les auteurs résident dans le ressort académique & que les ouvrages ou mémoires imprimés n'aient pas été publiés plus de trois ans avant le terme fixé pour le concours.

« Le jury chargé de décerner le prix est composé, sous la présidence du recteur : 1° de délégués des sociétés savantes du ressort académique dont les travaux se rapportent à l'objet du concours; 2° de membres choisis par le Ministre en nombre inférieur à celui desdits délégués.

» Les concurrents ne peuvent faire partie du jury.

» Sont exclus du concours les travaux couronnés par l'Institut.

» La proclamation du prix de 1000 fr. aura lieu dans la séance solennelle de la rentrée des facultés & celle du prix de 3000 fr. dans la réunion annuelle des sociétés savantes. »

Parmi les découvertes qui m'ont été signalées pendant ce trimestre, je mentionnerai celle de trente à trente-cinq pièces d'argent fort semblables (celles que j'ai vues du moins) à une pièce donnée à la Société par M. Courbassier.

Les publications récentes intéressant la province ont été nombreuses. En première ligne je placerai le 5<sup>e</sup> volume de l'*Essai sur l'abbaye de St-Barnard & sur la ville de Romans*, par M. P. Giraud, notre savant président honoraire. On y trouve le texte de toutes les chartes du cartulaire qui n'avaient pas été publiées dans les volumes précédents & une table alphabé-

tique des noms de personnes & de lieux, pour toute la 2<sup>e</sup> partie, fort commode pour les recherches.

Voilà un vrai monument élevé à la gloire de son pays par M. P. G. Giraud, & tous les érudits pourront profiter de la riche moisson de renseignements consignés dans le cartulaire de Saint-Barnard.

On m'annonce aussi la très-prochaine apparition du cartulaire de Saint-Hugues, publié aux frais de l'État, & attendu avec impatience.

M. l'abbé Chevalier vient de publier, à Montélimar, un premier volume du cartulaire de Léoncel, & il a fait commencer l'impression de celui de Saint-André-le-Bas, de Vienne, & de celui de la ville des Adhémar.

D'ici à quelques années toutes les chartes anciennes feront de la sorte entre nos mains, & des travaux sérieux, sur l'histoire locale, pourront être commencés & poursuivis heureusement.

Je me réjouis de ce résultat avec les nombreux amis de notre province, & j'aime à rappeler que ce sera pour notre Société un sujet de gloire d'avoir contribué à ce réveil des saines & fortes études.

Sont annoncées, de plus, trois belles publications de M. E. J. Savigné, de Vienne : 1<sup>o</sup> *Les Fêtes de la ville de Vienne*, manuscrit inédit de Charvet; 2<sup>o</sup> *Le Cycle poétique viennois*, de M. Jacques Guillemaud; 3<sup>o</sup> le *Supplément à l'histoire de l'église de Vienne*, par C. Charvet.

D'un autre côté, les souscripteurs à la réimpression de Chorier ont pu constater par l'examen de leur premier fascicule que MM. Chenevier & Chavet ont tenu scrupuleusement toutes les promesses de leur prospectus & que *l'Histoire du Dauphiné* pourra désormais figurer avec honneur dans toutes les bibliothèques.

Faisons des vœux pour que le premier volume soit également publié & que les éditeurs trouvent auprès des bibliophiles un empressement égal à leur zèle patriotique & désintéressé.

#### Ouvrages offerts pendant le trimestre :

*Discours prononcé par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, le 3 avril 1869, in-4<sup>o</sup>.*

*Revue des Sociétés savantes des départements, t. VIII, août-décembre, 3 livr. in-8<sup>o</sup>.*

*Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques & des Sociétés savantes tenues les 14, 15, 16 & 17 avril 1868. — Histoire, philologie & sciences morales, 1 vol. in-8<sup>o</sup> — Archéologie, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.*

*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard & sur de la ville Romans. Complément textuel du cartulaire faisant suite aux preuves de la première & de la deuxième partie, par M. Giraud, ancien député. Lyon, L. Perrin, 1869. 1 vol. in-8<sup>o</sup> (hommage).*

I, *Des sociétés coopératives de production*. — II, *des sociétés de conformation & de crédit*, discours prononcés par M. Eugène Villedieu, à Privas, le 27 mars & le 3 avril 1868 (hommage). — Privas, 1869. Roure, 2 broch. in-8°.

*Mémoires de l'académie impériale des sciences, belles-lettres & arts de Lyon*. — Classe de lettres, t. XIII, 1 vol. in-4°.

J'y relève le passage suivant :

« Strabon, citant la ville des Cavares dans un ordre géographique du sud au nord, présente à M. Dubombourg un argument pour éliminer toutes les localités qui sont au sud d'*Arausio* (Orange), puisque Aeria était au sud de cette ville. Il rejette aussi toutes les localités qui ne sont pas sur le territoire des Cavares. Livron & le château de Mornas remplissent à peu près les conditions topographiques désirées, mais M. Dubombourg leur préfère Cairane, dont l'aspiration dure retranchée il reste Airane, ce qui est bien près d'Aéria. En outre, ce lieu très-élevé possède des restes antiques & se trouve sur la frontière ou *finis* des Cavares & des Voconces. »

*Mémoires de l'académie impériale des sciences, belles-lettres & arts de Savoie*, t. X. Chambéry, 1869. 1 vol. in-8°.

*Habitations lacustres de la Savoie*, 2<sup>e</sup> mémoire qui a obtenu le prix d'archéologie au concours des Sociétés savantes en 1866, p. L. Rabut, album. — Chambéry, 1867, J. Perrin, in-fol.

*Bulletin de la Société archéologique & historique de la Charente*, 4<sup>e</sup> série t. V, année 1867, 1 vol. in-8°.

J'y trouve une proposition identique à celle de M. Arnaud, pour le compte-rendu de chaque livre reçu par la Société à titre de don ou d'échange. « M. Darivau propose que ce travail se répartisse à tour de rôle entre les » membres de la Société & qu'il devienne obligatoire pour chacun. — » Cette proposition est discutée à quelques points de vue, admise néanmoins » quant au principe. Une commission est priée de faire un rapport. »

Pourquoi la chronique ne serait-elle pas faite aussi à tour de rôle dans notre *Bulletin* ?

*Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne*, t. IV, année 1867, — 1 vol. in-8°. Il s'y trouve un *Essai sur l'histoire de l'armement en France depuis la fin de l'époque gallo-romaine, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle*, travail curieux de M. H. de la Broiffe.

*Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences & arts de l'Aveyron*, t. VI. Rodez, 1868, 1 vol. in-8°.

*Concours de 1867. — Distribution des récompenses. — Travaux couronnés*. Rodez, 1868, 1 vol. in-8°.

*Mémoires de la Société*, t. IX, 1859-1867. — Rodez, 1867, 1 vol. in-8°.

*Biographies aveyronnaises*, t. 1<sup>er</sup>, 1866, 1 vol. in-8°.

*Notice sur la Roche-Flavin*, par J. J. Delfol. — Rodez, 1866, broch. in-8°.

*Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*. Bulletin.

*Journal de Montélimar*, 1<sup>er</sup> trimestre 1869. — *Journal de Die*, 1<sup>er</sup> trimestre 1869.

*Journal mensuel des travaux de l'académie nationale, agricole, manufacturière & commerciale*, sous la direction de M. P. Aymar-Bression; dernière livr. de 1868.

*Congrès scientifique de France*, — ouverture le 5 septembre 1868, — 36<sup>e</sup> session, à Chartres. (programme), Caen, 1869, broch. in-4°.

*Histoire de Savoie d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion*, par Victor de Saint-Genis. — Paris, Amyot, in 8°, 1<sup>er</sup> & 2<sup>e</sup> vol.

A. LACROIX.

---

---

 BIBLIOGRAPHIE DAUPHINOISE<sup>1</sup>.
 

---

 Spécimen.
 

---

## PREMIÈRE PARTIE.

 OUVRAGES SUR LA PROVINCE.
 

---

ADVIELLE (Victor). — *Souvenirs d'une visite à l'Abbaye de Saint-Antoine, en Dauphiné* (Histoire, Archéologie), br. in-8°, 2<sup>e</sup> édition. — Bossan, imprimeur, Saint-Marcellin, 1860.

— *Notice sur Hugues Merle, artiste peintre.* — Grenoble, A. Merle et C.<sup>ie</sup>, br. in-8°, 23 p.

— *L'Empereur Napoléon III à Grenoble et dans le département de l'Isère, les 5, 6 et 7 septembre 1860*, in-8° br.

— *Annuaire administratif, statistique et historique de l'arrondissement de Saint-Marcellin.* in-12, années 1860, 61 et 62. — Grenoble, Allier père et fils.

— *L'abbé E. H. R. Prompsault*, chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingts de Paris, de 1829 à 1855, paléographe, jurisconsulte ecclésiastique et controversiste. — Paris, chez l'auteur, 88, rue Montorgueil, 1862; Pont-Saint-Esprit, Gros frères, imprimeurs, in-8°, 714 p., portrait; cet ouvrage renferme la biographie et la bibliographie de cet abbé célèbre.

— *Le couteau de chasse de Mandrin, du musée de Rodez.* (Mémoires de la société des lettres, etc., de l'Aveyron, 1867, 1 planche.)

ALBERT (Aristide). — *L'Oisans*, essai descriptif suivi de notices particulières sur la faune, les forêts, la botanique et la minéralogie, par MM. Bouteille, Viaud, A. Gras et J. Thévenet, in-8°.

— *Excursions dans le Briançonnais*, 2<sup>e</sup> partie in-18.

AIGUEBELLE. — *Vie du père Marie Ephrem (Vincent-Joseph-Mathieu Ferrer) ou histoire d'un moine de nos jours, mort à l'abbaye de la Trappe d'Aiguebelle (Drôme).* — Clermont-Ferrand, impr. Perol, in-8° de 104 p. (Notes sur l'ordre de Cîteaux.)

---

(1) Les rectifications et modifications seront accueillies avec reconnaissance.

— *Annales de l'abbaye d'Aiguebelle, de l'ordre de Cîteaux (Congrégation de N. D. de la Trappe), depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1043-1863), par un religieux de ce monastère.* — Valence, Jules Céas et fils, 1863, 2 vol. in-8°, 591 et 621 p.

AIMAR. — *Guide du voyageur à la Grande-Chartreuse*, 1 vol. in-8° oblong. — Grenoble, Alphonse Merle, 1860.

ALLARD. — *Lettre à l'auteur du « Mercure galant » sur la conversion du sieur Vignes, ministre de Grenoble* (9 décembre 1684).

— *Seconde lettre à l'auteur du « Mercure galant » sur l'abjuration du sieur Vigne, ci-devant ministre de Grenoble* (20 décembre 1684), s. l. n. d., in-4°, pièce.

L'exemplaire de la bibliothèque impériale porte une note manuscrite contemporaine, indiquant que ces deux lettres sont d'un nommé Allard.

(N.° 502, L<sup>d</sup> 176.)

ALLIER (Alfred). — *Mémoire fourni le 28 fév. 1861 par Alfred Allier, propriétaire à Vars, commune de Gap, pour le concours à la prime régionale, etc.* — Gap, Delaplace, juin 1862, broch. in-16, 59 p.

ALLUT (M.-P.). — *Aloysia Sygea et Nicolas Chorier.* — Lyon, ch. Scheuring, 1862, in-8°.

ANCELLE (C.). — *Courses des vacances dans les Alpes.* — Paris, imp. Jouaust et fils, 1863, in-12, 143 p.

— *Notes sur la Grande-Chartreuse.*

*Annuaire et almanachs* (voir à la table.)

ARBAUD, Evêque de Gap. — *Recueil des circulaires de Mgr Arbaud, évêque de Gap*, 1838. — *Liste des anciens évêques de ce diocèse.*

AUBENAS (J.-Ad.). — *Histoire de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis, suivie d'une notice historique sur la maison de Grignan.* — Paris, Duffart, éditeur, 1842, in-8°, 588 p.

AUDIGIER (Henry d'). — *Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart, dit le Chevalier sans peur et sans reproche.* — Paris, Dupray de la Maherie, éd., 1862, gr<sup>d</sup> in-8°, 310 p.

ARNAUD (V.). — *Le prince Djem, chronique dauphinoise du XV<sup>e</sup> siècle, poème épique*, 1 vol. in-8°.

ARTAUD DE MONTOR (le chevalier). — *Histoire du pape Pie VII.* — Paris, Adr. Leclère et C.<sup>ie</sup>, 1836, 2 vol. in-8°; Paris, 1839, 3 vol. in-12.

Cet ouvrage contient, page 236 et suivantes, la relation du transport du corps de Pie VI à Rome et les fêtes célébrées à Valence en cette occasion.

— *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, comprenant une grande partie des actes de la diplomatie française*



depuis 1784 jusqu'en 1830. — Paris, 1839, in-8°, portrait. (25 exemplaires sur papier de chine.)

ARTAUD (Fr.). — *Mémoire sur un poignard de bronze antique, trouvé dans le rocher de Crussol* (en face de Valence). — Paris, 1811, in-8°, broch., fig.

— *Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France, etc.* — Paris, de Bure et Didot l'aîné, 1818-1824, g<sup>d</sup> in-fol.

AVRIL (C.-A.). — *Tableau synoptique des votes émis par les quinze représentants de l'Isère, etc., etc., relevés du Moniteur.* — Paris, imp. Maulde et Renou (s. d.), g<sup>d</sup> in-fol.

Léon JACQUOMET.

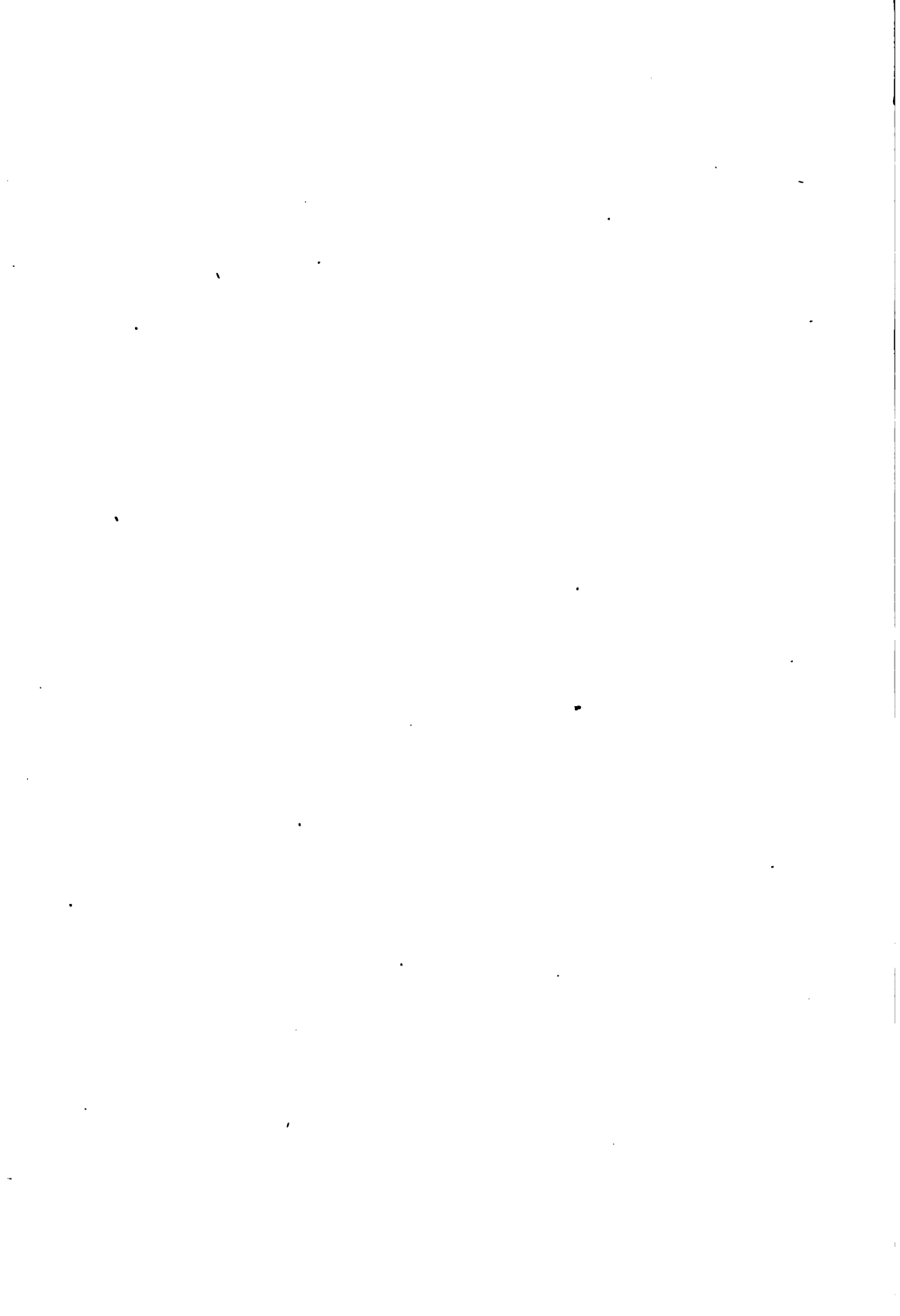
Un travail bibliographique sur le Dauphiné peut rendre de très-grands services; avant de l'entreprendre, il a paru bon d'avoir l'avis des érudits sur ce spécimen.

M. Rochas, dans sa *Biographie du Dauphiné*, a donné des indications précises sur les ouvrages des auteurs dauphinois; il a paru inutile de les répéter.

Aussi, ce travail, divisé en deux parties, ferait-il connaître seulement, dans la première, les auteurs qui ont écrit sur le Dauphiné et qui ne se trouvent pas dans la *Biographie*; et, dans la seconde, les auteurs dauphinois également omis; puis, au moyen d'une table alphabétique des matières, on rappellerait les ouvrages cités par M. Rochas et ceux de ce complément.

Pour une œuvre aussi importante, le concours de tous les membres de la Société est nécessaire, et les additions porteront le nom de celui qui les aura indiquées.

A. LACROIX.



# ÉTUDES

## SUR LE CANTON DU GRAND-SERRE.



STATISTIQUE, HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

SUITE et FIN. — Voir 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Livraisons, page 249, 361.

### I

#### MONTRIGAUD.

GÉOLOGIE. — THEUTOBOCHUS.

La commune est formée des deux vallées presque parallèles de La Limone et de L'Herbasse<sup>1</sup>. Dans la dernière, la plus large et la plus riante, se trouvent au penchant de la colline les restes de l'ancien château fort et le bourg moderne, traversé par le chemin de grande communication N.° 17, de Valence à Montfalcon.

Ce village est à 7 kilom. du Grand-Serre, son chef-lieu de canton, et à 42 de Valence.

On explique le nom de Montrigaud par *hauteur, élévation* ou *coteau de Rigaud*, comme Montmeyran et Monteléger signifient coteaux de Mairan et de Latgier; malheureusement l'histoire

---

(1) L'Herbasse, affluent de l'Isère, a 35 kilom. de cours et un débit moyen de plus d'un mètre cube par seconde.

La Limone, affluent de l'Herbasse, a 1285 mètres de cours et 286 décimètres cubes par seconde de débit ordinaire.

L'Herbasse naît près de Montrigaud, dans la combe de L'Herbasse, et La Limone à l'étang de Langon, sur Montrigaud.

a négligé de nous transmettre, avec leurs noms, les faits et gestes de ces personnages, sinon illustres, du moins populaires de leur temps.

La paroisse a porté, avant cette appellation, le nom de Saint-Romain-de-Perois, qu'une charte de 1062 traduit par *Petrosa*. Faudrait-il voir, en ce cas, l'étymologie de Perois dans l'entassement de cailloux roulés dont l'épaisseur augmente à mesure que le niveau du terrain s'élève, en se rapprochant de Montrigaud ? Je le pense.

M. Scipion Gras y trouve le terrain diluvien ancien avec des fragments de granit ; mais ce terrain s'amincit beaucoup en descendant vers Miribel et ne se rencontre plus qu'en lambeaux peu étendus sur des monticules de mollasse.

Le même auteur rapporte aux terrains diluviens la plupart des ossements fossiles du Dauphiné ; M. Lory, à la mollasse marine ceux des vallées de La Limone et de L'Herbasse. Sur ce point, je laisse la parole à M. Paul Gervais <sup>1</sup>.

« M. Chalande m'a communiqué, dit-il, quelques mammifères et divers poissons des sables faluniers à dinotheriums des environs de Romans (Drôme). Les mammifères sont le *li-triodon splendens*, un rhinocéros, le *dinotherium giganteum*, parmi les espèces terrestres, et, parmi les espèces marines, un phoque, l'*hoplocetus crassidens*, deux dauphins et un cétacé congénère des borquals ou cachalots. Les poissons enfouis avec ces ossements sont le *charcharodon megalodon* et d'autres espèces de squales, des mourines du même genre que la raie aigle et des daurades ou chrysophys, dont les dents isolées ressemblent à de petits moules de boutons convexes sur une de leurs faces... Le dépôt ossifère de Romans est comparable par le mélange d'espèces terrestres et marines qu'il renferme à celui des sables marins de Montpellier et aux faluns de la Touraine ; mais c'est à l'époque des faluns qu'il faudra maintenant les rapporter. Il n'est pas douteux que de nouvelles fouilles faites sur ce point ne donnent lieu à des résultats tout à fait dignes d'intérêt. »

---

(1) *Paléontologie française*, t. II, p. 173.

Le musée naissant de la Société d'archéologie de la Drôme possède une dent de *dinotherium* trouvée au Laris ; il en existe une autre, venue de Crépol, au muséum de Lyon, et M. de Berthe, notre honorable et savant collègue, a eu la bonne fortune d'acquérir une machoire inférieure entière de mastodonte, découverte à Saint-Julien. J'indiquerai en outre, pour mémoire, plusieurs dents du même animal en la possession, il y a quelques années, de M. Robin, à Saint-Honorat, entre Crépol, Montchenu et le Laris.

Mais, de tous ces fossiles aucun n'obtiendra la célébrité des ossements mis à jour dans une sablonnière, près du château de Langon, le 11 janvier 1613.

« A cette époque, dit Jules Ollivier, les érudits prouvaient » par arguments l'existence possible des races gigantesques, » au lieu de l'établir en produisant des monuments irrécusables ; et lorsque, d'aventure, du sein de la terre quelques » vestiges douteux étaient exhumés, l'anatomie n'était pas assez » habile pour faire jaillir la vérité de l'analyse, et l'exagération » profitait seule de la découverte. »

Mazuyer, médecin ou chirurgien de Beaurepaire, publia qu'il avait trouvé à Langon, dans un immense tombeau en briques, avec la légende *Theutobochus rex*, les restes d'un géant de 25 pieds de long sur 10 de large aux épaules, avec une tête de 10 pieds de circonférence, et, tout à côté, une cinquantaine de médailles à l'effigie de Marius, vainqueur des Cimbres et de Theutobochus, leur roi. « On accusa le chirurgien, dit Cuvier, d'avoir » fait faire sa brochure par un jésuite de Tournon, qui avait » forgé l'histoire du sépulcre et de l'inscription ; il ne paraît pas » qu'il se soit justifié de cette imposture <sup>1</sup>. »

Quant aux médailles d'argent, c'étaient des oboles de Marseille, au dire de Peiresc et de Mionnet.

Mazuyer transporta à Paris les os du géant qu'il avait acquis, pour les montrer au public, moyennant rétribution, et rallia à son avis les chirurgiens Habicot et Tissot. A leurs démonstra-

---

(1) *Ossements fossiles*, 4<sup>e</sup> édition, t. II, p. 50 et suiv.

tions prétendues scientifiques, le médecin Riolan répondit avec assez d'habileté, pour un homme qui n'avait jamais vu de squelette d'éléphant. Guillemeau, médecin, prit aussi part à la mêlée, et les uns et les autres, « après s'être égarés dans le » dédale d'une subtile et ridicule argumentation et rués en » injurieux quolibets, oublièrent la seule question qu'il importait à la science de résoudre, » celle de savoir si les ossements appartenaient à la race humaine ou à un animal quelconque <sup>1</sup>.

D'après Cuvier, Mazuyer montrait : 1<sup>o</sup> deux morceaux de mâchoire inférieure, du poids de 6 livres l'un et de 12 l'autre; une dent entière et quatre dents cassées; — 2<sup>o</sup> deux vertèbres; — 3<sup>o</sup> un morceau du milieu d'une côte; — 4<sup>o</sup> un fragment d'omoplate; — 5<sup>o</sup> une tête d'*humérus*; — 6<sup>o</sup> un fémur long de

(1) Jules Ollivier, *Annuaire de la Drôme*, 1834, cite les ouvrages suivants relatifs à la dispute : *Histoire véritable du géant Theutobochus*, etc., par Jacques Tissot, Paris, Bouriquand, 1613, in 8°; — *Gigantostéologie* ou *Discours sur les os d'un géant*, par Habicot, Paris, Housé, 1613, in 8°; — *Gigantomachie pour répondre à la Gigantostéologie*, par un Écolier en médecine (Riolan), Paris, 1613, in 8°; — *L'imposture découverte des os humains supposés*, par Riolan, Paris, Ramier, 1614, in-8°; — *Mercuré français*, t. III, p. 191-195; — *Œuvres de Gassendi*, 6 vol. in fol., t. IV, *Vie de Peiresc*; — *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, I, p. 136; — *Recherches sur la chirurgie en France*, p. 271-287; — Brunet, *Manuel du Bibliophile*, aux mots *Gigantomachie*, *Habicot*, *Imposture*, *Riolan*, et *Tissot*, cite d'autres brochures que voici : *Discours véritable de la vie, mort et des os du géant Theutobochus*, Lyon, Jean Poyet, réimprimé dans le IX<sup>e</sup> vol. des *Variétés* de M. Ed. Fournier; — *Discours apologétique touchant la vérité des géants, contre la Gigantomachie d'un soi-disant escholier en médecine*, par L. D. C. O. D., Paris, 1614 ou 1615, in-8°; — *Antigigantologie ou contre-discours de la grandeur des géants*, Paris, J. Corrozet, 1618, in-8° (Ces deux brochures sont d'Habicot); — *Jugements des ombres d'Héraclite et de Démocrite sur la réponse d'Habicot au discours apologétique touchant la vérité des géants* (Attribué à Guillemeau); — *Correction fraternelle sur la vie d'Habicot, où l'on fait en passant la critique de ses ouvrages, notamment de la Gigantostéologie et des autres écrits sur le même sujet*; — *Gigantologie ou discours sur la grandeur des géants*, etc. (par J. Riolan), Paris, 1618, in-8°; — *Réponse à un discours apologétique touchant la vérité des géants*, Paris, 1615, in-8°.

5 pieds; — 7° un tibia de près de 4 pieds; — 8° un astragale; — 9° un *calcaneum*.

M. de Blainville a déposé depuis dans les galeries du muséum de Paris, de la part de M. de Saint-Ferréol, possesseur actuel du château de Langon, plusieurs des ossements exhibés par Mazuyer, et M. Dubreuil, professeur à Montpellier, en possède aussi un, venu de chez M. de Saint-Ferréol. « Il est inutile d'ajouter, » dit M. P. Gervais, que, bien qu'il ne soit pas possible de décider » avec certitude si ces ossements sont d'éléphant véritable, » comme le croyait Riolan et comme l'a dit Cuvier, de nos jours, » ou bien de mastodonte ou de *dinotherium* ou même de plusieurs espèces de grands mammifères, ils ne laissent aucun » doute sur la fausseté des assertions de Mazuyer <sup>1</sup>. »

En 1835, M. Jouannet retrouva dans un galetas, à Bordeaux, les ossements oubliés par le chirurgien de Beaurepaire, et M. de Blainville publia un mémoire à ce sujet. Toutefois, il lui restait des doutes, à cause d'une lettre adressée, en 1744, à l'abbé Desfontaines où il était dit que les ossements confiés à Mazuyer avaient été réintégrés chez M. de Langon, qui les avait alors. Il s'adressa donc à M. de Saint-Ferréol et obtint de lui, pour être mis sous les yeux de l'Académie des sciences: 1° la lettre de Louis XIII; — 2° le récépissé du sieur de Bagaris; — 3° une lettre du même à M. de Langon; — 4° une lettre du connétable de Lesdiguières; — 5° une copie du procès-verbal inventé par Mazuyer; — 6° les deux pièces d'argent trouvées avec les ossements; — 7° Une dent de la grosseur et de la forme d'un ongle de bœuf, dont parle le récépissé du sieur de Bagaris, avec deux portions d'os assez gros, l'une d'humérus et l'autre de l'os des îles, provenant d'un animal évidemment plus grand que celui dont les ossements ont été envoyés de Bordeaux <sup>2</sup>.

Depuis lors, le silence s'est fait autour de cette question des

(1) *Paléontologie française*, II, 34. — *Nouvelles annales du muséum d'histoire naturelle de Paris*.

(2) *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences*, 1837, t. IV, p. 633.

géants et de l'imposture de Mazuyer; seule, la question de l'homme fossile préoccupe encore les savants, mais il ne s'agit pas d'elle dans ce travail.

## II

## MONTRIGAUD. — STATISTIQUE.

En 1839, Montrigaud avait 3,442 hectares de superficie, 4,791 francs de revenu pour les propriétés bâties et 117,028 fr. pour les propriétés non bâties. Le revenu moyen d'un hectare était de 34 fr. et la contribution moyenne de 2 fr. 46 c.

D'après la *Statistique de la Drôme*, le territoire se décomposait ainsi, en 1835 :

Bois communaux.	404	hectares.	
Bois particuliers .	899		—
Terres, jardins . .	1471		—
Vignes . . . . .	41		—
Prairies . . . . .	535		—
Pâturages. . . . .	56		—
Routes, rivières .	151		—
Terres incultes . .	4		—
Maisons . . . . .	12		—
			<hr/>
TOTAL. . .	3593		—

Les réponses faites aux questions de *statistique* en 1862 accusent d'autres chiffres, comparés à ceux du cadastre :

	1862.		Cadastre.
Terres. . . . .	1034	hectares.	1043
Prés. . . . .	473	—	473
Vignes . . . . .	25	—	25
Bois . . . . .	1161	—	1161
Jardins . . . . .	5	—	5
Chemins, rivières.	59	—	59
			<hr/>
TOTAL . . . . .	2757	—	2766

Ces différences de chiffres tiennent aux distractions de territoire faites à la commune; en effet, le Conseil général de la



Drôme, dans sa session de 1839, émit le vœu que la section de Charaix, dépendante de Montrigaud, fût avec celle de Saint-Julien, dépendante du Grand-Serre, réunie à la commune de Saint-Christophe-le-Laris. Ce même vœu renouvelé en 1840 était suivi d'une loi du 4 juin 1842 séparant la section de Charaix de Montrigaud pour l'unir à Saint-Christophe-le-Laris. Quant à Saint-Julien, comme une semblable annexion lésait les intérêts de la majorité des habitants des deux fractions de section composant son territoire, et ceux des communes du Grand-Serre et de Montrigaud dont elles dépendaient, le *statu quo* fut maintenu <sup>1</sup>.

Voici l'étendue et l'importance des diverses cultures :

	1862.	1869.
<i>Blé</i> . . . . .	261 hectares.	200
Prod. par hectare . . . .	14 hectolitres.	20
<i>Méteil</i> . . . . .	20 hectares.	"
Prod. par hect. . . . .	14 hectolitres.	"
<i>Seigle</i> . . . . .	40 hectares.	30
Prod. par hect. . . . .	15 hectolitres.	22
<i>Orge</i> . . . . .	10 hectares.	15
Prod. par hect. . . . .	18 hectolitres.	25
<i>Avoine</i> . . . . .	40 hectares.	20
Prod. par hect. . . . .	20 hectolitres.	30
<i>Sarrasin</i> . . . . .	20 hectares.	10
Prod. par hect. . . . .	6 hectolitres.	8
<i>Pommes de terre</i> . . . . .	100 hectares.	100
Prod. par hect . . . . .	100 hectolitres.	50
<i>Châtaignes</i> . . . . .	1000 hectolitres.	"
<i>Haricots secs</i> . . . . .	5 hectares.	"
Prod. par hect . . . . .	30 hectolitres.	"
<i>Fèves</i> . . . . .	25 hectares.	"
Prod. par hect . . . . .	30 hectolitres.	"

(1) Cette affaire a donné lieu à deux brochures : *Les Habitants des sections de Charaix et Saint-Julien à MM. du Conseil général de la Drôme*, Valence, Joland, 1839, in-8°, p. 14; — *Mémoire adressé à MM. les Membres du Conseil général de la Drôme par les Habitants des sections de Saint-Julien et Charaix*....., Valence, 1839, Joland, in-8°, p. 12.

	1867.	1868.
Noix . . . . .	1500 hectolitres.	»
Chanvre (filasse) . . .	2000 kilogrammes.	»
Vers à soie . . . . .	60 onces.	20
Cocons, par once . . .	10 kilogrammes.	10
Pommes, poires . . . .	400 quintaux métriques.	»
Prairies naturelles . . .	373 hectares.	»
Prod. par hectare . . .	32 quintaux métriques.	»
Prairies artificielles . .	140 hectares.	»
Prod. par hect . . . . .	83 quintaux métriques.	»
Vignes . . . . .	25 hectares.	»
Prod. par hect . . . . .	20 hectolitres.	»

*Bétail agricole* : Chevaux et mulets, 105. — Bœufs, 350. — Vaches, 50. — Brebis, 1780. — Porcs, 350. — Chèvres, 200. — Ruches, 250. — Volailles, 2680.

Le dernier recensement de 1866 accuse les résultats suivants :

	Maisons.	Ménages.	Ames.
Le Village . . . . .	15	24	110
Le Bourg (ancien) . . .	27	35	154
Les Pies . . . . .	14	15	53
Saint-Julien . . . . .	26	26	138
Faveyron . . . . .	11	11	43
La Forêt . . . . .	10	11	49
Le Mony . . . . .	9	9	34
Revoute . . . . .	11	11	59
L'Herbasse . . . . .	31	34	135
Fontenelles . . . . .	10	10	34
Pétaillon . . . . .	5	7	27
Peyron . . . . .	5	6	27
L'Arrapel . . . . .	5	7	26
Guépiola . . . . .	6	6	15
Fantonière . . . . .	5	5	26
Grivelière . . . . .	6	7	25
Écart . . . . .	32	36	160
TOTAL . . . . .	228	260	1115

La population, qui était, en l'an VIII, de 1428 âmes, savoir 338 hommes, 349 femmes, 365 garçons, 376 filles, s'est élevée, en 1809, à 1752, parmi lesquels on comptait 2 bourgeois, 4

marchands et 2 propriétaires vivant de leurs revenus. Tous sont catholiques, comme dans les autres communes du canton.

	Ames.		Ames.
1830. . . . .	1673	1851. . . . .	1219
1836. . . . .	1689	1856. . . . .	1213
1841. . . . .	1564	1861. . . . .	1186
1846. . . . .	1192	1866. . . . .	1135

D'après le recensement de 1866, il y a 228 maisons et 260 ménages. Le degré d'instruction n'y est pas très-élevé, car 320 hommes ou garçons et 241 femmes ou filles ne savent ni lire ni écrire ; 120 hommes ou garçons et 137 femmes ou filles savent lire seulement ; les autres lisent et écrivent.

150 exploitations agricoles y occupent 577 individus, 52 fermes 207 et 19 métairies 103 ; total 887.

L'industrie textile y fait vivre 7 personnes, l'industrie du bâtiment un égal nombre, la cordonnerie 105, l'industrie de l'alimentation 33, celle des transports 13.

### III

#### MONTRIGAUD. — LES SEIGNEURS.

Avant l'époque féodale, Montrigaud devait être couvert de bois, aussi bien dans les vallées que sur les collines. Il fit partie d'abord du domaine des comtes d'Albon, les premiers seigneurs puissants de la contrée : cela résulte, du moins, d'un acte de 1314 réglant les limites du mandement avec les terres de Guichard de Clérieu. L'*Inventaire du Bailliage de Saint-Marcelin* mentionne de son côté un hommage lige, du 27 septembre 1327, de Berlion de Lavaure, avec la clause « sous réserve de l'hommage dû au seigneur de Clermont » et pour lequel Guigue, Dauphin, promet d'assurer à Berlion 60 sols de revenus annuels à Montrigaud.

Le même Dauphin, en 1330 ou 1332, donna pour dot la terre de Montrigaud à Simone, fille de Girard de Brennes ou Briennes, femme de Vincent Guélix ou Gilles.

Humbert II, le 5 juin 1337, dans la chapelle du lieu, octroyait aux habitants des privilèges, franchises et immunités que les rois Charles VII (1436), Louis XI, encore Dauphin (1441 et 1447), Charles VIII (1490) et le Parlement de Grenoble (1491) confirmèrent et homologuèrent.

On avait aussi des lettres de Humbert II, du 25 février 1343, confirmatives du don des revenus de la seigneurie au profit de Hélimonde de Monteil, veuve de Jean de Montlupel qui avait joui de la même faveur et l'avait obtenue pour compenser une lésion soufferte dans un échange<sup>1</sup>.

Le 26 août 1349, une femme appelée Éléonore en faisait hommage au Dauphin Humbert II. Cette même année, le seigneur de Chatte acquit d'Artaud de Nerpol, seigneur de Charmes, toutes ses possessions à Montrigaud.

Un compte de châtellenie rendu en 1313-1314 par Guillaume Jamard, receveur et principal agent du Dauphin, évalue ainsi les revenus de la seigneurie : 23 sétiers 1 quartal de blé de censes, 75 sétiers de blé de la ferme des moulins, 3 sétiers de blé de la ferme des pâturages, 98 sétiers 3 quartaux de blé du vingtain (20<sup>e</sup> partie consacrée à l'entretien des murailles et du château), 8 sétiers de seigle de censes, 60 sétiers de seigle de la ferme des moulins, 95 sétiers 3 quartaux 2 pugnerées de seigle du vingtain, 75 sétiers d'avoine des moulins, 4 des pâturages, 101 des gardes et commanderies, 75 du vingtain, 10 sommées de vin du vingtain, 185 poules, 5 douzaines d'écuellles ou plats, 37 livres de cire, 8 livres 5 sols des gardes, 18 livres 15 sols de censes, 172 livres des juridictions, 10 livres 10 sols des compositions, 1115 sols des criées, 2 oboles et demie d'or de censes, 4 livres 6 sols des bans (amendes) et 108 livres de la ferme du four<sup>2</sup>.

Il résulte de ce compte que la production en blé de Montrigaud devait être alors de 1960 sétiers et en seigle de 1900, ce

---

(1) GUY-ALLARD, *Dictionnaire historique*. — *Inventaire de la Chambre des Comptes*, VALBONNAYS, II, 305-306.

(2) *Inventaire de la Chambre des Comptes*.

qui indique une bonne étendue de terres cultivées et un nombre assez considérable d'agriculteurs dans le mandement, composé alors de Charaix et de Saint-Bonnet. Ces deux paroisses en furent détachées plus tard, pour la levée des tailles, la première le 29 août 1685, avec Champagnier et Chabaudière, ensuite de la cession faite par François de Langon, seigneur de Montrigaud, à Pierre Thomé, sieur de La Maison-Carrée, à Montchenu; la seconde en 1661, sur la demande des habitants, et Montrigaud fut déchargé de deux feux à cette occasion<sup>1</sup>.

Charles, Dauphin, en 1349, donna Montrigaud à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, en augmentation d'un fief qu'il possédait au diocèse de Besançon.

Le 7 janvier 1368, le gouverneur de la province, Raoul, seigneur de Loupy au bailliage de Bar, échangea avec Didier de Sassenage une maison forte à Sassenage contre le château de Montrigaud entre Hauterives, Montfalcon (nord), Miribel et Montchenu (sud-ouest), Saint-Antoine (sud-est). Chorier prétend que l'échange eut lieu contre la coseigneurie de Pariset et qu'il fut fait avec le roi Charles V, premier Dauphin de la maison de France.

Didier était fils de Hugues de Sassenage, marié d'abord avec Bérengère et ensuite avec Aymonette de Salvaing. Il se distingua dans l'armée de Saintonge commandée par Albert de Sassenage, son cousin (1338).

Ce Didier épousa successivement Alix Alleman et Marguerite de Chaste, fille de Jean. Il mourut vers 1374, laissant Antoine, Albert et Geoffroy de Sassenage.

Antoine, seigneur de Montrigaud, en fit hommage au roi en 1378, et son fils, Guigue, l'imita en 1388.

Claude de Sassenage, seigneur de la même terre, qu'il reconnut au roi en 1413, mourut sans enfant.

Aymon, son frère et son héritier pour Montrigaud et Iseron, fut père d'Antoine, Antoine de François et François d'André. Ce dernier épousa, en 1507, Catherine de Grolée-Meuillon,

---

(1) Archives départ., Série E, Communes; Série C, N.° 521 et 532.

filles d'Antoine et d'Hélène de Genlis, et ne laissa qu'une fille, Hélène de Sassenage, morte sans enfant, après avoir été mariée à François, baron de Sassenage, et à Claude de Clermont, seigneur de Montoisson. Catherine de Grolée-Meuillon, héritière de sa fille, disposa de ses biens par son testament du 11 août 1568<sup>1</sup>.

Des procédures pour Claude de Clermont, baron de Montoisson, contre Aimar-François de Meuillon, baron de Bressieu, nous apprennent que le demandeur, légataire d'Hélène de Sassenage, sa femme, ne put jouir de la terre de Montrigaud, garantissant son legs, à cause des ventes et aliénations faites par Catherine de Grolée-Meuillon; d'un autre côté, des notes dues à l'obligeance de M. Rochas font échoir Montrigaud à Isabeau de Sassenage, sœur d'Hélène, unie à Gaspard de Revel, seigneur de Chasselay, dont la fille, Isabeau de Revel, le porta par alliance à François de Langon.

En 1657, Montrigaud appartenait à l'abbé de Saint-Antoine qui l'avait acquis de la maison de Langon; mais le fief ne tarda pas à revenir à ses anciens maîtres et resta dans leurs mains jusqu'à la Révolution.

Une courte notice, publiée dans le *Courrier de la Drôme* du 17 septembre 1859, prétend, d'après Guy-Allard, qu'Humbert I<sup>er</sup> de La Tour, dauphin de Viennois, donna Montrigaud à Perrot de Langon, cadet de Gascogne, un des 300 chevaliers qui accompagnèrent le roi Édouard (d'Angleterre) à la croisade où mourut Saint-Louis (1270), lequel vint ensuite s'établir dans le Royannais.

Sa maison s'allia, par la suite, aux bonnes familles de la province, fournit de vaillants guerriers aux rois de France et à l'Ordre de Malte et s'éteignit avec la femme du marquis Planelli de La Valette, et Magdeleine-Jeanne-Françoise, veuve du marquis de Gautheron, décédée en 1828. « C'est à la marquise de » Gautheron que l'on doit la fondation de l'établissement thermal d'Uriage, qu'elle laissa, avec ses autres biens, à son neveu, » M. le comte de Sibeud de Saint-Ferréol<sup>2</sup>. »

---

(1) CHORIER, *Histoire de la maison de Sassenage*. — Archives départ., Série E, au mot Clermont.

(2) *Armorial du Dauphiné*, au mot Langon.

Le château de Langon se trouve dans la vallée de La Limone, entre l'église de Saint-Julien et celle de Montrigaud. Il ne paraît pas de construction postérieure au XVII<sup>e</sup> siècle.

Celui de Montrigaud, dont il ne reste plus que des ruines, était bâti au faubourg de Montrigaud, non loin de la demeure de M. Macaire. La solidité de ses murs et l'appareil de construction accusent une antiquité de huit siècles au moins.

Je ne dirai rien de l'illustre maison de Sassenage, qui a eu Chorier pour historien, ni des familles déjà mentionnées plus haut, parce que la lumière n'est pas faite encore sur leurs actes et sur leur descendance.

Divers gentilshommes, ayant également possédé à Montrigaud des censes et redevances, ont pu à tort en être regardés comme les seigneurs, et l'abbaye de Saint-Antoine, elle-même, y avait des droits de directe féodale, en 1254, sur les biens de Bernard Rostaing, de Miribel, qui lui en fit hommage.

Le 16 octobre 1357, le vibailli de Saint-Marcellin adjugea diverses censes prétendues par Soffrey dit Moret à Triors, religieux de Saint-Antoine, et, en 1423, Aimar de Sassenage, seigneur de Montrigaud, donna à Frère Jean de Pouilhoxo, cellerier du monastère, la liberté de mener paître tout le bétail de la grange du Mouchet et Pautrocères par tout le mandement, sans payer aucun droit, et cela, « pour l'amour de Dieu et » l'honneur du glorieux saint Antoine, comme aussi pour re-  
» connaître les bienfaits dudit cellerier<sup>1</sup>. »

Ce qui augmente même la difficulté, c'est l'existence d'une autre Montrigaud, près de Grenoble, au mandement de Seyssins. En effet, les auteurs sont parfois trop peu explicites pour permettre de distinguer les seigneurs de l'un ou de l'autre fief.

Qui oserait affirmer sans titres, par exemple, que les Alleman de Montrigaud appartenaient à la Drôme plutôt qu'à l'Isère? Or, en 1668, noble Jean-Louis Alleman était seigneur de Seyssins et de Montrigaud, et le Parlement de Toulouse lui accordait un seul lançon (montant du rôle de la taille),

---

(1) *Courrier de la Drôme*, loc. cit.

pour les deux terres, et ce même Jean-Louis parait à Montrigaud (Drôme), où il plaide contre Anne Bussod ou Bussoud, veuve de Jean Claude Alleman<sup>1</sup>.

L'*Armorial du Dauphiné* fait sortir cette branche de Jean Alleman, fils naturel de Jean-Claude, seigneur d'Uriage, marié, en 1613, avec Louise de Clermont. Jean fut légitimé en 1609, et eut Jean-Claude, auquel Anne Bussod donna Mathias, mort en 1721. Mathias fut père de Joseph, et celui-ci de Jean-Baptiste, qui fit partie de l'expédition de La Pérouse, en 1785, et de Joseph-Antoine, aïeul du représentant actuel de la famille.

Il y eut aussi à Montrigaud une maison noble de même nom, tombée en quenouille par Isabelle, femme de Guillaume Allier, vers 1490. Jeanne Allier porta ses droits à Guillaume de Bourchenu, son mari, et Joachim de La Fayolle de La Tourne, en épousant Marie de Bourchenu, vers 1670, en hérita à son tour et les vendit aux Thomé, seigneurs de Charaix.

Au point de vue religieux, Saint-Romain de Montrigaud dépendait, avant 1789, du chapitre de Saint-Barnard de Romans et de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne, à cause du prieuré de Serre, et le curé était nommé alternativement par les deux patrons. La dîme s'y levait à la cote 22<sup>e</sup> (de 22 gerbes 1) et la portion congrue (traitement) du curé était acquittée ainsi : 1 quart et 1/2 quart par l'abbaye de Saint-Pierre, 1 quart et 1/2 quart par Saint-Barnard et 1 quart par l'abbaye de Saint-Antoine.

Depuis 1807, Montrigaud est succursale.

Saint-Julien, moitié sur le Grand-Serre et moitié sur Montrigaud, s'appelait, dans les chartes et documents anciens, Saint-Julien-de-Montfol, au XV<sup>e</sup> siècle, de Montsage, nom qu'il aurait dû conserver ; il est succursale depuis le 31 mars 1844.

Montrigaud a des foires le 2<sup>e</sup> lundi de février, le 13 avril, le 13 mai, le 20 juin, le 16 novembre et le 15 décembre. Il fut chef-lieu de canton en même temps qu'Hauterives, à l'époque de la Révolution, et son étude de notaire a été transférée dans cette dernière localité.

---

(1) *Archives de la Drôme*, série E, au mot Alleman.



## SAINT-BONNET-DE-VALCLÉRIEUX.

Saint-Bonnet-de-Valclérieux ou Saint-Bonnet de Montrigaud, dans la vallée de l'Herbasse, est séparé de Montrigaud par un coteau élevé formant triangle dont le sommet touche au confluent de l'Herbasse avec le Valérée.

Le bourg est à 9 kilom. du Grand-Serre, son chef-lieu de canton, et à 43 kilom. de Valence.

On trouve, en 1166, Pierre de Miribel et ses frères, Ponce et Hugues, abandonnant à Saint-Barnard et aux chanoines de Romans leurs droits sur l'église de Saint-Bonnet. Ils se réservent néanmoins la faculté d'appeler pendant quinze jours tous ceux que l'âge ou la santé n'excusaient point, à la clôture de leur château, et cela chaque année<sup>1</sup>.

Déjà, en 1107, Élisabeth, Théotbert, chanoine, Guillaume et Théotbert, fils de Guillaume, avec l'approbation de Falcon, de Guillaume Payen (*Pagani*), de Ponce de Crépol, etc., avaient cédé aux mêmes chanoines de Romans l'église de Saint-Bonnet, confesseur, dans le *Pagus* viennois et l'*Ager* Cladrens, avec ses prémisses, oblations, dîmes, presbytère, ses trois curtils, le chasal du chapelain et deux chapelles, savoir : celle de Saint-Victor sur la colline et celle de Saint-Vallier près de l'Herbasse<sup>2</sup>.

Depuis lors, l'histoire de la paroisse est liée à celle du chapitre de Saint-Barnard ; quant à celle du fief, elle rentre dans celle de Montrigaud. Il en fut séparé dans la suite et releva tour à tour des Bressieux et des Chapponay. On y trouve, en 1540, Pierre de Bressieu ; en 1633, Denis de Salvaing de Boissieu ; en 1704, Gabriel de Sassenage<sup>3</sup>.

L'*Armorial du Dauphiné* mentionne, parmi les Chapponay de Saint-Bonnet, Antoine, conseiller au Parlement en 1512 ; Gaspard, bailli de Valence en 1590 ; Pierre et Henri, contrôleurs généraux des finances en 1575 et 1592 ; Humbert, conseiller au

(1) GIRAUD, *Essai historique*, p. 133 et 134.

(2) *Ibid.*, t. II, 197 ; t. IV, 194.

(3) Notes de M. Rochas.

Parlement en 1638; Pierre-Marie, comte de Chapponay-Saint-Bonnet-Disimieu, mort en 1830, laissant ses biens à Marie-Julie, mariée à M. le vicomte de Monteynard.

Pierre fut envoyé à Vienne et en d'autres lieux par le président de Truchon, à l'époque des troubles de Valence, en 1560. On trouve en 1488 un François de Chapponay, imposé au rôle d'une taille de 91 florins levée à Montrigaud sur les trois ordres <sup>1</sup>.

M. Mermoz porte la contenance imposable de Saint-Bonnet à 805 hectares, le revenu des propriétés bâties à 2,024 francs et celui des propriétés non bâties à 27,370 fr., soit 34 fr. de revenu par hectare en moyenne.

Le cadastre évalue la superficie de la commune à 790 hectares, et la culture accusait :

	En 1862.	En 1868.
<i>Blé</i> . . . . .	196 hectares.	180
Prod. moy. par hectare	13 hectolitres.	20
<i>Seigle</i> . . . . .	3 hectares.	70
Prod. moy. . . . .	13 hectolitres.	22
<i>Avoine</i> . . . . .	10 hectares.	12
Prod. moy. . . . .	15 hectolitres.	30
<i>Pommes de terre</i> . .	15 hectares.	80
Prod. moy. . . . .	90 hectolitres.	50
<i>Châtaignes</i> . . . .	150 hectolitres	»
<i>Noix</i> . . . . .	200 hectolitres.	»
<i>Haricots secs.</i> . . .	2 hectares.	»
Prod. moy. . . . .	40 hectolitres.	»
<i>Fèves</i> . . . . .	3 hectares.	»
Prod. moy. . . . .	12 hectolitres.	»
<i>Choux</i> . . . . .	2 hectares.	»
Prod. moy. . . . .	80 quint. métr.	»
<i>Betteraves.</i> . . . .	2 hectares.	»
Prod. moy. . . . .	100 quint. métr.	»
<i>Chanvre</i> . . . . .	2000 kilogr. (filasse).	»
<i>Vers à soie</i> . . . . .	30 onces (de 25 gr).	15
<i>Cocons</i> . . . . .	150 kilog.	150
<i>Poirés, Pommes.</i> . .	300 quint. métr.	»
<i>Prés.</i> . . . . .	55 hectares.	»
Prod. totale . . . . .	9627 quint. métr.	»
<i>Vignes</i> . . . . .	29 hectares.	»
Prod. moy. . . . .	2 hectolitres.	»

(1) *Archives départementales*, série E, au mot *Chapponay*. — La famille lyonnaise de même nom remonte au X<sup>e</sup> siècle, d'après une brochure.

Le bétail agricole comprenait en 1852 pour :

l'espèce chevaline	23 têtes.
— mulassière	20 —
— bovine	79 —
— ovine	400 —
— porcine	35 —
— caprine	250 —
Volailles	1082 —
Abeilles	30 ruches.

Il y a 383 hectares de terres, 105 de prés naturels, 15 de vignes, 279 de bois, 1 de jardin, 3 de canaux, chemins, etc. : c'est là un calcul fait en 1862. En 1789, la superficie totale était portée à 1,100 sétérées, et il y avait dans la paroisse 300 comunians. Voici la définition du sol d'alors : « terre glaise, » cailloutée, escarpée et même en partie froide et humide. »

En 1806 la population était de 510 âmes pour 97 maisons ; elle a été en 1866, de 559 âmes, ainsi réparties :

Quartiers.	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Bourg . . . . .	27	29	96
Couvent . . . . .	4	5	18
Roch. . . . .	2	2	11
Combe-de-la-Cure. . . . .	7	7	31
Lafayta . . . . .	16	16	55
La Mure . . . . .	14	14	48
Combe-du-Rat. . . . .	5	5	32
Combes . . . . .	5	5	20
Pailler . . . . .	7	7	24
Mornay . . . . .	5	5	28
Pourpaux . . . . .	8	8	38
Bonne-Mattée . . . . .	5	5	24
San-Valley : . . . . .	8	8	37
Château . . . . .	2	2	13
Chambaran . . . . .	3	3	25
Plume, Pitraut, Prade, etc.	14	14	53

Selon l'état civil, on compte : 173 garçons, 106 hommes mariés, 18 veufs ; 136 filles, 105 femmes mariées, 21 veuves.

La population est toute catholique. 414 personnes s'adonnent à l'agriculture et en vivent, 114 à l'industrie, 13 au commerce, 18 exercent des professions libérales ou n'en ont pas.

Avant 1789, l'église dépendait de Saint-Barnard ; la succursale date de 1807.

Foires : le 12 mars et le lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre.

### SAINT-CHRISTOPHE-LE-LARIS.

Cette commune de la vallée de La Limone comprend les anciennes paroisses : 1<sup>o</sup> de Charaix, 2<sup>o</sup> de Saint-Christophe, 3<sup>o</sup> du Poulet et la commanderie des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, au Laris.

Charaix, au spirituel, relevait du chapitre de Saint-Maurice de Vienne ou de l'archevêché ; au temporel, il faisait partie de la seigneurie de Montrigaud, dont François de Langon et Françoise de Ponnat, veuve et héritière de noble Aimar Alleman, seigneur de Puvelin, le détachèrent le 25 août 1684, au profit de Laurent de Thomé, conseiller au Parlement de Grenoble, avec Champagnier et Chabaudières, séparés de Montrigaud et Chafaire par le ruisseau de Riveysin, affluent de La Limone.

En 1789, c'était la famille Pina-Saint-Didier qui levait les droits féodaux à Charaix et Saint-Christophe.

Une charte de 1119 nous apprend qu'Amédée de Montchenu, s'étant attribué les églises de Saint-Michel de Montchenu et de Saint-Pierre d'Enoz, avait été excommunié par le pape Calixte II, ancien archevêque de Vienne.

Une assemblée se tint à Romans, avant le départ du nouveau souverain pontife, et les chanoines de Saint-Maurice y assistèrent. Là parut Amédée qui, les genoux en terre et les larmes aux yeux, rendit à l'église de Vienne et à son chapitre les deux églises et leurs possessions en maisons, vignes, jardins, dîmes et chapellenies.

Enoz, *Enocium*, *Enos*, *Enoschum*, était, paraît-il, le nom du territoire, car, outre l'église de Saint-Pierre, portant aujour-

d'hui encore le même vocable <sup>1</sup>, il y avait aussi celle de Saint-Christophe.

Une charte du cartulaire de Saint-Barnard de l'an 1097 nous apprend en effet que Barnard, fils d'Arman, Bornon, Eustache, ses frères, donnèrent, avec l'approbation de Falcon, Ponce et Guillaume de Crépol, pour le canonicat de Bornon, leur frère, à l'église de Romans fondée par saint Barnard et gouvernée par Guy, archevêque de Vienne, l'église de Saint-Christophe d'Enoz, avec le tiers de ses dîmes et dépendances, presbytère, cimetière, oblations et droits, de plus la moitié de l'église de Saint-Romain de Perois (*de Perosio*) et 10 sols sur l'autre moitié. Gontard, Hugues, Guillaume et Ponce de Miribel (*de Mirabel*) approuvèrent cette donation.

On trouve dans un extrait des livres de l'archevêché de Vienne, sous Alexandre de Saint-Séverin : *Cura Sancti Romani de Perosio, alias Montisrigaudi*, ce qui lève toute difficulté.

Quant à Enoz, un terrier du Laris n'est pas moins explicite. On y lit *Chareysium sive Enoschum* <sup>2</sup>.

Une autre charte, de Guigue-Sylvestre, renferme la donation à Saint-Barnard d'un manse voisin de l'église de Saint-Christophe d'Enos et d'une condamine joignant la rivière de Limone (*aqua Limonna*) et un chemin public, à la condition que son corps y serait enseveli, s'il mourait chanoine dans le diocèse de Vienne.

Dans les siècles suivants, on trouve *Saint-Christophe* avec les mots *du Bois*, *de Bosco* ou *de Nemore*, pour le distinguer de Saint-Christophe de Montmiral. Cette distinction avait alors son importance, car les deux paroisses faisaient partie du mandement et de la seigneurie de Montmiral, ou de celle de Saint-Sévère de Miribel.

Saint-Christophe du Bois en fut séparé pour la taillabilité,

(1) Une bulle de 1107 cite pourtant, parmi les dépendances du chapitre de Saint-Donat, l'église de Saint-Maurice de Charaix, celle de Saint-Romain de Chanteux, de Saint-Pierre de Ver, etc. — L. GONTIER, *Notice sur Saint-Donat*, p. 45.

(2) GIRAUD, *Essai historique*, etc., IV, 23.

vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et plus tard, en 1685, pour les droits et devoirs féodaux.

On ignore l'époque de la fondation de la commanderie du Laris, membre de celle de Saint-Paul-lès-Romans, dont elle suivit les destinées. Cependant, en mai 1289, il y avait au Laris un commandeur, nommé Guillaume d'Alménie, qui échangeait des redevances avec les chanoines de Saint-Donat sur divers fonds voisins de Chanteux <sup>1</sup>.

Le 5 mai 1684, Charles de Beaumont d'Autichamp, seigneur de Miribel, vendit à Laurent de Thomé, seigneur de Charaix, la seigneurie et juridiction haute, moyenne et basse de Saint-Christophe du Bois, séparée de la terre de Miribel, selon les limites des cadastres et autres actes intervenus entre les communautés de Saint-Sévère et dudit Saint-Christophe, pour 5,100 livres.

Saint-Christophe-le-Laris avait en 1839 une contenance de 405 hectares imposables; le revenu de ses propriétés bâties était de 902 francs, celui des autres de 13,770; le revenu moyen de 34 fr. par hectare, comme à Montrigaud, et la contribution moyenne de 2 fr. 46. Depuis l'annexion de Charaix, la surface des terres labourables est de 663 hectares, celle des prés et pâturages, de 151 hectares, celle des vignes de 22, celle des bois de 239, celle des chemins, rivières, etc., de 40; total 1,120 hectares.

Voici les productions agricoles :

	En 1862.	En 1868.
<i>Blé</i> . . . . .	610 hectares.	215
Prod. moy. . . . .	18 hectolitres par hect.	20
<i>Seigle</i> . . . . .	3 hectares.	90
Prod. moy. . . . .	9 hectolitres.	22
<i>Orge</i> . . . . .	1 hectare.	18
Prod. moy. . . . .	30 hectolitres.	15
<i>Avoine</i> . . . . .	6 hectares.	15
Prod. moy. . . . .	45 hectolitres.	30

---

(1) A. LACROIX, *Notice historique sur Saint-Paul-lès-Romans*. — L. GONTIER, *Notice historique sur Saint-Donat*, p. 85.

	En 1862.	En 1868.
<i>Pommes de terre</i> . . . . .	20 hectares.	110
Prod. moy. . . . .	60 hectolitres.	50
<i>Fèves</i> . . . . .	6 hectares.	»
Prod. moy. . . . .	16 hectolitres.	»
<i>Fourrages.</i> . . . .	4775 quintaux métriques.	»
<i>Noix</i> . . . . .	400 hectolitres.	»
<i>Chanvre</i> . . . . .	1500 kilog. de flasse.	»
<i>Vers à soie</i> . . . . .	50 onces (de 25 gr.).	30
<i>Cocons</i> . . . . .	600 kilog.	300
<i>Vignes</i> . . . . .	22 hectares.	»
Prod. par hectare . . . . .	3 hectolitres.	»

Le bétail agricole s'évaluait ainsi à la même époque :

Espèce chevaline . . . . .	26 têtes.
— mulassière . . . . .	32 —
— bovine. . . . .	124 —
— ovine . . . . .	276 —
— porcine . . . . .	100 —
— caprine . . . . .	110 —
Volailles . . . . .	1580 —
Abeilles. . . . .	81 ruches.

Quant à la population, elle a profité de l'annexion de Charaix, et de 176 âmes pour 37 maisons, en 1806, elle est arrivée en 1866 à 598 pour 131 maisons et 96 ménages, dont 33 au Laris, 6 à Chabaudières, 9 au Breuil, 10 épars, 7 aux Couvières, 1 à Saint-Christophe, 1 aux Bossards, 13 à Champagnier, 14 au Sauze-sur-Saint-Jullien, 6 à Charaix, 6 à La Tironnerie et Bourretière, 31 épars à Charaix.

Selon l'état civil, la population se divise en 195 garçons, 112 hommes mariés, 15 veufs, 139 filles, 112 femmes mariées, 25 veuves.

Cette commune agricole comptait, en 1862, 115 propriétaires-cultivateurs; en 1866, elle avait 476 personnes vivant de l'agriculture, 82 de l'industrie, 10 du commerce, 30 de leurs rentes ou de professions libérales. Tous sont catholiques.

Charaix, au point de vue religieux, a eu, depuis 1822, le titre de vicairie; il est succursale depuis le 2 septembre 1850. Saint-Christophe et Le Laris ont construit, en ce dernier village, une église desservie par un succursaliste, depuis le 19 avril 1826.

Le Laris, chef-lieu de la commune, est à 9 kilom. du Grand-Serre, son chef-lieu de canton, et à 37 kilom. de Valence, sur le chemin de grande communication N.º 16 de Montchenu, et de la route départementale N.º 6, au Grand-Serre et à La Côte-Saint-André.

Il résulte d'un extrait de la reconnaissance générale des habitants de Saint-Christophe du 11 octobre 1716 que :

Tout chef de famille labourant avec bœufs ou autres bestiaux doit 7 pugnères 1/2 d'avoine, mesure du lieu ;

Les *brassiers* (cultivateurs à bras), 3 pugnères 1/2 d'avoine pour le civerage et ban champêtre ;

Chaque habitant tenant labourage ou non, au temps qu'il plait au seigneur de l'employer, 2 corvées « à bras » ; il est nourri par ledit seigneur.

La communauté, avec celles de Miribel et d'Onay, tenait en fief, sous la cense d'une quarte d'avoine, le bois dit Bandonnier, contenant environ 100 sétérées.

C'est au moulin du Charaix ou du Laris que devait s'exercer la banalité pour Saint-Christophe, Saint-Julien et Charaix <sup>1</sup>.

Saint-Christophe est la patrie de Philippe-Antoine Mathieu, plus connu sous le nom de Mathieu (de la Drôme). Le représentant du peuple à l'assemblée nationale naquit aux Bossards, le 7 juin 1805, et il est mort à Romans, le 16 mars 1865.

Il a publié une revue, à Romans, intitulée *La voix d'un Solitaire, de la Prédiction du temps*, en 1862, et quelques almanachs, sous les noms de *Double et Triple Almanach Mathieu de la Drôme*, etc.

Foire le premier mardi après Saint Luc.

---

#### QUELQUES NOTES.

Les études historiques sur les communes ne seront complètes que lorsque les archives publiques et particulières auront été explorées.

---

(1) Un arrêt du 22 janvier 1662, rendu au profit de noble François de Langon, seigneur de Montrigaud, contre Éléonore Pothon, veuve du conseiller de Saint-Bonnet, et les habitants du lieu, ses adhérents, prouve



Depuis la publication de ce travail sur le canton du Grand-Serre, j'ai trouvé quelques notes de nature à le compléter et je les consigne ici. Commençons par Moras :

Une charte de l'abbaye de Cluny, datée de l'an 1079, porte « que le comte Guy VI, qui s'y nomme *Vuigo*, donne à ladite » abbaye à laquelle présidoit alors saint Hugues, tous les droits » qu'il pouvoit avoir en une paroisse appelée, par les sieurs » Guichenon et Chorier, de La Mure, nommée au latin de ce titre » *Capella de Muracio*, et tout ce qui pouvoit aussi lui appar- » tenir en l'église de Saint-Priest-en-Vallée, nommée en ce » titre *Ecclesia sancti Præjecti quæ sita est in cumbis*, qui sont » des lieux situés en Dauphiné <sup>1</sup>. »

Voici la traduction que M. de Terrebonne a donnée de cette charte :

« Soit notoire à tous les fidèles présents et à venir, que moi, Guigues, par la grâce de Dieu, comte de la ville d'Albion, je donne à l'église de Cluny des saints apôtres Pierre et Paul, au lieu de Mantes, que gouverne le seigneur abbé Hugues, pour le rachat de mon âme et de l'âme de mes parents, la chapelle de Moras et l'église de Saint-Prix qui est située dans les Combes, avec toutes leurs dépendances intérieures et extérieures, vignes, terres, prés, cours d'eau, bois, champs cultivés et incultes qui m'appartiennent par droit héréditaire.... Je fais ceci avec l'engagement et l'autorisation de mon frère Guigues, surnommé Raymond, de Richard et d'Arman, qui tenaient de moi les susdites choses, et de leurs parents et de mes autres loyaux hommes dont suivent les noms : Geoffroy de Moirenc, Artaud de Roussillon, Bermond d'Orel, Atenulfe de Theis, Hector de Sassenage, Antelme de Moras, Élisiard Karnier. L'an de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ, mil septante neuf, indiction II. »

M. de Terrebonne estime avec raison qu'il s'agit ici non pas de

qu'en vertu de la prescription ils étaient soumis à la banalité du four de Montrigaud. (CHORIER, *Jurisprudence de Guy-Pape*, p. 140.)

(1) *Histoire des comtes de Forez*, chap. II, p. 145. — Id., *Pièces supplémentaires*, p. 127.

La Mure, mais de Moras, qui englobe aujourd'hui dans son territoire l'ancien prieuré de Mantes ou Mantoz (Menthe) et l'église ruinée de Saint-Prix.

Pierre-le-Vénérable raconte, au chapitre 23 de son ouvrage intitulé *Des Miracles*, l'histoire d'une apparition qui eut lieu proche du prieuré de Mantes, dépendant de son Ordre, et dont les acteurs sont deux seigneurs de Moras, l'un nommé Guy et l'autre Anselme, probablement l'Antelme ci-dessus. Voici en substance sa narration, d'après un prêtre recommandable nommé Étienne. Un chevalier du château de Moras nommé Guy était à l'extrémité des suites d'une blessure. Guy, archevêque de Vienne, plus tard pape, vint le voir et l'engagea à se confesser. Il le fit, reçut l'absolution, mourut et fut enseveli près de l'église de Menthe (*Mantula*), de l'ordre de Cluny. Peu après, Étienne, traversant le bois voisin du château de Moras, vers midi, entend derrière lui le bruit d'une armée. Il s'effraie et pénètre dans la forêt, afin de voir, sans être vu, ce qui allait arriver. Au moment où un gros escadron de soldats en armes passait, le chevalier défunt s'arrête devant lui; il était à cheval, avec son bouclier sur la poitrine, s'appuyant sur sa lance. Étienne tremble. « N'ayez pas peur, dit le chevalier; je viens vous demander une grâce et non vous épouvanter. Je souffre d'horribles tourments pour mes péchés et surtout pour deux que j'ai oubliés en confessant les autres : l'un, c'est d'avoir violé un cimetière où plusieurs personnes s'étaient réfugiées et d'avoir pris de force un bœuf à un paysan; l'autre, c'est d'avoir exigé des habitants de ma terre d'injustes impôts. Allez, je vous prie, trouver mon frère, Anselme, et conjurez-le de satisfaire pour moi, afin que je sois délivré. Mais je sais qu'il s'y refusera, par dureté d'âme. Cependant, pour preuve de mes dires, vous ne trouverez rien chez vous à la place de l'argent que vous aviez caché dans une arche, pour aller à Saint-Jacques (de Compostelle). De plus, je me suis déjà montré au chevalier Guillaume, du château de Moras, dans sa propre maison. » Il dit et disparut. Étienne trouva à son retour sa cachette vide et apprit du chevalier Guillaume la vérité de l'apparition. Mais le frère du

défunt se trouvant absent, il ne put remplir son mandat. A peu de jours de là, Étienne, se rendant à ses affaires, s'arrête sous une saulée, et le chevalier armé reparait à ses yeux. « Ah ! l'excellent messenger ! lui dit-il. Je vous croyais compatissant et je me suis trompé ! » Étienne s'excuse et promet d'obéir en diligence. Puis, délivré du fantôme, il va trouver Anselme et lui narre la double apparition. Celui-ci fait l'incrédule et refuse de satisfaire pour autrui.

Quelques jours se passent, et le chevalier se montre à Étienne une troisième fois, mais à pied et sans armes. Il le supplie de remplacer son frère et d'avoir pitié de lui. Touché de cette insistance, Étienne va trouver le paysan et lui paye son bœuf. Quant à la seconde obligation, comme elle dépassait ses ressources, il réunit les prêtres voisins, qui célèbrent la messe, distribue des aumônes aux pauvres, et fait prier pour le défunt, religieux et laïques.

GRAND-SERRE. — M. Giraud cite une charte de l'an 1026, recueillie par Valbonnays, par laquelle Berilon et sa femme, Raymodis, donnent au monastère de Saint-Pierre (de Vienne) ce qu'ils possèdent *in villa quæ dicitur Serra, in valle Walauro*, dans la vallée de La Galaure.

Il résulte de ce document que la fondation du Grand-Serre remonte aux premiers temps de la féodalité.

LE LARIS. — Un dénombrement des biens de la commanderie de Saint-Paul-lès-Romans, dressé en 1640 par Pierre-Louis de Chantelot-Lachèze, maréchal de l'Ordre de Malte, commandeur de Saint-Paul, donne les détails suivants sur le membre ou annexe du Laris :

« Appartient aussi au commandeur de Saint-Paul la seigneurie et juridiction du lieu du Laris, laquelle il fait administrer par les officiers de Saint-Paul, et lui sont dus les amendes, confiscations et devoirs seigneuriaux; elle confine avec celles de Montchenu, Montrigaud, Miribel et Crépol. Il n'y a au Laris que deux ou trois habitants, son terroir est de fort petite étendue et le village est réputé notoirement pour le plus pauvre de toute la province. Aussi le commandeur ne retire aucun émolument desdits droits seigneuriaux, n'ayant,

» au Laris, que quelques rentes, censes et directes qui se perçoivent sur plusieurs paroisses circonvoisines, savoir : Montchenu, Charmes, Clérieux, Saint-Donat, Crépol et Miribel, et sont de l'ancienne dotation de la commanderie, dont le total peut monter environ à 70 sétiers blé, mesure de Romans, réduction faite de toutes les espèces de grains contenues au terrier, partie desquelles rentes sont inexigibles pour grever des fonds vacants, incultes et sans possesseurs. »

Sont mentionnés, en outre, un bois de 12 sétérées sur le Laris, l'emplacement d'un moulin depuis longtemps démoli et albergé, en 1651, à noble Antoine de Brenières, et une terre aux Prés.

Quant à la maison du commandeur, elle n'existait plus « pour avoir été ruinée, dès longtemps, pendant le trouble des guerres, comme il se voit par les mesures qui sont proches de l'église. »

Cette église était desservie par un vicaire auquel les dîmes étaient abandonnées.

En 1748, les revenus du Laris étaient évalués 372 livres, ceux de Saint-Paul 4,600, ceux de Montfalcon 446. Ithier, curé de Saint-Christophe, avait affermé les censes de l'Ordre.

A cette date, le visiteur de la commanderie se contenta, au Laris, d'aller voir l'église dédiée à Saint-Jean-Baptiste, d'en compter les ornements et de reconnaître le bois déjà cité, la juridiction et les terriers.

Un procès de 1347 insinue que les habitants du Laris et de Montfalcon étaient exempts des péages et gabelles dans tout le Dauphiné, pour toutes marchandises.

L'étude des fiefs et maisons fortes du canton et celle des faits et gestes de leurs possesseurs exigeraient beaucoup de détails; je me contenterai d'indications sommaires justifiant ce passage d'AIMAR du Rivail : « En Valloire existent en grand nombre, sur l'une et l'autre rive de l'Auron, des maisons nobles, des forteresses, de petites villes. »

*Grand-Serre* : Le Cabinet, aux Sibeud.

*Hauterives* : Barat (Baral), aux Thivolley, aux Berne, à M. Baboin.

*Lapeyrouse-Mornay* : Mornay, aux Barrin.

*Lens-Lestang* : La Sône, aux Murat. — Double (le), aux Choin.

*Montrigaud* : Langon, aux Langon.

*Moras* : Épinouze, aux Roussillon, aux Brochier. — Levaux, aux Chastelar, aux Berne. — Lachal, aux chevaliers de Malte. — Lapeyrouse, aux Murat, aux Montchenu. — Landrins, aux Roussillon, aux Cotonay. — Maison-Blanche, aux Rives, aux Chissé, aux Chaulnes. — Méherie, aux Sibeud, aux Lamartinière, aux Perrotin de Bellegarde, aux Beaumont. — Montmartin<sup>1</sup>, aux Davity, aux Murat. — Rivoire (la), aux Girin. — Tivolière (la), aux Chavanes, aux Thivolley.

*Saint-Bonnet*, aux Chapponay.

*Saint-Christophe*, aux Thomé, de Brenières, Pina, Plèche.

De toutes ces familles la généalogie d'une seule m'est connue et je la donne :

1298 Rostaing de Thivolley. <i>Jeanne N.</i>	{ Hugonet. Humbert. Lambert, etc.
1318 Hugonet. <i>Arthaud Gaudin.</i>	{ Lambert.
1372 Lambert. <i>Guigonne Dos (d'Hauterives)</i>	{ Antoine. Marguerite. Béatrix, etc.
1424 Antoine. <i>Jeanne Vernol-Serre (de Moras)</i>	{ Pierre. Armand. Joffrey, etc.
1450 Armand. <i>Louise de Laigue.</i>	{ Claude. Pierre I. Jacques, etc.
1538 Pierre I. <i>Jeanne de Chaponay.</i>	{ Antoine.

---

(1) Nom inconnu aujourd'hui. Il y avait un Montmartin près Biol (Isère) : ce doit être le Mouchet.

1565 Antoine. <i>Philberte de Pointières.</i>	}	Pierre II.
		Benoit.
		Louis, père de Guy, etc.
1603 Pierre II. <i>Minerve de Florence.</i>	}	Sans enfant.
1620 Benoit (frère de Pierre). <i>Jeanne Bernard.</i>	}	André.
		Louis.
		Magdeleine.
1640 André. <i>Virginie de Beauvoir.</i>	}	Sans enfant.
1674 Guy, fils de Louis ci-dessus. <i>Marie de Vitrolles.</i>	}	Louis I.
		Louise.
1730 Louis I. <i>Anne de Flotte de Bellegarde.</i>	}	Louis II.

Louis II, célibataire, donne Baral aux de Berne de Levaux. Il avait été déshérité par son père et fit annuler le testament.

ILLUSTRATIONS DU CANTON. — On peut citer les deux Amédée d'Hauterives; Choin-Montchoisi, de Moras; Mathieu (de la Drôme), de Saint-Christophe; avec M. Ferlay, ancien préfet de la Drôme, vivant, parmi les hommes les plus remarquables du canton.

IMPÔTS. — Je donne ici, à titre de renseignement, le montant des rôles à différentes époques :

	1838	1848	1858	1866
Grand-Serre . . . . .	19461 64	20308 20	25431 96	27950 64
Hauterives . . . . .	23401 47	26628 37	27198 40	32208 53
Lapeyrouse-Mornay.	— —	— —	5505 86	5975 93
Lens-Lestang . . . . .	15191 71	16606 88	15311 66	20845 85
Montrigaud . . . . .	15623 11	13492 94	17668 38	16636 33
Moras . . . . .	50696 71	52236 31	47104 12	48969 83
St-Bonnet . . . . .	5483 89	5756 71	6475 54	7347 26
St-Christophe . . . . .	2970 81	8325 24	7773 35	7647 69

Des remaniements de circonscriptions territoriales ont modifié ces chiffres à différentes époques, et sur le total l'État, le

département et les communes prennent une part dont je n'ai pu avoir le montant que pour 1869 et pour 6 communes sur 8.

	Etat.	Département.	Commune.	Non-valeurs.
Grand-Serre. . .	12132 34	5650 26	12231 69	69 33
Hauterives . . .	14075 34	6592 71	9048 54	96 48
Lapeyrouse . .	—	—	—	—
Lens-Lestang. .	9436 27	4352 27	4785 25	327 02
Montrigaud. . .	8330 »	3889 67	3995 77	277 50
Moras. . . . .	—	—	—	—
St-Bonnet . . .	2968 50	1402 72	2597 64	42 53
St-Christophe. .	4399 68	2055 69	2254 87	151 86

Toutefois, d'après les budgets, on peut avoir une idée des dépenses communales :

	1838	1848	1858	1866
Grand-Serre. . . . .	4180 41	5819 35	17798 95	19251 14
Hauterives. . . . .	6670 10	9350 56	16026 23	14864 14
Lapeyrouse . . . . .	—	—	15588 44	5905 95
Lens-Lestang . . . .	4903 10	4265 65	7433 57	16441 18
Montrigaud . . . . .	4008 15	4523 25	10371 10	12765 30
Moras. . . . .	10858 06	15414 38	18570 15	24282 32
Saint-Bonnet. . . . .	834 86	2656 76	4107 67	5633 91
Saint-Christophe. . .	1104 48	3191 67	3737 04	5839 86

D'après l'auteur de la *Statistique de la Drôme* (1835), le canton comprenait 316 hectares en bois de l'État, 698 en bois communaux, 4,409 en bois particuliers, 9,749 en terres, jardins, etc., 393 en vignobles, 2,215 en prairies, 684 en pâturages, 796 en routes, canaux, rivières, 33 en terres incultes, 79 en maisons et édifices publics, total 19,372. Le principal de la contribution foncière était de 60,161 fr., de la personnelle et mobilière 9,904, des portes et fenêtres 4,783, des patentes 3,129.

M. Mermoz, en 1839, évaluait le revenu total du canton à 848,317 fr.

En 1862, la contenance était, sous le rapport agricole, de 8,674 hectares en terres, de 2,492 en prés, de 346 en vignes, de 5,436 en bois, de 52 en jardins, de 84 en vergers, de 214 en cultures diverses, de 2,035 en routes, chemins, cours d'eau, etc., total 19,035.

L'importance de quelques sections de commune dans un canton qui en compte plusieurs, explique l'intérêt du résumé suivant pour Hauterives, Grand-Serre, Moras et Lens-Lestang, d'après le recensement de 1866 :

## GRAND-SERRE.

	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Bourg . . . . .	148	157	730
Saint-Julien . . . . .	26	27	123
Embarraux . . . . .	6	6	26
Repitonière . . . . .	6	6	23
Batéolière . . . . .	3	3	21
Buissonnière . . . . .	8	8	37
Engogne . . . . .	3	3	20
Cheval-Blanc . . . . .	4	4	13
Rancoucou . . . . .	17	17	90
Saune . . . . .	3	3	21
Cornet . . . . .	12	12	53
Bonnémery, Pichat . . . . .	12	12	59
Tour, Gabinet, Brosse . . . . .	11	11	47
Forges, Joffrey . . . . .	6	6	36
Montgallix, Dfme. . . . .	9	10	44
Serrein . . . . .	20	20	108
Rabin . . . . .	4	4	23
Chambaran . . . . .	6	6	27
Frandonage . . . . .	8	8	34
Margotière, Berut . . . . .	11	11	70
Francona . . . . .	4	4	9
Chagnardes . . . . .	5	5	20
Grues . . . . .	7	7	34
Total . . . . .	347	377	1748

## HAUTERIVES.

	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Village, Dravey, Maréchaux . . . . .	103	126	447
Église, Poteries, Valois, Égnette . . . . .	77	87	335
<i>A reporter</i>	180	213	782



	Maisons.	Ménages.	Habitants.
<i>Report.</i>	180	213	782
Barral, Goiffieux, Girauds. . .	64	67	331
Combèsse et Gengonière . . . .	48	50	226
Treigneux. . . . .	40	46	165
Saint-Germain (Nord) . . . . .	96	111	390
Saint-Germain (Sud). . . . .	40	43	170
Tersanne et Nivons . . . . .	67	72	299
Ambouchet, Feytaux. . . . .	37	42	119
<b>Total . . . . .</b>	<b>572</b>	<b>644</b>	<b>2542</b>

## LENS-LESTANG.

	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Bourg . . . . .	141	141	523
Bourgeat . . . . .	15	15	48
Pignerol et Échatel . . . . .	6	6	23
Carmone . . . . .	27	27	90
Marion . . . . .	22	22	94
Charmes. . . . .	3	3	12
Saint-Didier. . . . .	31	31	124
Bouyone . . . . .	2	2	12
Garenne et Barbonnières . . . .	3	3	15
Saune . . . . .	17	17	69
Châtenay . . . . .	27	27	113
Biesses . . . . .	15	15	66
Granges . . . . .	16	16	76
Double . . . . .	2	2	20
Levaux . . . . .	5	5	24
Champêtre . . . . .	5	5	20
L'île, le Guy, Châtelard, Paillau- che, etc. . . . .	19	19	91
<b>Total . . . . .</b>	<b>356</b>	<b>356</b>	<b>1420</b>

dont 31 maisons et 155 âmes pour Menthe.

## MORAS.

	Maisons.	Ménages.	Habitants.
Épinouze . . . . .	210	210	840
Menthe . . . . .	103	107	394
Moras . . . . .	243	265	874
Saint-Sorlin . . . . .	459	459	1862
Total . . . . .	1019	1041	3970

Les quartiers d'Épinouze sont : Boisrond, Richaudière, Lachal, Combe-du-Buis, Sauvagères, La Gare, Chiriac, Routes, Brosse, Mouchet, Landrins, Dolon, Cotonay, Bresses, Murinay.

Ceux de Menthe sont : Pierrard, Port-de-Jonc, Grange-Berthon, Grange-Neuve.

Ceux de Moras sont : Plan-de-Menthe, L'Orme, Gallinet, Saint-Priest, Massonne, Combes, Picot, Chapot, Fabry, Siberton, Crottes, Moreton, Sauterelles, Avenièrès, Bourchenu, Pierrard, Buissonnet.

Ceux de Saint-Sorlin sont : Chimours, Epas, Margarits, Boisrigaud, Grises, Bronsonerie, Maladière, Châtaigneraie, Simards, Gendrière, Baraton, Rolandière, Bellevue, Bonsay, Grand-Champ, Perrins, Turail, Blaches, Balaizes, Méherie, Abondons, Iles, Lanta, Grange-Neuve, Craponnière, Belanjon, Merand, Grange-Vieille, Trochonières, Collières, Chaberts.

Je m'arrête, en exprimant le vœu que d'autres élargissent le sillon péniblement creusé dans l'histoire et la statistique cantonales.

A. LACROIX.



## ÉTYMOLOGIES DES NOMS DE LIEU

## DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

(SUITE. — Voir *Bulletin*, N.<sup>o</sup> 9, 12 et 13.)§ I<sup>er</sup>.Noms de lieu empruntés aux montagnes,  
aux rochers et aux cavernes.

MONTOISON, entre Valence et Crest, est appelé *Montaiso* en 1162, *Monteso* en 1332, *Monteyson* en 1355, *Montayson* en 1339; il existe un hameau du même nom au levant du Pègue (Drôme), et un acte de 957 (*Cart. de Saint-Chaffre*, p. 7) mentionne le *Mont Aison*, près du Pont-de-Barret (Drôme). Ces noms appartiennent à la même série que ceux de *Montesson*, *Montézan*, *Montézic*, et que celui de Bernardus de *Monte Eizut* qui habitait Grenoble en 1090. Ils peuvent être traduits par domaine ou maison de la montagne : v. *Eyzahut*, ou ruisseau de la montagne; *Oise*, *Oison* sont des noms communs à plusieurs cours d'eaux, et ont la même racine qu'*oiche*, eau, *uisge*, rivière, en iri. et en éc., *visa* en s. c. t.<sup>1</sup>. Le ruisseau d'*Ozon*, affluent de la Véoure, prend sa source près de *Montoisson*; *Oisemont* (Somme), aussi arrosé par un cours d'eau, est le nom de *Montoisson* renversé; v. *Isère*, § III. On a prétendu, à tort je crois, que MONTOISON, pour *Mont-*ez-aïes**, mont près des eaux, était la traduction du *Cerebelliaca* des itinéraires, pour *Serra bellæ aquæ*, montagne de la belle eau. Vers 1380, la famille de MONTOISON, *Montaisson* ou *Montéson*, qui avait acquis ce fief des Poitiers en 1230, est tombée en quenouille dans une

(1) BELLOGUET, t. I, p. 226; — TAYLOR, p. 202.

branche de la maison de Clermont, qui avait pour cri de guerre cet appel de Charles VIII à Philibert de Clermont, à la bataille de Fornoue : *A la rescousse Montéson!* <sup>1</sup>.

MONTPENSIER, *Castrum Montis Penserii ou Pancerii super Rhodanum* dans le XII<sup>e</sup> s., était un bourg défendu par des tours et des murailles crénelées dont les ruines imposantes dominant encore Châteauneuf-du-Rhône. D'après M. l'abbé Vincent <sup>2</sup>, en 1117, les Adhémar guerroyaient entre eux pour se disputer *Montpensier*, qui paraît avoir été détruit par les troupes de Raymond de Turenne, à la fin du XIV<sup>e</sup> s. La charte accordée par les Adhémar en 1198, dont un extrait gravé sur pierre se trouve à l'hôtel-de-ville de Montélimar, a été concédée en présence de plusieurs personnes, notamment de Jean Burgondion (*Burgondionis*), co-seigneur de MONTPENSIER. Ces Burgondion, issus des anciens seigneurs de Montpellier, ont longtemps habité le Comtat <sup>3</sup>. En 1271, Lambert Adhémar de la Garde était seigneur de *Montpensier*, et un acte de 1335 mentionne Pierre Fabri, bailli de *Montpensier*.

Le nom de MONTPENSIER est le même que celui d'une ville près d'Aigueperse, qui appartenait à la maison de Beaujeu dans le XII<sup>e</sup> s., et où mourut Louis VIII en 1226; mais là commence le champ des hypothèses. *Pensier* veut-il dire montagne close, fermée, fortifiée, de *pen* (v. *Bénivay*), et de *serra*, clos, lieu fermé, serrure, en b. l., emprunté à *sera*, serrure, verrou, primitivement barre fermant une porte? *Montpensier* serait alors un pléonasme. Est-ce le nom d'h. tudesque *Penz*, *Penza*, *Penzo*, cité par Forstemann, et combiné avec la finale *ier* qu'on retrouve dans Gauthier, Reynier, etc.? Est-ce un nom d'h. d'origine celtique dont la forme primitive aurait été *Pennsaer*, chef des hommes libres, de *penn*, sommet; tête, chef, et de *saer*, *saor*, homme libre, et habile ouvrier, forgeron, en irl. et

---

(1) *Rescousse*, *recousse*, en v. fr., *recussa*, *rescussa*, *recossa*, en b. l., de *re currere*, veulent dire reprise, action de revenir à la charge. *Rescuer*, libérateur, *rescue*, délivrance, en ang.

(2) *Notice historique sur Châteauneuf-du-Rhône*, p. 10.

(3) PITHON CURT, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin*, t. II, p. 445.

en dr. (Zeuss, p. 859); *swara*, libre, indépendant, en s. c. t. (Burnouf, p. 747)? Enfin, le mot *panzer* veut dire cuirasse en all., et a pu avoir en t. le sens de cuirassé : il est formé d'un radical commun aux langues germaniques, latines, au pol. et au bohémien, qu'on retrouve dans le mot *panse*, dans le nom de *Sancho-Pança* et peut-être dans celui de *Pansier*, qui habitait Sisteron en 1327. Lorsque Louis VIII mourut à *Montpensier*, on lui appliqua une prophétie de l'enchanteur Merlin, d'après laquelle le lion pacifique devait mourir au *ventre du mont* <sup>1</sup>.

MONTREAL, près Rémuzat, *Mons regalis* en 1284, nom commun à plusieurs villages, et analogue à celui de *Réauville*, *Regalis villa*, rappelle que ces localités faisaient partie du domaine royal. Ce fief a appartenu aux princes d'Orange (XV<sup>e</sup> s.), aux Baternay, et en 1766 aux de Fortia.

MONTBIGAUD, près du Grand-Serre, *Ecclesia de Monte Rigaud* en 1483, a appartenu aux Alleman (XVII<sup>e</sup> s.), aux Chaponay Saint-Bonnet et aux Langon. Guy Allard mentionne une famille noble du Viennois appelée *Rigaud*, dont la généalogie remonte à 1280; ce nom veut dire puissant et vénérable en t. (voir mes *Origines*, p. 373).

MONTSEGUR, près de Saint-Paul, *Mons securus*, bâti sur un rocher, justifie, par sa position, le nom qui lui a été donné. Les Adhémar de Grignan possédaient, dans le XII<sup>e</sup> s., ce fief, qui a passé ensuite à la famille des Armands.

MONTVENDRE, près de Chabeuil, est appelé *Castrum Montis Veneris* en 1157, 1202 et 1238, *de Monte Vendrio* en 1158, *Apud Montem Veneris* en 1483; on peut citer aussi le nom de Petrus de *Monte Vendrio*, prieur de Saint-Robert de Cornillon dans le XII<sup>e</sup> s. On a supposé que la forme *Mons Veneris* rappelait le culte de Vénus, comme le nom de *Port-Vendres*, *Portus Veneris*; mais c'est une simple hypothèse. On peut aussi rapprocher la forme de *Monte Vendrio* soit du nom de *Saint Vendre* (*Sanctus Venerius*), évêque de Milan en 409, soit de celui de *Vandre*

---

(1) H. MARTIN, *Histoire de France*, t. IV, p. 131. — D'après MEIDINGER, p. 230, *panzer*, cuirasse, est formé du radical *panz*, ventre, et d'*aer*, airain, litt. ventre d'airain.

(étranger, en t.) qu'on retrouve dans *Vandregare*, *Vandremmer*, *Vendran*, qui habitait Mâcon dans le X<sup>e</sup> s., et dans *Vandres* souvent employé pour Vandales dans les vieux auteurs<sup>1</sup>. Le fief de *Montvendre*, qui appartenait aux évêques de Valence, a eu les d'Allard pour co-seigneurs, dans les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

MORNANS, *Mornaun* en 1332, sur une montagne près de Bourdeaux, ainsi que les côtes de *Mornans*, qui sont auprès, doivent leur nom au même radical que *morne*, falaise, rattaché par M. Littré à l'esp. *morro* ou *morron*, montagne (*murua* en b. q.), qu'on peut rapprocher aussi de *horn* montagne, rocher, en al. On le retrouve dans *Mornas* (Vaucluse), *Mornacium* en 1198, *Mornant*, près Lyon, *Morneæ* (Suisse), dominé par le mont Salève, la *Peyrouse* MORNAY, près du Grand-Serre, commune créée en 1835 et formée par deux plateaux de hauteur inégale : le bois de *Mornay* est appelé par Aymar du Rivail<sup>2</sup> *Nemus Mornæ Dei*. MORNANS appartenait aux de Marcel, dans le XVII<sup>e</sup> siècle.

On donnait le nom de *motte* à un château ou manoir, souvent de forme ronde, environné d'un fossé palissadé, dont la terre, au moment de l'extraction, avait servi à surélever le terrain sur lequel était assise la construction. On rendait ainsi l'escalade, la brèche et l'incendie plus difficiles aux assiégeants. Ce genre de construction remonte au VI<sup>e</sup> ou au VII<sup>e</sup> siècle; il existe au Vieux-Landen, près de Malines, une *motte* sur laquelle était le donjon de Pepin de Landen, qui vivait en 650<sup>3</sup>. Dans le sud-ouest de la France, dit M. Cénac-Moncaud<sup>4</sup>, les *mottes* passèrent de mode vers le XII<sup>e</sup> siècle et furent remplacées par de véritables forteresses appelées castels : *motte* signifiait aussi hauteur et tribunal, cour de justice, en ang. s., *gemote*, lieu de réunion, en anc. s. *Motte* paraît être d'origine celtique; on en retrouve le radical dans *mota*, qui a le même sens en éc., en irl. et en b. l., et dans *moet* et *mott*, en holl., ainsi que dans les noms de

(1) PILOT, *Revue du Dauphiné*, t. II, p. 159.

(2) *De Allobrogibus*, p. 386.

(3) SCHUERMANS, *Congrès archéologique* de 1867, p. 507.

(4) *Histoire des peuples et des états pyrénéens*, t. I, p. 566.

lieu MOTTE-DE-GALAURE, ancien fief des Fay, MOTTE-FANJAS, près de Saint-Jean, *Mota dou Fanjiar* en 1208, *Mota del Fanzaz* en 1217<sup>1</sup>, et plus tard *Monta Fangeassii* et *del Fanjatz*; ce fief appartenait en 1766 à la marquise de Sassenage. *Fanjas* ou *Fanjeas* peut être traduit soit par *fangia* ou *fanga*, boue, fange, en b. l., *fank*, en br., *panka* en s. c. t.; soit par *fang*, *fanc*, *wang*, champ, domaine, en t., et qui sont communs en composition (Forstemann, p. 103).

Citons encore la *Motte-vieille* et la *Motte-Chalancon*, très-rapprochées l'une de l'autre. Cette dernière localité est appelée *Mota* dans le XIV<sup>e</sup> siècle (pour *Chalancon* v. le § V.). Ce fief a appartenu aux comtes de Die (XIII<sup>e</sup> siècle), à la famille Artaud, qui en était issue (1446), aux Monteynard, aux d'Urre (1479), qui le vendirent en 1627 aux de La Morte, plus tard de La Morte-Laval, éteints à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la personne de Marie-Thérèse de La Morte, veuve du marquis de Chastelard.

Le nom de château MOUCHET, près de Chavannes, *Castrum de Moscheto* en 1285, *Mochetum* en 1332 et 1409, qui appartenait aux d'Yserand de Lempis, dans les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et de château *Mouchet*, qui domine le polygone de Valence, est un diminutif de *mons* : il est analogue à ceux de *Mouchamp* (pour *Montchamp*, champ du mont); le *Mouchel*, pour le *Moncel*; le *Mousseau* ou le *Mouceau*, nom commun à plusieurs hameaux de la Nièvre et d'Eure-et-Loir, dont les formes anciennes étaient *Moncellum*, *Moncelli*, *Monceaux* et *Monseaux*, formés du b. l. *monticellum*, monticule; Pont-à-Mousson (Meurthe) est au pied de la montagne de *Mousson* (*Montio* or. *Moncio* du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle; *Monçon* et *Monçons* dans le XIII<sup>e</sup>), etc. Pour MUREIL v. *Mirmande*.

Saint-Jean-d'OCTAVÉON, d'*Aultavéon*, d'*Autavéon* ou d'*Altavéon* (appelé aussi Châtillon-Saint-Jean), était un archiprêtre désigné en 790, et dans plusieurs actes du XI<sup>e</sup> siècle, sous le nom d'*Altavensis*; on trouve aussi les formes suivantes : *Altaveion* en 1104, *Sanctus Johannes d'Autevéon* en 1220<sup>2</sup>, *Altaveon* en

(1) L'abbé CHEVALIER, *Chartularium de Leoncello*, p. 84.

(2) GIRAUD, *Essai historique*, 1<sup>re</sup> partie, *Preuves*, p. 40, 100, 181; — L'abbé CHEVALIER, p. 89.

1521. Ce village, près duquel on a souvent rencontré des médailles et des antiquités romaines, fut vendu en 1483 par Humbert de Clermont-Chaste à François Vinay; dans le XVI<sup>e</sup> siècle il passa aux Montchenu, et dans le XVIII<sup>e</sup> aux Bally ou Bailly de Moncarra et au marquis de Bourchenu-Valbonnais, mort en 1790, le dernier de sa race. Les ruines du château fort qui dominait *Altavéon* (l'addition du nom de Saint-Jean n'est pas antérieure au moyen âge) ne sont pas très-élevées, et peut-être n'est-ce pas à la position topographique de cette construction qu'il faut rattacher le nom de ce village, mais bien à un *menhir* ou à quelque autre monument celtique; j'ai déjà cité au mot *Bénivay* les substantifs celtiques *van*, *ven*, pierre, rocher, montagne, qu'on retrouve dans *peulven* (pilier de pierre, monolithe consacré). La forme primitive, qui devait être *Altaven*, ne rappellerait-elle pas un *peulven* d'une hauteur exceptionnelle (*altus*) ou placé sur le coteau? Mentionnons aussi le sanscrit *vana*, bois, forêt et maison, devenu *woni* en t. et *wohnung* en al., qui pouvait avoir passé dans la langue celtique<sup>1</sup>. Quant au *Ventia* proposé dans le *Bulletin* (1866, p. 179), il aurait été changé en *Vence*, comme le *Ventia* du département du Var, en vertu de la même loi phonétique qui a modifié *Valentia* en *Valence*, *Druentia* en *Durance*, etc.

Le nom du PÈGUE, adossé à un coteau près de Taulignan, et celui des PÈGUES, entre Rochechinard et Saint-Jean, sont empruntés à la même racine que ceux de *Pech*, *Pecq*, *Peuch*, *Piech*, *Puech*, *Puch*, communs à beaucoup de villages ou de *lieux-dits*, et qui signifient hauteur, *pic*, en anc. lang. et prov. (*παγος*, *πηγας*, en gr., voir *Puy*). Les noms latins du Pègue étaient *Opighe* en 1165, *Opègue* en 1178, *Oppègue* en 1244 et 1324 (*Cart. de Die*, p. 5, 9, 20), *Uppegua* en 1332, *Oppegium* en 1495. La première lettre du mot rappelle l'article *le*, indiquant que le nom de ce village, *le PÈGUE*, était primitivement un substantif. L'o ou l'u initial représente le *lo* (*le*) it. et esp., l'o gr. et port., le *lo*, *lou*, *oou*, *ou* provençal<sup>2</sup>. Tout cela est

(1) BURNOUF, p. 563; — PICTET, *Origines indo-européennes*, t. II, p. 240.

(2) Voir l'excellent *Dictionnaire provençal* d'HONNORAT, 3 vol. in-4°.



bien loin du *Pelasgus* (soleil sous le signe de la vierge) qui, d'après Mésengère<sup>1</sup>, a donné son nom au *Pègue*. Ce fief a appartenu aux Poitiers, aux Diez (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles), aux des Alrics de Cornillan, éteints en 1737, et aux Blacons (1789). Pour la *Penne*, v. *Bénivay*.

PEYRINS, *Pairianum* et *Pairinum* du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, *Payranum* en 1222 et en 1239 (*Cart. de Leoncel*, p. 127), *Peyrinum* en 1461 et 1516; et PEYRUS, *Pérus* en 1198, *Peirus* en 1218, *Peirutz* en 1228 (*Cart. de Léoncel*, p. 68 et 84), *Peyrussium* en 1291, *Peyrus* en 1461, rappellent l'idée de pierre, de rocher ou de carrière. On en retrouve le radical dans *peire*, pierre, *peirus*, pierreux, en langue romane; *perrière*, carrière, *perrier*, carrier, maçon, en v. fr.; *peirouse*, *peyrade*, *perrey*, *perrée*, route empierrée, débris de voie romaine. La promenade du *Peyrou*, à Montpellier, doit son nom au sol pierreux sur lequel elle a été établie : le hameau des *Perrins*, près du Plan-de-Baix, et la *Peyrouse-Mornay* (voir *Mornay*) ont la même origine. PEYRINS, à cinq kilomètres du mont *Peyroux*, est adossé à un coteau de pierre molle sur lequel on voit les ruines d'un vieux château. Doit-il son nom à la nature du sol, à son ancien château (voir *Pierrelate*), ou à quelque pierre druidique, comme les villages de *Pérefixe* (pierre fichée), *Peyrefitte*, *Peyrehitte*, *Peyrelevalde*? Je ne sais. *Peyrus* est au pied d'une montagne calcaire, et ce fief appartenait, dans le siècle dernier, aux Pasquet de Valbonne.

Quant au fief de PEYRINS, dans les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, il était possédé souverainement par la famille de Royans, dont le dernier membre le vendit au Dauphin en 1302<sup>2</sup>; en 1334, Humbert II le donna à Amblard de Beaumont; en 1600, il appartenait à Soffrey de Calignon; plus tard, il passa aux Chabrières, comtes de Charmes; le dernier membre de cette famille, mort vers 1840, a légué son château au comte de Sallmard, son neveu. Pour PIÉCON et PIÉGROS v. *Poët*.

(1) DELACROIX, *Statistique de la Drôme*, p. 584.

(2) GIRAUD, *Essai historique*, deuxième partie, p. 250.

Le plus ancien nom connu de PIERRELATE est *Petralapta*; M. Lacroix l'a trouvé dans tous les actes originaux qu'il a pu découvrir, à partir de 1200 jusqu'en 1400, sauf dans un acte de 1256, où on lit *Petralapidea*<sup>1</sup>; j'en possède un de 1263, où il y a *Castrum Petrælaptae*; à dater de 1400, on écrivait *Petralata*. On traduit généralement ce nom par pierre large, spacieuse; *Pierrelas*, *Pierrelaye*, *Pierrelée*, *Peyrelade* étaient appelés aussi *Petralata* en latin. D'après Batissier<sup>2</sup>, ces noms désignaient dans certaines provinces des monuments dits celtiques ou druidiques.

Les dimensions énormes du rocher de PIERRELATE ne permettent pas de lui assigner une pareille origine. Quelques géologues l'ont regardé comme un bloc erratique détaché par la violence des eaux du goulet de Viviers; mais il paraît plus naturel d'y voir la crête d'une montagne dont le pied a été recouvert par des alluvions et qu'on peut comparer à celle de Notre-Dame-des-Doms, à Avignon, et de *Pierrelongue*, près du Buis, qui domine le village, et appartenait, en 1766, aux Quiqueran.

La traduction de PIERRELATE par *petra lata*, rocher spacieux, énorme, ne concorde pas avec la forme primitive *Petralapta* et surtout avec celle de *Petralapidea*. *Petra* et *rocca*, en b. l., comme *steen*, rocher, en t., signifient aussi maison ou château bâti en pierres. Le château du comte de Gand, dit Kilian, est appelé *Petra comitis* dans les actes latins, et la tour d'Amboise, *Turris lapidea Ambaziæ*: *cair*, rocher, en c., présente la même particularité, comme dans *Beaucaire*, beau château (voir *Vercors*, § 1). Je crois que PIERRELATE veut dire château de pierres; il y avait, en effet, sur le rocher un château fort dont le baron des Adrets s'empara en 1562. Ce nom, qui forme pléonasme, rappelle l'époque où l'on faisait beaucoup de constructions en bois; il est analogue à ceux de *Steenkerke*, église de pierres; de *Villepreux*, *Villa petrosa*, maison de pierres; de *Pierreville*,

---

(1) *Lettres historiques sur la seigneurie de Pierrelate*. On trouve dans cette brochure des détails intéressants sur ce fief et sur ses nombreux seigneurs.

(2) *Éléments d'archéologie nationale*, p. 311.

*Petra Villa* en 1402; de *Dompierre* (*dom* pour *domus*), etc. *Lapta* et plus tard *lata*, comme *Lapte* (Haute-Loire), dans un terrain rocailleux, seraient alors une contraction de *lapidea*, qu'on retrouve dans l'acte de 1256.

PIÉGON, près de Nions ou Nyons, *Castrum de Podio Guidone* en 1284, *Podium Hugonis*, et *Puiguigon* dans les anciens actes, a appartenu à un grand nombre de seigneurs ou coseigneurs, notamment aux Adhémar, aux comtes de Toulouse<sup>1</sup>, aux comtes de Diois (1270), aux Bésignan (1338), aux d'Autane (1480, 1540), aux Séguin, aux d'Agoult, aux Planchette et, dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, aux Montpezat, héritiers d'une branche des d'Agoult. PIÉGON veut dire montagne de *Gui*, d'*Hugon* ou de *Guigon*, suivant qu'on adopte une des trois formes mentionnées ci-dessus; l'histoire est muette sur le compte du fondateur. Ce nom est analogue à celui de Puigiron, près de Montélimar, *Podium Giraudonis* et *Podium Gironis*, montagne de *Giraud* (Adhémar) : ce prénom était commun dans la branche des Adhémar de Grignan. Le fief de PUIGIRON a appartenu aux Adhémar, aux Poitiers (1374), aux Bérenger (1546, 1660) et aux de Bannes qui en héritèrent<sup>2</sup>.

Ces deux noms sont empruntés au même radical que ceux de PIÉGROS, sur une montagne près de Crest, *Podium grossum* en 1355 et 1417, *Puygros* dans les actes du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire grande montagne; jusqu'au règne de Louis XIV, gros et grand étaient synonymes, comme dans *Grosbois* et *Groslée*, grand bois; on dit encore aujourd'hui une *grosse* fortune; *Piedgros* est un hameau du Trièves; PIÉGROS a appartenu aux Poitiers (1358), aux de Lers de Jony (XVII<sup>e</sup> siècle), aux la Tour du Pin et, en 1788, aux Clerc de la Devèze; on peut citer encore *Piegut* et *Piechagut* (*Podium acutum*), montagne ou pic aigu; pour le *Pègue*, voir ci-dessus; le POËT-CÉLARD, près de Bourdeaux, *Pogetum Selarii* en 1324, *Poet Saalar* (*Pouillé de Die*, p. 52; pour *Célard*, voir le § IV), qui a appartenu aux Mévouil-

(1) GUY ALLARD, *Dictionnaire*, v. Piégon; — VALBONNAYS, t. II, p. 118.

(2) Pour les de Bannes de Puigiron, voir mes « *Études étymologiques* », p. 7.

lon, aux évêques de Die (1293), aux Poitiers (1374 et 1421) et aux Blain, tombés en quenouille, en 1598, dans les de Marcel, plus tard marquis du *Poet*, éteints au commencement du siècle; le POET-EN-PERCIP, près du Buis, *Poetum dam Percipia* et *Poetum d'Ampercipia* en 1317 (Valbonnays, t. II, p. 166 et 169); *Pogetum de Percipia*, *Pogetum d'Ampercip*, en 1525, qui a été donné, en 1317, par Raymond de Mévouillon au Dauphin; dans le XV<sup>e</sup> siècle, ce fief ainsi que ceux du *Poet-Sigillat* et d'Aulan appartenaient aux de l'Espine, dont une branche tomba en quenouille, en 1633, dans les Suarez d'Aulan (Pithon Curt, t. I, p. 400 et t. III, p. 363); les deux mots « *En percip* » sont une énigme pour moi et pour les personnes auxquelles je me suis adressé.

Le POET-SIGILLAT, *Poetum supra Sanctam Gallam* en 1317, doit le second de ses noms à l'abbaye de *Sainte-Galle*, aujourd'hui *Sainte-Jalle*, dont la patronne habitait Valence dans le VI<sup>e</sup> siècle (le changement de *Sancta Galla* en *Sigillat* paraît surprenant, s'il n'était pas justifié par des documents authentiques et par la topographie); le fief du *Poet-Sigillat* a longtemps appartenu aux Tholon *Sainte-Jalle*; le dernier membre de cette famille, Jacques de Tholon, mort en 1757, eut pour héritier le marquis de Jovyac; le POET-LAVAL, près de Dieulefit, *Pogetum Vallis*, en 1269, et *Poietum Vallis*, monticule de la vallée, était une commanderie de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; le POUGET, près de la Motte; *Poujolas*, près de Dieulefit; POYOLS, près de Luc, *Podiolum*, fief des évêques de Die; le Puy Saint-Martin, *Podium Sancti Martini*, où l'on a trouvé plusieurs fragments d'inscriptions romaines recueillies par M. Vallentin et sur l'une desquelles on lit le nom d'homme *Volusius*; ce fief a appartenu aux Adhémar, aux Taulignan (XV<sup>e</sup> siècle), aux d'Urre (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles) et aux de Rippert.

Tous ces noms et plusieurs centaines d'autres analogues dérivent d'un radical, probablement celtique, qu'on retrouve dans les anciens patois sous les formes de *pui*, *puy*, *puig*, *puech*, *poy*, *peu*, *puey*, *pec*, *poet*, *puch*, *poig*, *py*, *pouget*, etc., avec le sens de pic, montagne, colline, *podium*, *poium* et *pogium*

en b. l., *poggio* en it., *poço* en port. *Podium* voulait dire balcon, éminence, butte, en l. (ποδῶμα, en gr.). Beaucoup de noms de famille ont la même origine, notamment celui de M. le M.<sup>is</sup> Dupuy ou du Puy-Montbrun-Rochefort, issu de Hugues du Puy, mort à Peyrins en 1267. D'après une ancienne tradition, Raymond du Puy, premier grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appartenait à cette famille qui compte de nombreuses illustrations : la branche de Montélimar possède le fief de Rochefort depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

RAC, près de Montélimar, situé sur un rocher, est appelé *Castrum de Raco* en 1237, 1292 et 1333 et quelquefois *Rancum*. Cet ancien fief des Adhémar et des Poitiers (XIV<sup>e</sup> siècle) appartenait, dans les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, aux Ripert d'Alauzier. *Rac* et *roc* dérivent du même radical celtique ; *roc* veut dire rocher en éc. et en irl., *roch* en br. On sait que le changement de voyelle est fréquent lorsque le même mot passe d'un idiôme dans l'autre : *stein*, *stone*, *stan* signifient pierre, rocher, dans les divers dialectes germaniques. *Rac* et *roc* se rattachent peut-être au s. c. t. *raci*, amas, monceau (Burnouf, *Diction.*, p. 540) ; les mots similaires sont *ραχια*, rocher, en gr., *racar*, terres ou montagnes rocailleuses, dans le dialecte de Fribourg ; *rake*, mine, carrière, en anc. angl. ; *ranc*, rocher ou montagne, en ancien dialecte dauphinois ; *rancum* dans les actes latins. Ce radical entre dans la composition des noms suivants : *Aleyrac* (Drôme), *Mezeirac*, la Roche *Racan*, près de Tours, *Ranc*, le *Ranc*, les *Rancs*, le *Rancié*, dans les Pyrénées, le mont *Rachas*, près d'*Aleyrac*, le mont *Rachais*, qui domine Grenoble, le mont *Rachet*, en Bourgogne, où l'on récolte d'excellents vins blancs, etc. Pour RATIÈRES, voir la *Rochette*.

Le nom de RECOUBEAU, près de Die, *Castrum de Ricobel* en 1220 (*Cart. de Die*, p. 62), *Ricobellum* en 1293 et en 1322, présente une troisième variante du même radical ; on la retrouve dans *rèque* ou *reck*, rocher, dans les idiômes de diverses provinces. Ce nom signifie beau rocher, beau mont. Le fief de *Recoubeau* a appartenu à Reynaud de Montauban (1580), aux Plan de Sièyes (1766) et aux Gueymard de RECOUBEAU (1789) qui ont modifié leur nom en *Roquebeau*, plus conforme à son étymo-

logie. ROCHEBAUDIN, près de Dieulefit, *Rupes Baudini* et *Roca Baudini*, qui a appartenu aux Poitiers (1374) et aux Clermont-Montoison (1789), rappelle le nom d'un possesseur : *Baudin* est un diminutif de *Baude*, qui vient de *bald*, audacieux, en tud.; *Baldwin* ou *Baudouin*, audacieux ami.

ROCHEBLAVE, dans le Diois, appartenait, depuis l'an 1300 environ, à la famille de Rastel, fixée dans le Canada. Ce nom rappelle celui du *Blauenberg*, ainsi appelé à cause de la couleur *bleue* que reflète cette montagne, vue à distance (*blavus*, bleu, en b. l.; *blave* en prov.). *Rochebloine*, *Rochablavona*, château fort en ruines, près de Desaignes (Ardèche), paraît avoir la même étymologie. J'ai déjà parlé, dans mon ouvrage sur *l'Origine des noms*, p. 274 et 462, du village de ROCHECHINARD, près de Saint-Jean, habité, dans le XV<sup>e</sup> siècle, par le prince Djem ou Zizim : j'ajouterai qu'il est appelé *Rocha Chinart* dans un acte de 1174 (*Cart. de Léoncel* p. 28), que Willelmus *Chainhart* habitait près de Romans en 1243 (*idem*, p. 138), qu'il existe au nord de la Mure (Isère) une montagne appelée *Pey-Chagnard*, c'est-à-dire montagne de *Chagnard*, et que Philippe *Chanard*, qui habitait Chartres en 1150, a donné son nom au village de Levesville-la-Chenarde<sup>1</sup>. ROCHECHINARD appartenait, en 1243, à Arnaud Guelin ou Guélis; il passa ensuite à une branche de la puissante famille des Alleman; fut acquis vers 1550 par Claude Monier, sergent (huissier) de *Rochechinard*<sup>2</sup>, dont la famille est éteinte depuis une centaine d'années, et appartenait aux de Barral en 1740 et en 1766. Pour la *Roche-de-Glun*, voir *Glun*.

ROCHEFORT en Valdaine, près de Montélimar, était un fief des Adhémar (XII<sup>e</sup> siècle), des Poitiers (1374) et des du Puy-Montbrun depuis le XV<sup>e</sup> siècle. ROCHEFORT-SANSON ou *Samson* est appelé *Rochisfort* en 1192 et *Rochafort* en 1195; dans les actes du

(1) L. MERLET, *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*; p. 102.

(2) *Archives de l'Isère*, série B, liasse N.° 2029; — *idem de la Drôme*, N.° 1737.

XI<sup>e</sup> siècle, l'église de ce village est nommée *Ecclesia Sancti Solutoris*. Saint *Solutor*, vulgairement saint *Sour*, est un nom commun à quatre saints. Quelques personnes ont pensé que le mot *Samson* était formé de l'abréviation *Sanc.*, *Sol*. C'est une erreur; ce nom ne paraît pas emprunté non plus à celui de saint *Samson*, abbé de Dol en 864; il est sans doute d'origine celtique, et on a trouvé, près de ce village, un autel en marbre blanc avec cette inscription : **MARTI. AVG. RVDIANO.** **SAMSON** paraît être le nom originaire, et *Rochefort* (synonyme de château fort, voir *Pierrelate*) ne dater que de l'époque de la féodalité. Dans le pays, on désigne généralement ce village sous le nom unique de *Samson*; il formait autrefois deux paroisses.

Je n'ai pu découvrir dans aucun texte celtique ou néo-celtique la racine du nom de **SAMSON**, commun à plusieurs localités situées sur une montagne ou entre deux montagnes. On peut citer *Samson* qui domine Saint-Péray, *Sampson* ou *Sampzon*, près de Vallon (Ardèche), dont il est question dans les actes du IX<sup>e</sup> siècle, et que M. l'abbé Rouchier croit avoir été construit sur l'emplacement d'un *oppidum* gaulois; *Samsons* (B.-Pyrénées), *Sanzos* dans le XII<sup>e</sup> siècle; *Podium Sansso* (Dordogne), mentionné dans les anciens actes; les gorges de *Sansom*, entre Namur et Liège. Le fief de *Rochefort* appartenait déjà, en 1150, à une famille de ce nom, tombée en quenouille dans les Beaumont en 1380; vers 1718, il fut acquis par les Michel-du-Sozey, anoblis dans le XVII<sup>e</sup> siècle et éteints vers 1800 dans la personne de la présidente de la Coste, mère de Madame Lancelin de la Rollière; les la Rollière se sont éteints eux-mêmes en 1863 dans la famille de Vachon, originaire du Puy.

**ROCHEFOURCHAT**, près de la Motte, *Rochasforchat* en 1199, appartenait en 1766 à Madame Durey de Noinville. Ce village doit son nom soit à deux rochers ou aiguilles appelées vulgairement *fourches*, soit à une gorge ou défilé, appelé *furgge* en patois suisse : voir le § V, v. *Fourcinet*. **ROCHEGODE**, près de Bollène, *Castrum de Rupe acuta* en 1284, *Roca acuta* en 1236, n'a pas besoin d'explication; cet ancien fief des Adhémar qui a appartenu longtemps aux la Baume-Suze, a passé, dans le

XVII<sup>e</sup> siècle, aux Blocard, en 1693 à Charles d'Arnoult, et, dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, aux Robert d'Aqueria ou d'Acquéria, marquis de Rochegude. Le territoire de ce village offrait une anomalie bizarre : il dépendait pour deux tiers de la monarchie française et pour un tiers du Comtat-Venaissin, ce qui avait pour cause la différence des hommages prêtés par les premiers seigneurs. La domination était indivise, mais les sujets ou justiciables de chaque coseigneur étaient distincts et divisés en Dauphinois et en Comtadins, de sorte que la personnalité décidait de la compétence civile et criminelle. Ces diverses questions furent réglées dans une transaction intervenue en 1630 entre les trois coseigneurs qui possédaient alors ce fief.

LA ROCHE-SAINT-SECRET, près de Taulignan, a appartenu aux Adhémar de Grignan, aux Poitiers (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles), aux Faure de Bologne et aux de Mantin, du Comtat (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles). Le nom de *Saint Secret* ne figure pas sur le catalogue des saints. Enfin, pour épuiser les noms empruntés au radical *roc*, mentionnons *la Roche-sur-Buis*, *la Roche-sur-Grane*, ancien fief des Poitiers, qui appartenait, dans le siècle dernier, aux Beaumont d'Autichamp, et la ROCHETTE, près de Crest, érigée en marquisat, en 1693, sous le nom de Pluvinel, en faveur de Joseph de la Baume de Pluvinel.

RATIÈRES, près de Saint-Vallier, de *Rateriis* en 1284, *Ratheriae* en 1493, de *Rateruâ*, a appartenu en 1284 à la famille de Moirenc (Valbonnays, t. II, p. 17), aux Bressieu (1650) et aux de la Porte (1789). Ce nom, comme ceux de *Ratière* (Hautes-Alpes), de *Château-Ratier*, près de Valréas, et de *Château-Ratier*, près de la Mure (Isère), chef-lieu d'un mandement composé de cinq paroisses, est d'origine celtique. *Rath* veut dire colline et quelquefois plateau, en irl. et en k.; *raith*, lieu fortifié, en anc. irl., correspond au *ratin* (lieu retranché) de l'inscription gauloise du menhir de Vieux-Poitiers<sup>1</sup>. Les quatre villages cités plus haut sont dominés par d'anciens châteaux forts.

---

(1) PICTET, *Nouvel Essai*, p. 43; — R. DE BELLOUET, *Éthnogénie*, t. I, p. 221.



SAHUNE, près de Rémuzat, adossé à une montagne escarpée, est appelé *Ansaduna* en 1281, *Anseduna* en 1284, *Asseduna* en 1300, *Ancezuna*<sup>1</sup>. D'après Guy Allard<sup>2</sup> et M. l'abbé Isnard<sup>3</sup>, ce bourg est le berceau de l'illustre famille d'*Ancezune* de Caderousse (*de Anceduno*), connue depuis 1080. Ce fief appartenait aux Poitiers (XV<sup>e</sup> siècle), aux Pape de Saint-Auban (XVII<sup>e</sup> siècle) et aux Pourcet, du Pont-Saint-Esprit, représentés, il y a quelques années, par M. Pourcet, baron de *Sahune*, conservateur des forêts de la couronne. On trouve, dans la seconde partie du nom latin de SAHUNE, le *dunum* (hauteur, lieu fortifié) dont il va être question au mot *Tain*; quant à la première partie du mot, en présence de ses formes diverses, il est difficile d'en déterminer le sens précis. C'est peut-être un radical celtique qu'on retrouve dans les anciens noms de lieu sous les formes d'*assia* et *essia*, ruisseau, cours d'eau, comme dans *Benassis* et *Bonassis*, bonne fontaine, *Mallassis*, mauvaise fontaine, etc. *Sahune*, qui est sur les bords de l'*Eygues*, voudrait dire alors montagne de la rivière. Pour *Sanson* ou *Samson*, v. *Rochefort*.

Il a été question du mot *SERRE*, v. *Donzère*; on le retrouve dans *Serre-Méan*, ancienne église dans les environs de Crest, de *Seromedio* vers le XIV<sup>e</sup> siècle, montagne du milieu, qui est au milieu. *Souspierre*, près de Dieulefit, est dominé par de hauts rochers taillés à pic. Ce fief, appelé *Sopeira* en 1219, a appartenu aux Poitiers (1374) et aux Lattier (1675 et 1766). *SOYANS*, près de Crest, est appelé *Soianum* et *Soyantium* dans les actes latins; Stephanus de *Soiantz* vivait en 1200 (*Cart. de Die*, p. 32). M. l'abbé Vincent pense que *Soyans* est peut-être le *Saxiacum* octroyé en 890 par Louis IV à l'évêque de Valence, en même temps que Saou. Cette opinion me paraît très-probable: *Saxiacum* (de *saxum*, rocher, montagne) serait

(1) VALBONNAYS, t. II, p. 48, 102, 106.

(2) *Dict. du Dauphiné*, t. II, p. 523.

(3) *Bulletin arch.*, 1866, p. 54.

(4) L'abbé CHEVALIER, *Pouillé de Die*, p. 47. — *Mean* veut dire pierre, rocher en br.

alors la traduction latine, tombée plus tard en désuétude, du nom celtique de *Soyans*. Il paraît être une simple variante de *Soyons* (Ardèche), *Soionus* à l'époque romaine, d'après une inscription consacrée : DEAE SOIONI <sup>1</sup>. *Soyons* est appelé *Subdio* dans le X<sup>e</sup> siècle et *Soionum* dans le XI<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup> et *Subdio* en 1238. *Soyans*, *Soyons* et le Mans, *Subdinum* dans les *itinéraires*, *Subdunum* dans le moyen âge, sont tous trois dominés par une montagne. Les formes *Subdio*, *Subdinum* (sur ou sous la hauteur, v. *Tain*) paraissent être la traduction latine du nom gaulois *Soionum*, qui a fini par prévaloir : il était sans doute emprunté à une racine celtique rappelant l'idée de montagne, mais dont je n'ai pas trouvé d'autres traces. Le fief de SOYANS a longtemps appartenu aux Poitiers : en 1717, il fut érigé en marquisat avec plusieurs autres villages, en faveur des la Tour-Montauban, et en 1793 le château fut pillé et brûlé.

---

(1) L'abbé ROUCHIER, *Histoire du Vivarais*, t. I, p. 134.

(2) l'abbé CHEVALIER, *Cart. de Saint-Chaffre*, p. 9.

(A continuer.)

Bois DE COSTON.



---

---

ESSAI HISTORIQUE  
SUR  
LA BARONNIE DE CLÉRIEU

ET SUR  
LES FIEFS QUI EN ONT DÉPENDU (1).

---

CHAPITRE II.

---

**Clérieu sous les Poitiers** (Suite).

---

Ainsi que nous l'avons déjà vu, l'ancienne église paroissiale de Sainte-Catherine, construite sur une éminence à côté du château, disparut avec lui dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle appartenait au chapitre de Saint-Barnard de Romans, comme la plupart des églises voisines. Le 8 juillet 1230, Amédée Moine, *Monacus*, habitant de Clérieu, un des hommes riches et puissants de la contrée, quoique dans son testament, conservé aux archives de la Drôme, il ne prenne aucune qualification nobiliaire, n'oublie pas, parmi ses nombreux legs pieux, Sainte-Catherine et Saint-Bardoux ; il donne à la première, pour son anniversaire, qui sera célébré avec quatre prêtres et quatre clercs, plusieurs sétiers de blé et diverses censes, soixante sous destinés à l'achat d'une chape, une redevance de trois émines de froment, de dix-huit deniers et d'une poule consacrée à l'entretien d'une lampe qui brûlera perpétuellement en

---

(1) Voir 3<sup>e</sup> livraison, p. 273, 4<sup>e</sup> livr., p. 16, 6<sup>e</sup> livr., p. 253, 8<sup>e</sup> livr., p. 56, 11<sup>e</sup> livr., p. 405, 12<sup>e</sup> livr., p. 39, 13<sup>e</sup> livr., p. 127.

l'honneur du défunt, de dix-huit deniers pour le luminaire de Notre-Dame ; à la confrérie du Saint-Esprit de Clérieu, qui doit prier pour le donateur et les siens, la propriété d'une vigne avec les vases vinaires servant à enfermer la récolte, à la charge de fournir à la paroisse un quartaut de bon vin pour les messes ; à la confrérie de Sainte-Catherine du même lieu une émine de froment et six deniers par an. De son côté, Saint-Bardoux aura droit à une rente de sept sous, six sétiers de seigle et trois émines de froment, à la condition de faire chanter l'anniversaire d'Amédée Moine et de son père par sept chapelains et sept clercs ; ce qui prouve que le clergé de Saint-Bardoux était plus considérable que celui qui desservait Sainte-Catherine. A cette occasion, les honoraires de chaque chapelain sont fixés à douze deniers, ceux de chaque clerc à quatre deniers, et une distribution de blé sera faite aux pauvres. La même église reçoit un marc d'argent pour un calice. Enfin, la maladrerie de Beaumont « domus infirmorum de Belmont » est déchargée d'une cense d'une émine de seigle due au défunt. Cet Amédée Moine, qui disposait d'un certain nombre de serfs et ordonnait que l'on remit à un de ses clients « uno clienti » (vassal ou serviteur) cinq cents sous pour accomplir à sa place le voyage d'outre-mer, dont il avait fait sans doute le vœu, était peut-être un descendant d'un Lantelme surnommé Monacus, qui prend part à la donation de l'église de Saint-Jean de Châtillon dont nous allons bientôt parler. Le nom de *Monacus*, *Monachi*, *Moyme*, *Moine*, selon que les actes sont contractés en latin ou en français, se montre en Dauphiné à des intervalles assez éloignés pour qu'il soit impossible d'établir entre les divers individus qui l'ont porté une filiation certaine, ou même une origine commune. Pierre Monacus habitant Clérieu et prenant la qualité de damoiseau en 1240 et 1241 est mentionné dans des chartes faisant partie du fonds de Vernaison<sup>1</sup>. Ponce, Jean et Vincent Monachi possédaient des fiefs au mandement d'Avallon (1339). On trouve en 1484 Jean Monachi au nombre des nobles de cette localité.

---

(1) Arch. de la Drôme.

En 1533 Jean Monachi avait pour femme Jeanne Peloux. Jean Moyne exerçait en 1492 à Croses les fonctions de notaire, ce qui avant l'édit de 1550 ne constituait pas une dérogeance. Un autre Jean Moyne percevait au même lieu, au siècle suivant, des rentes nobles. Enfin, en 1568, Françoise Moyne apporta l'héritage de sa maison à la branche des d'Urre, établie à Croses <sup>1</sup>.

C'est sans doute des matériaux de cette ancienne église de Sainte-Catherine que provient le curieux monument dont nous offrons ici le fac-simile, grâce à l'extrême obligeance de son possesseur M. Joseph Ollat, maître d'hôtel à Clérier, qui a bien voulu nous le confier; ce qui nous a permis de le faire reproduire, dans les conditions les plus favorables, par la photographie d'abord, ensuite par la gravure sur pierre.

Ce bas-relief, dont on doit, selon nous, placer la date vers le XII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, est en pierre de taille dite mollasse extraite des carrières de la localité. Sa hauteur est de 75 centimètres sur 52 de largeur et 12 d'épaisseur. Échancré au sommet, de façon à faire supposer qu'on s'en est servi comme de meule à aiguiser les couteaux, il présente encore cette particularité que la tranche droite est creusée par une profonde rainure. Vêtus d'un vêtement à longs plis recouvert par un manteau court attaché au cou, deux personnages sont assis en face l'un de l'autre sur des sièges à un seul pied. Le personnage placé à gauche a une croix gravée sur l'épaule droite et tient dans ses mains un objet assez fruste qui semble être un de ces simulacres d'édifice frénétiques dans les monuments de l'époque, indiquant toujours une fondation. L'homme assis à droite tient la main droite élevée, comme pour jurer de maintenir sa donation, tandis que sa gauche pend sur sa cuisse. Les orbites des yeux, creusés avec un instrument, laissent paraître encore des traces du ciment qui

---

(1) Notes de MOULINET. — Arch. de la Ch. des Comptes de Dauph. — PITHON CURT, verbo *Urre*.

(2) M. Perret de la Menue, architecte à Lyon, auquel nous avons communiqué la photographie de ce monument, nous a fait part d'un intéressant mémoire dans lequel il estime que le bas-relief remonte au IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle,

servait à retenir des globes d'une matière différente, usage remontant à une haute antiquité<sup>1</sup>. Entre les deux têtes se trouve un nom, peut-être celui du sculpteur, quoique l'on ne rencontre guère alors de faits de ce genre; peut-être aussi faut-il y voir les prénoms de deux témoins. Sous les pieds des contractants la date de 1780, selon toute apparence celle de la construction de la maison dans laquelle nous avons vu récemment encore la pierre encastrée. Cette scène est encadrée dans une bordure décorée d'un chapelet de perles, tel qu'on en voit sur un certain nombre de monuments antiques. A la partie inférieure de la pierre est gravée une inscription difficile à rétablir, soit à cause des lettres effacées par le temps, soit peut-être surtout en raison d'inintelligentes restaurations. Elle rappelle quelque trait pour nous inconnu de la vie d'un des Silvion de Clérieu. M. H. Morin-Pons et M. André Steyert, l'un des éditeurs érudits de l'*Histoire des comtes de Forets* de la Mure, l'interprètent ainsi :

SILVIVS FVNDAVIT (en abréviation) V G  
VS MAGISTER (RECEPIT).

Il s'agirait alors d'une fondation faite par Silvion en faveur de l'ordre du Temple et reçue par un grand maître ou un commandeur du nom de Hugues. Le costume du personnage tenant l'édifice offre, en effet, une frappante analogie avec celui des Templiers dans leur maison, et si la croix a passé de l'épaule gauche sur l'épaule droite, c'est que sans cette modification elle demeurerait invisible pour le spectateur. Il est vrai que l'individu à la main levée, qui pour nous représente Silvion, est vêtu de même, quoiqu'il ne porte pas la croix. Les Clérieu, dont la politique prétendait tenir à tout et qui eurent des sacristains de Saint-Barnard de Romans et des abbés de Saint-Félix de Valence, auraient-ils aussi endossé le manteau blanc des chevaliers du Temple? Il nous est parvenu fort peu d'indications sur l'histoire éphémère des établissements des Templiers en Dauphiné. Mais on sait que là comme partout leurs biens passèrent à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

---

(1) WINKELMANN, *Hist. de l'art chez les anciens*. Paris, 1802, in-4°, t. I<sup>er</sup>, p. 161, t. II, p. 92, 95. — MILLIN, *Dict. des beaux-arts*, verbo *OEil*.

L'autre pierre, gravée sur la seconde planche et provenant sans doute aussi des ruines de Sainte-Catherine, reproduit les armoiries des Velheu, ancienne maison de Clérieu depuis longtemps éteinte. (De..... à deux croissants adossés de.... au chef de....<sup>1</sup>). Cette pierre appartient également à M. Ollat. Les ornements accompagnant le blason indiquent le XV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle Romanet de Velheu était administrateur de l'église épiscopale de Saint-Paul-trois-Châteaux.

Enfin le N.° 3 représente le sceau de Silvion de Clérieu faisant partie du cabinet de M. Morin-Pons et dont nous avons donné la description à la fin de notre premier chapitre.

Après la destruction de Sainte-Catherine, l'église actuelle de Clérieu, dédiée autrefois à Notre-Dame, à ce que nous apprend M. l'abbé Vincent, devint à son tour paroissiale, héritant du vocable de l'édifice qu'elle remplaçait. A l'intérieur et à l'extérieur des murailles de ce monument d'un assez pauvre style, on aperçoit encore des vestiges de la litre seigneuriale aux armes de sa maison que le président de Chevières y fit peindre au XVII<sup>e</sup> siècle, comme seigneur haut justicier. La chapelle Saint-Jacques sous le clocher reconnaissait à la même époque pour patrons les seigneurs du Mouchet, de la maison d'Iserand. En face de Clérieu, de l'autre côté de l'Herbasse, s'étend le cimetière abandonné de Saint-Michel.

Saint-Bardoux, *Sanctus Bardulphus*, qui forme aujourd'hui la seconde paroisse comprise dans la commune de Clérieu, était un prieuré de l'ordre de Saint Benoît dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne; il en est question en 844 dans une lettre de Bernoin, archevêque de Vienne. Ruiné en 1278, il fut rétabli deux ans après par les soins de la dauphine Béatrix et de Roger de Clérieu, qui lui attribua les biens de la maladrerie de Beaumont. Dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Bardoux fut uni à la manse capitulaire de Saint-Maurice de

---

(1) On retrouve ces armoiries à la clé de voûte d'une des chapelles de l'église de Chanos : d'azur à deux croissants d'or au chef de même. C'est ainsi que M. de Rivoire La Bâtie les décrit dans son *Armorial du Dauphiné*.

Vienne<sup>1</sup>. Le 13 avril 1647, messire Pierre Vallier, prieur de Saint-Bardoux, fut condamné par sentence du bailliage de Graisivaudan, malgré la prescription centenaire invoquée, à passer reconnaissance à Jean de La Croix, baron de Clérieu, de toutes les censes et rentes que ledit prieur percevait dans le mandement.

La chapelle Saint-Baudile est mentionnée dans la charte 203 du cartulaire de Saint-Barnard, passée selon M. Giraud entre 1088 et 1119. Dans le voisinage de ce vieil édifice jaillit une fontaine visitée par de nombreux fiévreux qu'une superstition locale amène pour y subir une singulière épreuve. Si l'objet jeté par eux dans la source remonte à la surface, il annonce un prompt rétablissement. Dans le cas contraire, on doit désespérer de la guérison. Sur Saint-Bardoux se trouve encore l'ancien cimetière rural de Saint-Pierre de Meuillon.

Le territoire de Clérieu a possédé autrefois plusieurs autres paroisses, Saint-André de Royon et Saint-Pierre de Vorassier, dont la destruction remonte à des temps bien lointains, enfin Saint-Jean de Châtillon sur l'Herbasse. Cette église en ruines, au sommet d'une colline que l'on aperçoit à sa gauche quand on va de Chanos-Curson à Romans, est tombée comme tant d'autres dans les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle. On ignore l'époque de sa fondation. Le N.° 192 du cartulaire de Saint-Barnard fait bien mention d'une église de Saint-Jean de Châtillon donnée au chapitre de Romans par Rostagnus et Rodendus, fils de Monaldus, ainsi que par Monaldus fils d'Ardouin, avec l'approbation du pape Alexandre II. Le 6 des ides de juin 1064, Lantelme surnommé Monacus, mari de la sœur dudit Monaldus, rendait à Saint-Barnard la moitié des dîmes de cette église. Mais, malgré la présence du seigneur, Guillaume de Clérieu, qui fit apposer son seing au bas de l'acte, M. Émile Giraud pense qu'il s'agit ici non pas de Saint-Jean de Châtillon au mandement de Clérieu, mais « de la commune actuelle de Châtillon-Saint-Jean, qui a remplacé l'ancien Saint-

---

(1) BALUZE, *Capitularia*. — BRUN-DURAND, *Dictionnaire ecclésiastique de Dauphiné* (inédit).



Jean d'Octavéon. » Quoi qu'il en soit, dans la reconnaissance générale du 22 janvier 1499 Saint-Jean de Châtillon sur l'Herbasse est indiqué. A côté de l'église il y avait un petit château, *châtillon*, dont elle avait retenu le nom. Ce manoir appartenait en 1357 à noble Reymond de Sancto Martio, qui avait épousé Guillemette, fille de noble Jean de Cugno, dont il eut un fils nommé Jean. Dès 1230 apparaissent dans le mandement de Clérieru les *Sancto Martio*, *Sancto Mercio*, *Saint-Mars*, qui s'effacent avec le XVI<sup>e</sup> siècle. Quant aux de Cugno, ils habitaient Châteauneuf-d'Isère en 1510. Le fief de Châtillon sur l'Herbasse était au XVIII<sup>e</sup> siècle la propriété des du Poisle, notaires à Clérieru, qui en prirent le nom. Leur héritière l'apporta aux Tardivon. La maladrerie de Beaumont, qui fut unie au prieuré de Saint-Bardoux, était probablement située à l'extrémité de la commune de Clérieru, près des limites de celle de Beaumont-Montoux<sup>1</sup>. Dans le même quartier on voit encore les ruines de la chapelle Saint-Maurice qu'en 918 Fortunius, abbé de Saint-Barnard de Romans, céda, à titre d'usufruit, à Ricfroi, qualifié *nobilis*, à Hélène, sa femme, et à celui de leurs enfants qui se ferait moine dans cette abbaye<sup>2</sup>.

(A continuer.)

ANATOLE DE GALLIER.

(1) GIRAUD, *Essais*, t. II, p. 60.

(2) *Cartulaire de Saint-Barnard*, N.° 36. *De ecclesia Sancti Mauricii de Cassedono de Prestario*.

Nous avons témoigné dans notre premier chapitre le regret de n'avoir pu prendre connaissance d'un manuscrit rédigé par Guy Allard, dans les dernières années de sa vie, et dont l'existence nous avait été signalée, mais dont les traces semblaient perdues. Avec une obligeance pour laquelle nous ne saurions trop le remercier, M. Adolphe Rochas, plus heureux que nous dans ses recherches à cet égard, veut bien nous communiquer les détails suivants extraits de l'ouvrage en question :

« Quant à votre tableau généalogique des Clérieru, je n'y trouve à relever que deux personnes : 1° Guillaume, seigneur en 980 et mort en 1025, eut un fils nommé Roger, lequel fut maintenu en possession par l'Empereur en 1038 (il y a, je crois, trop d'intervalle entre vos Guillaume I<sup>er</sup> et Guillaume II); 2° la sœur de Gratepaille se nommait Béatrix et fut mariée à Pierre de Bermond d'Anduze, dont le fils, Guillaume, fit saisir la terre de Clérieru pour paiement de la dot de sa mère. Guy Allard dit que Roger, frère de Béatrix,

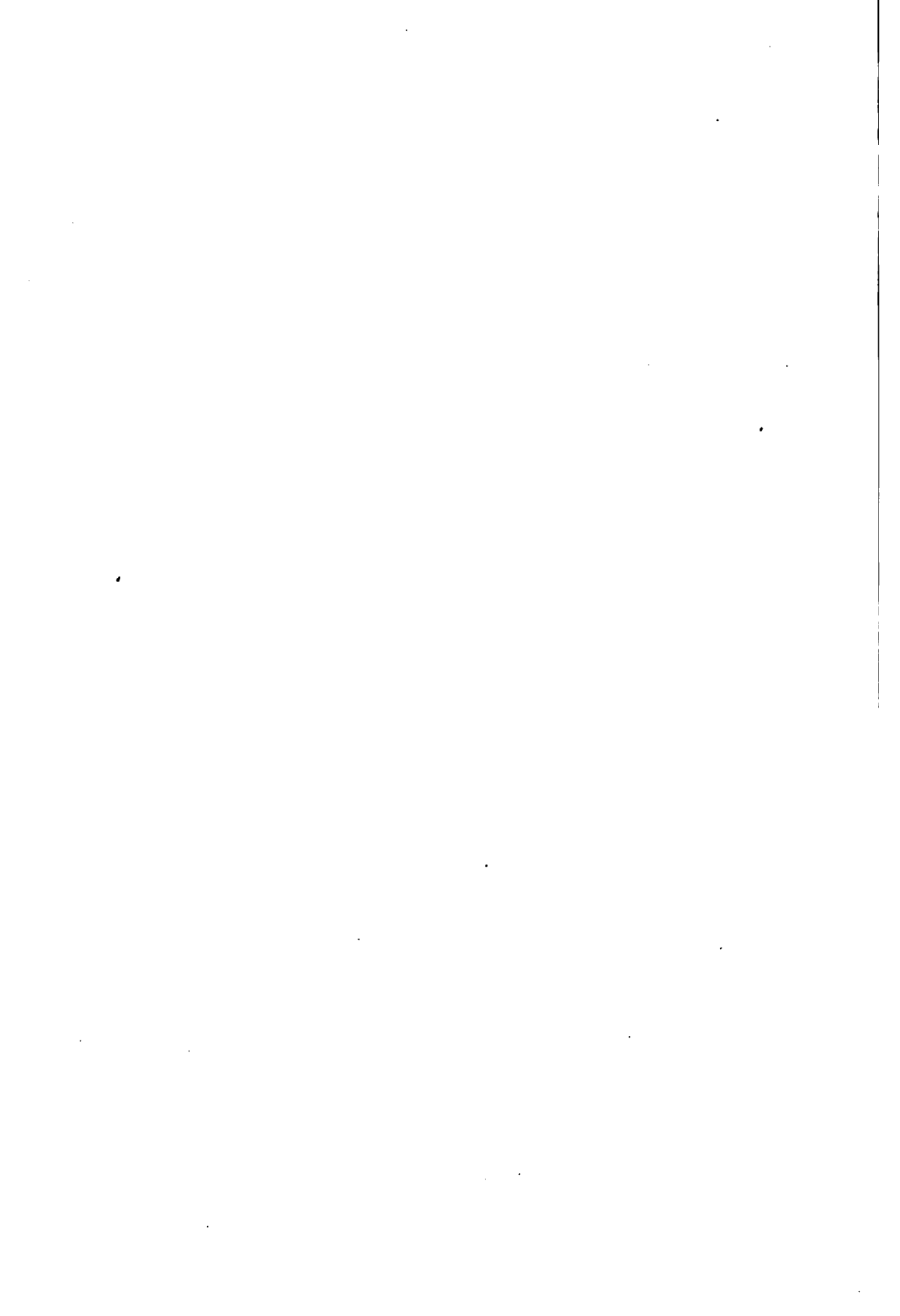
eut deux fils, Roger et Sylvion, lesquels payèrent ladite dot, et que la terre de Clérieu leur fut rendue par un traité du jour de la fête de la Sainte-Croix 1251. Vous placez ces deux personnages à un degré plus bas. — J'ajoute que Roger, qui testa en 1303, avait fait un premier testament le 3 des ides de juillet 1279, dans lequel il lègue La Roche et Clérieu à son fils Richard. Ce n'est pas le même que Guichard. »

Quiconque a eu une fois sous les yeux les autographes de quelques-unes des nombreuses généalogies dressées par Guÿ Allard, a été frappé des ratures; des surcharges, des contradictions et des variantes successives dans la filiation d'une même famille. Cet auteur a été même quelquefois accusé d'aider un peu à l'histoire, là où les documents faisaient défaut. Nous avons eu mainte occasion dans le présent travail de signaler de sa part de manifestes erreurs. L'existence de Roger, fils de Guillaume I<sup>er</sup>, s'accorde difficilement avec le N.° 190 du Cartulaire de Saint-Barnard énumérant les prédécesseurs de Guillaume II. D'un autre côté, nous craignons que la prétendue sœur de Gratepaille, Béatrix, mariée à Pierre de Bermond d'Anduze, ne soit la même personne que Josserande de Poitiers-Valentinois, petite-fille d'une Clérieu et femme de Pierre de Bermond d'Anduze, auquel elle apporta la seigneurie de La Voulte. Les prétentions de leur fils, que Guy Allard appelle Guillaume, et l'inventaire de la Chambre des Comptes Roger, venaient de Philippa, aïeule de celui-ci, et ne pouvaient avoir pour objet, comme nous l'avons vu, que la parerie de Clérieu sortie depuis un certain nombre d'années de la maison de ce nom et que les Poitiers conservèrent encore longtemps. L'acte de 1251 dont nous avons donné l'analyse d'après l'inventaire déjà cité, présente un sens bien différent de celui qu'indique Allard. Peut-être, au contraire, a-t-il raison en ce qui concerne la descendance de Roger II. Arrivé à ce point obscur de notre récit, n'ayant plus pour guide que des informations de seconde main n'offrant pas partout une parfaite concordance, nous avons avoué ingénument nous-même notre embarras et nos hésitations.

Assez favorisé du sort pour pénétrer, au grand profit de la science, dans les sanctuaires jusqu'ici les mieux gardés, M. l'abbé Chevalier, pour lequel les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Dauphiné ne conserveront bientôt plus de secrets, nous donnera un jour, espérons-le; la solution définitive de tous ces problèmes. En attendant, dans une brochure toute récente, intitulée *Inventaire des archives des Dauphins....* avec table alphabétique et pièces inédites, Paris, 1869, in-8°, il publie ou mentionne diverses chartes relatives aux Clérieu dont nous aurons lieu de nous occuper, quand nous traiterons l'histoire des fiefs dépendant de la baronnie.



N° 1





N° 2



N° 3



---

## LE DAUPHINÉ EN 1698.

---

(SUITE. — Voir *Bulletin*, N.<sup>os</sup> 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11 et 13.)

---

### VI. — COMMERCE ET INDUSTRIE.

De divers points de cette province on transporte du côté de Lyon des soies masses, quantité de laines et anis (1), quelques draperies, des aciers, des papiers et des vins de l'Hermitage; du côté de la Provence, des toiles, assez de fil, considérablement de fer et de bois à bâtir et pour les constructions maritimes et du blé en quantité relative (2); à Nîmes, des soies; à Avignon, des

---

(1) *Anis*, laine d'agneau, terme encore usité en Dauphiné.

(2) La liberté du commerce des grains est assez nouvelle et le régime antérieur, d'assez vieille date en France pour rendre inutiles, ce me semble, de longs détails sur ce sujet. Je me bornerai donc à constater que le Dauphiné avait pour ce commerce une réglementation complètement distincte de celle des autres provinces du royaume. D'abord commune au gouverneur général et au Parlement, qui à la suite de conflits durent consulter sur les mesures à prendre le procureur du pays, cette réglementation appartenait bientôt exclusivement, sinon en droit du moins en fait, au Parlement qui, suivant les conditions de la récolte, permettait ou interdisait le transport des blés dauphinois hors de la province. Quelquefois les mesures de prohibition n'étaient pas générales; ainsi voyons-nous en 1545 un arrêt autoriser les seuls habitants de Chambéry à tirer du Dauphiné le blé qui leur serait nécessaire; mais en tout cas la moindre des peines encourues par les contrevenants était la confiscation des blés exportés en fraude, ainsi que celle des voitures et bêtes de somme servant à leur transport.

La suppression des privilèges provinciaux en 1628 élargit le champ assigné au commerce des blés; mais elle n'adoucit pas la sévère pénalité encourue par les délinquants, car la déclaration royale du 22 décembre 1698 rend ceux-ci passibles de la peine capitale.

En somme, l'histoire de la récolte des céréales en Dauphiné est dans les arrêtés du Parlement de Grenoble relativement au transport des grains.

GUY PAPE, quest. 572. *Recueil des édits*, IV, 171, etc.

draperies et des cartes ; enfin du côté de la Savoie et du Piémont, assez de draperies grossières, des huiles des Baronnie, et des vins. Quant aux marchandises qui y sont importées, ce sont : par Lyon, des draperies fines (1), des étoffes d'or et d'argent, des soieries, des dentelles (2), des merceries, des toiles fines et de la quincaillerie du Forez ; de la Provence viennent des fruits, huiles, viandes de Carême, épicerie et droguerie ; du Vivarais et du Velay, de gros bestiaux, tels que bœufs, taureaux et mulets, des fromages et du vin ; de la Savoie, du beurre, du fromage, des peaux et quelques toiles grossières ; enfin du Piémont vient du riz pour toute la province, et du vin pour le Briançonnais.

Quant aux diverses manufactures, elles sont nombreuses. Les principales sont : à Voiron, Bourgoin, Vienne, Grenoble, etc., pour les chanvres ; dans les mêmes villes et à Crémieu, la Tour-du-Pin et Jailleu, pour les toiles ; à Crest, Vienne, Saint-Donat, Saint-Vallier, Châteaouble, Paviot et Voiron, pour les papiers ; à Valence, Romans, Crest et dans le Royans, pour les laines (3) ;

(1) Au XIV<sup>e</sup> siècle, les draps de Bruxelles et de Louvain étaient à peu près les seuls employés pour le vêtement de la Dauphine et celui des dames de sa cour. Quant aux hommes, ils usaient plutôt des draps de Douai, appelés *Duasi*, dont le prix n'était pas moins élevé que celui des précédents, car nous apprenons, par un compte du Dauphin Humbert, qu'en 1393 une aune, soit deux mètres, de cette étoffe coûtait XXIV sous, c'est-à-dire environ 96 francs de notre monnaie actuelle. (VALB., t. I, 370, t. II, 274.)

(2) Dans les montagnes de l'Oisans et particulièrement du côté de la Grave on fabriquait au XVIII<sup>e</sup> siècle des dentelles grossières assez semblables à celles du Puy. En 1762, l'intendant Pajot de Marcheval établit à Sassenage une manufacture de blondes qui occupait en 1789 quatre cents ouvrières.

(3) En 1789, les États-Généraux du Dauphiné ayant chargé l'intendant de la province Case, de La Bove, de faire venir d'Espagne un troupeau de moutons mérinos destinés à améliorer dans ce pays la race, au point de vue de la laine, vingt-un béliers et quarante-huit brebis furent achetés à Ségovie, pour le prix de 3041 livres, et confiés aux religieux de l'abbaye d'Aiguebelle. Mais, soit à cause des rigueurs de la température cette année-là, soit par le fait de la différence des pâturages, un an après, il ne restait de ce troupeau que quatre béliers, vingt-neuf brebis et cinq agneaux. (Arch. de la Drôme, G. 6.)



à Grenoble, Sassenage, Voreppe, Moirans (1), et dans cinquante autres lieux de la province, pour les chapeaux. Les peaux s'habillent très-bien à Grenoble, Voiron, Romans, Montélimart et Vienne. On remarque les forges d'Allevard, Hurtières, Saint-Hugon, Theys, Goncelin, la Combe et Uriage; les fabriques d'acier de Rives, Moirans, Voiron, Fures, Beaucroissant et Vienne; enfin les fabriques de lances, d'épées de Rives, Beaucroissant, Tullins et Fures. De plus on produit de la soie dans toute la province (2), les

(1) Au XVII<sup>e</sup> siècle, les chapeaux de Valence jouissaient d'une très-grande réputation.

(2) Bien que l'introduction du mûrier dans notre province date de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Barthélemy de Laffemas, humble tailleur d'habits de Beau-séblant (Drôme), devenu en 1602, grâce à son intelligence, contrôleur général du commerce, n'en est pas moins le véritable père de la sériciculture, non-seulement en Dauphiné, mais en France, car c'est à ses efforts que nous sommes redevables de l'importance acquise par cette industrie dans notre pays. Frappé de notre infériorité commerciale au lendemain des troubles de la Ligue, il adressa successivement au roi Henri IV divers rapports dans lesquels il lui signalait, entr'autres moyens capables de restaurer le commerce dans le royaume, la culture de la soie, dont on importait alors pour plus de six millions dans chaque année, et le monarque goguenard, tout en plaisantant sur ce que, son tailleur lui faisant des livres, il voulait que dorénavant son chancelier lui fit ses chausses, se rangea complètement à son avis, et le 20 juillet 1602 donna force d'édit à un cahier de remontrances rédigé par Laffemas, dans lequel nous relevons ce paragraphe : « Après avoir vu la bonté des soyes qui se » font à présent en Provence, Languedoc, Touraine et ailleurs..... avons » ordonné et ordonnons que, sur grosses peines, tous maîtres et chefs » de biens tenans, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, seront » tenus planter ou faire planter des meuriers blancs sur leurs terres, » selon la commodité ou incommodité du lieu; à sçavoir deux, trois ou » quatre par arpent, sans empescher ceux qui en voudront planter da- » vantage, ainsi qu'il sera advisé par nos juges et officiers des lieux. Mes- » me voulons que les seigneurs, nobles, gens d'église et tous autres y soient » contraints; spécialement aux abbayes, prieurés, maladreries et hôpitaux : » attendu que c'est pour faire vivre et employer les pauvres..... Et après » lesdits arbres plantés voulons et entendons estre faictes inhibitions et dé- » fenses, à son de trompe et cry public, à toutes personnes de rompre, » couper ny arracher iceux arbres, à peine du fouet, et d'estre marquez » de la fleur de lys : et pour la seconde fois d'estre pendus et estranglez. » (ROCHAS, *Biog. du Dauph.*; — CHAMPOLLION-FIGEAC, *Documents hist. inédits*, IV.)

bailliages de Gap, de Briançon et d'Embrun, le Graisivaudan et les terres froides exceptés. On fabrique de la draperie presque partout et des gants en plusieurs endroits.

Les produits de ces manufactures sont généralement de bonne qualité dans leur espèce. On ne connaît pas de meilleures ancras que celles de Vienne. Les gants de Grenoble (1) sont en grande réputation et les draperies, quoique grossières, sont bonnes. On en exportait même autrefois une très-grande quantité dans le Levant (2), mais le peu de fidélité des fabricants, qui, dit-on, emploient à présent de la pelade, ne mettent pas assez de fil dans leurs étoffes et ne les font pas assez fouler, est cause qu'elles ont perdu beaucoup de leur réputation, qu'une exacte observation des règlements pourrait rétablir (3). On ne saurait dire exacte-

(1) A l'époque qui nous occupe, il n'y avait guère d'autres ateliers de ganterie qu'à Grenoble, et ce n'est que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on en établit à Milhan.

(2) Comme point de comparaison, établissons qu'en 1391 une paire de gants blancs valait 4 deniers. Treize ans après, le gantier et varlet de chambre du roi Charles VII, demandait 4 sous de chaque paire de gants de peau de chien, brodés à houpe et à fraise, 6 sous pour ceux en peau de chevreau, également brodés à houpe et à fraise, enfin 23 sous pour des gants de chamois, servant à porter l'épervier. (A. MONTEIL, *Hist. des Français*, t. I, p. 512, 539.)

(3) Chorier, dont les dires sont parfois sujets à conteste, prétend que de son temps les draps de Romans étaient tellement réputés qu'ils servaient en quelque sorte de monnaie en Perse. (*Hist. gén.*, I, 66.)

(3) Ce besoin de réglementer la fabrication des draperies ne se faisait pas sentir qu'en Dauphiné, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les procès-verbaux des séances du conseil royal du commerce, dans lesquels on voit, dès 1603, les hommes compétents demander « qu'il y eut gens choisis et » dénommés comme juges ou gardes pour marquer et visiter les draps. » Aucune mesure ne furent prises cependant avant 1669, et encore celles adoptées à cette époque furent-elles si peu précises qu'elles n'atteignirent pas les draperies dauphinoises. La première réglementation imposée à celles-ci date de février 1698. Aux termes de cet arrêt du Conseil du roi, enregistré le 21 avril de la même année au Parlement de Grenoble, les serges et ratines  $\frac{3}{4}$  devaient avoir quarante portées à quarante fils, et les étamets de même laine trente-huit portées à trente-deux fils. Quant aux draps, ceux de Saint-Jean-en-Royans devaient être fabriqués avec de la laine de pays ou

ment le nombre d'ouvriers employés dans ces manufactures, parce qu'à l'exception de la fabrique d'ancres, de la fonderie de canons et de quelques moulins de soie à Vienne, les ouvriers ne sont réunis nulle part. On sait seulement que les draperies occupent la plus grande quantité d'hommes et que les femmes sont plus spécialement employées à la filature de la laine et de la soie et aux gants ; mais les uns et les autres ne s'occupent de ces ouvrages que pendant la mauvaise saison, consacrant le reste de l'année à la culture des champs. En somme, les ouvriers de la province suffisent pour les manufactures et fabriques qui y sont : s'il en est venu quelques-uns de Suède, lors de l'établissement de la fonderie de canons de Saint-Gervais, et d'autres d'Allemagne, pour la fabrique de fers blancs qui n'existe plus et dont le rétablissement serait une bonne chose, ce n'a été qu'accidentellement.

(A continuer.)

J. BRUN-DURAND.

autre de semblable qualité et avoir au moins quarante-huit portées à trente-deux fils, pour avoir, une fois foulés et apprêtés, la largeur d'une aune. Les draps de Chabeuil seraient faits avec « fleurs ou prime laine du pays » et auraient autant de portées d'autant de fils que les précédents.

Relativement aux cordillats de Crest, les peignés étaient tenus d'avoir vingt-huit portées à quarante fils, et les cordillats enversains ou communs vingt-cinq portées à trente-deux fils. En somme, il était défendu à tous fabricants d'employer ni avoir chez eux de la laine pelade, sous peine de confiscation et vingt livres d'amende.

Un second arrêt, du 11 mars 1732, précise bien davantage encore les obligations imposées aux fabricants de draps et établit pour chaque qualité des marques particulières ; mais il serait beaucoup trop long de le résumer, car cet arrêt ne forme pas moins d'un petit volume in-12, imprimé à Grenoble, chez André Faure. (*Recueil des Edits., Documents hist. inédits, etc.*)

## INSCRIPTIONS DE VALENCE ET D'AIXME.

LETTRE DE M. ALLMER A M. LACROIX.

Lyon, mai 1869.

MONSIEUR ET AMI,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire part de la découverte, dans votre ville, d'une inscription nouvelle. Je m'empresse de vous en envoyer la lecture pour votre *Bulletin*.

INSCRIPTION TUMULAIRE TROUVÉE LE 4 MAI 1869  
A VALENCE

ENTRE LA RUE JONCHÈRES ET LA PROMENADE DU CAGNARD.

Table en pierre calcaire de la forme d'un carré surmonté d'un couronnement triangulaire entre deux antéfixes. Le texte de l'inscription est encadré dans une moulure.

D . M  
IVL. DECVMILLAE  
T. IVL. PATERNVS  
CONIVG///KAR. ET  
SIBI. SV////////VIVVS  
FECIT. S. A. D.

*Diis Manibus Juliae Decumillae, T. Julius Paternus conjugii karissimae & sibi suisque vivus fecit, sub ascia dedicavit.*

Comme vous le voyez, il n'y a rien à dire de cette épitaphe qui ne présente que des noms. Permettez-moi donc, je vous prie, de suppléer à la difette de la matière en vous entretenant de quelques inscriptions que j'ai eu, ces jours-ci, la curiosité d'aller copier à Aixme, en Tarantaise, petite ville affise, dans un site charmant, au bord de cette même rivière qui, après avoir embelli & fertilisé, en la traversant, toute la partie nord du département de la Drôme, vient se marier au Rhône, à deux pas de Valence. Veuillez bien, pour une fois, ne pas trouver mauvais que l'Ifère vous apporte des Alpes, mêlé aux murmures de son onde, un écho archéologique.

## SUR QUELQUES INSCRIPTIONS D'AIXME, EN TARANTAISE.

La ville d'Aixme, dans la Tarantaife, sur la rive droite de l'Isère, l'ancienne *Axima* du pays des Ceutrons, dont la ville municipale était le *Forum Claudii Ceutronum*, aujourd'hui Moutiers, jouit de cette bonne fortune épigraphique peu commune que presque toutes les inscriptions qu'on y trouve sont des inscriptions publiques; n'en possédant guère plus d'une douzaine, elle connaît par elles jusqu'à cinq des gouverneurs de la petite province procuratorienne dont elle faisait partie.

Le plus ancien de ces gouverneurs, à en juger par l'excellence de la gravure, était un Trebellius rappelé par un fragment d'une très-belle inscription découverte en 1850, en même temps que plusieurs autres, en creusant les fondations d'une maison, mais qui, malheureusement, ayant toutes été brisées sur place, furent employées immédiatement dans la construction des murs, sans avoir été lues.

AVD  
EBELLI  
AVG

C'est-à-dire : ..... *Foro Claudienfes publicè, curante..... Trebellio..... procuratore Augufti.*

Viendrait peut-être, ensuite, un Aulus ou Sextus Mallius qui fit réparer ou refaire, aux frais de la cité, un autel aux divinités des Augustes,

NVMIN/////

AVGVSTO//////////

FORO///LAVD/////

P R

/////// MALLI////////

PROC AV/////

*Numinibus Auguforum Foro Claudienfes publicè reftituerunt, curante A. ou Sex. Mallio....., procuratore Augufti.*

Ou bien ce gouverneur poëte, T. Pomponius Victor, qui pria en vers iambiques Sylvain d'exaucer son vif désir de retourner à Rome & de revoir les campagnes italiennes. L'inscription étant bien connue & ayant été copiée sans fautes, je me contente d'en donner la lecture :

*Silvane sacrâ femiclufe fraxino  
Et hujus alti summe custos hortuli,  
Tibi hæcæ grates dedicamus musicas  
Quod nos per arva perque montes Alpicos  
Tuique luci suaveolentis hospites,  
Dim jus guberno remque fungor Caesarum,*



*legati Augusti propraetore*. Caetronius Cuspianus n'était donc pas propréteur & procurateur en même temps. Il ne pouvait pas non plus avoir été propréteur avant de devenir procurateur, c'est-à-dire être descendu du plus haut rang sénatorial après celui de consul à la procuratelle d'une petite province où les gouverneurs étaient bientôt atteints de nostalgie; &, étant mort à Aixme dans son gouvernement, il n'a pas pu passer plus tard de l'ordre des chevaliers dans celui du sénat pour y devenir préteur, puis gouverneur d'une province prétoriale. Il pouvait y avoir à la fuite du mot *Cuspiani* soit un adjectif ethnique indiquant la patrie de Caetronius, soit la qualification de *vir egregius* qui distinguait les chevaliers des sénateurs, qualifiés, eux, de *viri clarissimi*.

Le cinquième des gouverneurs rappelés par les inscriptions d'Aixme s'appelait L. Atinius Martinianus; ses noms se lisent sur le piédestal d'une statue élevée à l'empereur Numérien, en 284. •

////////// A E S . M  
 ///////////  
 NJO. PIOFELINVI  
 CTOAVG P M. TR  
 IB POT. PP F. CL CE  
 VTRONESPVBLICE  
 CVRANTELATI  
 NIOMARTINIA  
 NO. V E P R O C  
 A V G

*Imperatori Caesari M. (Aurelio Numeria) no, pio, felici, invicto, augusto, tribunicia, potestate, patri patriae, Foro Claudienfes Ceutrones publicè, curante L. Atinio Martiniano procuratore Augusti.*

Ce que cette inscription offre de curieux, c'est que les noms de Numérien ont été effacés au marteau dans l'antiquité, bien qu'aucun décret d'abolition n'ait été pris contre la mémoire de ce prince, admis, au contraire, aux honneurs divins. Il faut que cet effacement ait eu lieu pendant la courte guerre de compétition qui s'éleva entre Carin, maître des Gaules, & Dioclétien, qui s'était déclaré hautement le vengeur de Numérien, en tuant de sa propre main son meurtrier pendant la cérémonie même de son élection. Le martelage n'ayant pas atteint jusqu'au fond de la gravure, on aperçoit distinctement une partie de l'R qui termine la syllabe AVR du nom *Aurelio* & toutes les lettres, excepté l'N initiale, du surnom *Numeriano*. C'est donc avec une entière certitude que j'attribue l'inscription à Numérien. On la rapportait à Valérien (*Mém. de la Soc. royale acad. de Savoie*, t. 12, p. 50 & suiv., & *Revue savoissienne*, 15 décembre 1866), certes bien à tort, car cet empereur ne s'appelait pas Marcus de son prénom.

Les Ceutrons, anciens habitants de la Tarantaife & d'une partie du Faucigny, n'appartenaient pas à la Gaule, les limites de la Narbonnaife ne dé-

passant pas de ce côté le pays des Voconces. Ils faisaient partie d'un groupe de petits peuples désignés sous la dénomination générale de peuples des Alpes qui, jusqu'à Dioclétien ou Constantin, furent considérés comme dépendants de l'Italie. Pline, après avoir décrit les différentes régions de l'Italie & ensuite énuméré les peuples des Alpes, parmi lesquels il nomme les Ceutrons, termine ainsi : « tel est le tableau de l'Italie, cette terre sacrée aux Dieux ; tels sont ses régions, ses peuples & ses villes. » (3, 20). C'est seulement dans Ammien Marcellin qu'on trouve la province des Alpes Graies & Pennines, dans laquelle les Ceutrons étaient compris, mise au nombre des provinces de la Gaule (15, 10). La *Notice*, document non antérieur au V<sup>e</sup> siècle, compte aussi les Alpes Graies & Pennines comme province gallicane.

Ce n'est pas César qui fit la conquête des nations alpines. Lorsque, revenant d'Aquilée à la tête de cinq légions, il regagnait la Gaule par le plus court chemin, afin de s'opposer à la marche des Helvètes déjà parvenus sur le territoire des Édues, les Ceutrons, unis aux Graiocèles & aux Catuiriges & postés sur les hauteurs, essayèrent de l'arrêter dans les défilés des Alpes, & ce ne fut qu'en livrant plusieurs combats qu'il put frayer son passage (1, 10). Plus tard, après avoir subjugué la Gaule jusqu'au Rhin, il essaya de s'avancer jusqu'au milieu des montagnes, en envoyant Servius Galba, avec la 12<sup>e</sup> légion & une partie de la cavalerie, au-delà des frontières des Allobroges, dans la vallée Pennine, sous le prétexte d'ouvrir au commerce une route meilleure; mais cette expédition réussit tellement mal que les Romains faillirent être exterminés à Octodure & se trouvèrent heureux de pouvoir rentrer en toute hâte chez les Allobroges (3, 1); & plus tard, au milieu de tant & si grandes guerres qu'il eut à soutenir, le temps lui manqua pour de nouvelles tentatives dans les Alpes. C'est donc à tort que M. Baillet, rappelé par M. Valentin Smith, dans ses *Divisions territoriales de la Gaule* (p. 26), dit que César soumit les peuples qui séparaient l'Italie de l'Helvétie & des Allobroges & mit chez eux ses légions en garnison (*Bibl. de l'école du Ch.*, 1858, p. 528).

Ces peuples ne furent affujettis que sous Auguste & nécessairement avant l'époque où il remit au sénat la Narbonnaise; car c'est, sans doute, parce que les Alpes n'étaient pas entièrement soumises, qu'il conserva le gouvernement de cette province cinq ans encore après avoir fait le partage des autres. A l'égard du roi Cottius, on ignore à quel moment il conclut avec Auguste cette alliance qui lui permit de garder paisiblement ses états, à la condition d'y ouvrir une route les traversant dans toute leur étendue. Pour ce qui concerne les Salasses, nous apprenons de Dion Cassius (53, 25), de Suétone (*Aug.* 21) & de T.-Live (21, 3, 8) qu'ils furent vaincus par Terentius Varro en l'an 25 avant J. C.; & quant aux Ceutrons, nous savons seulement qu'ils figuraient au nombre des nations qu'Auguste était glorifié, par l'inscription du trophée des Alpes (Pl. 3, 20), d'avoir réduites sous l'obéissance du peuple romain. Ils venaient à la suite des Nantuates, des Seduns & des Veragres, entre les Salasses & les Méduilles; car c'est le mot



*Ceutrones* qu'il faut reconnaître, dans les éditions, sous la forme corrompue de *Acitavones & Agitavones*<sup>1</sup>.

Quelque surprenant que cela paraisse, si l'on examine la configuration du pays, il est certain que les *Ceutrons* confinaient aux *Octodurenfes*. La séparation entre la *Tarantaise* & le *Faucigny* est, en effet, tellement accusée par la nature qu'on parvient difficilement à comprendre que les *Ceutrons* aient franchi le col du *Bonhomme* pour venir posséder les vallées du *Bonant* & de *Chamounix*, autant hors de leur portée pendant la majeure partie de l'année, par leur situation, qu'elles étaient au contraire à l'entière merci des *Allobroges*. Cette extension contre laquelle la topographie proteste de toute la hauteur des glaciers les plus élevés de la chaîne du *Mont-Blanc* & qu'attestent cependant le témoignage de *Pline* & la borne de la *Forclaz-du-Prarion*, ne doit pas dater d'une époque antérieure à *Auguste*. Sans doute, il n'entra pas dans la politique de cet empereur, lorsqu'il fit abandon de la *Narbonnaise* au sénat, de laisser à une province désarmée des passages importants des montagnes, comme étaient ceux qui traversaient de la vallée du *Rhône* & de la *Tarantaise* à la vallée de l'*Arve*; on peut supposer qu'afin de garder ces passages entre ses mains, il les annexa au territoire des *Ceutrons* qui, ainsi réunis aux *Vallenses*, formèrent une petite province impériale procuratorienne. La délimitation anormale qui en résulta dut donner lieu à de fréquentes contestations; ce fut pour régler une de ces contestations qu'eut lieu, dans les premiers mois de l'an 74, l'arbitrage dont l'inscription de la *Forclaz* nous a conservé le souvenir. Le consulaire, gouverneur de la *Germanie Supérieure*, fut désigné par *Vespasien* pour venir marquer la limite entre les *Viennois* & les *Ceutrons* (*inter Viennenses & Ceutrones*) & mettre d'accord le proconsul, ancien préteur, qui gouvernait la *Narbonnaise*, & le chevalier, procureur impérial, à qui était confié le commandement des *Alpes Graies & Pennines*. (L. Renier, *idem*.)

*Pline* nous apprend que les *Octodurenfes*, les *Ceutrons*, qui leur étaient limitrophes, & les cités *Cottiennes* jouissaient des privilèges du droit latin (*idem*). Les *Octodurenfes* & les *Ceutrones* l'obtinrent probablement de *Claude*; les cités *Cottiennes* en furent vraisemblablement redevables à *Néron* (*Herzog*, *Hist. de la Gaule Narb.*, p. 96 & 110, n.).

*Strabon* parle d'une route venant d'Italie dans la *Gaule transalpine* & septentrionale, qui, arrivée dans le pays des *Salasses*, se bifurquait en deux chemins, l'un praticable aux voitures, mais plus long, traversant le pays des *Ceutrons*, l'autre rude & étroit, mais plus court, à travers le *mont Pennin* (4, 4). Ces deux routes, explique *M. Valentin Smith*,

---

(1) « Un manuscrit de Besançon, collationné par *Chifflet* et qui était regardé comme un des meilleurs de *Pline*, portait *Ceutrones*, au lieu de *Acitavones* ou *Agitavones*. » L. RENIER, *Sur une inscription romaine découverte dans les environs des bains de Saint-Gervais en Savoie, et sur le véritable nom des anciens habitants de la Tarantaise et du Faucigny*. — Extrait de la *Revue archéologique*, 16<sup>e</sup> année.

partaient d'Aoste, *Augusta Salafforum*. La première passait par les Alpes Graies ou le petit Saint-Bernard & traversait la Tarantaise occupée par les Ceutrons; la seconde passait par les Alpes Pennines ou le grand Saint-Bernard, le Valais, le Rhône, une partie du pays de Vaud, le mont Jura & allait à Befançon & à Langres (*Divif. territ. de la Gaule*, p. 47). Les stations qu'on rencontrait, au temps de la confection de la table Théodosienne, sur celle de ces deux voies qui traversait le territoire des Ceutrons, étaient *Bergintrum* (Bourg-Saint-Maurice), *Axima* (Aixme), *Darantafia* (l'ancien *Forum Claudii*, actuellement Moutiers) & *Obillona*. On a pensé qu'Aixme pourrait bien avoir été le Forum Claudii & les inscriptions publiques qu'on y découvre semblent donner du poids à cette conjecture. Cependant, Ptolémée ayant cité simultanément les deux villes & distingué entr'elles d'une manière expresse (3), il faut renoncer à faire cette confusion. L'absence de débris de l'époque romaine à Moutiers s'expliquerait par une tradition suivant laquelle la ville antique fut emportée par l'éruption d'un lac formé accidentellement à la suite d'un éboulement qui barra le lit de l'Isère, au lieu dit les Efferts (M. l'abbé Ducis, *Revue savoissienne*, 1866, p. 95).

On extrayait des Alpes Ceutroniques, suivant le témoignage de Pline (34, 2), du cuivre considéré comme le plus beau après l'aurichalque, dont les mines étaient d'ailleurs épuisées depuis longtemps. On l'appelait cuivre Sallustien, du nom de son propriétaire Sallustius Crispus, un ami d'Auguste; mais on lui préféra bientôt un cuivre de la Gaule, appelé Livien, parce que la mine qui le fournissait appartenait à l'impératrice Livie. Il y avait aussi dans ces montagnes d'excellents pâturages qui produisaient un fromage très-estimé, le *caseus Vatusicus*; ce fromage & le Diocléate des Alpes Dalmatiques étaient réputés les meilleurs de tout l'empire (11, 42). Au dire de Capitolin, Antonin-le-Pieux mourut d'une indigestion d'avoir trop mangé de fromage des Alpes (12). On fait encore aujourd'hui de très-bons fromages dans la vallée de Tignes.

Quelques savants persistent à écrire, conformément à l'orthographe généralement suivie jusque il y a peu d'années, Centrons, au lieu de Ceutrons: c'est une faute qu'il n'est plus permis de commettre depuis que les inscriptions de la Forclaz, d'Aixme & du Bourg-Saint-Maurice ont fait connaître le véritable nom de cet ancien peuple. La vérification des manuscrits de César, Strabon, Pline, Ptolémée & de l'auteur de la Notice des provinces & cités de la Gaule est venue corroborer, à son tour, de la manière la plus évidente, le témoignage des monuments épigraphiques (L. Renier, *idem*).

Vous voyez, Monsieur & ami, qu'en empruntant un peu aux voisins, je suis parvenu, cette fois encore, à fournir mon humble contingent de collaboration au *Bulletin* du trimestre.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué & affectionné serviteur.

A. ALLMER.

# RECHERCHES

SUR

## LES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

DE LA VILLE DE VALENCE.

SUITE. — Voir *Bulletin*, N.° 6, 7, 8, 9, 11, 13.

### *Hôpital du Bourg.*

Dans le *Cartulaire de Saint-Pierre du Bourg*, M. l'abbé Chevalier nous donne un testament fort curieux, en date du 20 octobre 1344 (*vicefimâ die Mensis Octobris anno Domini M° CCC° XL° quarto*), dans lequel il est question de deux hôpitaux au Bourg : « *Item, lego hospitali beatæ Mariæ de dicto Burgo duo linteamina cum una flassata, semel tantum; item lego hospitali beati Anthonii de dicto Burgo Valentie duo linteamina cum una flassata, semel tantum; item, volo & precipio quod de bonis meis dentur & distribuuntur Xpisti pauperibus in dicto Burgo Valentie, tam in pane quam in fabis & bocone necessariis in predictis, summam & valorem decem libr. Vienne. semel tantum....* » (*Testamentum Johannetæ relictæ Guillelmi Rostagni, habitatricis Burgi Valentie.*)

Cet acte, curieux par ses dispositions testamentaires, l'est aussi par ses indications si précises. Il semblerait en résulter que l'hôpital Saint-Antoine était dans l'enceinte du Bourg. Je crois avoir bien précisé sa situation dans notre ville. Cependant, le testament dit formellement : « *item, je lègue à* » l'hôpital du bienheureux Antoine *dudit Bourg de Valence*

» une paire de draps avec une couverture<sup>1</sup>. » Serait-ce que la commune du Bourg eût à cette époque une part quelconque de droits sur notre hôpital de Saint-Antoine? La chose serait possible, car le chapitre du Bourg était si puissant, lorsque l'ordre de Saint-Antoine se fonda dans nos contrées, qu'il a fort bien pu, en coopérant à cette fondation, en obtenir certains privilèges. Elle a encore aujourd'hui le droit de faire admettre un certain nombre de ses pauvres & de ses malades dans l'hôpital de la ville; elle pourrait donc en parler comme d'un *hôpital dudit Bourg, de dicto Burgo*. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il y ait eu jamais deux hôpitaux dans l'enceinte du Bourg; & encore moins deux hôpitaux Saint-Antoine, l'un dans le Bourg & l'autre dans la ville.

Nous retiendrons toutefois de ce testament que l'hôpital du Bourg était sous le nom de Sainte-Marie, *Beatæ Mariæ*.

Cependant, un autre document, la liève de 1648, lui donne le nom de Saint-Pierre : « Etat des pensions dues aux pauvres de l'*hospital du Bourg Saint Pierre lez Valence*<sup>2</sup>. »

Je n'ai pu trouver que bien peu de renseignements sur cet hôpital. La mairie du Bourg n'a qu'une petite liasse de pièces sans valeur. Ce sont des reçus, des quittances, mais sans portée historique. Et cela ne nous surprend pas. Nous lisons dans une délibération du bureau des pauvres, du 15 octobre 1688 : « Proposé par mond. Seigneur (c'était l'évêque qui » présidait ce bureau) que *les papiers concernant l'hôpital* » *du Bourg de cette ville*, qui a été joint à l'hôpital général, » sont entre les mains du S<sup>r</sup> Longys, curé du Bourg, & » qu'il est nécessaire de favoir en quoy consistent. Conclud

(1) *Flassata*. Ce mot de la basse latinité ne se trouve pas dans les dictionnaires classiques. Ducange nous en donne la signification : « *Occitani* » *flassada coopertorium lecti vocant, quasi flassata*. » (v° *Flassata*.)

(2) Aux archives de l'hôpital, regist. B. 104.

» que Messieurs de Veynes & de Bressac, recteurs, sont  
 » priés de voir led. S<sup>r</sup> Longys, & de retirer lesd. papiers,  
 » lesquels seront mis dans les archives dudit hôpital, & ils  
 » donneront telle décharge que besoin sera<sup>1</sup>. »

Cette commission a-t-elle été remplie? C'est à croire, si nous en jugeons par l'importance que cette administration de nos hôpitaux mettait justement à la conservation de leurs archives. Nous lisons dans une de ses délibérations (du 10 juillet 1683) : « Proposé aussi qu'il est nécessaire de faire un  
 » inventaire des papiers qui sont dans led. hôpital (c'était  
 » l'hôpital général dont il est question) afin de les conserver...  
 » conclut qu'il sera fait un inventaire desd. papiers par lesd.  
 » S<sup>rs</sup> Recteurs & Procureur, & sont priés Messieurs le Juge  
 » & de Vaugrand & Teyssonier pour y assister, & quant aux  
 » clefs, il en sera gardé une par led. S<sup>r</sup> Recteur, une par le  
 » Procureur, & l'autre par le second consul ou l'un d'iceux<sup>2</sup>. »

A ce moment-là, l'hôpital du Bourg avait encore ses archives à part, puisque ce n'est que quelques mois après, au mois de novembre de cette même année 1683, que son union à ceux de la ville fut prononcée. Cependant, « le 12 décembre  
 » 1687, a été encore proposé qu'il est nécessaire de faire faire  
 » un inventaire des actes & papiers des hospitaux<sup>3</sup>. » Et nous voyons que l'année d'après ceux de l'hôpital du Bourg étaient encore aux mains du curé de cette paroisse.

Ils n'y sont pas restés. Les archives de l'hôpital du Bourg ont eu le sort de toutes celles des établissements publics ; elles se sont perdues & anéanties entre les mains de particuliers qui, par suite des temps & des événements, n'en voyaient pas l'importance ; ou elles ont été dilapidées & détruites comme des titres entachés de féodalité.

(1) Aux archives de l'hôpital.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

Nous en sommes donc réduits à de vagues & insignifiantes indications.

L'archéologie nous en fournira une.

Une rue, près de l'église Saint-Pierre, qui conserve encore de nos jours le nom de *rue de l'hôpital*, est très-probablement ainsi dénommée parce que c'est là que se trouvait cet établissement. Mais il n'en reste aucune autre trace monumentale : pas un pan de mur, pas une ruine, rien autre chose qui dise : c'est ici que fut l'hôpital du Bourg.

Il se composait, d'après les tailles de 1715, d'une maison & jardin<sup>1</sup>.

Les archives du chapitre de Saint-Apollinaire relatent un « parchemin en datte du 19<sup>me</sup> autil 1518, par lequel... » Claude Marionis appensionne à Claude & Antonin Giraud » frères, une maison... avec la charge & pension qu'elle » fait d'un florin à l'église du Bourg de Valence, & de six » gros pension qu'elle fait à l'hôpital dud. Bourg. — Acte » reçu de Conches no.<sup>rs</sup>, cote N.° 1365. Valence, 880<sup>2</sup>. »

« En 1602, la vigne des Rochas, sise au mandement du » Bourg, doit 16 fols de pension annuelle à l'hôpital dud. » Bourg<sup>3</sup>. »

En 1687, dans une délibération du bureau des pauvres, « il est conclud que le S<sup>r</sup> Saint-Genys économe fera travailler » avec diligence aux réparations qui sont nécessaires à l'hôpital du Bourg<sup>4</sup>. »

Du 21 février 1698, « a esté délibéré qu'il sera baillé re- » queste à Nos Seigneurs du Parlement de cette province, » & demandé qu'il leur plaife ordonner que lefd. biens & » héritages (il s'agit de l'hérédité d'Ysabeau de Pierre qui

(1) Aux archives de l'hôpital, liasse, B. 102.

(2) Aux archives de la préfecture, fol. 1581.

(3) Arch. episcop., *Invent. de Molinier*.

(4) Arch. de l'hôpital.

avait légué ses biens aux pauvres du Bourg-lès-Valence),  
 » feront délivrés auxd. hôpitaux de Valence où les pauvres  
 » du Bourg sont reçus suivant l'Union qui a été faite de  
 » l'hôpital dud. Bourg<sup>1</sup>. »

« Du 1<sup>er</sup> mars 1698, feu M. Laurent Robin, chanoine en  
 » lad. église collégiale du Bourg, ayant, par son testament,  
 » donné aux pauvres dud. Bourg la somme de 500 livres,  
 » le bureau général des pauvres & hôpitaux reçoit lad.  
 » somme, à la charge que s'il arrivait que l'hôpital dud.  
 » Bourg fût défuni de l'hôpital général de Valence, lad.  
 » somme de 500 livres sera remplacée aux pauvres dud.  
 » Bourg. »

En effet, « par délibération prise en l'assemblée générale  
 » de la Ville & du Bourg, tenue le 10 novembre 1683, l'éta-  
 » blissement de l'hôpital général aurait été résolu, &, en  
 » même temps, l'union des hôpitaux de la Ville & du Bourg  
 » fût faite d'un commun consentement<sup>2</sup>. »

Ainsi disparut cet établissement ; il fut absorbé par l'hôpital général.

*Hôpital Sainte-Marthe ou plus exactement  
 Saint-Georges.*

Vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, nous trouvons une première indication d'un hôpital Sainte-Marthe. Je la dois à l'obligeance de M. l'abbé Chevalier, dont les recherches sont si remarquablement exactes. Je cite la note qu'il a bien voulu m'envoyer.

« Le 3 mai 1341, Raymond Richard, prêtre de l'église  
 » de Valence, & recteur de l'hôpital de Sainte-Marthe,  
 » dit de la porte Saunière de Valence (*porte Saunerie*  
 » *Valentie*), désireux de subvenir aux besoins futurs de l'éta-

(1) Délib. du bureau des pauvres.

(2) Aux archives de l'hôpital, série E. H. E. I.

» blissement confié à ses soins, après avoir pris le conseil de  
 » plusieurs clercs & laïques, & spécialement des vénérables  
 » curés de l'église de Valence, du consentement de Jean  
 » d'Allex (*de Alefo*), de Durand Raimbaud, & de Raymond Bruni, chapelains (c.-à-d. curés) & chanoines de  
 » la grande église de Valence, donne en amphithéose perpétuelle à Jeanne Blanche, veuve de Nicolas Silvestre de  
 » Valence, une maison appartenant audit hôpital, mais du  
 » domaine direct de Saint-Victor, sous le cens annuel de 12  
 » deniers viennois, & située à Valence *in graynaria veteri*,  
 » etc... »

Dans les *actes du doyenné de l'église Saint-Apollinaire*, aux archives du chapitre de cette église, fol. 79<sup>1</sup>, je trouve l'enregistrement d'un « billet concernant l'hôpital de Sainte-Marthe de Valence ». — « Tous lefd. actes derniers n'ayant point de date, » y est-il dit. Ce qui nous laisse dans le vague.

Plus loin, au fol. 140, est une « reconnaissance de Jean Fabry pour deux terres qui furent de l'hôpital Sainte-Marthe de Valence. — Ecrits cotés 1520, 15 octobre. »

Qu'était cet hôpital & où était-il situé ?

Au fol. 1398, je lis que « la chapelle Sainte-Marthe estoit proche l'église Nostre-Dame de la Ronde. Acte coté 339<sup>2</sup>. » Mais il paraît que la chapelle & l'hôpital étaient deux choses distinctes.

On sait que l'église Notre-Dame-de-la-Ronde était une paroisse dépendante du chapitre Saint-Apollinaire qui y faisait faire le service paroissial par des vicaires & « percevait les dixmes de tous les paroissiens au vingt-cinquain<sup>3</sup>. »

(1) Aux archives de la préfecture.

(2) *Ibid.*

(3) « Il y avait dans Valence quatre paroisses unies au chapitre desservies par quatre vicaires perpétuels. » C'étaient : Saint-Martin, N.-D.-de-la-Ronde,



Elle était située *intrà muros*, près la place aux Clercs, dans la rue qui en a retenu le nom.

Or, au fol. 56, se trouve un compte intitulé *Libretiones*, qui est « un compte rendu par M<sup>re</sup> Barthelemy Crosati, » procureur des livraisons, aux feig.<sup>rs</sup> chanoines, depuis le » 7<sup>me</sup> juillet 1555, jusqu'à pareil jour de l'année 1556. » Il y est question d'une livraison de 6 gros sur le recteur de Sainte-Marthe *hors la porte Saunière*.

Au fol. 174 des mêmes archives, se trouve l'indication de « un tènement de jardin & vigne *hors & près la porte Saunière*, près l'hôpital Sainte-Marthe ou Saint-Georges. »

Au fol. 183, la même indication pour « jardin & vigne » situés *hors la porte Saunière* & proche la maison de l'hôpital de Sainte-Marthe ou de Saint-Georges. Acte du 8 » mars 1473. »

Ces indications sont très-positives : l'hôpital Sainte-Marthe était hors les murs, non loin de la porte Saunière.

Mais, il en ressort une autre indication : c'est que l'hôpital Sainte-Marthe & l'hôpital Saint-Georges étaient un seul & même établissement.

Saint-Georges était aussi hors les murs. En voici la preuve :

« Plus un autre parchemin en date du 24<sup>e</sup> juin 1392, par » lequel (le seigneur Jean de Poitiers, évêque siégeant), » Perronnet de Lanceffac, *recteur de l'hôpital Saint-Georges hors les murs de Valence*, & Perronette relaissée » (veuve) de Jean Bosco se marient suiivant la loy romaine » en face de la sainte mère Eglise<sup>1</sup>. »

Au fol. 1510, nous trouvons cette indication : « un jardin » proche la porte Sonière confront. du L. le béal de lad. » porte, du C. le chemin qui va de Valence à Estoile, de

Saint-Ruf & Saint-Jean. (Archiv., fol. 2089, coté A. — Voyez aussi fol. 1846 & 1899, coté 300. Valence, 1773.)

(1) Inv. du chap. Saint-Apoll., fol. 1350.

» Bize led. béal, du vent avec la terre & vigne de l'hospital  
 » Saint-Georges. »

Aux *Actes du doyenné*, il en est un qui concerne un « jar-  
 » din assis près la porte Saunière confront du levant le grand  
 » chemin d'Avignon, & la Chapelle & pertènement Saint-  
 » Georges, le chemin entre deux, du vent, avec l'hospital  
 » & terres de Saint-Georges. » (fol. 134.)

Au XV<sup>e</sup> siècle, lorsque la peste exerçait ses ravages, &  
 que, selon les idées du temps, on n'y voyait d'autres remèdes  
 qu'une séquestration absolue, nous lisons dans les registres  
 de la mairie une délibération du 13 juillet 1476, « où il fut  
 » conclu qu'il y aurait une sentinelle à chacune des portes  
 » de la ville pour empêcher qu'il n'y entre personne venant  
 » d'un lieu pestiféré, & que, dans le cas où on serait obligé  
 » de faire sortir quelques pauvres de la ville, ils seraient  
 » nourris dans l'*hôpital Saint-Georges*<sup>1</sup>. » Cet hôpital était  
 donc hors les murs.

L'emplacement se précise davantage. Il s'explique d'ailleurs  
 par la destination qu'on lui avait donnée. Cet hôpital était,  
 paraît-il, destiné au logement des pauvres voyageurs qui,  
 dès cette époque comme aujourd'hui, fréquentaient beau-  
 coup cette grande route de Lyon à Marseille, & qui avaient  
 besoin de trouver un asile ouvert sur le parcours de cette  
 route & hors de l'enceinte des remparts de la ville. Un testa-  
 ment assez curieux nous en fournit la preuve : « Testament  
 » du 15 août 1528, reçu Anthoine de Conches, fait par  
 » noble Jean Joubert, qui veut entre autres choses que ses  
 » héritiers fassent un repas tous les ans aux pauvres de  
 » l'hospital de Saint-Jean de Valence à la feste de Saint-Jean-  
 » Baptiste. Plus, il donne aux pauvres passants une pension  
 » d'un festier bled.... Et par un second testament du 9<sup>me</sup>  
 » mai 1545., il donne à l'hôpital de Saint-Georges où seront

---

(1) Aux archives de la mairie, fol. 10.

» *logés les pauvres passants & repassants un lict*, etc... »  
Coté N.° Valence, 1479<sup>1</sup>.

Des recherches que j'ai faites, il résulterait que cet hôpital occupait au faubourg Saunière l'emplacement de l'hôtel actuel de la Poste qui, ainsi que vous le voyez, a pu changer de clientèle, mais n'a pas changé de destination.

L'hôpital Saint-Georges occupait non-seulement le local actuel de l'hôtel de la Poste, jardin, remises & écuries, dans lesquelles on voit encore des restes de constructions qui datent de cette ancienne destination, mais aussi l'emplacement du couvent de la Nativité, & ceux de l'ancien clos Constant, jusqu'aux abords de la gare & au-delà du chemin de fer.

L'hôpital était sous le vocable de Saint-Georges; & on le confondait avec celui de Sainte-Marthe, parce que ce terroir était connu sous ce dernier nom.

Ces faits ressortent très-nettement de divers actes qui existent aux archives de l'hôpital (B. 107), actes authentiques dans lesquels nous trouvons plus d'un souvenir intéressant pour des habitants de Valence.

« Pardevant le notaire royal de Valence souffigné,  
» Aujourd'hui vingtième du mois de décembre année 1757,  
» après-midy, fut présente demoiselle Françoise de Richaud,  
» v.° héritière de S<sup>r</sup> Claude Grand, hante au faubourg Saunière dud. Valence, laquelle a volontairement reconnu  
» faire & devoir servir aux pauvres & hôpitaux de cette ville,  
» à la stipulation & acceptation de S<sup>r</sup> Jean-Jacques Béranger leur trésorier pour ce icy présent, la pension annuelle  
» & foncière de 34 livres, 12 sols, payable chaque jour vingt  
» sixième octobre, affectée sur une pièce de terre dans laquelle  
» sont les bâtiments, écuries, jardin & bassécours du *Logis du Louvre*, anciennement *le point du jour*, ET ENCORE  
» PLUS ANCIENNEMENT L'HÔPITAL SAINT-GEORGES, situés au-

---

(1) Aux archives de la préfecture, *Invent.*, fol. 1762.

» dit faubourg, *terroir de Sainte-Marthe*, de la contenance  
 » en tout de trois fétérées quatorze pugnerées, etc..... & fur  
 » une autre pièce de terre située aud. faubourg Saunière  
 » terroir du Crot de Raillat, de la contenance d'une fé-  
 » térée, deux civayers, dans laquelle il y a une gla-  
 » cière....., cinq fétérées, 12 pugnerées d'un côté, & une  
 » fétérée, 2 civayers d'autre, furent appensionnées par  
 » MM. les Recteurs & Administrateurs desdits hôpitaux à  
 » Antoine Rostaing Batier, par acte reçu M<sup>e</sup> Neyremand,  
 » notaire de cette ville, le 26 octobre 1673, sous la rente  
 » de 48 livres, 12 sols, payable au terme cy-dessus, & sous  
 » la réserve y exprimée, & laquelle pension de 34 livres,  
 » 12 sols, led. feu Claude Grand fut chargé de payer aux-  
 » dits hôpitaux dans l'acte de vente par luy passé des im-  
 » meubles sus confinés par dame Jeanne Didier veuve du S<sup>r</sup>  
 » Charles Didon Meffac...

» Reçu M<sup>e</sup> Mottet N<sup>o</sup>, le 7 juin 1736... » (Ancien terrier, fol. 18 & 130, aux archives de l'hôpital.)

« Plus reconnaît lad. dem.<sup>lle</sup> veuve Grand, au profit de  
 » qui deflus, une autre pension foncière de trois livres pa-  
 » yable à chaque fête Saint-Apollinaire affectée sur une pièce  
 » de vigne située aud. mandement terroir de *Championnet*,  
 » de la contenance d'environ sept fétérées, 16 pugnerées,  
 » confrontant du levant le grand chemin d'Avignon, du  
 » couchant le chemin de Championnet, de bise, viol tra-  
 » versant de l'un à l'autre des fudits chemins, & du vent  
 » béal servant à écouler les eaux venant des Contants....»

(Archives de l'hôpital, B. 107.)

Le général Championnet était « fils naturel de M. Grand,  
 » maître de poste & conseiller à l'élection, qui, depuis,  
 » épousa la mère. On l'appela *Championnet*, du nom d'un  
 » quartier du territoire de Valence, où M. Grand avait  
 » beaucoup de propriétés. » (M. Delacroix, *Statistique de  
 la Drôme*, p. 631.)

Ces titres ne laissent aucun doute sur l'emplacement de notre hôpital Saint-Georges.

En voici un plus ancien, & un autre plus récent, qui nous font connaître la transmission de cette propriété.

« Le 17<sup>e</sup> de mai 1633, fut proposé au bureau des pauvres » de Valence que Anthoine Rostaing, maître baillier dud. » Valence, demandait en appensionnement deux pièces de » terre à eux appartenant, situées près & hors la porte » *Sonyere* (sic) de ladite ville. »

« Du 26 octobre 1633, *appensionnement à perpétuité* au » S<sup>r</sup> Anthoine Rostaing, maître baillier, *de terres dépendant » de l'hôpital*, contiguës du costé du levant du grand che- » min 5 festérées, 16 pugnerées, — *distrain* la chapelle » *Sainte-Marthe* de la part libre; du costé du couchant, » dudit grand chemin allant de Valence en Avignon, con- » tenant 1 festérée, *sans y comprendre l'hospital Saint-* » *Georges* estant dans lad. partie libre; réservant un petit » *plassaige* ou estoit aultrefois construite la chapelle appelée » *Sainte-Marthe*, telle qu'il paroît encore par les vestiges » de murailles d'icelle, laquelle appartiendra auxd. hôpitauz » pour en disposer comme bon leur semblera.... & ce pour » moyennant la pension annuelle, perpétuelle & foncière » de 48 livres, 12 sols<sup>1</sup>. »

Nous avons vu comment M. Grand était devenu propriétaire de ces immeubles par l'acte du 17 juin 1734.

« En 1782, par un acte du 13 septembre reçu M<sup>e</sup> Méfange, notaire, M. Etienne Grand, avocat au Parlement, » conseiller du Roy, lieutenant au bureau de l'élection » de Valence, y demeurant, vend.... à S<sup>r</sup> Jean-François » Martin fils, fermier, demeurant au château du Valentin, » mandement du Bourg-lès-Valence.... son auberge ou » *Logis du Louvre*, située au faubourg Saunière dud. Va-

---

(1) Tiré des archives de l'hôpital, 17<sup>e</sup> liasse, N.<sup>o</sup>606.

» lence, y compris les boutiques du perruquier & du cou-  
 » telier, jardin, basses-cours, écuries, remises & magafins,  
 » ensemble tous les meubles, batterie de cuisine, & argen-  
 » terie, tels & les mêmes dont jouit le S<sup>r</sup> Reboulet, fermier  
 » actuel dud. logis.... & avec lefd. logis & emplacements,  
 » droits récindants & récifoires vendus dans la censive ou  
 » directe du Seigneur mieux informant, sous la supputation  
 » de leurs cens & charges royales & d'une pension annuelle  
 » & foncière de 37 livres, 12 sols, *en faveur des hôpitaux*  
 » *de cette ville.*

» .... vend en outre led. M. Grand aud. S<sup>r</sup> Martin....  
 » les 30 chevaux de poste, selles, harnais, brides & autres  
 » ustensiles de *la poste aux chevaux* dud. Valence dont M.  
 » Grand était pourvu.... A la sollicitation dud. M. Grand,  
 » led. S<sup>r</sup> Martin en a obtenu le brevet depuis le 8 janvier  
 » dernier.....

» La présente vente, ainsi faite & convenue, tant pour  
 » lefd. immeubles, meubles & chevaux dépendants de la  
 » poste & ustensiles, qu'en considération de la démission vo-  
 » lontaire du brevet de la poste faite par led. M. Grand,  
 » moyennant le prix & somme de 70,000 livres. »

Tous ces souvenirs sont de notre temps. Les enfants de Valence qui peuvent remonter à quarante ans, se rappellent tous la poste aux chevaux, si brillante à cette époque & si bruyante, exploitée par M. Martin; ils se rappellent ce mouvement incessant de chaises de poste & de voitures qui abordaient jour & nuit à l'ancien hôtel du Louvre, mieux dénommé l'hôtel de la Poste, & qui était bien connu & apprécié des voyageurs. Ils se rappellent ce vaste clos Martin qui fut dépecé en plusieurs morceaux pour le clos de Vernon & le pensionnat Second: Celui-ci fut racheté par la communauté de la Nativité, lorsque M.<sup>11e</sup> Second transporta son établissement près le boulevard du Cagnard. Le chemin de fer est venu y opérer de nouvelles transformations, dont une

des plus remarquables est la grande valeur donnée à ces terrains que le bureau des pauvres, il y a 200 ans, appensionnait à location perpétuelle pour la somme de 48 livres, 12 sols.

Une note administrative nous apprend que « cette rente » de l'hôpital, représentant un capital de 880 francs, a été » rachetée par M. Philippe Vacher, traiteur, possesseur » actuel dud. Louvre qu'il avait acquis de M. J. F. Martin, représentant Françoise Richaud, veuve de Claude » Grand. »

Ces pièces sont aujourd'hui entre les mains de M. Laurent Vacher, propriétaire de l'hôtel de la Poste. Je lui dois des remerciements pour l'obligeance qu'il a mise à me les communiquer.

*(A continuer.)*

F. DUPRÉ DE LOIRE.



---



---

## STATISTIQUE ECCLÉSIASTIQUE.

---

### POUILLÉ DU DIOCÈSE DE VIENNE.

Suite (1).

---

#### IN ARCHIPRESBITERATU BREYSSIACI (P).

636. Ecclesia Arzeaci (434) . . . . .	XXV.
637. Ecclesia Semoncii (451) . . . . .	XII.
638. Ecclesia Comelle (437) . . . . .	XL.

(1) Voir les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> livraisons du *Bulletin*, pp. 224, 347, 158, 391 et 197.

(P) Cet archiprêtré a pour correspondants, dans le pouillé de 1790, ceux de Bressieu, de la Côte-Saint-André et de Virieu.

---

#### ARCHIPRÊTRÉ DE BRESSIEUX.

15 cures en dépendaient; titulaire : le curé de Sillans.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
414. Berzin.	Notre-Dame.	Le prieur de Saint-Siméon-de-Bressieux.
415. Bressieux.	Saint Michel.	Le chapitre de St-Maurice.
416. Brion.	Saint Didier.	L'archevêque de Vienne, par abandon du prieuré de Varacieu.
417. Châtenay - de - Bressieux.	Saint Germain.	Le chapitre de St-Maurice.
418. Marnans.	Saint Pierre.	L'ordre de Malte.
419. Plan.	Notre-Dame.	



639. Capella domini Filliodi . . . . .	XXXV.
640. Prior Penopolis (448) . . . . .	II <sup>c</sup> XXX.
641. Ecclesia Faramancii (430) . . . . .	X.
642. Ecclesia Sardiaci (426 <i>bis</i> ) . . . . .	VIII.
643. Capella domini Captivi . . . . .	V.
644. Prioratus Viriville (428) . . . . .	CXX.
645. Ecclesia Penopoles (448) . . . . .	XXX.
646. Ecclesia Viriville (428) . . . . .	XV.
647. Ecclesia Chastaneti (417) . . . . .	XXX.
648. Prior S. Simeonis (426) . . . . .	CCL.
649. Ecclesia dicti loci ( <i>id.</i> ) . . . . .	XXX.
650. Capella nobilis Calibois ibidem . . . . .	VIII.
651. Capella nobilis G. Gottafredi . . . . .	III.
652. Sacristia S. Simirins (cf. 648) . . . . .	X.
653. Ecclesia et capella S. Georgii Breysiaci (415) . . . . .	XLVI.
654. Ecclesia S. Petri retro castrum Bressiaci (425) . . . . .	XX.
655. Ecclesia de Voyon . . . . .	XII.
656. Capella B. Mariæ ibidem . . . . .	III.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS
420. St-Benoît-d'Izeau.		Le prieur de Moirans.
421. Saint-Étienne-de-St-Geoirs.		Le prieur du lieu.
422. Saint-Geoirs.	Saint Georges.	La cathédrale de Vienne.
423. Saint-Michel-de-Saint-Geoirs <i>ou</i> de-la-Faim.		Le prieur de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.
424. Saint-Paul-d'Izeau (cf. 357).		L'abbaye de Saint-Paul, à Beaurepaire.
425. Saint-Pierre-de-Bressieux.		Le prieur de St-Siméon-de-Bressieux.
426. Saint-Siméon-de-Bressieux.		Le prieur du lieu.
426 <i>bis</i> . Sardieu.	Ste Magdeleine.	L'abbesse de Laval-de-Bressieux.
427. Sillans.	Saint Maximin.	La cathédrale de Vienne.
428. Viriville.	Saint Robert.	Le prieur com. du lieu.
429. <i>Annexes</i> : Marcilloles, succurs. de Viriville.		

657. Ecclesia Bresini (414) . . . . .	XII.
658. Capella B. Mariæ ibidem. . . . .	II.
659. Ecclesia S. Stephani de Sancto Jouers <sup>2</sup> (421) . . .	XXV.
660. Prioratus dicti loci ( <i>id.</i> ) . . . . .	CXXX.
661. Capella nobilis Gauteronis . . . . .	IX.
662. Capella B. Mariæ in ecclesia S. Symirins (cf. 648).	VIII.
663. Sacristia dicti loci . . . . .	X.
664. Ecclesia Sancti Georgii de S. Jouers (422) . . .	XVIII.
665. Ecclesia Sancti Michaelis de Feyno (423) . . .	XVIII.
666. Ecclesia B. Mariæ de Plans (419) . . . . .	XXX.
667. Ecclesia S. Pauli la Ville (424) . . . . .	XVIII.
668. Ecclesia de Yssilles (420). . . . .	XXX.
669. Capella B. Mariæ ibidem. . . . .	V.

---

#### ARCHIPRÊTRÉ DE LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ.

19 cures en dépendaient; titulaire : le curé de Saint-Hilaire.

430. *Église paroissiale de la Côte*, sous le vocable de saint André et le patronage de l'archevêque de Vienne, après le décès du prieur séculier du lieu. — Il y avait eu un prieuré important, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Ruf.
431. *Abbaye de filles de Laval ou Val-Bressieux*, de l'ordre de Cliteaux, fondée en 1164, par Aymar de Bressieux, dans la terre de ce nom; Béatrix de Hongrie, après avoir quitté le monde, à la mort du dauphin Jean II, son mari, fut abbesse de ce monastère, mais se démit le 15 février 1340. Il fut transféré au bourg de la Côte-Saint-André, en vertu de lettres patentes de Louis XIII, du mois de mars 1633.
432. *Récollets*, sous le titre de Notre-Dame des Grâces; ils furent établis dans ce lieu en 1612, de l'agrément de Louis XIII, sur les ruines d'un couvent de Cordeliers.
433. *Ursulines*, leur couvent fut fondé en 1623 et confirmé par lettres patentes de Louis XIII, en date du mois de juin 1626.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
434. Arzay.	Saint Laurent.	Le doyen de Saint-Pierre et Saint-Chef.
435. Bevenais.	Saint Marcellin.	Le prieur d'Oyeu.

670. Abbazia S. Pauli la Ville (357) . . . . .	LXXX.
671. Ecclesia de Sillans (427) . . . . .	XXX.
672. Ecclesia de Columba (463) . . . . .	XXXV.
673. Ecclesia de Lemps (443) . . . . .	LV.
674. Ecclesia Benevisii (435) . . . . .	XVIII.
675. Ecclesia Frete (441) . . . . .	XLVIII.
676. Ecclesia S. Hilarii (450) . . . . .	XXX.
677. Ecclesia de Gilonay (442) . . . . .	XVIII.
678. Prior de Gilonay ( <i>id.</i> ) . . . . .	CL.
679. Ecclesia parochialis S. Andreæ (430) . . . . .	XX.
680. Prior Costæ S. Andreæ cum suis membris et capellis ( <i>id.</i> ) . . . . .	CCC.
681. Ecclesia de Nantuni (446) . . . . .	XX.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
436. Bossieu ( <i>al.</i> Bociue).	Saint Thiers.	Les religieux de l'abbaye de Bonnevaux, à Ville-neuve-de-Marc (n. L.).
437. Comelle.	Saint Romain.	La cathédrale de Vienne.
438. Bydoche.	Saint Clair.	Le prieur com. du Moutier.
439. Faramans.	Saint Clair.	La cathédrale de Vienne.
440. Flachère.	Saint André.	L'archevêque de Vienne, après le décès du prieur <i>secr</i> de la Côte-St-André.
441. Frette ( <i>al.</i> La Frête).	Saint Ours.	La cathédrale de Vienne.
442. Gillonay.	Saint Maurice.	
443. Grand-Lemps (le).	Saint Jean.	La cathédrale de Vienne.
444. Longe-Chanal.	Saint Pierre.	Le prieur com. du Moutier.
445. Moutier (le).	Saint Nicolas.	Le prieur com. du lieu.
446. Nantoin.	Saint Martin.	
447. Ornacieux.	Saint Didier.	
448. Penol.	SS. Théobald et Loup.	
449. St-Didier-de-Bizonnes <i>ou</i> de-Marc.		Le prieur com. du Moutier.
450. St-Hilaire-de-la-Côte.		
451. Semons.	Saint Julien.	
452. <i>Annexes</i> : Balbin, d'Ornacieux ; — Champier (voc. Saint Nizier), de Nantoin ; — Pajet, de Penol.		

682. Ecclesia Champiaci (452 b.) . . . . .	XVIII.
683. Ecclesia Edochi (438) et Longevalles (444) . . .	XV.
684. Ecclesia monasterii Bressozeili (Q). . . . .	VI.
685. Prior ipsius loci . . . . .	II <sup>c</sup> .
686. Ecclesia S. Desiderii (449) . . . . .	VII.
687. Ecclesia Bisonarum (435) . . . . .	XXX.
688. Capella B. Claudii ibidem . . . . .	X.
689. Ecclesia de Chabon (457). . . . .	XXX.
690. Ecclesia Blandini (456) et Panissages (467) . . .	I. X <sup>s</sup> .
691. Capella B. Catharinæ Viriaci (474). . . . .	V.
692. Capella B. Nicolai ibidem . . . . .	VII.
693. Capella BB. Stephani et Sebastiani. . . . .	V.
694. Capella de Viriaco Barthonis. . . . .	VII.
695. Capella B. Benedicti . . . . .	III.
696. Capella B. Mauriti et Laurentii . . . . .	IX.

(Q) Bocsozel (*Collection de Cartulaires dauphinois*, t. I, p. 313-5).

#### ARCHIPRÊTRÉ DE VIRIEU.

Le curé du lieu était archiprêtre des 20 cures suivantes :

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
453. Abrets (les).	Notre-Dame.	Le command <sup>r</sup> des Echelles.
454. Belmont.	St Christophe.	Le prieur com. du Moutier.
455. Bizannes.	Saint Ferréol.	
456. Blandin.	Saint Jacques-le-Majeur.	Le doyen de Saint-Pierre et Saint-Chef.
457. Châbons ( <i>al.</i> Chabon).	Ste Catherine.	
458. Chapelle-de-Peyrins (la).	St Jean-Baptiste.	La cathéd <sup>r</sup> . de Vienne.
459. Chap <sup>le</sup> -du-Gua (la).	Saint Nicolas.	
460. Charancieu.	SS. Gervais et Prottais.	Le chap. de St-Maurice.
461. Chassigneu.	Notre-Dame.	Le chapitre de St-Pierre.
462. Chélieu.	Saint Martin.	
463. Colombe.	Saint Blaise.	La cathédrale de Vienne.
464. Doissin.	Saint Martin.	<i>Item.</i>
464 bis. Oyeu.	Saint Pierre.	Le prieur du lieu.
465. Montferrat.	Saint Didier.	La cathédrale de Vienne.
466. Montrevel.	Notre-Dame.	Le chapitre de St-Pierre et St-Chef.

697. Capella B. Antonii ibidem . . . . .	XV.
698. Capella B. Crispini et Crispiniani . . . . .	III. X <sup>s</sup> .
699. Hospitalis dicti loci . . . . .	XX.
700. Ecclesia Chassigniaci (461). . . . .	XX.
701. Capella S. Gregorii ibidem. . . . .	VI.
702. Capella B. Mariæ ibidem . . . . .	III.
703. Ecclesia Valenconis (472) . . . . .	XXX.
704. Ecclesia S. Honorati (470). . . . .	XXVIII.
705. Ecclesia SS. Petri et Désiderii de Paladonto (471).	XV.
706. Capella S. Catharinæ ibidem . . . . .	II.
707. Capella B. Mariæ ibidem . . . . .	VIII.
708. Ecclesia Cheliaci (462). . . . .	L.
709. Ecclesia de Recuiny (468) . . . . .	X.
710. Ecclesia Charenciaci (460). . . . .	XXV.
711. Templum Breysiaci (415) et Ornacii (447) . . . . .	(XXII.X <sup>s</sup> ).
712. Abbatia Vallis Breysiaci (431). . . . .	C.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
467. Panissage.	Notre-Dame.	Les doyens de St-Maurice et de St-Pierre.
468. Recoïn ( <i>al.</i> Recoins).	Saint Pierre.	La cathédrale de Vienne.
469. St-Michel-de-Paladru.		<i>Item.</i>
470. Saint-Ondras.	Saint Honoré.	<i>Item.</i>
471. St-Pierre-de-Paladru.		
472. Valancogne.	St Jean-Baptiste.	L'archevêque de Vienne et les Chartreux de la Sylve-Bénite alternativement.
473. La <i>Chartreuse de la Sylve-Bénite</i> aurait été fondée dans cette paroisse, non loin du lac de Paladru, en 1116; l'empereur Frédéric-Barberousse, dont le fils naturel Thierry s'y fit religieux convers, en 1160, la dota richement en 1167; le pape Alexandre III confirma les Chartreux dans cette possession. Indiquons, à titre de renseignement bibliographique : <i>La légende de la ville d'Ars en Dauphiné, sur les bords du lac de Paladru (Isère)</i> , par M. Gust. VALLIER; Lyon, 1866, in-8 <sup>o</sup> .		
474. Virieu.	Saint Pierre.	La cathédrale de Vienne.
475. <i>Annexes</i> : La Contamine, de Colombe; — Saint-Christophe-du-Pin, de Virieu.		

## . IN ARCHIPRESBITERATU VALDEME (R).

713. Ecclesia parochialis de Merle (483) . . . . .	LX.
714. Ecclesia parochialis Veyrincii (501) . . . . .	XV.
715. Capella S. Petri ibidem. . . . .	V.
716. Capella S. Antonii ibidem . . . . .	X.
717. Prior Andictus . . . . .	III <sup>c</sup> .
718. Ecclesia S. Bandelii (486) . . . . .	XXIII.
719. Capella S. Blasii ibidem . . . . .	III.
720. Ecclesia parochialis Capellæ B. Mariæ de Merlas (479). . . . .	XIII.
721. Domus Serate de Nismo, dependens ab abbacia Altæ Combæ (cf. 783) . . . . .	III <sup>c</sup> .
722. Ecclesia Chirencii (481) . . . . .	XXX.
723. Capella S. Trinitatis et S. Sebastiani. . . . .	X.
724. Capella B. Mariæ ibidem. . . . .	III.
725. Ecclesia Sancti Clari . . . . .	XII.
726. Prior Chirencii (481) . . . . .	LXXX.
727. Capella B. Antonii in eadem . . . . .	VIII.
728. Capella B. Mariæ Magdalænæ in eadem . . . . .	VII.
729. Capella B. Jacobi in eadem. . . . .	III.
730. Capella B. Mariæ et Sebastiani. . . . .	XX.
731. Capella Decem Millium Virginum . . . . .	V.

(R) Cet archiprêtre a pour équivalent, dans le pouillé de 1790, celui de Saint-Geoire.

## ARCHIPRÊTRE DE SAINT-GEOIRE.

15 cures en dépendaient; titulaire : le curé de Réaumont.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
476. Aprieu.	Saint Pierre.	Le prieur d'Oyeu.
477. Biliou.	Saint Albon.	
478. Burcin.	Saint Martin.	<i>Idem.</i>
479. Chapelle-de-Merlas (la). Notre-Dame.		
480. Charavines.	Saint Pierre.	
481. Chirens.	Notre-Dame.	
482. Massieu.	Saint Pierre.	
483. Merlas.	Notre-Dame?	<i>Idem.</i>

732. Capella B. Catharinæ in cimisterio et Antonii in ecclesia de Recoyn (468) . . . . .	IX.
733. Capella B. Laurentii . . . . .	II.
734. Prior Voyrencii (501) . . . . .	LX.
735. Ecclesia S. Petri Massiaci (482) . . . . .	X.
736. Capella B. Sebastiani in eadem . . . . .	X.
737. Ecclesia Cherannoy et Clarmont. . . . .	XVIII.
738. Ecclesia Apiaci (476). . . . .	X.
739. Capella B. Agnini in eadem . . . . .	III.
740. Ecclesia de Villieu . . . . .	XV.
741. Ecclesia Bursini (478) et Andictus. . . . .	XII.
742. Ecclesia de Albretis (453) . . . . .	XXX.
743. Capella B. Mariæ Chirencii (481). . . . .	VII.
744. Ecclesia Murette (484) . . . . .	XVIII.
745. Capella B. Mariæ ibidem. . . . .	VII.
746. Capella B. Catharinæ ibidem. . . . .	VI.
747. Ecclesia Regalis Montis (485) et Sancti Cassini (487). . . . .	XVIII.
748. Prior Murette (484) . . . . .	CX.
749. Ecclesia S. Sixti (489) . . . . .	VI.
750. Ecclesia S. Jovis in Valdena . . . . .	LXXXIII.
751. Membrum S. Joannis Jerosolymitani. . . . .	(XXX).
752. Aliud membrum dependens a Stellis . . . . .	(LXV).

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
484. Murette (la).	Saint Martiu.	Le prieur com. du lieu.
485. Réaumont.	Saint Jean.	Le prieur com. de Murette.
486. St-Buel ( <i>al.</i> Bueil).	Saint Baudille.	
487. Saint-Cassien.		<i>Idem.</i>
488. Saint-Geoire.	Saint Georges.	La cathédrale de Vienne.
Ce bourg avait une <i>abbaye</i> , sous le vocable de <i>Saint-André</i> , qui fut réunie, en 1736, à celle de Notre-Dame-des-Colonnes, à Vienne (6); un couvent d' <i>Ursulines</i> , fondé en 1670 et patenté en 1678, et un <i>hôpital</i> .		
489. Saint-Sixte.		Le prieur d'Oyeu.
490. Voissan.	Notre-Dame.	
490 <i>bis.</i> <i>Annexes</i> : Saint-Blaise-de-Buis, de La Murette.		

## ROTULUS BENEFICIORUM

EXISTENTIUM IN DELPHINATU, BELLICENSIS DIOECESIS, SUPER QUIBUS  
LEVATUR DICTUM SUBSIDIUM (S).

753. Ecclesia parochialis Pontis Belli Vicini (505) . . . . .	XV.
754. Capella Sancti Spiritus in ecclesia Pontis ( <i>ibid.</i> ) . . . . .	VI.
755. Capella S. Claudii . . . . .	II.
756. Capella S. Catharinæ ibidem . . . . .	III. X <sup>s</sup> .
757. Capella S. Antonii . . . . .	VII. X <sup>s</sup> .
758. Capella B. Mariæ Magdalenaë . . . . .	XV.
759. Ecclesia S. Albini (508) . . . . .	XXX.
760. Ecclesia S. Joannis de Avillana (510) cum capella domini Lyatardi . . . . .	XXXV.
761. Ecclesia Preyssini (506) . . . . .	XXIII.
762. Ecclesia de Vallibus (502) . . . . .	XXIII.
763. Ecclesia Romaniaci (507) . . . . .	XV.
764. Ecclesia S. Clari Augusti (491) . . . . .	L.
765. Ecclesia Gravinaci (497) . . . . .	XV.
766. Ecclesia Similini (503) . . . . .	XLV.
767. Prior Corbalinæ (495) . . . . .	II <sup>e</sup> L.
768. Ecclesia ejusdem ( <i>id.</i> ) . . . . .	XI.
769. Capella B. Mariæ ibidem . . . . .	VII. X <sup>s</sup> .
770. Capella B. Catharinæ ibidem . . . . .	VII. X <sup>s</sup> .
771. Ecclesia Veyrini (501) et Tyllin (500) . . . . .	XV.
772. Ecclesia Bocagii (493) . . . . .	XV.
773. Capella S. Antonii . . . . .	XI. X <sup>s</sup> .

(S) Ces bénéfices du diocèse de Belley, situés en Dauphiné, correspondent, dans le pouillé de 1790, aux archiprêtres d'Aouste et du Pont-de-Beauvoisin.

## ARCHIPRÊTRÉ D'AOUSTE.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
491. Aouste.	Saint Clair.	L'évêque de Belley.
Il y avait dans ce bourg une chambre diocésaine.		
492. Bâtie-Mont-Gascon (la).	St Symphorien.	L'évêque de Belley.
493. Bouchage.	Saint Julien.	Le doyen de Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne.
494. Buvin.	Saint Julien.	La cathédrale de Belley.



774. Ecclesia de Serris . . . . .	XX.
775. Ecclesia S. Desiderii (499). . . . .	XXXVI.
776. Ecclesia SS. Simi et Amelini. . . . .	XXX.
777. Capella S. Georgii ibidem . . . . .	VII.
778. Ecclesia Beytini (494) . . . . .	XV.
779. Ecclesia S. Andreæ Palludis (509) . . . . .	XXV.
780. Ecclesia Fetiliaci (504) . . . . .	XVI.
781. Capella S. Antonii . . . . .	V.
782. Capitulum ecclesiæ Bellicencis, pro his quæ percipit in Delphinatu . . . . .	XXX.
783. Abbas Altæ Combæ pro his quæ percipit in Delphinatu (T). . . . .	LXXXVIII.
784. Abbazia S. Petri Lugduni pro his quæ percipit in Delphinatu Bellicencis diœcesis . . . . .	LXXX.
785. Abbas de Stinnaco . . . . .	XXV.
786. Cantor Bellicencis . . . . .	XVIII.
787. Capella S. Michaelis in ecclesia Albin (508) . . . . .	XV.
788. Capella B. Mariæ Magdalenæ in ecclesia Cor- bellini (495). . . . .	VII.
789. Decimæ loci Fetilliaci (504) . . . . .	CXX.
790. Decimæ Augustæ (491) . . . . .	XX.

(T) L'abbaye d'Hautecombe, de l'ordre de Cliteaux, fut fondée en 1135, près du lac du Bourget, au diocèse de Genève.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
495. Corbelin.	Notre-Dame-des- sept-Douleurs.	L'évêque de Belley.
496. Cyers (archiprêtre).	Saint Pierre.	Le doyen de Saint-Pierre et Saint-Chef.
497. Granieu.	Saint Blaise.	L'abbesse de St-Pierre de Lyon.
498. Saint-Barthélemy-de-Faverges.		L'évêque de Belley.
499. St-Didier-lès-Cham- pagne.		L'abbesse de Saint-Pierre de Lyon.
500. Tullin (al. Tuellin).	St Jean l'Évang.	L'évêque de Belley.
501. Veyrins.	Saint Jean Porte- Latine.	L'abbesse de Saint-Pierre.

Sic fuit quothisatum per Nos pro resta novem millium quatercentum et quinquaginta librarum donatarum domino nostro Regi per clericos Viennensis diœcesis anno Domini M. Vº xxiii et die quinta mensis novembris. — G. Palmarii commissarius. — A. de Columberia commissarius. — Claudius Payn prior S. Valerii. — J. Chappuys Baronati. — Petrus Bertalis. — G. de Villa. — A. Goyn Gamon.

Super hujusmodi Rotulo fuit extractus Rotulus trium decimarum de anno Domini millesimo Vº xxxv et facta debita collatione per nos subsignatos hodie xiii mensis septembris anno superdicto sic subsignati. — Egidius Maximi. — Costagni de Columberia.

Concordat cum extractu originali ex archivis abbatïe Sancti Antonii Viennensis. — F. DE LA RENIE, procurator et sindicus dictæ abbatïe. — Et Ego, ludimagister oppidi Sancti Antonii, fidem facio me extraxisse ex coppia originalli. E. GIROUD.

#### ARCHIPRÊTRE DU PONT-DE-BEAUVOISIN.

NOMS DES PAROISSES.	VOCABLES.	PATRONS.
502. Aveau.	Saint Hilaire.	L'évêque de Belley.
503. Chimilin.	Saint Laurent.	<i>Idem.</i>
504. Fitolieu.	Saint Pierre.	<i>Idem.</i>
505. Pont-de-Beauvoisin (le).	Saint Clément.	<i>Idem.</i>
Il y avait dans ce bourg, dont le curé était archiprêtre, une officialité diocésaine, — une communauté de chanoinesses régulières de la congrégation de Notre-Dame, fondée en 1648, sous la règle de Saint-Augustin; — une confrérie de pénitents de la congrégation du T. Saint-Sacrement; — un hôpital, dont les bâtiments étaient depuis longtemps détruits et les revenus modiques; — un collège établi en 1766.		
506. Pressins.	Saint Eusèbe.	L'évêque de Belley.
507. Romagnieu.	St Christophe.	<i>Idem.</i>
508. Saint-Albin.		Le prieur de Saint-Beron.
509. Saint-André-la-Palud.		L'évêque de Belley.
510. St-Jean-d'Avelane.	St Jean-Baptiste.	<i>Idem.</i>
511. Saint-Martin.		<i>Idem.</i>

(A continuer.)

C. U. J. CHEVALIER,  
prêtre.

## LES CATHÉDRALES DU DAUPHINÉ.

ÉGLISE CATHÉDRALE DE NOTRE-DAME  
DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

Notre architecture méridionale antérieure au X<sup>e</sup> siècle est originale, locale, ayant ses principes et ses procédés particuliers..... L'ancienne église carlovingienne de Saint-Paul appartient au type des vieilles églises de Vaison, de Caillon, de Thor, d'Avignon... (M. le chanoine Jouve, Lettre d'adhésion aux principes archéologiques de l'auteur.)

L'église cathédrale de Saint-Paul, tout autant que celle d'Embrun<sup>1</sup>, est un édifice fort intéressant à étudier parce que, de même que ce dernier, elle appartient en grande partie à un âge antérieur au XI<sup>e</sup> siècle, à l'époque carolienne. Elle a même sur ce dernier édifice un avantage en faveur de la cause : c'est qu'au lieu de n'être reconnue pour la date que par les habitants du pays, plus d'un archéologue étranger, très-méfiant de tout ce qu'on peut attribuer à l'ère carolienne, lui reconnaît à première vue des signes que les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles n'ont jamais donnés et des formes qui n'ont été reproduites qu'avec des modifications que l'original ne comporte jamais.

*Opinion de l'école actuelle.* L'ancienne église cathédrale de Saint-Paul-trois-Châteaux, par le plein cintre de ses arcs et la décoration de ses colonnes, est une église de style roman secondaire et appartient en entier au XII<sup>e</sup> siècle. Ce que son style peut avoir d'accentué dans le sens d'une imitation de l'antique est particulier au *roman provençal*, qui copiait sur les débris des vieux monuments.

---

(1) L'auteur de cette notice a publié, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, une *Étude sur la cathédrale d'Embrun*, précédée d'une préface, où il expose ses idées touchant cette architecture méridionale.

**EXTÉRIEUR. Description des nefs.** Cette église se compose de trois nefs divisées en trois travées continuées à l'orient par un transept, avec coupole et terminée par trois absides en hémicycle. Le bas côté nord est divisé en trois compartiments par quatre contreforts, il est uni, lisse, sans porte ni fenêtres. Le bas côté sud montre, dans son premier compartiment ou travée, une fenêtre ornée; une porte abritée par un porche ouvre dans la deuxième travée, tandis que la troisième est, comme celles du nord, privée d'ouvertures. Au-dessus des bas côtés, les murs de la grande nef montrent au nord, dans chaque travée, trois arcs décoratifs, et au sud trois arcs aussi, mais dont le central était une fenêtre, bouchée depuis lors, et au bas de laquelle une fenêtre a été ouverte ultérieurement. Un riche entablement, composé de denticules, oves, rinœaux et grecque, couronne le tout.

*Description de la façade.* La porte ouvre à plein cintre sous de riches voussures, une colonne cannelée engagée dans le mur de la façade l'accompagne de chaque côté, ainsi que deux pilastres; au-dessus, deux fenêtres, sous archivolte surmontée d'un œil-de-bœuf à moulures concentriques, ouvrent sous les rampants du toit accusé par une corniche de style romain. Un petit œil-de-bœuf éclaire chaque extrémité des nefs latérales.

*Description du clocher.* Un seul étage de forme carrée, percé de trois fenêtres à plein cintre à l'est et de deux aux côtés sud et ouest, toutes rattachées par une seule archivolte courante, sous une flèche trappue, compose le clocher reposant sur le transept sud.

*Opinion préalable de l'auteur. Parties du VIII<sup>e</sup> siècle.* La façade, les murs latéraux, les voûtes latérales, les piliers des trois nefs, moins leurs pilastres sur la nef centrale et la voûte, le chœur central sous coupole et la grande abside appartiennent au style des Goths, que nos aïeux appelaient pour cela gothique, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, à la fondation de Charlemagne. *Parties du XI<sup>e</sup> siècle :* le transept nord, la moitié inférieure du transept sud, les deux petites absides et l'enveloppe extérieure de la grande reviennent à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. *Parties du XIII<sup>e</sup>*

*siècle* : deux voussures sculptées à la porte de la façade, la voûte de la grande nef et les pilastres portant ses arcs doubleaux, la décoration de ses murs entre les arcs et la naissance de la voûte, la fenêtre de la première travée du bas côté sud, toutes les voussures de la porte du sud et son porche, moins la voûte, appartiennent au style franco-gothique très-avancé, très-orné, à sa période extrême dans le midi, prolongée jusqu'au premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. *Parties du XVII<sup>e</sup> siècle* : la partie supérieure du transept sud, le clocher qu'il supporte, le linteau de la porte latérale, la voûte à nervures de son porche, avec le parement doublé de son entrée.

*Analyse.* De même que pour la cathédrale d'Embrun, un travail d'analyse va nous donner les preuves.

*Matériaux.* L'appareil est ici plus gothique que celui d'Embrun, qui accuse, par un plus gros volume exprimé aussi souvent dans la hauteur que dans la longueur du bloc, les pratiques du style latin, quand rarement il aborde quelque chose de mieux que son petit appareil. C'est que Saint-Paul est placé dans le voisinage immédiat de cette architecture dont les églises d'Avignon, Arles, Cavaillon, Aix, Apt, Saint-Resitut, etc., sont les plus purs modèles; il appartient à l'une des deux provinces ecclésiastiques d'Arles et d'Aix qui ont eu le mérite de créer cette bonne architecture, la mère de celles de tout notre moyen âge. Les moëllons en pierre tendre, durcissant à l'air, des carrières voisines de Sainte-Juste, données alors sous le nom de Tutelle par Charlemagne à l'évêque de Saint-Paul, et dont l'exploitation continue de nos jours plus prospère que jamais, y sont taillés plus souvent en longueur qu'en hauteur; c'est l'appareil moyen tel qu'il sera employé jusqu'à présent. La taille en est faite toute à la hache; réduit à ce dernier volume de 15 à 20 cent. de haut sur 20 à 30 cent. de long, il devient maniable sous la main d'un seul ouvrier: économie de temps, de bras et d'argent.

Cette pierre entre seule dans la construction de l'édifice.

*Murs latéraux.* Ces murs accusent au dehors la division intérieure de la nef en trois travées par quatre contreforts droits et sans ressaut; ils n'adhèrent pas aux murs, on voit qu'ils ont

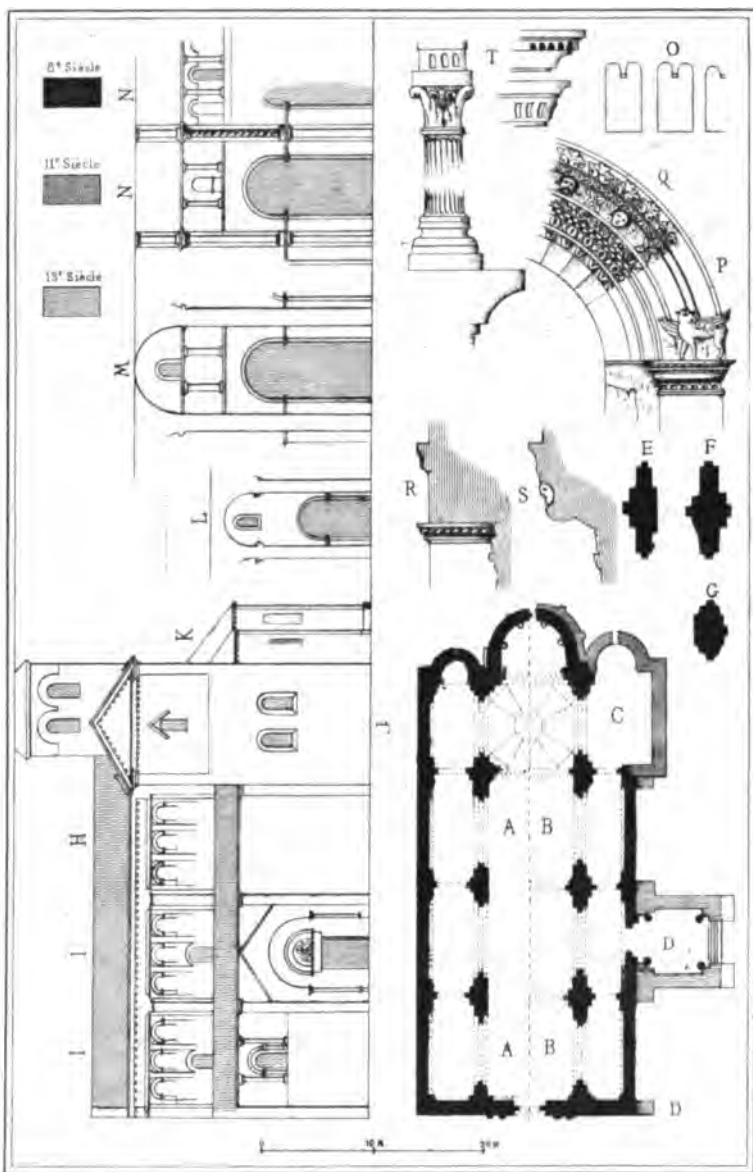
été ajoutés après coup, lors de l'établissement de la voûte de la grande nef. Ceux du nord sont très-forts et très-saillants, ils ont été les uns renouvelés, les autres augmentés de volume. Ceux du côté du midi ne l'ont pas été, l'application d'un porche voûté contre le flanc de la travée centrale venant en aide à la force de résistance. Le mur de la première travée du sud est décoré d'une jolie fenêtre à colonnettes avec archivolt composée de tores, oves et grecque, dans le goût des deux portes. Depuis la base de cette fenêtre, cette travée est divisée en trois compartiments par deux pilastres cannelés supportant la frise du bas côté.

Le style gothique, c'est-à-dire des Goths, et aussi le style carolien, tous les deux pratiqués parallèlement dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, le premier, dans les deux seules provinces ecclésiastiques d'Arles et d'Aix, éclairaient les trois nefs par des jours pris dans la grande nef au-dessus des arcs formerets et non dans les murs des bas côtés<sup>1</sup>. Ici le mur du bas côté nord n'a jamais eu de fenêtres et comme celui du midi en est aussi privé dans les deuxième et troisième travées; il devient déjà évident que la fenêtre ouyerte dans la première travée est un hors-d'œuvre au plan primitif. La frise de ce côté sud a sa corniche supportée par des consoles ou denticules, car moins volumineux que les premières, plus forts et plus espacés que les seconds, ces dez cubiques simulant des bouts de chevrons participent des deux et les résument. Des moulures simulent un cadre sur leur face. Cette pièce éminemment gothique se retrouve vers le même temps à Sainte-Croix, de Montmajour, et un quart de siècle après sur les murs de la nef de la cathédrale d'Arles, relevée et voûtée au IX<sup>e</sup> siècle, avec ce progrès que la face et le dessous y sont décorés d'une rose, étoile ou fleur; mais c'est le même membre, résumant la console corinthienne et les denticules ioniques, que l'imagination féconde des ouvriers de Cluny taillera au XI<sup>e</sup> siècle en modillons d'une infinie variété, au point de ne pas en faire deux parfaitement semblables.

Au-dessus des bas côtés s'élèvent les murs goutteraux de la

---

(1) Le style carolien en comportait parfois des petits dans les bas côtés.



A. Plan de l'église cath. de Saint-Paul au 8<sup>e</sup> siècle. — B. *Idem* après les 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. — C. Transepts du 11<sup>e</sup> siècle. — D. Porche et contre-forts du 13<sup>e</sup> siècle. — E. Pilier du 8<sup>e</sup> siècle. — F. *Idem* du 13<sup>e</sup> siècle. — G. Pilier de l'église du Bourg (9<sup>e</sup> siècle). — H. Travée de Saint-Paul et la fenêtre du 8<sup>e</sup> siècle. — I. Travées actuelles avec leurs fenêtres du 13<sup>e</sup> siècle. — J. Transept du 11<sup>e</sup> siècle avec sa partie supérieure et clocher du 17<sup>e</sup> siècle. — K. Petite abside et enveloppe de la grande (11<sup>e</sup> siècle). — L. Travée de l'église du Bourg (milieu du 9<sup>e</sup> siècle). — M. Travée de l'église de Saint-Paul (fin du 8<sup>e</sup> siècle). — N. Travées actuelles depuis le commencement du 13<sup>e</sup> siècle. — O. Panneaux à la partie supérieure du transept nord (11<sup>e</sup> siècle). — P. Voûsures de la porte au 8<sup>e</sup> siècle. — Q. *Idem* au 13<sup>e</sup> siècle. — R. Profil des voûsures au 8<sup>e</sup> siècle. — S. *Idem* au commencement du 13<sup>e</sup> siècle. — T. Colonne, base et tailloirs dans l'abside, du 8<sup>e</sup> siècle.





grande nef décorés, à l'aplomb de chaque travée, de trois portiques aveugles divisés par deux pilastres et compris entre deux contreforts avec pilastre appliqué, accusant la division des trois travées. Le riche entablement est orné de rinceaux, de feuillages et terminé par une grecque. On dirait les flancs et l'entablement d'une basilique romaine. Sur le côté nord, il n'y a point d'ouverture, tandis que sur le côté sud, le portique ou arceau central était ouvert et faisait fenêtre jusqu'au jour où la grande nef étant couverte d'une voûte en berceau, celle-ci vint boucher cette ouverture, ce qui nécessita l'ouverture d'une nouvelle fenêtre immédiatement au-dessous.

*Transept.* Les églises gothiques, aussi bien que les caroliennes, n'ayant pas de transepts, il est facile de voir ici qu'ils y ont été ajoutés. Celui du nord a deux fenêtres ouvertes à mi-hauteur; celui du midi en a aussi deux à mi-hauteur et une troisième au sommet, abritée par deux rampants aigus, fragment d'une ancienne corniche. Le transept nord est décoré à la partie supérieure d'une série de pénétrations ou panneaux dont l'amortissement simule deux arcatures sur console et dont le plein de mur entre deux panneaux simule le pilastre. Cet ornement grossier décore, il est vrai, dès le IX<sup>e</sup> siècle, les églises caroliennes de la province de Vienne; au XI<sup>e</sup> siècle, Cluny le mêlera au style des Goths, mais ici tout l'ensemble de l'édifice, à l'exception des transepts, étale une noblesse dans son style et une riche élégance dans la décoration qui en excluent l'emploi de ce plat et rustique détail. C'est du style du XI<sup>e</sup> siècle, tel qu'il fut répandu en Europe, alors que le chœur des cathédrales et des abbaciales prit de l'ampleur pour son personnel augmenté et pour le développement de son cérémonial.

Le transept sud comportait une pareille décoration jusqu'à la destruction de sa partie supérieure au XVI<sup>e</sup> siècle. Cette même partie fut reconstruite au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle dans ce style de la renaissance qui s'identifie si fort avec le style vraiment gothique, que la différence en échappe facilement à l'œil non prévenu, l'emploi de pilastres à fût proportionné, oves, palmettes, denticules, doucine étant commun aux romain, gothique et renaissance. Ainsi, tandis que la corniche du tran-

sept nord présente un lourd profil, celle du sud se compose d'un quart de rond, d'un larmier et d'une doucine. Voulant donner à ce transept restauré une physionomie de renaissance romaine, on a relevé la partie supérieure un peu en retraite sur l'aplomb des murs, afin de ménager aux angles la saillie d'un pilastre couronné d'un chapiteau à feuillage dont le tailloir se compose d'un quart de rond décoré d'oves, surmonté d'une gorge décorée de palmettes. La corniche horizontale qui rattache ces deux pilastres, fait une plus forte saillie à l'aplomb des pilastres, et la base des rampants du fronton offre une pareille saillie sur ce même aplomb, comme ferait un fronton brisé; ces rampants sont supportés par des consoles, souvenir de l'ordre corinthien. Sur le milieu du côté ouest de ce transept, un pilastre supportait aussi la corniche courante qui, naguères, entre ce pilastre et le fronton, s'arrondissait en un fronton en anse de panier : dix-septième siècle tout pur ! Ce transept supporte le clocher composé d'un seul étage, décrit plus haut.

*Absides.* Le chœur de la cathédrale de Saint-Paul présente à l'orient trois absides dont la grande à cinq pans coupés étayés aux angles par des pilastres, éclairée par une fenêtre au levant, est décorée d'une fausse fenêtre sur chacune des quatre autres faces et couronnée par une corniche sur modillons variés. Les deux petites absides en demi-cercle qui l'accompagnent, sont appliquées aux deux extrémités des transepts, étroites, mais aussi élevées que l'abside centrale. Le mur du chœur à coupole et ceux des transepts les dominant à une certaine hauteur, arrêtés sous le niveau d'une seule et même corniche, partie refaite, partie moderne. Ce mur du chœur entre transepts qui renferme la coupole octogone, devait être surmonté d'un étage carré, sur lequel s'élevait un étage octogone percé sur chaque face d'une longue et étroite ouverture et couronné de créneaux, insignes de l'autorité souveraine, comme la tour de Viviers, le seul modèle resté intact de ces tours épiscopales trésoreries, tant sur porche que sur chœur et comme il en reste un souvenir au clocher octogone sur coupole de l'ancienne cathédrale de Carpentras, appelé encore aujourd'hui, comme à Viviers, le clocher de Charlemagne. Cette tour de Saint-Paul, dont on avait

pu faire, dans le courant du moyen âge, un clocher, en élargissant ses ouvertures, comme on le fit à Viviers au XV<sup>e</sup> siècle, a disparu depuis longtemps et fut remplacée au XVII<sup>e</sup> siècle par un dôme sur tambour, supprimé à son tour depuis quelques années.

Nous avons dit que les transepts étaient une œuvre du XI<sup>e</sup> siècle. Ils remplacèrent, avec une largeur de trois mètres en sus environ, le mur qui continuait celui des bas côtés et qui faisait ici le chœur devant chacune des petites absides primitives, un peu plus étroites, selon l'usage, que la largeur des bas côtés. Les deux petites absides actuelles sont aussi la suite de l'œuvre du XI<sup>e</sup> siècle que j'attribue à la fin de ce siècle où la cathédrale d'Arles se donnait aussi des transepts, imitation suivie au commencement du XII<sup>e</sup> siècle non loin de Saint-Paul, dans l'église de Bourg-Saint-Andéol, construite au milieu du IX<sup>e</sup> siècle. Ce travail a permis de faire ces nouvelles absides un peu plus grandes que les premières, un peu plus larges et surtout beaucoup plus hautes que celles du VIII<sup>e</sup> siècle dont la hauteur ne dépassait guère une fois et demi la largeur, tandis que leur hauteur actuelle dépasse trois fois leur largeur agrandie. Une seule fenêtre à plein cintre, comme le sont toutes celles de cette église, simple et sans ornements, éclaire chaque petite abside. Le travail extérieur de la grande abside à cinq pans coupés est aussi du même temps. Mais si les petites absides reviennent en entier, avec les transepts, au XI<sup>e</sup> siècle, il n'en est pas de même de l'intérieur de la grande, qui appartient au VIII<sup>e</sup> siècle. Il y a ici une enveloppe extérieure, œuvre de consolidation, qui enserre cette abside, semi-circulaire à l'intérieur. Et comme dans les églises, tant gothiques que caroliennes, l'ouverture de l'abside n'atteint pas en hauteur le double de la largeur, une fois et demi, une fois et trois quarts, il en résulte qu'ici, à l'extérieur, la grande abside, quoique d'un diamètre plus que double de celui des petites absides, n'a pas plus de hauteur. Si le XI<sup>e</sup> siècle l'avait élevée, il l'aurait haussée de deux mètres au moins, pour ses rapports tant avec les petites qu'avec la hauteur de la nef. La pierre portant les initiales en caractères romains C. M., trouvée enfouie près de là, serait un souvenir de

la première fondation, égaré lors de cette réparation. Ainsi, transepts, petites absides et enveloppe de la grande abside sont l'œuvre du XI<sup>e</sup> siècle, marqués des mêmes signes de tacherons. Dans les styles précédents on était plus avare de jours : une seule fenêtre au fond de l'abside et trois au plus, si elle dépassait huit mètres d'ouverture, et, dans tous les cas, quelle que fût l'ornementation extérieure : pilastres supportant colonnes sous un riche entablement, contreforts sculptés, les fenêtres n'ouvraient pas sous un faux arc décoratif et les pans privés de fenêtres offraient un mur lisse, tandis que la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le XII<sup>e</sup> décorent les pans de faux arcs tant au dehors qu'au dedans et ouvrent une fenêtre dans chaque pan. Ici il s'agit de consolider une œuvre existante : trouser quatre nouvelles fenêtres dans les vieux murs n'aurait pas été un moyen de réussir ; on les laissa donc intacts avec une seule fenêtre ; mais pour donner à l'aspect de cette nouvelle enveloppe l'apparence de cinq fenêtres, tout en conservant son épaisseur pour la solidité, on creusa sur chaque pan quatre faux arcs ou panneaux à plein cintre, profonds à peine de 6 c. pour satisfaire en partie un goût du temps, qui désirait autant de faux arcs et de fenêtres que de pans. Le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle vint adoucir l'angle des panneaux de son ciseau léger et broder de ses caprices le cadre de l'unique fenêtre, comme il le fit à la façade de l'ouest. Les modillons sous la corniche, souples et variés, sont de ce même style et ne ressemblent point à ceux déjà décrits des murs de la nef, qui sont franchement gothiques.

Le style franco-gothique ou roman secondaire a plus d'une fois employé cette enveloppe extérieure pour consolider des absides dont la voûte en coquille poussant au vide avait fait déverser les murs. Il en usa, ainsi que j'en ai fait le premier la remarque, contre l'abside, du IX<sup>e</sup> siècle, de l'église d'Ainay, à Lyon ; il en agit de même pour consolider l'abside de même date de l'église jadis abbatiale de Donzère, tout proche de Saint-Paul, dont l'intérieur est divisé en trois faux arcs portant sur colonnes, une seule fenêtre ouvrant dans l'arc central. Le XII<sup>e</sup> siècle divisa son enveloppe en cinq pans accusés par des pilastres cannelés rattachés l'un à l'autre par une double arcature sur

console. On voulut, quelque temps après, ouvrir une fenêtre sous chacun des deux faux arcs de l'intérieur; ce n'était plus facile, les cinq pans extérieurs chevauchant les trois intérieurs, il fallut biaiser pour que ces nouvelles ouvertures ne brisassent pas les pilastres cannelés extérieurs.

*Façade à l'ouest.* Cette façade montre une porte à plein cintre, au-dessus deux fenêtres de même rattachées entr'elles par un cordon qui leur fait archivolté et surmontées d'une rose circulaire. Une petite rose ou œil-de-bœuf éclaire le fond de chaque bas côté. Un fronton composé de deux rampants sur consoles, dont les bouts reposent sur les extrémités d'une corniche interrompue, couronne le sommet de la grande nef.

Cette ordonnance de trois fenêtres, dont la supérieure en œil-de-bœuf, sera suivie dans les siècles suivants jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle où l'œil-de-bœuf se change en une vaste rose, est éminemment carolienne. Cette disposition se voit à la façade de l'église de Thor, qui date pour la majeure partie du IX<sup>e</sup> siècle, quoique très-remaniée au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. L'œil-de-bœuf éclaire le front de la jolie chapelle de Saint-Gabriel de la même date, et celui de l'ancien cathédrale d'Aix; il apparaît sous le pignon est de la nef de l'église de Vif près Grenoble, qui date de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, la façade étant masquée par une tour; et lorsqu'à Saint-Nazaire de Carcassonne, on doubla, au X<sup>e</sup> siècle, son mur de l'ouest, trop voisin du rempart, par un second mur crénelé, on reproduisit dans ce mur neuf les trois œils-de-bœuf ou roses qui, de même qu'à Saint-Paul, éclairaient auparavant les nefs à travers le premier mur; l'église de l'abbaye de la Grasse, construite en même temps par les ordres de Charlemagne et sur les plans de l'archevêque Turpin, avait aussi une rose (*foramen rotundum*); enfin l'église du Bourg, du IX<sup>e</sup> siècle, a conservé sa rose sous chacun de ses deux pignons extrêmes. Cette façade de Saint-Paul, sauf par son couronnement refait, n'accuse aucun rapport; elle est d'un seul jet et les retouches faites aux archivoltés de la porte, par le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, l'on été avec tant d'habileté et de talent que l'archéologue roman le mieux disposé, dans sa visite à Saint-Paul, à reconnaître franchement son antiquité, hésite ici et, dans son

incertitude, s'endort une fois pour toutes dans l'opinion de la majorité qu'il se reproche d'avoir voulu désertier un instant.

L'ouverture même de la porte est à plein cintre; il y a eu le bris du tympan et du linteau dont on voit les deux bouts fichés dans les montants. Car à toutes les époques dites romanes l'ouverture de la porte est carrée, avec linteau sur impostes dès le XI<sup>e</sup> siècle et sans impostes avant ce temps.

Le fond ou tableau, jambages et cintre de 66 c. environ de largeur, est encadré par deux robustes pilastres couronnés d'une imposte ornée de perles et oves, sur laquelle vient retomber le bandeau de l'archivolte richement sculpté, jadis plat et aussi large que les pilastres, aujourd'hui fuyant en cône par la taille ultérieure d'une gorge et d'un tore. Le fond du tableau ou cadre de la porte en retraite a sa surface lisse comme les pilastres, jusqu'à la même hauteur, tandis que sous le riche bandeau de l'archivolte un triple rang de dents, oves et fleurons à deux lobes décore son cintre dans la moitié de la largeur, faisant ainsi suite à la sculpture du bandeau.

Il est certain qu'en l'état cette porte est une énigme : les deux pilastres robustes, de proportions antiques, aux chapiteaux d'un goût sobre et pur dont les détails se rattachent aux trois cordons concentriques de l'archivolte, sont une œuvre que ne saurait revendiquer le roman secondaire; d'autre part, la deuxième gorge de l'archivolte alternée de roses et de têtes et le tore qui s'en détache couvert de feuilles de vigne, sont des motifs trop souvent employés dans la Bourgogne (Bourbonnais, Nivernais, Brionnais), au XII<sup>e</sup> siècle, avec texte à l'appui, pour leur refuser ici cette date. Pour sortir d'embarras, il faut connaître le style roman secondaire ou franco-gothique, ce que les travaux des plus savants archéologues ont rendu facile, et posséder aussi la connaissance des styles antérieurs : du gothique de la Gothie et du carolien de tout le reste de la France, ce qui exige une étude longue et suivie avec persistance; et dès lors le mystère s'évanouit.

Tout architecte, romain, goth, roman ou français du XIX<sup>e</sup> siècle, qui construit une porte dont l'arc du plein cintre vient reposer sur deux larges pilastres carrés, fera son arc ou archi-

volte sur section rectangle comme le pilastre carré qui le supporte ; lors donc que l'archivolte diminuée de moitié d'épaisseur dans le sens diagonal laisse ainsi une moitié de la surface du pilastre ne rien porter, c'est qu'il est arrivé que cette suppression de la moitié d'épaisseur de l'archivolte obtenue ici par deux gorges qui en ont détaché un tore, est un travail ultérieur. Le bandeau de l'archivolte était d'abord à surface plane retombant à l'aplomb de la surface plane des pilastres ; le sculpteur de la fin du XII<sup>e</sup> ou commencement du XIII<sup>e</sup> siècle émoussa l'angle droit de l'archivolte, puis en dégagea un tore dont il découpa la surface en feuilles de vigne à l'aide de deux gorges, tout en ménageant dans la supérieure des roses et des têtes alternées, sorte de décor dont on retrouverait l'origine dans la Normandie ou le Poitou. Quant aux feuillages un peu roides, mais parfaitement fouillés, qui décorent la gorge sous la baguette excentrique qui encadre l'archivolte, ils appartiennent au VIII<sup>e</sup> siècle, à l'œuvre première, de même que les trois cordons concentriques sculptés sur le tableau même du cintre de l'ouverture de la porte. Cette surcharge d'ornements ajoutée par le XII<sup>e</sup> siècle est-elle bien heureuse ? non assurément ; c'est peut-être joli, ou plutôt amusant à l'œil, mais il y a dispareté entre ce bruyant fouillis de l'archivolte et la face plane et sévère des pilastres ; ce bandeau à surface plane qui, dans le principe, séparait le feuillage du cordon supérieur des dents, oves et fleurons des cordons inférieurs, reposait l'œil et se liait parfaitement à la face unie des pilastres. Toutefois le sculpteur du XII<sup>e</sup> siècle, comprenant bien qu'un pilastre carré qui ne porte rien sur une moitié de sa section donne un fâcheux effet et qu'il aurait fallu détruire les deux bas-reliefs, aigle et lion, appliqués à la base de l'archivolte sur les pilastres, a creusé ses gorges jusqu'au corps de ces animaux qui de bas-relief sont devenus ronde-bosse, dans la partie supérieure seulement, parce qu'il a laissé intact le bandeau plat primitif sous le corps de ces animaux.

Cette retouche du rectangle de l'archivolte gothique pour le réduire en tores et gorges, retouche familière parmi tant d'autres à l'école de Cluny, et cela pour produire une variété dans le style des Goths qui le fait au XI<sup>e</sup> siècle le roman secondaire

ou franco-gothique, m'est une occasion de rectifier une erreur que je crois avoir commise dans l'appréciation des portes de la cathédrale d'Embrun, première étude sur les cathédrales du Dauphiné. J'ai décrit à la page 11 de cette étude la petite porte du chœur, étrange précisément par ce contre-sens architectural que je viens de relever à Saint-Paul, d'une archivoltte ouvrant en cône mais reposant sur deux pieds droits rectangles, sans rattaches avec ces premiers membres et dont l'angle supérieur ne supporte rien par conséquent. J'y dis, page 12 : « Tandis que » les jambages de la porte ne font qu'une retraite au dehors de » laquelle ils présentent une surface plane sous corniche, sur- » face qui n'est autre que celle du tableau saillant sur le plein » du mur des bas côtés, l'archivoltte, au lieu de n'être com- » posée que d'une seule voussure en retraite à l'aplomb des » jambages ou pieds droits, est composée d'une série de ban- » deaux avec tores et gorges creusées jusqu'à une profondeur » de 33 c. environ, épaisseur des jambages, et sur un large déve- » loppement qui les sort de la retraite et les fait empiéter sur » l'aplomb de la large surface des pieds droits. Cette disposition » est inusitée dans les styles dérivés du gothique pur. » Après hésitation, j'avais attribué cette bizarrerie au premier style; plus d'étude me la fait attribuer au deuxième qui, outre sa manie de retailler tous les pilastres en colonnes, avait celle de retoucher à tout. La grande porte d'Embrun reçut aussi cette enjolivure, mais ici, du moins, l'architecte fut conséquent : il creusa aussi les jambages en encoignures et y logea de chaque côté deux longues et minces colonnes à fût démesuré recevant la retombée des tores. Si, respectant la base à la petite porte du chœur d'Embrun et à celle de la façade de Saint-Paul, il exerce son inconséquence au sommet, en revanche, à l'église du prieuré de Vizille, œuvre de la fin du même siècle, il fait tout au rebours : il respecte le sommet, le large bandeau de l'archivoltte reste intact avec son rinceau de feuillages, tandis qu'il creuse les jambages pour y loger des colonnettes. Avec un peu d'attention on y lit, pour ainsi dire, cette retouche en toutes lettres.

Mais si l'analyse de cette porte de Saint-Paul dénonce les enjolivures du gothique francisé par Cluny, comme ayant trou-



blé le calme et la pureté d'une ordonnance presque romaine, les deux colonnes corinthiennes cannelées qui se dressent de chaque côté de la porte, accompagnées à leur tour par deux pilastres de même, lui restituent largement cette physionomie digne des meilleurs temps de l'empire. Il ne saurait en être autrement, puisque ces quatre pièces sont des fragments antiques empruntés à quelque édifice de la Gaule romaine, dans le but de dresser là un porche, dont la construction a été interrompue dans son cours. Ces deux colonnes reposent sur des piédestaux de même style. Dans leur première destination, elles étaient isolées, puisqu'elles sont cannelées sur tout leur périmètre, quoique engagées au tiers. Les deux pilastres cannelés qui les accompagnent sont rigoureusement du même ordre et appartenaient certainement au même édifice.

Une fois colonnes et pilastres enchâssés dans le mur, le travail a été interrompu à la hauteur des chapiteaux; la surface lisse et intacte du mur indique que rien de plus, pas même des chapiteaux, n'a été ajouté. Sans chercher la raison de cette solution de continuité dans ce travail que devait couronner un fronton triangulaire, reconnaissons qu'ici, comme dans plusieurs églises de même date de la vallée du Rhône, les Goths prenaient à cœur de faire pénétrer dans leurs églises à travers un porche antique. C'est une occasion de placer quelques mots de dissertation sur ce sujet.

Lors du triomphe du christianisme, les fidèles se servirent, pour les besoins du culte, de temples païens et plus encore de basiliques qui, généralement étaient précédés d'un porche placé en plein midi sur le côté sud de l'édifice. Lorsqu'à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, par suite de diverses causes, de nouvelles églises furent édifiées, on tint à honneur d'y maintenir le porche antique, comme aussi d'y conserver parfois l'abside première d'une église rebâtie à la même place. Cette intention est justifiée par le porche antique encore adhérent au mur d'une basilique devenue l'église paroissiale de Perpès, par celui qui décorait la façade (non le pignon) exposée au sud de la basilique de Vaison devenue cathédrale au V<sup>e</sup> siècle. Son enlèvement opéré avec un soin qui n'accuse pas une intention de destruction brutale, m'a

fait supposer qu'il aurait pu être transporté contre la façade de la cathédrale d'Avignon, alors que celle de Vaison était abandonnée, après son incendie allumé par les Sarrazins, pour n'être restaurée et rendue au culte qu'au commencement du X<sup>e</sup> siècle. Dans le cas contraire, l'intention indiquée précédemment reste accusée par ce porche antique de cette église des Dons emprunté alors à quelque édifice d'Avignon, temple (celui d'Hercule occupait cette place) ou basilique; cette intention est encore accusée par le joli porche antique d'ordre composite qui décore la porte de l'église de Saint-Restitut, érigée peu de temps après celle de Saint-Paul, mais dans le style gothique le plus pur. Ce porche fut emprunté à la cité romaine de Saint-Paul (*Augusta Tricastinorum*), à moins que le plateau voisin, certainement occupé par l'un des trois *oppida* confédérés qui constituaient la tribu des Tricastins, fort de sa nature, mais, vu son peu d'élévation, ne fut devenu un *vicus* romain muni d'un temple, aujourd'hui Saint-Restitut. Quoi qu'il en soit, ces divers porches, tous d'un travail exquis qui ne permet pas à l'œil le moins exercé de le confondre avec celui des édifices gothiques auxquels ces porches adhèrent, témoignent de cette coutume chez les Goths de la basse vallée du Rhône, dans les provinces d'Arles et d'Aix, et, s'il fallait un exemple de plus, nous pourrions le donner frappant.

La ville de Carpentras n'avait, jusqu'au temps de Charlemagne, que la modeste église de Saint-Antoine pour y recevoir ses évêques réfugiés sur l'*oppidum Vindascense*, aujourd'hui Vénasque, depuis l'évêque saint Siffren. Ce souverain, puissant protecteur de la religion, infatigable restaurateur de ses temples, fit ériger aussi à Carpentras une église digne de cette ville, sous le vocable de Saint-Pierre, et qui, de même que l'église de Saint-Sauveur qu'il avait fait construire à Aix, ne reçut le siège épiscopal titulaire, à la place de Sainte-Marie de Vénasque, qu'après un laps de deux siècles, au X<sup>e</sup>, comme Saint-Sauveur le devint au XI<sup>e</sup> siècle à la place de Notre-Dame de la Sedz. Les architectes goths eurent à cœur d'introduire aussi les fidèles dans ce nouvel édifice, dont il reste encore debout tout le côté latéral nord de la nef, par un porche antique. Carpentras, en qualité de

ville romaine, pouvait avoir des porches de temples ou de basiliques pour les employer à cet usage ; mais il avait mieux que cela : son arc de triomphe était certes le plus noble des portiques, et ce fut sa nouvelle destination de décorer l'entrée de son église. Un léger inconvénient se présentait : il n'est pas orienté, il ouvre du nord au sud. Pour maintenir donc à l'église les règles de l'orientation, on établit son plan de manière que sa travée nord, la première du côté de l'ouest, vint s'appliquer contre l'arc de triomphe qui devint ainsi le porche de cette église, détruite au XV<sup>e</sup> siècle pour faire place à une nouvelle.

*Porche méridional.* La porte à ouverture carrée sur le mur méridional ne pouvait être primitivement qu'une porte dite de secours ou secondaire, quoique son ouverture égale celle de la porte principale, qui n'est pas très-grande, il est vrai. Quand les églises de ce temps avaient, comme à Embrun, leur principale porte sur le flanc de l'édifice, le mur de l'ouest en était privé ; si au contraire la principale porte ouvrait sous le pignon de l'ouest, une porte latérale très-simple donnait sur un cloître ou autres dépendances de l'église, comme à Saint-Gilles et à Valence. C'est cette porte que le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle adopta ici pour principale, comme se trouvant par sa situation en communication plus immédiate avec le centre de la ville. Le dessus de son linteau fut décoré d'un tympan de marbre représentant en relief l'adoration des mages, tableau qui fut encadré par une archivolte copiée exactement sur celle de la porte de l'ouest. On peut remarquer cependant que les feuillages qui décorent la gorge sous le cordon supérieur et le travail d'oves et denticules du bandeau inférieur sont des copies un peu lourdes qui ne montrent pas le faire libre et dégagé de l'original. Cette porte fut abritée sous un porche en berceau à plein cintre, décoré d'un faux arc de chaque côté à l'intérieur, et de quatre colonnes, dont une à chaque angle enchâssée au quart dans l'angle d'un pied droit et portant en premier lieu la retombée d'un arc doubleau étayant la voûte cintrée, à ses deux extrémités. Ces colonnes cannelées, d'origine antérieure, ne portent rien aujourd'hui ; leur sommet, au niveau de celui des faux arcs latéraux, indique leur destination rendue inutile par la destruction de la

voûte en berceau, remplacée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par une voûte d'arêtes à nervures, dont les nervures s'en vont reposer en arrière du sommet de ces colonnes sur les pieds droits des angles. A cette dernière date, on fortifia le mur d'ouverture de ce porche dont la nouvelle voûte poussait aux angles, en le doublant d'un mur ouvert à plein cintre, aussi d'un mètre d'épaisseur, à un niveau supérieur qui exigea trois marches pour atteindre au primitif. Ses angles d'ouverture sont émoussés par une baguette dont la base et le chapiteau accusent encore nettement le style ogival. Le linteau de la porte, décoré d'un bouquet de palmes, appartient aussi à un remaniement de la fin du XVI<sup>e</sup> ou commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

Après cette analyse de l'extérieur, passons à celle de l'intérieur.

INTÉRIEUR. *Grande nef.* Elle se compose de trois travées et est accompagnée de deux étroites nefs latérales d'environ deux mètres de largeur, dont le mur est décoré d'un faux arc dans chaque travée et dont la voûte en quart de cercle est étayée au vis-à-vis des piliers par un arc doubleau sur pilastre. L'aspect de la grande nef est étrange par cette triple particularité : l'excessif développement du pilier, 4 m. 60 c., l'abaissement de l'arc du chœur qui n'atteint qu'au deux tiers de la hauteur de la voûte de la nef, et supporte ainsi un grand mur à surface unie, et la grande élévation de la voûte pour la largeur de la nef, 22 m. de haut pour 8 m. de large. Dans les églises ogivales et même dans les églises dites romanes, la cathédrale de Valence par exemple dont la nef centrale fut relevée et voûtée au XI<sup>e</sup> siècle, il faut la portée de deux travées pour atteindre au plan équilatéral, c'est-à-dire que la portée d'une travée est égale seulement à la moitié de la largeur de la nef. Dans les églises caroliennes et gothiques, antérieures par conséquent au XI<sup>e</sup> siècle, la portée d'une travée égale les trois quarts et parfois même toute la largeur de la nef. Ici ces proportions sont dépassées : la travée a plus de portée que de largeur qui est celle de la nef, car elle mesure 30 pieds de portée, arc et pilier, ce dernier de 14 pieds de large, sur 24 pieds de largeur entre murs, depuis le voûtage, et 22 pieds 6 pouces seulement avant le voûtage, le plein de

mur ayant passé à l'état de pilastre dans cette restauration, après avoir été retréci, et la pénétration étant devenue plein de mur. La grande nef de la cathédrale d'Arles, relevée et voûtée dans le premier quart du IX<sup>e</sup> siècle, mesure 20 pieds de large sur 30 pieds de portée de travée, dont 20 pieds d'ouverture et 10 de pilastre; l'église du Bourg-Saint-Andéol, construite au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, a sa grande nef de 18 pieds de large sur 17 pieds de travée, dont 14 d'ouverture et 6 de pilier. La nef de Vaison relevée, comme celle d'Arles, sur un nouveau plan, au commencement du X<sup>e</sup> siècle, a 24 pieds de large et 28 de travée, de pile en pile. Je n'énumère pas les nombreuses petites églises du même temps, du même style, dont les travées offrent le plan équilatéral et l'ou-trepassent même; on n'en finirait pas.

La nef de Saint-Paul, par l'abaissement de l'arc du chœur qui supporte ainsi un grand mur nu jusqu'au sommet de la voûte, mur derrière lequel est logée la coupole dont le sommet ne dépasse pas celui de la nef, est encore une particularité des grandes églises gothiques. Dans les petites églises à une nef, les artistes de la Gothie, aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, ne craignaient pas plus que les Clunisiens, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, de jeter une coupole octogone au-dessus de la hauteur des voûtes de la nef. La jolie coupole de l'église demi-ruinée de Barbara, près Montélimar, et celle de Mélas, sa sœur par le cadre à moulures qui en décore les quatre murs entre les quatre trompes, en sont une preuve. Mais, lorsque la nef dépassait 3 mètres environ de largeur, avec une hauteur de 15 à 20 mètres, ils n'osaient pas établir la base de la coupole au niveau de la voûte ou du plafond de la nef.

Ils l'enserrèrent entre les voûtes des bas côtés et le mur sur la nef, de sorte que la courbe de la coupole ne poussait au vide que sur l'abside. J'ai déjà dit que cette coupole était ordinairement surmontée d'une tour, plus souvent logis de sûreté que clocher. Ainsi, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Paul fait sa coupole et la place ainsi; vers le même temps, l'antique église de Saint-Honorat des Aliscamps (Arlescamps au XIV<sup>e</sup> siècle, champs d'Arles), relevée par les soins de Charlemagne, fait et place ainsi sa coupole; la cathédrale d'Arles dont la nef est relevée et

voûtée dans le premier quart du IX<sup>e</sup> siècle, avec les dons du testament du généreux souverain, fait aussi et place ainsi sa coupole ; au commencement du X<sup>e</sup> siècle, l'évêque Humbert relevant et voûtant la grande nef de sa cathédrale de Vaison en agit de même. Cette disposition, on le voit, est propre aux grandes églises véritablement gothiques. Quant à l'excès de hauteur sur l'étroite largeur de la nef qui dépasse à Saint-Paul trois fois sa largeur, excès que l'on a bien à tort attribué au style ogival, il revient en propre à ce style que j'étudie depuis quinze ans et que j'affirme depuis six, au style des Goths. La cathédrale d'Arles montre en hauteur le triple de sa largeur ; Cavaillon de même, ainsi que le Bourg-Saint-Andéol ; la majeure partie de ces petites églises à nef voûtée mesurent une hauteur égale à deux fois et demie leur largeur. C'est la proportion la plus commune aux principales églises ogivales, et la cathédrale inachevée de Beauvais atteint seule en hauteur au triple de sa largeur.

La division des trois travées de la nef de la cathédrale de Saint-Paul est accusée : par un pilastre plat portant le plat arc doubleau de la voûte en berceau, par un pied droit appliqué contre ce pilastre, sur section rectangle, jusqu'à la hauteur des impostes des arcs formerets et de là jusqu'au sommet du pilastre, transformé en une svelte colonne à fût démesuré, isolée du pilier, couronnée par un chapiteau à feuilles un peu grasses et évasées, et portant la retombée d'un second arc doubleau doublant le premier. Ces trois travées se composent chacune dans leur hauteur : d'un arc formeret sous double retraite ; au-dessus, d'une corniche courante non interrompue par les pilastres, et d'une seconde, supérieure, placée à la naissance de la voûte. L'intervalle compris entre ces deux corniches est divisé, comme à l'extérieur, par deux pilastres plats en trois compartiments renfermant trois portiques aveugles au nord, le portique central, au midi, étant ouvert et faisant fenêtre ; c'est la reproduction de la décoration extérieure, mais en contre-bas et non juxtaposée. Les trois portiques ne se montrent pourtant que dans la troisième travée qui est la plus ornée ; les deux autres n'en ont qu'un seul, aveugle au nord, ouvert au midi. Dans la troisième travée, la corniche inférieure se compose d'une draperie plissée

sous une doucine à feuillages et rappelle celle du portail de la cathédrale de Rheims. Les deux sveltes colonnes qui séparent la troisième travée des deux autres, au lieu d'être à fût lisse, comme les deux précédentes, ont leur fût cannelé et perlé en spirale. Elles reposent sur un socle à trois cannelures. Cette considération que, bien que l'école de Cluny eût créé le fût à longueur démesurée, elle le maintenait pourtant dans des limites approchant des proportions romaines, toutes les fois qu'elle le décorait de cannelures, rinceaux, imbrications, etc., et que l'ogival du XIII<sup>e</sup> siècle donnait au fût un jet démesuré inconnu jusqu'alors, me fait attribuer aux limites extrêmes, dans le midi, du style dit roman secondaire, à la date où il persiste parallèlement au style ogival, au premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, cette restauration de l'intérieur de la nef de Saint-Paul qui lui donna une voûte, et sa draperie plissée, pareille à celle de Rheims, me confirme dans cette opinion. Et quoique dans le cours de cette étude je me serve parfois du terme XII<sup>e</sup> siècle, pour exprimer des travaux faits à cette église, parce qu'ils sont dans un style que ce siècle caractérise, c'est au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle que je les attribue.

Après avoir reconnu comment cette nef a été retouchée et voûtée dans le style du XII<sup>e</sup> siècle, il est bon de dire comment elle apparaissait dans son œuvre première.

Quoique située dans la province ecclésiastique d'Arles, qui créa, avec celle d'Aix, le beau style gothique et le pratiqua exclusivement pendant deux siècles, l'église de Saint-Paul n'est pas complètement de ce style. Elle y participe largement par la taille à joints serrés, par les dimensions du bloc, par le pilier flanqué de pilastres portant arcs doubleaux des bas côtés et des arcs formerets, par sa coupole; mais elle reste carolienne par l'absence de voûte dans la grande nef et de pilastres de ce côté par conséquent, et tandis que sur cette limite, tout proche de Saint-Paul, l'église du Bourg pratiquera, un demi-siècle après, ce système mixte, excusable par sa construction en moëllons, l'église de Saint-Restitut se dressera, bien avant cette dernière, dans le plus pur gothique, à quelques pas de Saint-Paul; tandis que l'établissement de la voûte a dissimulé à Saint-Paul les traits

généraux de ce style carolien, on les retrouve conservés dans la nef de l'église du Bourg, parce que la voûte dont on la couvrit au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, sous l'épiscopat de l'évêque Léger, au lieu d'être établie entre les murs mêmes de la nef, le fut au-dessus, moyennant un exhaussement de deux mètres environ des murs goutteraux, et ses arcs doubleaux reposèrent sur des consoles. Voici donc la description d'une travée carolienne de Saint-Paul empruntée à l'église du Bourg : elle se composait d'un plein de mur dans lequel pénétrait un faux arc de toute la hauteur de la nef; dans la partie haute du faux arc une ouverture cintrée faisait fenêtre. Au-dessous, dans ce même faux arc ouvrait un arc formeret bien plus étroit que le faux arc et n'atteignant guère qu'à la moitié de sa hauteur. Pour l'établissement ultérieur d'une voûte, on entailla dans le mur qui faisait tympan entre deux faux arcs, un plat arc doubleau vint reposer dans cette entaille, sur le plein de mur qui devenait saillant comme un pilastre, la courbe qu'il portait précédemment ayant changé de projection, puis un pied droit appliqué contre, composé dans sa partie supérieure d'une élégante colonne, recevait la retombée d'un second arc doublant le premier. Otez la notion de l'architecture carolienne et l'archéologue enfermé, pour qui le XI<sup>e</sup> siècle est la création de l'architecture en France, et le sera toujours pour son amour-propre, nous fera finement observer que, puisque la voûte, le pied droit et les deux arcs doubleaux sont du XII<sup>e</sup> siècle, le pilastre qui supporte le plus large de ces deux arcs est nécessairement du même siècle, et que, puisqu'il est visiblement incorporé au pilier, le tout est du même temps, parce qu'il ne saurait voir que le pilastre actuel était primitivement un simple plein de mur entre deux pénétrations. Nous avons déjà fait remarquer que l'établissement de la voûte avait obligé à abaisser de près de deux mètres l'ouverture des fenêtres qui ne répondaient plus ainsi au centre des portiques extérieurs.

Le bas-relief sculpté sur le premier pilier, à gauche en entrant, représente un évêque, la crosse en main, bénissant un empereur prosterné qu'accompagne une troupe de gens armés. On ne saurait l'interpréter que par une bénédiction donnée à Charle-



magne par l'évêque Aldebran ; souvenir gravé sur la pierre par lui ou par l'un de ses successeurs.

*Chœur sous coupole.* La séparation du chœur d'avec la nef est accusée par un arc à double retraite et dont la hauteur atteint à peine aux deux tiers de la hauteur de la nef. A l'intérieur, sous la coupole, il n'y a qu'une retraite, le mur profitant de toute l'épaisseur de la première. Ce chœur est carré, l'abside ouvre au fond sur une retraite et sa hauteur égale celle de l'arc de la nef et des deux arcs latéraux qui mettent le chœur en communication avec les transepts. Les impostes de ces quatre arcs sont à la même hauteur, et sur le sommet de ces quatre arcs repose une coupole octogone avec trompes aux angles, coupole restituée à la place du dôme à tambour qui avait remplacé la première. Les deux arcs latéraux, et ils n'en sont que plus lourds d'aspect, ont perdu leur double retraite par la suppression des pieds droits et de leur arc doubleau. Cette ablation fut opérée dans le but d'établir plus large et plus facile la communication du chœur avec les transepts.

*Transepts.* Avant l'établissement des transepts, alors que cette église affectait la forme purement basilicale, les bas côtés de la nef se continuaient sur la même largeur de chaque côté du chœur, sous coupole, et se terminaient par une abside un peu plus étroite que cette largeur, les absides antérieures au XI<sup>e</sup> siècle faisant toujours retraite. De même que le chœur sous coupole, cette partie accusait sa division avec les bas côtés, par l'abaissement de l'arc de communication portant un mur lisse, mur détruit, mais dont il reste, dans le bas côté droit, le cintre qui le portait. Les transepts peu développés, trois mètres environ au-delà des murs des bas côtés, portent leur voûte en berceau à une grande hauteur. Ainsi que nous l'avons dit devant l'extérieur, celui du nord est éclairé par deux fenêtres, et celui du midi par trois, dont une au-dessus des deux autres. Cette partie de l'église est un travail simple, un peu lourd, privé d'ornements, mais d'un aspect solide et non sans noblesse.

*Petites absides.* Les primitives, d'une largeur égale à peine à celle entre pilastres des bas côtés, qui est de 1 m. 70 c., étaient

tout naturellement placées dans l'axe des bas côtés. Les deux actuelles, dont la largeur dépasse deux mètres, relevées avec le transept, ne se trouvent plus dans l'axe. En général, les absides, dans les styles tant carolien que gothique, ont une hauteur qui dépasse à peine une fois et demie leur largeur, bien rarement le double et dans les grandes seulement; ce qui se présente pour la grande abside de Saint-Paul et tous près de là pour celle de Saint-Restitut. Ici les deux petites absides s'élancent à une hauteur qui égale trois fois leur largeur, ce qui, vu du dehors, met leur couronnement à la hauteur de la grande abside dont l'ouverture mesure pourtant 6 mètres. Ces preuves suffisent pour démontrer que les petites absides sont du même temps que le transept et que la grande abside est d'une époque antérieure.

*Grande abside.* En forme d'hémicycle, elle est décorée par cinq pénétrations dont le plein cintre repose sur des colonnes à fût proportionné et richement ciselé. Ces colonnes reposent sur un stylobate de trois mètres de hauteur, signe caractéristique du gothique pur; car lorsque Cluny l'exploitera aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, il fera reposer les colonnes de l'abside sur une base à hauteur de siège et plus souvent encore à hauteur d'une marche, tandis que les architectes goths élevaient la base à hauteur d'appui tout au moins, parce que, maintenant les colonnes dans des proportions romaines, il aurait fallu pour des colonnes partant du sol une grosseur dans le volume des fûts qu'il n'était pas facile de se procurer. Une corniche corinthienne court autour de l'abside, à la naissance de la voûte en coquille, accusant cinq compartiments par quatre bandeaux se réunissant au sommet, comme au chœur de Saint-Césaire, à Arles.

Ces bandeaux plats, propres à ce style, se présentent parfois au nombre de cinq: alors, au lieu de tomber à l'aplomb des colonnes, c'est à celui du sommet des arcs, comme à l'église voisine de Saint-Restitut, cette reproduction à une moindre échelle de la cathédrale d'Avignon, avec l'avantage sur cette dernière d'avoir conservé son abside intacte, à l'abside des Aliscamps, à celle de Saint-Raphaël sous Fréjus. Ce porte-à-faux se voit aussi dans les coupoles des Aliscamps et d'Aix. La variété et la richesse d'ornementation des colonnes de l'abside de Saint-Paul, tant des

chapiteaux que des fûts, seraient dignes d'une étude spéciale et comparative avec ce qui se voit dans les autres églises si remarquables de ce beau style, à qui on a ôté son nom depuis qu'il semble plus, sinon mieux, étudié!

Le profil corinthien reproduit avec plus ou moins de pureté dans les corniches, impostes et bases des colonnes; aux tailloirs, les dents de scie horizontales, sous leur gorge, les cartouches carrés et saillants comme un fragment de brique, détail emprunté aux siècles précédents et qui se voit à la porte dite de Saint-Trophime, à l'église des Aliscamps, au porche de Sainte-Croix de Montmajour, le tailloir vertical à cannelures donneraient à l'observateur la centième preuve de l'existence au VIII<sup>e</sup> siècle d'un style vraiment gothique simplement transformé et vulgarisé par Cluny, au XI<sup>e</sup> siècle.

Je résume ainsi cette analyse : l'église cathédrale de Saint-Paul-trois-Châteaux n'est point un édifice construit au XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'affirme l'archéologie en son état actuel; elle est l'église construite par les soins de Charlemagne, sous l'épiscopat de l'évêque Aldebran II, vers l'an 792, église rappelée dans les bulles de Lothaire et de Frédéric. Ici, comme souvent ailleurs, la tradition tant orale qu'écrite a raison sur de vagues appréciations qui, par défaut d'étude, manquent de base. Le XI<sup>e</sup> siècle y ajouta des transepts, refit les petites absides et doubla la grande d'une enveloppe extérieure. Le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle la voûta d'après le système du style florissant du XII<sup>e</sup> siècle et la décora avec cette élégance et cette richesse qui le distinguent dans sa période la plus avancée dans le midi. Son agrandissement par transepts répondrait à la date d'une réunion de l'évêché d'Orange à celui de Saint-Paul, mentionnée dans une bulle du pape Urbain II, de 1095. Les restaurations ultérieures, dont la voûte est la principale, auraient eu lieu après les débats entre son évêque, Bertrand II, et le comte de Toulouse, débats qui tournèrent au profit de ses successeurs, Josserand et Laurens. Les réparations subséquentes répondent aux désastres subis par cette église pendant les guerres de religion.

F. DE SAINT-ANDÉOL.

Après quinze années d'études sur notre sud-est, et après six années d'affirmation sur notre belle architecture méridionale antérieure au XI<sup>e</sup> siècle, mon étude sur la cathédrale d'Embrun, la première sur les cathédrales du Dauphiné, m'a valu, à la suite de quelques autres articles, l'adhésion franche et entière des deux plus savants archéologues de la région qui ont étudié, comparé, pratiqué, durant un quart de siècle, l'un tout spécialement notre moyen âge, et le second émérite dans l'art de bâtir et celui de restaurer les plus beaux de nos antiques monuments, tant le roman que le romain. Je ne pensais pas, il y a dix mois, que cette cause serait sitôt gagnée. Tant mieux pour la vérité, pour la valeur reconnue et appréciée de notre architecture régionale et pour la richesse monumentale de la France, supérieure à celle des autres nations de l'Europe, non-seulement depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, comme on le dit encore, mais depuis le VIII<sup>e</sup> siècle. Je profite de cette analyse qui, de même que celle d'Embrun et la plupart des suivantes, est un moyen de mettre en lumière cette architecture ignorée, pour répondre à la question suivante qui m'a été faite : Pourquoi, me dit-on, *gothique* cette architecture méridionale du VIII<sup>e</sup> à la fin du X<sup>e</sup> siècle, et *franco-gothique* la deuxième phase du XI<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ? Pourquoi, réponds-je à mon tour, n'appellez-vous plus *gothique* cette architecture que nos aïeux, mieux instruits que nous sur son origine, appelaient de ce nom ? Ils appelaient cette architecture *gothique*, parce que les Goths de la Gothie l'avaient tout simplement créée ; par la même raison que nous appelons grecque l'architecture créée par les Grecs et romaine l'architecture des Romains. Et pourquoi, ajouterai-je, après avoir ôté à une chose son vrai nom, l'avez-vous affublée d'un nom qui n'est pas simplement un mot nouveau, mais un contre-sens, le nom de roman, puisque ce n'est pas aux Romains que revient ce style d'architecture ? Et pourquoi encore conservez-vous exclusivement le nom de gothique à l'architecture du XIII<sup>e</sup> siècle que nos aïeux appelaient gothique nouveau, et cela après avoir reconnu que ce sont les Français qui l'ont dégagée du style précédent ? « Qu'im- » porte, me répond-on : ces termes sont consacrés par une » prescription trentenaire, c'est un fait accompli. » En effet,

dès qu'il est convenu que rouge signifie bleu et que quatre signifie cinq, à quoi bon revenir au premier sens..... J'ajouterai que la cause du mal vient de la mauvaise interprétation du mot gothique et de la confusion faite de sa triple signification : 1<sup>o</sup> le *Goth* du IV<sup>e</sup> siècle : hordes sauvages venues du nord, portant le fer et le feu jusque dans les plaines de l'Italie, s'y substituant à l'empire romain qui s'écroule, à ce point qu'en moins d'un demi-siècle un état régulièrement constitué par eux fait de Ravenne leur capitale, le centre de la civilisation dans l'Europe occidentale; état qui se soutient pendant les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. Dès l'an 416, Astaulphe, roi des Wisigoths, régnait, du consentement de l'empereur, Honorius, sur la Septimanie; il établissait sa résidence au palais de Saint-Gilles, puis à Narbonne, après avoir repris cette ville sur Jovien. Le règne d'Alaric II témoigne d'une civilisation avancée. Après le transfert de leur capitale en Espagne, leur dernier roi, Roderic, est tué par les Sarrasins, qui s'emparèrent de la Septimanie qui, depuis l'invasion, avait pris le nom de *Gothie* et était appelée, au-delà des Pyrénées et dans les conciles de Tolède, la *Gaule gothique*. La civilisation arabe fusionnée à celle de la Gothie éleva cette dernière à un degré inconnu depuis l'empire romain. C'est à ce point que Charlemagne, vainqueur de ce pays dont il forma la *Marche de Gothie* en y ajoutant l'Aquitaine et la Gascogne, provoque par ses largesses la construction d'un grand nombre d'églises, de châteaux, de ponts, etc., favorisant ainsi chez cette nation plus savante que forte les créations de son génie. C'est là le 2<sup>o</sup> *Goth*, celui du VIII<sup>e</sup> siècle, à peu près inconnu, qui sort à peine des limbes de l'histoire par les travaux récents des Ampère et des Thierry, détesté comme arien par les moines annalistes du nord qui le traitent, lui et les Sarrasins, de barbares, sans se douter qu'eux Francks l'étaient jusqu'à Charlemagne dix fois plus. Je rappelle ici que cette bonne architecture *gothique* à voûtes en berceau avec pilastres contre piliers, créée dans les deux provinces ecclésiastiques d'Arles et d'Aix, à l'ombre des abbayes de Saint-Gilles, Lérins, Saint-Victor, ne s'étendit pas pendant les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles au-delà du bassin du Rhône à l'ouest, et que les provinces ecclésiastiques de Vienne

puis de Lyon en subirent l'heureuse influence avant la partie occidentale de la Gothie au-delà d'Agde et Béziers. Cette partie, ainsi que je l'ai reconnu tout dernièrement, pratiquait sous Charlemagne et sous ses fils le style carolien tel qu'il apparait dans la Bourgogne, le nord de la France, la Belgique et les bords du Rhin. Reste le 3<sup>e</sup> *Goth* du XVII<sup>e</sup> et mieux encore du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui n'est qu'une épithète tout à la fois injurieuse et fausse, parce qu'elle est synonyme de barbare et que le Goth ne l'était pas.

C'est donc en évoquant exclusivement le souvenir du Goth barbare du IV<sup>e</sup> siècle que l'on a nié qu'il y eût une architecture des Goths, qui, disait-on, n'avaient fait que des ruines. C'est en passant sous silence la glorieuse période des royaumes Ostrogoths et Wisigoths que l'on n'a pas voulu voir que ce nouveau style d'architecture, produit à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle dans les basses vallées du Rhône, dans la Gothie, était l'œuvre des Goths; c'est enfin au XVII<sup>e</sup> et plus encore au XVIII<sup>e</sup> siècle que les contemporains de cette architecture, oubliant que nos aïeux des XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles l'avaient appelée gothique parcequ'elle était tout simplement de l'invention des Goths, supposèrent gratuitement que le mot de *gothique* n'était que le synonyme de barbare appliqué à une architecture qu'ils trouvaient barbare, comme si nos aïeux qui pratiquaient et admiraient ce style par dessus tout, auraient été assez inconséquents pour l'appeler barbare, et conclurent que cette architecture ancienne, d'origine perdue pour eux, en conséquence de leur goût perverti et de leurs fausses interprétations, n'avait de Goth que le nom, ce dont notre école moderne, plus éclairée et mieux informée pour la réhabilitation de notre moyen âge qui est sa plus belle œuvre, reste pourtant encore persuadée : ce que je constate à regret.

---

---

## NÉCROLOGIE.

---

### M. L'ABBÉ ROBIN, CURÉ DE DIEULEFIT.

---

La Société archéologique de la Drôme a perdu, en la personne de M. l'abbé Robin, curé de Dieulefit, l'un de ses membres les plus laborieux et les plus érudits, et le diocèse de Valence, l'un de ses prêtres les plus recommandables. Emporté subitement par une maladie de quelques heures, il a été ravi à la science, et à l'affection de ses paroissiens, le 30 avril 1869. C'est pour nous un devoir à la fois triste et doux de rendre ici un hommage public à la mémoire de ce digne et bien regrettable confrère.

Jean-Louis-Étienne-André Robin était né au Bourg-de-Péage<sup>1</sup>, alors *Unité-sur-Isère*, le 7 nivôse an IX (28 décembre 1800). Il commença assez tard ses études ecclésiastiques, et reçut à l'âge de 27 ans l'ordination de la prêtrise, des mains de Mgr de La Tourette, le 25 juillet 1827. Sa longue carrière sacerdotale ne se compose, chose rare, que de deux étapes seulement : dix ans de vicariat à Saint-Paul-trois-Châteaux, et trente-deux ans d'archiprêtre. M. Robin n'était par conséquent qu'un simple vicaire, âgé tout à peine de trente-sept ans, lorsqu'il fut appelé à l'importante cure de Dieulefit, en remplacement de M. Plauche-Beaucaire, transféré à celle de Saint-Barnard de Romans; l'ordonnance royale qui agréa sa nomination porte la date du 25 août 1837.

---

(1) Le Bourg-de-Péage a donné le jour à plusieurs ecclésiastiques qui ont laissé quelques souvenirs : à l'abbé Fièvre, vicaire-général de Valence sous la Restauration, auquel M. Henrion consacre un long article dans son *Annuaire biographique* de 1830 à 1834 (t. 1<sup>er</sup>, p. 365; voir aussi la *Vie de Mgr Devie*, par l'abbé Cognat, t. 1<sup>er</sup>, p. 92.); à l'abbé Châtenay, rédacteur de *l'Ami de la Religion* et vicaire-général de Pamiers, dont la biographie a été écrite par *le Solitaire*; à l'abbé Mazelier, chanoine de Valence, auteur d'un petit écrit intitulé : *De l'église, de la parole de Dieu et de l'explication de la Bible, etc.*, sans parler de quelques écrivains encore vivants.

Il ne nous appartient pas de considérer ici M. Robin comme prêtre, ni même de louer les vertus de l'homme privé, la prudence et la sagesse de l'administrateur; tout éloge d'ailleurs serait superflu en présence des unanimes regrets qu'il laisse après lui, et de la vénération profonde dont son nom demeure entouré au milieu d'une population divisée de cultes. Mgr Lyonnet, digne appréciateur de son mérite, le créa chanoine honoraire de sa cathédrale, avant son départ pour Alby: « Il entra dans ma pensée, lui écrivait ce prélat, à la date du 16 décembre 1864, de vous donner dans le courant de l'année qui va commencer un témoignage particulier de ma confiance.... Regardant cela comme une dette sacrée, je veux, avant mon départ, l'acquitter de mon mieux.... »

Mais notre rôle doit se borner ici à apprécier M. Robin comme archéologue et comme savant. C'était un parfait érudit, un chercheur infatigable, un laborieux chroniqueur; nul mieux que lui ne connaissait l'histoire d'une famille, d'un village, d'une ruine; il n'y avait pas, à dix lieues à la ronde, d'archives publiques ou particulières qu'il n'eût vues, examinées et compulsées; il avait recueilli ainsi une ample moisson de notes et de documents, dont la plupart sont consignés dans ses précieux manuscrits. La vallée du Jabron, théâtre de son ministère pastoral, était l'objet particulier de ses études; il l'a explorée de fond en comble. Ses investigations ne se bornaient pas seulement à l'archéologie et à la pure chronique: il cultivait aussi volontiers l'histoire naturelle, et les beaux-arts ne lui étaient point étrangers. Il avait réuni dans son presbytère une riche collection composée non-seulement de médailles, de vases, de tableaux et d'autres objets d'art et d'antiquité, mais encore des plus beaux cristaux et des minéraux les plus curieux de la montagne. M. l'abbé Thibaut a compté environ huit cents pièces dans le médailler.

M. Robin a beaucoup écrit, mais peu publié; les quelques articles signés de son nom dans le Bulletin de la Société, avec une dizaine de notices historiques ou archéologiques insérées dans l'*Ami des Familles*, sont les seuls travaux imprimés que nous connaissions de lui. Ils sont rédigés dans un style très-simple; mais ils dénotent chez leur auteur des recherches



considérables et une connaissance approfondie de nos chroniques. Voici la liste des principaux manuscrits qu'il a laissés :

1<sup>o</sup> Une *Histoire de Dieulefit*, composée d'après des mémoires fort curieux qui étaient tenus et rédigés de père en fils dans une famille de la ville, depuis le XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage, ainsi qu'une foule de documents relatifs à l'histoire religieuse du pays, a été légué par l'auteur à la fabrique de son église paroissiale. Il avait fait don depuis quelque temps d'une partie considérable de ce travail aux archives de la Société.

2<sup>o</sup> Une *Histoire généalogique des de Vesc*, dans laquelle il relève une foule d'erreurs commises par Guy Allard et Pithon-Curt sur cette illustre famille, qui régnait autrefois en souveraine sur la vallée du Jabron. L'auteur mettait la dernière main à cet ouvrage, lorsque la mort est venue le surprendre.

3<sup>o</sup> Plusieurs opuscules de piété, méditations, retraites, etc. Nous avons sous les yeux une lettre que M. Robin écrivait à l'un de ses amis, en novembre 1861 : « Vous savez, lui dit-il, » que je vous ai parlé quelquefois de méditations que j'avais » faites sur la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, ainsi que de » visites au Saint-Sacrement de nos autels. M. David les a lues » et approuvées. J'aurais voulu les faire imprimer, sans mettre » ma tête sous la presse, car je n'ai pas d'argent, et à peine » arrivé-je juste à la fin de l'année. — Pourriez-vous cependant » les présenter à M. Marc Aurel, et aviser à quelque moyen de » les faire paraître au jour, sans qu'il m'en coûtât beaucoup. Je » crois que les trois cahiers ne feront qu'un vol. in-8<sup>o</sup>. »

Il paraît que les démarches tentées par le pieux auteur auprès de l'imprimerie n'aboutirent point; car ces deux manuscrits sont encore en portefeuille. Les méditations dont il est ici question sont une traduction annotée de l'ouvrage du P. Avancin intitulé : *Vita et doctrina Jesu Christi*. On nous assure que l'on a trouvé d'autres opuscules ascétiques dans les papiers du bon curé.

Dans la même lettre, l'auteur parle de son *Histoire de Dieulefit* : « J'ai besoin de la compléter, dit-il; mais j'attends pour » cela que je puisse faire un voyage à Marseille, où se trouvent » les archives de la commanderie de Poët-Laval. — Que de trésors cachés l'on trouverait là-bas sur les commanderies dépendant du Grand-Prieuré de Saint-Gilles; si l'on pouvait aller

» fixer un certain temps ses pénates dans cette vieille ville phocéenne. »

M. Robin écrivait tout, notait tout ce qui se passait autour de lui, dans sa paroisse ou dans le monde politique et religieux ; il a laissé ainsi de vrais mémoires, qui deviendront sans doute un jour de précieux documents pour l'histoire locale, et épargneront bien des travaux et des recherches aux chroniqueurs futurs. Il a bien voulu aussi nous honorer de quelques observations au sujet de certains articles que nous avons publiés dans le *Journal de Montélimar*, relativement à des personnages de la famille de Vesc. Cette feuille a publié une des lettres de M. Robin dans son N.º du 14 septembre 1867.

Depuis longtemps déjà le vénérable curé était atteint d'un mal intérieur qui le minait sourdement ; mais rien ne faisait pressentir un dénouement si subit et une si fatale catastrophe. A la nouvelle de cette mort si prompte et si inattendue, la ville entière de Dieulefit fut plongée dans la consternation ; ses funérailles eurent lieu le dimanche, 2 mai, au milieu d'un concours extraordinaire ; on y comptait près de 3,000 personnes de toute condition et de tout culte. Ce fut une véritable manifestation publique. M. le député Morin, ami particulier du défunt, se faisant l'écho et l'interprète des sentiments qui animaient cette immense foule, prononça sur la tombe un discours qui fait le plus grand honneur à l'orateur et à celui qui en est l'objet ; nous jugeons superflu de le reproduire ici, car il a été publié par la plupart des feuilles de la Drôme.

M. Robin laisse après lui des souvenirs profonds : il est inouï combien cet homme sut se concilier l'estime et l'affection d'une ville entière. Le compte-rendu nécrologique publié par le *Journal de Montélimar* (N.º du 8 mai), et tiré à 600 exemplaires, a été enlevé en un instant, et n'a pas suffi, tant s'en faut, à satisfaire toutes les demandes ; il s'est vendu plus de huit cents portraits photographiques du vénéré défunt ; en un mot, c'était un enthousiasme général. La mémoire de cet homme de bien vivra dans de longues générations, et la population Dieulefitoise gardera longtemps encore le souvenir du bon curé Robin.

L'abbé CYPRIEN PERROSSIER,  
Professeur au collège de Crest.

QUINZIÈME SÉANCE.

(29 avril 1869.)

PRÉSIDENTE DE M. DE GALLIER.

Cette séance a été consacrée à la recomposition du Bureau, par suite du décès de l'honorable M. de Saint-Genis, président.

Trente-quatre membres, parmi lesquels se trouvent : M. le chanoine Jouve, M. Vallentin, M. Latune, M. Borel-Soubeyran, M. de Montluifant, etc., s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion & envoient leur procuration écrite.

Sur 58 suffrages exprimés, M. Anatole de Gallier en obtient 52 pour la présidence.

M. Épailly est nommé vice-trésorier par 51 voix.

On agite la question de savoir si la place de vice-président laissée vacante par la nomination de M. de Gallier sera remplie dans cette séance, & la majorité se prononce pour l'affirmative.

En conséquence, M. Charles de Rostaing est élu par 35 suffrages.

Le Comité de publication est complété par l'élection de M. Brun-Durand, qui obtient 50 voix, & de M. Gédéon Bresson, qui en obtient 49.

Les membres du Bureau & du Comité ayant été proclamés, on procède à l'élection de trois nouveaux membres titulaires :

MM. Barral, procureur impérial à Valence.

Marc-Aurel (Jules), de Valence.

Bovet (Auguste), notaire à Crest.

Ces trois membres *font admis à l'unanimité.*

Conformément à une décision antérieure, le Bureau de la Société a désigné pour faire partie du jury chargé de décerner le prix fondé dans chaque ressort académique, en 1869 :

MM. Anatole de Gallier.

Brun-Durand.

Relativement à la bibliographie projetée, il a été décidé qu'un travail serait fait pour le département & soumis au comité de publication.



## CHRONIQUE.

Il a été décidé par le bureau & le comité de publication de la Société que le Cartulaire du Bourg-lès-Valence serait terminé dans un bref délai & que les feuilles restantes seraient livrées toutes à la fois.

— Voici les rectifications au tableau des membres de la Société qui m'ont été signalées :

M. l'abbé Combes, à Combovin, au lieu d'Eygluy.

M. l'abbé Garnier, professeur à Montélimar, à l'Institution Saint-Joseph.

M. Lantheaume, au Pêcher, sur Omblyze.

M. Bulot, architecte départemental à Melun, devient membre correspondant.

— Pendant ce trimestre & le précédent, la Société a eu le regret de perdre plusieurs membres des plus recommandables. Voici leurs noms dans l'ordre alphabétique :

MM. Chenevier (Antoine), imprimeur.

L'abbé Garnodier, curé d'Éclafan.

De Luzy, fénéateur, général de division, grand officier de la Légion d'honneur.

L'abbé Robin, curé de Dieulefit.

Le *Bulletin* renferme, sous la signature de M. l'abbé Perroffier, une courte biographie de M. l'abbé Robin ; voici quelques notes sur nos autres anciens collègues :

Louis-Henri-François de Luzy, marquis de Pelissac, né à Miribel, canton de Romans, le 13 septembre 1797, entra au service à 17 ans, fut capitaine dans la Légion étrangère, en Afrique, & se distingua à l'assaut de Constantine, le 13 novembre 1837. Sa noble conduite en cette affaire lui valut même le grade de chef de bataillon au 2<sup>e</sup> léger. Il se distingua aussi à la prise du col de La Mouzaia, & les belles toiles d'Horace Vernet, aux galeries de Versailles, où ces deux exploits sont représentés, perpétueront la mémoire du vaillant guerrier.

Le général Cavaignac, en 1848, le nomma gouverneur de l'Hôtel-de-Ville de Paris, & là, comme toujours, il fut concilier les exigences du devoir avec celles de l'humanité.

Après un an de séjour à Paris, dans un poste & dans des circonstances difficiles, il retourna en Algérie ; avec le grade de général de brigade. Mais, au moment de la guerre d'Italie, il reçut le commandement d'une division. C'est lui qui, le 24 juin, jour de la bataille de Solferino, parvint à se rendre maître de Médole, point d'appui de gauche de la ligne de bataille autrichienne. Ce même jour il repoussa successivement deux corps d'armée & au moment de la retraite de l'ennemi, il avait plus du quart de sa division hors de combat : aides de camp, officiers d'ordonnance, escorte, tout

avait disparu, & lui seul, malgré son courage qui l'avait constamment tenu dans la mêlée, malgré sa haute taille qui l'exposait aux coups, n'avait reçu aucune blessure.

Le général de Luzy fut mis au cadre de réserve de l'armée, le 13 septembre 1862; il avait alors 48 ans de services actifs, vingt-quatre campagnes, trois blessures & sept citations à l'ordre général de l'armée pour faits de guerre.

Le suffrage universel, en 1863, l'appela au Corps législatif pour représenter la 2<sup>e</sup> circonscription de la Drôme, & sa nomination au Sénat a été sa dernière récompense. On dit qu'il travaillait à ses Mémoires & que l'observateur avait en perspicacité le même bonheur que le guerrier.

On doit à M. l'abbé Garnodier des *Recherches archéologiques sur Saint-Romain-de-Lerps & ses environs*<sup>1</sup>.

Dans la 1<sup>re</sup> partie, l'auteur s'occupe de Crussol, au point de vue religieux, féodal & historique; dans la 2<sup>e</sup>, de Saint-Romain-de-Lerps & des maisons de Fay & de Barjac; dans la 3<sup>e</sup>, de Durtil & de ses seigneurs. Douze pièces justificatives terminent ces études intéressantes par les recherches minutieuses qu'elles révèlent.

M. l'abbé Garnodier, placé à Éclassan, depuis quelques années, étudiait sa nouvelle paroisse, lorsque la maladie & la mort font venues interrompre ses travaux utiles. Espérons que ses notes & manuscrits ne seront pas perdus pour la science historique.

L'existence si occupée de M. Chenevier n'offre guères plus d'incidents. Elle se résume en trois mots : étude, travail & conduite.

Un livre intéressant, publié en 1863 sous le titre de *Voyage en Belgique & sur les bords du Rhin*<sup>2</sup>, & comprenant la description de Bruxelles, Liège, Aix-la-Chapelle, Cologne, Coblenz, Mayence, Francfort-sur-le-Mein, Heidelberg, Baden-Baden & Strasbourg, rend témoignage des connaissances variées de l'auteur.

La maison d'imprimerie de son nom, par ses traditions de loyauté, de bon goût & d'excellente exécution, prouve la toute-puissance du travail & de la conduite, M. Chenevier ne devant rien à la fortune. Il suffit de rappeler la *Statistique de la Drôme* de M. Delacroix, pour donner une idée du savoir faire de l'imprimeur & du correcteur.

Il fut membre du conseil municipal de Valence pendant longtemps, & la plupart des rapports sur les questions importantes lui étaient confiés. Il a été également secrétaire de la Chambre consultative des arts & manufactures & de la Société d'Archéologie de la Drôme, & tous ces travaux, purement volontaires, joints à ceux de sa profession, ont fini par altérer une santé précieuse à tous : à ses ouvriers dont il était l'ami & le modèle, à ses concitoyens dont il avait si souvent défendu les intérêts, à ses collègues

(1) Valence, 1860, Marc Aurel, 4 vol. in-8°, 402 pages.

(2) Valence, Chenevier et Chavet, 4 vol. in-12, 430 pages.

en littérature & en archéologie, à cause du concours d'expérience, d'observations & de lumières qu'il apportait à leurs travaux.

— Parmi les découvertes du trimestre, je mentionnerai d'abord celle d'une inscription sur le mur méridional de la cathédrale de Valence, faite par M. de Rostaing. La forme de ses lettres la reporte aux X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècles. On y lit :

HEC MAGISTER COSTANCIVS ET STEFANVS.

(S) TEFANO DESIDER....

BONVS DOCTOR..... W BERTVS FILIVS S... BONVM M.

Qu'il s'agisse là, dit M. l'abbé Perroffier, d'une donation faite à l'église Saint-Étienne, la chose ne semble pas douteuse: elle paraît ressortir de l'antithèse *Stefanus Stefano*, & encore mieux de la place de l'inscription sur un mur qui a appartenu à l'ancienne église dédiée à ce saint. Voilà tout ce qu'on peut y voir de concluant. L'inscription a dû être plus longue, car telle qu'elle est, la déchiffre qui pourra.

En second lieu, les travaux faits à la Porte-Neuve, pour construire la maison de M. Viriville, ont mis à jour une inscription tumulaire entière en l'honneur d'un jeune homme de 20 ans, nommé Sextius Decidius Hilarius, & le fragment d'une autre dont les noms sont encore ignorés.

M. Paume a gracieusement offert au musée de la ville cette inscription & a promis de donner plusieurs autres objets. L'exemple de cet intelligent & habile entrepreneur mérite d'être signalé.

Quant à l'inscription elle-même, voici les observations de M. Allemer à son sujet, dans une lettre datée de Lyon, le 11 juillet 1869.

« Merci de votre nouvelle communication. La pioche étant, à ce que je vois, tombée sur un bon endroit, espérons que les trouvailles dont vous m'entretenez ne sont que des prémices qui feront suivies d'autres découvertes.

» Inscription romaine trouvée à Valence (à la Porte-Neuve), le 9 juillet 1869.

	D	M
	SEXTI	DECIDI
	HILARI	QVI
	VICSIT	ANNOS
5	XX	MV DIES X
		<sup>I</sup>
	DECID	HILARI
	ANVS	ET HILARI
	VS	FRATRES ET
	IVL	VITELLIA SO
10	ROR	ET HERES
	EX	TESTAMENTO
	FECERVNT	S.A.D

» *Diis Manibus Sexti Decidii Hilari qui vicist annos XX, menses V, dies X, Decidii (duo:) Hilarianus & Hilarius fratres & Iulia Vitellia soror & heres ex testamento fecerunt, sub ascia dedicaverunt.*

» Une ascia est gravée à la 1<sup>re</sup> ligne entre les lettres D M.

» A la seconde ligne, le mot SEXTI en toutes lettres est une singularité. Les pré-noms s'écrivaient d'habitude abrégativement; l'abréviation de *sextus* était SEX.

» VICSIT par CS, à la 4<sup>e</sup> ligne, est un vestige d'une orthographe archaïque qui, devenue rare pendant la période impériale, reparait plus fréquemment sur les inscriptions chrétiennes des V<sup>e</sup> & VI<sup>e</sup> siècles. Quintilien (1, 4.) dit en parlant de l'X: « Cette dernière de nos lettres, dont nous nous sommes passés avant de l'avoir empruntée. » Les anciens la remplaçaient tantôt par *gs*, tantôt par *cs*. Marius Victorinus (*De metr.* 1, 4.) nous apprend que Nigidius Figulus, un ami de Cicéron & un des plus savants hommes de son temps, ne se servait d'aucune des trois lettres *k*, *q* & *x*.

» A la 6<sup>e</sup> ligne le mot DECIDII (dont la dernière syllabe forme un monogramme) est mis au nominatif pluriel pour éviter sa répétition au singulier devant chacun des deux surnoms qui suivent. C'est ainsi que cela se pratiquait ordinairement. Un petit autel à Mars, au musée de Grenoble, offre un remarquable exemple du même cas. On y lit: *Marti augusto Cassi Severinus Censorinus*. M. Champollion, ne s'étant pas aperçu que *Cassi* est un nom de famille appartenant en commun aux deux personnes dont les surnoms viennent à sa suite, & le prenant pour un surnom de Mars, s'est laissé entraîner à faire une très-savante dissertation sur *Mars appelé Cassi*. (CHAMP., *Antiq. de Grenoble*, p. 36.)

» 9<sup>e</sup> ligne. Il est à remarquer que la sœur de Decidius Hilarius ne s'appelle pas Decidia, mais bien *Iulia*. Elle n'était sans doute sa sœur que du côté maternel ou simplement sa belle-sœur, appelée *foror*, par une marque d'affection commune sur les épitaphes. On peut voir sur une inscription de Grenoble consacrée à la mémoire d'un C. Sollius Mafculus, employé aux écritures de la comptabilité du quarantième des Gaules à la *Statio* de Cularo, deux belles-sœurs appelées *forores*.

» Quoique *Iulia Vitellia* soit qualifiée seule d'héritière, les deux frères du défunt se joignant à elle pour élever le tombeau, conformément à une disposition testamentaire, il y a apparence qu'ils étaient tous trois héritiers.

» *Decidius* n'est pas un nom inconnu dans la Narbonnaise; il figure sur trois inscriptions de Vienne. (CHORIER, *Ant.*, pp. 13, 19 & 386.) »

#### Ouvrages offerts pendant le trimestre.

*Delarothière, inventeur mécanicien à Troyes: étude sur ses travaux, ses inventions & son influence, etc.*, par M. Julien Gréau. — Troyes, 1867, broch. in-8°

*La Chapelle Saint-Michel de Romans*, par M. Ulysse Chevalier. — Grenoble, 1869, Prudhomme, broch. in-8°.

*Biographies Aveyronnaises*, t. 1<sup>re</sup>. — Rodez, 1866, Raterly, 1 vol. in-8°.

*La politique pour les travailleurs & la politique du passé*. Discours, adresse & manifeste par M. Eugène Villedieu. — Paris, 1869, Guillaumin, broch. in-8°.

*Mémoires de la Société de statistique, sciences & arts* du département des Deux-Sèvres, t. VIII, 2<sup>e</sup> série, 1868. — Niort, 1 vol. in-8°. — Il y a dans ce volume une étude sur les anciennes mesures des céréales qui pourrait servir de modèle à un travail de même nature pour notre province.

*Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, etc.*, sous la direction de M. P. Aymard Bression, mars, juin, 2 liv. in-4°. — Dans celle de mars, il y est rendu compte d'un livre de M. Serigne fils, où la nouvelle maladie de la vigne est signalée comme existant en Amérique sous le nom de clavelée.

*Revue des Sociétés savantes des départements*, janvier, mars & mai 1869, 3 liv. in-8°.

La 1<sup>re</sup> renferme une appréciation critique élogieuse des travaux historiques publiés dans le *Bulletin* de notre Société, pendant ses deux premières années d'existence; la 2<sup>e</sup> rend compte du concours des Sociétés savantes en 1869 & de la réunion annuelle de leurs délégués. On y lit, à propos du *Glossaire du patois de Charpey*: « M. Bellon a fait une œuvre utile en recueillant avec soin les mots d'une contrée dont la langue est assez imparfaitement connue. » Si notre collègue n'a pas obtenu le prix décerné au *Glossaire du patois poitevin*, c'est qu'il n'a pas reproduit en assez grand nombre « les dictons, les adages & les chants, qui expliquent mieux que » toute la science étymologique la signification précise des mots très-nom- » breux qu'il a fait entrer dans son estimable glossaire. »

M. Bellon est homme à mener à bonne fin son œuvre: il a le savoir & le génie nécessaires pour cela.

Quant aux auteurs de travaux historiques loués ou critiqués dans la *Revue*, je les renvoie à la *Revue* elle-même.

Viennent de paraître ou vont paraître: *Le voyage humoristique dans le midi*, par M. de Laincel, & *L'arrondissement de Montélimar, statistique, histoire & géographie*, par M. A. Lacroix (1<sup>er</sup> volume comprenant Aleyrac, Allan, Ancone, Bâtie-Rolland, Baume-Tranfit, Bécone, Bonlieu, Bouchet, Chamaret & Chantemerle).

M. Louis Gallet, l'auteur de *La Coupe du Roi de Thulé*, serait aussi sur le point d'avoir une pièce de théâtre en vers admise à être représentée.

Enfin, il est question d'un roman de M. A. Caize & d'une *Biographie de Tony Révillon*, par M. Maifonneuve.

Ces travaux de membres de la Société méritent une mention.

Citons aussi le *Cartulaire de Léoncel*, 1<sup>re</sup> partie, par M. l'abbé Chevalier, les *Cartulaires de Saint-André-le-Bas & de Montélimar*, du même, attendus avec impatience, l'*Histoire de Savoie* de M. de Saint-Genis, bientôt complète, & j'aurai épuisé la source de mes informations bibliographiques.

A. LACROIX.



## JOURNAL DU SIÈGE DE LA MURE

Par. GUILLAUME DU RIVAIL.

FIN. — Voir *Bulletin*, N.<sup>os</sup> 6, 7 et 11, pages 333, 422 et 430.

Le premier novembre, le duc entra le matin dans la ville & la trouua toute retranchée avec de fort beaux flancs, trauerfes, plates-formes & cazemattes, tellement que s'ils se fussent opiniatrez d'aduantaige, ils y eussent encor fait morir beaucoup des nostres. L'ennemy se retira dans la citadelle avec ce qui y estoit ja, près de quinze cens ames, tellement que n'ayans viure pour tant de gens, firent escrire par Montoisson à son frere de supplier le duc laisser retirer à faulueté & avec escorte plusieurs femmes qui y estoient; son dict frere respondit que celles qui estoient demeurées dans la ville auoyent esté traitées avec toute douceur & respec, mais qu'ils gardassent les leurs, puisqu'ils auoient tant de moyens comment ils faisoient tousiours entendre. Ils tirerent deux coups de moyenne deuant la porte de Porchier, dont l'vng fraya les reins à vn de la compagnie du duc, nommé Vareille, lui deschirant son mantheau, l'autre lui rompit l'arçon de deuant la selle de son cheval & l'abattit en terre sans l'offenser autrement. La nuit, on fit vn trauerse sur la tranchée par où l'ennemy alloit de la ville à la citadelle, elloignée de la porte de la ville septante pas.

Le deuxiesme, on commença de cette trauerse deux tranchées, l'une à la droicte pour aller joindre celle de Liuerrot, l'autre à gauche pour aller à celle de Sacremor, où logea le regiment de Monlor, dans le fossé de la ville deuers la citadelle, à gauche de la porte; celui de Montoisson aux maisons brulées où est le mollin de Bonrepos; ceux du Passaige, Liuerrot & Sacremor ne changerent point de logis. Le matin, enuiron 300 femmes furent chassées à coups de pierre du fossé de la citadelle, où elles s'estoyent retirées, par ceux de dedans & repoullées vne fois ou deux à harquebuzade par les nostres pour les affamer plustot. A la fin, le duc & la noblesse en ayant pitié, les receurent & furent menées surement à Ponfonas. Un tambour se rendit qui dict qu'ils estoyent encor plus de douze cens bouches dedans & qu'ils n'auoient point d'eau & peu de viures. Les compaignies de gendarmes des sieurs de Maugiron, Glandaigne & baron de La Roche furent logées dans la ville. L'après-dinée, ils fortirent de la citadelle cent cinquante ou cent soixante chevaux des moindres qu'ils tuerent ou blesserent pour n'auoir que leur donner. M. d'Esuenes & le commandeur de La Roche firent trancher ou tendre des cordes depuis le bout de la tranchée de Sacremor jusqu'à la riuere, pour empecher qu'ils ne s'en allassent, comment ils auoient estés sur le point la nuit deuant; à cette occasion estoient demeurez en garde à cheual cette nuit-là Liuerrot, La Retusie, Blanieu, Lainé, Chameffon, Les Barres, Le Mottet & quelques aultres, fort près d'eux, d'un costé, & la compaignie de M. de Maugiron avec Vriage & Puuelins d'ung aultre, pour les combattre à leur fortie. La nuit, on s'approcha de la citadelle d'une trauerse de barricques sur leur tranchée de cinquante pas plus oultre que la premiere.

Le troiesme, le duc fait commencer vng chemin pour monter les deux canons, deux couleuurines, deux bastardes, & deux moyennes de Beauregard à la montagne vis-à-vis

de la citadelle, sur le mollin de Bonrepos, pour battre dans icelle : c'estoit vng lieu qu'ung tambour qui s'estoit venu rendre montra, qui estoit ce qu'ils craignoient le plus. Il fortit deux lacquais qui dirent que Cheneuières, qui auoit été blessé à la fortie du 28<sup>e</sup> passé, estoit mort le jour devant, & qu'ils auoyent fort peu d'eau & si trouble que les cheuaux n'en vouloient boire; qu'il y auoit tant de bleffez qu'on ne se pouuoit remuer dans le dongeon. L'après-difnée on recogneut vng lieu vers la tranchée de Liuerrot pour y faire un cavallier. La nuit, Sacremor auança une tranchée allant contre la pointe desfoubs la grande de la citadelle, à main droicte, & y fait vng corps de garde.

Le quatriesme, le duc alla, le matin, sur la montaigne fere acheuer la plate-forme pour loger les pieces fufdites, & l'après-difnée, reuenant pour les fere monter aux fuyffes & à la noblesse mesme, Cobions, commiffaire de l'artillerie, l'auertit que l'une de leurs moyennes qu'ils auoient tournée de ce costé-là, auoit tué sur cette plate-forme le maréchal de logis de ladicte artillerie, tellement qu'il y auoit du dangier de le fere le jour, partant on le remit au soir. Sur cela arriuerent des lettres de Montoifon au duc & au sieur d'Esuènes, par lesquelles il mandoit que ceux de la citadelle auoient enuie de mettre dehors trois cens hommes & laisser le reste pour s'opignatrer, mais qu'ils craignoient de les perdre & qu'il lui sembloit que si sur cette irrefolution on leur parloit de composition, qu'ils la pourroyent recepuoir, & qu'il falloit se hafter, si on en estoit en voullonté, auant qu'ils s'ostinassent d'aduantaige. Le sieur d'Esuènes respondit que le duc ayant veu ces lettres lui auoit commandé de lui escrire qu'il desireroit toujours plus conseruer les bons seruiteurs du Roy, en executant les entreprinffes par douceur, que par la force; partant s'ils vouloyent enuoyer quelqu'ung pour traicter avec lui, qu'il leur bailleroit telle fureté qu'ils vouldroyent. Montoifon fit réponse au duc qu'ils tenoyent

sa parole si inuiolable qu'ils s'y affeureroyent tousiours, partant s'il lui plaisoit mander quelqu'ung dans la citadelle qu'Aspremont & Le Villars lui auoyent respondu qu'il n'y recepueroit que toute courtoisie, en temoignage de quoi ils se signerent tous deux au pied de la lettre. Le duc respondit à Montoison que puisqu'ils faisoient tant d'estime de sa parole qu'ils pouuoient sur icelle venir eux-mesmes vers lui en toute assurance, sinon qu'il leur bailleroit ostaiges comment ils voudroyent, car il desiroit les conseruer pour fere quelque jour vn bon service au Roy. Leur trompette rapporta cette responce qu'il estoit nuict; ce pendant, on affeura bien les gardes & Doderno alla fere monter les pieces où le duc les vouloit mettre le jour, pour ne perdre temps ce pendant : ce qu'on fit, car les quatre petites furent mises en batterie cette nuict-là.

Le cinquiesme, au matin, le trompette de la citadelle apporta les lettres de Montoison au duc, où il escriuoit qu'ils fortiroient sur sa parole sans nuls ostaiges, pourueu qu'on leur enuoyat quelques gentilhommes de qualité pour les recepuoir. Le duc y manda le sieur d'Esuènes, de La Retusie, de Chameffon, Layne & de Blanieu, qui amenerent le Villars & Monrond, lesquels, apres auoir bayfé les mains au duc, lui presenterent les demandes de leur capitulation par escript & signées de cinquante ou soixante des leurs, telles qui s'enfuyent avec les responces que le duc fit sur icelles :

*Demande.* Qu'ils fortiroient armes & bagaiges faulues, les enseignes desployées, tambours & trompettes sonnans.

*Responce.* Que le duc vouloit les enseignes; que les gentilhommes & cappitaynes fortiroient avec leurs cheuaux, armes & bagages, & les soldats avec l'espée, tant seulement sans battre tambours ni sonner trompettes.

*Demande.* Qu'ils emmeneroyent l'artillerie & toutes les monitions de guerre.

*Responce.* Que le duc vouloit que tout demeurat dedans.

*Demande.* D'auoir six ostaiges dans Morges qui y demeureroient jusques ils fussent en faulueté.

*Responce.* Qu'ils se debuoyent reposer sur la parole du duc qui la leur engageoit pour leur seureté & de les garder de tout dangier.

*Demande.* Que l'armée se reculat de deux lieues pour esuiter le désordre.

*Responce.* Que le duc estoit assez bien obey pour en garder tout cela sans qu'il fallut eslongner l'armée.

*Demande.* Que la ville fut desmantelée & la citadelle rasée, sans qu'il y eust apparence de fortification à l'une ni à l'autre.

*Responce.* Que le tout demeureroit en son entier pour en laisser fere au Roy à sa voullonté.

*Demande.* Que les prisonniers d'une part & d'autre feroient rendus sans rançon.

*Responce.* Accordé.

Leur ayant ainsi respondu, ils demanderent temps pour le fere entendre aux leurs. Ils furent accompaignez de ceux qui les auoyent amenez, & dans vne heure après, ramenés, & dirent pour resollution qu'ils accordoyent tout ce qu'auoit respondu le duc, ormis qu'ils vouloyent tretous sortir avec armes & bagaiges, enseignes desployées & tambours battans. Apres auoir longtems debatue avec le duc à qui ils auoyent fait leur responce, finalement il leur accorda qu'ils sortiroient tous avec les armes, sans tambours battans ni meches allumées & que les drapeaux lui demeureroient, ce que ne voulant accepter, mais persistans à leur demande, s'en retournerent accompaignez comment deuant. Et incontinent, les tresues qui auoient estez faictes durant ce pourparler furent rompues, & fait-on tirer quelques coups de pieces de la montaigne contre la citadelle.

Le sixiesme, au matin, leur trompette reuint & apporta

lettres de Montoifon au duc, qu'ils desiroyent encor parler à lui, pourueu qu'il leur enuoyast les mesmes gentilhommes pour leur furté qu'ils auoyent le jour deuant. Le duc y enuoya les sieurs d'Esuènes, La Retusie & Blanieu, qui furent dans le fossé de la citadelle où ils trouuerent Aspremont, Le Villars, Monrond, Orfieres, La Gautiere, Saint-Germain, Bloffet, & plusieurs aultres, avec lesquels ayans parlé long-temps & resolu, enfin que s'ils ne bailloient les drapeaux qu'ils ne debuoyent prendre la peyne de descendre. Le Villars & Monrond vindrent trouuer le duc, lequel apres auoir parlé assez long-temps à eux dans sa chambre, les fait monter à son cabinet, avec Chameffon & Blanieu<sup>1</sup>, & ce pendant se resollut avec son conseil, puis les ayant fait appeller, fait lire deuant eux les articles qu'il leur accordoit, qui sont tels que s'enfuit :

*L'accord & composition faite par Monseigneur le duc de Mayenne, pair, grand chambellan & amiral de France, & lieutenant general pour le Roy en son armée de Dauphiné, avec les gentilhommes, cappitaines & soldats du fort & citadelle de la Mure.*

« Les gentilhommes & cappitaines dudict fort remettront es mains dudict sieur, ou de ceux qu'il ordonnera, ladicte place pour en disposer comment il aduifera bon estre pour le

(1) Guillaume du Rivail avait épousé Marguerite de Saffenage, ainsi que le prouue le testament d'Antoine, baron de Saffenage, du 18 mai 1609. Il y dit : « Je donne & lègue.... à damoiselle Marguerite de Saffenage, ma » fille, veuve de M.<sup>re</sup> Guillaume Rivail, seigneur de Blanieu, La Saulne & » Lieudieu, gentilhomme ordinaire du Roi, la somme de 30,000 livres.... » (*Invent. des Arch. départ.*, E. 282.)

M. de Gallier & M. Brun-Durand m'ont fourni un grand nombre de notes, & je les remercie de leur bienveillant & sympathique concours.

service de Sa Majesté, avec les viures, artillerie, pouldres & monitions de guerre & aultres de quelque calité qu'ils soyent, qui estoient & sont de present audict fort & citadelle.

» Lesdicts gentilhommes, cappitaines, ingenieur & soldats dudiect fort & citadelle pourront fortir pour aller là par où ils voudront, avec leurs cheuaux, armes, hardes & bagaiges, en toute furté, les mesches esteintes, les tambours & trompettes non sonnans.

» Seront tenus lesdicts gentilhommes & cappitaines, auant que rien fortir dudiect fort & citadelle, deputer tels d'entre eux qu'ils aduiseront pour porter audict sieur les enseignes, drapeaux & cornettes de ladicte place en tel nombre & non autrement que l'on scait qu'elles ont estez arborées.

» Tous les habitants de ladicte ville de la Mure & mandement de quelque qualité qu'ils soyent iouyront indifferement du dernier edict de pacification que l'on fera obseruer de point en point, conforme à la volonté & intention du Roy, & sera permis auxdicts habitants d'enleuer leurs meubles de ladite citadelle sans difficulté.

» Tous prisonniers de guerre qui auront estez prins durant ce siege & deuant la ville & citadelle seulement seront rendus & mis en liberté de part & d'aultre sans payer ranlon.

» Et pour la furté & execution des choses fus escriptes, outre la foy & parole dudiect sieur qu'il y oblige, accorde volontierement auxdicts gentilhommes, cappitaines & soldats que six gentilhommes de sa part seront envoyez au pont de Coignet pour ostaiges, jusqu'à ce que lesdicts gentilhommes, cappitaines, soldats soyent en leur furté qu'ils desirent.

» Faict & accordé en la presence des plus notables seigneurs & cappitaines, des ordonnances, maistres de camp de ladicte armée, le fixiesme nouembre mil cinq cens huitante. »

Après auoir quelque temps debatü fut accordé ce que dessus; les sieurs d'Esuènes & de Blanieu les accompagne-

rent portans les articles signés du duc, & dans vne heure apres, les retournerent querir, & apporterent audiçt duc sept enseignes; puis nos ostaiges furent menez par lefdiçts Villars & Monrond, & les trois depputez Efuènes, La Retufie & Blanieu, au pont de Coignet, lesquels ostaiges feurent les fieurs de Saint-Jullien, lieutenant de M. de Maugiron, Crusiflieu, son marefchal de logis, Amblierieu, Difimieu, Mefpieu, & le jeune Charpey, pour Montoifon, jufques Monjoz, frère de Blacons, leur feult rendu qu'on auoit enuoyé à Grenoble. Apres eftans reuenus, Le Villars, Monrond & les depputez, on feit entrer cinquante pionniers pour porter les bleffez & comment ils furent dehors entrerent les gardes du duc & celles de M. de Mandellot, & à la queue defdiçts bleffez fortirent tous les foldats, en nombre de huit cens, fort bons hommes & bien armés, entre lesquels auoit trente cheuaux, quelques femmes & enfans avec leur bagaige, & mit le duc Blanieu à la porte de la citadelle pour garder qu'il ne leur feut faiçt desplayfir & La Retufie à la teſte, &, tout au long, en haye, la cauallerie en bataille, & eftans tous deſſendus à la playne, le duc les accompagna fur la queue jufques par delà la ville, puis leur bailla ſa compaignie qui les mena jufques au pont de Coignet ſans perte ni desplayfir quelconque, & le duc ſ'en reuint & paſſa à la citadelle d'où il feit fortir vne infinité de ſoldats qui y eſtoyent entrez n'y laiſſant que ſes gardes. L'occafion qu'ils diſoyent qui les auoit faiçt compofer eſtoit ſeulement la compaſſion qu'ils auoyent de voir mourir leurs bleffez par faulte de ſecours, mais à la verité c'eſtoit faulte d'eau, car eftans plus de vnze ou douze cens bouches & pluſieurs cheuaux, il y auoit trois jours qu'ils n'auoyent beu, tellement qu'on diçt que beaucoup de ſoldats beuoyent meſme de leur urine.

Le ſeptieſme, on ne feit qu'acheminer l'artillerie dont on ne ſe vouloit ſeruir devers Grenoble, & le duc fut le matin viziter la citadelle.



Le huitiefme, le duc tint le conseil chez M. de Mandellot auant qu'il partit pour aller à Lyon. Là feult refollu que Sacremor, avec son regiment, & Jehan de La Giefe, avec sa compagnie de cheuaux legiers, qu'on croistroit jusques à cinquante, se logeroyent & demureroyent dans la ville & citadelle jusques le Roy y eust pourueu, cependant Sacremor feroit montre pour vng mois; le duc, l'après-dinée, alla viziter la citadelle pour voir ce qu'il y auroit de befoing pour la garde.

Le neuuiefme, le duc vizita la ville pour la fere remparer & pouruoir de ce qu'il y feroit befoing.

Le dixiefme, on fait la montre de l'infanterie & entra Sacremor avec son regiment dans la ville.

Le vnziefme, le duc feult vers le pont de Coignet pour recognoistre vng lieu pour y loger quelques pieces afin de rompre la tour & le pont. L'après-dinée feult conclud que, d'aultant que la compagnie de Jehan de La Giefe estoit quasi desbandee, il demureroit dans la ville avec Sacremor pour la garnison, cent fallades des compagnies des sieurs d'Uzès, de Glandaige & baron de La Roche, & soixante argolets du cappitaine Mollard, les cinq pieces de la citadelle & nos deux bastardes, douze caques de pouldre, trois cens charges de bled, fans ce qui se trouua dans la ville & citadelle, & cent pionniers. Mures, avec soixante fallades & deux cens harquebuziers feult pour fonder le gué de Maires & passer de là prendre langue; mais comment il parut deux cens cheuaux des leurs & quelques harquebuziers, menez par Gouernet, se monstrent & allerent tousiours le costoyans au long de l'eau, de forte qu'ayant reconnu le gué gardé d'eux & fortifiez de cette troupe s'y presentans, s'en reuint sans passer. Gouernet cria deux ou trois fois à Mures s'il vouloit donner trois coups d'espée, mais estant la partie mal faicte & vn trop grand fossé entre deux, n'y feult rien respondu. Si leur troupe feult deslogée de là où ils estoient campez, on

eust posé quelques harquebuziers pour defere la garde du pont de Coignet & le gagner.

Le douziesme, on aduisa les moyens de prendre ledict pont. Vng trompette d'eux vint qui asseura que le prince de Condé auoit passé à Gap, Cleruaux, & dix-huict ou vingt cheuaux avec luy venant de Genefue & s'acheminant à Montauban à la conference Lefdiguieres, Blacons & Gouernet avec toutes leurs forces, demeurant à Morges, & Saint-Jehan Daran pour nous combattre le passaiage de la riuere; Mures chargea audict trompette de dire à Gouernet que d'aultant qu'il y auoit trop grand barriere entre eux deux pour se battre comment il l'auoit conuié le jour deuant qu'il ne s'estoit peu, mais que s'il vouloit luy dixiesme le combattoit avec pareille troupe le jour qu'il esliroit.

Le treiziesme, le duc feult voir comment on commençoit à remparer les bresches de la ville & montra à M. de Vins qui l'estoit venu trouuer les retranchements d'icelle & la citadelle. Le trompette de Lefdiguieres arriua qui dict à Mures que Gouernet acceptoit l'offre qu'il luy auoit faicte, & qu'il se trouueroit avec sa troupe entre les riuieres du Drap & de Borne; mais en ayant demandé congé au duc, il ne le voullut permettre. La nuit, ceux qui gardoyent le pont de Coignet le bruslerent & la tour auffy & s'en allerent.

Le quatorziesme, le duc feult au pont de Coignet qu'il trouua bruslé & abandonné. Vng sergent de La Balme passa à pied à gué de là la riuere & vng de ses soldats auffy. Made-moifelle de Bardonnenche, appelée par son neuueu Ambel, vint fur l'aultre bord avec sa belle-fille Saint-Donat; le jeune Claueson passa l'eau sur vng cheual & sceut d'elle que Lefdiguieres estoit avec Gouernet & Blacons & toutes leurs troupes à Praboy, Tremini & aultres lieux, estimans que nous voudrions passer par la riuere.

Le quinziemesme, se retira à Grenoble & fit loger le regiment de Liuerrot à La Frey, les trois du Passage, Montoisson &

Monlor à Saint-Georges, les compagnies de Mures & Jehan de La Giese à Petit-Chat, celle du comte de Tauanes à Brie, celle du duc de Geneuys à Herbeys, & les aultres à l'entour dudiçt Grenoble<sup>1</sup>.

---

(1) Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné abrégée*, II, p. 178, raconte ainsi ce siège « qui fut long & coûta du sang. Les assiégés se défendirent » jusqu'à l'extrémité : On y admira la vaillance d'une femme qui parut en » toutes les occasions. Ne pouvant plus garder la ville, ils y mirent le feu » & se jetèrent dans la citadelle; mais n'y ayant pas de l'eau, ils furent » contraints de capituler & de se rendre. La démolition de la citadelle fut » commencée; les premiers jours de l'an 1581 y furent employez. »

Videl avance que Montoison ayant gagné par ses pratiques & ses largesses l'ingénieur des assiégés, un parti se forma pour effrayer ceux du dedans qui, intimidés & vendus, mirent le feu à la ville & se retirèrent dans la citadelle. Bientôt, les vivres & l'eau y manquant, il fallut parlementer & sortir de la place après une honorable composition.

Afin de réunir ici, sur le siège de la Mure, des documents nouveaux inédits ou peu connus, la *Société d'Archéologie de la Drôme* a, sur l'obligeante indication de M. Gariel, fait copier à la bibliothèque de Besançon une autre relation qui paraîtra dans le prochain *Bulletin*.

FIN.

# ESSAI HISTORIQUE

SUR

## LA BARONNIE DE CLÉRIEU

ET SUR

LES FIEFS QUI EN ONT DÉPENDU (1).

---

### CHAPITRE III.

---

#### **Clérieu et les La Croix-Chevrières-Saint-Vallier.**

---

L'ancienne féodalité expirait avec les guerres de religion qui avaient un moment semblé devoir l'animer d'une nouvelle vie, lorsque la maison de La Croix, déjà en train de se faire en Dauphiné une grande position, succéda à la descendance des Poitiers. Sans doute, les formules solennelles subsistèrent encore pendant bien des années ; on continua à percevoir les droits seigneuriaux ; la hiérarchie fondée par le moyen âge semblait tout entière demeurée debout. Mais l'établissement définitif des armées permanentes, qui privait la noblesse de son plus puissant moyen d'action, l'extension d'attributions des justices royales, la concentration des pouvoirs entre les mains de l'autorité sou-

---

(1) Voir 3<sup>e</sup> livraison, p. 273, 4<sup>e</sup> livr., p. 16, 6<sup>e</sup> livr., p. 253, 8<sup>e</sup> livr., p. 56, 11<sup>e</sup> livr., p. 405, 12<sup>e</sup> livr., p. 39, 13<sup>e</sup> livr., p. 127, 14<sup>e</sup> livr., p. 269.

veraine tendaient à modifier, chaque jour davantage, les conditions de la vie sociale. Désireux de rendre leurs charges moins lourdes, sachant au besoin défendre devant les tribunaux leurs intérêts collectifs, les vassaux devaient insensiblement s'élever au rang de simples contribuables. Depuis la conquête du trône de France par Henri IV jusqu'à la Révolution, cette transformation s'élabore d'une façon lente quoique irrésistible. Les La Croix-Chevrières retiennent quelque chose de ces temps, où l'art difficile de manier les hommes, où la culture de l'intelligence vont l'emporter sur l'antique domination de la force. Quelques-uns d'entr'eux, sans doute, ont rempli avec distinction des grades élevés dans l'armée, mais ils forment surtout une race de parlementaires, de diplomates, de gens d'église et de lettres, que domine en la résumant le plus illustre de tous, Jean de La Croix-Saint-Vallier, intendant de l'armée du duc de Mayenne, président du conseil souverain de Chambéry, pendant l'occupation française (1), ambassadeur auprès du duc de Savoie, après la paix, conseiller d'État, président à mortier au Parlement de Dauphiné, où il avait été avocat-général, et enfin évêque de Grenoble, propre, par un rare privilège, aux emplois les plus divers, partout organisateur, prélat zélé pour le service de l'église, après avoir été un magistrat éminent, auteur de commentaires sur le droit longtemps consultés, orateur et même poète (2). Autour de lui se groupent dans les diverses branches de cette maison encore dignement représentée aujourd'hui : Alphonse, son fils et son successeur au siège de

---

(1) Les historiens dauphinois disent seulement qu'il remplit les fonctions de conseiller et de garde des sceaux ; mais Burnier (*Hist. du Sénat de Savoie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 498) affirme que le sieur de Chevrières, après avoir été conseiller, remplaça comme président le maître des requêtes Lambert.

(2) On trouve deux sonnets de lui, l'un en français, l'autre en italien, dans l'*Historia di Corsica* de Filippini, Tournon, 1594, in fol. — L'évêque de Québec, qui nous a laissé une relation imprimée de son apostolat dans le nouveau monde, avait composé, étant encore très-jeune, un poème en vers latins : *De gazetta carmen heroicum*, que M. le marquis de Chabریان a bien voulu nous communiquer.

Grenoble; Jean-Baptiste de La Croix-Chevrières, le saint évêque de Québec; Jeanne, fille de Félix de La Croix et femme de Félicien de Boffin, baron d'Uriage, l'une des principales bienfaitrices de la propagation de la foi de Grenoble, qui, au rapport de Guy Allard, « a connu les secrets du ciel et ceux du Parnasse » et qui parloit de Dieu avec autant de dévotion et d'éloquence » qu'elle avait eu de vivacité d'esprit à converser avec les muses (1) », et cette suite de conseillers, de présidents, d'avocats-généraux se succédant pendant deux siècles et demi au Parlement de notre province.

Jean était fils de Félix Guerre ou de La Croix, seigneur de Chevrières, qu'il tenait de Diane de Poitiers et de Brie, apporté par sa femme Guigonne Portier, conseiller, puis avocat-général au Parlement de Grenoble, fonctions encore échangées contre celles de maître des requêtes. Ce personnage a déjà été mentionné dans le précédent chapitre. Outre la baronnie de Clérieu, sur laquelle le roi Henri IV lui abandonna les droits de lods, son fils, l'évêque de Grenoble Jean, acquit, des héritiers des Poitiers, les comtés de Saint-Vallier et de Vals et la seigneurie de Pisançon; les Mitte de Saint-Chamond lui vendirent aussi la baronnie de Serves, ainsi que les terres d'Ornacieu et de Farant. Dans sa vie si bien remplie, monseigneur de Chevrières, mort en 1619 à Paris, où il avait été appelé à l'assemblée du clergé comme député de son diocèse, résida sans doute fort peu à Clérieu, mais il unit aux anciens domaines les fiefs de Sablières et de Condillac.

Issu du mariage de Jean de La Croix et de Barbe d'Arzac, Félix, conseiller au Parlement, ensuite avocat-général au grand conseil, rendit hommage au roi en la Chambre des Comptes du Dauphiné, lorsqu'il recueillit la succession paternelle. Le troisième fils de ce dernier, François-Octavien, mestre de camp du régiment des gardes françaises, mort en 1640 devant

---

(1) Histoire généalogique des familles de La Croix de Chevrières, de Portier, d'Arzac, de Chissé, de Sayve et de Rouvroy. Grenoble, 1678, in-4°.

Arras, sans avoir été marié, porta le titre de baron de Clérieru (1) et laissa son héritage à son frère aîné Jean, déjà comte de Saint-Vallier et Vals, baron de Serves, etc., en faveur duquel Ornacieu fut érigé en marquisat, en avril 1645. Ce Jean de La Croix est surnommé le président de Chevrières, parce qu'il fut président à mortier au Parlement de Bourgogne en 1642, à celui de Grenoble en 1650. Entre ces deux dates, le roi l'envoya en mission à Rome et l'investit de la charge de conseiller d'État. Dans le but de relever à Clérieru des droits depuis longtemps tombés en désuétude, le président fit successivement imprimer un grand nombre d'actes d'hommages et de reconnaissances extraits des archives de la Chambre des Comptes de Dauphiné et relatifs à la baronnie sous les Clérieru et les Poitiers. Le recueil le plus complet de ces pièces, aujourd'hui fort rares, appartient à M. H. Gariel, conservateur de la bibliothèque de Grenoble. Grâce à son obligeance, nous avons pu utiliser ces précieux documents dans le présent travail. Ces productions furent le point de départ de nombreux procès terminés à l'avantage de M. de Chevrières. Malgré la prescription centenaire, les seigneurs de Montchenu, de Larnage, de Crozes, le commandeur de Beaumont-Montoux, le prieur de Saint-Bardoux, les possesseurs d'Hauteville, du Mouchet, de Veaunes et des autres maisons fortes se virent contraints de reconnaître la directe du baron de Clérieru. D'un autre côté, il fit procéder au renouvellement des terriers et conclut, le 30 janvier 1680, avec les consuls, *manants* et habitants des diverses communautés du mandement une laborieuse transaction, par laquelle furent confirmés ou modifiés les anciens droits (2). En 1686, il arrentait à Pierre et Jean Richard, de Marsas, ces mêmes droits pour la somme de 465 livres 8 sols 6 deniers (3). Ce qui prouve que les La Croix étaient bien plus riches

---

(1) Ce fut pendant sa jeunesse, en 1629, que le bourg de Clérieru fut ravagé par la peste.

(2) Cette transaction imprimée à cette époque a été reproduite en grande partie dans la *Notice sur Clérieru* de M. l'abbé Vincent, p. 44-58.

(3) Minutes du Poisle, com. par M. Machon.

par les revenus de leurs propres domaines qu'en vertu des redevances féodales. Comme seigneur haut justicier, il fit apposer la litre (1) à ses armes aux églises de la baronnie. On en voit encore des traces aux paroisses de Clérieu et de Chanos. Ses armoiries furent aussi placées près du maître autel du couvent de Picpus de Saint-Vallier, dont il fut le fondateur, et aux Cordeliers de Romans, auxquels il payait sur la terre de Clérieu une rente fondée, en 1503, par Guillaume de Poitiers; là aussi il fut reconnu comme fondateur (2). Partout les nouveaux comtes de Saint-Vallier reprenaient la grande situation occupée par leurs prédécesseurs.

Comme le château de Clérieu était depuis longtemps en ruines (il est probable qu'il avait été démantelé au XVI<sup>e</sup> siècle, après la condamnation de Jean de Poitiers), le président de Chevrières, quand il venait dans la baronnie, résidait à la maison seigneuriale de Curson. C'est là qu'il mourut, le 20 décembre 1680, ainsi que nous l'apprend l'inventaire dressé après son décès. Il fut enterré dans l'église de Saint-Martin de Chanos, quoique son testament eût désigné un autre lieu pour sa sépulture.

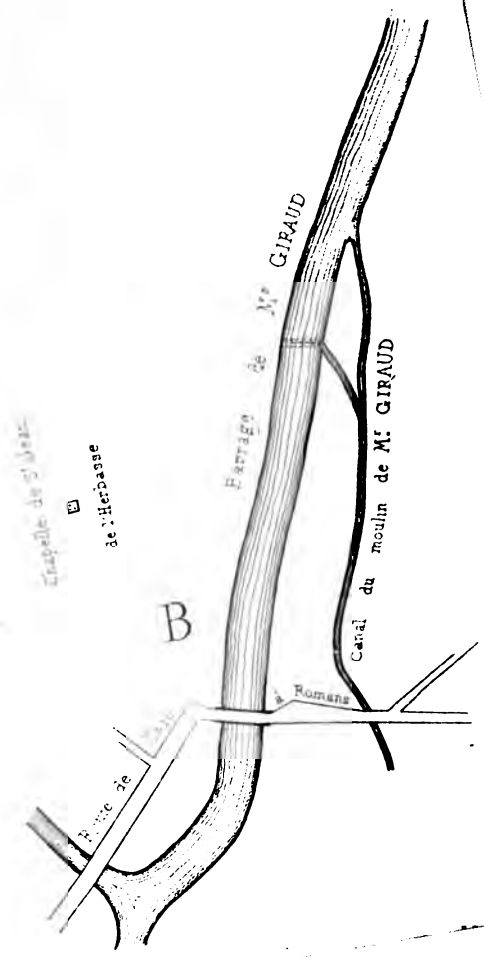
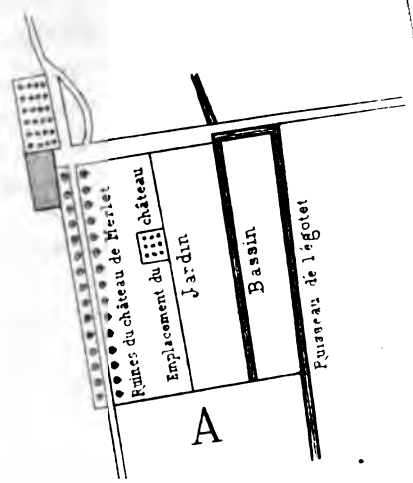
Pierre-Félix, fils du président, comte de Saint-Vallier, marquis de Chevrières, etc., passa sa jeunesse dans des expéditions lointaines et une portion de sa vie à la cour, où le retenait la charge de capitaine des gardes de la porte, ne laissant pas de traces à Clérieu. Après lui, Henri-Bernard, qui prit comme son père le parti des armes et eut de son mariage avec Denise-Renée de Louviers-Morevers Nicolas-Amédée, comte de Saint-Vallier, baron de Serves, marquis de Chevrières et de Clérieu, bien que Clérieu n'ait jamais été érigé en marquisat ;

(1) La litre, *litura, zona*, est un enduit ou crépissage de la largeur d'un pied et demi à deux pieds, placé à hauteur d'homme à l'extérieur comme à l'intérieur de l'église et sur lequel sont peintes de distance en distance les armoiries du seigneur ou du patron. La litre ou ceinture funèbre en signe de deuil de l'un de ces personnages était de couleur noire.

(2) CAISE, *Hist. de Saint-Vallier*, p. 142. — DOCHIER, *Mémoires sur la ville de Romans*, p. 274. — D<sup>r</sup> Ulysse CHEVALIER, *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, t. II, p. 378.








# BOURG DE CLÉRIEU.



## EXTRAIT DU CADASTRE,


PAR M. REYNAUD CADET.

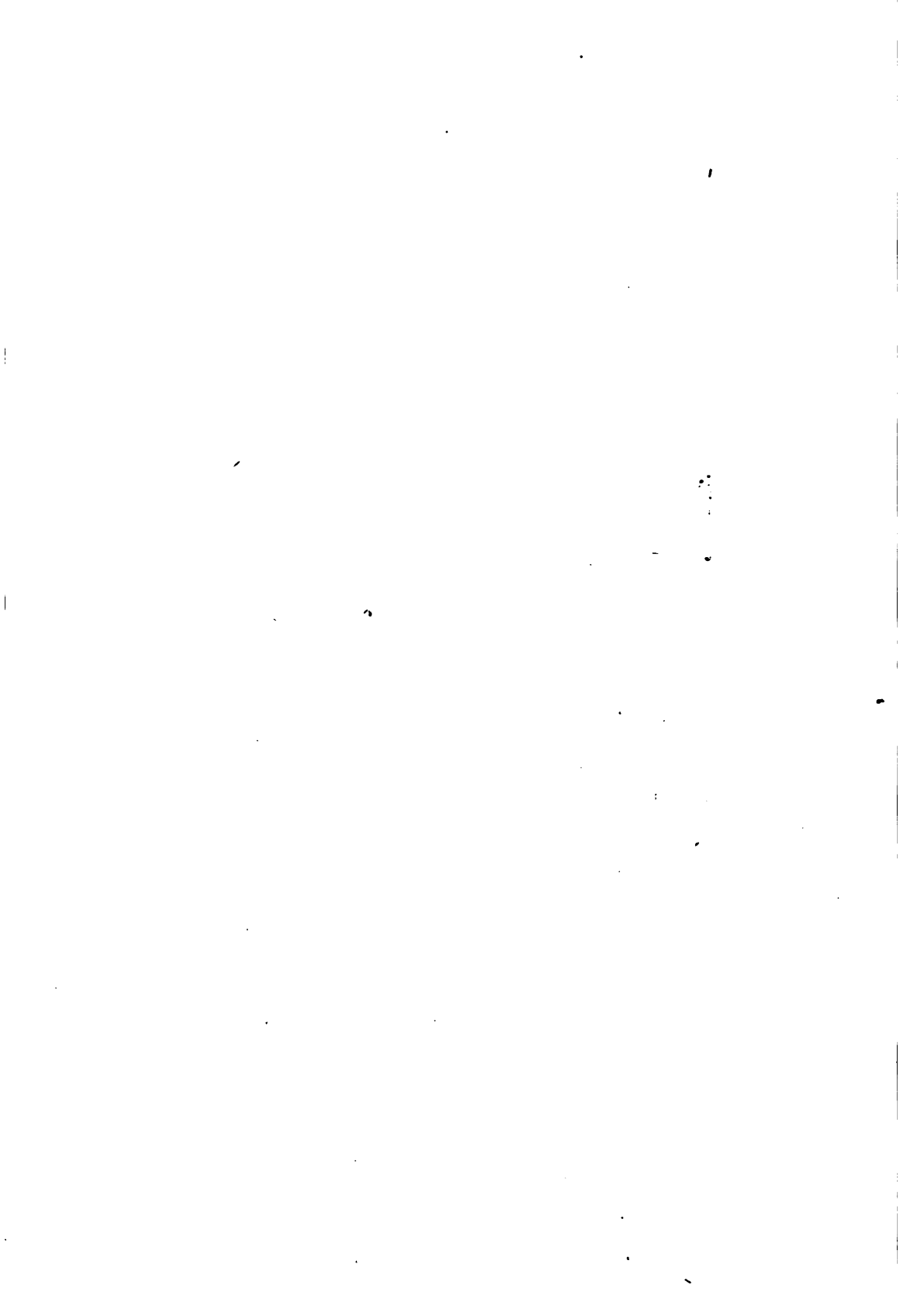


- 1° Échelle de 1 à 2500 pour le plan d'ensemble du Bourg.
  - 2° Échelle de 1 à 5000 pour les figures A et B.
- 

## LÉGENDE.



- 1. Emplacement des tours du château désignées sous le nom de Tourelles.
  - 2. Porte d'entrée au quartier de la Loive.
  - 3. Mur au nord de la porte faisant partie des remparts.
  - 4. Remparts jusqu'à 6, porte du four banal.
  - 5. Les Grandes-Maisons, résidence de M. de Tardivon.
  - 6. Porte d'entrée au quartier du four banal.
  - 7. Fin des remparts à la maison Faure, où il existait une porte.
  - 8. Emplacement de l'église du château; il n'en reste plus de vestiges.
  - 9, 10, 11. Mur dont il ne reste que les fondations; ce doit être l'emplacement du château.
  - 12. Mur très-solide.
  - 13. La maison de Barrat. Cette maison a été habitée par la famille Therme.
  - 14. Le Calvaire, érigé par M. Philippe Seyvon, capucin.
- 



mais, à cette époque, il s'était déjà introduit une certaine anarchie dans les titres. Il était réservé à celui-ci d'achever la restauration des droits des barons de Clérieu sur leurs anciens arrière-fiefs. Lorsque le président de Chevrières avait entrepris cette œuvre laborieuse, les seigneuries de Claveyson, Mureils et Mercuriol appartenaient à la maison de Lionne. Le crédit d'Hugues de Lionne, qui devait être bientôt un de nos plus grands ministres des affaires étrangères, était déjà assez considérable pour entraver la marche d'un procès par l'abus de ces moyens dilatoires qu'on retrouve à toutes les époques de l'histoire de la justice. On inséra bien dans les lettres d'érection du marquisat de Claveyson en faveur du cousin germain du puissant ministre la clause ordinaire que c'était « sans préjudice » aux droits de justice, foi et hommage appartenant à un autre » qu'au roi. » Ces réserves n'amènèrent pour le moment aucun résultat. Préoccupés d'ailleurs d'autres soins, les successeurs du président ne songèrent pas à recommencer une poursuite si longtemps inutile. Mais les choses venaient de changer de face. Le dernier marquis de Lionne mourut en transmettant ses droits à sa veuve, d'une naissance fort inférieure à celle de son époux, et qui avait cruellement expié l'éclat de ce mariage inespéré sous les dédains d'une famille altière, blessée dans son orgueil par une telle alliance. Nicolas-Amédée de Saint-Vallier reprit donc, cette fois avec un plein succès, l'instance abandonnée depuis près d'un siècle. Nous verrons, à l'article de *Claveyson*, comment M<sup>me</sup> de Lionne, oublieuse de son humble origine, sentit à son tour sa vanité se révolter et se hâta d'aliéner ses fiefs pour n'être pas forcée de reconnaître la mouvance du comte de Saint-Vallier. Les La Croix achevaient à peine de reconstituer autour d'eux l'ancienne hiérarchie, lorsque la Révolution, balayant devant elle, comme une tourmente, les vieilles institutions, vint anéantir le résultat des patients efforts de plusieurs générations des derniers seigneurs de Clérieu.

L'organisation compliquée qui constitua autrefois un progrès réel, avait fait son temps. Le rôle prépondérant de la noblesse avec les charges spéciales qui lui incombaient, avait glissé tout doucement entre les mains de la royauté, au profit

de ses agents, devenus chaque jour plus puissants et plus nombreux, mais qui, à l'heure du danger, ne surent pas remplacer l'arrière-ban des anciens jours. Les possesseurs des fiefs ne marchaient plus seuls à la défense du territoire ; l'administration, la justice ne se trouvaient plus concentrées autour d'eux. Successivement réduits et décimés, les privilèges ne s'expliquaient plus. Pareils à ces formes humaines retrouvées intactes en apparence dans les cendres de Pompéi, et qu'il suffit de toucher du doigt pour faire tomber en poussière, ces vestiges d'un passé lointain, dont on avait perdu la signification, étaient destinés à s'évanouir au premier choc. On est tenté de sourire en voyant les seigneurs de la cour de Louis XV ou même les hobereaux villageois user des rites symboliques d'hommages créés pour les rudes chevaliers qui ne relevaient que de leur épée. Autour de ces protocoles surannés, le monde entier s'était transformé.

Lorsque, espérant porter remède au malaise dont la société était travaillée, le plus honnête et le plus malheureux de nos rois, mais, hélas ! non le plus habile, se tourna avec confiance vers son peuple, les premiers plans de réforme s'ébauchèrent, en 1788, dans notre province. Dans l'enivrement de ces beaux jours sans lendemain, la célèbre assemblée de Vizille, la réunion de la noblesse chez le comte de Morges, les États tenus à Romans témoignèrent d'un enthousiasme unanime des trois ordres pour la fondation d'un état de choses plus conforme aux idées nouvelles. Presque partout, en France, les cahiers des États-Généraux se prononcèrent dans le même sens. Comment cette admirable harmonie entre toutes les classes se trouva-t-elle soudainement troublée ? Comment d'aussi magnifiques espérances vinrent-elles si misérablement sombrer dans le sang ? C'est là un problème historique qui, jusqu'ici, n'a pas été pleinement résolu et qu'il conviendrait mal d'essayer d'aborder à propos d'un sujet aussi restreint que le nôtre.

Le nombre des châteaux détruits ou pillés en Dauphiné fut considérable ; mais l'incendie de la belle résidence seigneuriale de Clérieu mérite une mention particulière et, par l'abondance des détails authentiques parvenus jusqu'à nous, jette une vive

lumière sur les causes de ces actes de vandalisme révolutionnaire. En 1672, le fief du Merley, situé à un kilomètre environ de Clérieru, appartenait à Jean de Ponnat, avocat du Roi au bureau des finances de la généralité de Dauphiné, fils d'un conseiller au Parlement. Cette maison de Ponnat a produit, au XVI<sup>e</sup> siècle, des capitaines huguenots, et, de nos jours, M. le baron de Ponnat, remarqué pour ses excentricités anti-chrétiennes au prétendu congrès de la paix de Genève, où pourtant l'on s'étonnait difficilement. Le Merley est dans une position agréable, environné de bois; et Nicolas-Amédée, marquis de Saint-Vallier, qui voulait à sa terre de Clérieru une habitation plus centrale et surtout plus en rapport avec sa grande fortune que la maison exigüe de Curson, se décida à faire l'acquisition du domaine des Ponnat. Le 5 mai 1753, il l'acheta pour le prix de 125,000 livres, sans compter 1,392 livres d'étrennes, de Bérénice de Thibergeau, veuve de messire Jean-François de Ponnat, seigneur de Beaurières, président au Parlement de Grenoble, ancien premier président de la Chambre des Comptes de Savoie. M. de Saint-Vallier entreprit immédiatement la construction d'un vaste château, à peine terminé lorsque survint la Révolution. A partir du mois de décembre 1789, un système d'intimidation, on peut même ajouter d'exploitation, fut organisé par quelques-uns des vassaux contre leur ancien seigneur. Les lettres qui figurent au dossier du procès des incendiaires, sont de curieux échantillons du style hypocrite et déclamatoire du temps, manié par de rusés campagnards. Quel que soit le signataire, le prétexte ne change pas, on veut rendre service à M. de Saint-Vallier en lui donnant les moyens de conjurer la destruction imminente de son château : les rigueurs de ses agents ont exaspéré la population prête à en tirer vengeance ; mais une somme d'argent distribuée à propos remédierait à tout, et l'on ne se souviendrait plus que des bienfaits répandus par M. et M<sup>me</sup> de Saint-Vallier. Quand on vient à préciser les griefs, ils ont en général, il faut l'avouer, peu de rapports avec les abus de la féodalité. L'un de ces correspondants avait pris autrefois du foin au domaine du Merley, avec l'intention bien formelle, assure-t-il, de le rendre à la première occasion, sys-

tème de défense qui ne l'empêcha pas alors d'être condamné ; il estime qu'il est de toute équité qu'on lui rembourse les frais judiciaires. Un autre exige qu'on suspende les poursuites pour le paiement des arrérages de la ferme d'un pré. Dans les lettres anonymes, on se sert d'un langage moins prolixe et plus menaçant. Cela dura près de trois ans. Si, la peur aidant, M. de Saint-Vallier se fût décidé à émigrer, la question eût été singulièrement simplifiée ; mais l'obstiné ne voulut jamais y entendre. Il paraîtrait même s'être rendu assez populaire, puisqu'à Saint-Vallier, où il faisait sa résidence habituelle, il ne fut pas inscrit sur la liste des suspects. Les massacres de septembre 1792 achevèrent de déchaîner les passions révolutionnaires sur toute la France. Dès lors, les cupidités longtemps excitées ne se continrent plus. Les 9 et 10 septembre, on battit la générale à Clérieu, on se porta aux châteaux du Mouchet et de Veaunes, et les dévastations ne furent arrêtées que par l'arrivée d'un détachement de grenadiers de la Drôme en garnison à Romans. Pendant ce temps, un autre détachement des mêmes troupes fut appelé au Merley ; mais il s'y conduisit mal, et le commandant donna bientôt le signal du départ, affirmant, contre toute évidence, qu'il n'y avait aucun danger à redouter. Le succès des jours précédents enhardit les perturbateurs et grossit leur nombre dans plusieurs communes : une bande, à la tête de laquelle se trouvait une femme, qui joua un des principaux rôles dans ces scènes de désordre, se jeta dans le château, enfonça les armoires et se nantit des objets les plus précieux. Requis au nom de M. de Saint-Vallier, le juge de paix ne put se dispenser de paraître, débita une froide harangue aux pillards qui ne se dérangèrent même pas, puis, se gardant bien de trop insister, se retira discrètement chez lui. On fut interrompu par le retour des grenadiers revenus sur leurs pas à contre-cœur, et il fallut remettre le reste de la besogne à un moment plus opportun. Tandis que les soldats détruisaient les papiers des archives comme entachés de féodalité, heureusement les titres les plus intéressants étaient depuis longtemps à Saint-Vallier, l'homme d'affaires profita de ce répit pour expédier à Romans quatorze voitures de meubles, qui furent ainsi sauvés. Le détachement



abandonna de nouveau le château, et le pillage reprit cette fois dans toutes les règles. Des charrettes emportèrent tout ce qui en valait la peine, même les tuiles. On démolit ensuite et l'on finit par mettre le feu. L'œuvre de destruction était terminée le 21 septembre, elle avait duré quatre jours. Si peu portées à sévir que fussent les autorités locales, elles se crurent obligées à un simulacre de répression, en faisant incarcérer une douzaine de meneurs, relâchés du reste presque aussitôt. M. de Saint-Vallier se montra moins tolérant : avec une rare énergie, il se porta partie civile en pleine Terreur contre les incendiaires de son château. Les accusés, au nombre de onze, comparurent devant le jury criminel réuni à Valence. Les faits étaient incontestables, et les prévenus eux-mêmes avouaient. On dut admettre leur culpabilité, mais on décida que le crime avait été commis à la suite d'une insurrection pour cause de féodalité, et on leur appliqua l'amnistie accordée aux faits de ce genre par un décret du mois de février 1793. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'un pareil procès n'ait pas conduit à l'échafaud celui qui avait eu l'audace de le susciter. M. de Saint-Vallier mourut cependant dans son lit, en 1798.

Clérieru fut, au moment de la nouvelle organisation municipale, classé parmi les chefs-lieux de canton du département de la Drôme; mais le nombre des cantons ayant été plus tard réduit, cette localité fit partie de celui de Romans. Lorsque les guerres incessantes du premier empire eurent fini par attirer sur notre pays d'inévitables et cruelles représailles de la part des étrangers, Clérieru eut beaucoup à souffrir des déprédations et des réquisitions des troupes autrichiennes, qui occupèrent ce village au commencement d'avril 1814 (1).

La commune actuelle comprend une population d'environ

---

(1) *Relation manuscrite des principaux événements arrivés dans la commune de Clérieru, pendant que les troupes autrichiennes ont occupé ladite commune et ses environs*, par M. Benoit, maire, 1<sup>er</sup> juin 1814; com. par M. Reynaud cadet, géomètre à Clérieru, qui nous a fourni d'ailleurs d'utiles renseignements sur son pays.

1,900 habitants, dont la moitié agglomérée au chef-lieu (1). Grâce à des industries très-variées favorisées par les belles eaux de l'Herbasse (2), ce lieu plein de souvenirs a su se créer une nouvelle ère de prospérité. Des moulins à soie et à farine, une filature de cocons, l'exploitation d'une carrière de pierre de taille renommée dans la contrée, enfin des poteries et des tail-landeries ne laissent guère de bras inoccupés.

En parcourant les vieilles rues tortueuses, on remarque plusieurs anciennes habitations, parmi lesquelles la *grande maison*, ayant appartenu, avant la Révolution, à la famille de Tardivon, qui sans doute la tenait de l'héritage des Du Poisle. On aperçoit encore à l'intérieur des murs des traces de peintures à fresque qui semblent dater du XVII<sup>e</sup> siècle.

Il y avait à Clérieru, comme dans beaucoup d'autres localités, la maison de l'aumône, située dans la rue du Chalon-Mort, ainsi nommée à cause du torrent voisin, presque toujours à sec; cet établissement, à la fois hospice et bureau de bienfaisance, possédait des biens-fonds et des rentes féodales. Nous avons sous les yeux le terrier dressé en 1571 au nom de Jehan Brisset, prieur et procureur de l'aumône (3). Ces donations, accumulées pendant des siècles dans ce pays, pauvre alors et mal peuplé, témoignent chez les générations passées de la pieuse et cons-

---

(1) Saint-Bardoux compte environ 200 âmes pour sa part. L'épreuve de l'eau à la fontaine Saint-Baudille, dont nous avons parlé dans le précédent chapitre, semble être un vestige du paganisme. On trouve, en effet, dans la mythologie grecque un fait analogue. Près d'Épidaure, un bassin consacré à la déesse Ino servait à la divination. On y jetait des gâteaux. Surnageaient-ils, le présage était funeste, tandis que leur disparition au fond de l'eau était regardée comme d'un bon augure. JACOBI, *Dictionnaire mythologique*, trad. par Th. BERNARD, Paris, 1846, p. 250.

(2) L'usine de M. Cote, un des principaux industriels du département, est celle qui compte le plus d'ouvriers.

(3) In-fol. de 39 p. couvert en parch., comm. par M. Henri Machou. L'aumône se faisait le jour de la Fête-Dieu.

tañte sollicitude de toutes les classes pour les intérêts des malades et des indigents (1).

(A continuer.)

ANATOLE DE GALLIER.

(1) Nous donnons ici, pour les temps reculés, quelques noms des officiers de la baronnie, qui nous sont fournis par d'anciens actes.

Châtelains : Ponson d'Hauteville et Austorgon de Vounac, 1314; — noble Guyonnet d'Hauteville, 1315; — Acculéon ou Hercule de Pontenives, 1327; — Jean Ricolsi (d'autres écrivent Reolla) de Montmeyran, 1332; — Pierre de Bovier, vichâtelain, 1569.

Juges : Guillaume Raybi, 1302; — M<sup>e</sup> Bertrand de Montaris ou de Montaus, 1314; — Jean de Virieu, 1327; — noble Hugues de Lemps, seigneur du Mouchet, vers 1500.



## ÉTYMOLOGIES DES NOMS DE LIEU

### DU DÉPARTEMENT DE LA DROME.

(SUITE. — Voir *Bulletin*, N.<sup>os</sup> 9, 12, 13 et 14.)

#### § I<sup>er</sup>.

#### Noms de lieu empruntés aux montagnes, aux rochers et aux cavernes.

TAIN est appelé *Tegnu* dans la *Table Théodosienne* ou carte de *Peutinger*, que l'on croit être du IV<sup>e</sup> siècle; *Pagus Tegnensis* dans le X<sup>e</sup> siècle; *Villa Tigno* en 1064 (Giraud, 1<sup>re</sup> partie, preuves, p. 104, 138, 207); *Tinctum* dans le XIV<sup>e</sup>, et *Thain* dans le XVII<sup>e</sup> siècle. D'après M. Houzé<sup>1</sup>, qui cite de nombreux exemples, le *g* et le *c* sont des lettres capricieuses et banales qui paraissent et disparaissent facilement. Il est probable que le *g* de *Tegna* a été ajouté par les Romains au nom primitif, comme dans *Sequana*, *Seine*; *Saucona*, *Saône*; *Ycauna*, *Yonne*, dont l'étymologie n'en comporte pas. Peut-être aussi le *g* de *Tegna* se prononçait-il comme dans *Compiègne*, *empeigne*, etc. La forme actuelle du nom de TAIN reproduirait donc à peu près celle des Gaulois. Cette petite ville était primitivement bâtie sur un plateau incliné qui se trouve dans la partie inférieure du coteau de l'Hermitage<sup>2</sup>. On y rencontre souvent des débris de mosaïques et de marbres exotiques, ainsi que des médailles romaines. En 1245 le fief de *Tain* appartenait déjà à la maison

(1) *Étude sur la signification des noms de lieu en France*, p. 37.

(2) La carte de l'État-major, qui a déjà coûté tant de millions, renferme une erreur inexplicable : on a placé à 200 mètres au levant de l'hospice des épileptiques de la Tête le coteau de l'Hermitage, dont le nom est écrit en grosses lettres, tandis qu'il est à 2 kilomètres au nord-ouest.

de Tournon; en 1644 il échut aux Lévy ou Lévis-Ventadour, et en 1707 aux Rohan-Soubise; en 1783 il fut acquis par Jean-Antoine de Mure, seigneur de Barnage.

Le nom de TAIN rappelle une idée de hauteur ou de lieu fortifié: il est commun à plusieurs localités situées dans une position analogue. On retrouve dans beaucoup de langues le radical auquel il est emprunté: citons notamment *Thines* (de *Thind*) sur une montagne près des Vans (Ardèche); *Teynal*, sur une hauteur près des Ollières (Ardèche); le *Thinet*, près de la Figère (Ardèche); le *Tinau*, près du Poët-Laval; *Tein*, en Bohême; *Tain*, en Écosse; les TONILS, près de Bourdeaux, village qui doit son nom à trois coteaux contigus; les *Tonnis*, près d'Ombrière; les *Tonons*, près de Luc (ce sont des diminutifs du radical); la TUNE, près des *Tonils*, et la *Tune*, montagne entre Vercheny et Saillans (*Latune* est un nom de famille), etc.

Parmi les mots qui dérivent de la même racine, on remarque *tin* et *den*, coteau, lieu fortifié, clos, en gall.; *dion*, hauteur, en éc. et en irl. (d'où les noms de *Dionières*, un des trois coteaux sur lesquels on récolte le vin de l'Hermitage; *Dion-le-Mont*, dans le Brabant; *Dionay* (Isère); *tun*, *tunen*, *tunien*, coteau, *dune*, et *tunek*, *tuniek*, pays de *dunes*, montagneux, en br.; *tun*, correspond au *dunum* si commun dans les noms de lieu gallo-romains; il est syn. de  $\theta\upsilon\nu$  ( $\theta\eta\nu$ , monceau, rempart); *ten* et *them*, montagne, en dialecte suisse; dans les langues germaniques, ce radical rappelait l'idée d'un camp ou d'un bourg retranché qu'on retrouve dans *tun*, en sc. et en ang. s.; *tuin*, en holl.; *town*, en ang.; *teinn*, en anc. norrique; *tayns*, en goth., *tegn*, en bohémien, etc. <sup>1</sup>. Bullet traduit TAIN par *ta win*, bon vin; mais le mot *ta* ne figure sur aucun dictionnaire celtique ou néo-celtique, et la plantation de la vigne sur le coteau de l'Hermitage ne remonte qu'au XIII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. Quant

(1) Voir: BELLOQUET, t. I, p. 114 — DIEFENBACH, p. 327; — PICTET, *Origines*, t. II, p. 242; — TAYLOR, p. 223; — MEIDINGER, *Diction. comp. des langues teuto-gothiques*, p. 409; — BIAL, *Chemins et Oppidum de la Gaule*, p. 187; — POTT, *Die Personennamen*, p. 407, etc.

(2) Albert DU BOYS, *Album du Dauphiné*, t. II, p. 122; — l'abbé VINCENT, *Notice historique sur la ville de Tain*.

aux localités appelées vallée ou creux de la *TINE*, *Thine*, *Tigne*, *Tinière*, etc., communes en Savoie et en Suisse, leur nom n'a rien de commun avec la forme d'une *tine* (cuve), mais il est emprunté à un ancien radical celtique ayant le sens de cours d'eau.

Le coteau de *TORAS* fait suite à celui de l'Hermitage; il appartient à la même catégorie de noms que ceux de *Toronne*, montagne voisine de Clansayes; de la montagne de *Thorel*, entre Die et Pontaix; de *Thor* (Vaucluse), *Taurum* dans les actes latins; des trois *Tors*, près de Sisteron; ce sont trois plateaux superposés; du mandement ou de la vallée de *Thoranne*, *Thorraine*, *Taurenne* ou *Turenne* (*Thorana*, *Torana*, *Torena* dans le XII<sup>e</sup> siècle), situé dans les montagnes du canton de Clelles (Isère); du pays des *Taurini*, de *Turin*, du mont *Taurus*; de *Tournon*; *Tournon-les-Privas*; *Tournoël*, château-fort en ruines; de la fontaine de *Tourne*, près du Bourg (Ardèche), qui sort du creux d'un énorme rocher sur lequel se trouve un bas-relief consacré au dieu Mithra; de *Tournay*, près Margès (Drôme), etc.

Ces noms, de même que le substantif *tour* (*turris*), auquel se rattache celui du village des *Tourette*s, près de Montélimar, *Castrum Turretis* et de *Turetta*, qui appartenait aux abbés de Cruas, dérivent d'un radical qu'on retrouve dans *torale*, *toro*, *torenius*, *torus*, *turo*, montagne, en b. l.; *thoron*, *toret*, colline, en v. f.; *tor*, *tour* et montagne, en éc. et en irl.; *tor*, *tir*, *tsir*, montagne, en chaldéen et en hébreu (d'où le nom de la ville de *Tyr*; Gesenius, p. 388 et 859); en Franche-Comté, beaucoup de collines sont appelées *Taureau*, pour *Toro*. *Turn* veut dire donjon, rocher, tour, en gall., en ang. s., en sc. et en anc. all., *turm* en all.; *turnelle*, *turnella* et *tornella*, en b. l., est l'ancienne forme du mot *tourelle*: *Tornin* (*Turninum*) est une montagne dont il est souvent question dans le cartulaire de Léoncel.

*TOULAUD*, haute montagne du Royannais; *Toulaud*, près Saint-Péray, sur le penchant d'une montagne, *Tolaudum* en 1316; le mont *Toulon*, qui domine Privas; *Toulon-sur-Allier*; *Toulon-sur-Mer* (*Telo*, *Telonno*, *Tolo*, *Tholon*) qu'on a voulu rattacher

à *telonium*, bureau d'impôts, de douanes; *Toul*; l'ancienne *Toulouse (Tolosa)*; *Tulle*; *Tullins* (Isère), *Tollinum* et *Tullinum*; et enfin *TULETTE* (Drôme), *Tuleta*, sont des localités dont le nom est dû à leur position topographique. Il se rattache à la même racine que *tula*, hauteur, colline, en br., en irl. et en celtib.; *tulach*, en éc.; *tulo*, en gall.; *tel*, en hébr., en ar. et en pers. (comme dans les plateaux du *Tell*, près d'Oran); *tul*, s'élever, en s. c. t.; *tela*, il a élevé, en hébr. <sup>1</sup>. Le nom de la famille de *Tholon* ou *Tolon-Sainte-Jalle*, connue en Dauphiné depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, et celui de la famille de *Tulle*, originaire du Piémont, et qui a possédé le fief de *Montboucher*, près de *Montélimar*, sont dus à la même idée. *TULETTE* est adossé à un coteau; ce nom, diminutif du radical, a été altéré quelquefois en *tutela* (défense, protection); ce fief faisait partie de la principauté d'Orange. Raymond de Baux le vendit, en 1304, au prieur du Pont-Saint-Esprit, qui le posséda souverainement, ainsi que ses successeurs, jusqu'en 1563, époque à laquelle il entra dans le domaine de la couronne.

*UPIE*, près de *Crest*, au pied du mont *Mierry*, qui est couronné par les ruines d'un château-fort, était appelé *Upianum* en 1238 et en 1385, et plus tard *Upia*. Ce fief a appartenu aux *Poitiers*, aux *Montois* (1230), aux *Rabot* (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles), aux *Gelas de Léberon* (XVII<sup>e</sup> siècle), et aux de *Vesc de Béconne*, qui l'achetèrent en 1753 pour le prix de 93 mille livres. J'hésite à placer ici le nom d'*Upie*, et j'avoue mon embarras; sauf celui d'*Upaix* (Hautes-Alpes), *Epotium*, *Upaisium*, et *Upasium*, je ne connais pas en Dauphiné et dans les provinces voisines de nom analogue, ni de radical celtique au moyen duquel on puisse l'expliquer. Les langues germaniques en offrent un assez commun en composition; on le retrouve dans *Upland* et *Oberland* (haut pays); *Updorff* (haut village); *Upsal* et *Upton* (haute maison, haute ville); *Upen* et *Uppen* (hauteur), qui rappellent

---

(1) FAURIEL, *Le Dante et les origines de la langue italienne*, t. II, p. 266; — BELLOGUET, t. I, p. 138; — PICTET, *Origines indo-européennes*, t. II, p. 270, 417; — GESENIUS, p. 1057.

la forme d'*Upianum*, *Upie* : c'est le mot *up*, *upon*, supérieur, élevé, sur, au-dessus, en scand., en ang. s., en suéd. et en ang., *uff*, *op*, *ob*, en goth. et en t., *oben*, *ober*, *auf*, en al.; *upari* et *upper* en s. c. t., *super* en l. <sup>1</sup>. Cette racine existait-elle dans la langue celtique, qui avait de nombreuses analogies avec les langues germaniques, ou bien le nom d'*UPIE* est-il dû à des envahisseurs d'outre-Rhin? Je ne sais. La finale d'*Upianum* serait alors un simple suffixe pris adjectivement; l'*i* s'y serait introduit par attraction phonétique, comme dans *chrétien*, *musicien*, etc., dont la racine n'en comporte pas. Terminons enfin ces diverses hypothèses sur le nom d'*UPIE* en le rapprochant des n. d'h. *Oppius*, *Ulpus*, et *Υπιος*, et de celui de la ville d'*Υπιωνος*, qui rappelle peut-être celui de son fondateur <sup>2</sup>.

Le nom du mont VÉLAN, qui domine le Plan-de-Baix, et dont quelques sommets ont plus de 1100 mètres (Voir le *Bulletin arch.*, 1867, p. 414); du mont VÉLAN, près de la Trappe d'Aiguebelle; du mont VÉLON, qui domine Combovin, sont empruntés à un radical celtique et tudesque; on le retrouve dans *whel*, *uhel*, *huel*, haut, élevé, en br. et en gall.; *huel*, en scand.; *hugel*, en all.; *wehl*, dans divers dialectes allemands, et dans le nom des *Vellavi* (habitants du Velay); des *Velavni*, qui habitaient au nord de Castellane; des *Velates*, petit peuple ligurien qui résidait près du mont Bobbio; de *wehldorff*, haut village, et autres cités par Pott <sup>3</sup>.

Terminons cette longue nomenclature par le nom du VERCORS, donné à une réunion de montagnes très-élevées, habitées par un petit peuple gaulois appelé par Pline *Vertacomacori* et *Vertacomirori* (*Vertacomiri* et *Veramacori* dans quelques copies qui paraissent fautives. — Pline, III, 21, 2). Le *Vercors* est

(1) FORSTEMANN, *Die Deutschen Ortsnamen*, p. 127; — POTT, p. 62, 527. *Up* correspond à l'*uch* celtique; voir le mot *Eyzahut*, et ajouter que *jucher* et *hucher* dérivent aussi d'*uch*, *uchel*, haut, élevé.

(2) Je dois ces divers rapprochements à l'obligeance de M. PICTET.

(3) *Die Personennamen*, p. 508; — Voir aussi : ZEUSS, p. 306; — BELLOQUET, t. I, p. 203; — et le mot *Eyzahut*.



appelé *Vercorium* et quelquefois *Vercosium* dans les actes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles; c'est très-probablement le nom gaulois du pays, tandis que celui des *Vertacomacori* paraît composé de plusieurs mots <sup>1</sup>, comme celui de *Vercingétorix* (grand chef des exterminateurs puissants (Voir *Origine des noms propres*, p. 377); mais que signifie *Vertacomacori*? Je suis obligé d'avouer mon ignorance, du moins pour une partie du mot; il me paraît renfermer une épithète ajoutée à l'idée de montagnard.

Le mot **VERCORS** doit être traduit par grands monts : il est composé de *ver*, grand, élevé (Belloguet, t. I, p. 135), qu'on retrouve dans *Vernetum*, grand temple, *Vercingétorix*, *Vercobius*, grand vainqueur, etc., et du même radical que *cor*, colline, hauteur, en irl. et en gall.; *gera*, montagne, en slave, en tartare, en illyrien et en basque; *careig* et *caraiiek*, rocher, en gall. et en irl.; *caironus*, carrière, en b. l.; *caire* et *cairon*, en prov.; *kairennek*, en br.; *caire*, camp, château-fort, en cambrien <sup>2</sup>.

Ces divers mots entrent dans la composition de beaucoup de noms de lieu, tels que les suivants : *Tricorii* (montagnards, *tre*, *tref*, *tri*, village, pays); les *Tricorii* habitaient le Devoluy (Hautes-Alpes); *Petrocorii* (capitale *Perigueux*), ce mot paraît renfermer la même idée rendue en celt. et en l.; **VERCOIRAN**, près du Buis, *Vercoiranum* en 1284, village perché sur une haute montagne, qui a appartenu aux de Morges (XIV<sup>e</sup> siècle); aux d'Urre (1600); à Jean-Louis Pape (1650), et aux de Sade (1789); *Vercoiran*, de même que *Vercorium*, veut dire grand mont; **VERCORS**, montagne qui domine le Poët-Laval (Drôme); mentionnée dans un acte de 1332; *Vercoren* (*Vercoiros* et *Vercorens* dans le XII<sup>e</sup> siècle), sur une montagne dominant le Valais (Suisse), noms analogues à celui de *Verdun* (haute dune, voir

(1) M. Adolphe PICTET voit dans *Vercors* une forte contraction de *Vertacomacori*, dont la signification lui est inconnue: il ajoute que *cor* signifie colline et district, cercle.

(2) ZEÜSS, p. 110 et 657; — HOUZÉ, p. 35. — Le changement de la voyelle arrive souvent quand le mot passe d'un idiome dans l'autre, comme dans *stein*, *stane*, *stone* (pierre, rocher).

*Tain*), commun à huit villes ou villages, et de la **BATIE-VERDUN**, près de *Vercoiran*, protégée autrefois par un château placé sur le flanc d'une haute montagne; ce fief appartenait en 1766 aux Bargeton de Massargues.

Citons encore *Sommecure* (*summus mons*, le plus haut mont); la chaîne du *Coiron* (*Coirotus* en 951), une des plus élevées de l'Ardèche; le bourg de *Coucouron*, perché sur une montagne peu éloignée du *Coiron* (*cou*, pour *curtis*, maison, comme dans *Coubert*, maison de Bert); la *Roche-Coucouron*, un des pics de la montagne de la Lance, près de Taulignan; *Bouqueiron*, près de Grenoble, *Boqueiron* dans les anciens actes; *Boucoiran* (Gard), *Bocoiran* dans le XIII<sup>e</sup> siècle, sous lequel on passe en tunnel, et qu'on peut traduire par montagne du bois (*boco*, bois, en b. l.), ou beau mont, comme *Beucaire* (beau fort), commun à plusieurs localités; le *Cairoux*, le *Cairon*, *Queyras*, *Queyrières*, etc., et les mots vulgaires *Coiron* et *Cairon*, banc de rochers formant la corniche d'une montagne, en Franche-Comté.

Le fief du **VERCORS**, comme celui de Valdrôme, appartenait à l'évêque de Die et à plusieurs co-seigneurs.

---

## § II.

## Noms de lieu empruntés aux vallées.

Ces noms sont moins nombreux que ceux dont nous venons de parler et forment un petit nombre de groupes. Le premier, par ordre alphabétique, comprend les noms suivants : COMBE, la, COMBE, les COMBES, les COMBEAUX, COMBELLE, BELLECOMBE, COMBEMONT, COMBOVIN et COMPS.

Une branche détachée vers 1400 de la maison de Vesc, connue depuis le XII<sup>e</sup> siècle, a possédé les fiefs de COMBEMONT et de COMPS, dans le canton de Dieulefit. *Combemont*, près de Sous-pierre, sur la rive gauche du Jabron, est sur une hauteur dominant la vallée, ce qui justifie la signification de son nom, *Combæ mons* ou *Combemont*, transporté à une terre, importante aujourd'hui (elle contient 300 hectares), qui appartient depuis un siècle environ à la famille Rivière de La Mure, de Montélimar. Cette terre a été la propriété d'une branche des de Vesc, tombée en quenouille vers 1750 dans la famille de Tulle, du Comtat. COMBEMONT sur la carte de Cassini, aujourd'hui *Combaumont*, sur un plateau qui domine au loin le cours du Rhône et où les Romains avaient bâti plusieurs *villas*, semble donner un démenti à la signification d'une partie de son nom.

COMBOVIN, près de Chabeuil, a appartenu aux de Marquet (1640), et aux Lacroix, marquis de Pisançon (1677-1789). Les anciennes formes de ce nom étaient *Combauvi* en 1225 (*Cart. de Léoncel*, p. 96); *Combovinum* et *Combovium* du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle; il rappelle des bœufs ou des brebis (*Comba bovina* ou *Comba ovina*), et le nom de *Combouvet*, dont il est question dans un acte de 1345<sup>1</sup>. J'inclinerais plutôt pour *Comba ovina*,

(1) L'abbé CHEVALIER, *Chartularium Sancti Petri de Burgo Valentis*, p. 118.

d'après un acte de 1282 (*Cart. de Léoncel*, p. 250), dans lequel on lit : « *Poncius Bertrandi, berbierius Lioncelli* (de Léoncel) ..... *dicit quod pascebant oves suas ad destrez* (défilé, gorge) *de Combovino* ».

Je ne sais si COMBOVIN est la localité dont il est question dans un acte passé par Louis de Poitiers, en 1419, et qui se termine ainsi : « *Actum in combâ vocatâ Comba Belionis, in mandamento Cabeoli*. » On trouve le nom de Jean Bellion, à Romans, en 1340; il paraît être une altération de celui de Berlio qu'on rencontre dans cette ville, et à Lyon, dès le XI<sup>e</sup> siècle, et dont Berlioz et Berlhe sont les formes modernes. Les Berlion ont été seigneurs d'Ourches et de Vérone jusqu'en 1441. Quant à COMPS, qui a appartenu aussi aux Poitiers, et en dernier lieu aux Chabrilan, ce village est appelé *Cums* en 1210; de *Combis* en 1293; *Castrum de Comps* en 1324. Huit villages de France se nomment *Comps*, et plusieurs localités d'Angleterre *Compton*, maison ou ville de la vallée<sup>1</sup>. Le nom latin de *Comps* (Puy-de-Dôme) était *Cumæ*, identique avec *Cuma* et *Coma*, vallée, en b. l. (*Kum* et *Koms* en br.).

Quant à *Combe* (vallée, en v. fr.), on le retrouve encore sous les formes suivantes : *Cumba* en b. l.; *Cwm* en gall.; *Cumer* et *Cumber* en anc. ang.; *Comb* en ang.; *Kombant* en br.; *gobant* en irl.; d'un radical sanscrit qui veut dire objet creux et qui a formé *Kumbâ*, coupe, vase; *κῦμβος* et *κῦμβή* en gr.<sup>2</sup>.

CROZES, près de Tain, *Apud Crozas* en 1470, ainsi que le *Cros*, les *Cros*, le *Crouzet*, *Crouzillac*, *Crozat*, *Cruzy*, etc., veulent dire lieu creux, vallon ou ravin encaissé, tandis que la *combe* est le plus souvent formée par une simple ondulation de terrain. *Cros* et *Croze* en v. fr. ont la même racine que *crosum* et *crosus* en b. l., et l'adjectif *creux* (*crues* dans le XIII<sup>e</sup> siècle), et se rattachent peut-être à l'irl. *creachair*, creuser. CROZES, qui était d'abord un arrière-fief de la baronnie de Clérieu, et plus tard de la maison de Poitiers, a appartenu aux d'Urre (XVI<sup>e</sup>

(1) TAYLOR, *Words and Places*, p. 227.

(2) BURNOUF, *Dict. sanscrit*, p. 171; — PICTET, *Origines*, t. II, p. 275.

siècle) et aux Lacroix, marquis de Saint-Vallier. Pour *Galauze* voir *Valloire*.

GUMIANE, près de la Motte-Chalancou, paraît se rattacher au même groupe de mots que *Kum* et *Koms* (*combe*) en br.; *Gumm* et *Kummen* en dialecte suisse; *Gump* en tud.<sup>1</sup>, combiné peut-être avec la finale *an* dont il a été question au mot *Geysans*, § 1.

*Olle*, *Ote*, *Oulle*, *Ule* sont d'anciens mots qui signifient torrent, ravin, vallée encaissée, arrosée par un cours d'eau; on les retrouve dans les noms suivants : la vallée de l'OULE, près de Nyons, *vallis Ollæ*<sup>2</sup>; l'OULE, *Olla*, qui se jette dans l'Eygues à Rémuzat; BARBEROLLES, torrent qui sort de la gorge étroite et profonde dans laquelle est bâti le village de Barbières, et qui veut dire : ravin de Barbières; on appelle aussi *Barbeyrols* plusieurs ravins encaissés qui sont au midi de Saint-Priest (Ardèche); voir *Barbières*, § V; OLLON, près du Buis, *Castrum de Aulono* en 1284, qui appartenait dans le XVII<sup>e</sup> siècle aux d'Agoult, est à l'extrémité d'une vallée encaissée; l'eau d'*Olle* et la petite *Olle*, qui arrosent l'Oisans; on appelle *Oule* et *Houle*, dans les Pyrénées, les vallées dont les parois sont formées de hautes montagnes taillées à pic, comme l'*Oule* de Gavarnie.

Ces noms paraissent avoir la même racine que *hohl*, creux, concave, en all.; *hol* en tud. et en hol.; *hul* en dan.; *holle*, en all., est le trou par excellence, l'enfer. Du danois *huulsole*, creux de la mer, dérive le substantif *houle*<sup>3</sup>. On peut rapprocher *Oulle* de son synonyme *goulet*, gorge, que l'on croit d'origine celtique, et qu'on retrouve dans les noms du *Goulet* de Brest, des *Goulets* du Royannais, etc. Les mots *Olle* et *Oulle* peuvent être traduits, suivant les circonstances, de plusieurs manières différentes et rappeler une ancienne poterie ou tuilerie, du latin *olla*, pot, vase (dans le XVII<sup>e</sup> siècle, il y avait à Grenoble la vue des *Olliers* ou potiers); ils peuvent dériver aussi d'*aula*,

(1) GATSCHET, *Orts-etymologische Forschungen*, p. 248.

(2) Ce fief appartenait en 1600 à René de La Tour-Gouvernet.

(3) A. DE CHEVALLET, t. 1. p. 539.

domaine, maison, en b. l. (*aula*, château en l.), qui paraît avoir formé les mots basques *olh*, *olha*, cabane, bergerie, comme dans *Olhagaraï*, cabane du coteau, *Olhaberry*, cabane neuve, etc. Ces mots presque similaires, mais qui proviennent de la jonction de divers courants, rendent parfois incertaine la science étymologique. Cette isophonie existe, du reste, dans divers mots de la langue; la phrase suivante, empruntée à Peignot, est le meilleur exemple à citer. « J'ai rencontré cinq capucins, sains de corps et d'esprit, qui ceints du cordon de saint François, portaient dans leur *sein* un blanc-*seing* du Saint-Père. »

Les noms de SAOU, près de Crest, étaient *Sauna* dans le Ve siècle, *Castrum de Saone* ou *Saonis* du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. En 890, Louis IV, fils de Boson, donna *Saou* à l'évêque de Valence; dès le IX<sup>e</sup> siècle, dit M. l'abbé Vincent, un château fut construit sur la crête d'un rocher, près d'une abbaye placée sous le vocable de Saint-Thiers. Dans le XIII<sup>e</sup> siècle, le fief de *Saou* avait passé aux Poitiers, et dans le XV<sup>e</sup> au roi de France; Louis de Blain l'acheta d'Henri IV pour le prix de 10,505 écus, et les La Tour-du-Pin-Montauban le possédaient en 1780.

SAOU est bâti à l'extrémité inférieure d'une vallée traversée par la Vèbre : la forme latine du nom paraît empruntée à la même racine que *saonen*, vallée traversée par un cours d'eau, en br., et qu'on retrouve dans le nom de beaucoup de rivières : peut-être est-ce le cours d'eau qui a donné son nom à SAOU, qui serait alors identique à celui de la *Sone*, sur les bords de l'Isère. Parmi les noms de rivières empruntés comme *saonen* au s. c. t., *suná*, cours d'eau (*sua* en irl.; *soon* en finlandais), on peut citer la *Saune*, à Sassenage; la *Sonne*, près de Salaise (Isère) et dans le canton de Fribourg; la *Sonnecke* dans le Hainaut; la *Saane* en Lyonnais, en Normandie et en Suisse; la *Seugne*, affluent de la Charente (*Sona* et *Seigna* en l.); la *Sone*, affluent du Gange; et les noms modernes de la *Saone* et de la *Seine*<sup>1</sup>.

VALDROME, *Vallis Dromæ* en 1359, a appartenu aux comtes de

---

(1) POTT., p. 422; — PICTET, *Origines*, t. I, p. 139; — L. DE BOCHAT, *Mémoires critiques sur la Suisse*, t. III, p. 529.

Die, jusqu'en 1189; aux d'Agoult et aux évêques de Die qui l'achetèrent en 1436. De même que dans le Vercors, il y avait à VALDROME plusieurs co-seigneurs, notamment les Chevandier, qui en ont pris le nom. Dans le siècle dernier cette indivision mal définie occasionna de longs procès entre l'évêque, Mgr. de Cosnac, et un des co-seigneurs, M. de Galien de Chabons. Le premier se prétendait seul seigneur de la terre de VALDROME, et il soutenait que son adversaire était seulement co-seigneur *parier*, c'est-à-dire n'avait qu'une juridiction particulière limitée seulement aux hommes qui relevaient de lui, tandis que l'évêque avait une juridiction universelle sur tous les habitants. VALOUZE, près de Nyons, a la même étymologie.

VALAURIE, près de Grignan, qui a appartenu aux Adhémar de La Garde, aux Castellanne et aux d'Hugues, est appelé *Vallis aurea* en 1237 (*Actes des Adhémar*) et *Vallauria* en 1291. On a traduit ce nom par vallée dorée, fertile, en citant à l'appui de cette étymologie les antiquités romaines trouvées à *Valaurie*, et par vallée venteuse (*aura*, vent). Ce nom pourrait aussi être synonyme de ceux de VALLOIRE et de GALAURE, portés par deux bassins contigus et presque parallèles. La VALLOIRE est appelée *Vallis aurea* en 999<sup>1</sup> et *Val d'or* dans le XVII<sup>e</sup> siècle, à cause de la fertilité de son sol. La GALAURE est désignée dans une charte de 1026 (Giraud, 2<sup>e</sup> partie, *Preuves*, p. 72) sous le nom de *in valle Walauro*, et plus tard *Galaurum*, *Valabrum* et *Galabrum* : on sait que le *G* et le *V* étaient souvent employés l'un pour l'autre, comme dans *Guillaume* et *Willelm*.

Il est fort possible que dans les noms de *Valaurie*, *Valloire* et *Galaure* le mot *vallis*, *val*, qu'on rattache au s. c. t. *vil*, diviser, couper, d'où *vilan*, fossé (*valla* en prov.), soit combiné avec un radical qui veut dire cours d'eau, ce qui leur donnerait le sens de vallée du ruisseau ou de la rivière. On le retrouve dans beaucoup de noms de cours d'eau, tels que l'*Auron* ou *Oron*, qui arrose la *Valloire*, l'*Ourron* et l'*Orion* (Basses-Pyrénées).

---

(1) CHARVET, *Histoire de l'église de Vienne*, p. 271.

nées), l'*Oria*, l'*Oure*, l'*Oreuse*, l'*Ure* (Angleterre), l'*Eurotas*, l'*Eure*, l'*Orbe* (Hérault), contraction d'*οροβίος* ou *οροβίος*, etc. On rencontre dans plusieurs langues le radical qui nous occupe, notamment dans *ur*, *oura*, eau, pluie, en b. q. (*elura*, neige, litt. eau en poussière), qui a formé le nom de divers torrents des Pyrénées (*Urbicos*, eau rapide; *Urruti*, *Ourasson*, fontaine bonne, etc.); *urvi*, rivière, *urana*, nuage, en s. c. t.; ce mot, en passant dans le grec sous la forme d'*ουρανος* a pris le sens de ciel. Le latin *urina* (*ουρον*, en grec) voulait dire dans le principe eau, d'où *urinare*, plonger, *urna*, urne, etc. Je ne puis donc admettre l'étymologie de *coluber* ou *galaber* par corruption, *couleuvre*, donnée à la *Galaure* à cause de ses replis dangereux.

Le nom d'URIAGE, *Auriacum* en 1179, et plus tard *Uraticum*, *Auriacium*, *Auriatgium*, paraît avoir la même origine; cette traduction est plus probable que celle d'*urentes aquæ*, eaux brûlantes, proposée par plusieurs auteurs. Si elle était vraie pour une époque reculée, les Romains n'auraient pas construit, pour chauffer ces eaux, un fourneau dont on a retrouvé les restes en 1844, à cinq cents mètres de l'établissement actuel<sup>1</sup>. On a rencontré à Nismes un autel sur lequel sont gravés ces mots *cultores Uræ fontis*, c'est-à-dire les adorateurs ou les habitués de la fontaine *Ura*, aujourd'hui *Eure*, dont les eaux arrivaient à Nismes en passant par le pont du Gard<sup>2</sup>. M. Le Héricher<sup>3</sup> dit qu'en Normandie on prononce *Ure* au lieu d'*Eure*, et que c'est le motif pour lequel Voltaire a fait rimer, dans la *Henriade*, *Eure* avec *nature*. Voir aussi *Eurre*, § IV.

VAUNAVEYS, près de Crest, *Vaunavesium* en 1332; *Valnavez* dans le XV<sup>e</sup> siècle; *Vallis Navigii* dans certains actes, a appartenu aux Poitiers, aux d'Urre (1464) et aux Clermont-Montoison

(1) GREPPO, *Eaux thermales de la Gaule*, p. 260.

(2) GREPPO, *idem*, p. 213; — WALKENAER, *Géographie des Gaules*, t. II, p. 180.

(3) *Philologie topographique de la Normandie*, p. 13.



(1766). M. Delacroix (p. 644) dit que le village est adossé à un rocher qui a la forme d'un vaisseau renversé, ce qui a déterminé le nom de *Vallis Navigium*, vallée du navire. *Vaulnaveys*, près de Vizille, est appelé aussi *Vallis Navigii* en 1267, parce que la vallée, dit-on, a la forme d'un vaisseau : d'autres auteurs pensent que *Vaulnaveys* est une altération de *vallis nova*, vallée nouvelle, et que ce nom lui a été donné à l'époque où la Romanche a changé de lit en pratiquant une ouverture à la barre qui la séparait du bassin du Drac. Tout cela me paraît peu vraisemblable.

La seconde partie du nom de *Vaunaveys* ne peut pas être expliquée symboliquement, et doit pouvoir s'appliquer aux localités qui portent un nom analogue ; mais ici commence la difficulté, parce que ce radical a diverses significations. En Dauphiné et dans les pays voisins il paraît avoir eu le sens de hauteur, montagne, comme dans les noms suivants : le pic de NAVES, près de Sassenage ; le serre de NAVON, qui domine le château de Belleau, au nord de Donzères ; NAVES, *de navis* en l., sur une montagne près des Vans (Ardèche) ; *Navas*, *Naves*, *Navon*, assez communs dans les Cévennes ; le *Navech* ; *Navette* (Hautes-Alpes), etc. VAUNAVEYS serait alors synonyme de *Valmont* ou de *Montval* ; mais *nave* est-il emprunté à une racine dont je n'ai pas rencontré de trace en celt., et qu'on retrouve dans *nap* et *nab*, hauteur, pic, en scand. et en ang. sax. <sup>1</sup>, ou vient-il par métaphore du radical qui a formé le l. *nives*, neige (*neif* dans le XI<sup>e</sup> siècle, *neve* en it.), ou *nebula*, nuage (*naba* en s. c. t.), ces localités étant plus souvent que les autres couvertes de neige ou voilées par les brouillards ? Je ne sais.

Dans le nord de la France, notamment pour *Naves* (Nord), *Navois* (Doubs), ce mot doit être traduit par prairie aquatique, marais, lieu bas, *nave* et *navie* dans l'ancien idiôme du pays <sup>2</sup>. C'est une variante de la *Noue* et des *Noues*, si communes dans

(1) MORRIS, *The etymology of local names*, p. 51.

(2) MANNIER, *Études étymologiques*, p. 296.

certains pays (*noa* en b. l.; *naoz*, cours d'eau, en br.; *naod* en irl.; *nava*, *navajo*, étang, en esp.; *navette*, vivier, dans la Suisse; — Gatschet, p. 293). ARNAYON, dont il a été question au § I, pourrait alors être expliqué par : le marais.

Dans les Pyrénées, *nava* a le sens de vallée ou de plaine située au pied des montagnes, suivant que ce mot est emprunté au b. q. ou à l'esp.; on le retrouve dans *Navarre*, *Navahermosa*, *Navasfrias*, *Navacarnero* (vallée ou plaine belle, froide, des moutons); etc.

( *A continuer.* )

B.<sup>00</sup> DE COSTON.



---

# GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DU

## DAUPHINÉ.

---

MESSIEURS,

Dans une Société à l'état d'enfance intellectuelle, l'imagination, cette folle du logis, a la plus grande part dans la confection des œuvres historiques ; la légende abonde, d'autant mieux accueillie qu'elle est plus fantastique. Tout autre est l'esprit qui a présidé à la rédaction des bulletins de notre Société ; il n'y a qu'à les parcourir pour se convaincre que cet ensemble constitue déjà une publication très-sérieuse qui restera, que l'on consultera, parce qu'elle s'est inspirée des méthodes sévères et lumineuses de notre glorieuse époque, dont les deux grands titres, aux yeux de la postérité, seront celui de l'histoire et celui de la science.

Il y a trois ans de cela (bon symptôme, notre Société prend de l'âge), sur la proposition de M. Vallentin, vous avez nommé une commission chargée de rechercher l'emplacement de nos peuplades gauloises et de faire, en même temps, appel aux hommes de bonne volonté. J'ai répondu à cet appel en rédigeant une carte sur le patron de celle de M. Macé ; j'ai pensé que la carte antique de notre département, sur un grand format, devait être précédée d'une carte-esquisse jouant le rôle d'avant-garde et d'éclaireur. Une raison m'a paru décisive pour généraliser cette carte. Les Vocontiens et les Allobroges n'étant point compris en entier dans notre département, leur délimitation entraîne forcément une excursion. Des cartes féodales et ecclésiastiques, conçues dans le même esprit, seraient également bien à désirer, surtout si nous nous souvenons du proverbe : « L'esprit est plus vivement frappé par le chemin des yeux que par celui des oreilles. »

Lorsqu'il s'agit d'un pareil travail, on doit avoir soin de bien préciser l'époque à laquelle il se rapporte. Avant la domination romaine, les Gaulois menaient une vie errante et guerrière ; les Allobroges et les Arvernes combattaient sur la Sorgue, assez loin de leur domaine défi-

nitif; et selon le *Scholiaste* de Juvénal (satire VIII), les Allobroges étaient ainsi nommés à cause de leur refoulement dans un pays qui, primitivement, n'était pas le leur; étymologie (*allobroges, autres champs*) plausible et grande probabilité du fait. Les fleuves étant alors les principales voies de communication, chaque tribu s'efforçait, par cupidité, d'en occuper exclusivement les deux rives. Ainsi, les rives de l'Isère, à Grenoble, devaient être exploitées tour à tour par les Allobroges, les Vocontiens, les Ucéniens; celles de la Bourne, à Saint-Nazaire, en un mot, le Royannais (1), alternativement par les Allobroges ou par les Vocontiens, ou encore par le mélange de ces deux peuples, au gré de leurs discordes ou de leurs alliances. Les hautes montagnes elles-mêmes ne constituaient pas une barrière infranchissable. De nos jours, sur le revers du mont Genève, on trouve les cantons à langue française d'Oulx et de Guillaume, et quand on a franchi le col de la Seigne, et qu'on se trouve dans l'Italie géographique, on est tout étonné de rencontrer les habitants du val d'Aoste parlant le savoyard et tenant absolument à passer pour Savoyards. Mais, aussitôt que les Romains devinrent nos maîtres, il est hors de doute qu'ils firent, pour les *agri* des barbares, ce qu'ils avaient fait pour leur *agro romano*, dont ils fixèrent, une fois pour toutes, l'invariable étendue, et que l'enfant du peuple désigne encore de cette façon aux touristes étrangers. En général, ils découpèrent leurs circonscriptions sur le patron de chaque tribu; quelquefois ils la démembrèrent au gré de leur politique. Malheureusement, nous avons perdu leur cadastre, et, pour nous en faire une idée, il faut avoir recours aux anciens géographes, aux monuments lapidaires, et surtout aux anciens diocèses. Dans chaque cité ou petit état, l'évêque ayant, un beau jour, pris la place (2) du flamine d'Auguste ou flamine perpétuel, chef suprême de la religion de la cité, les anciens diocèses devaient reproduire fidèlement les circonscriptions telles que les a trouvées la substitution. Mais, comme le clergé se recrutait alors au moyen des abbayes, qui jouaient le rôle de nos actuels grands-séminaires, des prieurés de moines détachés de ces abbayes et fondés sur le territoire voisin devaient être une cause permanente d'empiètements réci-

---

(1) Le Royannais tire son nom d'un Mars gaulois adoré dans cette contrée, Mars *rudianus*; ce qui semble signifier Mars terrible, rude. (*Inscriptions antiques de la Drôme.*)

(2) M. ALLMER, p. 233 du *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*, année 1868.

(3) *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*, p. 54, année 1866.

proques. De là des contestations. Aussi M. l'abbé Isnard (3) nous montre l'évêque de Gap soutenant que le Bodonnais faisait partie de l'ancien pays des Tricoriens, et, par conséquent, de son diocèse, et l'évêque de Vaison prétendant, au contraire, que cette vallée était une dépendance du second district des Voconces. Mieux connus les itinéraires eussent donné gain de cause à ce dernier, car, tout près de Gap, on trouve à la Roche-des-Arnauds la station *ad fines* qui, étudiée au point de vue topographique, nous donne l'assurance que c'était là une limite des Vocontiens, et que, par conséquent, le diocèse de Gap a singulièrement empiété sur le Rosannais et le Serrois, cet *extrema ora Vocontiorum* de Tite-Live (1). Je reconnais donc avec M. Vallentin que l'étendue des diocèses a pu être modifiée par diverses causes postérieures à leur création (2). Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'avec le dissolvant du temps et de l'administration, les grandes tribus finirent par se démembrer et par perdre leur nom primitif ; le *Vocontium*, par exemple, se morcela en cités de Sisteron, de Vaison et de Die.

En conséquence, pour couper court à toute espèce de malentendu, je déclare que j'ai esquissé une carte des tribus gauloises, d'après les écrits de Strabon, Jules César, Pline et Ptolémée, en prenant garde aux remaniements opérés par les Romains. Je me suis aidé des inductions fournies par les itinéraires, par les anciens diocèses, et surtout par des observations faites sur le terrain ; enfin, je me suis éclairé des travaux de mes devanciers et de ceux de notre Société : nous sommes déjà assez riches pour vivre de notre propre fonds.

#### LES VOCONTIENS.

Je commence par les Vocontiens. Tout le monde est d'accord sur ce point : la question du *Vocontium* a été résolue par M. le docteur Long, de regrettable mémoire ; je n'ai eu qu'à refaire sa carte, en corrigeant quelques oublis et une inconséquence. Ainsi on ne peut conserver le moindre doute sur l'extension de cette tribu vers le sud et le sud-est de notre département. De Beaucaire à la première frontière des Vocontiens, dit Strabon (3), il y a 63 milles (le mille vaut à peu près 1 kilomètre et demi) et 99 milles de cette frontière à l'autre, près d'Embrun, bourg de l'état de *Cottius* (Alpes Cottiennes). Or, si nous consultons les

(1) TITE-LIVE, *Expédition d'Annibal*.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*, p. 372, année 1866.

(3) STRABON, livre IV.

itinéraires, nous trouvons de Beaucaire à Carluc (près d'Apt, le *Catuiaca* des itinéraires) 59 milles, et de là jusqu'à Embrun 103 milles. Donc le *Vocontium* commençait 4 milles après Carluc pour finir 4 milles avant Embrun; rien de plus positif; M. Long le reconnaît, et cependant il est loin, sur sa carte, de s'y conformer. Il fallait bien d'ailleurs que le *Vocontium* s'étendit considérablement vers le midi pour que M. Plancus, ce fondateur de Lyon, campé un peu au-dessous de Riez, à 40 milles des rives de l'Argens, se soit servi de pareille expression, dans sa lettre à Cicéron (1) : « J'avais sous la main les Vocoutiens, dont la fidélité me répondait des passages et de mon retour. »

En résumé, les Vocontiens occupaient ce pâté de montagnes compris entre le mont Ventoux d'une part et le Drac inférieur de l'autre, et s'étendant de l'Isère aux sources du Calavon (rivière d'Apt). Au sud-est, leur limite, après avoir embrassé le canton de Vaison et suivi le pied du mont Ventoux, se confondait avec la limite orientale du département de Vaucluse jusqu'à Carluc, de là, par Alaun (*Alaunium*), elle gagnait la Durance et se rendait à Tallard (de Tallard à Embrun elle englobait seulement les deux rives); de Tallard elle s'élevait à Fines (Roches-des-Arnauds), à Mens, touchant aux Tricoriens, possesseurs des villes de

(1) *Lettres de Cicéron.*

(2) J'ai indiqué sur ma carte la marche d'Annibal dans nos contrées : il traverse le Rhône au Pont-Saint-Esprit, et, pour éviter les Romains qu'il ne voulait combattre qu'en Italie (TITE-LIVE), il remonte jusqu'à Valence, ayant longé le fleuve sur un espace de 800 stades (POLYBE, et voir le *Bulletin* de notre Société, p. 310, année 1866), à partir de son dernier campement sur le bord de la mer (ce devait être Arles, la Camargue étant alors un golfe); d'Arles à Valence les itinéraires comptent 105 milles ou 840 stades. Comme Annibal avait mis quatre jours pour aller de la mer au passage du Rhône, et quatre jours de cette traversée à l'Isère, ce passage doit être placé à 400 stades, à mi-chemin, à peu près vers le Pont-Saint-Esprit. De Valence, Annibal ne prend pas le plus court chemin (col de Câbre, TITE-LIVE) mais il revient sur ses pas vers les Tricastins (Nyons) en appuyant sur sa gauche, et par l'extrême frontière des Vocontiens (Veynes, Roche-des-Arnauds), il tombe dans les défilés des Tricoriens (aux environs de Gap), traverse la Durance et par le col de la Croix (entre le mont Genève et le mont Viso), descend chez les Tauriniens (TITE-LIVE). SERVIVS (*Œneid.* X, vers 13) donne ainsi, d'après Varro, l'énumération des principaux passages des Alpes : « Bien que toutes ces hauteurs soient appelées Alpes par les » Gaulois, cependant elles appartiennent réellement aux montagnes de la » Gaule; Varro dit qu'on peut les franchir par cinq défilés : l'un le long de » la mer, à travers les Ligures (par Nice); l'autre par lequel Annibal a

Gap et de *Corps* (2); de *Mens* elle côtoyait tout le Drac inférieur, en comprenant le Dévoluy et le Trièves (le Drac supérieur était aux Trico-riens); enfin elle côtoyait l'Isère, la montagne, à partir de Saint-Quentin jusqu'au Pont-en-Royans, puis la Bourne, et s'arrêtait à Saint-Nazaire. Dans notre département, l'arrondissement de Die et les cantons du Royannais, du Buis et de Séderon leur étaient dévolus.

Cette étendue de territoire est, sans doute, considérable, mais elle est encore justifiée par cette phrase du géographe grec (1) : « Dans les replis de leurs montagnes les Vocontiens habitent des vallées dignes, par leur étendue et leur importance, de celles des Allobroges. » Les Vocontiens n'étaient pas de race gauloise, mais bien d'une race beaucoup plus ancienne sur le sol de l'Europe, quoique de même origine, celle des Ligures, qu'au *xvi*<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, les Celtes refoulèrent d'Espagne dans nos montagnes et sur la côte ligurienne de la Méditerranée. Les marbres capitolins qualifient formellement les Vocontiens de Ligures (2). Pline nous le donne aussi à comprendre par ce passage : « Novarre n'a pas été fondée par les Ligures, comme le dit Caton, mais bien par les habitants du Vercors, district des Vocontiens (3). » Or, pour que Caton ait pu se méprendre, il fallait nécessairement que, de son temps, les Novarrais présentassent le type ligure. Étaient également Ligures les habitants de Turin et de Chorges (*Caturiges*) (4). Je présume qu'il en était de même pour les Ceutrons, bien

---

» passé (ce ne peut être que le col de la Croix ou la vallée de Barce-  
 » lonnette, mais cette dernière ne conduisait pas chez les Tauriniens, mais  
 » chez les Ligures Vagiennes, le mont Viso formant leur limite, PLINE,  
 » livre III); le troisième, par lequel Pompée se rendit à sa guerre d'Es-  
 » pagne (c'est le mont Genève, traversé par Jules César, qui était parti  
 » d'Ocellum, placé par les vases apollinaires 20 milles après Suze); le qua-  
 » trième, par lequel Hasdrubal descendit des Gaules en Italie (Grand Saint-  
 » Bernard, Alpes Pennines); le cinquième, qui fut occupé par les Grecs, de  
 » là son nom d'Alpes Grées (Petit Saint-Bernard). » Cette énumération est  
 faite selon l'ordre géographique, sauf la dernière phrase, où l'élégance de la  
 période a commandé un intervertissement.

(1) STRABON, liv. IV.

(2) *De Liguribus Voconticis*. Ils supportèrent les premiers dans les Gaules le choc des Romains, en 125 avant Jésus-Christ.

(3) PLINE, liv. III.

(4) *Caturiges et ex Caturigibus orti Vagienni Ligures*. Les Caturiges furent expulsés du territoire de Milan par les Gaulois insubres et refoulés dans la vallée de la haute Durance et au pied du mont Viso, *Caturiges insubrum exsules* (PLINE, liv. III, et STRABON, liv. IV).

que je n'en ai trouvé la preuve nulle part. Pendant mon séjour en Savoie, j'ai été frappé du type commun aux montagnards de Chamounix et de la Tarentaise, structure osseuse, pleine de muscles et de nerfs, taille moyenne et ramassée, nez aquilin recourbé en pointe, yeux enfoncés dans leurs orbites, teint brun ; caractère qui les rapproche du type si vigoureusement conservé sur la côte ligurienne de Gènes (1). Quant aux Ligures de la Narbonnaise, Salyens, Vocontiens et autres, nous savons qu'ils se mêlèrent de bonne heure avec les Gaulois et prirent le nom de Celto-Ligures.

Diodore de Sicile nous apprend que, de son temps, les plus petites tribus de la Gaule ne comptaient pas moins de 50,000 individus et que les plus considérables n'en comptaient pas plus de 200,000. Par Jules César, nous voyons que les Helvétiens étaient au nombre de 260,000 (2). Les Vocontiens se rapprochant des Helvétiens par l'étendue et par la puissance, il paraît convenable de leur assigner, à la même époque, une population de 200,000 âmes. Au temps d'Auguste, de même que ceux de Nîmes, ils se gouvernaient par leurs propres lois ; Plîne les qualifie de *fédérés* ; et ceux qui avaient exercé parmi eux la questure et l'édition devenaient citoyens romains (3).

#### ALLOBROGES.

Plus facile nous sera le périple des Allobroges, élucidé comme il l'a été par MM. Léon Rénier, Macé, Allmer et Dubombourg. Partons de l'embouchure de l'Isère : à gauche, nous avons les Allobroges, à droite, les Valentinois ; arrivés au confluent de la Bourne, nous prenons pour limite cette rivière, dont le nom est d'ailleurs significatif, jusqu'au Pont-en-Royans ; du pont, une chaîne de montagnes nous conduit à Saint-Quentin, où l'Isère redevient notre frontière jusqu'à Montmélian (4) ;

---

(1) Les Centrons de la Tarentaise communiquaient avec ceux de Chamounix par Mégère et le col du Bonhomme. L'hypothèse d'un morcellement, exposée par M. Allmer (*Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*, p. 287, année 1869), ne m'a pas paru satisfaisante. A quelques centaines de mètres en dessous du Bonhomme, au Chapiu, en été, on trouve déjà les *Tarins*.

(2) JULES CÉSAR, de *Bello gallico*, liv. I.

(3) STRABON, liv. IV.

(4) L'Isère, grande rivière qui coule sur la frontière des Allobroges (à Grenoble), *Lettres de Plancus à Cicéron*. Voir, pour ce qui suit, M. DUBOMBURG, *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, p. 211, an. 1866.



là nous la quittons de nouveau pour suivre le pied des Beauges, des monts Charvin, des Aravis et des Têtes, et nous arrêter aux sources du Trient. De là, en côtoyant le Chablais, habité en entier par les Nantuates (1), nous nous rendons à Genève d'où, en redescendant le Rhône, nous revenons au confluent de l'Isère, notre point de départ. Les quelques parties hypothétiques de ce contour ont été résolues par des études faites sur le terrain.

Jules César nous apprend qu'au-delà du Rhône, du côté du Jura, les Allobroges avaient des possessions et des bourgades; l'analogie, l'étendue du diocèse et les traditions nous amènent à penser que, vis-à-vis de Vienne, ils avaient des possessions, que plus bas, par exemple, Andance, Sarras leur appartenaient. C'est ce qu'exprime sous une autre forme M. Caillet, curé d'Andance, dans son étude archéologique sur Andance : « La présence des trois monuments de Fabius... nous autorise à penser que l'Helvie (ancienne tribu de l'Ardèche) fut partagée en deux, et que le nord, depuis l'Érieu jusqu'au mont Pilat, fut enclavé dans la province romaine. Cette partie démembrée fut de nouveau divisée en deux parts sous l'empereur Auguste, qui en donna une à la cité de Vienne, et rattacha l'autre à la cité de Valence; le Doux servit de limite. » Mais, comme nous savons que Bituit fit passer ses troupes en Allobrogie par un pont fixe jeté sur le Rhône; ce pont, cons-

---

(8) *In Nantuates veragros Sedunosque misit qui a finibus Allobrogum et lacu Lemano et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent.* (JULES CÉSAR, de *Bello gallico*, liv. III.) Le Faucigny (ancienne province de Savoie) était donc aux Allobroges, et le Chablais, leur frontière, aux Nantuates; le territoire des Allobroges ne dépassait pas Genève : *Extremum oppidum Allobrogum est proximumque Helvetiorum finibus Geneva.* (JULES CÉSAR, *idem*, liv. I.) Si cette phrase du même auteur (liv. IV) n'est pas altérée : *Rhenus autem oritur ex Lepontiis qui Alpes incolunt, et longo spatio per fines Nantuatum, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Tribocorum citatus fertur*, il faut admettre que les Nantuates s'étendaient à partir du Chablais et par la rivière de la Grande-Eau, tout le long des Alpes bernoises, jusque dans les cantons d'Uri, de Glaris et de Saint-Gall, et alors ils auraient bien été les hommes des nants (encore aujourd'hui rivières torrentueuses des Alpes). Ce qu'il y a de singulier, c'est que César donne aux Helvétiens pour limites au sud le lac Léman, et ne dit rien des peuples qui les bornaient au sud-est et qui, d'après la phrase citée plus haut, seraient les Nantuates. Ceux-ci ont pu aussi s'étendre jusqu'à Nantua qui leur devrait son nom; ils auraient été ensuite refoulés en Chablais par les Séquanes; peut-être aussi que Nantua doit son nom à sa position, celle de la ville des nants.

truit par les Allobroges, devait nécessairement leur assurer des possessions sur la rive droite ; il est donc plus naturel d'admettre que le territoire helvien n'a jamais dépassé l'Érieu (ou, si cela est prouvé, la chaîne du Coiron), Aps (*Alba*), la capitale, se trouvant alors parfaitement au centre, et que le reste de la population riveraine se rattachait soit aux Ségolauniens soit aux Allobroges.

Polybe représente l'île comprise entre le Rhône, l'Isère et une chaîne de montagnes inaccessibles, comme aussi grande que le Delta d'Égypte, et comme un pays très-peuplé, très-fertile, capable d'approvisionner une armée d'armes, de vivres et de vêtements, jouissant enfin, 218 ans avant Jésus-Christ, d'une civilisation relativement avancée, à l'instar des tribus agricoles de la Kabylie actuelle (1). Il est donc convenable d'attribuer aux Allobroges une population de 250,000 âmes ; ils étaient de race gauloise, et au temps d'Auguste ne se gouvernaient pas par eux-mêmes, mais recevaient un gouverneur romain. En se morcelant ils formèrent diverses circonscriptions, dont la plus notable fut la cité des Viennois. Dans notre département, la partie de l'arrondissement de Valence située au nord de l'Isère leur appartenait. Selon Strabon, les Gaulois offraient de son temps le type des Germains.

#### CAVARES ET SÉGOLAUNIENS.

Passons aux Cavares. Selon Strabon (livre IV), toute le pays (entre le Rhône et les Alpes), depuis la Durance jusqu'à l'Isère, leur était dévolu. Selon Pline, dans une leçon généralement admise, Valence (2) était située dans le territoire des Cavares ; comment se fait-il alors que Ptolémée puisse donner les indications suivantes : sous les Allobroges, mais plus à l'orient, sont les Ségolauniens, dont la ville est Valence (colonie). Sous les Ségolauniens sont les Cavares, dont les villes sont : Cavailon (colonie), Orange, Avignon (colonie), Acusium (colonie) (l'an-

(1) Tite-Live nous parle de cette île et du confluent de l'Isère ; il nous apprend qu'à l'époque d'Annibal les Allobroges habitaient près ce confluent.

(2) PLINE, liv. III : « Dans l'intérieur des terres, colonies : Arles de la sixième légion, Béziers de la septième, Orange de la seconde, Valence dans le territoire des Cavares, Vienne des Allobroges. » Quelques auteurs traduisent : « Orange de la seconde légion dans le territoire des Cavares, Valence, Vienne, des Allobroges ; » mais c'est à tort : Orange, de même qu'Arles, etc., se trouvant suffisamment caractérisé par le chiffre de la légion colonisatrice. Valence, tout court, aurait prêté à l'équivoque, cette ville n'étant pas la seule à porter ce nom.

ancien Montélimar, au confluent du Roubion et du Jabron, dominant sur la Valdaine, l'antique pays compris entre ces deux rivières? Évidemment, dans l'intervalle qui sépare Pline de Ptolémée, un remaniement administratif s'est opéré, et voici comment : les Ségovellauniens (Pline), dont le nom s'est contracté en Ségalauniens (Ptolémée), et, meilleure forme, en Ségolauniens (*Notice des dignités*), étaient une population essentiellement ardéchoise, si nous en jugeons par l'étymologie probable (*seg* près, *Vellaunes* du Velay). L'ancien diocèse de Valence comptait dans le Vivarais 33 paroisses (Jean de Catelan, évêque de Valence) comprises dans ce triangle dont la base est le Rhône, les deux côtés le Doux et le chemin qui conduit de Saint-Laurent-du-Pape sur l'Érieu, à Saint-Agrève (1). Fait remarquable, le diocèse embrassait en entier le cours du Doux, qui se déroule sur un territoire situé, non en face de Valence, mais en face d'un pays beaucoup plus important, et auquel le cours du Doux aurait dû échoir, je veux parler des Allobroges, qui venaient jusqu'à l'Isère. Il semble, si je puis m'exprimer ainsi, que le diocèse se soit étendu de l'Ardèche dans la Drôme, et non de la Drôme dans l'Ardèche, et nous sommes amenés, d'ailleurs, forcément à cette conclusion, Pline nous affirmant que Valence n'était pas dans le pays des Ségolauniens, mais bien dans celui des Cavares. De même que de nos jours, et ce en dépit du péage des ponts, les Ardé-

---

(1) Dans sa brochure d'un *Oppidum retrouvé*, M. de Saint-Andéol affirme que, grâce à la découverte d'un monument liturgique, il peut placer pour le septième siècle après Jésus-Christ, la limite du diocèse d'Albe-Viviers, non à l'Érieu, mais à la chaîne du Coiron. Voici les noms des trente-trois paroisses : Tournon en partie, Saint-Barthélemy-le-Plein, Colombier-le-Jeune, Le Crestet, Gilhoc, Saint-Barthélemy-le-Pin, Saint-Basile, Mounens, Saint-Prix, La Mastre, Monteil, Désaignes, la Bâtie-d'Andaure, Rochepaule, Saint-André-des-Effengeas, le Pouzat, Saint-Félix-de-Châteauneuf, Boffres, Bruzac, Saint-Laurent-du-Pape, Beauchastel, Charmes, Saint-Georges-de-Saint-Marcel, Soyons, Touloud, Guilherand, Saint-Péray, Cornas, Châteaubourg, Saint-Sylvestre, Champis, Saint-Romain-de-l'Érp, Saint-Didier. Un pont antique paraît avoir existé à Valence, en face de la place de Pont-Périd, qui aurait tiré son nom des ruines de ce pont. (Voir l'article de M. Bonnet dans le *Bulletin* de notre Société, p. 91, année 1869.) Quant à l'antiquité de Valence, voyez dans le présent *Bulletin* l'article de M. de Rostaing sur la découverte, à l'entrée de la rue Neuve, à Valence, d'une porte romaine; dans la voie romaine on a trouvé une médaille du temps d'Auguste. Ce prince avait chargé Agrippa de la réparation et de l'extension des voies romaines dans nos pays.

chois ont plus de rapports avec nous autres de rive gauche, qu'avec les montagnards du Velay, les Ségolauniens d'autrefois nouaient la plus grande partie de leurs relations avec les Cavares, soit au moyen de ponts, soit au moyen de bacs. Cependant, Valence, colonie fondée probablement à l'époque d'Auguste (elle est mentionnée par Pline, passée sous silence par Strabon, comme n'existant pas ou comme étant alors de peu d'importance), Valence, dis-je, grandissait et devenait, ce qu'elle est encore de nos jours, la capitale des deux rives du Rhône. Elle finit par être déclarée administrativement la métropole des Ségolauniens de l'Ardèche, auxquels on adjoignit un lambeau du pays des Cavares s'allongeant de l'Isère à Marsanne et à Savasse (la limite méridionale de l'ancien diocèse de Valence était le Jabron, M. LACROIX, archiviste). J'ai donc inscrit sur ma carte le nom des Ségolauniens sur la rive droite entre le Doux et l'Érieu (on pourrait l'inscrire aussi entre le Doux et le Coiron, si l'on adopte l'opinion de M. de Saint-Andéol), et j'ai représenté le grand pays des Cavares s'étendant de la Durance à l'Isère, se rétrécissant vis-à-vis de Saint-Paul-trois-Châteaux et de Bollène entre le Rhône et ces localités, mais s'arrondissant avec la plaine aux environs de Cavaillon, Avignon, Orange, Montélimar et Valence.

Néanmoins, j'ai indiqué près du Roubion, par un trait, les bornes du Ségolaunien administratif de Ptolémée, de ce bassin si bien circonscrit que de la cime de Saint-Romain-de-l'Erp on tient sous ses pieds et sous ses yeux ; au sud les ramifications de Rochecourbe, les montagnes de l'Érieu, et au levant celles du Matin tombent dans la plaine en murailles gigantesques, tandis qu'au nord ondulent les hauteurs et les plaines qui escortent le parcours de l'Isère et du Doux. En Dauphiné, c'est la partie sud de l'arrondissement de Valence (prolongée à Savasse), moins le Royannais.

Les Tricastins étaient-ils Cavares? Strabon semble répondre oui ; tout le pays situé entre les Alpes et le Rhône appartenant, selon lui, aux Cavares. Cependant, puisque Tite-Live (1) et Ptolémée mention-

---

(1) A l'occasion de l'expédition d'Annibal et de celle de Bellovèse. Dans cette dernière, les Gaulois aidèrent les Phocéens à se fortifier dans le lieu qu'ils avaient occupé aussitôt en débarquant, au beau milieu d'une forêt (forêt de Marseille, célébrée par Lucain). Marseille, *Massilia* (*mas*, habitation, *Salia* des Salyens), tira son nom de celui des Salyens-Ligures que les Gaulois repoussèrent, en venant en aide aux Phocéens. (M. RAJAT, *Notes sur le pays des Cavares.*)

nent nommément les Tricastins, nous devons croire qu'ils formaient une tribu à part, rattachée aussi intimement qu'on le voudra à celle des Cavares. Nous devons penser la même chose des Méminiens de Carpentras, et des Vulgientes d'Apt, que Strabon englobe aussi parmi les Cavares. Il était porté d'ailleurs à généraliser en cette occurrence, ainsi qu'il nous le donne à entendre par ce passage (liv. IV) : « Les Volces sont riverains du Rhône, ayant en face d'eux, sur l'autre rive, les Salyens et les Cavares ; le nom de ces derniers a tellement prévalu que l'on nomme Cavares tous les barbares, leurs voisins, qui ont même cessé d'être barbares, car ils ont adopté, pour la plupart et en grande partie, la langue et la façon de vivre des Romains ; il y en a même qui se gouvernent à leur manière. » Il a donc donné le nom de Cavarès aux Tricastins, aux Méminiens et aux Vulgientes, comme on le donnait aux Volces arécomiques (de Nîmes) et aux Volces tectosages (de Toulouse). Un écrivain de la même époque, Tite-Live, nous apprend que de son temps les Volces occupaient les deux rives du Rhône ; que longtemps auparavant, aux approches d'Annibal, ils se retirèrent en masse sur la rive gauche, rive essentiellement cavare, afin d'en défendre les abords. En 124 avant Jésus-Christ, nous voyons les Arvernes sur les bords de la Sorgue, en plein pays cavare, soutenir le choc des armées romaines. De toutes ces considérations il résulte que les Cavares étaient une population gauloise moins belliqueuse que les autres, ne résistant pas aux invasions, plus anciennement fixée, amollie par le contact des Massaliotes, assez civilisée cependant pour imposer au moins son nom, tout en se laissant dépouiller de ses rives.

Néanmoins, au temps de Strabon, et aux yeux de l'administration, le Rhône était bien la ligne de démarcation entre la tribu des Volces et celle des Cavares, ainsi que le constate cette inscription d'une pierre trouvée sur le rocher d'Avignon : « Cette pierre a été donnée par T. Carisius, préfet des Volces. » Le mot *cavare* paraît signifier riverain. Comparez les expressions analogues de Cabellio (Cavaillon sur la rive de la Durance), Cabillo (Châlons-sur-Saône), Chablais, sur le Léman.

#### TRICASTINS.

Au sujet des Tricastins, nous devons apporter un dernier éclaircissement. Selon Walckenaer : « Non-seulement au temps de Pline les *Tricastini* n'occupaient pas le Tricastin moderne, mais le district de Crest est le seul qui, au moyen âge, ait porté le nom de *Tricastinum*, mal à propos appliqué depuis au district de Saint-Paul-trois-Châteaux qui est le *Tricastrinum*. » Eh bien ! un juge dont on ne peut récuser la

compétence en matière de chartes, M. l'abbé Chevalier, m'affirme que le territoire de Saint-Paul est qualifié indifféremment de *Tricastinensis* ou *Tricastrinensis*; et que jamais, au grand jamais, on ne trouve, pour le district de Crest, l'une ou l'autre de ces dénominations.

A l'hypothèse de deux peuples, Tricastins et Tricastrins, coexistant sur un aussi petit espace, M. Macé en substitue une autre : Aouste en Diois est l'*Augusta* des Tricastins; Aouste, dit-il, a conservé la première partie du nom complet; mais on lui répond que Saint-Paul, à l'instar de Turin (*Augusta Taurinorum*), a conservé la seconde et la plus importante. Et, comment ne pas donner la préférence à Saint-Paul, si considérable par ses souvenirs, ses vestiges et son siège épiscopal? Quelle position que celle d'Aouste, reléguée à l'extrémité des Tricastins, exilée, pour ainsi dire, par une rivière torrentueuse et par une chaîne de montagnes? Si Aouste en Diois avait été l'*Augusta Tricastinorum*, la notice des provinces eût formulé dans cet ordre la liste de nos cités : cité des Diois, des Tricastins, des Valentinois, et non, comme elle le fait, cité des Diois, des Valentinois, des Tricastins.

En prononçant Tricastrin, au lieu de Tricastin, le moyen âge songeait évidemment à donner une étymologie, étymologie très-plausible, du reste, car on s'accorde à penser que le Tricastin a dû son nom à la réunion de trois *oppida*, dont l'un est certainement Saint-Restitut (1).

Ce point établi, il ne faut pas faire dire à Pline ce qu'il ne dit pas; il parle bien d'*Augusta Tricastinorum* comme d'une ville jouissant du droit latin, mais il ne dit nulle part qu'elle fût la capitale des Tricastins. Ptolémée nous donne un autre nom, celui de *Noiomagus*, Nyons; et il est conséquent avec lui-même, car il place les Tricastins sous les Allobroges, mais plus à l'orient. Peut-être que *Noiomagus* était le nom gaulois d'*Augusta*? Mais Ptolémée, dans sa nomenclature, donne la préférence aux noms latins, et jusqu'à lui la géographie avait bien eu le temps d'oublier le nom gaulois. On ne peut pas chercher à confondre *Noiomagus* avec le *Senomagus* des itinéraires, ce dernier étant incontestablement Saint-Pierre-de-Sénos. Donc, et jusqu'à preuve du contraire, il faut faire pour Nyons ce que l'on a fait pour les autres, *Noyon*, *Nions*; et il faut y voir la capitale du Tricastin, malgré l'autorité de d'Anville. Plus tard, après Ptolémée, l'importance de Saint-Paul, grâce à la position, aura prévalu sur celle de Nyons, et Saint-Paul sera devenue la capitale, absolument comme Luc, capitale à l'époque de Pline, fut

---

(1) Dans ces localités on vient de découvrir un camp.

dépossédée ensuite au profit de Die, sa voisine, qui devint le siège épiscopal. L'arrondissement de Montélimar (l'enclave de Valréas comprise), avec le canton de Nyons et Bollène en surplus, représente l'ancien pays Tricastin, en ayant soin de distraire de l'arrondissement 1<sup>o</sup> la rive du Rhône sur une largeur de Saint-Paul au fleuve, 2<sup>o</sup> les plaines comprises entre le Roubion et le Jabron, jusqu'à Manas et à Souspierre; ces deux sections appartenant aux Cavares, qui de ce côté touchaient aux Vocontiens de Dieulefit et de Bourdeaux (1).

Il n'est pas facile, à cause des mélanges, d'établir le chiffre de la population des Cavares; il était, dans tous les cas, inférieur à celui des Vocontiens et des Allobroges. Quant à celui des Tricastins et des Ségo-launiens de l'Ardèche, outre les données de Diodore de Sicile, on peut y arriver encore de cette façon. Lorsque, sous Auguste, les Salasses de la vallée d'Aoste (en Piémont) furent vendus à l'encan, ils étaient au nombre de 44,000, et, pour repeupler la vallée, 3,000 colons romains furent envoyés sur le campement de Terentius Varro, dont ils profitèrent pour élever la colonie d'Aoste. Par analogie, nous pouvons donner aux Ségo-launiens de l'Ardèche et aux Tricastins de la Drôme une population de 50,000 âmes.

Nous pouvons aussi attribuer à la colonie valentinoise un chiffre primitif de 3,000 colons, et puisque Pline met Valence sur le même pied que Vienne, n'assignant pas plus à l'une qu'à l'autre un numéro de légion colonisatrice, nous devons la regarder, jusqu'à preuve du contraire, comme dépendant de la tribu Voltinia, commune à toutes les colonies d'origine non essentiellement militaire, composées d'indigènes et de citoyens romains (2). Enfin, nous savons par Ammien Marcellin que Valence comptait parmi les plus belles villes de la Viennoise, et, par la

(1) Voici, d'après Aymar du Rivail, la liste des localités qui dépendaient de l'évêché de Saint-Paul : Tulette, Visan, Bouchet, Suze-la-Rousse, Saint-Torquat, Montségur, Crillon, Aiguebelle, Clansayes, Valaurie, Chantemerle, Bollène, Réauville, Citelles, Roussas, Portes, Rochefort, Espeluche, Allan, Saint-Restitut, la Baume-de-Transit.

Suivant Charles de La Grange, *Vivarais* signifie *vis-à-vis des Ares* ou *Cavares*, de même que *Dauphinois* signifie *de Vienne*. (Voir M. BRUN-DUBAND, *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*, p. 208, année 1866.) Les Helviens, tribu du Vivarais, commençaient immédiatement au Rhône. (STRABON, liv. IV.)

(2) La colonie de Côme, en Italie, fut composée de Romains et de cinq cents Grecs. (STRABON, liv. V.)

*Notice des dignités*, qu'il y avait dans le Valentinois une garnison de 1,000 Sarmates, sans doute à cause de la défense de la route des Alpes par le col de Câbre. La même notice fait mention de deux flottilles placées à Vienne et à Embrun (?) et de la cohorte *prima flavia* de 1,000 hommes en garnison à Grenoble.

Nous avons appris de Strabon que les Cavares et leurs plus proches voisins, Tricastins, Valentinois, avaient adopté l'usage de la langue latine; mais il faut entendre par là les personnes notables de ces tribus, absolument comme cela eut lieu en Hongrie, sur le Danube; le peuple s'était créé à son usage le patois, de même qu'en Algérie on forme de nos jours le sabir d'un mélange de français, d'espagnol et d'arabe.

Je termine et, en façon de résumé, je donne la traduction d'un passage de Strabon qui concerne notre champ d'études; ce passage a donné lieu à d'innombrables discussions; c'est à vous de juger si ma main a été plus heureuse que celle de mes devanciers. • A partir de Marseille, et en s'avancant vers le pays situé entre les Alpes et le Rhône, on trouve d'abord les Salyens sur un espace d'environ 500 stades (16 lieues), jusqu'à la Durance, on traverse cette rivière sur un bac à Cavailon, et tout le pays qui s'étend de là jusqu'au confluent du Rhône avec l'Isère, est aux Cavares; à ce confluent les Cévennes touchent au Rhône (aujourd'hui ravin de la Goule); depuis la Durance on y compte 700 stades. Dans leur pays les Salyens occupent et les plaines et les montagnes, mais au-dessus des Cavares se trouvent les Vocontiens, les Tricoriens, les Ucéniens (1) et les Médulles. Entre la Durance et l'Isère il y a d'autres fleuves encore qui descendent des Alpes et qui vont se jeter dans le Rhône, notamment deux d'entre eux qui environnent une ville des Cavares (2) (*Acusium*, l'ancien Montélimar) et qui, par un lit com-

(1) Avec le nouveau traducteur de Strabon et M. Carlone (*Congrès scientifique de France*, Nice, décembre 1866), j'identifie les *Iconii* ou *Siconii* de Strabon, avec les *Uceni* (tribu d'Alleverd, de la Mure, de l'Oisans), du trophée des Alpes; en conséquence, j'ai fait disparaître de ma carte ces Siconiens, dont l'existence ne reposait que sur une variante de texte. Les Médulles occupaient la vallée de l'Arc et le lac du mont Cenis (STRABON, liv. IV).

(2) La phrase est altérée dans le texte. On dirait que le copiste a répété, par distraction, le mot de *Cavares*; peut-être qu'aussi il l'a donné, en les défigurant, les noms des deux rivières qui environnaient la ville. Quoi qu'il en soit, pour celui qui connaît la contrée, le doute n'est pas possible: les deux rivières sont le Jabron et le Roubion; *Acusium* était située au con-



mun, vont se jeter dans le Rhône; un troisième, la Sorgue, se joint à ce dernier près la ville de *Vindalium* (Nédène), là où Cn. Œnobarbus défit dans un grand combat plusieurs milliers de Gaulois. Entre la Durance et l'Isère se trouvent les villes d'Avignon, d'Orange, d'Aëria (ville non encore retrouvée, mais située bien certainement sur les hauteurs qui environnent la Drôme), d'Aëria, bien nommée, dit Artémidore, parce qu'elle est bâtie sur une grande hauteur. D'Aëria (1) à Orange, le pays (compris entre les Alpes et le Rhône) offre des vallées montagneuses, étroites et boisées; le reste est plaine fertile (plaines d'Orange, de Valence). A l'endroit où les Cévennes, le Rhône et l'Isère viennent se donner la main, Q. Fabius Maximus Æmilianus, avec une armée de moins de 30,000 hommes, tailla en pièces 200,000 Gaulois; il fit ériger sur ce lieu-même un trophée de pierre blanche, et fit bâtir deux temples (2) consacrés l'un à Mars et l'autre à Hercule. Mais à partir de l'Isère jusqu'à Vienne, métropole des Allobroges, on compte 308 stades (donc le trophée et les temples sont compris dans la description du pays qui va de la Durance à l'Isère, et on ne doit pas chercher le lieu de la lutte sur la rive droite de cette dernière rivière), Lyon est un peu au-

fluent de ces deux rivières, à ce confluent existait un oratoire païen remplacé au moyen âge par la chapelle de Notre-Dame-de-l'Aigu. Un monastère s'y édifia, et plus tard, dans ses ruines, on trouva des antiquités, l'inscription d'une libéralité faite par le connétable Lesdiguières aux prêtres de l'église *acusienne*. Enfin, la porte du Midi, à Montélimar, est nommée porte de l'Aigu (DELACROIX, *Statistique de la Drôme*).

(1) Le texte porte : « De la *Aëria* jusqu'à la *Dôrion*, c'est-à-dire de la ville d'*Aëria* à la ville de *Dôrion*. » Malgré mon antipathie à m'écarter du texte, j'ai pensé, après mûres réflexions, et en compagnie de plusieurs interprètes, qu'il fallait lire *Arausióna* à la place de *Dôriona* et traduire : d'*Aëria* jusqu'à *Orange*, notre département étant en effet coupé par les ramifications des Alpes, sur cet espace compris entre Orange et la rivière de la Drôme; de plus, comment admettre qu'un écrivain aussi consciencieux que Strabon ait pu mentionner d'une façon aussi incidente et aussi brusque cette ville de *Dôrion*, nouvelle pour le lecteur, sans lui apprendre au moins si elle était située avant ou après *Aëria*; qu'il ait voulu ouvrir la lice aux conjectures, à la chicane; manquer grossièrement aux règles les plus élémentaires du style?

(2) M. le juge de paix Forcheron m'a appris que son père, à la ferme des Combeaux, près du confluent de l'Isère, avait retrouvé des murs antiques (maintenant détruits) et recueilli des médailles du temps d'Auguste; M. Forcheron père croyait à l'existence d'un temple sur cet emplacement.

dessus de Vienne, au confluent de la Saône et du Rhône. On compte de cette dernière ville à Lyon, par terre, et au travers du pays des Allobroges, 200 stades, et par eau, un peu plus.

Autrefois les Allobroges se livraient à des incursions avec des armées nombreuses ; mais aujourd'hui les uns cultivent les plaines et les vallées des Alpes, les autres habitent dans des bourgades. Les plus notables d'entre eux ayant habité Vienne, autrefois simple bourgade, l'ont fait regarder comme la métropole de leur nation. Elle est située sur le Rhône, qui sort des Alpes avec une telle abondance et une telle impétuosité, qu'on distingue, durant plusieurs stades, le cours de ses eaux, même au milieu du lac Léman qu'il traverse. »

Je m'arrête à cette description de notre pays. Quoique vieille de dix-huit siècles, cette description est fidèle (1) et le sera longtemps encore, tant la nature physique est lente à se transformer. Et ne nous étonnons

(1) Strabon ne traverse pas la Durance à Avignon, mais à Cavaillon ; donc il y avait une voie autre que celle des itinéraires, qui de Marseille s'élevait à Aix, Cavaillon, et se prolongeait à Vienne en se tenant toujours à l'orient de la première. Je reviendrai sur cette question. Il n'est pas étonnant que sur ce parcours Strabon ait trouvé, d'Orange à la rivière de la Drôme, un pays montueux et boisé. Remarquons avec M. Allmer (*Bulletin*, p. 233, année 1868) la position des villes anciennes près de la jonction de deux eaux : Avignon appartient au confluent de la Durance, Orange à celui de l'Aigues, Montélimar à celui du Jabron avec le Roubion, Livron à celui de la Drôme, Valence à celui de l'Isère, l'*oppidum* de Saint-Nazaire, probablement Ventia, à celui de la Boyrne avec l'Isère, etc.

M. l'abbé Robin place *Aëria* à Savasse, M. Courbassier à Châteauneuf-de-Mazenc, Aymar du Rivail à Livron, non pas le Livron actuel qui s'est déjà rapproché de la plaine, mais le donjon, au sommet de l'escarpement. Aymar du Rivail ajoute que, selon Gervais (historien anglais du XI<sup>e</sup> siècle), dans le château d'*Aëria* ou de Livron (nom gaulois, comparez *Lubéron*), il y avait une haute tour appartenant à l'évêque de Valence. Cette tour, hantée nuitamment par les géants qui l'avaient construite, ne souffrait, la nuit, ni garnison ni sentinelle. Ceux qu'on y avait laissés, se trouvaient le lendemain matin au bas du coteau, où ils étaient portés sans s'en apercevoir.

Aymar du Rivail nous apprend ensuite que beaucoup de personnes croyaient que le château de Tournon avait été construit des débris de *Durio* (placé par Aymar au confluent de l'Isère). Mais nous avons vu qu'en lisant *Orange* à la place de *Durio*, le sens de la phrase devenait plus acceptable, et il était plus naturel de croire que Tournon avait été édifié aux dépens de sa voisine, l'antique *Tegna* (ville de Tain).

pas, si au moyen des cantons et des arrondissements actuels, nous pouvons nous faire une idée assez nette de l'étendue de chaque tribu gauloise; c'est que les traditions s'enchaînent et que les accidents de terrain persistent. L'économie de notre population aura toujours à compter avec des régimes divers; celui de la plaine cultivée par les Cavares, et celui de la montagne occupée par les Allobroges ou par les Vocontiens. Même nos circonscriptions électorales répondent *grosso modo* à ces anciennes divisions naturelles et nationales, auxquelles ont répondu aussi au moyen âge, mais d'une façon très-agitée, les seigneuries du Viennois, du Diois, du Valentinois, de la Valdaine et du Tricastin. La chaîne de l'histoire est aussi bien liée que celle de la science: parfois elle paraît rompue, mais, en cherchant bien, on en retrouve les anneaux.

Il me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de votre bienveillante attention; car il est grandement temps, pour moi et surtout pour vous, que je serre les voiles et que je regagne le port.

GUILLEMINET,

Professeur au Collège.



---

## NOTICE GÉOLOGIQUE

### SUR LA FORMATION DES VALLÉES

### DE VALENCE ET DE PRIVAS.

---

Quand on explore une localité, il ne faut pas seulement y chercher des fossiles ou des minerais pour orner sa collection, mais plutôt la configuration des sols et des accidents géologiques.

Si les fossiles que l'on ramasse ont un charme entraînant, l'étude des vallées que nous habitons ne présente-t-elle pas un caractère bien autrement sérieux? Partant de cette idée, dans mes courses géologiques, j'ai pu me convaincre qu'au moyen du système des affaissements, on peut expliquer d'une manière très-simple bien des phénomènes géologiques dont il est difficile de se rendre compte par le système des soulèvements.

Constatons d'abord qu'à diverses époques anciennes notre globe a subi des refroidissements par suite de retraits de vapeur qui se sont faits dans son intérieur et qui ont ainsi laissé des vides; de là des affaissements de la croûte terrestre pour combler ces vides.

Notre bassin, comme on va le voir, se relie géologiquement à celui de l'Ouvèze, ou plutôt, à la vallée de Privas. Le plateau du Chaffal, sur lequel existent des dépôts aptiens et faluniens, est la partie restante du plateau qui se prolongeait des montagnes dites du matin à celle de Crussol. La séparation du système des Cévennes de celui des Alpes serait par conséquent la petite vallée de Saint-Péray, et non le Rhône.

Le plateau de notre vallée s'étendait à peu près jusqu'à la hauteur de Châteaubourg, localité où cessent les dépôts jurassiques, et depuis laquelle on voit les montagnes d'en face, à environ 60 kilomètres de distance, se contourner pour former

le bassin de l'Isère. Au-delà de Châteaubourg, se dirigeant vers Tournon, il n'y a plus que granit et micaschiste.

Que l'on se figure donc un plateau de la hauteur des montagnes du Chaffal couvrant toute la vallée qui sépare cette montagne de celle de Crussol, on aura une idée vraie de ce qui était jadis. Sur ce plateau existaient naturellement tous les étages géologiques qui se rencontrent aujourd'hui dans la montagne du Chaffal. Ensuite, qu'un affaissement lent, saccadé<sup>1</sup> ou subit se produise, affaissement qui nécessairement entraînera avec lui tout ce qui est au-dessus, il n'est pas besoin de dire que les parties non affaissées, qu'elles soient au centre ou aux deux extrémités, formeront des hauteurs, des montagnes, par rapport aux parties affaissées, qui conserveront sur leurs sommets les étages géologiques du plateau dont elles faisaient partie. C'est pourquoi tout porte à croire que Crussol a été couvert par tous les étages qui se rencontrent au Chaffal.

La vallée de l'Ouvèze, ou, si l'on aime mieux, la vallée de Privas, dans laquelle on entre en quittant le Pouzin et laissant à sa droite la montagne de Rampon, s'étend jusqu'à l'Escrinet. A gauche, on voit sur la hauteur les basaltes et les laves qui recouvrent le plateau des Coirons. On rencontre de ces basaltes sur la montagne de Rampon, signalés par M. Dalmas; on voit aussi de ces scories aux environs de l'établissement de Celles, près Lavoulte, puis sur le plateau qui domine Saint-Georges-les-Bains de l'autre côté du torrent de Turson. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi ce plateau des Coirons ne se serait-il pas étendu jusque tout près de Saint-Georges-les-Bains? Dans le cas où cette hypothèse serait rejetée, je demanderais d'où proviennent les restes volcaniques qui existent dans les trois localités que je viens de citer.

Admettons donc ici, comme on l'a fait pour le plateau qui réunissait Crussol et le Chaffal, une continuation de plateau

---

(1) Lorsque je décrirai la montagne de Crussol, je démontrerai par les nombreuses failles que l'on y observe, que cet affaissement a été lent et saccadé.

avec tous les étages géologiques qui se trouvent aux Coirons, couvrant toute la vallée, depuis l'Escrinet jusqu'aux montagnes qui dominent Saint-Georges-les-Bains, et venant se joindre à celui de Crussol et du Chaffal. En cet endroit, aussi bien que dans la vallée du Rhône, un affaissement a eu lieu de l'Escrinet à la montagne de Rampon; il a entraîné avec lui toute la contrée qui s'étend des Coirons aux montagnes de Saint-Georges-les-Bains. Tout indique qu'il a correspondu avec celui du Chaffal et de Crussol. En effet, si sur les montagnes du matin on trouve le falunien, 26<sup>e</sup> étage de M. d'Orbigny (tertiaire, mollasse), on rencontre aussi des lambeaux de scories à Rampon, à Celles et à Saint-Georges-les-Bains; il est donc présumable que la vallée au milieu de laquelle est situé Valence s'est affaissée à la fin de l'époque falunienne ou au commencement de l'époque subapennine, 27<sup>e</sup> étage de M. d'Orbigny (quaternaire des auteurs), et celle de Privas au temps où les volcans de l'Ardèche étaient en activité.

Je ne crois pas utile de faire un article spécial pour la vallée de la Drôme se prolongeant jusqu'à Die, qui était dans des conditions identiques à celles de l'Ouvèze et de Valence. Du reste, le plateau en question devait s'étendre jusqu'aux grandes Alpes, qui certainement étaient plus élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui, puisque le falunien se rencontre partout en couches inclinées sur leurs pentes.

Outre les affaissements, les courants ont aussi beaucoup modifié l'aspect de nos contrées; j'en citerai trois principaux qui ont laissé de profondes traces : le premier, à l'époque triasique, dont la montagne de Crussol et bien des localités de l'Ardèche ont conservé de beaux vestiges; le deuxième, aux époques albienne et cénomaniennne (crétacé moyen). L'année dernière, à Clansayes, j'ai eu occasion de l'étudier dans le gault qui se rencontre le long de cette vallée. Sans aller aussi loin, ici près, à Soyons, on a un beau type de cénomaniennne dans les grès verts supérieurs qui s'exploitent, en sortant de ce village pour aller à Charmes. Le troisième se rapporte à l'époque subapennine (quaternaire).

Après les affaissements dont j'ai parlé déjà, les glaciers qui

couvraient les plateaux supérieurs ayant suivi le mouvement du sol, s'amoncelèrent dans les vallées qui venaient de se former et sur les pentes des montagnes. De vastes torrents se créèrent, alimentés par la fonte de ces immenses amas de glace, entraînant avec eux les débris des roches que ce bouleversement venait de faire, pour se réunir, comme de nos jours, dans une vallée plus profonde et former une rivière, puis dans une plus basse encore pour alimenter un fleuve. Ces torrents, rivières et fleuves semaient sur leur passage les objets qu'ils charriaient. De là l'origine de l'énorme quantité de cailloux roulés qui forment notre sous-sol, nommé diluvium inférieur ou diluvium des vallées. On n'en connaît pas la profondeur, qui est sans doute très-grande; ce qui indique qu'un rapide courant a couvert notre vallée pendant un long espace de temps.

En allant de Valence au village de La Vache, à une petite distance du pont des Gibes, on gravit une montée au haut de laquelle la route passe entre des marnes sableuses, friables, colorées en rouge par de l'oxyde de fer. Ces mêmes marnes se voient sur le penchant de la montagne de Crussol, du côté de Saint-Péray; et où l'on peut le mieux les étudier, c'est dans les environs du village de Toulaud (Ardèche). Là, elles ont une puissance remarquable. Sortant de Saint-Péray par la route de Vernoux, après avoir quitté les dernières maisons de cette localité, on a encore à sa droite les mêmes dépôts, que volontiers, par leur couleur grise et plus sableuse, on prendrait pour de la mollasse (falunien). Toutes ces marnes représentent le diluvium des terrasses, appelé ainsi parce qu'il ne se rencontre jamais que sur le penchant des collines ou des montagnes; c'est le lehm de l'Alsace. Nulle part dans ces dépôts, que j'ai soigneusement visités, je n'ai trouvé de cailloux roulés; il faut en conclure que, pour une cause qui nous est encore inconnue, après la longue période pendant laquelle le fleuve rapide charriait les sables et les galets qui ont servi à combler et à former notre vallée, il y a eu un calme dans son courant, et cette absence complète de cailloux roulés pourrait même porter à croire que les eaux étaient stagnantes. Cet état de choses a dû exister pen-

dant assez longtemps, à en juger par l'épaisseur de ces dépôts du côté des villages de Toulaud et de La Vache.

De vastes forêts couvraient les terrains non inondés ; à cause du voisinage des glaces, les pluies devaient être plus fréquentes et plus abondantes qu'elles ne le sont actuellement ; tout contribuait à former une température bien moins chaude que la nôtre.

Pendant le chien, le cheval, le bœuf, le sanglier, l'éléphant, le renne, le mastodonte et une multitude d'autres animaux peuplaient ces forêts. L'homme avait déjà fait son apparition. C'est pourquoi on ne saurait trop recommander, dans l'intérêt de la science, de conserver avec précaution tous les ossements qui peuvent se rencontrer dans ces terrains. Malheureusement, faute d'instruction, dans la campagne il n'en est pas ainsi.

Dans la vallée de l'Ouvèze, il manque la plupart des étages géologiques dont on rencontre les restes sur les penchants des Coirons. L'époque jurassique n'y existe plus qu'en lambeaux. Le néocomien à Rochessauve se montre au bas de la montagne des Coirons et semble avoir été protégé par les courants pour nous conserver un dépôt lacustre que je rapporte à l'éocène supérieur ou au miocène inférieur, disposé en plaquettes qui donnent aux amateurs de collections, en les séparant, de très-jolis sujets en empreintes de feuilles, fleurs, fruits, poissons et insectes. J'en ai vu une très-belle collection chez MM. les Frères de la doctrine chrétienne de Privas. Ce dépôt remarquable est situé aux deux tiers de la hauteur de la montagne, un peu à droite de la gare de Chomérac en allant à Privas.

Il n'est possible de douter que ces courants ont produit leurs dévastations, s'il faut en excepter celui de l'époque subapennine, dont j'ai fait un rapide historique plus haut, pendant l'existence des plateaux qui reliaient les Coirons à Crussol et au Chaffal, et se continuaient jusqu'aux grandes Alpes. Ils ont été tellement désastreux, que le trias lui-même a été emporté sur un grand nombre de points. L'isolement de celui de Vernoux nous indique que cet étage s'étendait bien au-delà de cette localité, couvrant toutes nos contrées, tirant vers Saint-Laurent-du-Pape, Privas,



etc. Il en est résulté qu'ils ont emporté toute l'époque carboniférienne, dont on trouve quelques restes à Saint-Julien-en-Saint-Alban; la couche de pyrite elle-même que l'on exploite à Soyons, devait se prolonger jusqu'à Saint-Laurent-du-Pape; en un mot, tout ou à peu près a disparu. Combien cet étage aurait été riche pour nos industries, s'il nous était resté! ici des houilles, là des pyrites, ailleurs des minerais de fer (hématites), comme à Saint-Georges-les-Bains.

Malgré ces fléaux, nos contrées, dotées d'une manière spéciale par la nature, sont restées encore assez riches. En effet, dans leur sein se trouvent bien d'utiles produits. Nous devons à M. Casimir Fontbonne, de Lavoulte, chercheur infatigable d'un mérite et d'un savoir incontestable, de précieuses découvertes: à Saint-Cierge-la-Serre, dans les micaschistes, du minerai de zinc (blende), dont plus de 500 tonnes ont été tirées pour être livrées au commerce; dans le même dépôt, de la galène ou plomb argentifère, dont 165 tonnes ont été extraites et vendues avec bénéfice; à Saint-Julien-en-Saint-Alban, c'est du minerai d'antimoine, dont 140 tonnes sorties du même étage, démontrent surabondamment que tout n'a pas été perdu. Si donc, d'une part, des matières utiles ont été emportées, d'une autre, des produits qui seraient restés enfouis ont été mis à jour.

Par suite de rapports officiels de MM. les Ingénieurs des mines, tous ces divers gisements sont reconnus exploitables. Si M. Casimir Fontbonne n'y fait plus travailler, c'est que, semblable à tous les hommes de découvertes, il y a épuisé ses ressources en recherches et en travaux. Aujourd'hui, il ne faudrait plus qu'une seule chose: une puissante compagnie qui voudût bien faire visiter ces diverses mines et donner suite aux premières exploitations.

De Saint-Péray en allant au Pin, après avoir laissé les vignes qui prennent une végétation magnifique dans le diluvium des terrasses, on a à sa droite des micaschistes dans les couches desquels j'ai reconnu de ces mêmes filons d'environ un centimètre d'épaisseur. Je les ai aussi rencontrés en montant à Saint-Romain-de-Lerps. Une personne de Saint-Vallier avec laquelle j'étais, m'a assuré avoir vu de ces minerais dans la même zone à

Sarras. Il est à croire que tous ces filons se reliaient à ceux exploités par M. Fontbonne dans la vallée de l'Ouvèze. Au Pin, il y a quelques années, on retirait de la pyrite qui, au premier abord, par sa position élevée, semble ne pas faire cause commune avec celle de Soyons et de Saint-Laurent-du-Pape.

Comme je l'ai dit, tous ces produits se reliaient entr'eux; les affaissements ont été plus ou moins sensibles, voilà tout. Ainsi donc, tout le massif qui s'étend de Sarras à l'Escrinet, y compris la vallée de Privas, contient une grande variété de minéraux qui un jour seront certainement recherchés. Pour cela, il faudra un nouveau Fontbonne dévoué à la science, désireux d'être utile à son pays, comme cet infatigable chercheur.

Je ne veux pas quitter ce sujet sans parler de la montagne de Crussol, cette voisine négligée bien à tort par MM. les Valentinois. En effet, j'affirme qu'une personne la connaissant bien ne sera embarrassée nulle part en visitant les Alpes. Je le démontrerai dans un autre article, ne voulant pas aujourd'hui m'écarter de mon sujet. En y montant par le Rioulet ou Ravin-d'Enfer, on voit la pyrite en couches de huit à dix centimètres d'épaisseur s'enfoncer sous la montagne; ce n'est encore que la continuation du banc qui est exploité à Soyons dont j'ai déjà parlé, et qui, là comme partout, a le micaschiste pour sol et le conchylien pour mur. Elle tient donc la place du charbon de pierre, que l'on ne rencontrera par conséquent jamais à Crussol, ni dans la montagne de Soyons, malgré tous les indices qui pourraient faire croire à de petits fragments de charbon empâtés dans un grès appartenant à l'étage conchylien, ressemblant à une espèce d'arkose arénacée, remarquable en ce que l'on y rencontre de la fluorine dans les parties qui ont une teinte violacée.

Au point de vue historique de notre globe, dans ses rapports avec la minéralogie, il est bon d'observer que dans les temps anciens les choses ne se passaient pas comme actuellement. Des sources thermales jaillissaient de toute part; des géologues de premier mérite disent même que quelques-unes étaient si abondantes qu'elles formaient des fleuves. Il est par consé-

quent toujours très-utile de bien noter la localité et l'étage où se trouvent des minéraux ; leur composition peut indiquer la chaleur qui existait et la nature des eaux et de l'atmosphère où ils ont été déposés.

Au moyen des affaissements, le problème des blocs erratiques et même le système des glaciers s'expliquent d'une manière très-simple. Sur les versants des montagnes des deux Salèves, des Voirons, du Mont-Sion, Le Vache qui environnent le bassin de Genève, partout, j'ai trouvé de ces blocs. Quelques-uns sont d'un volume devant lequel on s'extasie ; j'en citerai un au sommet du grand Salève, sur le penchant qui regarde Genève, qui m'a toujours impressionné, et deux autres au sommet du Mont-Sion, à gauche de la route impériale de Frangy au Chable. Et bien ! au lieu d'aller chercher un changement de l'axe du globe pour expliquer la présence de ces roches étrangères à ces localités, n'est-il pas plus simple de croire que toutes ces montagnes étaient réunies par un plateau élevé de plus de 1400 toises, niveau auquel les glaces se tiennent perpétuellement dans les Alpes, qui s'est affaissé et a entraîné avec lui tout ce qui était à sa surface ? Pourquoi trouver extraordinaire que ce plateau ait pu être élevé, si ce n'est de toute la hauteur du Mont-Blanc, d'au moins une bonne portion ; par suite, qu'il ait été couvert, pendant une période très-longue, jusqu'au moment de son affaissement, par de vastes glaciers qui ont entraîné ou sur lesquels ont glissé ces énormes blocs détachés par les intempéries des saisons et les gelées, qui devaient être excessives, des roches primitives de la chaîne du Mont-Blanc dont ils faisaient partie ? Ceux de ces fragments qui se sont trouvés dans les localités où l'affaissement a été le plus considérable, se rencontrent actuellement dans nos plaines ; et sur les montagnes ou leurs penchants, ceux des endroits où la catastrophe a été le moins sensible.

Une localité plus près de nous que celle de Genève offre à notre admiration le même spectacle : c'est la vallée de Grenoble à Chambéry. A droite, vous admirez les Alpes chargées de neige, toutes dentelées. De l'autre côté de l'Isère, vous avez le massif des montagnes de la Chartreuse couvertes des plus belles

forêts, entrecoupées de temps en temps par des cascades qui agrandissent la beauté du panorama. Il n'est pas douteux que les Alpes et le massif de la Chartreuse étaient reliés par un plateau sur lequel existaient les glaciers et les neiges dont on voit encore les restes dans les parties non affaissées des Alpes; et ce plateau, en s'affaisant, a entraîné avec lui tous les vestiges de l'époque dite glaciaire que l'on rencontre aujourd'hui dans cette vallée.

Concluons donc, en nous résumant, que la plaine de Valence et la vallée de Privas proviennent d'affaissements successifs et de courants, d'abord considérables, auxquels ont succédé nos modestes rivières et nos fleuves, et que les plus hautes montagnes vis-à-vis de la surface du globe sont tout au plus de petites aspérités.

HUGUENIN.

---

RECHERCHES  
SUR  
LES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE  
DE LA VILLE DE VALENCE.

SUITE. — Voir *Bulletin*, N.° 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14.

*Hôpital Saint-Jacques.*

Les chanoines de Saint-Ruf, chassés par les Albigeois de leur maison-mère d'Avignon, étaient venus s'établir à Valence, dans l'île de l'Éparvière, qui leur avait été cédée par l'évêque Odon, & y construisirent un somptueux monastère, qui était le chef de toute la congrégation. C'est en 1158 que se fit cet établissement <sup>1</sup>.

Dès les premiers temps de l'existence de l'ordre (il datait du 1<sup>er</sup> janvier 1038 <sup>2</sup>), il avait été fondé dans plusieurs provinces voisines d'Avignon des maisons appelées *prieurés*. « Valence eut, dès ce temps-là, le bonheur d'avoir une semblable maison ou prieuré sous le nom de *prieuré de Saint-Jacques* <sup>3</sup>. »

D'où lui venait ce nom? Ce n'était ni du lieu qu'il occupait, ni des traditions hagiologiques du pays.

Cet ordre, qui était riche, était charitable : il avait adopté l'obligation de l'hospitalité si généreusement exercée par tous les ordres religieux. Une bulle du pape Pie II (kalendes de mars 1409) <sup>4</sup> engage l'abbé de Saint-Ruf à garder l'hospitalité.

(1) Voir *Antiq. de l'église de Valence*, par Mgr. DE CATELLAN, p. 306.

(2) *Ibid.*, p. 296.

(3) *Ibid.*, p. 297.

(4) Invent. de Saint-Ruf, fol. 14.

Un hôpital fut donc établi dans le prieuré de Saint-Jacques de Valence. Dans le dénombrement fourni devant le fénéchal de Valentinois & Diois, le 30 mai 1540, par l'abbé du monastère de Saint-Ruf, sont compris :..... « L'église » & maison dud. prieuré où il y avait un hôpital pour les » pauvres allants & venants de Saint-Jacques<sup>1</sup>. » Une bulle du pape Alexandre IV « permet d'ouïr en confession » les pauvres abordants l'hôpital dud. monastère. » (Inv. de Saint-Ruf, fol. 16.)

Cette destination, qui était si bien dans les mœurs du temps, avait peut-être été causée du nom de notre prieuré. Saint Jacques, dont les habitants de Compostelle possèdent le corps, qui est offert à la vénération des fidèles dans leur cathédrale, est le patron de l'Espagne. L'ordre de Saint-Ruf s'était répandu non-seulement en France, mais en Espagne & en Italie<sup>2</sup>. On fait combien, à cette époque, le pèlerinage de cette ville de la Galice était fréquenté. Il était dans les idées & dans la dévotion du temps de le faciliter, en ouvrant ces aîles aux fidèles qui entreprenaient ces longs & pénibles voyages<sup>3</sup>. Les religieux de Saint-Ruf dans notre ville se donnèrent ce but pieux & ce vocable qui rattachait leurs établissements de France à ceux d'Espagne.

L'emplacement de cet établissement est bien désigné par les souvenirs & par des titres. Belleforest l'indique aussi très-bien dans son plan de Valence. — Aux archives du chapitre de Saint-Apollinaire se trouve un « parchemin en date du » der. juin 1497, par lequel Catherine Jacquemarde, relaissée » de Pierre Romanet, par son testament donne & lègue à

(1) Actes de la Cour des Comptes de Grenoble, 5<sup>e</sup> vol., fol. 231.

(2) M. l'abbé NADAL, *Hist. hagiol. du dioc. de Valence*, p. 603.

(3) Une bulle du pape Jean XXII institua à Paris, en 1320, l'hôpital de Saint-Jacques aux pèlerins. (*Diç. d'écon. char.*, t. 1<sup>er</sup>, col. 66.)

Dans l'histoire de Humbert II, il est question de la fondation d'hospices spéciaux pour les voyageurs, en 1340, dans le Dauphiné. » (*Ibid.*, col. 850.)

» l'église paroissiale de Saint-Martin de Valence 6 gros annuels à prendre sur tous les biens & par exprès sur sa maison en la rue de la Sabaterie ou de Saint-Jacques confront.<sup>1</sup> du levant lad. rue, du couchant jardin de l'hospital Saint-Jacques, de B. & V. maisons, etc... au moyen de quoi led. S. curé fera un anniversaire.» Acte reçu Jacques de Arnesio no.<sup>re</sup> — Coté lettre *h*, N.° Cxjix. — Valence 747<sup>1</sup>.

Dans le cadastre de 1550<sup>2</sup>, fol. 188 (47<sup>e</sup> ifle), on lit : *L'hôtel-Dieu jougnant lesglize Saint-Jaume.*

Sabaterie & Saint-James sont des noms conservés à deux rues de Valence, celles qui conduisent du N. & du S. à l'hôtel de la préfecture. Le nom de Saint-James, qui n'est qu'une autre forme du mot Jacques, aura été adopté sans doute pour ne pas faire confusion avec celui de Saint-Jacques qui appartient à un faubourg important de Valence. Voici une indication très-précise : « La rue de la Sabaterie commence » à la place de La Pierre & va jusqu'à l'église Saint-Jacques, » qui est Saint-Ruf à présent<sup>3</sup>. »

Après avoir été l'église conventuelle de l'ordre, depuis 1562, époque où la maison-abbatiale fut transférée dans l'enceinte de Valence, jusqu'en 1775, date de sa suppression, cette église devint le siège de la paroisse Saint-Apollinaire. La paroisse y fut établie depuis le 3 novembre 1782 jusqu'à la fermeture des églises. Cet édifice remarquable par l'élégance de sa construction a été concédé au culte protestant.

Je cherchais où pouvait avoir été emplacé l'hôpital Saint-Jacques dans ces bâtiments de l'abbaye de Saint-Ruf assez considérables pour qu'il ait pu être question, lors de sa suppression, d'y transférer l'université, le collège & les écoles chrétiennes (voir une délibération du Conseil muni-

(1) Aux archives de la préfecture, fol. 1543.

(2) Aux archives de la mairie.

(3) Archiv. du ch. St-Apoll., fol. 67.

cipal du 12 juillet 1778)<sup>1</sup>. Des maisons *joignant lesglize Saint-Jaume*, comme l'indique le cadastre de 1550, « celle » qui tient au chevet de l'église au nord & à côté du sanc-  
 » tuaire, » semblerait avoir réuni plus d'une condition de  
 choix par l'importance de ses bâtiments & surtout par sa  
 situation si avantageuse, au point de vue hygiénique, sur la  
 vallée du Rhône qu'elle domine. Mais cette maison, destinée,  
 par délibération du conseil municipal en date du 26 sep-  
 tembre 1779, à servir de cure pour la paroisse Saint-Apolli-  
 naire, destination qu'elle remplit encore aujourd'hui, cette  
 maison était « affectée autrefois au grand prieur du chapitre  
 » de Saint-Ruf<sup>2</sup>. » Celle « qui tient à la droite de l'église, à  
 » côté de la porte principale », n'était à cette époque « qu'une  
 » soupente au-dessus de la grande porte de la cour des mai-  
 » sons capitulaires, dans laquelle il n'y a que deux pièces  
 » très-petites & très-obscures au premier étage d'un bâti-  
 » ment resserré entre l'église & un grand bâtiment voisin....  
 » en sorte que ce bâtiment est absolument inhabitable pour  
 » tout autre que pour un petit particulier<sup>3</sup>. » Ce n'est donc  
 pas là non plus qu'était l'hôpital; & s'il faut le voir dans le  
*grand bâtiment voisin*, le cadastre serait-il exact en disant  
 qu'il joignait l'église? Faudrait-il le chercher du côté opposé,  
 au sud de l'église? Une probabilité, c'est que cette rue en a  
 pris le nom de *Saint-James*. Celle qui fait suite & dont nous  
 avons fait la rue Sabaterie, était la rue de la *Sallaterie*, &  
 l'indication est positive. « La rue de la Sallaterie, » lisons-  
 nous dans l'inventaire du chapitre de St-Apollinaire, « com-  
 » mence au devant de l'église de St-Ruf & finit à la rue de  
 » la Feraterie; » celle-ci s'étendait de la préfecture à la côte  
 des Chapeliers<sup>4</sup>. Cette maison joignant l'église dans la rue

---

(1) Aux archives de la mairie.

(2) Voir cette délibération. — Archives de la mairie.

(3) *Ibid.*, délib. du 26 septembre 1779.

(4) Voir cette nomenclature aux archives de la préfecture.



Saint-James, une des plus confortables de ce quartier par son site & son élégance, est venue à la famille Lesage par M. de Joffelin, qui avait épousé M.<sup>lle</sup> de Tardivon, nièce du dernier abbé de Saint-Ruf. — Quant à l'hôpital Saint-Jacques, j'ai vainement cherché un renseignement dans l'inventaire de Saint-Ruf, dans celui du chapitre de Saint-Apollinaire, ainsi que dans nos vieux cadastres ; je suis sans preuve à cet égard.

*Hôpital Saint-Vincent. — Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem.*

Sous ces deux dénominations, il ne faut voir qu'un seul établissement prenant tantôt l'un & tantôt l'autre nom de ceux qui le tenaient & du titre auquel ils le possédaient. Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient commandeurs de Saint-Vincent ; c'est pourquoi ces deux noms étaient donnés indistinctement à leur maison de Valence. Guy Allard nous en fournit la preuve : « Il y a une commanderie auprès de » Valence de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem nommée » Saint-Vincent. <sup>1</sup> » D'autre part, les archives du chapitre Saint-Apollinaire (fol. 1964) signalent « vingt-deux pièces » attachées concernant particulièrement M. l'abbé de S. Félix, dont les premières, de l'année 1300, contiennent » échange par lequel M.<sup>re</sup> Didier de Saffenage, abbé de » Saint-Félix en l'église de Valence, au nom de lad. abbaye, » baille à Frère Pierre Cornilhani, *commandeur de la maison » de l'hospital de Valence*, du consentement du doyen & » chap.<sup>re</sup> de l'église de Valence, toutes les censés & droitz » qu'il tirait sur la grange de l'abbaye & terres d'icelle *qui » est la maison de l'hospital de Saint-Jean-de-Jérusalem ;* » — & au folio 2261 : « Copie & transaction du 21<sup>e</sup> septembre

---

(1) Dict., verbo *Valence*.

» 1336, entre le commandeur de la mâon (maïson) de l'hof-  
 » pital de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'une part, & le prieur  
 » de Saint-Félix proche & hors les murs de Valence, d'au-  
 » tre, touchant certaines redevances, dismes, taches, ving-  
 » tain, passage & pasturages en certains terroirs y désignés,  
 » etc... d'où se void qu'ils estoient vingt Frères en nombre,  
 » tout au moins dans lad. commanderie & treize chanoines  
 » dans led. prioré de Saint-Félix. Reçue Thomas Rebolli.  
 » Coté Valence 2229. »

Mais voici un document plus ancien & non moins précis.

Dans une charte de 1191 il est question de « *Fratres*  
 » *hospitalis sancti sepulchri* — pro eo quod Burgenses ca-  
 » nonici habebant parrochianos & parrochialia in domibus  
 » quæ sunt ante domum *hospitalis* & in conductilia ejusdem  
 » *hospitalis familia*. » Dans une note, M. l'abbé Chevalier  
 dit que La commanderie des Hospitaliers de Valence (*præ-*  
*ceptoriam sancti Vincentii propè & extrà muros civitatis*  
*Valentiæ*) consistait en une église & un couvent où vivaient,  
 sous la conduite d'un commandeur (*magister*) plusieurs  
 chevaliers, des donats, un sacristain, & des Sœurs de l'*or-*  
*dre de Saint-Jean-de-Jérusalem*. L'emplacement de l'église  
 lui avait été concédé par l'église du Bourg, qui y réclamait des  
 droits paroissiaux<sup>1</sup>. « Cet établissement était situé via Ro-  
 » manensi & via que est super molindinum d'Arcs, & via  
 » ab aquilone que ex transverso respendet istis duabus viis...  
 » (*quartier sous Château-Mouchet*)<sup>2</sup> via publica turris  
 » d'Aionis (tour d'Aion, dont on fit le nom de la porte de  
 » *Tourdéon* de la citadelle) & via que ducit ad fontem  
 » *sancti Petri*<sup>3</sup>. »

(1) Cartulaire de Saint-Pierre-du-Bourg, p. 22.

(2) *Ibid.*, note 4, p. 25.

(3) *Ibid.*, p. 23.

Ces indications sont très-précises & très-certaines. Nous les reconnaissons toutes dans l'endroit où Belleforest nous montre des *ruines de Saint-Vincent*.

Cette commanderie de Saint-Vincent avait ainsi le nom d'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem.

En 1352, nous trouvons Frère Pierre Bajuli, *commandeur de la maison de l'hospital S. Jean*<sup>1</sup>; en 1375, M.<sup>re</sup> André Chapuyronis, *soldat de l'hospital Saint-Jean-de-Jérusalem*<sup>2</sup>; en 1504, Frère Jean-Pierre de Ruynas, chev.<sup>r</sup> de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence*<sup>3</sup>; en 1583, noble Frère Jacques de Génas, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem & *commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence*<sup>4</sup>, etc., etc. Ces différents titres disent assez comment l'hôpital Saint-Vincent & l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem ne forment qu'un seul & même établissement.

« Le chef de cette commanderie qui est à *Valence* confis-  
 » tait jadis en une église *sous le titre de Saint-Vincent*, &  
 » joignant laquelle était une maison ou couvent dans lequel  
 » vivaient, sous la conduite du commandeur ou précep-  
 » teur, plusieurs chevaliers, des donats, un sacristain & des  
 » Sœurs de l'ordre. L'emplacement de cette église était *hors*  
 » *la ville* de Valence; aussi le titre de cette commanderie est  
 » *præceptoris sancti Vincentii propè & extrà muros civi-*  
 » *tatis Valenciæ*<sup>5</sup>..... L'église & maison ou couvent cy de-  
 » vant, qui composaient le chef de cette commanderie, furent  
 » rasés & démolis en 1561, par les troupes du baron des  
 » Adrets, ce qui résulte des améliorifements (*sic*) de cette

(1) Archives du chap. Saint-Apollinaire, fol. 90.

(2) *Ibid.*, fol. 1315.

(3) *Ibid.*, fol. 2095.

(4) *Ibid.*, fol. 1858.

(5) Commanderie de Saint-Vincent de Valence, aux archives de la préfecture.

» comd.<sup>rie</sup> ou soit du verbal des mêmes fait en octobre  
» 1623.

» On assure que les matériaux des mêmes furent employés  
» à la construction de la citadelle de Valence<sup>1</sup>. »

On fait que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient été mis en possession des biens des Templiers, lorsque ceux-ci furent violemment supprimés. Mais il paraît que les Hospitaliers possédaient déjà cette commanderie de Valence, lorsque les chevaliers de la milice du Temple cessèrent d'exister. Cet arrêt, pour ceux-ci, est du 13 octobre 1307; & nous avons vu que dès le XII<sup>e</sup> siècle (en 1191) il y avait une commanderie &, plus ou moins longtemps avant cela même, un hôpital de Saint-Vincent à Valence. Les deux commanderies ont existé en même temps, celle des Hospitaliers sous le nom de Saint-Vincent, & celle des Templiers sous celui de Saint-Émilien. Cela résulte formellement de la note suivante : « Il paraît que cet établissement (la commanderie de Saint-Vincent) est patrimonial aux Hospitaliers & que *les Templiers en avaient un autre à Valence*, ce qui résulte d'un titre que j'ai dans mes archives de Saint-Vincent, dans le fac des recettes foraines, portant donation faite par devant François, évêque de Valence, — (c'est Foulques, qui prit possession de l'évêché de Valence en 1187 & l'occupa jusqu'au 2 janvier 1199, date de sa mort)<sup>2</sup>, — de la part de Pierre Mirabel qui, devant faire le voyage d'outre-mer, donna certaine terre située à Loriol, etc., aux Frères du temple de Salomon habitans dans la maison de Saint-Émilien de Valence. Cet acte est du mois de janvier 1198<sup>3</sup>. »

(1) Commanderie de Saint-Vincent de Valence, aux archives de la préfecture.

(2) Voir la chronologie des évêques de Valence dans *l'Etat politique de la province de Dauphiné*, par N. CHORIER.

(3) Commanderie de Saint-Vincent de Valence.

Saint Émilien est le premier pontife inscrit dans la chronologie des évêques de Valence, sous la date de l'an 300. On comprend qu'il ait été choisi pour patron d'une fondation pieuse dans ce diocèse. Mais cette fondation a disparu avec les Templiers qui l'avaient faite, ou peut-être aura-t-elle été englobée dans une fondation de leurs successeurs plus ancienne ou mieux établie? C'est ainsi qu'elle aura perdu son nom, dont les souvenirs monumentaux ou historiques ne nous ont laissé aucune trace.

Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient précédé les croisades. Ils étaient donc plus anciens que les Templiers, qui furent institués par les croisés en 1118.

C'est encore une de ces institutions charitables dont la pensée première fut l'assistance des pèlerins, modifiée par les circonstances & l'esprit chevaleresque du temps, comme il en est sorti plus d'une de cette époque de foi généreuse & agissante. Des marchands d'Amalfi établis à Jérusalem, en 1048, « y construisent une église selon le rite romain, celles » existantes appartenant au rite grec ou à d'autres sectes du » levant. Ils dédient leur église à la Sainte-Vierge & fondent un monastère pour recevoir les pèlerins..... On » élève un *hôpital* pour les hommes, tant sains que malades, » sous la direction d'un maître ou recteur, avec une chapelle » consacrée à saint Jean-Baptiste<sup>1</sup>. » C'est de là que leur est venu ce nom d'*Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*. Gérard, directeur de cet hôpital à l'époque des croisades, fonde, pour le desservir, un *ordre* sous le nom de *Saint-Jean-Baptiste*. « Raymond du Puy, qui succède à » Gérard, crée trois ordres : un de nobles, pour la défense » de la foi & des pèlerins; un de prêtres, pour le service de » l'église; & un de frères servants, pour administrer l'hôpital<sup>2</sup>..... »

(1) Dict. d'écon. charit., v. *Congrégation*.

(2) *Ibid.*

« Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, quoique » érigés en ordre militaire, ne prirent le nom de chevaliers » que lorsqu'ils eurent conquis l'île de Rhodes; c'étaient les » *Chevaliers de Rhodes*; & on les connut sous le nom de » *Chevaliers de Malte*, lorsque cette dernière île leur eut » été donnée par l'empereur Charles V.<sup>1</sup>. »

Cet ordre, devenu si riche & si puissant, était représenté dans tous les états de la chrétienté. « La commanderie de » Valence est composée de plusieurs commanderies parti- » culières, &, entr'autres, de celles d'Échirolles (près » Grenoble) & de Saint-Paul-trois-Châteaux, autrement » Notre-Dame de Thérone, lesquelles étaient des com- » manderies qui avaient chacune leur précepteur ou com- » mandeur en particulier. Il paraît aussi que le membre de » Garozon avait un commandeur, & on trouve la date de » sa réunion à la commanderie de Valence, ainsi que celles » d'Échirolles & de Saint-Paul-trois-Châteaux ou Notre- » Dame de Thérone. Il paraît aussi, par de vieux titres, » qu'il y avait un régent particulier de la maison de Toy- » nezac, un recteur de la maison du Temple pour Monté- » lier, un commandeur de l'hôpital de Bayonne & un sa- » cristain de Valence, dont les biens & maisons se trouvent » réunis à la commanderie de Valence<sup>2</sup>. »

« Les commandeurs de Valence prenaient les titres de » *vir nobilis & potens*, de *religiosus*, de *strenuus vir*.

» Le premier est Nicolas de Poffenia, commandeur du » Temple de Garozon en 1200. — Viennent ensuite : Hu- » gon de Rochefort, commandeur de Valence en 1204; — » Frère Élias ou Hélió Espeluche en 1208; — il l'était en- » core en 1226; — Frère Raymond Aléoman, commandeur

(1) Dict. d'écon. charit., v. *Congrégation*.

(2) Commanderie de Saint-Vincent de Valence, aux archives de la préfecture.

» de la maison du Temple de Valence, en 1109; — Nicolas,  
 » précepteur de l'hôpital de Valence, en 1224; — Frère  
 » Guillaume Poncii, commandeur de l'hôpital de Valence. »  
 On voit qu'à cette époque il y avait le *temple & l'hôpital*  
 de Valence, deux établissements distincts.

« En 1312, Jean, dauphin de Viennois, mande à ses  
 » officiers de recevoir les Hospitaliers, au lieu des Templiers,  
 » par toutes ses terres.

» En 1326 & le 7 juin, le commandeur (dont j'ignore le  
 » nom) passa reconnaissance au Dauphin de tous les biens  
 » qu'il possédait dans l'étendue du Dauphiné.

.....  
 » 1455, Frère Antoine Philipi, précepteur de Notre-  
 » Dame de Thérone. — Il paraît qu'il fut mis en possession  
 » par Frère Honoré de....., commandeur d'Avignon, par  
 » l'autorité du chapitre tenu à Avignon; & dès lors ce  
 » membre ou cette préceptorerie paraît être réuni aux com-  
 » manderies de Valence & Montélimar, malgré qu'il paraisse  
 » encore deux commandeurs qui en prennent le titre, qui  
 » ne paraît jamais être que celui de précepteur.

» 1473, Frère Jean de Cadris, abbé d'Entraigues, com-  
 » mandeur de Valence. — Il paraît qu'il l'était encore en  
 » 1484. Il albergea le domaine du Rosier à Chabeuil.....

» 1610, Frère Jean-Pierre de Ruinat, commandeur de  
 » Valence. Il l'était encore en 1634. Il fit rebâtir le château  
 » de Saint-Vincent; albergea à la ville de Montélimar, pour  
 » l'établissement des Recollets, le sol de l'église & hôpital  
 » de l'ordre dans ladite ville; fit renouveler tous ses terriers.  
 » Le château de Saint-Vincent avait été brûlé par le nommé  
 » Laprade, huguenot. Il obtint plusieurs arrêts; enfin, c'est  
 » un des commandeurs de Valence qui paraît avoir admi-  
 » nistré le plus longtemps & le plus utilement.....

» 1643, Frère Jean-Baptiste Lambert, agent général de  
 » l'ordre en France, commandeur de Valence.....

» 1645, Frère Bertrand de Moretton-Chabrillan, com-  
 » mandeur d'Échirrolles. — Il paraît qu'il l'était encore en  
 » 1656. Après la mort, cette commanderie fut réunie à  
 » celle de Valence.....

» Le dernier de ce catalogue est, en 1744, Frère Domi-  
 » nique-Gaspard-Balthazard de Gaillard, commandeur de  
 » Valence, par grâce prieuriale, en permutte de celle du  
 » Poët-Laval<sup>1</sup>. » (C'est celui qui a établi ce catalogue.)

» En 1753, Frère Joseph-François de Piolenc était grand  
 » prieur de Saint-Gilles..... En 1763, son frère, Henry-  
 » Augustin de Piolenc, était aussi grand prieur de Saint-  
 » Gilles, & son neveu, Jean-Pierre-Paul de Piolenc, était  
 » commandeur de Barbantane<sup>2</sup>. »

C'est celui que nous avons vu, dépossédé de ses titres,  
 mourir à Valence en 1813.

Ces notes, extraites du « *Dénombrement de la Comman-  
 » derie par le Chevalier de Gaillard*, » sont le seul docu-  
 ment qui nous fournisse quelques renseignements sur cet  
 hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem de Valence. « Il con-  
 » state qu'il y avait plusieurs chevaliers, des prêtres & des donats  
 » dans la maison des Hospitaliers, par les actes de vente,  
 » de donation, d'achat & d'accensement du domaine & tèn-  
 » nement du Rosier, des années 1208, 1217, 1246 & 1366,  
 » que j'ai, » dit-il, « dans mes archives de Saint-Vincent,  
 » dans le fac de Chabeuil..... Il n'existe plus de ce chef  
 » aujourd'hui (1739) qu'une terre située hors & proche la  
 » porte dite de Tordéon, contenant 1 sétérée, 6 pugnerées,  
 » confrontant du levant le grand chemin de Lyon, du cou-  
 » chant & du nord celui de Romans. C'est dans ce champ  
 » que les commandeurs prennent possession de ladite com-  
 » manderie dont il est toujours réputé le chef..... Je me

---

(1) Aux archives de la préfecture.

(2) *Ibid.*



» propose d'y faire ériger une colonne ou un autre monument qui serve à le désigner & à le faire connaître..... »

Il est à regretter que ce louable désir du dernier commandeur de Valence n'ait pas reçu d'exécution.

« En 1749, pendant qu'on travaillait aux réparations des grands chemins, il fut pris & employé, sans nulle formalité, partie de ce champ pour la commodité & l'agrandissement de celui de Lyon<sup>1</sup>..... »

Mais, cet établissement de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem était-il un hôpital, dans l'acception de ce mot ? Je n'ai sur cela aucun document, & je remarque que, dans le recensement de la maison de Valence, il est question de chevaliers, de prêtres, de donats, mais non de malades. Je doute fort que cette commanderie de Saint-Vincent puisse être comprise dans la nomenclature de nos hôpitaux. On lui avait donné ce nom d'hôpital parce qu'elle était régie par des Hospitaliers. Mais, si elle a jamais rempli ce but de sa destination première, probablement y avait-on renoncé depuis longtemps. Les chevaliers de Malte, tels que nous les avons connus, n'étaient pas plus *hospitaliers* qu'ils n'étaient *militaires*.

(A continuer.)

F. DUPRÉ DE LOIRE.

---

(1) Aux archives de la préfecture.



## VOIE ET INSCRIPTIONS ROMAINES

DÉCOUVERTES A VALENCE EN 1869.

(RAPPORT).

MESSIEURS,

L'histoire et l'archéologie, comme sœurs, doivent s'entr'aider de leurs lumières pour faire revivre les siècles écoulés, et si la dernière de ces sciences a tenu jusqu'à ce jour une petite place dans notre bulletin, c'est que, notre pays ayant été trop souvent bouleversé par les révolutions, les édifices anciens, au lieu d'élever leurs ruines altières vers le ciel, ont leurs débris enfouis dans le sol. Ils y sont nombreux sans doute; mais pour les étudier il faut des fouilles auxquelles notre trop modeste budget n'a pas encore permis de donner tout le développement désirable.

Cependant nous avons tâché, en archéologie, de suivre la voie où nous avait précédés un des archéologues les plus éminents du Midi, qui, après avoir jadis donné dans notre pays l'élan à ces études, a publié récemment la *Statistique monumentale de la Drôme*, fruit de ses longues et savantes investigations.

En effet, depuis que notre Société est organisée, ceux d'entre nous que leurs goûts et leurs connaissances ont disposés à ce genre de recherches, se sont mis avec ardeur au travail.

La géographie de notre pays à l'époque romaine est l'objet d'études spéciales; de tous côtés on s'empresse de nous signaler des restes de villes, de villas, de constructions et de voies romaines; les inscriptions sont recueillies avec le plus grand soin; l'architecture religieuse et les arts du moyen âge ne sont point oubliés; une partie de ces découvertes a déjà fait l'objet de notices qui ont appelé sur notre bulletin l'at-

tention du monde savant ; bien d'autres seront décrites ultérieurement.

Comme il serait trop long d'énumérer tout ce qui se rapporte au département, nous nous bornerons aujourd'hui à indiquer rapidement le résultat de nos investigations dans Valence.

Notre antique cité, plus que beaucoup d'autres, a supporté toute la fureur des Barbares, et la destruction de la ville romaine a été si complète que naguère il eût été impossible de préciser l'emplacement d'une seule de ses constructions.

Cependant les nombreux débris arrachés à d'anciens édifices prouvent que notre ville contenait des monuments aussi ornés et aussi nombreux que ceux des autres colonies romaines.

Lorsque l'on veut étudier les origines de Valence, l'un des premiers problèmes est celui dont M. de Caumont demandait en vain la solution, en 1857, pendant la session des assises scientifiques dans notre ville : Quelle était la situation de son enceinte romaine ?

Les travaux entrepris au commencement de la rue Neuve nous ont permis de découvrir un des éléments importants de la réponse à cette question. Ces travaux ont mis à jour une partie des substructions de la porte romaine par où la grande voie venant de Marseille pénétrait dans la ville. J'ai pu en relever le plan et les coupes, grâce à la parfaite complaisance de l'entrepreneur, M. Paume, qui souvent a dirigé ses travaux de manière à me faciliter la tâche que je m'étais imposée.

L'ensemble de ces constructions était flanqué très-probablement de deux tours (celle du levant a été retrouvée) ; elles formaient un rectangle dont les dimensions ne seront obtenues que par des fouilles mettant à nu, pour la circulation des chars, deux passages, comme à la porte d'Auguste, à Nîmes, et à celle de Saint-André, à Autun, ou un seul, comme à la porte d'Herculanum, à Pompéi.

La façade de la porte se trouve exactement dans le prolongement de la rue du faubourg Saunière ; elle faisait face à la voie

romaine qui en cet endroit suivait la même direction que la grande route. Ses côtés étaient percés de deux entrées de 1<sup>m</sup>50 de large à l'usage des piétons, tandis que l'arcade ou les arcades servant aux voitures en occupaient le milieu. Une partie seulement des constructions du passage oriental a été découverte, il paraît avoir eu 5 mètres d'ouverture.

Les parties latérales de la porte, ainsi que la tour, étaient construites en petit appareil de 8 à 10 centimètres de hauteur sur 15 à 20 de longueur; l'intérieur de la maçonnerie, au lieu de former un blocage, était disposé par assises composées de matériaux pareils à ceux du revêtement.

Les façades, au contraire, ou tout au moins leurs piliers, étaient construites en grand appareil, celle du nord avec la pierre mollasse, et celle du midi peut-être en pierre provenant des environs de Saint-Nazaire.

La tour découverte avait un diamètre de 7 mètres; elle faisait, par rapport aux remparts, une saillie de 5<sup>m</sup>50, tandis qu'elle était assez engagée dans la façade.

La base reposait à 6 mètres environ au-dessous du niveau du trottoir actuel, sur un solide glacis, composé de gros cailloux dressés dans le sens de leur longueur.

Au-dessus des fondations, dont la hauteur est de 1<sup>m</sup>50, commence le revêtement régulier avec joints indiqués au fer. Cette partie, ainsi parementée, s'élève à une hauteur égale à la précédente. A ce point il se présente une modification qui paraît singulière au premier abord: on a assis exactement sur cette maçonnerie de nouvelles fondations après lesquelles recommence le revêtement régulier, mais cette fois à joints saillants.

Je ne vois à ce changement qu'une seule explication; la tour primitive, pour des raisons qui nous sont inconnues, a été détruite sur tout son périmètre à la hauteur uniforme de 3 mètres, et remplacée par la construction dont nous avons trouvé les restes. Le nouveau revêtement à joints saillants aura commencé à un niveau plus élevé que le précédent, soit parce qu'un fossé extérieur aura été comblé, soit parce que le sol aura été exhausé. La différence des mortiers employés à ces deux constructions justifie mon hypothèse.

Fig. 1. COUPE  
de la voie romaine  
suivant la ligne XY

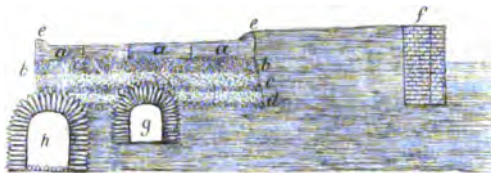


Fig. 2. PLAN  
des constructions romaines  
découvertes près la porte d'Aude.  
Echelle des Fig. 1 et 2.  
Centimètres par mètre

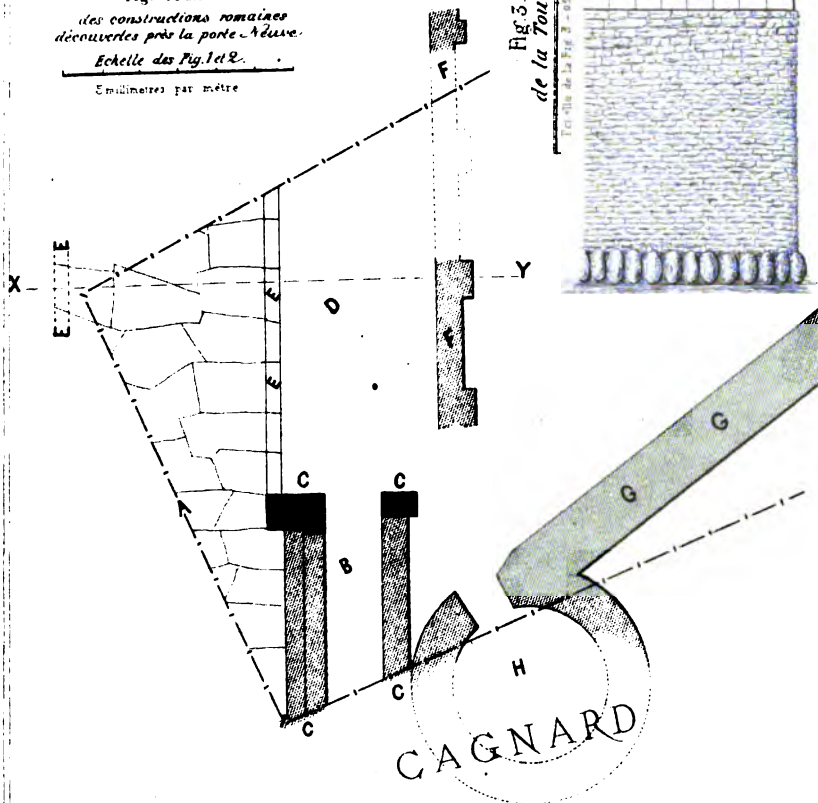


Fig. 3. COUPE  
de la Tour Romaine  
L'axe de la Tour = 550 centimètres par mètre.

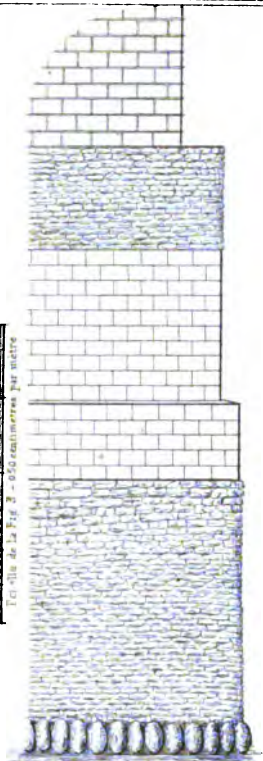


Fig. 1.

- a a a — Blocs en pierre de Crussol servant de pavés.
- b b — Couche de petits cailloux et briques pilées unis par du ciment.
- c d — Couches de cailloutis.
- e — Rebords du trottoir.
- f — Mur de soutènement avec contre-forts.
- g — Égout situé sous le milieu de la voie.
- h — Égout récemment découvert.

Fig. 2.

- A — Voie romaine et passage des chars.
  - B — Passage des piétons.
  - C C — Piliers en grand appareil.
  - D — Trottoir.
  - E E — Rebords des trottoirs.
  - F — Mur de soutènement.
  - G — Rempart romain.
  - H — Tour romaine.
- La ligne brisée indique le périmètre de la maison Virville.



On pénétrait dans la tour par une porte s'ouvrant au nord et dont le seuil était au-dessous de la voie romaine.

Les travaux faits jusqu'à ce jour ne nous ont point donné de parties décoratives ; de nouvelles fouilles fourniraient vraisemblablement un résultat moins incomplet : on peut affirmer, ce me semble, que cette porte, conformément aux usages romains, n'était point sans avoir reçu une certaine décoration.

Un fait qui tendrait à le prouver c'est qu'en construisant la tour avec une médiocre épaisseur de murailles et une admirable perfection dans l'appareil, on paraît avoir eu en vue l'élégance plutôt que les nécessités de la guerre ; il me paraît logique d'en conclure que la même idée a présidé à l'établissement de la façade, partie centrale de ces constructions.

Je croirais aussi que l'aspect du passage principal, celui des chars, devait être en harmonie avec le dehors ; cependant le parement des murs qui le séparent des couloirs des piétons est en petit appareil, jointé sans l'élégance et la perfection qui se voient à l'extérieur de la tour. Il est vrai que ces murs ont pu être recouverts d'un revêtement auquel appartiendrait peut-être une plaque de pierre dure très-polie sur laquelle existent des moulures qui ont fait partie d'un encadrement. Les parois ainsi revêtues auraient merveilleusement pu servir à recevoir les inscriptions que l'on plaçait à l'entrée des villes et qui tenaient lieu d'affiches.

La porte n'a pas été le seul intérêt de ces fouilles ; il s'en est présenté un autre non moins important : je veux parler du remarquable fragment de voie romaine qui a été mis à jour.

Le niveau de cette voie est à 1<sup>m</sup>90 au-dessous de celui du sol actuel. Comme tous les travaux de ce genre entrepris par les Romains, cette route est construite avec un luxe de solidité que quelques mots permettront d'apprécier.

Sur un sol parfaitement nivelé on a établi successivement deux couches de cailloutis pressés, d'une épaisseur moyenne de 30 centimètres chacune ; la plus élevée est recouverte par une troisième couche de cailloux unis avec du ciment et mêlés de briques pilées qui a acquis une dureté extraordinaire.

— Le pavé repose sur cette espèce de béton ; il est formé d'énormes blocs irréguliers, mais parfaitement jointés ; leur épaisseur est de 0<sup>m</sup>30 à 0<sup>m</sup>40 centimètres ; la moyenne de leur largeur est de 1 mètre, tandis que leur longueur atteint jusqu'à 2 mètres.

Sous la voie, à une profondeur de 2<sup>m</sup>50, se trouvait le lit d'un égout. Ce canal, construit simplement, mais avec beaucoup de solidité, avait une hauteur intérieure de 0<sup>m</sup>90 et une largeur de 0<sup>m</sup>70 <sup>1</sup>.

Je n'ai point vu sur la route des traces d'ornières, ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs. Les trottoirs n'étaient point pavés ; leurs rebords, taillés dans les blocs voisins du passage servant aux chars, au lieu d'être formés de pierres séparées, étaient élevés de 0<sup>m</sup>20 au-dessus de la voie, qui elle-même avait été établie très-probablement à un niveau supérieur à celui du sol de l'ancienne ville. Un mur, qui était établi parallèlement et muni de contreforts, m'a paru avoir servi à soutenir le talus du trottoir.

Cette découverte n'est point sans importance : il est évident que la voie se dirigeait dans la ville de manière à atteindre la porte du nord, par où pénétrait celle qui venait de Lyon. J'ai des raisons pour espérer que nous obtiendrons bientôt toute cette direction de manière à être fixés sur l'emplacement de la porte dont je parle ; connaissant ainsi les deux extrémités de la ville, le problème que nous nous sommes posé sera à moitié résolu.

Si l'étendue de notre vieille cité à l'époque romaine nous offre de l'intérêt, combien l'étude de son organisation et de ses mœurs ne nous intéresserait-elle pas davantage. Mais, quand nos recherches se portent sur des siècles aussi éloignés, les

---

(1) Depuis que ce rapport a été lu, on a trouvé au couchant de ce canal un second égout dont la direction paraît être parallèle à celle du premier. Il a 1<sup>m</sup>20 de large sur 1<sup>m</sup>40 de hauteur : son lit est pavé de cailloux ; la différence des matériaux qui entrent dans sa construction prouverait qu'il n'appartient pas à la même époque.



historiens nous font défaut et nous devons aller chercher ailleurs les indications nécessaires.

On ne saurait en trouver de plus nombreuses et de plus certaines ailleurs que dans les inscriptions lapidaires. Aussi la Société s'empresse-t-elle de les recueillir avec un soin religieux, et, dans les quelques mois qui viennent de s'écouler, elle en a fait transporter une dizaine au musée de la ville, dont elle aura bientôt plus que doublé les collections.

Qu'il me soit permis ici de signaler encore à notre reconnaissance M. Paume, qui a bien voulu faire don au musée de toutes les inscriptions trouvées pendant ses travaux, et M. Bret, qui en a également offert trois, toutes en parfait état de conservation et recueillies dans son sol.

Ces inscriptions présentent encore un sens tronqué et incomplet ; mais elles deviendront bientôt, je l'espère, assez nombreuses pour nous permettre une monographie intéressante.

La plupart d'entr'elles ayant été interprétées par M. Allmer, je ne me permettrai pas de vous donner, après ce maître dans la science épigraphique, des explications qui seraient loin d'offrir le même attrait ; je me contenterai de faire ressortir l'intérêt que présentent quelques-unes d'entr'elles.

Le plus grand nombre provient de tombes païennes ; ce sont en général les moins instructives, quoiqu'elles soient presque toujours utiles pour l'étude des noms propres et qu'elles nous rappellent également des mœurs et des usages touchants. Cependant on y rencontre souvent des indications intéressantes, comme, par exemple, sur celle que nous avons trouvée, il y a peu de mois, où la profession, inconnue jusqu'à ce jour, de *gustator* (dégustateur) était attribuée à un homme de qualité. Cette désignation a exercé la sagacité des savants ; vous vous rappelez l'explication de M. Allmer, y retrouvant un affranchi chargé de goûter les mets. Un épigraphiste des plus distingués, M. Henzen, lui écrivait dernièrement de Rome qu'il ne partageait point en tout son avis ; qu'il pensait que le *gustator* était plutôt un officier municipal chargé d'apprécier la qualité des marchandises. (Que les temps sont changés ! De nos

jours on ne trouverait rien de bien brillant en ces sortes de fonctions, qui cependant ne seraient pas moins utiles qu'alors.)

Vous avez lu aussi, Messieurs, les vives et intéressantes dissertations échangées à propos de deux inscriptions gravées l'une sur un taurobole, l'autre sur un gradin d'amphithéâtre ou de cirque.

Cette dernière intéresse spécialement Valence, elle confirme nos hypothèses à l'endroit des gigantesques monuments destinés aux amusements de la foule que la domination romaine y avait élevés, comme dans presque toutes les colonies. La détermination de la grandeur de l'un d'eux offrirait de l'importance, car c'est, en général, sur leur étendue que l'on s'appuie pour calculer la population d'une ville.

Nous ne trouvons sur le sol actuel de Valence les traces d'aucun de ces édifices ; cependant des indications, encore très-incertaines, mais très-vraisemblables, nous permettront, je l'espère, de fixer la situation et peut-être l'étendue d'un cirque.

Les Valentinois savent tous qu'il existe au pied de la citadelle un emplacement désigné sous le nom de Siry ou Cire ; mais ils ignorent en général son ancienne configuration et encore plus sa destination.

La description de cet emplacement donnée par le *Pèrequaire* de 1547 me paraît jeter un commencement de lumière sur ce sujet.

A cette époque, la citadelle n'était point construite et l'espace appelé le Siry se composait de deux parties : la première contenue dans la 5<sup>e</sup> isle incorporée vers 1596 dans la citadelle, et la deuxième dans la 7<sup>e</sup> isle.

La première partie est ainsi désignée :

« Mayson ruinée, chazal, establerie du siry, de toute anti-  
 » quité ainsi désigné . . . . .  
 » a au devant de rue 40 toises de longueur et 12 toises de  
 » profondeur réduit à 480 toises. »

(On conviendra qu'une surface de 1,900 mètres est un peu considérable pour des constructions vulgaires.)

Et la deuxième partie :

« Pre claux et terre . . . . au dessous la maison du siry » à 31 toises de longueur sur 80 de profondeur réduit à 2,480 » toises. »

Ainsi, l'ensemble de ces deux parties du Siry contenait 2,900 toises, soit plus d'un hectare, surface suffisante pour un cirque.

Je suis disposé à croire qu'il y a eu, en effet, sur ce point un édifice de ce genre, et ce qui me confirme dans mon opinion, c'est l'existence, en 1547, de vastes constructions en ruines.

C'est aussi ce fait inusité d'une désignation possédée par un emplacement de la ville et ne pouvant tirer son nom ni de la topographie ni des professions pratiquées par les habitants du lieu, désignation qui paraît étonner l'auteur du *Péréquaire* lui-même, tandis qu'il est facile de la faire dériver de *circus*, alors qu'on ne peut lui trouver aucune autre étymologie vraisemblable.

Des fouilles permettront d'affirmer ou d'infirmer la conjecture.

Vous remarquerez aussi l'importance de deux des inscriptions découvertes il y a peu de jours, et dont M. Allmer donne le sens.

Enfin, le musée de Valence a été de plus enrichi d'objets antiques remarquables, parmi lesquels je citerai deux fragments de *dolium*, vases gigantesques en terre cuite qui devaient contenir chacun au moins une vingtaine d'hectolitres.

Nous pourrions, Messieurs, développer bien plus longuement le sujet que nous nous sommes proposé, mais ce serait abuser de votre patience; j'espère que les détails donnés vous prouveront que nous ne sommes point restés inactifs.

CH. DE ROSTAING.

# LETTRE

SUR

## L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU DAUPHINÉ

par M. J. Brun-Durand,

*A. M. Lacroix, Secrétaire-Archiviste de la Société d'Archéologie  
et de Statistique de la Drôme.*

---

### I

Vous savez, mon cher collègue, que depuis nombre d'années je m'occupe d'un Dictionnaire ecclésiastique du Dauphiné, et vous savez aussi avec quelle persévérance et quelle ardeur je butine depuis lors, d'ici et de là, dans les cartons des archives et les rayons des bibliothèques, les notes nécessaires pour compléter autant que possible cet énorme travail, dans lequel il doit être question non-seulement des archevêchés, des évêchés et des abbayes de cette province, mais encore des prieurés, des commanderies, des paroisses, et peut-être même des chapelles qui se sont élevées dans ses limites, c'est-à-dire de milliers de bénéfices de toute importance et de toute nature disséminés dans les treize diocèses qui se partageaient le sol dauphinois <sup>1</sup>.

Rien ne vous étonnera donc moins que d'apprendre le vif

---

(1) Ces treize diocèses étaient Lyon, 52 paroisses; Belley, 22; Vienne, 276; Grenoble, 140; Valence, 70; Die, 192; Gap, 170; Embrun, 80; Sisteron, 26; Vaison, 16; Saint-Paul-trois-Châteaux, 26; Orange, 1; enfin Turin, les paroisses cédées au Piémont par le traité d'Utrecht. Quelques-unes de ces paroisses ont fait partie de la Provence, du Comtat ou de la principauté d'Orange; mais il m'a semblé que mon ouvrage acquerrait plus d'homogénéité en y comprenant tout le territoire qui a formé les trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

empressement avec lequel j'ai lu dans le 11<sup>e</sup> *Bulletin* de notre Société d'Archéologie <sup>1</sup> un article bibliographique anonyme sur le *GALLIA CHRISTIANA*, *Provincia Viennensis*, savante continuation des Frères Sainte-Marthe, par M. Hauréau. Car nulle part, assurément, je ne devais espérer pouvoir faire aussi facilement que là une petite gerbe pour ma moisson, Vienne étant la province dauphinoise par excellence, et l'auteur de cet article, dont l'érudition pourrait bien trahir l'anonyme, atténuant, puis ravivant cette espérance par les quelques lignes dont il fait suivre une notice préliminaire sur les ancêtres du *Gallia* : « En » examinant ici le travail du savant académicien, dit-il, notre » but n'est point d'en faire une critique de détails, facilitée, » d'ailleurs, par la réunion d'un grand nombre de documents inédits que l'obligeance nous a permis de compulsuer, » et qui ont pu aisément échapper à un érudit travaillant au » loin. Nous croyons être plus agréable et surtout plus utile » aux lecteurs du *Bulletin* en résumant, sauf à les rectifier et » à les compléter au besoin, les notices rédigées par M. Hauréau » dans une langue classique encore pour l'érudition en plusieurs contrées, mais qui n'est plus chez nous intelligible » qu'aux privilégiés de la science. »

Or, il me faut avouer que cet espoir a été, sinon complètement, du moins considérablement déçu, cet article n'étant, à peu de chose près, que le résumé très-concis du travail de M. Hauréau sur les archevêques et les doyens de Vienne, les abbés de Saint-Pierre, de Saint-Chef, de Saint-André-le-Bas et de Saint-Antoine, et l'abbaye de femmes de Saint-André-le-Haut; tous les autres monastères de ce diocèse n'ayant guère qu'une simple mention. En faut-il conclure que ce travail est d'une perfection telle qu'il ne comporte ni aucune rectification ni aucune addition? Vous ne le pensez pas, et le savant académicien, son auteur, le pense moins que vous encore; la moindre expérience apprenant aisément qu'en de semblables travaux il n'y a rien de définitif et que le dernier mot y est

---

(1) *Bulletin de la Société d'Archéologie*, III, 443 et suiv.

toujours à dire. Je ne veux pour preuve de mon assertion que les quatorze noms ajoutés à la liste complète, en apparence, des prieurs de Saint-Robert-de-Cornillon, par le Nécrologe de ce prieuré, dernièrement mis au jour par notre infatigable collègue, M. Chevalier<sup>1</sup>, et, mieux encore, les dix-neuf abbesses de Saint-André-le-Haut, exhumées de l'oubli par la récente publication d'un mémoire inédit de Charvet<sup>2</sup>.

Passé maître depuis longtemps dans la science historique, M. Hauréau, digne continuateur des Bénédictins, n'éprouvera donc ni contrariété ni surprise en me voyant comparer ses listes aux miennes, ou plutôt corroborer celles-là par celles-ci, et, dans ce but, vous me permettrez, mon cher collègue, d'emprunter à mon Dictionnaire, je ne dirai pas toutes les notices correspondantes à celles que renferment les deux premières livraisons du tome XVI du *Gallia*, nos statuts et le titre même du *Bulletin* m'interdisant une semblable digression, mais seulement celles qui se rapportent à la partie des anciens diocèses de Vienne et de Valence comprise dans le département de la Drôme actuel, en signalant simplement par des caractères *italiques* les noms ajoutés et par un *astérisque* les dates modifiées. Ne fussent les raisons que je viens de donner, je me serais empressé d'en user de même pour la partie du département de l'Isère où se trouvaient quelques monastères, tels que celui de Laval-Bressieu, traités avec une beaucoup trop grande sobriété par M. Hauréau qui, d'ailleurs, a omis dans le diocèse de Grenoble l'abbaye de Notre-Dame-de-Grâce, près Tullins, monastère de religieuses Bernardines fondé, le 15 décembre 1624, par François de Gallien de Chabons et sa femme, et celle d'Erbeval ou Aubeval qui, ruinée en 1219 par une inondation de l'Isère, fut rétablie en novembre 1240 à Beaulieu en Chassant

---

(1) *Documents inédits* publiés par l'Académie delphinale, II, 4<sup>e</sup> livraison.

(2) *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut, de Vienne*, par Claude CHARVET, archidiacre de La Tour, publiés par M. P. Allut. — Lyon, Scheuring, 1868.

(Isère), par Berlion de La Tour-Vinay, et convertie peu après en un prieuré de l'ordre de Saint-Ruf dont les biens enrichirent le séminaire diocésain lors de la suppression de cet ordre, en 1774.

## II

Bien que près d'un tiers de notre département ait fait partie du diocèse de Vienne, si riche en importants monastères, deux seuls d'entr'eux lui appartiennent : l'un d'hommes, converti bientôt en chapitre séculier, Saint-Barnard; l'autre de femmes, Saint-Just; tous les deux établis dans la ville de Romans. Du premier nous n'avons naturellement rien à dire, le continuateur du *Gallia* et moi ayant pour seule et même source la remarquable histoire de M. Giraud, qui se trouve dans toutes les mains, ce qui rend oiseuse et superflue toute nouvelle notice. Passons donc à la seconde.

## III

### SAINT-JUST.

*Abbatia et Conventus Sanctæ Mariæ de Angelis, Alias Sancti Justi.*

Cette abbaye de religieuses Cisterciennes, de la filiation de Bonnevaux, sous le vocable de Notre-Dame des Anges, fut fondée le 13 octobre 1349, à Saint-Just-de-Claix, paroisse voisine du château de Beauvoir, par le Dauphin Humbert II, qui se proposait de créer ainsi à sa mère, Béatrix de Hongrie, une retraite voisine de sa résidence. Celle-ci, après avoir embrassé la vie religieuse à Laval-Bressieu, lors de la mort de son époux, Jean II, s'était démise depuis quelques années du gouvernement de ce monastère pour se fixer à Beauvoir avec quelques compagnes. Ce premier établissement eut, paraît-il, presque aussitôt à essuyer quelque désastre, car nous voyons,

en 1376, le roi Charles VII accorder aux religieuses de Saint-Just trois douzaines d'arbres à prendre dans la forêt de Claix, pour la réparation de leur église, de leur dortoir et de leur maison. Quoi qu'il en soit, saccagée en 1565 par les protestants, l'abbaye de Saint-Just fut transférée, le 25 avril 1600, à Romans, dans les vastes bâtiments qui, abandonnés en 1790, ont été cédés le 13 mars 1816 à la congrégation des Dames du Saint-Sacrement, qui y a établi sa maison-mère.

Dans la notice qu'il consacre à cette congrégation, M. Nadal avance que les religieuses de Saint-Just eurent d'abord pour abbesse Béatrix de Hongrie elle-même, ce qui est une erreur, la première abbesse du monastère delphinal étant MARGUERITE DE MORESTEL (1349), nommée avec les sœurs Jordane de Maloc, Margaronne de Moras et la dauphine Béatrix elle-même dans la charte de fondation <sup>1</sup>. Les autres abbesses connues sont :

Vers 1385. — Marguerite de Laire, sœur de Jacques, gouverneur du Dauphiné, est connue par la 412<sup>e</sup> décision de Fr. Marc <sup>2</sup>.

1479. — *Isabelle de Baternay*, qui albergea quelques bois à sieur Jean Gizon <sup>3</sup>.

1524-1548. — *Louise de Saint-Chamont* ou *Chaumont*, qui fit confectionner plusieurs terriers, et fut, à la dernière de ces dates, marraine de Louise d'Hostun <sup>4</sup>.

1548-1598. — *Catherine de Villeneuve* fit jeter, en 1590, les fondements du monastère de Romans <sup>5</sup>.

1598-1617. — *Catherine de Villeneuve*, nièce de la précédente, présida à la translation de l'abbaye <sup>6</sup>.

1617\*-1644. — *Anne-Claire de Saint-Priest*, connue, comme les précédentes, par des terriers et des procédures <sup>7</sup>.

(1) VALBONNAYS, II, 611. — *Documents historiques inédits*, II, 184.

(2) VALBONNAYS, II, 611.

(3) Arch. de la Drôme.

(4) ANSELME. — *Hist. des grands Officiers de la Couronne*. — Archives de la Drôme.

(5) Archives de la Drôme.

(6) Arch. de la Drôme.

(7) Arch. de l'Isère, B. 616, 837.



1669. — *Antoinette de Marcel*, dont on trouve le nom dans un procès avec le nommé Teston, et qui, peut-être, est la même que la suivante <sup>1</sup>.

1671. — *Antoinette de Marcellange de Chambonnet*, qui obtint un arrêt du Parlement de Grenoble contre Judith de Blosset, veuve d'Alexandre Artaud <sup>2</sup>.

1693-1699. — *Claudine de Marnais-Saint-André*, sœur de l'abbé de Saint-Thiers de Saou <sup>3</sup>.

1716-1732. — *Antoinette Armand* <sup>4</sup>.

1751-1790. — *Gabrielle-Gastonne de Beaumont* <sup>5</sup>.

Diane-Gabrielle de Canel est donnée comme abbesse de Saint-Just dans une procédure de 1778; mais elle n'était que coadjutrice de Gabrielle-Gastonne de Beaumont, et cet état de choses a duré jusqu'à la dissolution des ordres religieux.

#### IV

Si le diocèse de Vienne a peu de monastères dont l'histoire nous intéresse, il n'en est pas de même de celui de Valence qui, bien que s'étendant sur les deux rives du Rhône, n'avait d'abbayes que dans sa partie dauphinoise, entièrement comprise aujourd'hui dans le département de la Drôme. En sorte que toutes les notices afférentes à ce diocèse ont droit à une place dans cette lettre. J'en excepterai cependant celle des évêques, déjà donnée par un grand nombre d'auteurs et tout récemment dans l'*Ordo* diocésain, par M. l'abbé Chevalier, et cela tant à cause de cette publicité que parce que les rectifications à faire sont de bien petite importance, les deux suivantes exceptées :

Catellan et le *Gallia*, de même que la plupart des historiens de l'église de Valence, font de l'évêque Lambert, dont on a des

(1) Arch. de la Drôme, B. 227.

(2) Arch. de l'Isère, B. 192.

(3) Arch. de la Drôme, B. 1735, 1743.

(4) Arch. de la Drôme, terriers.

(5) Arch. de l'Isère, B. 1940.

actes de l'an 997 à 1011, un seul et même personnage avec Humbert, fils du comte Guy, et de Frédeburge, cité dans une charte de 1027; révoquant ainsi en doute une assertion de Chorian et de Guichenon, alors que ces derniers ont raison contre eux. En effet, l'opinion de ces derniers est prouvée, ce me semble, d'une façon péremptoire par la charte VII du *Cartulaire du Bourg*, publié par M. Chevalier lui-même <sup>1</sup>, charte dans laquelle l'évêque Odon de Chapponay, qui siégea de 1056 à 1085, c'est-à-dire à peine 44 ans plus tard, rappelant le souvenir des prélats ses prédécesseurs qui favorisèrent le chapitre du Bourg, distingue parfaitement l'un de l'autre : *adjiciens etiam quod quecunque predecessores sui episcopi, Guigo, Lambertus, Humbertus, Gontardus, Eustachius*, etc., etc.

D'autre part, l'épiscopat de Jean de Montluc, prélat que tous les historiens font mourir évêque de Valence, en 1579, doit être ramené à 1576, au plus tard, ainsi qu'il résulte d'un acte des archives de Saint-Ruf, par lequel Charles de Léberon « esleu » évêque de Valence, abandonne certains droits à Gaspard Rolland, son successeur dans cette abbaye. Montluc ne se retira probablement à Toulouse qu'après s'être démis de son évêché en faveur de son neveu <sup>2</sup>.

## V

### DOYENS DE VALENCE.

Le chapitre cathédral de Valence, qui était autrefois composé de quatorze membres, y compris quatre dignitaires, nommés les deux premiers par les chanoines, les autres par l'évêque,

(1) Dans la *Chronique des Evêques de Valence*, publiée aussi par M. l'abbé CHEVALIER, Lambert et Humbert sont également bien distingués entr'eux.

(2) *Repert. Sancti Ruffi*, 385.

eut pendant fort longtemps à sa tête le prévôt, dont l'élection solennellement faite était seule célébrée par le bruit des cymbales <sup>1</sup>, suivant une transaction de l'an 1216. Mais, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, il dut, nous ne savons trop pour quelle raison, céder le pas au doyen, qui, malgré d'incessantes réclamations et de longs procès, occupa dès lors la première place partout ailleurs que dans le chœur, où elle fut conservée au prévôt. Au doyen appartenait la collation de la précentorerie, de la sacristie et de quelques chapelles.

Ont été doyens de Valence :

997. — *Bermond*, présent à un échange de terres, entre les églises de Vienne et de Valence.

1010. — *ANDRÉ*, qui consentit à la donation de l'abbaye de Saint-Victor de Valence à l'abbé de Saint-Chaffre par l'évêque Lambert <sup>2</sup>.

Vers 1060. — *GONTARD*, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Romans par Gontard, évêque de Valence <sup>3</sup>.

1150. — *Pierre de Rostaing*, qui le 7 septembre accensa l'eau de la fontaine *del Content* au prieur de Saint-Victor <sup>4</sup>.

1152-1156. — *ODON OU EUDES DE CHAPONAY*, élu cette dernière année à la place de Bernard <sup>5</sup>.

(1) *Capitulum seu major pars et senior capituli, si capitulum discordaverit (quod absit) eligant prepositum vel electores qui ipsum eligunt, qui, inquisita voluntate singulorum canonicorum residentium et presentium electum ab ipsis presentabunt episcopo in claustro, et si episcopus approbaverit, in capitulo publice nominabunt et episcopus confirmabit, chorus dicet TE DEUM LAUDAMUS et SIMBALA SONABUNT simul, et episcopus electum collocabit in loco prepositali ad dextram partem chori. Capitulum seu major pars et senior..... eligunt decanum..... et si episcopus aprobaverit, in capitulo publice nominabunt eum et episcopus confirmabit; chorus dicet TE DEUM LAUDAMUS, SIMBALA NON SONABUNT et episcopus electum collocabit in loco decanali ad sinistram partem chori. Registrum compositionis.... super collatione et provisione decanatus et aliarum dignitatum.* (Archives de la Drôme).

(2) *Cartul. de Saint-Chaffre*, ch. II

(3) *Cartul. de Romans*, ch. LXVI.

(4) *Invent. du Doyenné*, 8.

(5) *COLUMBI, CATELLAN*, etc.

1158-1168\*. — ARMAND, témoin de la vente de l'île Éparvière à l'abbé de Saint-Ruf par l'évêque de Valence, et d'une donation faite à l'abbaye de Léoncel <sup>1</sup>.

1173\*-1223\*. — LAMBERT, qui transigea, en 1185, avec l'évêque Odon relativement aux droits du doyenné, était présent, l'an 1173, à une donation de terres faite au monastère de Léoncel par l'évêque Odon, et vingt ans après consentit à l'union du monastère de la Part-Dieu à la même abbaye. Le 4 mars 1215 il est encore témoin d'une donation au monastère de Léoncel <sup>2</sup>.

1226-1233\*. — SILVION DE CREST, dernier représentant des seigneurs de cette localité, abandonna, en 1226, à l'évêque de Valence, tous ses droits sur Crest, Aouste et Divajeu, en échange de la possession viagère des châteaux de Beaumont et de Montvendre; sept ans après, il donnait, avec le consentement du chapitre, la léproserie de Valence au prieuré de Saint-Victor <sup>3</sup>.

1237-1256. — *Arbert de Chabeuil*, témoin d'une donation aux religieux de Léoncel et d'un accord fait entre les chartreux de Sainte-Marie et quelques seigneurs voisins <sup>4</sup>.

1265. — R. D'HAUTEVILLE, l'un des commissaires chargés de régler les différends du chapitre de Romans avec le sacristain relativement à leurs droits <sup>5</sup>.

1270-1274. — GUILLAUME D'HAUTEVILLE, témoin de l'hommage prêté à l'archevêque de Vienne, le 2 mars 1270, par la Dauphine Béatrix, et, le 15 septembre 1274, d'un traité entre les archevêques de Vienne, les chanoines de Saint-Barnard et les habitants de Romans <sup>6</sup>.

1278-1299. — GEOFFROY DE CHASTE, chanoine de Romans, qui eut, en 1291, quelques différends avec l'évêque Jean de Genève, fut, en 1278, témoin d'un traité entre l'évêque Amédée de Roussillon et le comte de Valentinois, et, le 5 juin 1299,

(1) Papiers de Saint-Ruf. — *Cart. de Léoncel*, ch. XV.

(2) *Invent. du Doyenné*. — *Cart. de Léoncel*, ch. XXI, LIV, LXXVIII.

(3) COLUMBI, p. 55. — Papiers de Saint-Ruf.

(4) *Notice sur le Val-Sainte-Marie*, par M. l'abbé CHEVALIER. — *Cart. de Léoncel*, ch. CXXIV.

(5) *Cart. de Romans*, I, 257.

(6) COLLOMBET, II, 193; — VALBONNAYS, I, 128.

adhéra à l'acte par lequel l'évêque Guillaume de Roussillon acquit de l'abbé d'Aurillac des droits de juridiction sur le prieuré de Saillans <sup>1</sup>.

1310. — AYMON DE BEAUREGARD.

1349. — GUILLAUME BASTET, peut-être le même que le suivant.

1353-1383. — *Guillaume de Crussol*, appelé aussi *de Corsonne*, à la place de qui le *Gallia* met un Gérard de *Calma*, dont je n'ai pas trouvé de traces dans les archives du doyenné, qui renferment, au contraire, bon nombre d'actes émanant de Guillaume de Crussol <sup>2</sup>.

1387\*-1389. — JEAN DE VERBOUX, procureur fondé du chapitre dans son procès avec l'évêque touchant leurs droits respectifs <sup>3</sup>.

1394-1403\*. — LÉON MARCENET OU MASSENET DE NOZÉRET, licencié ès-lois, qui obtint, à la première date, reconnaissance de l'évêque Jean de Poitiers pour une pension ou rente de 7 sétiers de sel à prendre sur le péage de Valence, transigea, en 1403, avec le même prélat, relativement à leurs droits de juridiction <sup>4</sup>.

1408-1416\*. — HUGUES OU HUGON DE GENAS, vice-gérant d'Avignon et prévôt-abbé du Bourg-lès-Valence <sup>5</sup>.

1433-1441\*. — GUILLAUME DE POITIERS, fils de Louis, seigneur de Chalancon, protonotaire apostolique et prévôt de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Crest <sup>6</sup>.

19 mai 1467. — *Jean de Grolée* <sup>7</sup>.

1471\*-1491. — CHARLES DE GROLÉE, qui transigea, le 15 mai 1490, avec l'abbé de Saint-Ruf, au sujet de quelques sommes que lui devait le prieur de Saint-Victor <sup>8</sup>.

1500. — *Benoît de Châtillon*, qui fournit le dénombrement

(1) *Invent. du Doyenné*. — VALBONN., II, 90.

(2) *Id.* 3, 10, 50.

(3) *Regist. compositionis inter Episcop. Valent. et dom de capitulo*.

(4) *Invent. du Doyenné*, 60. — *Registrum*.

(5) *Id.*, 11.

(6) *Id.*, 13.

(7) COLUMBI, *Opuscula varia*, 326.

(8) *Id.*, 14, 40. — *Registrum*.

des biens du doyenné devant les commissaires de la Chambre des Comptes <sup>1</sup>.

1506. — CHARLES DE TOURNON, neveu de Gaspard, évêque de Valence, prit possession par procureur, le 8 octobre, et fut nommé quelques années après évêque de Rodez.

1509-1520\*. — CLAUDE D'HOSTUN, protonotaire apostolique et chanoine de Romans, recteur du bénéfice de Saint-Jean-l'Évangéliste dans le cimetière de Notre-Dame-la-Ronde <sup>2</sup>.

1522-1540. — *Jean d'Hostun*, chanoine de Romans, neveu du précédent, pourvut Antoine de Sala de la chapelle de Sainte-Marthe, dépendante du doyenné, le 6 décembre 1540 <sup>3</sup>.

1555\*-1569\*. — FÉLIX VARMOND, qui porta contre l'évêque Jean de Montluc une accusation d'hérésie ayant donné lieu au factum suivant : *Liber singularis, quod Johannes Montlucius episcopus Valentiniensis, non fuerit hæreticus*. — Lyon, 1640, in-4°; et fut condamné à faire amende au prélat par arrêt du conseil du 14 octobre 1640.

1584\*-1588\*. — CLAUDE BOUTRIER OU BOURCIER obtint du Parlement de Grenoble un arrêt qui le maintenait dans le droit d'exiger la dîme des biens de l'hôpital de Sainte-Marthe <sup>4</sup>.

1588\*-1600<sup>5</sup>. — GUILLAUME ARGOUD, docteur ès-lois, prieur de Châteaudouble <sup>5</sup>.

1613\*-1646\*. — GUILLAUME HUMBERT, connu surtout par un long procès avec le prévôt Charles Bertrand au sujet de la préséance dans le chœur <sup>6</sup>.

1659. — *Marcellin Humbert*, bachelier en théologie, à la demande de qui l'abbé de Saint-Ruf reconnut que les eaux de la fontaine du Content étaient de la directe du chapitre <sup>7</sup>.

1668-1676. — *Charles de Veynes du Proyet*, prieur et seigneur du Bourg-lès-Valence <sup>8</sup>.

(1) *Inventaire de la Chambre des Comptes*.

(2) *Invent. du Doyenné*, 16, 40, 81. — *Registrum*.

(3) *Id.*, 17.

(4) *Id.*, 24, 58. — Archives de l'Isère, B. 227.

(5) *Invent. du Doyenné*, 25, 32 et 44. — *Registrum*.

(6) *Invent. de la Chambre des Comptes*, etc.

(7) *Registrum*.

(8) Papiers du Bourg.

1676-1678. — *Pierre de Gallien de Chabons*, abbé de Saint-Félix, qui fit dresser un inventaire des archives du doyenné.

1700. — *Philippe Badouveau de La Mésangère*, qui fit faire quelques transcriptions d'actes concernant le doyenné <sup>1</sup>.

1729-1741. — *Philippe de Badouveau du Luat* ou de *Luyat*, qui institua pour héritier Jean-François Duclaux, président en l'Élection de Montélimar, déclarait, en 1729, que le doyenné lui rapportait 2,109 livres de revenu net <sup>2</sup>.

1750. — *Claude du Poile de Châtillon* est connu par les démêlés qu'il eut avec Roux Durmunières, recteur de la chapelle Notre-Dame-La-Ronde <sup>3</sup>.

1790. — *Antoine d'Aurelle*, prieur de Saint-Félix.

## VI

### ABBÉS DE SAINT-FÉLIX DE VALENCE.

Dès le IX<sup>e</sup> siècle existait à Valence, sous le vocable de Saint-Félix, l'un des apôtres de cette ville, une abbaye chef d'ordre d'une petite congrégation à laquelle appartenaient les églises de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, de Saint-Clément, à Mercurol, de Saint-Nazaire-en-Royans, de Château-double et d'Aiguebonne. Cette abbaye avait été ruinée par les Normands ou les Sarrasins, lors du sac de la ville de Valence, en 860; elle fut alors convertie en un prieuré que le pape Urbain V rendit à l'ordre de Saint-Ruf, le 29 septembre 1363. Quant au titre abbatial, pour en conserver le souvenir, on l'unit à un canonicat du chapitre cathédral, dont il fut dès lors la troisième dignité.

De ceux qui ont porté le titre d'abbé nous connaissons :

997-1011. — *Guigues*, témoin d'un échange de terres entre les églises de Vienne et de Valence, le 23 novembre 997, et de

(1) Registrum.

(2) Arch. de la Drôme, B. 52, etc.

(3) *Id.*, 563.

la donation de l'abbaye de Saint-Victor, de Valence, à l'abbé de Saint-Chaffre, par l'évêque Lambert, le 11 mars 1011 <sup>1</sup>.

1<sup>er</sup> octobre 1011. — *Étienne*, qui consentit à une nouvelle donation faite au même abbé par le même évêque <sup>2</sup>.

Vers 1060. — HUMBERT, témoin d'une donation de terres à l'abbaye de Romans, par Gontard, évêque de Valence <sup>3</sup>.

1066. — *Berton*, présent à un accord entre l'abbé de Saint-Ruf et Lantelme, prieur de Saint-Félix, au sujet de terres <sup>4</sup>.

1123-1174. — *Guillaume de Clérieux*, sacristain de Romans, l'un des députés envoyés à Besançon par les chanoines de Romans pour plaider leurs intérêts auprès de l'Empereur Frédéric I<sup>er</sup> <sup>5</sup>.

1178-1196. — GUILLAUME DE CLÉRIEUX, sacristain de Romans et neveu du précédent, avec qui M. Hauréau l'a confondu, confirma à l'église de Saint-Ruf la possession de deux vignes au Champ-Palussa, accorda aux religieux de Léoncel l'exemption de tous droits de péage et de leyde dans ses terres, consentit, en 1194, à l'union du monastère de La Part-Dieu à cette même abbaye; enfin, deux ans après, fut condamné par l'archevêque de Vienne et les évêques de Valence et de Die à relâcher les bénéfices ecclésiastiques dont il jouissait, bien qu'ayant depuis plusieurs années abandonné l'état ecclésiastique pour se marier <sup>6</sup>.

1216-1221. — BERTRAND, peut-être le même que Bertrand, évêque de Die, en 1223, transigea, en 1216, au nom du chapitre de Valence, avec l'évêque Humbert, relativement à leurs droits.

1229. — *Jean* fit le 1<sup>er</sup> juillet un accord avec l'abbé de Léoncel touchant leurs terres du Cosnier <sup>7</sup>.

(1) CHEVALIER, *Cart. de Saint-Chaffre*, ch. 11. — BALUZE, mss., t. LXXV.

(2) *Id.*, 4.

(3) *Cartul. de Romans*, ch. 66.

(4) Papiers de Saint-Ruf.

(5) DE GALLIER, *Notice sur la Baronnie de Clérieux*.

(6) *Cartul. de Léoncel*, ch. XXXIV.

(7) *Ibid.*, ch. CV.



1260. — DIDIER DE SASSENAGE, frère de Guillaume, évêque de Grenoble <sup>1</sup>.

1263. — *Bertrand d'Étoile*, qui fit un accord avec le prieur Lantelme de Quint, touchant certaines dîmes <sup>2</sup>.

1278-1280. — *Guy Bastet de Crussol*, appelé aussi *Guyonnet*, abandonna, en 1278, à sa sœur Audis, femme de Roger d'Anduze, tous les droits qu'il pouvait avoir à Loriol et à Livron <sup>3</sup>.

1283-1299. — DIDIER DE SASSENAGE, probablement le même que le précédent de ce nom, témoin du contrat par lequel Humbert I et le comte de Valentinois s'engagèrent à marier leurs enfants ensemble, fut également présent au traité par lequel l'abbé d'Aurillac céda ses droits juridictionnels sur le prieuré de Saillans à l'évêque de Valence <sup>4</sup>.

1322. — *Guillaume de Roussillon*, administrateur du prieuré de Serre (Grand-Serre), transigea avec le seigneur de Bressieu relativement à certains droits de juridiction <sup>5</sup>.

1372. — *Raymond Dupuy*, qui céda au chapitre de Valence quelques rentes à Alex <sup>6</sup>.

1<sup>er</sup> décembre 1387. — GUILLAUME D'ALTVILLARS, D'ARVILLARS OU D'HAUTVILLARS, nommé dans une procédure touchant les droits de l'évêque de Valence et ceux du chapitre <sup>7</sup>.

1406-1407. — PIERRE DE SALUCES, docteur en décrétales, mentionné dans une semblable procédure <sup>8</sup>.

1409. — *Guillaume d'Estalon* ou *d'Escalon*, qui fut mis en possession de ce bénéfice le 9 novembre <sup>9</sup>.

1426. — GUY D'ALBIAC, élu cette année-là prévôt de Genève.

1441. — *Louis de Poitiers*, témoin nommé dans une charte

(1) CHORIER, *État politique*, IV, 49.

(2) Papiers de Saint-Ruf.

(3) CHORIER, *État polit.*, IV, 49. — LE LABOUREUR, *Mémoires de Castelnaud*, II, 64.

(4) VALBONNAYS, II, 90.

(5) LACROIX, *Notice sur le Grand-Serre*.

(6) CHEVALIER, *Les d'Urre*, dans le *Journal de Die*.

(7) Registre.

(8) Registre.

(9) *Invent. du Doyenné*, 205.

confirmative des libertés des habitants de Die par l'évêque Jean de Poitiers <sup>1</sup>.

1541-1559. — *Barthélemy de Salignon*, prieur d'Alixan et de Châteaudouble, précédemment administrateur du prieuré de Saint-Félix <sup>2</sup>.

1667\*-1670\*. — PIERRE DE GALLIEN DE CHABONS, doyen du chapitre cathédral <sup>3</sup>.

1685-1699. — *Philippe de Badouveau de La Mésangère*, doyen de la faculté de théologie, qui succéda encore au précédent dans le doyenné <sup>4</sup>.

1729. — *Joseph de Brison* reconnut que son bénéfice valait 300 livres de rentes.

1745. — *Antoine d'Aurelle*, vicaire-général, puis doyen.

1756-1790. — *Antoine de Chantemerle*, prieur de Saint-Rambert en Bugey.

Les armoiries du prieuré de Saint-Félix, probablement celles de l'ancienne abbaye, étaient d'azur à trois croissants d'or posés 2 et 1, au chef d'argent chargé d'un aigle de sable portant en cœur une fleur de lis d'or.

## VII

### ABBÉS DE SAINT-PIERRE DU BOURG ET PRÉVÔTS DU CHAPITRE.

L'église du Bourg-lès-Valence, dont on attribue la fondation à Charlemagne, était celle d'une antique abbaye sécularisée probablement à la suite du sac de Valence, en 860, et convertie alors en un chapitre de chanoines séculiers, ayant à sa tête un prieur, tandis que le titre d'abbé fut uni à celui de prévôt de l'église cathédrale. Le titulaire de cette dignité, après avoir joui fort longtemps de la première place, dut, après de longues contestations, céder le pas au doyen, conservant seulement la préséance dans le chœur.

(1) *Cart. de Die*, ch. CLXIV.

(2) *Invent. du Doyenné*, 207.

(3) *Arch. de la Drôme*, B. 53, 998.

(4) *Id.*, B. 352, 398.

Ont été abbés du Bourg, ou plutôt prévôts du chapitre de Valence :

Vers 993. — GENTION ou GENCION, contemporain de l'évêque Guigues.

997. — ADON, témoin d'un échange fait entre les églises de Vienne et de Valence de terres sises à Bésayes et à Taramau <sup>1</sup>.

1011. — ARNAUD, l'un des adhérents à la donation de l'abbaye de Saint-Victor, de Valence, à l'abbé de Saint-Chaffre, par l'évêque Lambert <sup>2</sup>.

Après cet abbé, le *Gallia* place, sous la date 1160, Léger, archevêque de Vienne et abbé de Romans; mais il y a méprise, et pour s'en convaincre il suffit de lire le passage de la charte LXVI du *Cartulaire de Romans*, sur lequel s'est appuyé M. Hauréau : *Leodegarius archiepiscopus Viennensis ecclesie et ecclesie Valentine atque abbatie post Dominum Papam prepositus, laudo et confirmo*. Léger était seulement légat ou préposé du Saint-Siège dans le diocèse de Valence, et non prévôt de l'église de cette ville.

1087-1098. — *Adhémar de Monteil*, chanoine de Valence, puis évêque du Puy, et enfin légat du Saint-Siège à la première croisade, durant laquelle il mourut, le 1<sup>er</sup> août 1098, était prévôt de Valence lors de son élévation à l'épiscopat, en 1087. Il conserva quand même cette dignité, ainsi que nous l'apprenons par la charte de fondation du prieuré de Montmeyran par l'évêque Gontard, et dans laquelle est mentionné, comme témoin, Adhémar, évêque du Puy, prévôt de Valence <sup>3</sup>.

Vers 1098-1100. — GUILLAUME I, qui devait vivre du temps de l'évêque Gontard.

Vers 1111-1154. — GUILLAUME II, contemporain d'Eustache et de Bernard <sup>4</sup>.

(1) BALUZE, mss., t. LXXV.

(2) *Cart. de Saint-Chaffre*, ch. II.

(3) PEYRARD, *Mémoires pour l'histoire de Bourgogne*, 207.

(4) *Cartul. du Bourg*, ch. VII.

1171-1188. — EUSTACHE, frère de Guillaume de Peutiers ou de Poitiers, comte de Valentinois, conjointement avec qui il fit, à l'intention de la comtesse Véronique, leur mère, une donation à l'abbaye de Bonlieu, fut présent, en 1186, à l'acte par lequel son neveu, Aimar de Poitiers, abandonna aux Chartreux du Val-Sainte-Marie un droit de gîte qu'il avait au prieuré de Montmeyran, et confirma, en 1188, les droits et possessions de l'église du Bourg, dont il fut l'un des plus généreux bienfaiteurs <sup>1</sup>.

1220-1223. — LAMBERT, qui transigea avec les chanoines du Bourg relativement à leurs droits et obligations, en octobre 1220, et donna, le 30 novembre 1223, deux pièces de terre à l'abbaye de Léoncel <sup>2</sup>.

Le *Gallia* appelle ce prévôt Humbert et le fait suivre, toujours en 1220, d'un Louis, qui n'est certainement autre que notre Lambert, dont le nom a été mal lu.

1236. — S., témoin d'un partage de biens entre Albert et Odon Alleman, fils d'autre Albert et de Grossa <sup>3</sup>.

1261. — GUILLAUME III, HUGUES DE MONTEIL, donna quelques terres en emphytéose à l'abbaye de Léoncel, le 4 novembre 1261 <sup>4</sup>.

1276-1279. — PIERRE I, DE ROSTAING, le 6 décembre 1276, fit un accord avec les religieux de Léoncel, transigea, le 22 juillet 1279, avec le chapitre du Bourg touchant ses droits de juridiction et autres <sup>5</sup>.

1304-1305. — AMÉDÉE DE BASTET DE CRUSSOL, confirma, le 6 avril 1305, divers arrangements antérieurs conclus avec le monastère de Léoncel <sup>6</sup>.

(1) Chartes orig. chez M. Morin-Pons. — PEYRARD, 261. — *Cartul. du Bourg*, ch. VI, VII, IX.

(2) *Cartul. du Bourg*, ch. XXX. — *Id. de Léoncel*, ch. XCI.

(3) *Cart. du Bourg*, ch. XXXV.

(4) *Cartul. de Léoncel*, ch. XLI.

(5) *Cartul. du Bourg*, ch. XLVII, XLVIII.

(6) *Id.*, p. 100.

1325. — GUILLAUME IV DE CHASTAING.

1369-1387. — FRANÇOIS DE CREST, présent au chapitre du 28 décembre 1387, dans lequel le doyen Jean de Verboux fut chargé de poursuivre la solution des différends du chapitre avec l'évêque <sup>1</sup>.

1390-1401. — HUMBERT GARIN, et non Garnier, licencié ès-lois, fonda, le 26 décembre 1400, une chapelle sous le vocable de Saint-Étienne dans l'église cathédrale, et, le 4 mai, fut présent à l'hommage de Guillaume d'Urre au chapitre.

1405-1429\*. — HUGUES DE GENAS, vice-gérant d'Avignon et doyen de Valence, dont le frère, Jean de Genas, fonda, l'an 1417, une chapelle au-dessous du clocher de la cathédrale <sup>2</sup>.

1432. — PONCE D'ALTVILLARS OU D'ARVILLARS, licencié ès-lois, précédemment vicaire-général et official du diocèse.

1442-1452. — DAMIEN DE SEYTRES, archidiacre d'Aix et doyen de Montélimar.

1452-1462. — BERTRAND D'URRE, précenteur de la cathédrale de Valence et doyen de Dio, élu par le chapitre, le 4 novembre 1452, à la mort du précédent, vivait encore en 1462 <sup>3</sup>.

1468. — ANTOINE I, DE MONESTIER.

1481-1483. — ANTOINE II, JEAN DE SAINT-MAURICE.

1486-1488. — GUILLAUME V, BOURGIER OU BOUTRIER.

1488-1503. — CHRISTOPHE DE SAILHENT, vicaire-général et official de Valence, élu par quelques chanoines, tandis que d'autres choisirent Pierre de Chateaubriand, archidiacre de Brie en l'église de Paris; d'où s'ensuivirent des contestations terminées, en 1488, par une sentence du pape Jules II, qui maintint dans la prévôté Christophe de Sailhent <sup>4</sup>.

1513-1526. — CHARLES PETINOT.

1526. — PIERRE II, DE VESC, élu le 10 septembre, confirmé le 13 par le légat d'Avignon.

(1) Registrum.

(2) PITHON-CURT, IV, 448.

(3) *Invent. du Doyenné*, 206. — Papiers d'Urre.

(4) *Id.*, p. 201.

1547. — JACQUES II, ANTOINE.

1548-1556. — CLAUDE DE VESC.

1566-1570. — JEAN VERGIER.

1570. — FLORENT TENDRON, nommé, le 15 septembre, par le légat d'Avignon, accepté par le chapitre à la condition « qu'il jureroit entre les mains du sieur Doyen, teste nue et à genoux, d'estre bon, fidèle et obéissant audit sieur Doyen et au chapitre, servir et observer les statuts, faire inventaire dans six mois qu'il remettra dans les archives. Après lequel jurement ils le firent mettre en possession, et parce que l'esglise Saint-Appollinaire estoit entierement destruite, ils le menerent à l'esglise Saint-Jean où ils le mirent en possession et lui donnerent la premiere place <sup>1</sup>. »

1571. — JEAN II, CHAPPUIS, nommé sur la résignation du précédent, et mis en possession le 18 mai <sup>2</sup>.

1572-1573. — JACQUES II, DE LA BISTRADÉ, élu le 14 novembre <sup>3</sup>.

1576-1586. — JACQUES III, ORIENT.

1590-1596. — GABRIEL-PHILIPPE DE CHASTELIER.

1607-1627. — CHARLES IV, BERTRAND DE CHASTELIER, qui eut un long procès avec le doyen Guillaume Humbert, touchant la préséance, et dont le *Gallia* a fait deux personnages <sup>4</sup>.

1629-1634. — JEAN III, VARNIER, docteur en théologie, souscrivit, à la dernière date, un accord avec l'évêque Charles-Jacques de Leberon, au sujet de l'élection des dignitaires du chapitre <sup>5</sup>.

1635-1650. — FRANÇOIS II, ARGUEL OU ARGOUD.

1650-1671. — ANTOINE III, SALOMON FAURE DES BLEINS.

1671-1682. — DENIS LE MERCIER DE ROLLET.

(1) *Invent. du Doyenné*, p. 201.

(2) *Id.*

(3) *Id.*, p. 213.

(4) *Id.*, p. 226.

(5) *Registrum*.

1698-1729. — *Pierre III, Louis de Veynes*, qui déclara jouir, comme prévôt, de 460 livres de revenu <sup>1</sup>.

1790. — *N. Préclos*.

## VIII

### SAINT-VICTOR-LÈS-VALENCE.

#### *Abbatia Sancti Victoris prope et extra civitatem Valentia.*

Cette abbaye, qui a donné son nom à l'un des quartiers méridionaux de la banlieue de Valence, et qui paraît avoir appartenu, dès l'origine, à celle de Saint-Victor de Marseille, ayant été soustraite à ce monastère lors de sa désolation par les Normands et les Sarrasins, vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, fut donnée, l'an 1011, du consentement de tous les clercs de l'église de Valence, à Guigues, abbé de Saint-Chaffre, par l'évêque Lambert; mais cette donation ayant été attaquée comme illégale, Ponce, successeur de Lambert, se démit 39 ans après (1050) de tous ses droits sur la petite abbaye (*abbatiolam*) de Saint-Victor entre les mains du pape Léon IX qui, par bulle de septembre de la même année, la restitua à l'abbé de Marseille. Néanmoins, soit par le fait de la non exécution de cette dernière mesure, soit, ce qui est plus probable, par le fait de transactions subséquentes, le petit monastère valentinois, descendu au rang de prieuré, avait fait retour à Saint-Chaffre dès le siècle suivant, ainsi que nous l'apprend une bulle-privilege du pape Alexandre III, en date du 1<sup>er</sup> avril 1179, et par laquelle Saint-Victor de Valence et *Finzeo* sont au nombre des églises maintenues dans la dépendance de cette abbaye. Elle les a possédées jusqu'en 1383, époque à laquelle Clément VII, par bulle de septembre, unit irrévocablement le prieuré de Saint-Victor et ses dépendances à l'ordre de Saint-Ruf. Ajoutons que la plus importante de celles-ci, désignée plus haut sous le nom de *Finzeo*, n'était autre que

---

(1) Arch. de la Drôme.

Fiancey, petite localité voisine de Monteléger, où était alors l'église-mère du territoire qui a formé plus tard la paroisse de La Vache, dont le patronage et les dîmes ont appartenu, à ce titre, jusqu'à la fin du siècle dernier, à l'abbé de Saint-Ruf <sup>1</sup>.

Aucun nom d'abbé de Saint-Victor n'est arrivé jusqu'à nous; mais nous connaissons, en revanche, celui de quelques prieurs :

1155. — *Artaud de François*, à qui le doyen Pierre de Rostaing accensa l'eau de la fontaine du Content <sup>2</sup>.

1210. — *Falques*, témoin d'un accord fait entre Galdinus, abbé de Saint-Chaffre, et Arnaud, abbé de Saint-Ruf, relativement aux limites de son prieuré : présent Humbert, évêque de Valence <sup>3</sup>.

1262. — *Guillaume*, qui donna neuf sous censuels au chevalier Pierre Vicarii, citoÿen de Valence <sup>4</sup>.

1289. — *Estorgius* ou *Astorgius de Châteauneuf*, connu par une transaction avec le chevalier Falques Chanabas, touchant la directe de quelques terres sises à Monteléger <sup>5</sup>.

1340. — *Jean Garin*, témoin d'un accensement de terres <sup>6</sup>.

1360-1363. — *Guillaume Bermond* donne procuration à Guillaume, sacristain du prieuré, pour régler quelques différends <sup>7</sup>.

1366-1371. — *Guillaume Durand* fit, à la dernière date, une transaction avec le prieur de Notre-Dame de Beaumont, relativement aux dîmes de Fiancey <sup>8</sup>.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la mense du prieuré de Saint-Victor fut unie à l'abbaye de Saint-Ruf, en 1373; mais la mense conventuelle ne fut pas supprimée aussitôt pour cela, car nous voyons, en 1399, Guillaume, sacristain de ce prieuré,

(1) *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, I, p. 9. — *Cartul. de Saint-Chaffre*, I.

(2) *Invent. du Doyenné*, 8.

(3) *Repert. Sancti Ruffi*.

(4) *Id.*

(5) *Invent. de Saint-Ruf*.

(6) *Repert.*

(7) *Invent. et Repert.*

(8) *Repert. — Cartul. de Beaumont.*



dont il paraît avoir alors le gouvernement, investir le baile ou bailli du lieu, Aymon, d'une pension annuelle de 9 sous <sup>1</sup>.

## IX

## NOTRE-DAME DE BONLIEU.

*Abbatia Beatæ Mariæ Boni Loci.*

Abbaye de religieuses cisterciennes, sise au village de même nom, canton de Marsanne (Drôme), laquelle fut fondée vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle par une comtesse Véronique qui paraît être la légendaire comtesse de Marsanne, et dont, en tous cas, les fils, Guillaume et Eustache de Peutiers ou Poitiers, le premier, comte de Valence, l'autre, prévôt du chapitre de cette ville, donnèrent, le 2 mars 1171, à son intention, le mas de Genevès et ses dépendances au nouveau monastère, que sa fondatrice avait placé dans la dépendance d'Aiguebelle. Ruiné vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle par les routiers de Turenne, alors en guerre avec le comte de Valentinois et le Saint-Siège, Bonlieu fut, suivant une décision du chapitre général de Cîteaux, converti, l'an 1400, en un prieuré d'hommes dépendant de l'abbaye de Valcroissant, au diocèse de Die, puis saccagé de nouveau, en 1561, par les troupes de Gournet, qui s'en appropria les revenus dont il jouit jusqu'en 1606.

Craignant alors sans doute de légitimes revendications, le capitaine huguenot se dessaisit, moyennant la faible somme de 1500 livres, des biens des abbayes de Valcroissant et de Bonlieu, en faveur de Messire Jean Fabre, prêtre de Crest, qui obtint de la cour de Rome les provisions d'abbé commendataire. Malgré cela, Bonlieu ne reprit pas le rang d'abbaye, mais simplement celui de prieuré de la nomination de Cîteaux,

---

(1) Repertorium.

dans lequel il y avait seulement deux religieux au commencement du dernier siècle <sup>1</sup>.

La seule abbesse de Bonlieu dont le nom soit arrivé jusqu'à nous est :

1239. — ADHÉMARE, qui obtint du comte Aymar la confirmation des libéralités faites par son père et son oncle <sup>2</sup>.

Des prieurs du monastère d'hommes, on connaît :

1638. — *N. Cothenot*, qui intenta un procès à la communauté de Bonlieu pour obtenir le rétablissement des droits de son prieuré <sup>3</sup>.

1641-1671. — *Noël de Lalanne*, docteur de Sorbonne, qui résigna en faveur du suivant.

1671-1685. — *Dom Jean-Claude Dupré*, religieux de Cîteaux <sup>4</sup>.

1729. — *Dom Bonaventure Monnet*, qui reconnut que son prieuré avait 775 livres de revenu net <sup>5</sup>.

1759. — *Dom Humbert*, commissaire de l'abbé de Morimond, pour la visite des monastères de son ordre en Dauphiné, condamné par arrêt du Parlement à laisser la dîme de la paroisse de Bonlieu au curé <sup>6</sup>.

## X

### SAINT-THIERS DE SAOU.

*Abbatia Sancti Tiraucii seu Tertii de Saone, abbatia Saonensis.*

La fondation de cette abbaye, qui paraît être le point de départ du petit bourg de Saou (Drôme), est attribuée, par certains mémoires tirés de ses archives, à Boson, roi de Provence, dont

(1) Arch. de la Drôme. — Chartes comm., par M. MORIN-PONS. — LACROIX, *L'arrondissement de Montélimar*.

(2) Charte de M. MORIN-PONS.

(3) Arch. de la Drôme.

(4) *Invent. des Arch. départ.*, B. 1401.

(5) Arch. de la Drôme.

(6) *Invent. des Arch. départ.*, B. 964.

le fils, Louis-l'Aveugle, étant empereur, donna la terre de Saou avec l'église dédiée à saint Thiers à l'évêque de Valence Rémégair. Malgré cela, le pape Alexandre III met l'abbaye de Saou au nombre de celles qu'il déclare devoir être soumises à l'évêque de Die, par sa bulle du 28 mars 1185. Ces deux actes contraires donnèrent lieu à d'égales prétentions de la part des deux prélats qui tous les deux faisaient inscrire l'abbaye et la paroisse de Saou dans le pouillé des bénéficiés de leur diocèse et prétendaient également au droit d'en faire la visite, ce qui n'a pas empêché l'évêque de Valence d'y exercer sa juridiction jusqu'à la fin du dernier siècle. En somme, l'abbaye de Saou était, dès le XII<sup>e</sup> siècle, le chef d'ordre d'une petite congrégation de chanoines réguliers de Saint-Augustin, relevant directement du Saint-Siège, et de laquelle dépendaient un assez grand nombre de prieurés, tels que Notre-Dame de la Répara, Saint-Pierre d'Auriple, Saint-Etienne de Celas, Saint-Pierre et Saint-Paul de Comps, Saint-Mayne du Pègue, Saint-Sauveur de Cléon-d'Andran, Notre-Dame-du-Pouget de Roynac, Notre-Dame de la Blache et Saint-Didier de Mirmande, Saint-Pierre de Chabrilan, Saint-Martin et Saint-Félix de Mirmande, etc., etc. Son personnel était de douze religieux, y compris l'abbé, le sacristain, le pitancier et le charnier; mais à la suite des guerres de religion, pendant lesquelles l'église et l'abbaye furent ruinées par les Huguenots, de même que la paroisse, le nombre des religieux fut réduit à trois, qui se partagèrent les dignités et le service abbatial transféré dans une église de Notre-Dame contiguë à celle de Saint-Thiers, et dans laquelle le curé fit aussi dès lors les fonctions curiales. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'en 1738, époque à laquelle le roi Louis XV, par ses lettres patentes du 4 avril, supprima l'abbaye de Saou, alors sans conventualité et presque sans dépendances, puis, le 1<sup>er</sup> mai 1739, unit les revenus de la mense abbatiale à l'évêché de Grenoble, et ceux de la mense conventuelle au séminaire de Valence <sup>1</sup>.

---

(1) Arch. de la Drôme. — COLUMBI, 14, 15. — *Cartul. de Die*, 20.

1158. — ADHÉMAR, témoin de la vente de l'île de l'Éparvière à l'abbé de Saint-Ruf <sup>1</sup>.

1169-1190. — *Pierre I*, présent à l'accord que firent entre eux les religieux de Léoncel et les chanoines de Saint-Félix relativement à leurs terres d'Alixan, souscrivit, en 1190, une donation du comte de Valentinois à l'abbaye de Léoncel, et, en juin 1199, fut témoin d'une transaction entre l'évêque de Die et l'abbé de Saint-Ruf touchant les églises de Taulignan <sup>2</sup>.

1295. — *Guillaume d'Auteville*, qui fit l'acquisition de quelques biens à Chabrillan <sup>3</sup>.

1308-1318. — *Pierre II* corrobora par sa présence un accord fait entre Louis de Poitiers, évêque de Viviers, procureur du comte de Valentinois, son père, et les habitants de Vaunaveys (1318) <sup>4</sup>.

1330. — *Jean de Saint-Paul*, du temps de qui l'abbaye fut ruinée par les troupes de Raymond de Turenne, et les religieux obligés de se réfugier dans une grotte de Roche-Colombe <sup>5</sup>.

1339. — PIERRE III DE COMPS, qui fit hommage au comte de Valentinois <sup>6</sup>.

1352. — ISAMBARD, mort cette année même <sup>7</sup>.

1353-1358. — RAYMOND, nommé en janvier 1353 par le pape Innocent VI, se démit cinq ans après <sup>8</sup>.

1358. — FRANÇOIS DE CARITAT, qui fut ensuite évêque de Sisteron, puis d'Orange <sup>9</sup>.

1446. — *Telmont Sibaud* ou *Siboud*, connu par une prestation d'hommage <sup>10</sup>.

(1) *Invent. de Saint-Ruf.*

(2) *Cartul. de Léoncel.* — *Cartul. de Die*, ch. XVIII.

(3) Papiers de Saint-Ruf.

(4) Arch. de Vaunaveys.

(5) *Gallia christiana vetus*, IV, 883.

(6) *Invent. de la Chambre des Comptes.*

(7) *Gallia christiana.*

(8) *Id.*

(9) *Id.*

(10) *Invent. de la Chambre des Comptes.*

1449. — GILLAUME ROSTAING, qui, le 22 juin, obtint un arrêt contre Antoine de Virieu <sup>1</sup>.

1470. — PHILIBERT DE CLERMONT-MONTOISON, chanoine de Vienne <sup>2</sup>.

1471-1478. — GIRAUD PICON <sup>3</sup>.

1499. — HONORAT DE BASCHI, DE BASCHIO OU DE BAJOIE, maintenu contre les prétentions de Florimond Picon.

1520. — CÉSAR TRIVULCE, évêque de Côme, nonce en France <sup>4</sup>.

1523. — AIMAR DE CLERMONT-MONTOISON.

1539. — PHILIBERT DE MONTS, prieur de Pont-de-Barret <sup>5</sup>.

1560. — JULES ALVAROT OU ALBAROT.

1589. — *Prosper de Sainte-Croix*, cardinal archevêque d'Arles <sup>6</sup>.

1596-1602. — GABRIEL DE CASTAIGNE, abbé de Saint-Ruf, docteur en théologie et aumônier du Roi.

1606. — VIRGILE LE BLANC.

1616. — AIMAR BERGIER, vicaire-général de l'ordre de Saint-Ruf.

1631-1644. — MARC-ANTOINE VINCENT, docteur en théologie, vicaire-général de Saint-Ruf et prieur de Saint-Ruf d'Avignon, qui unit, en 1643, le prieuré de Saint-Didier de Mirmande à la mense abbatiale, et résigna, l'année suivante, en faveur de son neveu.

1644-1694. — GUILLAUME VINCENT, prieur de Saint-Vallier et de Saint-Domin de Grane, fit, avec le sacristain, le pitancier et le chararier un nouveau partage des revenus du monastère <sup>7</sup>.

1694-1729\*. — JEAN-BAPTISTE DE MARNAIS-SAINT-ANDRÉ, chanoine de Saint-André de Grenoble, qui reconnut, en 1729, que l'abbaye lui rapportait annuellement 1316 livres de revenu net,

(1) *Gallia christiana*.

(2) ANSELME, *Hist. des Grands Officiers*, VIII, 919.

(3) GUY ALLARD.

(4) *Inv. de la Chambre des Comptes*.

(5) *Id.*

(6) GUY ALLARD.

(7) Arch. de la Drôme.

est donné comme le dernier abbé de Saou, par M. Nadal; mais les almanachs royaux de l'époque mentionnent encore :

1730\*-1734. — JEAN-JOSEPH DE CASTELLANE, vicaire-général de Saint-Paul <sup>1</sup>.

1734-1735. — N..... d'Agoult, mort le 9 mars 1735 <sup>2</sup>.

Décimateurs de la paroisse, les abbés de Saou étaient tenus de faire quotidiennement l'aumône de demi-livre de pain brun à tout pauvre se présentant à la porte de l'abbaye, à 8 heures du matin, du 1<sup>er</sup> novembre au 24 juin, et cette aumône, de même que le service paroissial, ayant été naturellement supprimée, lors de la dévastation du monastère [par les Huguenots, en 1575, les consuls du lieu firent sequestrer et affermèrent la dîme et les autres revenus de l'abbaye pour rétablir l'un et l'autre <sup>3</sup>.

## XI

### SOYONS.

#### *Subdio, Abbatia Soyonensis.*

Dès le XII<sup>e</sup> siècle existait à Soyons, en Vivarais, une abbaye de religieuses cisterciennes, sous le vocable de Saint-Jean, et dont l'abbesse dame du lieu en toute justice était tenue de faire chaque année aux pauvres diverses aumônes, évaluées en somme à un quintal de viande de bœuf ou de lard, un demi-muids de vin et 259 sommées de blé. Détruit pendant les guerres de religion, ce monastère fut, en vertu de lettres patentes du roi Louis XIII, transféré à Valence, dans de vastes bâtiments situés près du Rhône et achevés en 1633.

La notice du *Gallia* sur ce monastère est l'une des plus exactes.

1179. — GUILLEMETTE, présente à la donation de la terre de Beauchastel à l'église de Valence par l'évêque Odon <sup>4</sup>.

1245. — BERNARDE, qui vendit à Philippe de Savoie, admi-

(1) Arch. de la Drôme.

(2) ED. MAIGNIEN, *Notes sur les évêques de Grenoble.*

(3) *Invent. des Archives départ.*, B. 724.

(4) CATELLAN, *Antiquités, etc.*, 279.

nistrateur du siège de Valence, la seigneurie de Soyons, avec tous ses droits de haute, moyenne et basse justice, lesquels passèrent, en 1570, dans la maison de Crussol <sup>1</sup>.

1324. — MARIE DE CLAVEYSON, à la prière de qui le roi Philippe-le-Bel confirma les privilèges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs <sup>2</sup>.

1335-1349. — ALOYSE OU LOUISE DE CLAVEYSON.

1351-1401. — LUCE OU LUCIE DE CRUSSOL.

1401-1414. — MARGUERITE DE CRUSSOL.

1456-1467. — LIONETTE DE CRUSSOL.

1468. GALLIENNE OU GALÈNE DE CRUSSOL.

1486. — *Lionette II de Sassenage*, qui, le 27 juillet, transigea avec Jean de Monteillon, prieur de Beaumont, relativement aux dîmes d'Étoile <sup>3</sup>.

1539- 1565. — LOUISE D'AMANZÉ fournit le dénombrement des biens de l'abbaye devant le sénéchal de Beaucaire, le 10 mars 1539; puis, ayant embrassé le protestantisme, se retira à Genève où elle se maria.

1570. — LIONETTE III DE ROCHEFORT.

1578. — JEANNE DE ROCHEFORT, résignataire en faveur de la suivante.

1621-1624. — JEANNE II DE ROCHEFORT, nièce de la précédente.

1624-1633. — ANTOINETTE DE SASSENAGE, qui transféra l'abbaye à Valence, obtint, en 1629, du roi Louis XIII, la confirmation des privilèges de l'abbaye qu'elle avait placée, l'année précédente, dans la dépendance de Chezal-Benoît, résigna, en décembre 1633, en faveur de sa sœur.

1633-1667. — LOUISE DE SASSENAGE, religieuse de Saint-Pierre de Lyon, comme sa sœur, fit construire la chapelle de l'abbaye <sup>4</sup>.

1667-1703. — MARIE-MARGUERITE DE SASSENAGE, nièce de la précédente, résigna en faveur de la suivante <sup>5</sup>.

(1) Arch. de la Drôme.

(2) *Id.*

(3) *Cartul. de Beaumont.*

(4) Arch. de la Drôme.

(5) Arch. de l'Isère, B. 1466.

1703-1736. — PAULE-CATHERINE DE SASSENAGE, cousine de la précédente, mise en possession le 31 octobre 1703.

1736-1748. — MARGUERITE-FRANÇOISE DE FORTIA DE MONT-RÉAL, nièce de la précédente.

1748-1757. — FRANÇOISE DE LA RIVOIRE DE CHADENAC.

1757-1770. — HENRIETTE-ÉLISABETH DE MAUGIRON.

1770-1790. — ANNE-GABRIELLE DE SASSENAGE.

L'abbaye de Soyons avait pour dépendances les prieurés de Gilhoc, en Vivarais, et de Saint-Genis, sur le territoire de Livron.

## XII

### VERNAISON.

*Vernaiso, Monasterium Beatæ Mariæ de Commercio.*

Fondée vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle par Raymond de Châteauneuf-d'Isère, qui la plaça dans la dépendance de Léoncel, dont son fils Hugues était alors abbé, la maison cistercienne de Vernaison, d'abord simple prieuré, fut premièrement établie au lieu appelé actuellement le *Monastier*, paroisse de Châteauneuf-d'Isère, puis à Commerci ou Commiers, territoire de la même paroisse donné, en 1167, par le noble fondateur, et appelé plus tard, nous ne savons pourquoi, Vernaison. Enrichi par plusieurs donations, le nouveau monastère obtint, en 1239, du comte de Valentinois, Aimar II, et l'année suivante, du dauphin Guigues, divers privilèges confirmés, en 1259, par le pape Alexandre II; reçut quatre ans après de l'abbé de Léoncel, André, une règle et des constitutions qui fixaient à trente le nombre des religieuses, et enfin fut érigé en abbaye en 1272. Cet état de choses se continua jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle Vernaison fut dévasté une première fois, ainsi qu'il résulte d'un acte de 1518, par lequel l'official de Vienne ordonne de réconcilier l'église abbatiale qui avait été profanée; puis une seconde, environ quarante ans plus tard, et cette fois le monastère ne se releva pas de ses ruines. Dispersées pendant quelque temps, les religieuses se retirèrent ensuite à Valence dans une maison et une chapelle acquises



de noble Mathieu de Rostaing, et ce nouvel établissement, autorisé en 1617 par l'évêque de Valence et l'abbé de Léoncel, a duré jusqu'en 1790. Aujourd'hui les bâtiments de l'abbaye de Vernaison servent de caserne de gendarmerie.

M. le chanoine Nadal et après lui le *Gallia* ont donné les noms des supérieures de Vernaison ; mais cette liste, d'ailleurs incomplète, doit être rectifiée quant aux dates, suivant l'inventaire et les papiers du monastère.

Prieures et abbesses de Vernaison :

1221. — *Berlie*, par les soins de qui le monastère fut transféré à Commiers, où son épitaphe se lisait autrefois dans le cloître, à droite de la porte de l'église <sup>1</sup>.

1240-1253. — *Marguerite*, prieure de Commiers, figure dans une acquisition de terres faite, en 1240, par son monastère, de Raymond, seigneur de Châteauneuf, transigea la même année avec le prieur de Bésayes relativement aux droits de sépulture, et souscrivit d'autres actes moins importants en 1250 et 1253 <sup>2</sup>.

1273. — *Alix* ou *Alise I* s'accorda avec Lambert, seigneur de Chabeuil, relativement aux biens du monastère à Pizançon <sup>3</sup>.

1277-1283\*. — LANTELME DE GIGORS, première abbesse, est connue par un échange de terres et une donation de François d'Urre (*de Urro*) <sup>4</sup>.

1288-1299\*. — ALIX OU ALISE II D'HAUTEVILLE transigea, en 1288, avec le chapitre de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, au sujet de l'église\* de Notre-Dame-du-Colombier, paroisse située entre Saint-Marcel et Bourg-lès-Valence, dont les terres, censés, dîmes et oblations avaient été inféodées, en 1201, par les chanoines du Bourg aux religieuses de Vernaison.

1300. — *Alluine de Châteauneuf* reçut le don d'une cense à Montelier <sup>5</sup>.

1310. — *Alix III d'Hauteville*, peut-être la même qu'Alix II,

(1) *Inventaire, notes prélimin.*

(2) *Invent. de Vernaison*, 3, 109, 114, 116.

(3) *Id.*, 118.

(4) *Id.*, 125, 170.

(5) *Id.*, 164.

acheta du célerier de Léoncel, représentant Guidon de Chabeuil, son père, un pré sis à Bagnols <sup>1</sup>.

1318\*-1322\*. — BÉATRIX DE CHATEAUNEUF, accensa, en 1318, une terre voisine du monastère, et, quatre ans après, confirma la transaction de l'an 1240 avec le prieur de Bésayes <sup>2</sup>.

1324. — *Alix IV Galliede* ou *Polliende*, albergea deux terres de l'abbaye, l'une à Pizançon, l'autre à Bagnols <sup>3</sup>.

1335\*-1352\*. — ALLUINE OU ALMOYSE DE CHATEAUNEUF vendit, en 1335, une terre sise à Châtelus-en-Royans, et en 1352, un moulin et une grange à Romans; mais ces aliénations, faites sans le consentement de l'abbé de Cîteaux, furent annulées par le pape, en 1336 <sup>4</sup>.

1366-1372\*. — SALVONETTE OU SERVONETTE DE GANGES, connue par quelques accensements <sup>5</sup>.

1386. — GARGENDE DE VERNOUX.

1395\*-1396. — GUILLETTE LAUBETTE OU LOUBETTE, connue aussi par des accensements <sup>6</sup>.

1426. — ALIX V.

1456-1475\*. — FRANÇOISE DE VAREY, qui reconnut, en 1475, que l'abbé de Léoncel avait une pension annuelle d'un florin sur la maison que le monastère possédait à Romans, est encore nommée dans plusieurs actes antérieurs <sup>7</sup>.

1483\*-1499\*. — SIBUETTE, SIBOUDE OU SIRVETTE DES FONTAINES, nommée en 1483 par l'abbé de Léoncel, arrenta le vieux monastère seize ans après <sup>8</sup>.

1520-1528. — *Pernette des Fontaines* céda, en 1627, tous les revenus du monastère à Frère Jean Plaphey qui s'engagea, en retour, à pourvoir à tous les besoins matériels des religieuses <sup>9</sup>.

(1) *Invent. de Vernaison*, 195.

(2) *Id.*, 31, 146, 170.

(3) *Id.*, 237.

(4) CHEVALIER, *Hist. des hôpitaux de Romans*, p. 273.

(5) *Id.*, *Invent. de Vernaison*, 159, 259.

(6) *Id.*, 235.

(7) *Id.*, p. 130, 137, 252, 260.

(8) *Id.*, 211, 256.

(9) *Id.*, 26, 217.

1555. — *Claude Saurette*, témoin du réappensionnement d'une maison sise à Valence, faubourg Saunière, laquelle était de la directe de Vernaison <sup>1</sup>.

1560-1572\*. — ANTOINETTE DE BRESSIEUX, nommée dans une foule de transactions peu importantes <sup>2</sup>.

1590. — *Hélène de Bressieux* fit, le 9 juin, l'acquisition de 16 sétiers censuels de froment <sup>3</sup>.

1616\*-1669\*. — CLAUDINE DE GROLÉE, par les soins de qui le monastère fut transféré à Valence <sup>4</sup>.

1689. — THÉRÈSE DE DRUIN DE LA VAL D'ISÈRE fit bâtir les murs de clôture.

1698-1705. — MARIE-SUZANNE DE COSNAC, nièce de Daniel, évêque de Valence, afferma 2400 livres tous les biens de l'abbaye, et vendit 2800 livres une coupe de bois, sise à Châteauneuf, pour se libérer de quelques dettes <sup>5</sup>.

1712. — GASPARDE DES ALRICS DE ROUSSET, sœur de Louis-Charles des Alrics, évêque de Béziers <sup>6</sup>.

1713. — FRANÇOISE DE LATTIER DE BAYANNE.

1740. — ÉLISABETH DE LANGON.

1757-1790. — ANNE DE MONTEYNARD, religieuse de Notre-Dame des Ayes, au diocèse de Grenoble, qui abandonna le monastère le 29 octobre 1790, en laissant l'administration à la prieure Marie-Charlotte de Lancelin de La Rollière; puis y étant revenue quelque temps après, en sortit de nouveau le 25 octobre 1791, laissant au directoire départemental la maison abbatiale <sup>7</sup>.

Les armoiries de l'abbaye de Vernaison étaient : *d'argent semé de molettes de sable, à un lion de même couronné et lampassé de gueules brochant sur le tout.*

(A continuer.)

(1) *Invent. de Vernaison*, 212.

(2) *Id.*, 10, 28, 39, 40, 41, 264.

(3) *Id.*, 10, 393.

(4) Arch. de la Drôme, B. 136, 251.

(5) *Id.*, 424, 445.

(6) PITHON CURT, I, 42.

(7) Arch. de l'Isère, B. 1813. — NADAL, *Hist. hag.*, 615, etc.

## QUATRE NOUVELLES INSCRIPTIONS ROMAINES.

*Découverte de quatre nouvelles inscriptions romaines  
à Valence, en août 1869.*

### I

Cippe dont le couronnement est surmonté d'un ornement en forme de cône. Hauteur 1<sup>m</sup> 50; largeur 0<sup>m</sup> 60. Provient de la démolition de la maison Bret.

D                    M  
L. AELII. EVELPISTIANI  
QVI VIXIT. ANN. XXI////  
M. X. L. AEL. EVELP  
ISTVS FIL. KARISS  
ET SIBI POSTERIQ  
SVIS FEC. S. A. D

Une ascia est gravée à la première ligne à la suite de la lettre D; à la deuxième, l'L & l'I du nom *Aelii*, le T & l'I, ainsi que l'A & l'N du surnom *Euelpistiani*; à la troisième, les deux N du mot *annis*; l'R & l'I du dernier mot de la quatrième & du dernier mot de la cinquième forment des monogrammes; la dernière S du mot *posteris* a été omise par le graveur.

*Diis Manibus, L. Aelii Euelpistiani qui vixit annis XXII, mensibus X, L. Aelius Euelpistus filio karissimo & sibi posterisque suis fecit, sub ascia dedicavit.*

A cause du nom *Aelius*, l'inscription ne doit pas être antérieure à Adrien ou à Antonin-le-Pieux.

### II

Cippe semblable au précédent, mais plus petit, recueilli au même endroit. Hauteur 1<sup>m</sup>; largeur 0<sup>m</sup> 46.

D                    M  
MEMORIAE. CRES  
CENTINAE. AN. V  
DIER. VII. L. ALBANI  
VS. ACHILLAEVS. A  
LVMNAE

Une ascia se voit, à la première ligne, entre les lettres D M. L'N & l'I, à la fin de la quatrième ligne, forment un monogramme.

*Diis Manibus, memoriae Crescentinae annorum V, dierum VII, L. Albanus Achillaeus alumnae.*

Il faut entendre par *alumna* une enfant recueillie. Les *alumni* avaient la condition d'esclaves.

### III

Bloc carré en calcaire blanc, incomplet du côté gauche. Hauteur 0<sup>m</sup> 45 ; largeur 0<sup>m</sup> 50; trouvé à la Porte-Neuve.

////////// IO. L. FİL.  
 ////////// RENATI. PRO P  
 ///// OLONI. ET. INCOLAE  
 PATRONO.

..... *io L. filio, ..... Afprenati propraetore coloniae Valentinorum, coloni & incolae patrono.*

Il semble, cette fois, que le hasard ait été malveillant avec préméditation. Des quatre inscriptions qui viennent d'être découvertes, il permet que les deux qui ne présentent que très-peu d'intérêt nous soient parvenues parfaitement intactes, & se plait à mutiler de la manière la plus regrettable les deux autres qui, entières, eussent été des plus importantes que possède le musée de Valence.

Celle dont nous venons de donner le texte, nous aurait fait connaître le nom d'un patron de la colonie; de plus, en supposant que j'aie bien interprété le sigle PROP..... par *propraetore coloniae Valentinorum*, ce qui est l'équivalent de *pro duumviro* ou *pro quattuorviro*, selon que la colonie de Valence avait pour premiers magistrats des *duumviri* ou des *quattuorviri*, ce patron étant un personnage municipal, l'indication de sa tribu, qui devait se lire au commencement de la seconde ligne, nous aurait appris, ce que jusqu'à présent l'on ignore, dans quelle tribu étaient inscrits les Valentini.

Si quelque chose eût pu retarder la ruine de l'état municipal étouffé par l'excès du pouvoir des magistrats publics, c'eût été certainement l'institution des patrons des cités. Mais, lorsque quelque grand personnage voulait bien accepter la mission d'être, auprès du sénat ou de l'empereur, le protecteur d'une cité, le plus souvent il se contentait de se faire honneur du titre, sans se préoccuper en rien des devoirs qu'il lui imposait. Au contraire, lorsque le patronage était accepté par un simple personnage municipal, son zèle pour la cité qui s'était mise sous sa tutelle, devait se trouver paralysé par son manque d'influence.

Le colon était le citoyen d'une colonie; on était citoyen par naissance, par affranchissement, par adoption ou par allection.

L'*incola* était l'étranger qui avait fixé son domicile ou, comme s'exprime

le code, « avait fait le dépôt du Lare » dans une cité qui n'était pas sa patrie; c'est en quoi il différait de l'hôte, qui n'y était qu'en passant. Non-seulement il ressortissait pour la juridiction du forum de sa cité de domicile, mais encore, de ce que nous voyons les *incolae* de Valence prendre part à un vote pour l'érection d'une statue publique en l'honneur d'un patron de la colonie, il paraît qu'il y jouissait d'une certaine portion de *civitas* & de droit de suffrage, quoiqu'il continuât à être citoyen de sa cité d'origine.

Au lieu de *PROpraetore coloniae VALentinorum*, il faut peut-être tout simplement lire *PROpter merita*.

## IV

Fragment de sarcophage. Hauteur 0<sup>m</sup> 60; largeur 0<sup>m</sup> 50. Provient aussi de la Porte-Neuve.

//////////////////// DEC  
 ////////////////////// ONORIB M  
 ////////////////////// VS. SIBI

L'R & l'I, à la fin de la seconde ligne, forment un monogramme.

*Dii Manibus..... decurio coloniae Valentinorum, omnibus honoribus inter suos functus;..... vivus sibi.....*

Il s'agit encore ici d'un personnage municipal qui avait été décurion & avait suivi toute la filière des honneurs de sa cité. Sa tribu devait être indiquée, & cette circonstance, ainsi que nous venons de le remarquer à l'occasion de l'inscription précédente, nous aurait fait connaître la tribu à laquelle appartenait la colonie de Valence.

A. ALLMER.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

**Histoire de Savoie, d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion,**

Par M. Victor de Saint-Genis (1).

---

« *Finesse, faveur, indépendance,* » ces trois types, a-t-on dit, résumant l'histoire des Savoyens.

Or, la *Revue critique*, la *Revue de l'Instruction publique*, le *Journal des Débats*, le *Journal de Genève*, le *Salut Public* & un grand nombre d'écrivains ont déjà franchement reconnu chez M. de Saint-Genis une grande finesse dans l'exposé des conséquences des faits, aussi bien que dans le style, à la fois élégant & sobre, une sage indépendance dans les jugements & du faveur toujours & en tout.

Le premier volume nous offre, en guise d'introduction, une galerie instructive de portraits : GUICHENON, n'osant « écrire une ligne qui n'ait été pesée & mise au creuset à Turin; » — LAMA, « suspect d'indépendance; » — CAPRÉ DE MÉGÈVE, « cachant de propos délibéré bien des points essentiels; » — PARADIN & FRÉZET, accommodant l'histoire « aux tendances des cours; » — THOMAS BLANC, abrégeant Guichenon; — CHILLIAT, résumant Thomas Blanc, & FERRERO DE LABRIANO, Chilliat; — puis LÉON MENABRÉA, aux aperçus originaux, au style concis & élégant; — CLAUDE GENOUX, plein d'excellentes intentions, etc.

Une description géographique & géologique de la Savoie, véritable modèle de style, précède l'histoire de la province. Quelques lignes de citation donneront une idée de la fraîche & gracieuse peinture de la vallée de l'Isère : « A droite, la gorge profonde, abrupte & sauvage, où bondit l'eau torrentueuse de l'Arc, s'ouvre, par les défilés de la Maurienne, un rude chemin » jusqu'au col du Mont-Cenis; plus loin, la Tarentaise apparaît charmante, « malgré la sévérité de ses aspects. Ses plantureux pâturages se peuplent » de milliers de vaches blondes, aux sonnettes retentissantes; l'écurieil noir » se joue dans les sapinières; le chamois & l'aigle se partagent la solitude » des hauteurs. Au-delà se dresse le colosse éruptif du Mont-Blanc, avec ses » fleuves d'argent en fusion, ses aiguilles rousses, ses parois glauques, &

---

(1) Chambéry, 1868-69, Bonne, Conte, Grand et C.<sup>ie</sup>, 3 vol. in-8° de 1700 pages; prix, 48 fr.; franco, 49 fr. 50.

» ces fossés de géants qu'on appelle l'Allée-Blanche & le val de Chamonix..... ». Il faudrait tout citer.

L'auteur examine ensuite de quelle fouche viennent les Savoyens, & nous parle tour à tour des Ibères, des Celtes & des Kymris, des Germains, des Goths, des Lombards, des Burgondes & des Franks. « Les Savoyens, dit-il, » sont de taille moyenne & bruns, comme les Ibères; d'humeur voyageuse, » tout en adorant leur pays; ils ont à l'étranger l'énergie & l'activité gaULOISES; chez eux, la lenteur allemande..... ».

Plus tard, les Allobroges, amis des lettres & de l'indépendance, sans cesse frémissants sous le joug des Romains, dont ils aimaient la civilisation, lui fournissent des aperçus non moins ingénieux.

Avec les Bourguignons & les Franks, la foi chrétienne installe dans les Alpes des abbayes & des monastères autour desquels les populations rurales viennent se grouper; puis, à la mort de Charlemagne, quand son redoutable sceptre passe aux mains débiles de ses successeurs, la féodalité organise la défense contre les invasions. Sans doute l'isolement qu'elle fit naître eut ses dangers, mais il rendit à l'individu une conscience plus nette de sa valeur.

Jusqu'à ce moment, l'histoire de Savoie se lie intimement à celle du Dauphiné & du royaume de Bourgogne, fondé par Boson. Tout-à-coup, apparaissent Berold & Humbert aux *blanches mains*, investis de grandes possessions territoriales, dont ils n'étaient d'abord que les intendants, les comtes de Maurienne, de Genève & d'Albon, & les barons de Faucigny. L'étoile de quelques-uns de ces derniers, « grands seigneurs & petits souverains, » ne tarda pas à pâlir devant la gloire naissante de la maison de Savoie. « L'un des moyens les plus actifs & les plus sûrs que mirent en » œuvre ces princes pour s'arroger sur la région des Alpes un droit universel de suprématie, fut l'exploitation des routes commerciales & la » perception régulière des droits de péage. » Quant à leur secret dynastique pour triompher des coalitions féodales, ils le firent fort sagement consister au droit de justice & au concours des assemblées nationales & du tiers-état.

Je pourrais maintenant, à l'aide de l'excellent travail de M. de Saint-Genis, suivre pas à pas, dans leurs entreprises de conquêtes, d'émancipations municipales & industrielles, les comtes, les ducs & les princes de Savoie; je pourrais mentionner les faits saillants du rôle des trois ordres, clergé, noblesse & tiers-état, du parlement, de la littérature, car M. de Saint-Genis ne borne pas ses études à la biographie des princes: il embrasse dans un même amour sujets, monarques, écrivains, prêtres & magistrats.

J'en ai dit assez pour faire désirer la lecture d'un ouvrage consciencieux, plein de recherches, de patriotisme, de jeunesse, de franchise impartiale, d'honnêteté & de savoir.

A. LACROIX.



## SEIZIÈME SÉANCE.

(26 août 1869.)

## PRÉSIDENCE DE M. DE GALLIER.

M. de Gallier a ouvert la séance par le discours suivant, vivement applaudi :

MESSIEURS,

En m'appelant à l'honneur immérité de succéder à notre cher & si regrettable Président, tandis qu'au milieu de vous des talents sérieux, déjà éprouvés, ne semblaient vous laisser que l'embarras du choix, vos suffrages trop bienveillants m'ont imposé une lourde tâche dont je comprends toute l'importance. A défaut d'autres mérites qui seraient ici nécessaires, je ne puis vous offrir qu'un dévouement sans réserve à la noble entreprise poursuivie jusqu'ici avec tant de succès. Ce qui, pourtant, me rassure un peu dans mon insuffisance, c'est le bienveillant appui que vous voudrez bien me continuer, je l'espère; c'est le concours de nos zélés collègues du Bureau & du Comité de publication, parmi lesquels notre reconnaissance à tous doit signaler, d'une manière particulière, notre obligé & érudit secrétaire-archiviste, M. Lacroix, l'âme de nos réunions & de nos recherches.

Lorsqu'il y a trois ans, grâce à l'initiative de M. le baron de Montour, préfet de la Drôme, qui seul, alors, pouvait nous ouvrir la barrière, nous nous réunîmes pour la première fois, les membres qui allaient composer la Société d'archéologie, représentaient un certain nombre de travailleurs isolés, luttant quelquefois avec avantage contre les inconvénients résultant de l'éloignement des centres intellectuels, mais ne pouvant guère s'entraider, parce que, généralement, ils demeuraient trop étrangers les uns aux autres. Élevé, par ses bons services, à l'un des postes importants de la carrière qu'il avait embrassée, M. de Saint-Genis était un de ces hommes qui savent montrer l'administration par ses meilleurs côtés; dans la direction de notre compagnie, il apporta le même charme, la même facilité de relations. Par l'amabilité de son esprit cultivé, par son goût aussi vif qu'éclairé pour tout ce qui touche à la littérature & à l'histoire, il devint le lien naturel entre ces forces éparées, & si notre jeune Société a conquis un rang fort honorable parmi les académies provinciales, c'est en grande partie à lui qu'elle le doit.

Les sympathies éveillées autour de nous, les précieuses acquisitions dont s'est grossie notre phalange primitive, prouvent l'utilité de notre œuvre.

témoignent du penchant de plus en plus généralisé de toutes les professions sociales vers les recherches sérieuses. Qu'y a-t-il, en effet, de plus intéressant, pour les habitants d'une contrée, que l'étude des antiquités de ce coin chéri de la grande patrie, que les monuments & les récits des annales locales, humbles en apparence, mais où vivent les souffrances, les luttes, les généreuses actions de nos pères. Nous commençons à connaître, grâce à vous, Messieurs, les origines de ces monastères où s'abritaient la charité, la prière & la science; la chronique de nos vieux châteaux disparus, presque partout, avec les races héroïques qui les possédèrent; enfin, la formation des communes, affranchies par des prodiges d'énergie & d'union.

Les volumes publiés de notre *Bulletin*, dans lequel le monde lettré a signalé d'excellents articles, montrent la variété que l'on peut introduire dans les sujets exclusivement dauphinois. On agrandira encore ce champ, n'en doutons pas. L'archéologie sera toujours, probablement, la part du petit nombre. Vous avez parmi vous des maîtres qui vous diraient, avec une autorité qui ne saurait m'appartenir, au prix de quelles fortes études préliminaires, de quelle patiente érudition, de quelle sagacité pénétrante on parvient à dérober au passé quelques-uns de ses secrets. Le terrain, d'ailleurs, est souvent glissant : les lacunes, les incertitudes présentées, en certains points, par l'étude générale de nos antiquités nationales, doivent imposer une grande circonspection, partout où les principes ne sont pas fixés. L'on doit reconnaître que diverses pages de notre *Bulletin*, que le volume récent de M. le chanoine Jouve sur la statistique monumentale de la Drôme assurent sa part légitime à notre département dans le grand mouvement archéologique qui s'est produit depuis quelques années.

Compromise par de prétendus économistes qui ont essayé d'en faire une science servile, la statistique n'a pu échapper auprès d'esprits droits à une certaine suspicion. Ces préjugés disparaîtront devant des travaux solides, dégagés de système & de parti pris, bien décidés à soumettre à un contrôle sévère les chiffres arbitraires, les bilans tout faits, contre lesquels maint auteur spécial ne s'est pas assez défendu. Les fragments, déjà connus, émanés de la plume de notre infatigable archiviste, nous donnent la certitude que notre département fera bientôt doté d'un consciencieux ouvrage d'ensemble, en harmonie avec les exigences de la science actuelle.

Mais, jusqu'ici, l'histoire a tenu la place principale dans nos recherches. Je crois qu'il en fera de même à l'avenir. C'est sur les lieux mêmes, & vos travaux en présentent de nombreux exemples, que ces instructives monographies doivent être exécutées avec les meilleures garanties de succès. Entourés des documents originaux, dont M. l'abbé Chevalier facilite pour nous singulièrement l'accès, par la publication de ses cartulaires; familiarisés, dès leur enfance, avec les localités qu'ils ont appelés à décrire, les écrivains provinciaux évitent une foule d'erreurs dont les savants parisiens parviennent rarement à se défendre. Laissons-nous accuser par des hommes étrangers à notre contrée, sans que ce reproche nous décourage, d'être sou-

vent trop complets. Tâchons de devenir spécialistes, c'est la seule condition aujourd'hui de valoir quelque chose. Les détails, considérés, à bon droit, comme excessifs dans une histoire de France, ont leur intérêt & leur raison d'être quand il s'agit d'un village, d'une race illustre ou d'un personnage dont il importe d'arracher les traits à l'oubli. En ne prétendant s'arrêter qu'aux faits saillants qui ont changé la face du pays, on courrait grand risque de ne présenter que des récits isolés & sans enchaînement. Tout ce qui se rattache aux conditions les plus intimes de la vie journalière de nos ancêtres mérite surtout d'être conservé & reproduit. La méthode critique en train de prévaloir aujourd'hui & de nature à produire les plus heureux résultats, n'est pas sans analogie avec la manière de procéder de la justice dans l'instruction des affaires criminelles. Il serait difficile d'indiquer un modèle plus sûr que l'ouvrage capital de notre vénéré maître, M. Émile Giraud, dont le mérite, depuis longtemps connu dans la province, a été récemment consacré par le suffrage flatteur de l'Académie des inscriptions.

Il ne suffit pas d'employer tous ses efforts à dégager de l'examen scrupuleux des sources la vérité des événements; il faut encore donner leur physionomie réelle aux hommes que l'on veut animer de cette seconde vie de l'histoire &, pour les juger avec équité, faire dans leurs erreurs mêmes la part des temps & des milieux. Je ne vous dirai pas : soyons indépendants; car l'indépendance est la pente naturelle du caractère dauphinois, & l'on a répété souvent avec raison que si le sentiment de la liberté venait à disparaître du reste du monde, il survivrait dans les traditions de notre noble province. Mais je me permettrai de vous dire : soyons modérés. Dans l'étroit défilé où nous nous sommes placés, nous assistons forcément à la succession des graves problèmes qui ont passionné & troublé l'humanité, pour lesquels se font livrées tant de luttes acharnées. Tout en demeurant fidèles à l'impulsion de notre conscience, car l'indifférence est le triste indice des temps de décadence morale, ne nous laissons jamais entraîner aux paroles amères. Mise au service des meilleures causes, la violence perd, par sa faute, toute espèce de chance de convaincre. Lorsque, comme par une loi fatale, on voit éternellement se reproduire les mêmes erreurs en même temps que les mêmes défaillances & les mêmes faiblesses, la familiarité de l'histoire doit inspirer une indulgence que ne peut altérer la vivacité des convictions. Les membres de notre Société l'ont bien compris, & nous sommes certains que leur bon sens & leur bonne volonté persévéreront dans la même voie.

On a fait beaucoup jusqu'ici; il s'agit de continuer & de faire mieux encore, si c'est possible. Avec les éléments dont se compose notre association, une pareille espérance ne sera pas taxée de présomption. Notre Bureau, Messieurs, vous pouvez en être assurés, apportera toujours un vif empressement à accueillir, à provoquer toutes les améliorations compatibles avec les ressources de notre budget.

On a ensuite admis à l'unanimité :

*Membres titulaires.*

M. l'abbé Hugues, professeur au Petit-Séminaire.

M. l'abbé Terris, professeur à Montélimar.

M. l'abbé Veyrenc, curé d'Eygluy.

M. le comte d'Arces.

*Membre correspondant :*

M. le vicomte de Monts.

Après l'élection, M. de Rostaing a présenté le compte-rendu des découvertes récemment faites à Valence (voir page 416).

Puis la Société a entendu les explications de M. Allmer sur les inscriptions de Valence depuis peu connues (voir page 466), & un travail de M. Guilleminet sur les anciens peuples du département (voir page 387).

La séance s'est terminée par une intéressante conférence donnée par M. de Saint-Andéol, à la cathédrale. Nous espérons que les explications données avec tant de verve & de faveur seront publiées, dans le *Bulletin* de la Société, par l'orateur lui-même.



## CHRONIQUE.

Un arrêté de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 11 août 1869, a attribué une allocation de 300 fr. à la Société d'Archéologie & de Statistique de la Drôme.

De son côté, le Conseil général du département lui a maintenu la somme accordée les années précédentes.

Aucune découverte importante en archéologie ou en histoire ne m'a été signalée en dehors de celles qui sont indiquées au compte-rendu de la séance trimestrielle.

### *Ouvrages offerts pendant le trimestre.*

1. *Revue des Sociétés savantes*, juin 1869, broch. in-8°. Un rapport de M. Meyer contient les lignes suivantes au sujet du *glossaire* de notre excellent collègue M. Bellon : « Nous sommes ici en présence d'un véritable » glossaire, qui satisfait, au moins dans une certaine mesure, aux conditions » du concours. Un bon glossaire du patois de la Drôme serait d'autant plus » désirable que nous sommes jusqu'ici assez médiocrement renseignés sur » la langue de cette contrée ». Voilà un sujet d'études tout tracé & qui sera bien accueilli du monde savant.

2. *Annales de la Société académique d'Architecture de Lyon*, t. 1<sup>er</sup>, exercice 1867-68. Lyon, 1869. L. Perrin, 1 vol. in-8°.

Cette société a mis au concours plusieurs questions intéressantes : la biographie des principaux architectes lyonnais (1867); un projet de faculté de médecine (1866); un projet d'hôtel des postes & des télégraphes (1867); un projet de caserne de cavalerie (1868).

Parmi les éloges insérés dans ce volume, se trouve celui de M. Ennemond Hotelard, né à Grenoble.

3. *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts & Belles-Lettres du département d'Indre-&-Loire*, N.<sup>os</sup> des 4 avril, 5 mai, 6 juin & 7 juillet 1869. — 4 broch. in-8°.

4. *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences & Arts d'Angers*, t. XI, N.<sup>o</sup> 2; t. XII, 1, 2, 3, 4. — 3 broch. in-8°.

5. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Marseille*, années 1868-69. — 1 vol. in-8°.

6. *Bulletin de la Société des Sciences naturelles & historiques de l'Ardèche*, 1868, N.<sup>o</sup> 5. — Broch. in-8°.

7. *Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique*, 69<sup>e</sup> & 70<sup>e</sup> livraisons, 1869. — Broch. in-8°.

8. *Concours régional de Chartres*, du 1<sup>er</sup> au 10 mai 1869 : *Compte-rendu général*. — Broch. in-12.

9. *Les États du Dauphiné*, par le docteur Ulysse CHEVALIER. — Grenoble, 1869. Prudhomme, broch. in-8°.

10. *Les craintes & les espérances de Pie IX....*, par J.-C. GARNIER, broch. in-12. — Du même auteur : *Ce que Napoléon I<sup>er</sup> pensait de l'Eucharistie*; — *Le Trésor spirituel*, 1868, broch. in-32; — *Méthode pour apprendre en très-peu de temps un très-grand nombre de mots italiens*.

11. *Journal de Die*, 3<sup>e</sup> trimestre, 1869.

12. *Journal de Montélimar*, 3<sup>e</sup> trimestre, 1869.

13. *L'Archéologie au Monastère de la Grande-Chartreuse*, par M. F. DE SAINT-ANDÉOL. — Grenoble, Allier, 1869, broch. in-8°.

M. Vafchalde a bien voulu me signaler un vieux livre rare sur le Calvaire de Romans; mais le prix élevé n'a pas permis à la Société d'en faire l'acquisition. — En voici le titre :

*Cy commence une petite instruction & manière de vivre pour une femme séculière. — S'enfuit une dévote méditation sur la mort & la passion de J.-C., & le voyage & oraisons du mont de Calvaire.* — Imprimé à Troyes, par Noel Moreau dit le Coq (sans date, caract. gothiq.). — 2 parties en 1 vol. in-8°, fig. A. M., figures sur bois.

Il s'agit du Calvaire de Romans, & il y est question des Pères Lina & Morelli, qui certifièrent, en 1516, la ressemblance de cette ville avec Jérusalem.

Les oraisons sont en vers français.

En 1516, parut aussi chez Victor Croix, à Paris, un livre intitulé : *Heures à l'usage de l'homme*, avec de nombreuses vignettes, où l'on trouve des psaumes, des prières & le voyage du Calvaire. (Voir *Pèlerinage au Calvaire de Romans*, par le P. ENFANTIN. — Lyon, 1841.)

De son côté, M. Brouchoud, avocat à Lyon, désirerait un registre des libertés municipales du Dauphiné, afin de connaître celles qui ont été publiées, & le recueil où elles se trouvent. Tous les chercheurs s'associeront à ce vœu.

---

Une erreur s'est glissée dans la planche qui accompagne l'analyse de l'église de Saint-Paul-trois-Châteaux : le rinceau le plus excentrique de l'arc de la porte doit être prolongé jusqu'au bas de la voussure indiquée par la lettre P, ainsi que les trois petits concentriques; & la fenêtre du VIII<sup>e</sup> siècle, indiquée par la lettre H, doit être marquée par une teinte noire dans le portique central ou faux-arc de la troisième travée.

A. LACROIX.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES MATIÈRES DU 4<sup>e</sup> VOLUME.

ANNÉE 1869.

BIBLIOGRAPHIE DAUPHINOISE : *Ouvrages sur la province*, par M. LÉON JACQUOMET, 217.

BIBLIOGRAPHIE DAUPHINOISE : *Histoire de Savoie de M. Victor de Saint-Genis*, par M. A. LACROIX, 469.

CHRONIQUE, par M. A. LACROIX, 106, 212, 344, 473.

COMPTE-RENDU DE LA 13<sup>e</sup> SÉANCE, 103.

— 14<sup>e</sup> — 207.

— 15<sup>e</sup> — 343.

— 16<sup>e</sup> — 473.

CROMLECH DE SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS. — *Rapport par M. A. LACROIX*, 5.

CROMLECH DE SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS. — *Observations de M. le baron DURAND DE FONTMAGNE*, 13.

DAUPHINÉ (LE) EN 1698, par M. BRUN-DURAND, 139, 277.

DAVITY (Pierre), par M. A. LACROIX, 99.

ÉGLISE CATHÉDRALE DE NOTRE-DAME DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, par M. F. DE SAINT-ANDÉOL, 313.

ESSAI HISTORIQUE SUR LA BARONNIE DE CLÉRIEU ET SUR LES FIEFS QUI EN ONT DÉPENDU, par M. ANATOLE DE GALLIER, 39, 127, 269, 361.

ÉTUDES SUR LE CANTON DU GRAND-SERRE, par M. A. LACROIX, 281, 361.

ÉTYMOLOGIES DES NOMS DE LIEU DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME, par M. le baron DE COSTON, 59, 143, 253, 372.

